DUQUESNE UNIVERSITY LIBRARY

HOLY GHOST FATHERS
SCHOLASTICATE
FERNDALE. CONN.

Ld. Th. IV-A-4

LA MÈRE DE DIEU

ET

LA MÈRE DES HOMMES

D'APRÈS LES PÈRES ET LA THÉOLOGIE

DEUXIÈME PARTIE

—

LA MÈRE DES HOMMES

I

Relatione habita examinatorum ad id deputatorum,

Imprimatur :

Parisiis, die 8 Februarii 1902.

† Fr. Card. RICHARD,
Arch. Parisiensis.

L'auteur et l'éditeur réservent tous droits de traduction et de reproduction du présent ouvrage.

Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en mai 1902.

LA MÈRE DE DIEU

ET

LA MÈRE DES HOMMES

D'APRÈS LES PÈRES ET LA THÉOLOGIE

PAR LE P. J.-B. TERRIEN, S. J.

DEUXIÈME PARTIE

LA MÈRE DES HOMMES

TOME PREMIER

HOLY GHOST FATHERS
SCHOLASTICATE
FERNDALE, CONN.

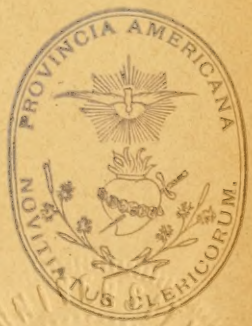

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIVRE PREMIER

BT 601
+4x
pt. 2
vol. 1

LA MÈRE DES HOMMES

LIVRE PREMIER

Le fait et les raisons providentielles de la maternité spirituelle de Marie.

CHAPITRE PREMIER

Plan de *revanche* divine. — La première et la seconde Eve; l'une mère des morts, et l'autre, mère des vivants. — Doctrine des plus anciens Pères, universelle dans l'Eglise, attestant d'une manière authentique, par cette antithèse entre les deux mères, la maternité *spirituelle* de Marie.

I. — S'il est une chose manifeste dans le plan de la réparation du monde, c'est le caractère de *revanche*, imprimé providentiellement à cette œuvre. La rédemption est la contre-partie de la chute. Le Créateur, par *une émulation divine*, a voulu que l'homme pût remonter à la lumière par les degrés qui l'avaient précipité dans les ténèbres, et que cela même servît à le délivrer que le diable avait fait concourir à le perdre. Nous avons déjà signalé cette admirable antithèse, dans la première partie de cet ouvrage (1). Il faut y

(1) La Mère de Dieu, l. 1, c. 4.

NOV 18 1917

revenir, tant cette idée capitale est propre à mettre en évidence le rôle de Mère des hommes que nous revendiquons pour la Mère de Dieu.

Bossuet, en maint endroit de ses discours pour les fêtes de la Vierge, a proposé cette doctrine sur l'autorité des Pères, et nous verrons tout à l'heure, en parlant d'Ève et de Marie, combien elle est solidement fondée. Prenons un passage entre plusieurs autres :

« Tertullien, dit le grand orateur, explique fort excellemment le dessein de notre Sauveur dans la rédemption de notre nature, lorsqu'il parle de lui en ces termes : Le diable s'étant emparé de l'homme qui était l'image de Dieu, Dieu, dit-il, a regagné son image par un dessein d'émulation : *Deus imaginem suam a diabolo captam aemula operatione recuperavit* (1). Entendons quelle est cette émulation, et nous verrons que cette parole enferme une belle théologie. C'est que le diable, se déclarant le rival de Dieu, a voulu s'assujettir son image; et Dieu aussi, devenu jaloux, se déclarant le rival du diable, a voulu regagner son image; et voilà jalousie contre jalousie, émulation contre émulation. Or, le principal effet de l'émulation, c'est de nous inspirer un certain désir de l'emporter sur notre adversaire dans les choses où il fait son fort, et où il croit avoir plus d'avantage. C'est ainsi que nous lui faisons sentir sa faiblesse, et c'est le dessein que s'est proposé la miséricordieuse émulation du Réparateur de notre nature.

« Pour confondre l'audace de notre ennemi, il fait tourner à notre salut tout ce que le diable a employé à notre ruine; il renverse tous ses desseins sur sa

(1) Tertull., *De carne Christi*, c. 17, P.L., II, 782.

tête, il l'accable de ses propres machines, et il imprime la marque de sa victoire partout où il voit quelque caractère de son rival impuissant. Et d'où vient cela? C'est qu'il est jaloux et poussé d'une charitable émulation. C'est pourquoi, la foi nous enseigne que si un homme nous perd, un homme nous sauve; la mort règne dans la race d'Adam, c'est de la race d'Adam que la vie est née; Dieu fait servir de remède à notre péché la mort qui en était la punition; l'arbre nous tue, l'arbre nous guérit; et, pour accomplir toutes choses, nous voyons dans l'Eucharistie qu'un manger salutaire répare le mal qu'un manger téméraire avait fait. L'émulation de Dieu a fait cet ouvrage.

« Et si vous me demandez, chrétiens, d'où lui vient cette émulation contre sa créature impuissante, je vous répondrai, en un mot, qu'elle vient d'un amour extrême pour le genre humain. Pour relever notre courage abattu, il se plaît de nous faire voir toutes les forces de notre tyran renversées; et, voulant nous faire sentir que nous sommes véritablement rétablis, il nous montre tous les instruments de notre malheur miséricordieusement employés au ministère de notre salut : telle est l'émulation du Dieu des armées.

« Et de là vient que nos anciens Pères, voyant, par une induction si universelle, que Dieu s'est résolument attaché d'opérer notre bonheur par les mêmes choses qui ont été le principe de notre perte, ils en ont tiré cette conséquence : si tel est le dessein de Dieu, que tout ce qui a eu part à notre ruine doive coopérer à notre salut, puisque les deux sexes sont intervenus dans la désolation de notre nature, il fallait qu'ils se trouvassent en sa délivrance; et parce que le genre humain est précipité à la damnation éternelle par un

homme et par une femme, il était certainement convenable que Dieu prédestinât une nouvelle Ève aussi bien qu'un nouvel Adam, afin de donner à la terre, au lieu de la race humaine qui avait été condamnée, une nouvelle postérité qui fût sanctifiée par la grâce » (1).

Du reste, comme nous le verrons bientôt, c'est là un point de doctrine qui a toute la force et l'étendue d'un axiome, en Orient non moins qu'en Occident. Le voici, d'abord, expressément formulé par saint Pierre Chrysologue, au début d'un sermon sur l'Annonciation de la bienheureuse Mère de Dieu : « Vous venez d'entendre, mes frères bien-aimés, l'Ange traiter avec la femme de la réparation de l'homme, et vous avez compris qu'il s'agissait de ramener l'homme à la vie par les mêmes voies par où il s'était abîmé dans la mort » (2). A quelques années de distance, Basile de Séleucie, l'un des plus grands adversaires de Nestorius, le rappelait dans des termes équivalents : « Le Fils unique de Dieu, dit ce Père, a, par des remèdes diamétralement opposés, *contrariis medicamentis*, guéri les blessures du genre humain » (3). Le voici de nouveau dans une lettre écrite par Eusèbe d'Alexandrie, vers la fin du sixième siècle : « Ainsi donc, ces mêmes armes par lesquelles le diable porta le coup de mort aux premiers hommes dans le paradis, Dieu les a retournées contre le diable pour le terrasser » (4).

---

(1) Bossuet, *4e serm. pour la fête de l'Annonc.* (à Metz, 1655), 1er point. — *Œuvres orat.*, Lebarcq, t. II, p. 3, suiv.

(2) *Audistis agi ut homo cursibus iisdem quibus dilapsus fuerat in mortem, rediret ad vitam. Serm.* 142 *de Annunc. B. M. V.* P. L. LII, 579.

(3) Basil. Seleuc., *orat.* 3, n. 4. P. G. LXXXV, 61.

(4) Euseb. Alex., P. G. LXXXVI, 339.

Ce qu'ont enseigné les Pères, la sainte Liturgie le chante dans ses hymnes. « Il est juste et salutaire de vous rendre grâces, ô Dieu tout-puissant; vous qui avez attaché le salut du genre humain au bois de la croix; afin que la vie ressuscitât d'où naissait la mort, et que celui qui triomphait par le bois fût aussi vaincu par le bois » (1).

On a reconnu les paroles de la Préface pour le temps de la Passion. A la même époque de l'année, l'Église chante encore dans l'hymne *Pange lingua :* « Le Créateur, dans sa compassion pour le premier homme qui, trompé par le diable, s'était précipité dans la mort, en mordant au fruit empoisonné, marqua dès lors l'arbre comme le remède aux maux causés par l'arbre. Ainsi le demandait l'ordre de notre salut : afin que l'art divin trompât l'art diabolique, et que la guérison sortît de l'arme d'où était venue la blessure » (2).

Donc, rien de plus solidement établi que ce plan de la divine providence.

Donc aussi, puisque la femme a eu tant de part à notre ruine, nous devons nous attendre à la voir devenir, à côté du Rédempteur, l'instrument de la répa-

---

(1) *Qui salutem humani generis in ligno constituisti; ut unde mors oriebatur, inde vita resurgeret, et qui in ligno vincebat, in ligno quoque vinceretur.* Préface de la Passion.

(2) *De parentis protoplasti*
Fraude Factor condolens,
Quando pomi noxialis
In necem morsu ruit;
Ipse lignum tunc notavit,
Damna ligni ut solveret.

Hoc opus nostræ salutis
Ordo depoposcerat;
Multiformis proditoris
Ars ut artem falleret,
Et medelam ferret inde
Hostis unde laeserat.

ration commune. Si elle faisait défaut dans cette œuvre, il y aurait une lacune à l'économie divine. Ne craignons pas qu'il en soit des conseils de Dieu comme il en est de ceux des hommes. Là, tout se tient, tout s'enchaîne, tout s'harmonise. Comme il y a le nouvel Adam pour réparer surabondamment les désastres occasionnés par le premier, il y aura aussi l'Ève nouvelle, et ce sera Marie la Vierge-Mère.

C'est ce que Bossuet a mis en pleine lumière, quand il poursuit le texte que nous venons de transcrire :

« Certainement, chrétiens, cette doctrine si sainte et si ancienne n'est pas une invention de l'esprit humain, mais un secret découvert par l'Esprit de Dieu. Et afin que nous en demeurions convaincus, conférons exactement Ève avec Marie dans le mystère que nous honorons aujourd'hui, et considérons en nous-mêmes cette merveilleuse émulation du Dieu des armées, et les conseils impénétrables de sa providence dans la réparation de notre nature.

« L'ouvrage de notre corruption commence par Ève, l'ouvrage de la réparation par Marie ; la parole de mort est portée à Ève, la parole de vie à la Sainte Vierge ; Ève était vierge encore, et Marie est vierge ; Ève encore vierge avait encore son époux, et Marie la Vierge des vierges avait son époux ; la malédiction est donnée à Ève, la bénédiction à Marie : Vous êtes bénie entre toutes les femmes ! Un ange de ténèbres s'adresse à Ève, un ange de lumière parle à Marie ; l'ange de ténèbres veut élever Ève à une fausse grandeur, en lui faisant affecter la divinité : Vous serez, lui dit-il, comme des dieux (1). L'ange de lumière éta-

(1) Gen., III, 5.

blit Marie dans la véritable grandeur par une sainte société avec Dieu : Le Seigneur est avec vous, lui dit Gabriel. L'ange de ténèbres parlant à Ève lui inspire un dessein de rébellion : Pourquoi est-ce que Dieu vous a commandé de ne point manger de ce fruit si beau (1)? L'ange de lumière parlant à Marie lui persuade l'obéissance : Ne craignez point, Marie, lui dit-il, rien n'est impossible au Seigneur. Ève croit au serpent et Marie à l'ange. De cette sorte, dit Tertullien, une foi pieuse efface la faute d'une téméraire crédulité, et Marie répare en croyant à Dieu ce qu'Ève avait ruiné en croyant au diable : *Quod illa credendo deliquit, haec credendo delevit* (2). Et pour achever le mystère, Ève, séduite par le démon, est contrainte de fuir devant la face de Dieu, et Marie, instruite par l'ange, est rendue digne de porter Dieu, afin, dit saint Irénée (écoutez les paroles de ce grand martyre), afin que la Vierge Marie fût l'avocate de la vierge Ève (3).

« Après un rapport si exact, qui pourrait douter que Marie fût l'Ève de la nouvelle alliance et la *mère du nouveau peuple?* Non, certainement, chrétiens, ce ne sont point les hommes qui nous persuadent une vérité si constante. C'est Dieu même qui nous convainc par l'ordre de ses conseils très profonds, par la merveilleuse économie de ses desseins, par la convenance des choses si évidemment déclarées, par le rapport nécessaire de tous les mystères » (4).

II. — Assurément, ces analogies et ces rapproche-

(1) Gen., III, 2.
(2) Tertul., *De carne Christi*, c. 17. P. L. II, 782.
(3) S. Iren., *c. Haeres.* L. V, c. 19, n. 1. P. G. VII, 1175.
(4) Bossuet. Lebarq, l. c., t. II, p. 5, 6. Voir aussi le 3e serm. pour l'Annonc., 1er p.; serm. pour la fête du Rosaire, exorde ; sermon pour le jour du scapulaire, 1er point; Elévat. sur les mystères, 8e sem., 5e élévat.

ments sont admirables, et l'on ne voit pas de quelle source ils procéderaient, si Dieu n'en était pas la cause. Toutefois, pour attribuer à Marie le rôle de nouvelle Ève auprès du nouvel Adam, nous avons d'autres preuves que des inductions et des rapprochements, si manifestes qu'ils puissent être. Bossuet, dans les textes que nous venons de transcrire, a fait presque constamment appel aux Pères. En effet, le témoignage des Pères est de telle autorité dans cette matière qu'il suffit à produire une absolue certitude; et cela, parce qu'il est évidemment l'écho de la révélation divine, et qu'il a son principe dans l'enseignement apostolique. C'est ce que nous allons démontrer en étudiant avec quelque détail les plus vénérables monuments de la tradition (1).

Ne considérons d'abord que trois témoignages : celui de saint Justin qui écrivait en Orient; celui de Tertullien qui écrivit en Occident, et celui de saint Irénée qui relie, pour ainsi dire, les deux Églises, puisque, après avoir appartenu de très près à l'école de saint Jean en Asie Mineure, il vint féconder de sa doctrine et de son sang l'Église des Gaules.

Témoignage de saint Justin : « Nous savons qu'avant toute créature Il (le Verbe) procédait de la puissance et de la volonté du Père... et que par le ministère de la Vierge il devint homme, afin que la désobéissance, qui avait eu le serpent pour moteur, *finît de la même manière qu'elle avait commencé*. Ève, lorsqu'elle était vierge et sans tache, écouta la parole du serpent et enfanta la désobéissance et la mort. Mais la

(1) Le Card. Newman, dans sa *lettre au Dr Pusey sur le culte de la S. Vierge*, a magistralement traité ce point de doctrine; aussi lui avons-nous fait plus d'un emprunt.

Vierge Marie tressaillit de foi et d'allégresse en recevant de la bouche de l'Ange la bonne nouvelle que l'Esprit de Dieu descendrait dans son sein, que la Vertu du Très-Haut la couvrirait de son ombre, et que, en conséquence, le Saint qui naîtrait d'elle serait le Fils de Dieu. Sa réponse fut un *fiat*. C'est pourquoi d'elle est né celui que tant d'Écritures ont prédit, comme nous l'avons déjà montré; celui par qui Dieu écrase le serpent avec les anges et les hommes dégradés à son image, et délivre de la mort les pécheurs qui, croyant en lui, font pénitence de leurs crimes » (1).

Témoignage de Tertullien : « Dieu a regagné par un dessein d'émulation son image et sa ressemblance dont s'était emparé le démon. En Ève encore vierge s'était insinuée la parole qui créa la mort; c'est aussi dans une vierge que devait descendre le Verbe de Dieu qui créa la vie; afin que l'humanité perdue par ce sexe recouvrât le salut par le même sexe. Ève avait cru le serpent, Marie crut Gabriel; la faute commise par la crédulité de l'une, l'autre l'a effacée par sa foi » (2).

Témoignage de saint Irénée : « Par un rapport frappant, on trouve la Vierge Marie obéissante lorsqu'elle dit : Voici votre servante, ô Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. Ève, au contraire, fut désobéissante, lorsqu'elle était encore vierge. Ève, ayant Adam pour époux, mais vierge encore..., devint, par sa désobéissance, une cause de mort pour elle-même et pour le genre humain tout entier; de même Marie, demeurée vierge aussi près d'un époux prédestiné,

---

(1) S. Justin., *Dial. cum Tryph.* P. G., VI, 709.
(2) Tertull., *De carne Christi*, c. 17. P. L., II, 782.

devint par son obéissance une cause de salut pour elle-même et pour toute la race humaine.

« C'est pourquoi Notre Seigneur a dit que les premiers seraient les derniers, et que les derniers seraient les premiers... Le Seigneur donc a reçu dans son sein les anciens pères, et les a régénérés dans la vie de Dieu, en devenant lui-même le premier des vivants, parce qu'Adam était devenu le premier des morts. C'est pour cela que saint Luc commence la liste des générations à partir de Notre Seigneur et la fait remonter jusqu'à Adam, voulant exprimer par là que ce ne furent pas les générations précédentes qui lui donnèrent la vie, mais Lui qui les fit renaître par l'Évangile de vie. Et c'est ainsi que l'obéissance de Marie brisa les chaînes forgées par la désobéissance d'Ève. Ce que, vierge encore, Ève avait lié par l'incrédulité, la Vierge Marie l'a délié par la foi » (1). Et encore : « Ève fut séduite par la voix d'un ange au point de fuir Dieu, et de trangresser son commandement; Marie accueillit avec pleine obéissance la voix de l'Ange qui lui annonçait qu'elle allait porter Dieu en elle. La première s'était montrée désobéissante à Dieu ; l'autre, au contraire, docile à l'inspiration divine, lui obéit si parfaitement que la Vierge Marie put devenir l'avocate de la vierge Ève. De même donc que le genre humain a été voué à la mort par une vierge, il a été sauvé par une vierge ; l'obéissance d'une vierge faisant équilibre à la désobéissance d'une vierge » (2).

Il nous reste à montrer l'origine apostolique de ce triple témoignage. Nous pouvons, à coup sûr, regarder le sentiment de ces trois Pères touchant la Vierge

(1) S. Iren., *adv. Haeres.*, l. III, c. 22, n. 4. P. G., VII, 958, sq.
(2) *Id.*, c. 19, n. 1. *Ibid.*, 1175.

Mère de Dieu, comme l'expresssion de la doctrine reçue communément à leur époque et dans leurs pays respectifs : car les écrivains, après tout, sont les témoins des faits et des croyances. En outre, la coïncidence des idées et l'entière similitude des antithèses prouvent qu'ils n'ont pas créé leur doctrine. Aussi bien, ne la donnent-ils nullement comme un produit de leurs méditations particulières. Or, si cette doctrine n'est pas d'eux, d'où l'ont-ils reçue? Car il faut qu'elle soit venue d'une source quelconque; et cette source doit être commune. Pouvons-nous assigner à la source commune de ces traditions locales une date plus récente que celle des Apôtres? Assurément non. Avant le milieu du troisième siècle, nous trouvons cette doctrine en Afrique et à Rome avec Tertullien, et dès la fin du second, en Palestine et en Asie avec saint Justin, et dans les Gaules avec saint Irénée ; c'est-à-dire dans tout le monde chrétien. Quelle source commune d'une si vaste diffusion, si ce n'est la prédication des Apôtres? De plus, n'oublions pas que saint Jean n'est mort qu'environ trente ou quarante ans avant la conversion de saint Justin et la naissance de Tertullien; et que saint Irénée, étant disciple de saint Polycarpe (1), puisa, par conséquent, sa doctrine aux sources primitives de l'enseignement apostolique.

III. — Pour révoquer en doute l'apostolicité d'une doctrine si universelle, il faudrait la trouver contredite ou mise en question par quelque témoignage opposé. Or, loin de la rejeter, l'Église par la plume et par la

(1) C'est ce qu'il affirme lui-même dans une lettre à Florinus, dont Eusèbe nous a conservé un fragment. Cf. Euseb., *H. E.*, l. v, c. 20. P. G., xx, 485.

bouche de ses Docteurs, l'a toujours enseignée depuis le IIIe siècle, et l'on signalerait difficilement un point de croyance si constamment et si explicitement reçu. C'est là une vérité de telle importance pour notre sujet qu'il ne faut pas craindre de multiplier les témoignages. Nous avons présenté ceux des premiers siècles de l'ère chrétienne. En voici d'autres non moins illustres empruntés aux âges suivants, et de tous les pays renfermés dans le sein de l'Église.

Au *quatrième* siècle, nous avons en Orient saint Cyrille pour Jérusalem, saint Éphrem pour la Syrie, saint Épiphane pour Chypre, l'Égypte et la Palestine, saint Jean Chrysostome pour Antioche et Constantinople.

« Comme la mort, dit le premier, était venue par Ève encore vierge, il convenait que la vie revînt par une vierge, ou plutôt d'une vierge ; et parce que le serpent avait trompé l'une, il convenait aussi que Gabriel pût annoncer la bonne nouvelle à l'autre » (1). « Au commencement, par le péché de nos premiers ancêtres, la mort étendit son empire sur tous les hommes; aujourd'hui, par la Vierge Mère nous passons de la mort à la vie. Au commencement, le serpent s'empara des oreilles d'Ève, et de là le venin se répandit dans tout le corps. Aujourd'hui, Marie reçoit par l'ouïe Celui qui nous assure l'éternelle félicité : ce qui fut un instrument de mort est devenu instrument de vie » (2). Ainsi parle saint Éphrem. Un ancien orateur sacré, dont les œuvres furent jadis attribuées à saint Athanase, ne se contente pas d'opposer entre elles Ève et

---

(1) S. Cyrill. Hierosol. (315-386), *Catech.*, XII, n. 15. P. G., XXXIII, 741.

(2) S. Ephrem, *Serm. 3 de Diversis*. Opp., t. III (syr.-lat.), p. 607. Cf. *Serm. exeg.*, I, t. II (syr.-lat.), p. 318, 319.

Marie. Il donne expressément à celle-ci le titre de nouvelle Ève : « *nova Eva, mater vitae nuncupata* » (1).

Plus remarquable encore, s'il était possible, est le témoignage de saint Épiphane : « C'est Marie saluée pleine de grâce qu'Ève représentait, quand, sous le voile d'une figure, elle reçut le nom de Mère des vivants. En effet, Ève fut appelée la mère des vivants, après qu'elle eut entendu la sentence : Tu es terre et tu retourneras à la terre (2) ; c'est-à-dire, après son péché. Ce n'est donc pas un léger sujet d'étonnement de lui voir attribuer un pareil nom, à la suite de sa déchéance. A regarder l'ordre extérieur et sensible, c'est de cette Ève qu'est issue toute la race humaine sur la terre ; mais, en réalité, c'est par Marie que la Vie même a été introduite dans le monde. Ayant porté dans son sein le Vivant par excellence, elle est devenue la *Mère des vivants*. Donc c'est à Marie, sous la figure d'Ève, que s'applique ce nom de mère...

« Il y a encore une autre chose, une chose vraiment admirable, à remarquer sur ces deux femmes ; je veux dire sur Ève et sur Marie. Ève est devenue pour l'homme une cause de mort, et c'est par elle que la mort est entrée dans le monde ; Marie fut un principe de vie, puisque c'est par elle que la vie nous est advenue. Le Fils de Dieu est descendu dans le monde, afin que là où le péché avait abondé surabondât la grâce (3). Donc, d'où était venue la mort, nous est

(1) Pseudo-Athan., serm. *de Annunc. Deip.*, n. 14. P. G. XVIII, 937. Ce qui démontre que ce sermon n'est pas du grand patriarche d'Alexandrie, ce n'est pas seulement qu'on y trouve l'Assomption corporelle de Marie affirmée et décrite, mais plus encore que l'auteur réfute *ex professo* l'hérésie de Nestorius et celle d'Eutychès. Il se tait sur le monothélisme, preuve que l'œuvre est antérieure à cette hérésie.

(2) Gen., III, 19.

(3) Rom., V, 20.

arrivée la vie, afin que la vie remplacât la mort, et que la mort apportée par la femme fût chassée par celui qui naquit de la femme pour être notre vie » (1).

Voici maintenant saint Jean Chrysostome. C'est dans la fête de Pâques qu'il célèbre la revanche divine et propose l'antithèse ordinaire entre Ève et Marie. « Tous réjouissons-nous et tressaillons d'allégresse. Car si la victoire d'aujourd'hui est le triomphe du Seigneur, la joie pourtant doit être commune. Le Christ n'a-t-il pas fait tout pour notre salut? Ces armes avec lesquelles le diable nous avait écrasés, c'est par elles qu'il l'a renversé. Comment cela, me direz-vous ? Écoutez. *Une vierge*, un bois et la mort représentent notre défaite. Voyez maintenant comment ces trois choses sont devenues pour nous un principe de victoire. Pour Ève, voici Marie ; pour l'arbre de la science du bien et du mal, voici le bois de la croix ; pour la mort d'Adam, voici la mort du Seigneur. Voyez-vous le démon terrassé par les mêmes armes qui l'avaient fait victorieux » (2) ?

J'ajouterais à ces autorités orientales le témoignage de saint Grégoire le Thaumaturge, si la première homélie sur l'Annonciation, publiée sous son nom, était certainement de lui. En tous cas, voici ce qu'on peut y lire : « C'est dans la Sainte Vierge seulement que la chute d'Ève est réparée » (3).

Comme l'Église orientale, l'Église d'Occident a ses témoins pour le quatrième siècle, moins nombreux peut-être, mais non moins affirmatifs, ni moins illustres. A

---

(1) S. Epiphan., *adv. Haeres.*, *Haer.*, 78, n. 18. P. G., XLII, 727, sq.,
(2) S. Joan. Chrysost., *hom. in S. Pascha*, n. 2. P. G. L, II, 768.
(3) S. Greg. Thaum , *hom.* I *in Annunc.* P. G. X, 1148. Cf., S. Taras. Constant., *in SS. Deip. Praesentat.*, n. 11. P. G., XCVIII, 1493, sqq.

leur tête marche saint Jérôme (331-420). On peut dire de lui qu'il représente le monde entier, sauf peut-être l'Afrique : car il fut l'ami du pape Damase à Rome, le disciple de saint Grégoire de Nazianze à Constantinople et du célèbre Didyme à Alexandrie. Né chez les Dalmates, il habita tour à tour, aux différentes époques de sa carrière, l'Italie, la Gaule, la Palestine, la Syrie. Or, dans une de ses lettres, il énonce non pas comme une opinion particulière, non pas comme une chose douteuse, mais comme un axiome rigoureux et manifeste, cette courte sentence qui comprend tout : « La mort par Ève; la vie par Marie » (1).

Comme Jérôme, saint Augustin (354-430) peut être compté pour un Père du quatrième siècle, encore qu'il ait vécu trente ans dans le cinquième. Lui aussi promulgue le grand principe : « La mort par une femme, et par une femme la vie » (2). On peut relire, en guise de commentaires, les beaux développements donnés par lui-même à ce principe dans le chapitre où nous parlions des convenances de la maternité divine (3).

---

(1) S. Hieron., *ep. 22 ad Eustochium*, n. 21. P. L., XXII, 408.

(2) *Huc accedit magnum sacramentum ut, quoniam per feminam mors nobis acciderat, vita nobis per feminam nasceretur.* S. August., *de Agone Christi*, c. 22. P. L., XL, 303.

(3) *La Mère de Dieu*, l. I, c. 4, pp. 71, suiv. Parmi les sermons douteux pour le moins du saint docteur, il en est plusieurs où la même doctrine est fortement inculquée. On les trouve dans le 39e volume de la Patrologie de Migne, en appendice, à la suite des sermons authentiques. Ce sont les pensées de saint Augustin; mais on a trop de peine à reconnaître sa manière et son style. Voici quelques extraits qui nous prouveront combien l'antithèse entre Eve et Marie était chose familière dans les temps reculés.

« Si le monde fut, dès l'origine, horriblement souillé par le vice, si le paradis même l'a vu captif, la cause en est à la femme. Car il est écrit : Par la femme le péché a été introduit dans le monde, et par elle nous sommes tous voués à la mort (Eccli., XXV, 33). Et encore : L'homme n'a pas été séduit ; mais c'est la femme qui, séduite, tomba dans la prévarication (I Tim., II, 14). Par elle donc le monde dégradé courba la tête sous le joug du diable : car on est l'esclave de celui par qui l'on a été vaincu (II Petr., II, 19).

« L'harmonieux accord des éléments une fois rompu, le déluge dé-

Nul doute que saint Augustin n'ait appris cette doctrine auprès de son maître Ambroise, avant de la creuser lui-même pour ses propres méditations.

Les écrits absolument authentiques du grand évêque de Milan ne paraissent pas avoir touché ce point de notre croyance. Mais, parmi les ouvrages publiés sous son nom, il en est un pour le moins qui le développe avec insistance. « Écoutez, mes bien-aimés, quel est le mystère de la loi... Par le premier homme, c'est la vie perdue; par le second, la vie recouvrée. Le premier a perdu la grâce qu'il avait reçue de Dieu; le second nous la rend avec la vie. Le premier,

---

truisit l'homme, sans pouvoir toutefois effacer le péché. Isaac, fils d'une mère stérile, a mérité de porter la figure de la croix; mais il ne fut pas digne d'être victime pour les péchés du monde. Moïse, exposé sur les eaux, Moïse, l'envoyé de Dieu, arrache le peuple juif à la servitude, mais lui, non plus, n'en délivre pas le monde; il extermine l'Égyptien, non le péché; il fait périr le Pharaon dans les gouffres de la mer, il n'expulse ni le diable ni ses légions. David se déclare lui-même né dans l'iniquité; ce n'est donc pas à lui qu'il était réservé de purger la terre de ses crimes.

« Cependant, le char du monde roulait, emporté dans la révolution des temps, sans que personne apportât la delivrance; toujours plus alourdi par de nouveaux crimes, et disloqué par d'effroyables secousses, il menaçait de s'en aller en pièces, et nulle part il ne trouvait de secours. Alors la cause est renvoyée à la femme, et l'origine est tranchée par l'origine. *Ad feminam causa revertitur, et origo per originem detruncatur;* l'origine du péché par la Mère du Christ; la lignée de l'impiété par la lignée de la piété; la racine de la mort par la racine de la vie ». Serm. 120, *in Nat. Dom.* 4. P. L., xxxix, 1894, sq.

Mêmes pensées dans un autre sermon, où l'on trouve des traits et des termes analogues à ceux du précedent. « Bénie soyez-vous entre les femmes, vous qui avez enfanté la vie pour elles et pour les hommes. La mère de notre race a fait entrer la peine dans le monde, et la Mere de Notre Seigneur, le salut. Eve fut l'auteur du péché, Marie, du mérite; Eve nous a donné la mort, et Marie, la vie... L'obéissance de l'une a répare la désobéissance de l'autre, et la foi de celle-là, la perfidie de celle-ci. C'est pourquoi Marie enfante Jésus dans l'allegresse; elle l'embrasse avec transport, heureuse de porter ce fils qui la porte ». Serm. 194, *de Annunc. Dom.* 2, n. 2. *Ibidem*, c. 2105. On peut lire encore dans un autre sermon très certainement apocryphe: « Quia primus auctor culpae dejectus est per feminam, ideo auctorem gratiae sine masculo concepit et peperit hodie femina Maria Virgo. Haec femina totius mundi mater et Domina. . » Ex *serm. ad FF. in eremo*, serm. 20, *de Nativ. Domini*. P. L., xl, 1268.

à l'instigation d'une vierge, est tombé; le second, par la naissance d'une vierge, a relevé ce qui était tombé... Donc, le mal par la femme, ou plutôt le bien par la femme; précipités à terre par Ève, nous sommes redressés par Marie; esclaves par Ève et délivrés par Marie. Ève nous a ravi la longévité, Marie nous a rendu l'immortalité. Ève nous a fait condamner par le fruit de l'arbre, et Marie nous obtient notre grâce par le don de l'arbre : car le Christ, son fils, a été suspendu comme un fruit à la croix » (1).

Il serait inutile de pousser indéfiniment nos citations. D'ailleurs, les témoignages, à partir du cinquième siècle, s'offriraient avec une telle abondance qu'un volume entier ne suffirait pas à les contenir. Contentons-nous de fermer la série par quelques textes cueillis, les uns dans l'Occident, les autres en Orient. Voici d'abord saint Pierre Chrysologue (400-450), cet évêque de Ravenne dont la lettre dogmatique, écrite à l'hérésiarque Eutichès, atteste le savoir et la grande autorité. Dans le Christ, dit ce Père, « la femme, qui jadis avait été l'occasion de notre perte, est devenue l'instrument de notre salut; et celle qui, de par le diable, fut si longtemps la *mère des morts*, a été faite par Dieu la *mère des vivants*... tant il est vrai que sans Marie ni la mort ne pouvait être expulsée, ni la vie réparée » (2).

Après saint Pierre Chrysologue, voici que saint Bernard, au nom d'une infinité d'autres, va nous retracer le même plan divin :

---

(1) In app. opp. S. Ambros., serm. 45, *de 1° Adam et 2°*, n. 2. P. L., XVII, 692.

(2) S. Petr. Chrysol., serm. 64. P. L., LXIV, 380; cf. serm. 99. *Ibid.*, 479.

« Oui, mes bien-aimés frères, un homme et une femme nous ont grandement nui, mais, grâces à Dieu, tout est merveilleusement réparé par un homme et par une femme, et même avec usure. Car il n'en est pas du don comme du péché : la grandeur de la ruine le cède à l'immensité du bienfait. Ainsi le très sage et très clément ouvrier de l'homme, loin de briser ce qui était si fortement ébranlé, l'a plus avantageusement rétabli, formant pour nous le nouvel Adam de l'ancien, et transfusant Ève en Marie..... Elle fut une cruelle médiatrice, cette Ève par qui l'antique serpent infecta l'homme lui-même de son venin pestilentiel; mais combien fidèle Marie, qui a préparé pour l'un et l'autre sexe l'antidote du salut. Celle-là fut un aide pour la séduction, celle-ci pour la propitiation ; celle-là suggéra la prévarication, celle-ci nous apporta la rédemption. *Illa enim ministra seductionis : haec, propitiationis; illa suggessit praevaricationem, haec ingessit redemptionem* » (1).

La vérité, tant de fois enseignée par ses Pères et ses Docteurs, l'Église latine la chante dans ses hymnes. « O la plus glorieuse des vierges.... Ce que la malheureuse Ève nous avait enlevé, vous nous le rendez par votre vivifiant rejeton; et pour que nous, misérables, nous montions parmi les astres, vous ouvrez les portes du ciel » (2).

---

(1) S. Bernard., Serm. de XII *Praerogat.* n. 2. P. L., CLXXXIII, 429, 430. Cf., hom. 2 *in Missus est*, n. 3. *Ibid.*, 62.

(2) *O gloriosa Virginum...*
Quod Eva tristis abstulit,
Tu reddis almo germine, etc.

A qui désirerait entendre encore une multitude d'autres témoins, je conseillerais de lire le P. Passaglia, *de Immaculato Deiparae conceptu*, sect. 5, c. 1, du n. 902 au n. 978. Il y verrait les églises latine, grecque, syrienne, arménienne et copte s'unir par leurs docteurs et par leurs écrivains les plus célèbres, en même temps que par leurs monu-

Entendons maintenant quelques Pères de l'Église grecque, appartenant à des époques relativement plus modernes que ceux dont nous citions plus haut les témoignages. Voici d'abord saint Jean Damascène. Dans une brillante apostrophe, où sont résumés tous les privilèges et toutes les gloires de la bienheureuse Vierge, « ô Fille de Dieu, s'écrie-t-il, vous êtes l'ornement de la nature humaine, et la réparation d'Ève notre première mère. Tombée par son crime, elle s'est relevée par votre enfantement. O fille sainte et sacrée, la gloire des femmes ! La première Ève, devenue prévaricatrice, a fait entrer la mort dans le monde, en favorisant les ruses du serpent infernal contre notre premier père, mais, par son obéissance à la volonté divine, Marie a trompé le serpent trompeur, et rendu le monde à l'immortalité » (1).

Un autre écrivain grec, chez qui le principe et son application sont encore plus vigoureusement accentués, est Jean, métropolite d'Eubée : « Tressaillez

---

ments liturgiques de tout genre, dans une commune affirmation, sans qu'il se rencontre nulle part aucune voix discordante, aucune ombre d'hésitation. Et puisque la séparation pour plusieurs de ces églises remonte jusqu'au ve siècle, il faut bien conclure que la doctrine admise par toutes était le patrimoine de toutes avant le schisme qui les a divisées.

Les poètes même ne restent pas étrangers à cet unanime concert. Sedulius chante le Fils, né de la Vierge :

Culpa dedit mortem, ut pietas daret inde salutem.
Et velut in spinis mollis rosa surgit acutis,
Nil quod laedat habens, matremque obscuret honore;
Sic Evae de stirpe, sacra veniente Maria,
Virginis antiquae facinus nova virgo piaret.

Sedul., *Carm. Pasch.*, II, P. L., XIX, 596.

Arator lui fait écho dans son *Histoire Apostolique :*

Porta Maria, Dei genitrix intacta Creantis,
A nato formata suo; mala criminis Evae
Virgo secunda fugat; nulla est injuria sexus,
Restituit quod prima tulit. *De Act. Apost.*, I. 1. P. L., LVIII, 96, 97.

(1) S. Joan. Damasc., *hom. 1 in Nativit. B. V. M.* n. 7. P. G., XCVI, 672.

d'allégresse, ô Adam, à cause de Marie, la Mère de Dieu. Parce que le serpent vous a trompé par une femme, c'est par une femme que vous foulerez sous vos pieds le serpent. Elle est arrivée l'heure où les flèches du Tout-Puissant vont partir de la nature même à laquelle l'ennemi, pour nous perdre, avait emprunté ses armes.

« Au paradis, le bois et la femme furent la première cause de votre exil ; aujourd'hui, le bois et la femme vont être le principe de votre délivrance. La femme, façonnée de la main de Dieu, vous a malheureusement séduit; et voici qu'une femme, née de Joachim et d'Anne, donne virginalement au monde le vainqueur de la mort et le triomphateur de notre tyran... Et vous aussi, Ève, réjouissez-vous : car vos fils, désormais, ne naîtront plus pour la corruption. Leur partage devient une éternelle incorruptibilité » (1).

Plus d'une fois, j'ai nommé Jean le Géomètre. On croit assez généralement qu'il était devenu prêtre et peut-être évêque, après avoir professé la vie religieuse. Il fut poète à son heure, et s'acquit une grande réputation d'orateur sacré, vers le milieu du XIe siècle. Quelque jugement que l'on porte sur son talent poétique, il est certain que les sermons que nous avons de lui méritent d'être lus, au point de vue de la doctrine. Voici ce qu'il dit sur le sujet que nous traitons ici.

Après avoir expliqué la fin de l'Incarnation du Verbe, il poursuit en ces termes :

« Parce qu'il faut que les remèdes répondent à la maladie, le céleste médecin en prépara de parfaite-

(1) Joan. Eubæens., *serm. in Concept. SS. Deip.* n. 21. P. G., XCVI, 1496.

ment adaptés à notre mal. C'est pourquoi un ange est envoyé pour un ange, un ange de lumière pour un ange de ténèbres, un prince du ciel pour un dominateur de ce monde, un messager ailé pour un être rampant sur la terre. Et pour une femme on élit une femme; pour une vierge séduite et trompée, une vierge pure sur qui le ravisseur ne porta jamais la main; pour celle qui fut expulsée de l'Eden, celle qui fut offerte au temple; pour celle qui fut prise par l'amorce du plaisir, celle qui ne fut jamais souillée même par la pensée ; pour celle enfin qui conversa malheureusement avec le démon, celle qui s'entretenait continuellement avec Dieu, et méditait jour et nuit les divins oracles.

« Or, cette fille de Dieu n'avait d'amour que pour la beauté du Roi, et le Roi, de son côté, s'était épris de la beauté de cette fille;... et celle-ci passa de la condition de servante à l'état d'épouse, et l'épouse devint la mère.

« Au lieu de la malédiction d'Ève, elle reçut la joie ; au lieu de la parole trompeuse, le Verbe lui-même. Elle ne toucha pas à l'arbre, c'est l'arbre qui la toucha, l'arbre de vie au lieu de l'arbre de la science » (1).

IV. — Nous avions donc raison de l'affirmer, l'universalité de cette doctrine, à travers les différents âges et les différents pays, démontre avec évidence qu'elle nous vient des sources mêmes de la révélation. Les Apôtres,

---

(1) Joan. Geometra, *serm. in SS. Deip. annunciat.*, n. 9. P. G., CVI, 817. Cf. Chrysipp. hierosol., *De laudibus Deigen.* M. Biblioth. PP. t. XII, p. 672.

après l'avoir reçue du Saint-Esprit, nous l'ont transmise. Impossible d'assigner une autre cause à une si admirable et si constante diffusion. Du reste, il faudrait ignorer à quelles marques se reconnaît une tradition divine pour ne pas voir, dans la vérité qui nous occupe, le caractère des doctrines déposées par Dieu lui-même dans le trésor de l'Église.

Admirons encore une fois les merveilleuses harmonies du plan divin. La chute et la réparation ne seront pas deux faits isolés. La rédemption, dans les desseins de Dieu, est une *revanche*. L'homme avait été vaincu ; c'est par l'homme que Dieu prétend vaincre. De là, ce mystère de l'Incarnation du Verbe prenant notre nature pour combattre et pour vaincre dans notre nature. De là, cette sollicitude divine à faire servir tous les instruments de notre malheur au ministère de notre salut. Or, parce que la femme avait eu sa grande part dans la déchéance de l'humanité coupable, il fallait que Dieu prédestinât une nouvelle Ève aussi bien qu'un nouvel Adam. Faute de cela, la revanche divine n'aurait pas été parfaite, et ses desseins auraient manqué de leur meilleur complément. Et cette Ève nouvelle devait occuper dans l'ordre de la délivrance une place analogue à celle que tint l'ancienne dans l'ordre de la déchéance. Donc, parce que ce fut Ève désobéissante et vierge qui nous donna, pour ainsi dire, l'auteur de notre perte, en faisant du premier homme le prévaricateur et le violateur de l'alliance divine, il était souverainement convenable que le réparateur, c'est-à-dire le Dieu fait homme, nous fût donné par une femme obéissante et vierge. Donc, pour conclure puisque « c'est par la femme que le péché a commencé », puisque c'est par elle que nous tous nous

mourons (1), il fallait que dans l'œuvre du relèvement ce fût aussi la femme par qui commençât le salut, la femme par qui tous nous *vivions*.

Donc, et ce sera le couronnement de l'antithèse, si la première Ève est, en toute vérité, *la mère des morts en Adam*, la seconde, c'est-à-dire, la divine Marie, doit être *en Jésus-Christ la mère des vivants :* car c'est le rôle propre à la mère de communiquer la vie. Cette idée nous l'expliquerons plus amplement dans la suite. Il nous suffit, pour le moment, d'avoir constaté que l'harmonie du plan divin réclame cette maternité spirituelle, et que la tradition ne l'a pas seulement proposée comme une convenance, mais qu'elle l'a, de plus. expressément affirmée comme un fait. Et c'est là ce que nous allons voir, au chapitre suivant, révélé dans l'histoire même de notre chute, dès les premiers chapitres de l'histoire humaine.

---

(1) Eccli. xxv, 33.

CHAPITRE II

La maternité de grâce dans la Mère de Dieu, basée sur son rôle de nouvelle Ève. — Le Protévangile (Gen. III, 14, sqq.). — Comment Jésus-Christ le Réparateur et ses membres y sont prédits comme étant Lui selon la chair, eux selon l'esprit, la *descendance de la Femme*, c'est-à-dire de la Vierge Marie.

La Tradition, dans le chapitre précédent, nous a fait contempler en Marie la nouvelle Ève engendrant à la vie, par Jésus-Christ, le nouvel Adam, ceux que l'Ève antique enfante à la mort avec l'ancien. Et cette antithèse entre les deux femmes se rattache comme une partie substantielle au plan de revanche inventé par l'éternelle miséricorde et l'éternelle sagesse. Est-il permis de remonter plus haut que la tradition chrétienne, et pouvons-nous trouver avant elle la source d'une si universelle doctrine ? Les Pères, qui nous l'ont fidèlement transmise, n'hésitent pas à l'affirmer. Ils nous la montrent consignée par Dieu lui-même aux premières pages de la Genèse. C'est là que nous allons maintenant l'étudier.

On connaît le passage mémorable où Dieu, frappant les coupables, relève pourtant l'homme par l'annonce de sa future délivrance : « Et Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, maudit sois-tu au-dessus de tous les animaux et de toutes les bêtes des champs. Tu ramperas sur le ventre et tu mangeras de la poussière, tous les jours de ta vie. Et je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et sa race.

Elle te brisera la tête, et tu tâcheras de la mordre au talon » (1).

Telle est la prophétie qu'on est généralement convenu d'appeler du nom de *Protévangile*, parce qu'elle contient la première promesse du Messie Rédempteur, enchâssée dans la sentence portée contre le serpent. Pour mieux comprendre la signification de l'oracle, et comment il confirme à la fois la double maternité de Marie, celle qui la fait mère du Sauveur selon la chair et celle qui la fait notre mère suivant l'esprit, il faut, avant tout, définir et préciser les personnages qui sont en scène : d'une part, le serpent et sa race ; de l'autre, la femme et la race de la femme.

I. — Quel est ce serpent, tentateur et séducteur d'Ève, objet maintenant de la malédiction divine? Le serpent est, sans conteste, le démon ; mais le démon voilé sous la figure sensible du serpent dont il a fait son organe. C'est donc le démon qu'atteint la malédiction de Dieu, à travers le serpent qui le symbolise. Les saintes Écritures n'ont qu'une voix pour attester cette identification de l'esprit du mal avec le serpent, séducteur de la première femme. « Et il se fit sous le ciel un grand combat : Michel et ses anges combattaient contre le *dragon;* et le dragon et ses anges luttaient contre lui... Et il fut précipité du ciel, ce grand dragon, cet *antique serpent* qui s'appelle le diable et satan... » (2). Ainsi parle saint Jean dans son Apocalypse. Le témoignage de Notre Seigneur n'est ni moins clair ni moins

(1) Gen., III, 14, 15. La traduction du dernier verset répond au texte de la Vulgate ; elle serait selon l'hébreu : Celle-ci (la race de la femme) te brisera la tête et tu la blesseras au talon.

(2) Apoc., XII, 9; XXII, 2, 9.

formel, quand il dit aux Juifs : « Le père dont vous êtes nés est le démon, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il fut *homicide dès le commencement...* » (1). Allusion manifeste à la déchéance originelle causée dans l'humanité par les suggestions du serpent infernal. Saint Paul ne parle-t-il pas aussi du démon, quand il écrit aux fidèles de Corinthe : « Je crains que comme Ève fut séduite par l'astuce du *serpent*, vos sentiments de même ne se corrompent » (2).

Il est facile encore de reconnaître le serpent de la Genèse et le démon dans ces paroles du Sauveur : « Voici que je vous ai donné la puissance de marcher sur les serpents et les scorpions et sur toute la puissance de l'ennemi » (3) : car le second membre explique le premier, vu que l'ennemi par excellence est le diable (4). Enfin, pour nous appuyer aussi sur l'autorité de l'Ancien Testament, la Sagesse nous avertit que « la mort a fait son entrée dans le monde par l'envie du diable » (5). Texte inintelligible, si le diable et le serpent ne sont pas identifiés comme la cause et l'instrument ou le symbole. Si donc satan n'est pas expressément nommé dans la Genèse, c'est que la matière et la croyance générale rendaient une désignation plus précise absolument superflue. La lettre est transparente et, sous la figure, impossible de ne pas voir la réalité.

Une remarque qui n'est pas sans importance, c'est que l'Écriture, parlant du serpent séducteur, ne dit pas *un* serpent, mais *le* serpent. Elle veut nous apprendre, par là, que le serpent du paradis terrestre

(1) Joan., VIII, 44.
(2) II Cor., XI, 3.
(3) Luc., X, 19.
(4) Matth., XIII, 39.
(5) Sap., II, 24.

n'est pas un serpent quelconque, mais celui que l'Ancien et le Nouveau Testament appellent le *Satan* (1) par opposition à *satan* (sans article) qui signifie simplement un ennemi, un adversaire. Donc le serpent foudroyé par la sentence divine est, avant tout, le grand rebelle, Lucifer, l'Esprit mauvais. S'il y a eu un serpent proprement dit, celui-ci n'était que le vêtement visible et l'organe du serpent infernal. C'est pourquoi tout ce qui dans la malédiction de Dieu peut convenir au premier, exprime figurément et typiquement la peine dont le démon lui-même est frappé, soit en lui-même soit dans sa race.

Qu'entendre par la race du serpent? Si le serpent est le symbole du démon, il faut bien voir dans la race du serpent la race même du démon. Mais cette race elle-même quelle est-elle ? L'Écriture ne nous le laisse pas ignorer. Quiconque en a lu les pages inspirées sait bien qu'elle établit des rapports de filiation et de paternité, non seulement dans le cas d'une génération physique et naturelle, mais aussi dans le cas d'une génération spirituelle et morale (2). C'est ainsi que, dans la Genèse, les descendants de Seth, pour être restés fidèles au culte du vrai Dieu, sont appelés « fils de Dieu », et les coupables descendants de Caïn « fils des hommes » (3).

Plus d'une fois, le Nouveau Testament désigne les pervers par le nom de fils du diable et de satan. « O

---

(1) Job, I, 6.

(2) Autre est pourtant la génération spirituelle des enfants de Dieu, autre celle qui fait les fils du diable. La première transforme intérieurement l'homme par le don de la grâce et l'habitation spéciale du S. Esprit ; la seconde la dépouille et fait succéder les vices à la vertu, tellement que par l'une l'âme est à l'image de Dieu, et que par l'autre elle prend quelque chose des traits de satan, le père du mal.

(3) Gen., VI, 1, 2.

homme, rempli de ruse et d'astuce, fils du diable, ennemi de toute justice », dit Paul au mage Élymas, dans le livre des Actes (1). « Celui qui fait le mal, dit à son tour saint Jean, est du diable, lequel a menti dès le commencement » (2). Jésus-Christ, dans l'Évangile, traite les Sadducéens et les Pharisiens comme « une race de vipères et de serpents » (3) : dénomination qu'on trouve aussi dans la bouche de saint Jean-Baptiste au Jourdain (4). Et, pour lever tous les doutes, Notre Seigneur a dit aux mêmes Juifs incrédules : « Vous avez pour père le diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il fut homicide dès le commencement, et il n'est point demeuré dans la vérité » (5). Donc la *race* du serpent, signalée dans la sentence de Dieu, ce sont les hommes que le démon, par ses suggestions perfides et par sa néfaste influence, a faits à son image et rendus complices de sa révolte.

Race du serpent, ceux qui commettent le péché par leurs actes personnels; race du serpent, ceux qui, comme tout enfant des hommes, naissent souillés du péché; race du serpent surtout, ceux qui continuent sur la terre l'œuvre du démon, se perdant eux-mêmes et travaillant à perdre les autres.

II. — Nous connaissons, à n'en pas douter, ce qu'est le premier groupe, je veux dire, le serpent et la race du serpent. Reste à considérer le second groupe, la femme et la race ou la postérité de la femme. Cherchons d'abord à déterminer la postérité de la femme;

(1) Act., XIII, 10.
(2) Joan., III, 10.
(3) Matth., XII, 34; XXIII, 33.
(4) Matth., III, 7.
(5) Joann., VIII, 44.

il sera plus facile de voir ensuite de quelle femme il est ici question. Or, s'il est une chose indubitable, c'est que la postérité de la femme est, au moins dans la signification première et principale, le Sauveur et le Rédempteur des hommes. Supprimez cette interprétation, et du même coup vous anéantissez le *premier Evangile*, vous enlevez au genre humain, tombé et désespéré dans la personne de ses premiers auteurs, la promesse qui le console, l'espérance qui le relève. Cette magnifique chaîne de prophéties, qui vont se prolongeant et se précisant à travers les siècles, a perdu son premier et fondamental anneau. La figure du Messie n'est plus esquissée dès l'origine du monde, et le démon, bien que chargé de la malédiction divine, peut jouir en paix de son triomphe, sans se douter qu'il doit perdre un jour sa proie.

Indépendamment des témoignages apportés dans la suite des âges, le texte nous dit assez haut par lui-même que la postérité de la femme est, en premier lieu, le Messie Réparateur et Sauveur. En effet, d'après l'hébreu et la plupart des versions orientales, ce n'est pas directement la femme promise, mais sa postérité, son fils, qui doit écraser la tête du serpent; c'est au talon du même fils que s'attaquera le serpent pour le mordre. Et telle paraît bien être la forme originale du texte. Cela ne va pas à dire que la Vulgate et que la plupart des Pères latins en lisant « Elle (la femme) t'écrasera la tête », c'est-à-dire en attribuant la victoire à la femme, nous induisent en erreur. Comme nous le verrons bientôt, la pensée est vraie; mais, certainement aussi, l'écrasement du serpent infernal est, avant tout, le fait et le triomphe propre à la postérité de la femme.

Sans entrer dans les études grammaticales et philologiques par où l'on a voulu prouver que la leçon du texte hébreu mérite la préférence, qu'il nous suffise de remarquer ici que l'événement éclaire la promesse. Or, c'est au Fils que l'Esprit Saint attribue perpétuellement la victoire sur le serpent et la destruction de l'empire du diable; c'est principalement le Fils que le serpent et sa race poursuivent de leur haine à travers les siècles. « Comme les enfants, dit l'Apôtre, ont participé à la chair et au sang, Lui pareillement s'y est uni, afin de détruire par la mort celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire, le diable » (1). Et saint Jean : « Celui qui pèche est du diable, parce que le diable pèche dès le commencement. Et c'est pour cela que le Fils de Dieu a paru, pour détruire les œuvres du diable » (2).

Ainsi le fils de la femme écrase la tête du serpent. Mais aussi quelle rage du serpent contre lui ! A peine est-il né que le diable, s'emparant d'Hérode, lui dresse des embûches. Plus tard, il ira le poursuivre au désert. Rebuté et rejeté, il aura son heure, celle dont Notre Seigneur disait aux Juifs qui venaient l'arrêter dans le jardin des Oliviers : « C'est là votre heure, et la puissance des ténèbres » (3). Alors, il entrera dans Judas pour lui faire livrer son maître, dans les princes des prêtres et dans les anciens du peuple pour le juger et le condamner, dans les bourreaux pour le crucifier. Donc la postérité de la femme est le Rédempteur promis dès l'origine du monde et venu au milieu des temps, Jésus-Christ, Notre Seigneur.

---

(1) Hebr., II, 14.
(2) I Joan., III, 8.
(3) Luc, XXII, 53.

A cette première considération s'en ajoute une autre non moins décisive. C'est que le fils de la femme dont il est écrit : « Il t'écrasera la tête, » c'est-à-dire, il anéantira la puissance de l'infernal oppresseur, ne peut être différent de la *semence*, promise plus tard aux patriarches, en qui seront bénies toutes les familles et toutes les nations de la terre (1). En effet, de même que la calamité suprême dans les Écritures est la servitude du diable, ainsi la bénédiction par excellence est l'affranchissement de la même servitude. Il suit de là que le descendant, *semen*, promis au monde dans la personne d'Abraham, ce fils en qui sera bénie toute nation, est une seule et même personne avec la postérité de la femme, qui doit écraser la tête du diable sous son pied vainqueur. Or, l'Apôtre dans l'interprétation authentique qu'il a donnée des promesses faites au père des croyants, le remarque avec insistance : « Les promesses ont été faites à Abraham et à Celui qui devait naître de lui, *semini ejus*. L'Écriture ne dit pas : Et à ceux qui naîtront, comme s'il y en avait plusieurs, et *seminibus quasi in multis ;* mais comme parlant d'un seul : Et à Celui qui naîtra de toi, *et semini tuo*, qui est le Christ » (2).

Donc, si tel est le fils, telle la postérité de la femme, que sera la femme elle-même, sinon la Mère du Christ, la bienheureuse Vierge Marie?

La postérité prédestinée de la femme est le futur Messie, le Dieu fait homme. Nous venons de le démontrer. Mais, parce que la race du serpent est nécessairement un nom collectif, il paraît nécessaire aussi que la postérité de la femme ne signifie pas

(1) Gen., XXII, 18 ; XXVI, 4, etc.
(2) Gal., III, 16.

seulement la personne particulière qui sera le Christ et le Messie. Le parallélisme des mots exige une signification plus étendue. Voilà pourquoi nous avons dit de cette postérité qu'elle signifiait *premièrement* et *principalement* le Christ, fils de la femme. Mais secondairement elle comprend aussi la multitude des hommes qui, dans la suite des siècles, se rangeront sous l'étendard de Dieu pour combattre l'éternel ennemi de Dieu. Pourquoi ? Parce qu'ils appartiennent à Jésus-Christ comme des membres à leur chef ; parce qu'ils font partie de sa plénitude; parce que, s'ils n'entrent pas dans sa personne physique, ils sont compris dans sa personne mystique ; en un mot, parce qu'ils sont, eux aussi, dans la mesure de leur sainteté, le Christ, victorieux adversaire du serpent. Donc, la semence ou la postérité de la femme exprime vraiment une collection, mais une collection qui sort de l'unité et revient à l'unité. Voilà donc ces deux cités que saint Augustin a si éloquemment décrites : Jérusalem et Babylone : la cité de l'amour divin et la cité de l'amour de soi-même ; la cité de Dieu et la cité du diable ; cités divisées l'une de l'autre par une opposition invincible de pensées, de sentiments et d'actions ; cités en guerre perpétuelle et implacable, parce que la haine réciproque des deux chefs ne s'éteindra jamais.

Et voyez comme tout se tient, cette interprétation du texte une fois admise. La race du diable est multitude, et pourtant elle est une, puisque le diable en est la tête et le centre ; la postérité de la femme est collection aussi, mais plus encore que celle du diable elle est une, parce que les justes sont plus identifiés avec Jésus-Christ que les pécheurs avec le

démon. Et c'est là, sans doute, qu'il faut chercher l'interprétation de ces paroles de l'Apocalypse qui nous montrent en acte ce que la Genèse avait prédit : « Et le dragon s'irrita contre la femme, et il s'en alla combattre contre les *autres de sa race*, *reliquis de semine ejus*, c'est-à-dire, contre ceux qui gardent les commandements de Dieu, et qui ont le témoignage de Jésus-Christ » (1).

C'est là encore ce qui explique pleinement les autres mots de la sentence : « Tu tâcheras de le mordre au talon. » Sans doute, ils s'appliquent tout particulièrement à la personne individuelle et physique de Notre Seigneur. Mais avec quelle fureur aussi l'antique serpent ne poursuit-il pas ceux qui forment ou sont appelés à former son corps mystique? Apprenez-le par cet avertissement du prince des Apôtres : « Soyez sobres et veillez : car votre adversaire, le démon, comme un lion rugissant, rôde, cherchant qui dévorer » (2). Pierre se souvenait d'avoir entendu le Seigneur lui dire : « Simon, Simon, voilà que satan vous a demandé pour vous cribler comme le froment » (3). Participant aux attaques, les justes participent en Jésus-Christ à la victoire. De là ce vœu de saint Paul écrivant aux Romains : « Que le Dieu de la paix se hâte d'écraser satan sous vos pieds » (4).

Encore une fois, la descendance de la femme étant le Dieu sauveur, c'est la bienheureuse Vierge Marie qu'il faut saluer dans la femme. La conséquence est manifeste. Elle deviendra plus claire encore, lorsque nous

(1) Apoc., XII, 17.
(2) I Petr., V, 8.
(3) Luc., XXII, 31.
(4) Rom., XVI, 20.

aurons fait disparaître une difficulté. On a dit pour infirmer notre interprétation : Dans toute l'histoire de la tentation et de la chute, le terme *femme* désigne Ève seule ; donc, il doit retenir la même signification dans le prononcé de la sentence contre le serpent, et s'appliquer également à la première femme. Réponse : Distinguons le récit de la séduction et de la faute et le prononcé de la triple sentence qui vient après lui. D'accord, le mot *femme* dans le récit désigne toujours Ève et seulement Ève. Mais il faut bien avouer que dans la fulmination de la sentence, si le mot ne change pas de *signification*, il change de *sujet* (1). Est-ce pour Ève seule que Dieu parlait, quand il dit à la *femme :* « Je multiplierai tes maux et tes grossesses... » (2). Si donc le même mot, après avoir représenté une personne unique, s'étend à la généralité des femmes ; pourquoi ne pourrait-il pas se dire aussi d'une femme individuelle, autre qu'Ève, d'une femme qui serait la mère du Sauveur futur ?

Si j'ouvre l'histoire d'Ève, j'y cherche en vain ces inimitiés mortelles entre le diable et la femme ; inimitiés qui n'ont de comparable que l'opposition entre la race de l'un et la postérité de l'autre. Qu'est-elle et comment nous apparaît-elle dans le texte de la Genèse ? Comme la complice d'abord et puis comme la victime du serpent, comme celle dont la témérité, la désobéissance et l'orgueil ont concouru, pour une grande part, à faire de la race humaine la race du serpent. L'inimitié de la femme pour le démon est manifeste-

(1) La *signification* reste la même, le *suppôt* varie, comme disent les théologiens. Ainsi dans cette phrase : Le Verbe est Dieu de Dieu, le mot Dieu garde le même sens. Mais autre est *la supposition* du premier terme, autre celle du second.

(2) Gen., III, 16.

ment connexe avec l'écrasement de la tête du serpent par où finit la sentence. Qu'a donc fait Ève, qu'a-t-elle souffert, qu'a-t-elle mérité pour être si funeste au diable? J'ai dit que l'inimitié de la femme est connexe avec l'écrasement du serpent infernal. J'en ai pour garant la traduction de la Vulgate, trop ancienne et trop universellement acceptée dans l'Église pour exprimer une erreur. Oui, la femme, elle aussi, doit broyer la tête du serpent, mais dans sa descendance et par sa descendance. Est-ce là, je le demande, la note caractéristique sous laquelle Ève est ici représentée? Ne la voyons-nous pas, au contraire, enfanter non point le vainqueur du démon, mais ses esclaves; car quiconque descend du premier couple, est de droit pécheur et soumis par le fait même à l'empire du serpent (1).

Ira-t-on prétendre que, si la femme n'est pas Ève en particulier, c'est du moins la femme en général? A qui ferait une semblable difficulté, je répondrais en retournant contre la généralité des femmes ce que je disais tout à l'heure d'Ève en particulier. Si l'on voulait à tout prix entendre le mot femme suivant la signification générique, je n'y répugnerais pas absolument, mais à la condition toutefois qu'on l'interprétât comme font les Pères, quand ils écrivent en parlant du Christ: L'homme vaincu par le diable a vaincu son propre vainqueur; ou bien quand ils disent, les yeux

(1) Plusieurs interprètes catholiques ont voulu que la *femme* fût à la fois Eve et Marie : Eve au sens *littéral*, Marie au sens *spirituel*. Eve serait le type de Marie; son horreur et celle de sa race pour le serpent signifierait l'inimitié de la B. Vierge et de son Fils pour le démon. Et, par conséquent, le Protévangile conserverait toute sa valeur prophétique, de même que la loi de l'Exode (XII, 46) : « Vous ne lui briserez pas les os », se rapporte à Jésus-Christ sur la croix, mais à travers l'agneau pascal littéralement signifié dans le texte (Joan., XIX, 36).

fixés sur Marie: La femme a réparé les maux causés par la femme. De même, en effet, que dans ces propositions l'*homme* et la *femme* désignent sous leur généralité Jésus et sa Mère, ainsi dans la malédiction portée contre le serpent la femme serait encore Marie (1).

Telle est l'interprétation du second couple qui, seulement ébauchée dans la Synagogue, se révèle avec éclat dès les premiers jours du Christianisme. Elle était manifestement dans la pensée des Pères, quand ils établissaient entre Ève et Marie l'antithèse que nous avons décrite au précédent chapitre (2). Du reste, les textes qui proposent explicitement Marie comme étant la femme désignée dans la Genèse, ne font pas défaut. Sans parler des Pères qui, suivant la leçon de la Vulgate, ont interprété de la femme le membre de phrase : Elle te brisera la tête, combien d'autres, et parmi les plus anciens, voient Jésus-Christ dans la postérité de la femme et Marie dans la femme. Saint Épiphane fait observer expressément que l'oracle divin « ne saurait s'ajuster ni pleinement ni parfaitement à la première femme : il ne s'accomplit réellement et totalement que dans le très saint et très excellent rejeton, issu de la seule Vierge Marie, sans le concours de l'homme » (3).

Telle fut aussi la pensée de saint Irénée dans plusieurs endroits de son grand ouvrage *contre les Hé-*

---

(1) Semblablement, dire avec saint Pierre Chrysologue que la femme, après avoir été par le diable la mère des mourants, est devenue par le Christ la mère des vivants, n'est-ce pas désigner sous le nom général de femme Eve et Marie? Serm. 140. P. L., LII, 576.

(2) S'il était simplement question de prouver le caractère messianique de la prophétie génésiaque, tous les Pères viendraient lui rendre témoignage. Ici, nous voulons seulement établir qu'il s'agit de la B. Vierge, mère du Réparateur.

(3) S. Epiphan., *c. Haeres.*, haer. 78, n. 18, 19. P. G., XLII, 729.

résies. Mais c'est dans le cinquième livre surtout que le saint, donnant le vrai commentaire de toute la prophétie, dépeint le démon, la bienheureuse Vierge et Jésus-Christ avec les couleurs et le rôle qui leur conviennent. « Le Christ réparateur a tout renouvelé en lui, lorsque déclarant la guerre à notre ennemi... il a foulé sous son pied victorieux la tête du démon, suivant la prédiction faite au serpent dans la Genèse: J'établirai des inimitiés entre toi et la femme, entre sa race et la tienne; elle (sa race) surveillera ta tête, et tu observeras son talon (1). C'était l'*annonce prophétique de Celui qui devait naître de la Vierge*,... de Celui que désigne l'Apôtre lorsque, parlant, dans l'épître aux Galates, du descendant d'Abraham, il dit de la loi qu'elle a été établie jusqu'à ce que vienne la *semence* pour qui sont les promesses (2). Ce qu'il exprime encore plus clairement dans la même lettre, disant: Lorsque fut arrivée la plénitude des temps, Dieu envoya son Fils, fait de la femme (3). Car l'ennemi n'aurait pas été justement vaincu, s'il n'avait eu pour vainqueur un homme né de la femme (4) ». Ailleurs, à propos du même texte, il dit expressément du « Fils de Marie qu'il est le rejeton prédestiné à marcher sur la tête du serpent » (5).

Au quatrième siècle, saint Jean Chrysostome dont on sait l'attachement pour le sens littéral des Écritures, commentait en ces termes la prophétie génésiaque : « Je mettrai une inimitié entre toi et la femme,

---

(1) Observabit, observabis, suivant les Septante.
(2) Gal., III, 19.
(3) Gal., IV, 4.
(4) S. Iren., *advers. Haeres.*, l. V, c. 21, n. 1. P. G., VII, 1179.
(5) *Id.*, *Ibid.*, l. III, c. 23, n. 7. 964.

entre sa race et ta race. Il ne me suffira pas que tu rampes sur la terre; je te ferai une femme pour ennemie, une femme qui ne connaîtra pas d'alliance avec toi; plus encore, je ferai de sa descendance l'adversaire perpétuel de la tienne » (1). Peut-on signifier plus clairement la bienheureuse Vierge et son fils, Notre Seigneur?

Voilà pourtant quelque chose de plus explicite. Je l'emprunte au commentaire de saint Maxime de Turin sur le même texte. « Ne voyez-vous pas, dit ce Père, que Dieu le menaçait alors dans le Christ? Car je ne sais pas un autre rejeton de la femme que celui dont l'Apôtre a dit: Fait de la femme et de la chair; celui qui, d'après l'Évangile, passait pour le fils de Joseph et ne l'était pas; c'est-à-dire le Verbe fait homme... Donc, c'est la Mère de Notre Seigneur Jésus-Christ qui était promise en cette femme. C'est à elle que vont les inimitiés du serpent. Je mettrai, dit Dieu, des inimitiés entre toi et la femme. Il ne dit pas : je mets, de peur qu'on ne l'entende d'Ève. La promesse se rapporte au futur : je mettrai des inimitiés entre toi et la femme; la femme qui doit enfanter le Sauveur, et non pas la mère du fratricide » (2).

Saint Isidore de Péluse n'est pas moins affirmatif. Non seulement il voit dans la femme de la Genèse la Vierge Marie, mais il trouve même dans la signification du terme biblique « postérité de la femme, *semen mulieris* », un argument en faveur de son interprétation. « Cette postérité de la femme que Dieu lui-

(1) S. Joan. Chrysost., *Comm. in Genes.*, hom. 17, n. 7. P. G., LIII, 143.

(2) Ep. *de Viro perfecto*. publiée d'abord sous le nom de S. Jérôme, et placée depuis en appendice parmi les œuvres de S. Maxime de Turin. P. L., LVII, 939, sq.

même a faite l'irréconciliable ennemie du serpent, est le Seigneur Jésus : car, lui seul, il est tellement le rejeton de la femme qu'il est né sans le concours de l'homme et sans aucun préjudice pour la virginité de sa mère » (1). Comprenons bien la pensée du saint docteur. L'expression, postérité, rejeton de la femme, *semen mulieris*, ou, ce qui revient au même, *né de la femme*, n'apparaît que trois fois dans les saintes Écritures, c'est-à-dire au troisième chapitre de la Genèse, dans l'épître aux Galates et dans l'Apocalypse (2). Or, saint Paul parle manifestement de Marie; et l'Apocalypse, de l'Église ou de Marie, plus probablement même de l'une et de l'autre; et tous les deux expriment une maternité qui échappe aux lois ordinaires, une maternité virginale. Donc aussi, la même expression dans la Genèse emporte le même sens; et, par conséquent, la victoire sur le serpent infernal doit être remportée par le rejeton d'une mère vierge; et cette mère quelle serait-elle, si ce n'était pas Marie?

Ou je me trompe fort, ou c'est aussi la pensée de saint Léon le Grand, quand il écrit : « Dieu tout-puissant et éternel, Dieu dont la nature est bonté, dont la volonté est puissance, et l'opération, miséricorde, aussitôt que la malice diabolique nous eut infectés de son mortel venin, annonça, dès l'origine du monde, les remèdes préparés par sa piété pour *renouveler* les mortels. C'est là que tendait la signification, faite au serpent, d'un fruit de la femme dont la vertu briserait un jour sa tête orgueilleuse et coupable; et ce fruit prédit si longtemps à l'avance est le Christ, Dieu et

(1) S. Isidor. Pelusiot., *Epp.* L. I, *ep.* 426. P. G., LXXVII, 417.
(2) Galat., IV, 4; Apoc., XII, 17.

homme, le Christ qui, venant dans la chair, et né de la Vierge, devait ruiner par sa naissance très pure le corrupteur de la race humaine » (1).

Je rappelle enfin deux documents contemporains dont on reconnaîtra facilement l'importance. Le dernier en date est tiré de l'une des encycliques consacrées par Léon XIII à la glorification du Rosaire : « A l'origine des siècles, dit notre Pontife, la bienheureuse Vierge fut présentée par Dieu lui-même aux auteurs du genre humain tombés dans la révolte, et à tous leurs descendants infectés de la même tache originelle, comme le gage du salut et du relèvement futur » (2). Pouvait-il dire plus clairement que l'oracle de la Genèse doit s'interpréter de Marie?

L'autre document n'est pas moins explicite. C'est la bulle de Pie IX proclamant la Conception immaculée de la bienheureuse Vierge. On y lit que « les Pères et les écrivains ecclésiastiques n'eurent rien plus à cœur dans les livres écrits par eux soit pour expliquer les *divines Écritures*, soit pour défendre nos dogmes, soit pour instruire les fidèles, que de prêcher à l'envi de mille manières également admirables... la victoire éclatante remportée par la Vierge sur le détestable ennemi du genre humain » : allusion manifeste au Protévangile; mais allusion qui va se préciser jusqu'à l'évidence dans les lignes qui suivent : « C'est pourquoi, développant les paroles par lesquelles, à l'origine même du monde, Dieu prédit les remèdes préparés

---

(1) S. Leo M., serm. 22, *de Nativitate Domini* 2, c. 1. P. L., LIV, 194. « Ipse (Christus) solus, dit aussi Rupert, ita semen mulieris est, ut non etiam viri semen sit ». In *Genes.*, l. III, c. 19. P. L., CLXXVII, 304.

(2) Leo XIII, Encycl. *Augustissimae* (12 sept. 1897).

dans sa bonté miséricordieuse pour le renouvellement des mortels, rabattit l'audace du serpent, notre séducteur, et releva merveilleusement les espérances de notre race, quand il dit : J'établirai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta descendance et sa descendance, les Pères et les écrivains de l'Église enseignèrent de ce divin oracle qu'il montrait clairement et manifestement le miséricordieux Rédempteur, Fils unique de Dieu, le Christ Jésus, désignait la Vierge Marie sa mère, et tout à la fois exprimait d'une manière insigne les inimitiés de l'un et de l'autre avec le diable » (1).

III. — Maintenant que nous connaissons les personnages, reprenons le texte afin d'en saisir toute la profondeur et toute la vérité. « Et le Seigneur Dieu dit au serpent : *Parce que tu as fait cela.* » Qu'avait-il fait, le serpent, ou mieux, le démon par l'organe du serpent? Il avait séduit la femme par une bienveillance simulée; il s'était servi d'elle comme d'une médiatrice pour tromper l'homme, faire de l'homme un rebelle, et perdre en lui et par lui toute la race humaine. Voilà ce qu'avait fait satan, ses artifices, sa malice et son œuvre. « Parce que tu as fait cela, tu seras maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre; tu ramperas sur le ventre et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie. » Le serpent est directement maudit, parce qu'il avait servi d'organe au démon; mais l'arrêt divin vise principalement ce dernier. Du reste, la malédiction portée contre le serpent symbolise la dégradation du diable et de ses futurs com-

(1) Bulla *Ineffabilis* Pii papae IX, (a. 1854).

plices, comme il avait lui-même représenté sensiblement le tentateur de la femme.

« Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne. » C'est comme si Dieu disait: « Parce que tu as fait cela ; parce que tu as feint une amitié trompeuse pour Ève ; parce que, l'associant à ta malice, tu as remporté par là le triomphe inique où tu prétendais ; moi, je susciterai une autre femme, la femme par excellence, et j'établirai entre elle et toi une inimitié véritable, absolue, perpétuelle, afin qu'elle te soit contraire et funeste, autant que la première t'a été favorable et propice ».

Parce que tu as fait cela ; c'est-à-dire, parce que tu t'es créé par l'intermédiaire d'Ève une lignée semblable à toi dans l'Adam prévaricateur ; moi, par cette autre femme, je ferai naître un fils, ton ennemi comme elle et plus qu'elle, l'ennemi de ta race ; et ce fils de la femme te brisera la tête, et détruira ton règne, en dépit des attaques que ta malice dirigera contre lui.

« Il n'importe que dans une ancienne version cette victoire sur le serpent soit attribuée à la femme, et que ce soit elle qui en doive écraser la tête, *ipsa conteret*. Car il faut entendre que la femme remportera cette victoire, parce qu'elle mettra au monde le vainqueur. On concilie par ce moyen les deux leçons : celle qu'on trouve à présent dans l'original, qui attribue la victoire au fils de la femme, et celle de notre version, qui l'attribue à la femme même. Et en quelque manière qu'on l'entende, on voit sortir de la femme un fruit qui écrasera la tête du serpent et en détruira l'empire » (1).

---

(1) Bossuet, *Elévat. sur les mystères*, 8e sem., 1re élévat.

Telle est donc la signification de ce mémorable oracle.

Avant d'aller plus loin, il nous faut résoudre deux difficultés par lesquelles on a voulu renverser, ou du moins affaiblir l'interprétation messianique de notre prophétie. On a dit, en premier lieu, que, ni Adam ni Ève ne pouvant y voir les mystères profonds que les interprètes ont découverts, ces mystères ne sauraient être exprimés dans le texte : car Dieu parle pour être compris. En tout cas, si cet oracle a quelque force pour établir les prérogatives de Marie, ce n'est pas à son contenu, mais uniquement aux commentaires des Pères et des Docteurs qu'il en est redevable.

Posons d'abord quelques principes, avant de répondre directement aux objections. La révélation divine admet un double progrès : l'un *objectif*, l'autre *subjectif*. Progrès du côté de l'objet, aussi longtemps du moins que le Saint-Esprit ne l'eut pas complétée par les dernières manifestations de la vérité qu'il fit aux Apôtres. Progrès du côté de l'intelligence, et celui-ci n'aura son dernier terme que dans la pleine vision de la patrie. Nous voyons l'un et l'autre dans les prophéties qui concernent le Sauveur. Que de traits sont venus préciser le vague des premières promesses et déterminer la figure du Messie, ses fonctions, ses attributs, depuis Abraham jusqu'au jour de son apparition dans notre chair ! Et le progrès n'est pas moins sensible au point de vue de l'intelligence. Les Juifs, au temps de Notre Seigneur, comprenaient-ils les antiques prophéties avec la clarté que nous a donnée le christianisme ; et, dans le christianisme lui-même, la doctrine du Verbe incarné n'a-t-elle pas été plus explicitement comprise et plus nettement exprimée, à

mesure que les hérésies forçaient les maîtres de la science à l'étudier d'avantage, et les maîtres de la foi à en définir plus explicitement le contenu ? Pourtant, ni l'un ni l'autre développement ne nous autorise à dire que les premières notions furent absolument vides de sens pour ceux qui les reçurent, ou que le dogme du Verbe incarné est uniquement connu par les commentaires des Docteurs et les définitions de l'Église.

Faisons maintenant l'application de ces principes au Protévangile de la Genèse. Je l'accorde, si nous en avons aujourd'hui la complète intelligence; si nous nous rendons compte de chacune des expressions qu'il renferme; nous le devons aux prophéties postérieures, aux interprétations des Pères, à la lumière qu'a projetée sur lui l'histoire du Christianisme. Les fidèles de l'Ancien Testament, à plus forte raison, Adam et Ève qui les premiers entendirent la promesse, ne pouvaient en avoir une intelligence égale à la nôtre. Mais de là à dire que la doctrine du nouvel Adam et de la nouvelle Ève, contenue dans l'arrêt porté contre le serpent, ne leur apprit qu'une chose, l'inimitié réciproque qui serait toujours entre le serpent visible et la femme, et que le reste dut être pour eux une énigme indéchiffrable, il y a loin. Précipités comme ils étaient des hauteurs de la grâce dans un abîme de dégradation et de misère, et comprenant que par eux-mêmes ils ne pouvaient se relever de leur déchéance, comment n'auraient-ils pas soupiré après un secours providentiel qui les arracherait à leur malheur; et dans cette disposition d'âme, comment n'auraient-ils pas avidement saisi la moindre allusion à une délivrance future ?

On a dit, en second lieu, que si l'oracle de la Ge-

nèse contenait vraiment ce que nous croyons y découvrir, Jésus-Christ, Notre Seigneur, et ses Apôtres en auraient usé pour établir auprès des Juifs la mission du divin Sauveur ; ce que pourtant ils n'ont jamais fait. A cette nouvelle difficulté la réponse est aisée. Jésus-Christ et ses disciples avaient d'autres prophéties plus claires, plus complètes et plus explicites, mieux connues de leurs auditeurs. Est-il étonnant qu'ils en aient préféré l'emploi? Au reste, nous avons vu que l'Évangile et les écrits apostoliques contiennent trop d'allusions aux scènes de la Genèse pour que l'interprétation traditionnelle n'y trouve pas sa confirmation.

IV. — Jusqu'ici nous avons préparé les conclusions que nous avions à tirer du texte génésiaque. Et d'abord, la revanche divine s'y révèle d'une manière incontestable. L'ensemble de l'arrêt divin, comme le détail de ses dispositions, accorde à la *femme* dans l'ordre du relèvement la même part qu'elle avait eue dans celui de la chute. D'un côté, la femme séduite par le serpent fait de l'homme un révolté, et l'homme et la femme avec leur race deviennent la proie du monstre infernal. De l'autre, la femme, mais la femme ennemie du serpent, donne au monde le vainqueur du diable, en qui doit être affranchi le genre humain tout entier. Impossible de méconnaître le caractère de revanche divine, tant de fois signalé par les Pères. Et Dieu, comme s'il eût craint que le récit et les faits ne nous l'aient pas fait connaître assez manifestement, a voulu l'accentuer lui-même : « Parce que tu as fait cela, *quia fecisti hoc* », dit-il au démon dans ce premier Évangile, et le reste que nous méditions tout à

l'heure. Ouvrez maintenant l'Évangile de saint Luc, et lisez dans le premier chapitre le simple récit de l'Annonciation : vous y trouverez le vivant commentaire de la promesse, et vous comprendrez à quel point sont fondées les relations établies par les Pères entre la première femme et la Sainte Vierge, entre l'ancienne Ève et Marie, la nouvelle.

La maternité de Marie n'apparaît pas avec une moindre certitude que le plan de revanche. Sa maternité divine n'a plus besoin d'être prouvée, du moment qu'on reconnaît Marie dans la femme et Jésus dans son fruit. Mère du Réparateur de notre race, elle est Mère de Dieu, puisque ce Réparateur est le Fils unique de Dieu.

J'ose dire que la maternité qui nous fait, nous les rachetés, ses enfants selon la grâce, n'est pas moins clairement exprimée. Pourquoi? D'abord, parce que nous donner le vainqueur du serpent, c'est nous donner en lui la vie de la grâce. L'amitié d'Ève pour le serpent a fait d'elle *la mère des morts;* il faut donc aussi que l'inimitié de Marie fasse d'elle *la mère des vivants*. C'est là ce que nous avons plus d'une fois entendu de la bouche des Docteurs et Pères. Mais le texte nous fournit un argument plus direct encore et plus frappant. Le fruit, le descendant, la race de la femme, *semen mulieris*, ce n'est pas uniquement la personne physique du Sauveur. La signification du mot emporte quelque chose de *collectif*. Ceux-là même qui ne veulent reconnaître dans ce texte aucun rapport avec la rédemption sont unanimes à le confesser; ils s'en font même une arme pour combattre l'interprétation traditionnelle. Avec eux nous en convenons; et nous avons montré plus haut que cette expression

désignait, en effet, toute la classe des hommes pieux et justes qui, en union avec Jésus-Christ, travailleront à détruire le règne du mal et l'empire du diable en eux-mêmes et dans les autres. Pourtant, ajoutons-nous, le *semen* désigne principalement Jésus-Christ : car c'est lui surtout qui terrasse satan ; et si d'autres que lui participent à sa victoire, c'est qu'ils marchent sur ses traces ; mieux encore, c'est qu'ils sont devenus ses membres, qu'ils appartiennent à sa personne mystique, et que, dans la mesure de leur grâce, ils sont, eux aussi, le Christ.

Donc, puisque le *semen* du troisième chapitre de la Genèse est la descendance de la femme, et que par cette descendance on doit entendre avec Jésus-Christ, leur Chef, toute la race des hommes justes, puisque cette femme est Marie, le texte, au sens immédiat et littéral, affirme la double maternité de la bienheureuse Vierge, sa maternité selon la nature, et sa maternité selon la grâce. Il importe assez peu, je le répète, que les premiers hommes n'aient pas sondé toute la profondeur de cette prophétie. Le Nouveau Testament nous a procuré la clef qui l'ouvre pour y faire entrer la lumière. Grâce à ces nouvelles clartés Marie se montre à nous dans les faits, à l'origine des temps, ce qu'elle fut dans les conseils de Dieu, avant tous les temps, la Mère du Dieu fait chair, et la Mère des hommes (1).

---

(1) Voir sur cet oracle Mgr Meignan, *les Prophéties messianiques. Prophéties du Pentateuque*. Le *Proto-Evangelium*. Item, Mgr Malou, *L'Immaculée Concept. de la B. V. M.*, t. I, c. 8., pp. 248, suiv.

CHAPITRE III

Convenances de la maternité spirituelle de Marie : — convenances du côté des trois personnes de la Trinité ; — convenances aussi du côté des hommes à racheter et à sanctifier.

Dans la première Partie de cet ouvrage, nous avons étudié les convenances admirables que révèle la maternité de la Sainte Vierge dans son rapport avec le Fils de Dieu fait homme. L'étude de la maternité de grâce n'offre ni de moins nombreuses ni de moins étonnantes harmonies. Tout à l'heure, l'histoire de la chute et la promesse de la réhabilitation future qui suivit de près cette chute de l'humanité nous présentaient une de ces convenances mystérieuses que Dieu seul peut inventer dans sa miséricordieuse sagesse : une libératrice à côté du Libérateur, semence et fruit de la femme ; c'est-à-dire une mère du Rédempteur qui doit être tout à la fois mère des rachetés, nouvelle Ève auprès du nouvel Adam. Mais il est d'autres harmonies, fondées en quelque sorte sur la nature même des choses, qu'il importe de contempler à loisir, afin de mettre de plus en plus en lumière le grand fait de la maternité de Marie. Or, les multiples convenances, signalées en tête du présent chapitre, peuvent se ramener à deux chefs : les unes se présentent du côté de Dieu, les autres, du côté de l'homme.

I. — Convenances du côté de Dieu. Première conve-

nance. — Je la trouve dans la considération du Père. Dieu n'a qu'un Fils par nature; et ce Fils il l'a donné à Marie, quand elle a conçu dans la chair le même Verbe qu'il engendre éternellement au sein de la divinité. Mais le Père a d'autres enfants, qu'il engendre selon la grâce et qu'il adopte par charité. N'est-il pas juste qu'après avoir fait participer la très heureuse Vierge à sa fécondité naturelle, pour qu'elle soit avec lui mère de son Unique, il achève son ouvrage et lui communique la fécondité de son amour, pour qu'elle devienne aussi mère des adoptifs ? D'autant plus juste que, si le Père a ces nouveaux fils suivant la grâce, c'est à Marie qu'il le doit : car, pour qu'ils naissent de lui, il faut l'incarnation du Verbe, c'est-à-dire, en termes équivalents, l'acte par lequel la Vierge enfante comme homme celui que le Père engendre comme Dieu. C'est l'Apôtre qui le dit : « Dieu a envoyé son Fils, *né de la femme*, pour que nous reçussions l'adoption des enfants » (1). D'autant plus juste aussi que si Marie, associée à la fécondité de nature du Père, était exclue de la fécondité de grâce, il y aurait je ne sais quelle anomalie dans la famille de Dieu : des fils ayant un seul et même père, et l'un d'eux seulement, le Premier-né, reposant sur le cœur d'une mère.

Seconde convenance. — Le Verbe de Dieu s'est fait homme pour nous provoquer à l'amour. C'est à cette fin qu'il a voulu devenir comme nous petit enfant, prendre sur lui toutes nos misères, converser familièrement avec nous ; en un mot, être l'un de nous, comme un frère aîné parmi ses frères. Qui ne voit

(1) Galat., IV, 4, 5.

que ce dessein de miséricorde et d'amour demandait qu'après nous avoir donné son père il nous donnât encore sa mère? Ainsi nous apparaît-il vraiment comme un frère ; ainsi notre confiance est-elle relevée ; ainsi pouvons-nous aller à lui sans crainte, puisque le même sein maternel qui l'a porté dans sa chair est celui-là même d'où nous sortons suivant l'esprit.

Rappelons-nous aussi que la grâce qui nous fait enfants de Dieu, et frères de Jésus-Christ, nous incorpore mystiquement au même Sauveur. Par elle, nous sommes ses membres, et comme des parties de lui-même. Jésus-Christ veut nous comprendre dans l'intégrité de sa personne ; tellement que tout fidèle soit non seulement au Christ, mais le Christ.

Ailleurs, j'ai développé longuement cette idée si belle et si fondamentale dans le dogme catholique (1). Les Apôtres, les évangélistes, les pasteurs et les docteurs, les sacrements de l'Église ; en un mot, toutes les institutions du Sauveur des hommes n'ont qu'un but : « Travailler à la perfection des saints... à l'édification du corps de Jésus-Christ » (2). Le corps naturel du Christ a dès longtemps son développement complet. Pour lui, plus de changement, plus de croissance, plus de perfectionnement possible, depuis qu'il est sorti vivant et glorieux du tombeau. Mais cet autre corps que le Fils unique se façonne dans le sein de l'Église ; ce corps en vue duquel il a daigné se revêtir du premier, doit être l'œuvre des siècles. Le Christ se forme et croît en nous ; baptisés, c'est-à-dire nés dans le Christ, nous croissons dans le Christ (3), et l'on

(1) La Grâce et la Gloire. L. v, c. 4.
(2) Eph., iv, 11, 12.
(3) Gal., iii, 27; I Petr., i, 2.

peut dire en un sens véritable de la croissance surnaturelle qui s'opère dans l'union des membres avec la tête, qu'elle est comme un accroissement de Dieu, du Dieu incarné, *incrementum Dei* (1).

Sublime et consolant mystère que saint Augustin exposait avec amour aux fidèles, quand il leur disait : « Répandons-nous en actions de grâces : nous sommes devenus non seulement chrétiens, mais le *Christ*. Comprenez-vous, mes frères, la grâce de Dieu sur vous ? Admirons, tressaillons d'allégresse : nous sommes devenus le Christ. Lui, la tête ; nous, les membres ; l'homme total, Lui et nous... La plénitude du Christ c'est donc la tête et les membres. Qu'est-ce que la tête et quels sont les membres ? Le Christ et l'Église » (2).

Que suit-il de là? Que la Mère de Jésus-Christ doit être aussi la nôtre. Autrement, Jésus-Christ ne serait pas tout entier le fils de Marie : il le serait pour sa personne physique; il ne le serait pas dans sa personne mystique. Mère de celui qui est la tête, Marie ne serait pas la mère de ses membres. Nouvelle anomalie qui briserait en quelque sorte les divines proportions du mystère. De même donc que le corps mystique du Christ est la plénitude et le complément de son corps naturel (3), ainsi faut-il que la maternité de Marie vis-à-vis des membres soit le prolongement et la consommation de sa maternité divine. Et voilà pourquoi cette Vierge étant Mère de Dieu doit être en conséquence

(1) Col., II, 19.
(2) S. August. Tract., XXI, in Joan., n. 8. P. L. XXXV, 1568. Sicut in illo homine quem gessit, ita (Dei Filius) in nostris mentibus gradus quosdam corporeae aetatis exequitur : nascitur, crescit, roboratur. S. Paulin., ep. 23a. P. L., LXI, 257.
(3) Eph., I, 23.

la Mère des hommes, puisque les hommes sont, de fait ou par destination, le corps du Christ.

Une belle pensée de saint Léon va donner encore plus de relief à cette convenance. C'est dans l'un de ses discours sur la Nativité du Seigneur que nous la prendrons. « Cette enfance que la majesté du Fils de Dieu n'a pas dédaignée, dit le grand pape, est devenue, grâce au cours des ans, la maturité de l'homme parfait; et le triomphe de la mort et de la résurrection une fois consommé, tous les actes ont cessé qui tenaient à la bassesse dont le Christ s'était revêtu pour nous. Cependant la fête d'aujourd'hui renouvelle à nos yeux l'origine de Jésus, né de la Vierge Marie; et voilà qu'en honorant la naissance de notre Sauveur nous célébrons du même coup notre propre principe. Car la génération du Christ est l'origine du peuple chrétien, *et la naissance du Chef est la naissance du corps* (1). Les fils de l'Église, il est vrai, appelés chacun dans leur ordre, se distinguent dans la succession des temps; toutefois, quelle que soit leur multitude, ces croyants, nés dans les eaux du baptême, *furent engendrés avec le Christ*, comme ils ont été crucifiés avec lui dans sa passion, vivifiés avec lui dans sa résurrection, placés à la droite du Père avec lui dans sa glorieuse ascension » (2). Si cette doctrine est vraie, comme on n'en peut pas douter; si les chrétiens sont nés en principe, *virtuellement*, pour employer une expression de la théologie, quand la bienheureuse Vierge donna le jour au Verbe incarné leur chef, comment ne devrait-elle pas être aussi leur mère?

---

(1) Generatio enim Christi est origo populi christiani, et natalis capitis est natalis corporis.

(2) S. Leo M., *Serm. 26, in Nativ. Dom.* 6, *c.* 2. P. L., LIV, 213.

Ne voyez-vous pas enfin qu'il y aurait une lacune inexplicable dans les biens que nous avons reçus de Jésus-Christ, s'il ne nous avait légué sa mère pour qu'elle fût aussi la nôtre? Considérons, en effet, avec quelle inexprimable largesse il s'est appliqué à nous faire part de tout ce qu'il possède. Son Père, il a voulu nous le donner pour père : car, après lui, nous pouvons dire en toute vérité : Notre père qui êtes aux cieux. Il a un corps, et ce corps est vraiment nôtre : nôtre, parce qu'il l'a sacrifié pour nous sur le Calvaire; nôtre, parce qu'il nous le sert à manger dans l'Eucharistie, pour que nous soyons un avec lui; nôtre, parce qu'il est la tête dont nous sommes les membres. Et son divin Esprit, Esprit qui est la vérité et l'amour, est-ce qu'il ne nous le donne pas pour le posséder au-dedans de nous, comme notre hôte, notre docteur, notre moteur?

Ses mystères il les a faits nôtres. S'il est ressuscité d'entre les morts; s'il est monté au ciel; s'il a remporté la victoire sur l'enfer et siège éternellement sur le trône de sa gloire, il nous appelle au partage de ces divines prérogatives (1). Rien de plus intime à l'homme que son sang, sa vie et son cœur. Jésus-Christ nous a donné son sang, puisqu'il l'a répandu tout entier pour notre rachat. Jésus-Christ nous a donné sa vie. « Je vis, dit l'Apôtre, ou plutôt c'est Jésus-Christ qui vit en moi » (2); et nous pouvons tous aspirer au même bonheur. Jésus-Christ nous a donné son cœur, et ce cœur est vraiment nôtre, notre cœur : car ce qu'il disait jadis à sainte Catherine de Sienne : « Ma

(1) Eph , II, 6; Apoc., III, 12.
(2) Gal. II, 20.

chère fille, je te pris l'autre jour ton cœur; mais voilà que je te donne en échange le mien, avec lequel tu vivras désormais », il est prêt à le dire pratiquement à chacun de nous, si nous voulons nous prêter aux invitations de son amour. Quoi plus? Les hommes, ses frères, il veut qu'ils soient aussi nos frères. Son nom, qui est au-dessus de tout nom, il le partage avec ses élus (1), et pour que rien ne manque à la communication de ses biens, il nous fait ses cohéritiers pour l'éternité, « *haeredes quidem Dei, cohaeredes autem Christi* » (2).

Supposez que sa mère n'entre pas dans cette universelle et si magnifique donation, nous aurions quelque droit de l'arrêter, quand il va prononcer son *consummatum est*, au Calvaire. Non, Seigneur, tout n'est pas consommé. Voyez au pied de votre croix cette mère en pleurs qui est la vôtre. Vous l'avez oubliée dans votre testament, c'est de tous vos biens le seul qui ne nous soit pas légué. Oui, il y aurait là une omission dont rien ne peut rendre compte. On ne saurait invoquer ni l'oubli, puisque rien n'échappe à la science du Christ ; ni la condition de Marie s'opposant à ce qu'elle fût ainsi donnée, puisque Jean, au pied de la croix, l'a reçue de Jésus en qualité de mère. Donc une conclusion s'impose : Jésus-Christ, qui voulait si manifestement nous admettre à la participation de tous ses biens, a dû faire de nous les fils d'adoption de la Vierge, et faire de la Vierge la mère de ses enfants adoptifs.

Ainsi, le divin Sauveur pourra nous dire, toute

---

(1) Apoc., XIV, 1 ; XXII, 4.
(2) Rom., VIII, 17.

proportion gardée, les paroles qu'il adressait à son Père : « Tout ce qui est à moi est à vous et tout ce qui est à vous est à moi » (1). Tout ce qui est à moi est à vous : Vous venez de l'entendre, je n'ai rien ni en moi, ni hors de moi que je n'aie fait vôtre. Et tout ce qui est à vous est à moi, puisque je me suis revêtu de votre nature, de vos facultés, de vos misères; et, dans un certain sens, de vos péchés même pour les expier.

Troisième convenance fondée sur le rôle du Saint-Esprit. — La foi nous le montre produisant avec Marie et en Marie le Dieu fait homme. « L'Esprit Saint surviendra en vous... et c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera nommé le Fils de Dieu » (2). Or, le même Esprit donne à Dieu d'autres enfants; ceux qui, suivant la parole du Seigneur, renaissent de l'eau et du Saint-Esprit; et cette génération des fils adoptifs du Père est à l'image de la génération temporelle du Fils par nature. C'est la doctrine des Pères, et plus d'une fois déjà nous avons eu l'occasion de le constater (3). Mieux encore, et nous venons de le voir, la génération des fils adoptifs est le prolongement et le complément de la génération du Verbe fait homme, puisque ces nouveaux enfants appartiennent à la plénitude du Christ. Donc il y a, de ce chef encore, une suprême convenance à ce que Marie concoure avec l'Esprit Saint au mystère de notre renaissance, et qu'elle soit la mère de ceux dont ce divin Esprit est l'auteur. Les dons de Dieu sont sans repentance, à moins que notre infidélité ne l'oblige à nous en dépouiller. Qui dira jamais de Marie qu'elle a

(1) Joan., XVII. 10.
(2) Luc., I, 35.
(3) Cf. La Grâce et la Gloire. L. VI, c. 3.

mérité de voir l'Esprit de Dieu se retirer d'elle, au point de ne plus l'associer à la production des membres, après l'avoir rendue si divinement féconde dans a production du Chef?

Ainsi, quelque personne de la Trinité que l'on envisage, la maternité *humaine* de Marie, s'il est permis d'employer ce terme, apparaît comme le couronnement obligé de sa maternité *divine*.

II. — La même maternité nous offrira des harmonies et des convenances encore plus saisissantes, envisagée du côté des hommes (1).

La grâce ne détruit point la nature, pas plus que la foi ne contredit la raison, puisque l'une et l'autre coulent de la même source, de Dieu; tout au contraire, elle l'ennoblit et la perfectionne. La grâce fait plus encore : elle prend à la nature ce qu'elle a de noble, de droit, de légitime, pour l'employer à sa fin, qui est la gloire de Dieu et le salut de l'homme.

C'est chose merveilleuse de voir comment Dieu, voulant tirer l'homme de sa bassesse native et l'élever jusqu'à la participation de lui-même, a fait entrer cette nature dans la réalisation de ses desseins de miséricorde. Donnons-en quelques exemples entre mille. Certes, il pouvait, s'il l'eût voulu, nous communiquer ses dons, et faire de nous autant de dieux déifiés, sans s'abaisser lui-même jusqu'à notre néant. Mais parce que nous étions hommes par nature, il a été décidé que le Fils éternel de Dieu serait homme

---

(1) On peut lire sur ces dernières convenances de riches et beaux développements dans le P. Ventura : *La Mère de Dieu et des hommes*, 1e part., c. 3; et dans Aug. Nicolas : *La Vierge Marie et le plan divin*, l. III, c. 3; *La Vierge Marie vivant dans l'Eglise*, l. IV, c. 2 et 3.

comme nous, afin que ce fût d'un homme que sortît notre grandeur. Ainsi la nature est avec la grâce à la base de nos destinées surnaturelles.

Dieu ne s'en est pas tenu là. Partout et toujours il consulte notre nature humaine, et la prend pour l'auxiliaire de sa grâce. L'homme par sa nature est né pour vivre en société ; c'est dans la société et par la société qu'il atteint son développement physique, intellectuel et moral. Dieu n'oubliera pas cette condition naturelle de l'homme, quand il établira l'économie du salut. De là, l'institution d'une société plus parfaite, l'Église avec sa hiérarchie; des pasteurs qui commandent au nom de Dieu; des fidèles qui, voyant dans leurs pasteurs les représentants de Dieu, leur obéissent en vue de Dieu.

L'homme, composé de corps et d'âme, esprit et matière, part des choses sensibles pour monter aux réalités invisibles. S'il perçoit les vérités immatérielles, il faut qu'il les dégage en quelque sorte de l'enveloppe matérielle qui s'offre la première à sa connaissance. Encore ici, Dieu moule l'économie surnaturelle sur l'ordre de la nature. Toute la divine théorie des sacrements a pour but de répondre à ce besoin de l'être humain.

On connaît le beau texte de saint Jean Chrysostôme: « Si vous étiez incorporels, il vous eût fait des dons incorporels comme vous et dégagés de toute matière; mais parce que votre âme est incarnée dans un corps, il vous donne les biens intelligibles voilés sous des apparences sensibles » (1). C'est le fondement du culte des images et de la dévotion du Sacré Cœur de

(1) S. J. Chrysost., *in Matth.*, hom. 82, n. 4. P. G., LVIII, 743.

Jésus; c'est le principe générateur de toute la Liturgie catholique, et ce qui la fait si belle, si touchante, si harmonieuse à notre nature et, par conséquent, si divine. Ainsi plaît-il à Dieu de montrer qu'il est bien l'auteur de la grâce, comme il l'est de la nature, en les fondant pour ainsi dire l'une et l'autre dans l'unité, sans confusion toutefois et chacune à son rang, de telle sorte que la religion du Christ avec ses sacrements et ses rites soit quelque image du Christ lui-même.

Il serait facile de poursuivre cette induction; nous verrions la nourriture répondant à la nourriture, le bain régénérateur du baptême aux ablutions qui purifient les corps, la solennité des fêtes chrétiennes aux délassements que la nature réclame.

Voilà pourquoi Dieu s'est mis en rapport avec nous par toutes les affections de la nature humaine, pour nous gagner par elles et pour les surnaturaliser. Il veut qu'en lui parlant nous lui donnions le doux nom de père, et que nous prenions celui d'enfants. Son Unique il nous l'a donné pour *frère*, et ce *frère* lui-même aime à s'appeler l'époux des âmes. Comment dans un ordre où Dieu s'est manifestement proposé de réparer la nature par des moyens tirés de la nature, ou calqués sur la nature, aurait-il négligé de faire entrer la relation la plus intime et la plus douce au cœur de l'homme, celle de la maternité ? Je sais bien que dans l'Écriture il compare quelquefois son affectueuse sollicitude pour nous à l'amour d'une mère (1). Mais nulle part il ne nous invite à l'invoquer lui-même sous ce nom; et jamais, non plus, la sainte Église dont le langage est la règle du nôtre, ne lui donne ce titre.

---

(1) Isa., LXVI, 13; XLIX, 15.

Je sais bien aussi que l'Église, épouse immaculée du Christ, est ma mère dans l'ordre surnaturel. Mais cette Église elle-même, qui n'est autre que la société des enfants de Dieu, réclame une mère. Le dirai-je, si mère qu'elle soit pour chacun des fidèles, elle n'est pas la mère qui puisse satisfaire par elle seule toutes mes aspirations : ce n'est pas une femme individuelle, une personne physiquement une, ayant un cœur de femme, telle enfin que la nature la prépare à tout homme venant en ce monde. Par conséquent, cette grande famille de Dieu, qui est l'humanité régénérée, manquerait de son complément le plus attrayant et le plus convenable, si, avec le Père qui est aux cieux, avec le Fils devenu, dans l'Incarnation, notre semblable et notre frère par nature, il n'y avait pas une mère véritablement femme et véritablement mère.

Et cette mère doit être la propre mère du Christ-Dieu. Supposez-la toute autre, elle n'aura plus, dans l'ordre de la grâce, une place analogue à celle qu'a la mère dans l'ordre naturel. Le fils aîné de la famille, celui qui en est la tête et le cœur, ne serait plus d'elle ; et, par conséquent, nous ne serions pas nous-mêmes pour lui des frères, nés d'une même mère que lui, sortis du même sein maternel. On ne comprend pas même à quel titre cette femme pourrait être appelée du nom de mère, au sens le plus élevé du mot, si le Fils de Dieu, le Sauveur des hommes, n'était pas son fils ; encore moins, quelles fonctions véritablement maternelles elle pourrait exercer en notre faveur.

Mais si Dieu nous donne une mère, et si la mère à qui Dieu nous donne est la mère de son Fils incarné, comme tout s'harmonise entre les deux ordres de la nature et de la grâce! Dans l'un et dans l'autre,

l'homme recevra la vie de l'homme et de la femme ; ici la vie de la nature, là celle de la grâce. Dans l'un comme dans l'autre il y aura place pour le rôle si nécessaire et si délicat de la mère au foyer domestique.

Nous avons déjà médité combien il importe à la naissance et à l'expansion de notre amour pour Dieu, que ce Dieu nous apparaisse entre les bras et sur le cœur d'une mère (1). Mais quel surcroît de force et de douceur auront ces attraits d'amour, si cette mère de mon Dieu est aussi ma mère. Je l'aimerai, et l'amour que je concevrai pour elle me portera comme naturellement à l'amour de son Fils premier-né, le Verbe de Dieu fait homme; et, par la prolongation du même mouvement, à l'amour de Dieu lui-même. Je n'oublie pas que, suivant l'expression de l'Apôtre, je ne suis encore qu'un petit enfant (2); l'homme parfait n'étant pas de la terre, mais du ciel. Or, où l'enfant puise-t-il mieux l'amour de son père et de ses frères que sur le cœur maternel?

Si j'ai des faveurs à demander à Jésus-Christ, la source de toute grâce; si, devenu pécheur et rebelle, il me faut solliciter un pardon bien immérité; quelle heureuse intermédiaire sera pour moi la commune mère du fils pauvre et du fils riche de tous les biens du ciel, de l'offenseur et de l'offensé! Je n'oserais aller directement à Jésus-Christ pour solliciter ses grâces et l'oubli de mes crimes; ou, du moins, je n'irais qu'en tremblant : car s'il est mon frère, il est aussi mon Maître, un maître plein de majesté, un maître trop souvent désobéi par moi. Certes, il est bon, je le sais; il est la

(1) Ire Partie, l. I, c. 5, t. I, pp. 94, suivv.
(2) I Pet., II, 2; Ephes., IV, 12-14.

miséricorde même; mais, je ne l'ignore pas non plus, il est comme Dieu la justice même, et le jour viendra où, dans sa nature humaine, il descendra la foudre en main pour écraser ses ennemis. Qu'une mère commune s'interpose entre lui et moi, sa mère et la mienne, et je renais à la confiance. En elle, en effet, je trouve la médiatrice qu'il me fallait auprès du grand Médiateur; médiatrice capable de dissiper en moi les derniers restes de crainte, et de faire descendre de lui sur moi les bienfaits que je mendie, le pardon que mon repentir implore. Telle est la place que l'économie de la Rédemption réservait à la mère, et que ma nature réclamait, sans avoir toutefois le droit de l'exiger.

C'est ce que saint Bernard a merveilleusement expliqué dans un texte célèbre que je transcrirais dès maintenant, si l'occasion ne devait pas s'offrir plus tard de le rapporter dans un endroit plus favorable (1). Bossuet a dit en moins de mots, mais avec une éloquence égale, ce rôle d'intermédiaire que fait remplir à Marie sa double qualité de Mère des hommes et de Mère de Dieu : « Pour pouvoir nous être secourable, il fallait deux conditions : que sa grandeur l'approche de Dieu, que sa bonté l'approche de nous. La grandeur est la main qui puise, la bonté, la main qui répand; et il faut ces deux qualités pour faire une parfaite communication. Marie, étant la mère de notre Sauveur, sa qualité l'élève bien haut auprès du Père éternel; et la même Marie, étant notre mère, son affection la rabaisse jusqu'à compatir à notre faiblesse, jusqu'à l'intéresser à notre bonheur » (2).

---

(1) IIe Part., l. v, c. 1, n. 1. S. Bern., de Aquaeductu. P. L., CLXXXIII, 441.

(2) Bossuet. Exorde du 2me serm. *pour la fête de la Nativité de la S. V.*

Ne me dites pas qu'il y a de l'exagération dans ces réflexions du grand orateur et du grand saint : car Dieu par lui-même est le Père des miséricordes qui s'incline amoureusement vers notre misère; car Jésus-Christ, surtout depuis qu'il a pris un cœur semblable aux nôtres, et qu'il nous l'a révélé tout brûlant d'amour pour les hommes, suffit à nous gagner à la confiance. Je ne nie pas la miséricorde infinie du Père; elle est le plus ferme fondement de mes espérances. Mais il appartenait à cette miséricorde de me procurer un guide aimé pour me conduire jusqu'à son trône, et ce n'est pas le moindre bienfait que nous ait accordé cette même miséricorde, de nous l'avoir donné dans une mère qui est la Fille du Père et la Mère de son Fils. A Dieu ne plaise aussi que je doute du cœur de mon Sauveur; mais le don par excellence qu'il m'a fait, n'est-ce pas le cœur de sa mère; et bien qu'il ait une force ineffable pour attirer les cœurs et les gagner à l'amour, n'est-il pas vrai que je me jette avec plus de confiance dans ce divin cœur, quand je pense qu'il a été formé du cœur de ma mère, et qu'elle est toujours là pour m'en ouvrir l'entrée ?

Pénétrons encore plus avant dans ces providentielles convenances. Dieu, quand il eut créé le premier homme, se dit à lui-même : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Faisons-lui une aide semblable à lui » (1). Et il lui envoya un sommeil mystérieux et, prenant une de ses côtes, il en façonna la première femme qui devint avec lui et par lui la mère de la race humaine. Certes, le Créateur avait assez de puissance pour multiplier et conserver les hommes indépendam-

(1) Gen., II, 18.

ment de la femme. Mais, dans cet autre ordre de providence, la mère aurait disparu, et avec la mère tout ce qu'il y a de tendresse, de douceurs, d'amabilité, de dévouement et de charme dans ce nom, ou plutôt dans la chose signifiée par ce nom. Voilà pourquoi, dans la connaissance qu'il avait du cœur de l'homme, il voulut que l'homme eût une compagne, et que de l'homme et de sa compagne naquît la famille humaine.

Si nous voulons savoir quelle salutaire et profonde influence est celle de la mère, regardons ce foyer d'où la mort l'a fait disparaître, et dans lequel aucune autre femme, véritablement mère par une sollicitude et une affection toutes maternelles, ne l'a remplacée ; ou, si nous l'aimons mieux, considérons ces enfants privés, dès l'âge le plus tendre, des caresses et des soins d'une mère. Est-il rare de trouver qu'il manque en eux ce je ne sais quoi d'épanouissement joyeux, de dilatation, de sensibilité délicate, qui s'acquiert au contact maternel ? Qui n'a pas eu l'occasion d'en faire ou d'en entendre faire la remarque, et de constater ainsi par analogie la nécessité qu'il y ait pour les hommes une mère dans l'ordre de la grâce aussi bien que dans l'ordre de la nature ? La mère naturelle, même la plus aimante et la plus chrétienne, ne suffirait pas à combler cette lacune. Lorsque l'homme entre dans l'ordre surnaturel, cette mère ne l'y suit pas avec son rôle de mère, je veux dire que ce n'est pas d'elle que nous vient cette vie supérieure. A des hommes nouveaux il faut une nouvelle naissance, une mère nouvelle. Des enfants de Dieu, des frères de l'Homme-Dieu réclament pour mère la propre mère de cet Homme-Dieu.

Presque au début de cet ouvrage (1), je signalais un fait très grave : c'est que, dans la mesure où le culte de la Mère de Dieu est abandonné, la croyance à la divinité de son Fils va déclinant et s'effaçant ; et j'en apportais comme exemple les contrées où règne en maître le protestantisme. Un autre fait non moins frappant, c'est que le même protestantisme, là même où l'ignorance et la bonne foi sont pour ses adhérents une légitime excuse devant Dieu, n'a dans ses rapports avec Jésus-Christ ni l'onction de la piété, ni le sentiment tendre et filial, ni cette familiarité joyeuse et sainte qui se reflète, même sur les visages, chez les populations catholiques. On pourrait sans doute en donner plus d'une raison. Mais la principale, celle qui se rapporte plus directement à notre sujet, c'est que le protestantisme a chassé de la religion du Christ le culte de la Mère du Christ et de la nôtre. Qu'il garde encore quelque simulacre de la famille de Dieu, je ne le lui disputerai pas. Mais c'est pour le moins une famille, où la mère est négligée, méconnue, bannie. Vous étonnez-vous, après cela, de ne plus trouver chez les enfants l'allégresse, l'abandon, l'épanouissement de cœur qui caractérisent les vrais catholiques, ce peuple élu pour qui la Vierge Mère est non seulement une gloire, mais la plus pure des joies (2) ?

Là où il n'y a pas de femme, dit l'Écriture, le pauvre gémit (3). Entendez par cette femme la mère com-

---

(1) Première partie, l. I, c. 3, t. I, pp. 48, suiv.
(2) Tu laetitia Israel, tu honorificentia populi nostri. Judith. xv, 10.
(3) Eccli., xxxvi, 27.
Louis Veuillot dans ses *Nattes* (Paris, Waille, 1844, pp. 297 et suiv.) écrivait d'un grave personnage qui fut longtemps ministre plénipotentiaire en Allemagne : « Il m'a cent fois raconté qu'il y a connu des

mune du Seigneur et des hommes ses frères, et vous verrez le texte biblique merveilleusement réalisé dans le domaine de la religion. Oui, partout où cette femme est absente, je veux dire partout où elle n'est ni connue, ni honorée, ni aimée, le pauvre, c'est-à-dire, tout homme si vertueux qu'il puisse être, porte dans sa vie religieuse je ne sais quel poids de tristesse dont elle seule pourrait le soulager. A l'exemple du Protestantisme, ajoutez celui des Jansénistes. Eux encore, s'ils ne bannirent pas totalement la mère, lui firent la place aussi étroite que possible dans le culte des chrétiens. On sait aussi quelle place leur piété rigide et sombre laissait à la dilatation du cœur, à l'amour affectueux, confiant et tendre qui est le propre des enfants (1).

---

hommes, des femmes surtout, d'un haut mérite, d'une haute vertu, d'une piété véritable, qui prient, font du bien, lisent et goûtent nos meilleurs ascétiques, se nourrissent de l'Imitation, des Lettres spirituelles de Fénelon, des écrits de Louis de Blois, et qui néanmoins restent dans l'hérésie. Mais, ajoutait-il, leur foi a toujours quelque chose *de tendu et de rigide* ». J'ai moi-même entendu raconter sur ce chapitre une anecdote assez curieuse. En 1871, alors que l'armée française était refoulée du Mans sur les confins de la Bretagne, une noble châtelaine recevait à sa table trois officiers français. « Madame, lui dit l'un d'eux, vous n'aurez pas souvent des convives si différents entre eux par la croyance; car vous avez devant vous trois religions différentes; l'un de nous est protestant, l'autre israélite et le troisième catholique. — Je vous crois, répondit-elle, et je peux même compléter votre confidence. Vous, vous êtes le catholique, voici l'officier d'origine judaïque et monsieur est le protestant. » Elle ne se trompait pas; et comme on lui demandait d'après quels indices elle avait pu porter un jugement si exact, sur des personnes inconnues d'elle jusqu'à cette heure : « Rien de plus simple, reprit la châtelaine. Vous êtes le plus épanoui des trois; donc vous êtes le catholique. Monsieur paraît extérieurement le plus triste; il n'est donc pas chrétien; et comme le troisième de mes hôtes ne m'a semblé ni si joyeux, ni si triste, j'ai jugé qu'il devait être le protestant ».

(1) Voici un autre fait que je donnerai sous toutes réserves, quoique les écrivains catholiques s'accordent généralement à le signaler. Les catholiques anglais, au commencement du dix-neuvième siècle tout comme au dix-huitième, considérés dans leur ensemble, n'avaient ni cet entrain dans la piété, ni cette dilatation de cœur, qui faisaient une note caractéristique de leur race, avant l'invasion du schisme et de l'héré-

Donc, pour conclure, si Dieu voulait de nous un culte d'amoureux abandon, « qui nous fît aller avec confiance au trône de la grâce » (1); s'il était de son dessein « de nous attacher à lui par les liens d'Adam (2), par une chaîne d'amour, *in funiculis Adam*, *in vinculis charitatis*, rien ne pouvait lui servir comme le don qu'il nous a fait de sa Mère.

---

sie. Les écrivains en assignent différentes causes, et le joug insupportable sous lequel ils furent si longtemps courbés, ne serait pas la moindre. Mais ne pourrait-on pas avouer aussi que cela provenait, comme je crois l'avoir lu, du délaissement relatif dans lequel le culte familier de Notre-Dame était tombé parmi eux. La peur des persécutions et plus encore peut-être le contact et les perpetuelles diatribes des hérétiques en avaient comprimé l'élan. De là ce quelque chose de dur, de resserré, dont la Vierge, pleinement rentrée dans ses droits de mère, les a dépouillés pour refaire une nouvelle *Britannia mariana*.

(1) Hebr., IV, 16.

(2) C'est-à-dire, par des liens et des attraits assortis à notre nature humaine. Os., XI, 4.

CHAPITRE IV

De l'usage du nom de *mère* donné par les chrétiens à Marie. — Comment ce nom, connu dès la plus haute antiquité, se rencontre en tous genres de monuments, — y compris les Actes des SS. PP. et les prières liturgiques. — Combien profonde en est la signification ; combien essentielle à l'existence même de la bienheureuse Vierge.

I. — N'eussions-nous pas d'autres preuves pour affirmer de Marie la maternité qui nous fait ses enfants suivant la grâce, que celles qui résultent des précédents chapitres, cette maternité pourrait déjà nous apparaître comme un fait incontestable. Bientôt, recherchant *ex professo* les raisons fondamentales que nous avons d'appeler la Mère de Dieu notre mère, nous verrons *comment* elle mérite en toute vérité de porter ce titre. Contentons-nous pour le moment de montrer combien ce nom de mère, dont nous honorons la bienheureuse Vierge, est d'un usage ancien et général dans l'Église.

S'il n'était question que de la *chose* signifiée par le mot, c'est à l'origine des siècles qu'il faudrait remonter pour en trouver la première apparition, puisque, dès lors, la nouvelle Ève est prophétisée comme la mère d'une postérité qui comprend le Réparateur et ses membres. Il s'agit ici du nom lui-même. Les chrétiens des premiers âges disaient-ils à Marie ces mots que nous avons si souvent dans le cœur et sur les lè-

vres : ma mère, notre mère? Encore que ma piété me porte à le croire, je ne saurais le démontrer par des textes exprès. Les trop rares monuments qui nous restent de l'époque sont muets sur ce point, comme sur une foule d'autres que nous serions heureux de savoir. Du reste, on ne saurait rien induire de leur silence; et cela, pour les mêmes raisons que nous invoquerons plus tard, quand viendra la question du culte de la Vierge, à ce premier âge de l'Église. C'est, d'une part, que les livres arrivés jusqu'à nous ne sont pas seulement très peu nombreux, mais qu'ils traitent de questions étrangères au mode de louer et d'invoquer Marie; c'est, d'autre part, que la circonstance des temps s'opposait à ce qu'on lui donnât publiquement ces noms si chers, de peur de fournir aux païens un prétexte de calomnies contre la foi chrétienne.

Mais, *dès le quatrième siècle*, c'est-à-dire, dès l'époque où la littérature chrétienne peut s'épanouir en liberté, Marie commence à se révéler dans les écrits des Pères, sous le nom de Mère des chrétiens. « Ayant porté dans son sein le *Vivant* par essence elle est devenue la *Mère des vivants* », dit saint Épiphane dans l'antithèse qu'il établit, ou plutôt qu'il rappelle entre l'Ève ancienne et l'Ève nouvelle (1).

Qui ne connaît le passage de saint Augustin dans son livre de la *Sainte Virginité?* « Marie, seule entre les femmes, est mère et vierge, non seulement selon l'esprit, mais encore suivant la chair. Selon l'esprit, elle n'est pas mère de notre chef, le Sauveur Jésus, dont elle-même est plutôt née spirituellement...,

(1) Voir ci-dessus p. 15.

mais elle est *mère* de ses membres que nous sommes : car elle a coopéré par sa charité à la naissance des fidèles dans l'Église, des fidèles membres de ce Chef. Suivant le corps, c'est de lui seul qu'elle est mère » (1). Si la lettre ou le *sermon sur l'Assomption* de la bienheureuse Vierge Marie était plus authentique, j'ajouterais le témoignage de saint Jérôme à celui d'Augustin : car la Très Sainte Vierge y porte le nom de mère des nations, *mater gentium* (2). Du reste, le célèbre docteur a quelque chose d'équivalent dans des œuvres incontestablement siennes. Voici comment il fait parler la vierge Blésille, dont Paula, sa mère, pleurait amèrement la perte : « Pensez-vous que maintenant je sois seule ; à votre place j'ai Marie, la Mère du Seigneur. *Habeo pro te Mariam, Matrem Domini* » (3) ; c'est-à-dire, je vous ai quittée, vous, ma mère mortelle ; mais j'ai trouvé près de Dieu mon autre mère, la Mère même de Dieu.

Peu de temps après, saint Pierre Chrysologue opposait devant son peuple Ève à Marie : « Celle-ci, mère de ceux qui vivent par la grâce, celle-là, mère de ceux qui meurent suivant la nature » (4). Ailleurs, jouant avec plus ou moins de bonheur sur le mot *Maria*, « Marie, dit-il, est appelée Mère ; et quand n'a-t-elle pas été mère? Au témoignage de l'Écriture Dieu nomma mers (*maria*) la masse des eaux réunies (5). La Vierge n'a-t-elle pas conçu de son sein le peuple sortant de l'Égypte, pour le faire renaître créature nouvelle et

(1) S. August., *de S. Virgin*, n. 6. P. L. XL, 399.
(2) S. Hieron., Opp. Mantissa, *Ep.* 10, n. 3. P. L. XXX, 144.
(3) S. Hieron., *ep. 39 ad Paulam*, n. 6. P. L. XXII, 472.
(4) S. Petr. Chrysol., *serm. 140, de Annunc. B. M. V.* LII, 576.
(5) Gen., I, 10.

toute céleste, suivant cette parole de l'Apôtre : Nos pères furent tous sous la nuée ; tous passèrent à travers la mer, et tous en Moïse furent baptisés dans la nue et dans la mer » (1) ? L'application de ces textes paraîtra bien subtile ; mais elle n'en révèle pas moins clairement la pensée du pieux docteur. Saint Éphrem, dans l'une de ces longues séries d'*Ave* que nous rencontrons si souvent chez les Orientaux, avait déjà salué Marie « comme la Mère universelle : *Ave omnium parens* » (2).

On pourrait encore, pour ces temps reculés, citer le témoignage de saint Ambroise. Dans son traité de l'*Institution des Vierges* (3), le saint docteur applique à Marie ces paroles de l'époux à l'épouse, au livre des Cantiques : « Votre sein est comme un monceau de froment, entouré de lys » (4). Les lys sont la virginité de cette heureuse mère. Le froment, c'est Jésus-Christ disant de lui-même : « Si le grain de froment ne tombe dans la terre et n'y meurt, il reste seul ; mais s'il meurt, il apporte un fruit abondant » (5). C'est de vous, ô Marie, qu'il est né ce froment des élus. Il est mort sur la croix, et nous sommes ses fruits. En le portant dans vos entrailles virginales vous nous y portiez avec lui, puisqu'il nous contenait déjà dans sa vertu féconde. Vous êtes donc non seulement sa mère, mais encore en lui et par lui la nôtre.

Qu'on n'aille pas croire, parce que nous n'avons cité qu'un seul Père appartenant aux Grecs, que ceux-ci

---

(1) *Idem, serm. 146. Ibid.*, 593.
(2) S. Ephraem. serm. *de SS. Dei Genit. V. M. laudibus.* Opp. t. III (graece et lat.), p. 576.
(3) S. Ambros., *de Instit. Virg.*, c. 14. P. L. XVI, 326, sq.
(4) Cant., VII, 2
(5) Joan., XII, 24.

différaient en cela des Latins. L'un d'eux, Pierre de Sicile, évêque d'Argos, affirme en termes exprès « de la Très Sainte Mère de Dieu qu'elle est notre mère à tous » (1). Saint Jean Damascène met dans la bouche de Marie mourante ces touchantes et maternelles paroles qu'elle adresse à son Fils pour ses Apôtres, et dans leur personne pour tous les fidèles : « O mon Fils, je remets mon âme entre vos mains... Recevez cette âme qui vous est chère, cette âme préservée par vous de toute souillure... Consolez, je vous prie, *mes très chers enfants*, que vous avez daigné vous-même appeler vos frères (2) ». La faire parler ainsi, n'est-ce pas lui donner manifestement le titre de mère?

Ce même titre, je le lui trouve encore plus expressément attribué par le patriarche Germain de Constantinople. Le saint, après avoir célébré la glorieuse entrée de la Mère de Dieu dans le royaume de son Fils, et le bonheur des élus recevant au milieu d'eux la mère de la Vie, se souvient des fidèles de la terre qu'elle a quittés pour monter au ciel, et voilà de quelle manière il les console et se console avec eux. « Il est vrai, cette divine mère n'est plus corporellement avec nous ; mais tout commerce n'est pas rompu entre elle et les exilés de la terre. Oui, Vierge toute sainte, vous habitez spirituellement parmi nous ; et l'incessante et grande protection dont vous nous entourez est la preuve de cette communauté de vie. Tous nous entendons votre voix ; et nos voix à tous arrivent jusqu'à vos oreilles. Vous nous connaissez pour nous proté-

---

(1) Panagia Deipara. nostrum omnium mater. Petr. Sicul., *Hist. Manich.*, n. 29 P. G., CIV, 1284.

(2) S. Joan. Damasc., *or. 2 in Dormit. B. V. M.*, n. 10. P. G. XCVI, 736.

téger, et nous, à notre tour, nous vous reconnaissons aux secours qui nous viennent de votre main. Non, la mort n'a pas interrompu les relations entre vous et vos serviteurs. Ceux dont vous avez été le salut, vous ne vous les avez pas abandonnés : car votre âme est toujours vivante, et votre chair n'a pas subi la corruption du sépulcre. Vous veillez sur chacun de nous, ô Mère de Dieu ; personne n'échappe à vos regards compatissants. Nos yeux, il est vrai, sont empêchés de vous voir, ô Vierge très sainte; mais vous n'en demeurez pas moins au milieu de nous, vous manifestant de différentes manières à ceux que vous en jugez dignes... Et pourtant, votre Fils vous a appelée, libre de toute corruption dans son éternel repos. Il a voulu, si je peux m'exprimer ainsi, vous avoir collée à ses lèvres, sur son cœur. Et voilà pourquoi, tout ce que vous lui demandez *pour vos malheureux fils*, il vous l'accorde ; tout ce que vous souhaitez de lui, il l'accomplit de sa vertu divine » (1).

Il serait inutile de parcourir la suite des siècles jusqu'à nos jours, pour y chercher si ce titre de *Mère des hommes* a continué d'être universellement et constamment attribué par les Pères, les écrivains ecclésiastiques, les Saints et les fidèles à la bienheureuse Vierge Marie. Tous les âges et toutes les plages retentissent de ce nom béni. L'enfant apprend à le prononcer sur les genoux de sa mère, et le docteur l'invoque et le célèbre comme l'enfant; s'il est une différence, c'est que les simples en goûtent souvent mieux la signification, tandis que le théologien définit avec plus de précision les raisons sur lesquelles il s'appuie. Mais tous, igno-

(1) S. German. Const., *de Dormit. Deip. V.*, serm. I. P. G. XCVIII, 344, 345, 348.

rants et savants, répètent de cœur et de bouche avec le grand saint Anselme : « O ma souveraine, Dieu vous a faite *sa mère*, afin que vous deveniez *la mère* de tous ceux qui croient en Lui... Reconnaissez donc, ô Vierge bénie, pour enfants ceux que votre Fils uniquement aimé n'a pas rougi d'appeler ses frères... » (1).

II. — On a dit que le titre de Mère des hommes, ou tout autre également explicite, ne s'était jamais rencontré jusqu'à ces derniers temps ni dans les textes liturgiques, ni dans les monuments de l'Église universelle. Ce n'est pas une objection contre la maternité spirituelle de Marie : car on avoue très volontiers que la sainte Église n'aurait pas toléré l'usage si fréquent d'un semblable nom, s'il ne répondait pas à sa croyance. Et comment aurait-elle pu le désapprouver, quand mille et mille fois elle atteste expressément les vérités dont il est la simple et manifeste expression? Toujours est-il qu'on ne pourrait plus désormais arguer du silence de l'Église, si toutefois on est en droit de dire qu'elle s'est tue, quand les Saints et les Docteurs, ayant mission pour enseigner les fidèles, ont si clairement appelé Marie de ce nom.

Léon XIII, dans ses encycliques sur le Rosaire, se plaît à nous présenter Marie comme « la Mère de Dieu et des hommes, la mère de l'Église, notre mère ».

---

(1) S. Anselm., orat. 47 et 49. P. L. CLVIII, 945, 947. Le B. Canisius, après avoir enseigné que Marie, par ses douleurs endurées au pied de la croix, mérita d'être la mère selon l'esprit de Jean l'Evangéliste et de tous les croyants, ajoute : « Et pour que nos adversaires ne lui refusent pas ce nom, qu'ils sachent que Luther lui-même le lui concédait, et qu'il regardait comme un grand bonheur et une singulière consolation pour le chrétien de *tenir Marie pour sa vraie mère*, comme il tient le Christ pour frère et Dieu pour père : Tout cela, dit-il (*Postilla in Evang. de Natali Domini*), est vrai, tout cela est réel, si toutefois nous croyons » B. Canis., *de Maria V. Deip.*, l. IV, c. 26.

C'est sous ce titre qu'il exhorte pasteurs et fidèles à l'invoquer de concert. Bien plus, il veut que, par ces paroles si connues de la Liturgie : « Montrez que vous êtes Mère, *monstra te esse Matrem* », nous entendions non seulement « la Mère de Dieu, mais la nôtre » (1). Du reste, pour le remarquer en passant, cette interprétation n'est pas nouvelle, comme l'ont imaginé quelques-uns. Tout à l'heure nous la trouverons dans les chants sacrés du moyen âge. Elle était aussi dans les livres, à la même époque. C'est ainsi que le pieux abbé Gerhohe, après avoir montré la bienheureuse Vierge nous enfantant sur le Calvaire, et Jésus-Christ promulguant sa douloureuse maternité, conclut par ces mots : « Ce n'est donc pas une vaine espérance qui nous porte à lui dire : Salut, étoile de la mer, auguste Mère de Dieu ; moins encore à crier vers elle : Montrez que vous êtes mère. N'a-t-elle pas une double maternité » (2)? « Chaque jour, reprend Ernest, le saint évêque de Prague, nous crions à Marie : Montrez que vous êtes mère, et cette bienheureuse Vierge, cette vierge royale..., nous traite en fils adoptifs » (3). Avant Léon XIII, Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, aimait à rappeler que l'immaculée Vierge est à la fois la Mère de Dieu et la nôtre, *Mater Dei et nostra;* notre mère très aimante à tous, *omnium nostrum amantissima mater;* et cela, dans ses Allocu-

---

(1) Eam publice et privatim, laude, prece, votis, compellere concordes non desinant et obsecrare Matrem Dei et *nostram :* Monstra te esse matrem. Encycl. *Laetitiae Sanctae* (8 sept. 1893). Cf. Encycl. *Supremi Apostolatus* (1er sept. 1883).

(2) Gerhoh., Can. reg. S. August., *De gloria et honore filii hominis*, c. 10. n. 2. P. L. CXCIV, 1105.

(3) S. Ernest. *in Mariali*, c. 122 (apud Velasquez, *Maria advocata*, p. 255).

tions et dans des Actes encore plus solennels, comme sont les Encycliques à l'univers entier (1).

Le même titre de Mère des hommes reparaît dans des Offices récemment approuvés par l'Église. C'est d'abord celui de la *B. Vierge Marie du Bon Conseil* (26 avril), où l'oraison liturgique commence par ces mots : « O Dieu qui nous avez donné pour mère la Mère de votre Fils bien-aimé ». C'est encore l'Office *de la Manifestation de la Vierge immaculée* (27 nov). : car on y chante à l'hymne des Matines : « Jésus qui, à votre mort, avez donné votre Mère aux serviteurs, daignez, par l'intercession de la Mère, accorder aux fils les joies du ciel » (2).

Mais est-il bien vrai que, jusqu'à ces derniers jours, l'Église n'ait jamais appelé Marie du nom de mère des hommes, ni dans ses chants liturgiques, ni dans les actes plus spécialement émanés d'elle, c'est-à-dire de ses Pontifes ou de ses Conciles ? Ce qui donnerait un démenti formel à cette prétention, ce serait une lettre adressée par le pape Grégoire II au patriarche saint Germain de Constantinople, et lue dans le septième Concile œcuménique, second de Nicée (3). On y verrait, en effet, que « la Sainte Vierge, Mère de Dieu, est appelée notre *mère*, parce qu'elle a singulièrement concouru à notre naissance » selon l'esprit. Malheureusement, si la lettre est authentique, il n'en va pas ainsi du passage en question. Qu'on lise et

---

(1) Allocution. *Quibus quantisque malorum* (20 april. 1849). *Item*, 20 déc. 1867; Encycl. *Quanta cura* (8 dec. 1864).

(2) Jesu, tuam qui finiens
Matrem dedisti servulis,
Precante Matre, filiis
Largire caeli gaudia.

(3) *Ep. Gregor. papae II ad Germ. Const.* Conc., VII, Act. 4.

relise le document pontifical, ces expressions ne s'y rencontrent nulle part. C'est un texte forgé comme tant d'autres (1); une de ces pièces fausses, glissées par ignorance ou par inadvertance dans le trésor de la Vierge, et dont son incomparable richesse n'a pas besoin.

A défaut de Grégoire II, nous avons le savant pape qui fut Benoît XIV. Dans la *Bulle d'Or*, qu'il publia pour confirmer et recommander la Congrégation de la Vierge appelée *Prima Primaria*, le Pontife dit expressément « que l'Église catholique, formée à l'école du Saint Esprit, a toujours professé la dévotion la plus filiale envers Marie, comme *envers la mère très aimante* qui lui fut léguée de la bouche de son Jésus expirant ».

Laissant à d'autres le soin de parcourir les œuvres des Souverains Pontifes pour y chercher ce doux titre de Mère des hommes, j'en viens aux livres de la sainte Liturgie. Un savant et laborieux archiviste allemand a recueilli les hymnes latines du moyen âge, et l'un de ses volumes ne contient que des chants de tout rythme en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie (2). Or, rien de plus fréquent que d'y voir donner à Marie le nom de mère des hommes.

Tout à l'heure, Léon XIII comprenait ce nom dans l'interprétation de l'invocation si douce et si connue : *Monstra te esse matrem;* montrez que vous êtes mère. Le moyen âge l'avait devancé : car on lit dans une dévote oraison dont la trame est l'*Ave maris stella :* « Montrez-vous l'avocate et la mère des cou-

---

(1) Voir notre Introduction, t. I.
(2) Franc. Jos. Mone, *Hymni latini medii Aevi*. Frib. Herder, 1854.

pables » (1). Ailleurs, dans une paraphrase rimée du *Salve*, *Regina*, on lit encore : « Vers vous, *mère*, nous crions — exilés et fils d'Ève » (2). Et dans une autre : « Salut, notre pieuse mère » (3). Et plus loin : « Salut, mère des abandonnés » ; « Vierge mère de l'Église ; Vierge clémente, mère pieuse et débonnaire », « secourez vos serviteurs ; ils sont vos fils et vous êtes leur mère ». Oui « c'est à juste titre que nous vous appelons du nom de mère, vous dont l'assistance nous fait espérer le pardon » ; « écoutez les cris dolents de vos fils, source de miséricorde » ; « ô notre Mère et notre Dame, toute notre espérance est dans vos dons ; accordez-nous donc par la grâce les biens de l'une et l'autre vie : car vous le pouvez » (4). Voilà ce que chantaient nos pères ; et je ne connais rien de plus tendre, de plus naïf, de plus riche en souvenirs bibliques, et surtout de plus rempli de foi, de confiance et d'amour envers la douce Mère du Christ et de ses fidèles, justes et pécheurs, que ces hymnes des anciens jours. C'est l'écho des prières adressées à Marie par les saints dans le secret de leur cœur.

On pourrait dire, je le sais, que ce ne sont pas là des chants strictement liturgiques, pas plus que les cantiques d'aujourd'hui, lors même qu'ils sont chantés

---

(1) Monstra te causidicam — Matremque reorum.
Op. cit., n. 499, t. II, p. 226.
(2) *Ibid.*, n. 489, p. 209.
(3) Salve, mater nostra pia. *Ib.*, n. 488, p. 205.
(4) *Ibid.*, nn. 492, 494, 516, 541, 548, 583, pp. 212, 214, 300, 333, 343, 398. Voici un autre exemple tiré d'un théologien du moyen âge. « Après avoir enseigné que Notre Seigneur, du haut de la croix, voulut confier tous les fidèles à sa mère en qualité de fils adoptifs », il ajoute : « C'est pourquoi toute l'Eglise universellement chante à la B. Vierge : *Montrez que vous êtes notre mère;* qu'il reçoive par vous nos prières Celui qui, né pour nous, a daigné se faire vôtre ». Pelbart. de Themeswar, in Stellario Corone benedicte Virginis Marie... Coloniae, 1506, l. IX, a. 2, ad 1 quaest.

dans une église, n'appartiennent officiellement à la Liturgie. Soit ! mais, au moins, ces hymnes représentaient la croyance des fidèles, et d'autant mieux peut-être qu'elles étaient plus populaires. En tout cas, les leçons du Bréviaire appartiennent certainement à la Liturgie; or, l'Église fait réciter à ses prêtres, dans l'Octave de la Nativité de la bienheureuse Vierge, le texte où saint Épiphane, comparant Ève avec Marie, nomme expressément et plusieurs fois celle-ci *la mère des vivants* (1). Elle dit encore aux fidèles, dans l'office de Notre Dame des Sept-Douleurs : N'oubliez jamais dans votre cœur les gémissements de votre *mère* (2) : allusion manifeste aux angoisses de la bienheureuse Vierge nous enfantant sur le Calvaire. La fête de la Compassion nous parlera plus tard du testament où Jésus-Christ, mourant sur la croix, nous lègue en la personne de Jean sa Mère pour mère (3); et dans celle de Notre-Dame de Bon Conseil, le même don est expressément affirmé (4).

III. — Ainsi la foi des chrétiens vénère en Marie deux maternités, comme elle adore une double paternité dans la première des personnes divines. C'est en premier lieu la paternité et la maternité de nature. Pour Marie comme pour le Père Jésus-Christ est l'Unique ; car lui seul reçoit de l'un la nature qui le fait Dieu, de l'autre la nature qui le fait substantiellement homme. Mais pour l'un comme pour l'autre, Jésus-Christ est encore un premier-né, puisque tous deux

(1) Lect. 4, die 13 sept.
(2) In toto corde tuo gemitus matris tuae ne obliviscaris.
(3) IIe part., l. IV, c. I.
(4) Deus qui *Genitricem* Filii tui *matrem* nobis dedisti. Orat. Offic. (26 april.).

lui donnent des frères en enfantant des fils selon la grâce : ce qui n'est plus la paternité ni la maternité de nature, mais celle d'adoption. Adoption toutefois qui surpasse à l'infini celle qui se voit parmi les hommes, puisqu'elle va jusqu'à transformer la nature elle-même des adoptés par une participation réelle et souverainement intime de la nature de Dieu (1).

Certes, dans cette génération des fils adoptifs, le rôle de Marie n'égale pas celui du Père. Dieu est la source, elle n'est que l'humble ruisseau ; Dieu agit en cause principale, et Marie comme un simple instrument. Chose merveilleuse pourtant, si, pour Marie comme pour le Père, la génération qui fait les adoptifs dépend de la génération du Fils suivant la nature, et la suppose comme son nécessaire fondement, on peut dire que la maternité naturelle dans Marie va plus nécessairement et plus directement à donner des frères à Jésus, le Fils unique, que la paternité même de Dieu. Je m'explique. On peut très bien concevoir Dieu le Père engendrant de toute éternité son Fils suivant la nature, sans l'existence des fils d'adoption. S'il avait plu à Dieu de ne pas donner l'être à la créature raisonnable ou de ne pas l'élever jusqu'à la participation de sa nature, il n'en serait ni moins Dieu, ni moins Père. Pour qu'il fût l'un et l'autre, aucun être en dehors de lui n'était nécessaire : car il trouvait essentiellement en lui-même sa paternité comme il y trouvait sa divinité. Ainsi tous les mondes, tous les esprits angéliques et tous les hommes n'ajoutent rien ni à sa béatitude, ni à ses richesses, ni à ses perfections infinies.

---

(1) Cf. *La Grâce et la Gloire*, l. I, c. 3.

Telle n'est pas la condition de l'immaculée mère des hommes. Otez-lui l'honneur et le bonheur de cette maternité, vous lui enlevez par contre coup sa maternité divine et son existence même.

En effet, nous l'avons vu dans la première Partie de cet ouvrage (1), la maternité divine est la raison déterminante de l'existence de Marie. Elle n'a été femme que pour être Mère de Dieu. Mais cette gloire de la maternité divine, à son tour, Marie ne l'a reçue que pour être mère des hommes; tout comme Jésus-Christ n'a existé dans la chair que pour être leur Sauveur. C'est ce qui donnait aux Saints tant de confiance en Marie. « Dieu, comme nous en avons l'assurance, a fait de vous sa mère, *afin que* vous soyez la mère de tous ceux qui croient en lui, c'est-à-dire de ceux dont il veut lui-même être appelé le père. Et quoi de plus glorieux pour vous que d'être la mère de ceux dont le Christ daigne être le père et le frère... Où donc est mon espérance, si ce n'est en Dieu et en vous... (2) »? C'est exprimer la même idée que de dire de Marie qu'elle est Mère de Dieu pour être mère de miséricorde, comme l'a fait saint Anselme dans la touchante et dévote oraison, dont je citais un fragment au second livre de notre première Partie (3).

Même onction et même pensée dans cette autre prière du même saint à Marie : « O Notre Dame, de même que Dieu le Père a engendré celui dans lequel tout a la vie; ainsi vous, douce fleur de la virginité, vous avez donné le jour à celui par qui les morts mêmes

---

(1) Ire Partie, l. II, c. 1.
(2) S. Anselm., *Oration.*, *or.* 47. P. L. CLVIII, 945.
(3) Ie P., l. II, c. 1, t. I, p. 129.

redeviennent vivants... Il n'y a pas de réconciliation en dehors de celui que vous avez chastement conçu ; pas de justification, hormis celle que vous, toute pure, avez portée dans vos entrailles ; point de salut, excepté celui que vous avez enfanté, sans cesser d'être vierge. Ainsi donc, ô ma Souveraine, vous êtes la mère de la justification et des justifiés ; la mère de la réconciliation et des réconciliés ; la mère du salut et des sauvés. O bienheureuse confiance, ô refuge assuré ! La Mère de Dieu est notre mère ! La mère de celui qui seul est l'objet de nos espérances et de nos craintes, est notre mère ; oui, la mère de celui qui seul nous sauve, de celui qui seul peut nous condamner, est notre mère » (1) !

Transcrivons, pour couronner ce chapitre, un fragment considérable d'un discours où Ælrède, un pieux abbé du XIIe siècle, donne non seulement à Marie le doux nom de mère, mais encore explique les raisons qui lui ont valu ce titre, et les devoirs que le même titre impose à ses enfants. « Nous devons à Marie, honneur, service, amour et louange. Nous lui devons l'honneur, parce qu'elle est la Mère de notre Dieu. Ne pas honorer la mère, c'est dédaigner le fils. L'Écriture a dit : Honorez votre père et votre mère (2). Mes frères, que dirons-nous ? N'est-elle pas notre mère ? Elle l'est, sans aucun doute. *Par elle*, nous sommes nés, *par elle* nous sommes nourris, *par elle* nous avons la croissance. Par elle, dis-je, nous sommes nés, non pas au monde, mais à Dieu ; par elle nous sommes nourris, non du lait de la chair, mais de ce lait dont

(1) S. Anselm., *ibid.*, *or.* 52, 956-957.
(2) Exod., XX, 12.

l'Apôtre écrit : Je vous ai donné pour aliment du lait et non des viandes solides (1). D'elle nous recevons la croissance, non pas quant aux dimensions corporelles, mais quant à la vertu de l'âme.

« Voyons maintenant quelle est cette naissance, quel est cet allaitement, quelle est cette croissance. Tous, vous le savez, nous avons été dans la mort, dans la vétusté, dans les ténèbres. Dans la mort, parce que nous étions séparés du Seigneur ; dans la vétusté, parce que nous étions voués à la corruption ; dans les ténèbres, parce que nous étions privés des lumières de la sagesse. Ainsi notre perte était complète. Mais par la bienheureuse Marie nous avons été régénérés plus heureusement que nous n'étions nés par Ève ; et cela, *parce que Christ est né d'elle*. A la vétusté succède la nouveauté ; à la corruption, l'incorruption ; aux ténèbres, la lumière. Elle est notre mère, la mère de notre vie, la mère de notre incorruption, la mère de notre lumière. L'Apôtre a dit du Seigneur qu'il nous a été fait de Dieu sagesse et justice et sanctification et rédemption (2).

« Étant donc la mère du Christ, la Vierge est à ce titre la mère de notre sagesse, la mère de notre justice, la mère de notre sainteté, la mère de notre rédemption. Et pour cela même elle nous est plus mère que celle qui nous engendra dans la chair. D'elle nous tenons une meilleure naissance, parce que d'elle est notre sainteté, notre justice, notre sagesse, notre sanctification, notre rédemption. Célébrons donc avec allégresse la *Nativité* de celle à qui nous sommes redevables d'une si excellente naissance.

---

(1) I Cor., III, 2.
(2) I Cor., I, 30.

« Voyons maintenant le lait dont elle nous a nourris. Le Verbe de Dieu, Fils de Dieu, Sagesse de Dieu, est un pain substantiel. C'est pourquoi il appartenait aux seules créatures grandes et vigoureuses, c'est-à-dire aux Anges, de le manger. Nous qui étions petits, nous n'étions pas aptes à prendre une nourriture si solide; rampant sur la terre nous ne pouvions atteindre à ce pain qui était au ciel. Qu'est-il arrivé ? Ce pain est descendu lui-même au sein de la Vierge; et là il s'est transformé en lait, en un lait, dis je, que nous pourrions sucer. Regardez maintenant le Fils de Dieu sur le giron de la Vierge, entre les bras de la Vierge, suspendu aux mamelles de la Vierge : tout entier c'est un lait; suce et bois.

« Considérez encore sa chasteté, sa charité, son abaissement volontaire, et sur son exemple croissez en pureté, croissez en dilection, croissez en humilité et de la sorte suivez votre mère... Voilà comment elle est notre mère, et pourquoi nous lui devons l'honneur. C'est là ce que veut de nous le commandement du Seigneur : « Honorez votre père et votre mère. »

L'auteur parle ensuite du service que nous devons à Marie comme à notre Dame, à notre Souveraine, à la Reine du ciel et de la terre. La servir, c'est glorifier son Fils (1).

---

(1) Aelred., abbas Rievallens., in Anglia (1165). Serm. 20 *in Nativit. B. M. V.* P. L. cxcv, 323, sqq. Voici la conclusion du discours. « Statim ubi homo offendit Filium, ibi sine dubio offendit et matrem... Si voce laudamus, moribus non vituperemus. Falso ille laudat qui quod laudat, quantum potest non vult imitari. Ille vero laudat humilitatem sanctae Mariae, qui quantum potest studet esse humilis... ».

LIVRE II

LIVRE II

Les bases de la maternité spirituelle.

CHAPITRE PREMIER

Du principe fondamental de la maternité spirituelle de Marie. — Ce qui l'a faite Mère des hommes, c'est qu'elle est pour eux, après Jésus-Christ et par Jésus-Christ, la source de la vie surnaturelle ; — en d'autres termes, c'est qu'elle nous a donné le Verbe fait chair, notre salut et notre vie.

I. — Le fait de la maternité spirituelle de la Sainte Vierge est hors de conteste. Quoique, plus d'une fois, nous ayons, du moins au passage, indiqué la nature et les raisons de cette maternité, il s'agit maintenant d'en faire une étude plus large et plus approfondie ; par là Marie nous apparaîtra plus évidemment encore comme la mère universelle des hommes dans l'ordre de la grâce et suivant l'esprit.

C'est d'abord une vérité toujours professée dans le Christianisme que *par elle* nous avons reçu la vie de la grâce, et tout ce qui se rapporte soit à la production, soit à la conservation, soit au perfectionnement de cette vie divine. Or, cela même qu'est-ce autre chose pour Marie que nous avoir enfantés à cette vie supérieure, et, par conséquent, être pour nous une mère?

Le nom de mère a plusieurs significations : c'est le titre mérité par une femme auprès de ceux qu'elle a sauvés par son courage et par son dévouement. « Les forts, lisons-nous dans le chant triomphal de Débora et de Barac, les forts défaillirent en Israël, leur courage était sans ressort, jusqu'à ce que Débora se levât, jusqu'à ce qu'une *mère* se levât en Israël » (1). C'est un nom donné comme témoignage de vénération respectueuse et de sainte affection : « Saluez, dit l'Apôtre, Rufus, l'élu du Seigneur, et sa mère, la mienne aussi » (2). Venance Fortunat, parlant de sainte Radegonde et de saint Germain de Paris, qui l'un et l'autre se disputaient sa présence : « D'un côté, dit-il, une mère me retient, mais de l'autre un père me réclame » (3). C'est encore un nom qui convient aux personnes respectables par leur âge et par la profession spéciale qu'elles ont faite de la vie religieuse. Il serait oiseux d'apporter ici des exemples. Mais toutes ces significations et d'autres du même genre s'effacent devant une signification, la première et la plus commune : la mère est celle dont nous avons reçu l'être et la vie. Telle est par excellence la *mère*.

Or, au point de vue surnaturel, c'est, après Dieu, de Marie que nous tenons la vie des enfants de Dieu. Sans elle nous serions dans la mort. Voilà ce que nous disent son titre de nouvelle Ève et les témoignages infinis qui le lui assurent (4). Voilà ce

---

(1) Judic., v, 7.
(2) Rom., xvi, 13.
(3) Me vocat inde Pater radians Germanus in orbe,
Hinc retinet Mater, me vocat inde Pater.
Venant. Fortun., *Miscellan.* l. viii, c. 2. P. L. lxxxviii, 263.
(4) IIe p. l. i, c. 1.

qu'ont unanimement enseigné tous les Pères, depuis les premiers temps du Christianisme, et ce que les maîtres de la doctrine ont prêché constamment après eux. Et puisqu'à l'heure même où j'écris ces lignes, l'Église fait réciter à ses prêtres une homélie de saint Cyrille d'Alexandrie, où cette vérité est hautement proclamée, prêtons l'oreille à cet illustre docteur ; mais en l'écoutant, n'oublions pas ce qu'il est, et devant quel auditoire il parlait. Cyrille fut, avec le pape Célestin, qui fit de lui son légat à Éphèse, le plus grand défenseur de la maternité divine de Marie, *assertorem invictum*, comme l'appellent Léon XIII et l'Église dans l'oraison de son office liturgique. Il parlait devant les Pères réunis en Concile œcuménique pour venger la Vierge des impiétés que les Nestoriens avaient vomies contre elle ; et du sein de l'auguste assemblée pas une voix ne s'éleva pour protester contre sa parole. Ce que sa bouche prêchait, tous, sauf les hérétiques, le pensaient dans leurs cœurs.

C'est donc avec une autorité sans égale qu'il a pu chanter à Marie cet hymne de triomphe :

« Salut à vous, Mère de Dieu, Vierge Mère, vase sans tache. Salut, Vierge Marie, mère et servante... Salut à vous, Mère de Dieu, de laquelle est sortie l'ineffable grâce dont l'Apôtre a dit : Elle est apparue à tous les hommes la grâce du Dieu Sauveur (1)... Salut à vous, Mère de Dieu, par qui la lumière s'est levée sur les misérables assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort (2)... Salut à vous, Mère de Dieu, par qui... les églises orthodoxes se sont multipliées dans les cités,

(1) Tit., II, 11.
(2) Isa., IX, 2.

dans les bourgs et dans les îles. Salut à vous, Mère de Dieu, par qui nous est venu le vainqueur de la mort, et l'exterminateur de l'enfer... Salut à vous, Mère de Dieu, par qui toute âme fidèle est sauvée... (1) ».

Du reste, saint Cyrille n'a rien dit ici que d'autres Pères, avant lui et après lui, n'aient exprimé dans des termes également glorieux pour notre céleste mère.

« Vous êtes vraiment bénie parmi les femmes, puisque vous avez changé la malédiction d'Ève en bénédiction ; parce que Adam, qui gisait frappé d'exécration, a été, grâce à vous, relevé et béni. Vous êtes vraiment bénie parmi les femmes, puisque la bénédiction du Père s'est levée *par vous* sur les hommes, et les a délivrés de l'antique réprobation. Vous êtes vraiment bénie parmi les femmes, puisque vos ancêtres *trouvent par vous le salut :* car vous enfanterez le Sauveur qui leur procurera le salut divin... Vous êtes vraiment bénie parmi les femmes, puisque, tout en étant une simple femme par votre condition naturelle, vous deviendrez en toute vérité la Mère de Dieu » (2). Ce texte est de saint Sophrone.

En voici un autre tout semblable qui vient encore de l'Église grecque. Après avoir magnifiquement décrit « les incompréhensibles et redoutables prérogatives » de la Mère de Dieu, l'auteur continue : « Les Anges accusaient Ève; et maintenant ils glorifient Marie qui l'a relevée de sa chute, et a fait monter dans les cieux Adam chassé du paradis... *Par vous*, en effet, ô Vierge sainte, le mur de séparation a été renversé; *par vous*, la paix du ciel a été départie au

(1) S. Gyril. Alex., *Encom. in S. M. Deip.* P. G. LXXVII, 1033.
(2) S. Sophron., *Serm.* 10, *in B. V. Annunciat.* n. 22. P. G. LXXXVII, 3241.

monde; *par vous*, les hommes sont devenus des anges...; *par vous*, la croix a resplendi dans toute la terre, cette croix où fut suspendu votre Fils, le Christ, notre Dieu; *par vous*, la mort est détruite et l'enfer, dépouillé; *par vous*, sont tombées les idoles, et la céleste doctrine a conquis le monde; *par vous*, nous avons connu le Fils unique de Dieu, que vous avez enfanté, Vierge Sainte, Notre Seigneur Jésus-Christ, adoré des anges et des hommes; *par vous* enfin, nous professons le Père sans commencement, et nous glorifions l'indivisible et consubstantielle Trinité, aux siècles des siècles » (1). Quoique l'homélie d'où j'ai tiré ce morceau ne paraisse pas appartenir à saint Épiphane, auquel on l'a très longtemps attribuée, il n'est pas douteux qu'elle exprime ses idées et celle des autres Pères grecs.

Témoin saint Jean Damascène, dans son homélie sur l'Annonciation de la bienheureuse Vierge. Le discours tout entier n'est guère qu'une longue série de salutations à la Mère de Dieu. Tous ses titres, tous ses privilèges, toutes ses gloires, toutes les images et tous les symboles qui la représentent à la piété des fidèles y sont éloquemment rappelés. « Salut, ô vous, *par qui* la Trinité, créatrice du monde, principe de toute vie, nous a été manifestée. Salut à vous, *par qui* nous sommes le peuple chrétien, portant le nom de votre Fils, notre Dieu. Salut à vous, *par qui* nous sommes enrôlés dans l'Église une, sainte, catholique, apostolique. Salut à vous, *par qui* nous rendons nos hommages à l'adorable et très salutaire croix. Salut

(1) *Homil. 5 in Laudes S. M. Deip.*, inter Opp. S. Epiphanii, P.G., XLIII, 501.

à vous, *par qui* nous possédons la foi qui éclaire et qui sauve les âmes. Salut à vous, *par qui* nous participons à la pure et redoutable chair du Dieu fait homme, et goûtons le vrai pain de l'immortalité. Salut à vous, *par qui*, retirés des portes de l'enfer, nous sommes élevés jusqu'au ciel. Salut à vous, *par qui*, rachetés de la malédiction, nous sommes inondés d'une inexplicable joie... Salut à vous, *par qui* nous foulons aux pieds les idoles et les images sacrilèges des démons. Salut à vous, *par qui* nous résistons à l'ancien et superbe ennemi de la famille humaine »... (1).

Impossible de tout citer. Contentons-nous d'ajouter encore quelques paroles détachées de longs discours. « O sainte Mère de Dieu, *par votre enfantement* au-dessus de la nature, vous avez réparé la ruine de notre liberté... *Par vous*, le genre humain est revenu de l'exil à la patrie ; *par vous*, nous avons recouvré l'immortelle joie du paradis... ; *par vous*, nous avons reçu les gages de la résurrection glorieuse ; *par vous*, nous espérons obtenir le royaume des cieux (2) ». « O Reine de tous les hommes, vous avez porté dans vos entrailles la Sagesse et le Verbe substantiel du Père.... c'est pourquoi vous êtes la vie des vivants, la cause de notre vie » (3). « O Vierge, Mère de Dieu, l'homme est devenu *spirituel*, lorsque l'Esprit Saint est survenu en vous comme dans son temple. Aussi personne, ô Très-Sainte, n'est rempli de la connaissance de Dieu

---

(1) S. Joan. Damasc., *hom. in Annunc. B. M. V.* P. G. xcvi, 656, 657.

(2) Georg. Nicom , Orat. 6 *in SS. Deip. ingressum.* P. G. c, 1437, sqq.

(3) S. Andr. Cret., *Hom. in Dormit. S. M.*, 3. P. G. xcvii, 1108.

que par vous ; personne, ô Mère de Dieu, n'est sauvé que par vous ; personne, ô Vierge Mère, n'échappe à la mort que par vous; personne, ô Mère, n'est racheté que par vous; personne ne reçoit le bienfait de la miséricorde que par vous; par vous, qui avez mérité de renfermer Dieu même en vous » (1).

Voilà ce que pense et ce que dit l'Église grecque par la bouche de ses représentants les plus illustres et les plus saints. Les autres églises d'Orient n'ont pas une autre foi. J'en appelle à saint Ephrem, cette gloire des chrétiens de rite syriaque. Il salue Marie comme « l'unique espérance des chrétiens, la gloire des prophètes, la prédication des apôtres, l'honneur des martyrs, la joie de tous les saints, le concert de toutes les hiérarchies... Car, ajoute-t-il, c'est par vous que nous avons été réconciliés (2) au Christ, notre Dieu et votre très doux Fils » (3). Direz-vous que ce discours sur *les Louanges de la bienheureuse Vierge* n'est pas certainement de saint Éphrem, voici des paroles d'une authenticité non douteuse : « Il se trompe, mes bien-aimés, celui qui croit pouvoir comparer le jour de la réparation à celui de la création première. Au commencement, Dieu produisit la terre, il la renouvelle *aujourd'hui*. Au commencement, le crime d'Adam la fit maudire ; *aujourd'hui* la paix et la sécurité lui sont rendues. Au commencement, la mort, par la prévarication du premier père, passa dans tous les hommes ; *aujourd'hui, par Marie, nous sommes transférés de*

---

(1) S. German. Const., *Hom. in Dormit. M. Deip.* 2. P. G. XCVIII, 349.

(2) N'oublions pas que la réconciliation du pécheur ne va pas sans la grâce. Etre réconcilié, c'est passer de la mort à la vie. Point de milieu, dans l'économie surnaturelle du salut.

(3) S. Ephraem Syr., *Opp.*, t. III (graece-lat.), 575.

la mort à la vie. Au commencement, le démon, s'emparant de l'oreille d'Ève, y glissa le poison qui de là s'épancha dans le corps entier; *aujourd'hui* Marie, prêtant l'oreille de la foi à la parole de Dieu, a introduit par là dans notre humaine nature l'auteur de l'éternelle félicité. Ainsi, ce qui fut autrefois l'instrument de la mort est devenu *la cause de la vie* » (1).

Après avoir écouté cet universel concert des Orientaux, parcourez les œuvres de leurs frères d'Occident, plus rapprochés de l'Église mère et maîtresse de toutes les églises, ce sera toujours et partout la même foi, la même profession de l'influence universelle de Marie sur le salut du monde ; et, par conséquent, sur le privilège et la cause de sa maternité de grâce. Ce qui le prouve, indépendamment de tout autre texte extrait de leurs écrits, c'est que l'Église romaine a fait entrer dans sa Liturgie la plupart des témoignages que nous rapportions tout à l'heure ; c'est qu'elle-même, en cent endroits, en a consigné d'équivalents, par exemple quand, au grand scandale des hérétiques, elle nomme la sacrée Vierge « notre vie, notre douceur, notre espérance (2), et voit dans sa naissance bienheureuse « le commencement de notre salut » (3). Ce qui le prouve encore, ce sont les textes où les Pères latins, opposant Ève à Marie, proposent universellement celle-ci comme le principe de la vie surnaturelle et divine (4).

Voulez-vous d'autres témoignages non moins explicites, relisez presque au hasard les prières que saint Anselme adresse à la Mère de Dieu. « Que dirai-je

---

(1) Serm. 4e, 18 serm. *de diversis*. Opp., t. III (syr. et lat.), 607.
(2) *Salve Regina, vita, dulcedo et spes nostra*.
(3) *B. V. partus extitit salutis exordium. Orat. pro fest. Nativ. B. V. M.*
(4) IIe p., l. I, c. 1.

qui soit digne de la Mère de mon Créateur et de mon Sauveur; de celle qui, par sa sainteté, me purifie de mes fautes, par son intégrité me donne l'incorruptibilité, par sa virginité me fait aimer de son Seigneur et fiance mon âme à mon Dieu? Quelles dignes actions de grâce rendrai-je à la Mère de mon Seigneur et de mon Dieu : captif, elle m'a racheté par sa fécondité toute pure; voué à la mort éternelle, elle m'a délivré par son enfantement; perdu, j'ai été relevé par le fruit béni de ses entrailles et rappelé du plus misérable exil dans la bienheureuse patrie? Oh! la bénie parmi les femmes, tout cela m'est venu par votre Fils dans son baptême, soit en espérance, soit en réalité... Par votre fécondité, ô Notre Dame, le monde pécheur est justifié; le monde perdu, sauvé; le monde exilé, ramené dans sa vraie patrie. Oui, votre enfantement a racheté le monde captif, guéri le monde malade, ressuscité le monde mort.

« Le ciel, les astres, la terre, les fleuves, le jour, la nuit, en un mot, tout ce qui est soumis au pouvoir de l'homme ou fait pour son utilité, tout cela se félicite d'avoir été rappelé par vous à son antique beauté, paré par vous d'une nouvelle et ineffable grâce... Car tous ces bienfaits nous sont venus de votre fruit béni, ô Vierge bénie.

« Mais pourquoi dire seulement que le monde est plein de vos bienfaits? Ils pénètrent jusqu'aux enfers, ils vont au delà des cieux. Par la plénitude de votre grâce, ce qui était dans les enfers (1) se réjouit d'avoir été délivré par vous; ce qui était au-dessus du monde, d'avoir été restauré. Par le même glorieux Fils

(1) C'est-à-dire les limbes.

de votre glorieuse virginité, tous les justes, morts avant son vivifiant trépas, tressaillent d'allégresse en voyant leurs chaînes brisées ; et les Anges se félicitent à la vue du rétablissement de leur cité à demi renversée... » (1).

Afin de mettre encore plus en évidence la part de choix qui revient à Marie dans l'œuvre de notre salut, comparons ce que la tradition catholique a proclamé d'elle avec ce que les Écritures nous enseignent du Sauveur lui-même. Or, d'après nos saintes Lettres Jésus-Christ est le Réparateur de notre nature, l'auteur de la vie (2), l'auteur de la foi sans laquelle il n'y a point de vie surnaturelle (3), l'auteur du salut (4). Et Marie qu'est-elle? Si vous la considérez dans son rapport avec Jésus, le Sauveur universel, elle est, au témoignage des Pères et des monuments liturgiques, les prémices du salut, *primitiae salutis*, *primitiae nostrae salutis* (5), parce qu'il lui appartient singulièrement d'avoir été sauvée d'une manière plus sublime; parce qu'elle est la première dans l'ordre des rachetés. Mais si vous l'envisagez dans son rapport avec la race humaine dégradée et réparée, vous la verrez toujours et partout saluée comme le *principe et la cause de notre salut; caput salutis nostrae, salutis universalis causam* (6) ; comme la mère du salut pour tous, comme le salut des fidèles, le salut du monde, *matrem salutis*, *salutem generis christiani*, *salvatricem mundi* (7).

---

(1) S. Anselm., *Orat. 52, ad B. V. M.* P. L. CLVIII, 953, sqq.
(2) Act., III, 15.
(3) Hebr., XII, 2.
(4) Hebr., II, 12.
(5) Passaglia *de Immaculato Deip. semper virginis conceptu.* S. 6, n. 1374.
(6) Passagl., *ibid.*, n. 1374.
(7) *Id.*, *Ibid.*, nn. 1375, 1376.

Il ne suffit pas aux Pères d'avoir fait de la Vierge après son Fils la *cause du salut;* ils lui attribuent encore tout ce que l'idée de salut renferme de biens pour la nature rachetée. Marie est après Jésus la rédemption d'Adam et d'Ève, la rédemption des mortels, le prix même de la rédemption du monde (1). Par elle, nous avons été délivrés; par elle, le démon notre tyran a été vaincu, sa puissance renversée, ses captifs arrachés à la servitude; par elle, s'est apaisée la colère du juste juge, et la malédiction primitive a été retirée (2). Enfin, pour que cette bienheureuse Vierge ait sa part dans toutes les grâces qui nous sont venues de son Fils, notre Sauveur et Rédempteur, c'est elle qui a *régénéré* les hommes conçus dans la honte, *turpiter conceptos generasti;* elle qui unit les fidèles à Dieu; elle qui nous a fait passer des ténèbres à la lumière, de la mort à la vie; elle enfin qui est la cause de toute rénovation spirituelle, de toute béatitude et de toute perfection (3).

II. — Mais d'où lui vient cette participation générale à la communication qui nous est faite en Jésus-Christ des biens surnaturels, par où nous sommes relevés, rachetés, libérés, vivifiés ? De sa maternité divine. C'est là que les Pères nous ramènent constamment, quand ils veulent nous montrer la source de l'influence universelle exercée par Marie dans l'œuvre de la rédemption du monde et de notre sanctification (4).

---

(1) Passagl., *ibid.*, nn. 1387.
(2) *Id.*, *ibid.*, nn 1383, 1388, sq.
(3) *Id.*, *ibid.*, nn. 1381, sq, 1389, etc.
(4) *Id.*, *ibid.*, n. 1434-1438. Ne l'oublions pas, « Dieu ne s'est pas seulement incarné ni livré à la mort pour prendre sur lui notre peine et nous délivrer du poids de nos fautes; mais pour imprimer en nous la participation de sa nature et l'image de la divinité » (Joan. Geometra,

C'est assez, pour en être convaincu, de se reporter aux textes qui précèdent. Tous se résument plus ou moins explicitement dans cet axiome de saint Épiphane : Marie, la nouvelle Ève, est mère des vivants, source en eux de la vie divine, parce que le Vivant par essence nous a été donné par elle. Aussi bien l'Église chante-t-elle dans ses hymnes : « Ce que la triste Ève nous a ravi, vous nous le rendez par votre germe fécond » (1). « O notre Dame, tout ce que nous pouvons penser, concevoir ou dire est comme néant, comparé aux biens qui nous sont venus par vous... Le genre humain, dépouillé de la gloire de l'éternité, vous l'avez rétabli dans son premier état par le *fruit virginal* de votre admirable fécondité. Les lois de l'enfer vous les avez annulées par la victoire de votre Fils sur le prince de la mort... C'est par vous, ô notre Souveraine, que nous avons recouvré *dans votre Fils unique* notre vie perdue ; c'est par vous que nous avons ce qu'il y a en nous d'être, de pouvoir et de bonté ; par vous que nous espérons arriver à l'éternelle gloire » (2).

On me saura gré, j'en suis sûr, d'avoir proposé ces vérités dans une belle page du pieux et savant ami de saint Bernard qui fut l'abbé Guerric. Après une véhémente apostrophe contre Helvidius, qui prétendait sacrilègement que Jésus n'était pas l'Unique de la Vierge en terre, comme il est l'Unique de son Père

---

in SS. Deip. Annunc. n. 7. P. G. CVI, 817) : car cela seul produit en nous un être nouveau, l'être surnaturel et divin, la vie des enfants de Dieu. C'est pourquoi Marie concourant à procurer aux hommes avec Jésus-Christ les fruits de la Rédemption fait vraiment l'office d'une mère.

(1) *Quod Eva tristis abstulit,*
Tu reddis almo germine.

(2) Auctor Tract. *de Concept B. M.* P. L. CLIX, 315.

dans le ciel, Guerric poursuit en ces termes : « Et pourtant, cette unique Vierge Mère, qui se glorifie justement d'avoir enfanté l'Unique du Père, embrasse ce même Fils unique dans tous ses membres, et ne refuse pas d'être appelée du nom de mère par tous ceux dans lesquels elle voit se former son Jésus-Christ. Cette ancienne Ève, plus marâtre que mère, Ève, qui soumet ses enfants à la sentence de mort avant de les produire à la lumière, a été nommée la mère des vivants, bien qu'en réalité elle soit plutôt la meurtrière des vivants et la mère des mourants : car ce qu'elle engendre, elle l'engendre à la mort.

« Et parce qu'Ève n'a pas su vérifier fidèlement la signification de son nom, c'est Marie qui, comme l'Église dont elle est le type et la forme, est en vérité la mère de quiconque renaît à la vie. N'est-elle pas, en effet, *la Mère de la Vie, qui nous fait tous vivre ;* et n'a-t-elle pas, en l'*engendrant de sa substance*, engendré d'une certaine manière tous ceux qui doivent vivre de cette Vie? Elle *engendrait* son Unique, et nous-mêmes nous étions tous *régénérés*, parce que, suivant la loi de la régénération, nous étions dès lors tous contenus en lui. Demême, en effet, qu'à l'origine de l'humanité nous étions tous en Adam, à raison du principe séminal qui préside à la génération suivant la chair, ainsi par la semence de la régénération suivant l'esprit étions-nous dans le Christ Sauveur, même avant le commencement » (1).

Il faudrait s'arrêter ici, car cela seul touche immédiatement à la question présente. Mais ce qui suit est si remarquable, qu'il est utile de le transcrire; d'autant

(1) Guerric. abbat., *Sermo in Assumpt. B. M.* 1, n. 2, P. L. CLXXXV, 188.

plus qu'il servira de préparation aux matières à traiter plus tard. « Or, continue Guerric, cette Mère du Christ, parce qu'elle se reconnaît comme mère des chrétiens en vertu du mystère, se démontre aussi leur mère par une sollicitude et par une affection plus que maternelle. Elle n'est point dure pour ses fils, comme s'ils n'étaient pas siens, elle dont les entrailles une fois seulement fécondées, mais jamais stériles, ne cessent d'enfanter le fruit de la piété... C'est, ô Vierge bénie, que, né de vous une seule fois, Jésus demeure toujours en vous, comme dans le jardin fermé de la chasteté virginale, pour y remplir surabondamment la source de la charité ; source intarissable qui, bien que scellée, coule à l'extérieur et déverse en nous ses eaux vivifiantes... Si le serviteur du Christ ne cesse d'enfanter ses petits enfants, *filiolos*, avec un soin et un amour admirables, jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux (1), combien plus la propre Mère du Christ. Paul les engendrait en leur prêchant le Verbe de vérité qui les régénérait ; *Marie les engendra d'une manière incomparablement plus divine et plus sainte, en enfantant le Verbe lui-même*. Certes, je loue dans Pau le mystère de la prédication ; mais combien plus j'admire et je vénère en Marie le mystère de la génération.

« Et voyez si les fils eux-mêmes ne paraissent pas reconnaître en elle leur mère ; poussés, comme par un *instinct naturel de piété filiale* que leur inspire la foi, leur premier et principal recours en toutes leurs nécessités et leurs périls ils le cherchent dans l'invocation de son nom ; ce sont des fils qui se réfugient sur

(1) Galat., IV, 19.

le sein de leur mère » (1). On peut voir ces deux textes de l'abbé Guerric insérés presque mot pour mot dans le traité de Richard de Saint-Laurent sur les *Louanges de la Bienheureuse Vierge* Marie (2).

Pourtant, ce dernier auteur ajoute une idée, disons mieux, une comparaison qui, bien comprise, n'est pas sans utilité. « Quoique Marie, dit-il, n'ait engendré corporellement qu'un fils, elle est toutefois devenue spirituellement en lui mère d'une multitude immense d'enfants. Ce n'est donc pas sans raison qu'il est écrit d'elle en saint Luc : Elle mit au monde son *premier né*... De même qu'Ève a été nommée « la mère de tous les vivants » selon la nature (3), ainsi la bienheureuse Vierge est la mère de tous ceux qui vivent de la vie de la grâce... C'est pourquoi elle est figurée par Sara qui, tout en ayant donné seulement un fils au père des croyants, Abraham, est pourtant appelée par l'Écriture la mère de tout le peuple d'Israël. Ne lit-on pas, en effet, dans Isaïe : « Rappelez-vous Abraham, votre père, et Sara qui vous a enfantés » (4). Marie, comme Sara, n'eut jamais qu'un fils selon la chair, le véritable Isaac, notre *ris* et notre joie ; mais, suivant l'esprit, c'est la mère universelle du peuple de Dieu... Car la vie divine que nous avions originellement reçue, cette vie dont nous fûmes privés par Ève, Marie nous l'a rendue » (5).

Telle est donc la raison dernière et fondamentale

---

(1) *Idem.*, *ibid.* n. 3 et 4 ; 188, sq.

(2) Je rappelle que ce dernier ouvrage est celui-là même qu'on trouve parmi les œuvres d'Albert le Grand (t. XX de l'édition de Lyon, 1651), et qu'on a coutume de citer sous le titre de *Mariale Alberti Magni*.

(3) Gen., II, 20.

(4) Isa, LI, 2.

(5) Ricard a S. Laur., *op. cit.* l. VI, c. 1. Opp. Albert. M., t. XX, p. 187.

de la maternité spirituelle de Marie : nous tenons d'elle et par elle tous les principes de la vie qui nous range au nombre des enfants de Dieu. Aucun d'eux, si humble ou si élevé qu'il soit, dont nous n'ayons à lui rendre grâce. Et c'est parce qu'elle a enfanté le Dieu fait homme, le Christ Sauveur, cause de toute grâce et de toute vie surnaturelle, qu'elle nous a fait ces dons; en d'autres termes, elle est notre mère selon l'esprit et la grâce, parce qu'elle est la Mère du Dieu Sauveur selon la nature et la chair.

Voilà ce que ne se lassent pas de répéter les anciens panégyristes de Marie. Quoiqu'il n'y ait pas grande nécessité d'en donner d'autres exemples, je citerai pourtant quelques nouveaux témoignages, ne fût-ce que pour familiariser mes lecteurs avec des écrivains ecclésiastiques qui mériteraient d'être plus généralement connus. Écoutons d'abord Guillaume le Petit (1).

(1) Quel était, au juste, ce Guillaume le Petit? On pense plus communément qu'il était abbé du Bec, quoique ce ne soit guère qu'une hypothèse. Il aurait vécu vers la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe. Le P. Cornelius, a Lapide, commentant le Cantique, et surtout le P. Martin Del'Rio dans l'interprétation qu'il nous a laissée sur le même Livre, donnent de longs fragments de l'œuvre de Guillaume, alors inédite. « *Dabo ex illo praecipua ex Mss. Collegii Societ. J. Lovaniensis* », dit le second, c. 5, p. 13, dans l'Introduction de son Commentaire. Du reste, il ne se lasse pas de louer la doctrine, et surtout la piété et l'onction du vieil auteur. « *Acutus, doctus, pius fuit* ». (l. c.). « *Audite denique suavem susurrum dulciloqui Gulhielmi, cujus agnomen, aetas, patria nobis ignota, nota coelestibus* » (p. 258). Del'Rio l'appelle encore *mellilegulum, melliloquum*, etc. Et ce n'est pas une flatterie. S. Bernard lui-même n'a certainement pas plus que lui mérité ces titres, comme en sera persuadé quiconque aura parcouru ce commentaire Au milieu de ses éloges, le panégyriste a cru pourtant qu'il devait glisser quelques réserves : « *Hactenus ille*, dit-il à propos d'une interprétation trop fantaisiste, *accommodatius ad pie meditandum et contemplandum, quam ad explicandam in scholis aut pulpitis germanam loci interpretationem et seriem Cantici canticorum* » (In Cant. IX, 13). C'est dans ce qu'il appelle « *mixta interpretatio quae est de B. Virgine* », que Del'Rio donne pour chaque section de chapitre des passages empruntés aux manuscrits de l'abbé Guillaume. On y trouve parfois des choses d'une délicatesse, d'une grandeur et d'une simplicité vraiment ravissantes, où se peint tout l'amour filial du pieux abbé pour la Mère de Dieu.

« Le fruit de la Vierge est unique, ce fruit qui porte le nom de Jésus, parce qu'il est la cause efficiente du salut des hommes; mais dans ce fruit unique quelle multitude de fruits! Dans son Jésus, le Sauveur universel, Marie a enfanté de nombreux fils à la grâce; engendrant la Vie, elle nous a engendrés nous-mêmes à la vie... Par cela même qu'elle est la mère du Chef, elle est la mère d'une infinité de membres. Oui, la Mère du Christ est la mère des membres du Christ, parce que la tête et les membres forment un seul Christ : enfanter corporellement le Chef, c'est enfanter spirituellement les membres. Aussi, tous lui donnent-ils à bon droit le doux nom de mère, et lui rendent-ils le culte de filiale vénération réclamé par ce titre » (1).

Un autre auteur, à peu près du même temps que Guillaume le Petit, prêche la même vérité dans des termes presque identiques. C'est l'illustre Geoffroy, abbé de Vendôme. Après avoir, dans une prière rythmée (2), chanté Marie comme la réparatrice de la vie,

---

(1) Gulhielm. P. *in Cant.* IV, 13. A noter encore le commentaire du même abbé Guillaume sur ces mots du Cantique : *Duo ubera tua sicut duo hinnuli gemelli capreae* (VII, 3). Par ces deux *hinnuli gemelli* il entend assez arbitrairement les fidèles de l'un et l'autre sexe. *His* (hinnulis) Mariae viscera Salvatorem nutrierunt. Nam sicut magnus ille Parvulus natus est nobis, id est, ad salutem nostram, ita etiam nutritus est nobis. Pariebat nobis Virgo salutem, atque eo ipso pariebat nos ad salutem; sacro lacte suo nutriebat nobis vitam, atque eo ipso nutriebat nos ad vitam, Piis caput nostrum brachiis suspendebat ad ubera sua, et nos ad eadem in illo suspendebat. Nec sibi ille nascebatur, sed nobis; atque ideo nos, nos in illo nascebamur, nos in illo pascebamur.

(2) O Maria gloriosa,
Jesse proles generosa,
Per quam fuit mors damnata,
Atque vita reparata.
Virgo semper speciosa
Stella maris, coeli porta,
Ex qua mundo lux est orta.
. . . . . .
Mundi salus, mors peccati,

l'exterminatrice de la mort et le salut du monde; comme la porte céleste par où s'est levée sur nous l'éternelle lumière; comme le refuge des pécheurs et notre très puissante protectrice auprès de Dieu, Geoffroy nous parle de sa douce maternité : « En vérité, s'écrie-t-il, la très bonne Marie a enfanté le Christ, et *dans le Christ* tous les chrétiens. Donc, la Mère du Christ est aussi la mère des chrétiens. Or, si la Mère du Christ l'est aussi des chrétiens, il est manifeste que les chrétiens et le Christ sont frères » (1).

Un siècle plus tard, l'auteur du *Miroir de la Vierge* écrivait à son tour : « Marie n'est pas seulement la Mère du Christ pris individuellement ; mais la mère universelle de tous les fidèles. Aussi, le bienheureux Ambroise a-t-il dit : « Si le Christ est le père des croyants, pourquoi celle qui a engendré le Christ ne serait-elle pas leur mère » (2)? Donc, mes bien-aimés, réjouissons-nous et répétons dans notre allégresse : Béni soit le frère par qui Marie est notre mère; et bénie soit la mère par qui nous avons le Christ pour frère » (3).

Disons enfin que, dans le même siècle, le bienheureux Albert le Grand, au nom de la théologie, proclamait hautement la maternité spirituelle de la Mère de Dieu, et la faisait reposer sur les mêmes titres. L'extrait de ses œuvres qui va suivre est d'autant

---

Summi facta parens nati...
. . . . Godefrid. Vindob. P. L. CLVII, 234, sq.

(1) *Serm. de Purif. S. M. Ibid*, 255, 256. Dans la suite nous reviendrons sur ce sermon et sur le suivant : car ils décrivent avec une singulière onction ce que Marie fait pour nous et ce que nous devons être pour elle.

(2) Ce texte ne se trouve nulle part, quant à la lettre, dans les œuvres de S. Ambroise.

(3) *Speculum B. M. V.*, lect. 10. Opp. S. Bonaventurae, t. XIV, p. 260, sq. (éd. Vivès).

plus remarquable qu'il présente, en résumé, toute la doctrine contenue dans ce chapitre et dans les suivants.

« Ça été, dit-il, la volonté de Dieu que Marie eût sa part dans l'œuvre de la *recréation* de notre nature, et cela, suivant les quatre genres de cause.

« Elle a été, après Dieu, avec Dieu et sous Dieu la cause *efficiente* de notre régénération, parce qu'elle a engendré notre régénérateur, et que, par ses vertus, elle a mérité d'un mérite de congruité cet incomparable honneur. Elle en a été la cause *matérielle*, parce que le Saint-Esprit, par l'intermédiaire de son consentement, *consensu mediante*, a pris de sa chair et de son sang très purs la chair dont il a fait le corps immolé pour la rédemption du monde. Elle en a été la cause *finale* : car le grand ouvrage de la rédemption, ordonné principalement à la gloire de Dieu, doit aller secondairement à l'honneur de cette Vierge. Elle en est, enfin, la cause *formelle* ; car, par la lumière de sa vie très déiforme, elle est l'exemplaire universel qui nous montre et la voie pour sortir de nos ténèbres et la direction pour arriver à la vision de l'éternelle lumière » (1). Ce qui démontre de quel droit le même docteur avait, dans sa *question* précédente, affirmé de Marie qu'elle est notre mère, selon toutes les propriétés renfermées dans la signification de ce titre (2).

---

(1) Albert M., *Quaest. super Missus est*, q. 146. Opp. t. XX, p. 100.
(2) *Id.*, *ibid.*, q. 145, p. 98.

CHAPITRE II

Trois raisons pour lesquelles la bienheureuse Vierge nous enfanta par sa maternité divine à la vie de la grâce. — Première raison fondée sur le *mérite* de cette maternité ; seconde raison tirée de son consentement à l'Incarnation ; troisième raison venant de sa coopération prochaine à l'immolation de la victime au Calvaire. — Le mérite de la maternité divine ; mérite non pas de *condignité*, mais de suprême convenance ou de *congruité*.

I. — Nous venons de le méditer, les Pères, les Docteurs et les Saints, parlant de la maternité spirituelle de Marie, la célèbrent comme la conséquence, le couronnement et la fin de sa maternité divine; et saint Épiphane ne faisait autre chose que d'exprimer leur foi commune, quand il écrivait : « *Par la vierge Marie la vie même est entrée dans le monde, afin qu'enfantant le Vivant cette Vierge devînt par là même mère des vivants* » (1).

Mais voici que l'hérésie se dresse à l'encontre. Elle n'admet pas que le titre de Mère de Dieu suffise à justifier ce que nous croyons, soit de l'incomparable dignité de Marie, soit du concours à la rédemption qui la sacra mère des hommes dans l'ordre de la grâce. Un protestant, des moins éloignés pourtant de la croyance catholique, le docteur Pusey, crut devoir appuyer de son autorité ces attaques contre la nouvelle Ève. Nous avons déjà surabondamment réfuté cette erreur

(1) S. Epiph., *Haeres 78*, n. 18., p. L. XLII, 729.

en ce qui concerne les privilèges et l'incommensurable grandeur de la maternité divine. C'est assez de nous en tenir à la seconde partie de l'objection, et de montrer combien elle est vaine et combien solide est la doctrine traditionnelle. Marie, disent-ils, ne fut autre chose, en sa qualité de Mère de Dieu, qu'un simple instrument physique de l'Incarnation, comme David et Juda, ses ancêtres et ceux du Christ ; tout son privilège est d'avoir concouru plus *immédiatement* qu'eux à la naissance du Sauveur. Le Rédempteur est *matériellement* d'elle ; mais ce n'est pas d'elle que nous avons en aucune manière reçu la rédemption, avec les biens de la vie qu'elle nous apporte ; pas plus que nous ne la devons *médiatement* aux ancêtres du Christ. Qu'une femme ait donné le jour soit à quelque personnage supérieur par l'éclat de ses mérites et de ses vertus, soit à quelque grand criminel, est-ce que nous devons à la mère du premier la louange et la reconnaissance dont son fils est digne, à la mère du second l'horreur que ses forfaits ont appelée sur lui, *par cet unique motif qu'elles ont été leurs mères?* Sans doute, on est en droit de les louer ou de les blâmer à raison de l'éducation qu'elles donnèrent à leurs fils ; mais, encore une fois, ni cette louange ni ce blâme ne peut leur appartenir en vertu de l'acte qui les a rendues mères. Elles ont *matériellement* enfanté, celle-ci un fléau, celle-là, un bienfaiteur de l'humanité ; ni l'une ni l'autre n'a, du seul fait de sa maternité, la responsabilité formelle des œuvres et de la destinée de son enfant. Telle est l'objection, et c'est ainsi qu'on prétend infirmer tous les textes des Pères et réduire à néant la maternité spirituelle de la Très Sainte Vierge Marie.

Que faut-il pour renverser ce fragile échafaudage?

Retourner au texte évangélique et relire les Pères. Trois choses établissent une différence essentielle entre la Mère du Sauveur et les mères communes dont il est parlé dans l'objection; ou, si vous le voulez, entre la Vierge Mère et les ancêtres du Christ. C'est, en premier lieu, qu'elle doit à ses propres mérites la divine fécondité qui l'a faite Mère de Dieu. En second lieu, c'est que l'Incarnation du même Sauveur a dépendu de son libre assentiment; c'est enfin qu'elle a coopéré conjointement avec son Fils à l'oblation sanglante qui nous apportait le pardon et la vie. Trois points d'une importance souveraine qu'il nous faut développer avec étendue ; car ils sont indispensables pour la *pleine* intelligence de la maternité spirituelle de Marie.

En effet, je l'accorde volontiers, si la bienheureuse Vierge était purement et simplement la Mère du Dieu Sauveur; en d'autres termes, si le Fils de Dieu, voulant sauver la nature humaine, eût pris chair en elle, sans qu'elle ait concouru par sa volonté libre et par ses libres vertus à l'accomplissement du mystère de salut, depuis l'Incarnation du Verbe jusqu'à l'immolation sanglante de la croix, cette maternité, si glorieuse qu'elle puisse être, ne suffirait pas à la faire en toute vérité la Mère des hommes, notre mère. Marie ne serait plus à ce titre la véritable coopératrice de la Rédemption; nous n'aurions pas à lui faire honneur de notre renaissance spirituelle, si ce n'est de la manière et dans la mesure qui conviennent à l'instrument aveugle d'un bienfait. Je comparerais son influence vivifiante à celle d'une mère commune dans l'ordre de la transmission du péché d'origine. Toute femme qui enfante concourt par là même à faire un

homme pécheur. Mais si cet homme est conçu dans la mort, la responsabilité n'en retombe pas sur ses générateurs immédiats. Leur opération n'est pas la cause, mais uniquement la condition requise pour que la mort et le péché passent dans le nouvel être, issu de leur union. Donc, on ne peut concevoir la maternité spirituelle de Marie comme un écoulement légitime et très véritable de sa maternité divine, sans tenir compte des trois vérités que j'indiquais tout à l'heure ; et c'est pour les avoir ignorées et méconnues que Pusey et ses disciples ont si malheureusement ignoré et méconnu la Mère des hommes.

Mais il faut préciser encore notre pensée : car l'intelligence exacte de la maternité de grâce est étroitement attachée à ces notions. Il s'agit de savoir si la bienheureuse Vierge est vraiment la Mère des hommes, parce qu'elle est Mère du Dieu Sauveur; en d'autres termes, si par sa maternité divine elle a concouru pour sa part et sa grande part à nous procurer cette grâce qui constitue pour nous le principe d'une nouvelle vie, la vie surnaturelle, propre aux enfants de Dieu. Elle l'a fait, répondons-nous ; non pas seulement parce qu'elle a fourni de sa chair la chair du Sauveur, mais parce qu'elle a mérité cette divine fécondité, mais parce que l'Incarnation du Sauveur en elle a dépendu de son libre vouloir, mais parce qu'elle a coopéré en qualité de mère et par ses actes de mère à l'immolation qui nous apportait la vie. Voilà dans quel sens la maternité de grâce sort de la maternité de nature, et comment la bienheureuse Vierge étant la Mère de Dieu devient notre mère à tous (1). Donc,

(1) Jésus-Christ est notre frère, non pas seulement parce qu'il est né

expliquer le comment de la maternité de grâce, c'est mettre ces différents points en lumière, et montrer qu'ils sont vraiment inséparables de la maternité divine telle que les Saints, les Pères et l'Église elle-même nous l'ont toujours représentée.

II. — Disons tout d'abord que, si Marie n'est pas la mère d'un homme vulgaire, mais de l'Homme-Dieu, Sauveur et Rédempteur de la famille humaine, elle le doit, après la munificence divine, à ses propres mérites. Que la sainte Vierge ait dans un sens très juste *mérité* d'être choisie pour être Mère de Dieu, c'est une vérité trop communément reçue parmi les théologiens et les Pères pour qu'on puisse raisonnablement la révoquer en doute.

Voulez-vous des preuves de cet accord, lisez ces quelques témoignages entre mille : « C'est à bon droit, écrit saint Ambroise, que Marie seule est saluée pleine de grâce : car elle seule a obtenu du ciel une grâce que personne autre n'a *méritée*, celle d'être remplie de l'Auteur de la grâce » (1). A la même époque, saint Jérôme aurait écrit dans le même sens à la vierge Eustochium : « Ayez toujours Marie devant les yeux ; Marie, dont la pureté fut si grande qu'elle *mérita* d'être la Mère du Seigneur » (2). Même affirmation

---

comme nous d'une femme, et que cette femme est devenue par son très spécial concours à notre sanctification la mère de nos âmes : mais encore parce que nous sommes nés du Père dans l'ordre de la grâce, de ce Père, dont il est, Lui, le Premier-né. Le titre de frère de Jesus, considéré seulement à ce dernier point de vue, ne nous autoriserait pas à réclamer, sinon d'une façon très impropre, Marie pour mère. Une femme ne devient pas au sens vrai la mere des fils nes d'une autre femme, par cela seul que le père de son propre fils est aussi leur père.

(1) S. Ambros., *Expos. in Luc.*, l. II, n. 9. P. L. XV. 1556.

(2) J'avoue n'avoir pu contrôler ce texte.

de la part du grand Augustin : « Cette Vierge, qui *mérita* par son amour et par sa foi que le plus saint des germes fût formé en elle, le Fils l'a créée pour l'élire ; il l'a choisie pour en être créé » (1). Et saint Pierre Chrysologue, commentant les paroles de l'Ange : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes; » « oui, s'écrie-t-il, elle est véritablement bénie cette Vierge qui conserve l'honneur de sa virginité tout en recevant la dignité de mère ; véritablement bénie, parce qu'elle a *mérité* la grâce d'une conception divine et porté la couronne de l'intégrité » (2).

Si nous passons en Orient, ce sont des sentiments identiques. « Seule, dit saint Méthode à la Vierge Mère, vous avez *mérité* de partager avec Dieu ce qui est de Dieu, vous qui, seule, avez engendré dans la chair le Dieu éternellement engendré du Père qui est Dieu » (3). « Oh ! que ce monde est magnifique ! reprend saint Jean Damascène, en parlant de Marie. Quelle merveilleuse création dans laquelle s'unissent la beauté des arbres chargés de tous les fruits de la vertu, le parfum de la chasteté, la splendeur de la lumière, tout ce qu'il y a de bon et de beau ; *digne* à tous ces titres que Dieu, venant chez l'homme, y choisisse sa demeure... épris d'une passion d'amour pour celle qui l'emporte sur toute créature » (4).

C'est encore une idée semblable que le pieux abbé Rupert fait exprimer à Marie représentée par l'Épouse, dans son Commentaire sur les Cantiques : « Lorsque le Roi était sur sa couche, le nard qui m'embaume a

(1) S. August., *de Peccat. merit. et rem.*, c. 24. P. L. XLIV, 175.
(2) S. Petr. Chrysol., serm. 143. P. L. LII, 584.
(3) S. Method., *de Sim. et Anna.* Apud Galland., t. III, p. 816.
(4) S. Joan. Dam., Serm. 2 *in Nativit. B. V. M.*, n. 4. P. G. XCVI, 684.

répandu son parfum... Quelle est cette couche du Roi, sinon le cœur ou le sein du Père?... Lors donc qu'il reposait sur cette couche éternelle, mon nard a exhalé son parfum, et comme enivré de cette odeur, il est descendu dans mon sein. Autrefois, repoussé par la puanteur qu'exhalait la superbe d'Ève, il s'était éloigné du genre humain ; aujourd'hui, délecté, réjoui par la bonne odeur de mon humilité, il revient à lui... Rien ne plaît au cœur du Père, du Fils et du Saint-Esprit comme ce parfum de l'humilité. O mes amis, croyez-le, je le sais par mon expérience... Et celui qui m'a créée s'est reposé sous ma tente (1)... Là, dis-je, il s'est reposé et y est demeuré neuf mois entiers, et la servante dont il était le maître, il s'en est fait le fils. Voulez-vous apprendre, ô mes amis, ce que ce ce bien-aimé est ensuite devenu pour moi, ce que je suis devenue pour lui : Mon bien-aimé est pour moi comme un bouquet de myrrhe ; il reposera sur mon sein (2), comme il repose dans le sein du Père » (3).

Plusieurs écrivains ecclésiastiques semblent renchérir encore sur ce que nous venons d'entendre. Si le Verbe de Dieu ne s'est pas incarné plus tôt, si tant de siècles se sont écoulés, avant qu'il se revêtît de notre nature et devînt l'un de nous, c'est, entre autres causes, qu'il n'avait pas trouvé jusque-là, dans la longue suite des âges, une femme qui *méritât* d'être sa mère. Ainsi pensait en particulier le disciple et le secrétaire de saint Anselme, Eadmer : « Les siècles, a-t-il écrit, succédaient aux siècles, et le fardeau de la condamnation primitive pesait toujours sur les hom-

(1) Eccli., XXIV, 12.
(2) Cant., I, 12.
(3) Rupert., *Comment. in Cantic.*, l. I, P. L. CLXVIII, 354, sq.

mes, et devenait d'heure en heure plus écrasant. C'est que la sagesse du Dieu suprême ne trouvait pas, dans la masse des hommes, la *voie* par laquelle il avait éternellement résolu de venir au monde pour réparer une ruine si lamentable, jusqu'au jour où parut la Vierge dont nous parlons. Mais dès que le cours des générations eut donné cette Vierge à la terre, elle y resplendit d'un tel éclat de vertus que la divine Sagesse la jugea *parfaitement digne* de l'introduire elle-même dans le monde, soit pour effacer la faute de nos premiers ancêtres et celles qui l'ont suivie, soit pour y renverser l'œuvre du diable, son perpétuel ennemi. Qui donc pourra méditer ces merveilles, sans estimer digne de toute louange celle qui, de préférence à tant d'autres, a *mérité* d'être la médiatrice de si ineffables biens » (1)?

A ce texte d'Eadmer ajoutez ces belles paroles adressées à Marie par saint Anselme, son illustre maître : « Tige bienheureuse, racine sacrée... vous seule, pleine du Saint-Esprit, avez *mérité* de concevoir vierge un Dieu, de porter vierge un Dieu, d'enfanter vierge un Dieu » (2).

Ajoutez encore l'explication mystique donnée par saint Bernard sur la fontaine qui arrosait toute la surface du paradis. Le saint voit dans cette fontaine le Verbe vivant et vivifiant. Or, « ce fleuve est descendu par un aqueduc, non pas certes pour déverser sur nous toute la plénitude de la source, mais pour en épancher dans nos cœurs desséchés les filets vivifiants, plus abondamment chez ceux-ci, moins

(1) Eadmer, *de Excellent. V. M.*, c. 9. P. L. CLIX, 574.
(2) S. Anselm., *Or. 56* (al. 55). P. L. CLVIII, 962.

chez ceux-là. L'aqueduc a la plénitude, mais en sorte que les autres reçoivent de la plénitude, et non la plénitude elle-même... Vous avez compris, si je ne me trompe, quel est cet aqueduc qui, prenant au cœur du Père la plénitude même de la source, l'a amenée jusqu'à nous, sinon tout entière, au moins dans la mesure où nous pouvions la recevoir; car vous savez à qui il a été dit : Je vous salue, pleine de grâce... Mais comment notre aqueduc a-t-il été capable d'atteindre une source si prodigieusement élevée? Comment, je vous prie, si ce n'est par la véhémence de ses désirs, par la ferveur de sa dévotion, par la pureté de sa prière... Toutefois, ce n'est pas seulement par sa prière que Marie pénètre les cieux, mais par sa pureté qui, suivant le mot du Sage, rapproche de Dieu (1)... par sa charité toute brûlante.... par son incomparable humilité... C'est ainsi qu'elle s'élève au-dessus du genre humain, qu'elle monte jusqu'aux Anges, qu'elle dépasse enfin toute créature céleste : car il faut qu'elle puise au-dessus des Anges cette eau vive qu'elle répandra sur les hommes » (2).

Qu'est-il besoin maintenant de faire appel aux témoignages de la sainte Liturgie? Et pourtant, comme elle affirme de partout ce *mérite* de la divine maternité ! C'est ici l'Église grecque qui, dans ses chants sacrés, nous propose la bienheureure Vierge « comme *la seule digne* des divins prodiges ; *la seule digne* d'avoir été faite Mère de Dieu » (3). « Le Fils, incréé comme le Père, dit-elle à Marie, a découvert en vous

(1) Sap., VI, 20.
(2) S. Bernard., Serm. *de Aquaeductu*, n. 3-5, 9 P. L. CLXXXIII, 440, sqq.
(3) *Men., die 20 Jun., od. 7; die 26 oct., od. 4.*

la raison de prendre une nature semblable à la nôtre : car il vous a trouvée, vous seule, resplendissante d'une pureté sans égale parmi les créatures » (1). « Inclinez les cieux, chante encore la même Église au Sauveur, et descendez parmi nous. Voici, ô Verbe, que votre trône est orné... Et le Christ, ô Sainte Mère, le Christ *séduit* par votre beauté plus qu'immaculée, a fait sa demeure de choix dans votre sein virginal, afin de libérer le genre humain du joug de ses passions, et de lui rendre le don de la beauté originelle » (2). « Dès que le céleste Époux, ô fiancée de Dieu, notre souverain, vous eût rencontrée, vous, rose parmi les épines, fleur très odorante des vallées, lis immaculé dans sa blancheur, il s'unit à vous, embaumant le monde entier de ses parfums » (3).

Là, ce sont les Coptes qui chantent de leur côté : « Salut, ô lit nuptial, lit tout ruisselant de lumière, où le véritable Époux s'est uni à l'humaine nature. Grande est la gloire de Marie par-dessus l'honneur de tous les Saints, puisqu'elle a *mérité* de recevoir en elle le Verbe de Dieu » (4). Ce sont les Maronites qui

---

(1) S. Joseph Conf., *in Men.*, *17 mart.*, *od. 1*, *de S. Alexio, in clausula.* Voyez dans Petau (*de Incarn.*, l. IV, c. 17, § 56) un texte analogue d'un ancien Père. « Autrefois, avant la création du monde, le mystère avait été prédestiné dans les éternels conseils. Mais, jusqu'à la Très Sainte Marie, Dieu n'avait pas rencontré dans le monde un sanctuaire où l'Incarnation du Dieu fait homme pût *dignement* s'opérer. A peine le Verbe eut-il trouvé cette Vierge, qu'il prit chair en elle ». Petau prétend avoir tiré le texte de la *Panoplie* d'Enthymius ; je n'ai pas su l'y découvrir.

(2) Theophan., *in Men. die 24 mart*, *od. 8.*

(3) *Men.*, *die 10 feb.*, *od. 6.* Cf. *23 mart.*, *od. 3*; *15 oct.*, *od. 18.*

(4) *Theotoch. Tetrast* 1-6, p. 103 (ex. Passaglia, *de Immaculato conceptu.*). Je confesse ingénument que je n'ai pas compris cette référence. Chez les Grecs, on donne le nom de θεοτόκια à la dernière strophe des hymnes liturgiques ; strophe qui contient une louange ou prière à la Vierge, lors même que la matière des hymnes porte sur d'autres sujets, par exemple, sur tel ou tel saint.

dans leur Office disent à Marie : « Bienheureuse êtes-vous, puisque vous avez *mérité* de devenir une mère pour le Fils du Très-Haut » (1).

Il appartenait à l'Église romaine de proclamer encore plus souvent et plus haut dans ses prières liturgiques le mérite de sa Reine. « Réjouissez-vous, Mère du Christ, parce que vous seule, ô Vierge toute débonnaire, vous avez *mérité* une dignité si haute qu'elle vous place tout près de la sainte Trinité » (2). Elle nous y fait réclamer l'intercession de celle « par qui nous avons *mérité* de recevoir l'auteur de la vie, Jésus-Christ, Notre Seigneur » (3). Et, quand Jésus sort du tombeau, elle entonne cet hymme triomphal : « Réjouissez-vous, Reine du ciel, parce que celui que vous avez *mérité de porter* est ressuscité selon sa promesse » (4). Terminons par un beau texte du Missel mozarabe : « Seule, après le ciel, Marie a *mérité* de porter Dieu ; seule elle a *mérité* d'être vierge après l'enfantement ; seule elle a *mérité* l'Homme-Dieu ; hæc sola *meruit* Deum et hominem » (5). Ai-je trop prodigué les citations, je ne le crois pas. Quelques textes isolés pourraient aisément s'interpréter dans un sens impropre ; mais il est impossible que cette masse de témoignages s'explique, si la bienheureuse Vierge n'a pas véritablement *mérité* son titre de Mère de Dieu.

---

(1) *Offic. Maronit.*, p. 403 (*Ibid.*).

(2) Quod sis Sanctae Trinitatis sessione proxima. *Thesaur. hymnol.*, t. I, p. 346.

(3) *Orat. post complet., a Nativ. Dom.*

(4) Regina coeli laetare,
Quia quem *meruisti portare*...

(5) *Miss. Mozar.*, t. I, p. 34 ; t. II, p. 374. Presque tous ces textes liturgiques sont empruntés au P. Passaglia, *de Immac. B. V. Conceptu.*, t. III, p. 1236, sqq ; col. pp. 1516, 1245, etc.

III. — Une autre question se pose naturellement ici : de quel mérite s'agit-il, car il en est de plus d'une sorte ? Assurément, on ne peut dire que la Sainte Vierge ait mérité la substance même de l'Incarnation du Verbe ; je parle du mérite proprement dit, du mérite de *condignité*. C'est un axiome en théologie que le principe du mérite ne peut tomber sous le mérite : car ce principe serait à la fois effet et cause : effet du mérite, puisqu'il en serait le prix ; cause du mérite, puisqu'il en serait la source. Voilà pourquoi nul homme n'a jamais pu mériter sa première grâce ; et c'est aussi pourquoi l'Incarnation, premier principe de la grâce en vertu de laquelle nous posons des actes méritoires, n'est d'aucune manière un fruit du mérite. D'ailleurs, l'Incarnation du Verbe est une grâce infinie dans son ordre, puisque c'est une union dans l'être personnel entre la nature humaine et le Fils éternel de Dieu ; elle est encore d'une valeur sans limites, puisqu'elle va de sa nature au relèvement de toute la famille humaine. Donc, il est manifeste qu'elle dépasse tout mérite limité dans sa valeur, c'est-à-dire, tout mérite d'une pure créature (1). Donc, « la très sacrée

(1) S. Thom., 3 p., q. 2, a. 11.

La thèse pourtant ne va pas sans objections. En voici trois que je prends à l'endroit indiqué de la *Somme*, et que je rapporte avec les réponses. Première objection. L'Incarnation présupposait des mérites : car la Glose (au psaume XXXII, 22) en fait honneur aux prières et au mérite des Prophètes. Réponse : Il n'est question que d'un mérite improprement dit : « les saints de l'ancienne Loi méritèrent, il est vrai, l'Incarnation par leurs désirs et par leurs prières, mais c'était mérite de pure convenance. Il convenait, en effet, à la divine bonté d'écouter les vœux de ceux qui lui obéissaient ». Abraham, le père des croyants, entendit de la bouche de Dieu cette consolante promesse : « *Parce que tu as fait cela*, et que pour m'obéir tu n'as pas épargné ton fils unique .. voici que toutes les nations seront bénies dans ta postérité, *in semine tuo* » (Gen., XXII, 16-18). La récompense promise et méritée n'était pas tant la naissance du Verbe incarné que l'honneur pour Abraham de l'avoir parmi ses descendants.

Deuxième objection. Quiconque mérite une chose mérite ce sans

Vierge n'a pas strictement mérité l'Incarnation; mais, l'Incarnation présupposée, elle a mérité qu'elle se fît par elle, non pas d'un mérite de *condignité*, mais d'un mérite de *congruité*, en tant qu'il convenait que la Mère de Dieu fût une vierge parfaitement pure et parfaitement sainte (1). »

Méditons ces derniers textes pour en saisir la signification précise. La Très Sainte Vierge n'a pas, au sens le plus strict du mot, mérité sa maternité divine, non seulement en tant qu'elle renferme l'Incarnation du Fils, mais même en tant qu'elle la présuppose indépendante de tout mérite (1). C'est que le mérite strictement dit, le mérite de *condignité*, ne va pas sans une certaine égalité entre l'acte méritoire et la récompense dont il est divinement payé (2). Or, nous le savons, la dignité de Mère de Dieu l'emporte excellemment sur la plus haute récompense promise aux mérites *condignes* d'une créature, je veux dire sur l'aug-

---

quoi cette même chose ne saurait être obtenue. Or, d'un côté, les anciens Pères ont mérité la vie éternelle; de l'autre, ils ne pouvaient entrer en possession de cette vie que par l'Incarnation du Verbe. Donc... Réponse : « Il n'est pas vrai que tout ce que présuppose la possession de la récompense méritée soit objet de mérite. Il y a des choses, en effet, qui sont, non seulement présupposées pour la récompense, mais encore pour tout mérite; par exemple, la divine bonté, sa grâce et la nature même de l'homme. Pareillement, le mystère de l'Incarnation est le principe de tout mérite, car il est écrit : De sa plénitude nous avons tout reçu (Joan., I, 16) ».

Troisième objection se rapportant directement à Marie. L'Eglise affirme par ses chants « qu'elle a mérité de porter le Seigneur de toutes choses » : ce qui manifestement s'est fait par l'Incarnation. Réponse. « La B. Vierge a mérité de porter le Seigneur, non pas qu'elle ait mérité l'Incarnation prise en elle-même, mais parce qu'avec le secours de la grâce elle a mérité le degré de pureté et de sainteté qui convenait pour une Mère de Dieu, *ut congrue posset esse Mater* » (l. cit., ad 1, 2 et 3).

(1) S. Thom., III Sent., D. 4, p. 3, a. 1, ad 6.

(2) Dicitur aliquis mereri *ex condigno*, quando invenitur aequalitas inter praemium et meritum, secundum rectam aestimationem ; *ex congruo* autem tantum, quando talis aequalitas non invenitur, sed solum secundum liberalitatem dantis munus tribuitur, quod dantem decet. S. Thom., in II Sent., D. 27, q. 1, a. 3.

mentation de la grâce et sur la gloire elle-même ; car elle est d'un ordre supérieur, *touchant*, comme elle le fait, *aux confins de la divinité*. Donc, puisqu'il y a mérite et que ce mérite ne peut être le mérite de condignité, c'est un mérite de *congruité*. D'une part, il *convenait* à la divine bonté de choisir pour mère à son Fils une vierge riche de si ineffables vertus, parée d'une innocence et d'une pureté supérieures à tout ce que nous pouvons concevoir, la plus belle incomparablement de ses images créées; et, d'autre part, il convenait aussi qu'une vierge, enrichie de tant de privilèges et de mérites, n'eût pas d'autre fils qu'un Dieu fait homme, s'il plaisait à Dieu de lui donner un fils. Ce qui toutefois n'empêche pas Marie d'avoir mérité *condignement*, je ne dis pas sa première grâce, celle de sa conception immaculée, mais le suréminent accroissement de sainteté qui lui valut, de préférence à toute autre, la gloire de porter dans son sein le Verbe incarné (1).

---

(1) Il faut l'avouer, les théologiens, dans cette question, ne s'accordent pas tous avec le Docteur angélique. Il en est qui tiennent que la B. Vierge a mérité sa maternité divine d'un mérite de *condignité*. On en trouvera les noms soit dans Fr. Suarez (t. I, *de Incarn.*, D. 10, sect. 7), soit dans le P. Christophe de Véga.

Un théologien d'autorité, le P. Viva (*Trutina theol.*, P. II, in propos. 26 et 31 e prohibitis ab Alex. VIII, pp. 107, 108), regarde cette opinion comme très probable; et, chose singulière, il s'appuie pour la soutenir sur deux grands théologiens qui l'ont niée, je veux dire sur Fr. Suarez et sur Vasquez. Voici comment : deux conditions sont requises pour constituer le mérite de *condignité :* une *proportion* suffisante entre l'acte méritoire et le bien qui en est le prix; une *promesse* par laquelle Dieu s'est engagé à donner celui-ci, si l'on posait celui-là. Pour Suarez (*l. c.*), il y aurait à la rigueur proportion suffisante, mais la promesse fait défaut; pour Vasquez, au contraire (in III P. D. 23, c. 3), il y a promesse, mais pas de proportion, tant la maternité divine est chose sublime Que fait Viva? Il prend de chacun ce qu'il affirme, de Suarez la proportion, de Vasquez la promesse. A-t-il réussi dans sa tentative, c'est ce qui me paraît plus que douteux. Mais eût-il démontré la vérité de son opinion, ce que nous voulons établir dans ce chapitre n'en serait que plus certain, puisque la part

C'est à dessein que j'ai passé sous silence plusieurs questions trop subtiles et moins nécessaires dont on peut trouver la discussion dans nos théologiens (1). Il en est une pourtant qu'il n'est pas permis

---

morale de la Sainte Vierge à l'œuvre de l'Incarnation s'en accroîtrait d'autant.

Un mot encore sur une autre manière de voir qui est de S. Bonaventure. Le docteur Séraphique distingue trois genres de mérites. Il y a le mérite de pure *congruité*, comme est celui du pécheur qui par ses actes de foi, d'espérance, de repentir et d'amour, s'est disposé prochainement à rentrer en grâce avec Dieu. Il y a le mérite de *dignité* : tel est, par exemple, celui d'un juste qui mérite d'être exaucé, lorsqu'il prie pour un autre. Il y a enfin le mérite de *condignité*, suivant lequel à un acte fait dans la charité répond un accroissement proportionnel de grâce et de gloire. A bien considérer les choses, le mérite de *dignité* n'est autre qu'un mérite de *congruité*, qui serait d'un degré bien supérieur aux mérites ordinaires du même genre. « Je dis donc, ajoute saint Bonaventure, ces distinctions une fois établies, je dis que la B. Vierge, avant l'Annonciation, méritait d'un mérite de congruité de concevoir le Fils de Dieu, parce que l'excellence ineffable de sa pureté, de son humilité, de sa bénignité, la faisait apte (*idonea*) à devenir Mère de Dieu. Mais, à l'Annonciation, quand elle eut donné son assentiment au message angélique, et que le Saint-Esprit fut descendu sur elle avec la surabondance de sa grâce, elle ne mérita plus seulement d'un mérite de *congruité*, mais d'un mérite de *dignité*, d'être couverte et fécondée par la Vertu du Très-Haut. Mais, quant au mérite de *condignité*, elle ne l'eut jamais, ni ne pouvait l'avoir ; et cela pour deux raisons : d'abord parce que le privilège d'être Mère de Dieu surpasse tout mérite ; et de plus parce qu'il est le fondement de tous les mérites de la glorieuse Vierge. Soit donc qu'un Dieu se fasse homme, soit qu'une femme devienne Mère de Dieu, l'une et l'autre merveille est au-dessus de l'état *dû* à une simple créature (de quelque mérite qu'on la suppose ornée) ; et, par conséquent, l'un et l'autre est purement œuvre de bénignité ». S. Bonavent., in III, D. IV, a. 2, q. 3. On le voit, c'est, à part la diversité de certaines expressions, la doctrine même de saint Thomas d'Aquin, et, nous pouvons l'ajouter, d'Albert le Grand. (*Quaest. super Missus est*, q. 14a. Opp., t. XX. p. 96).

(1) Une de ces questions est de savoir si la Sainte Vierge aurait pu mériter d'un mérite de condignité sa maternité divine, sans mériter aussi *de condigno* l'Incarnation. Il semble, en effet, que ce dernier point est renfermé dans le premier. Car, si la Vierge a mérité *de condigno* d'être Mère de Dieu, elle a dû mériter que Dieu naquît d'elle ; et par conséquent qu'il se fît homme. En d'autres termes, on dirait : Elle a mérité d'être Mère de Dieu ; donc elle a mérité de produire en sa chair l'Homme-Dieu ; donc elle a mérité que ce composé théandrique vînt à l'existence : ce qui n'est autre chose que le mystère même de l'Incarnation. Voici la solution donnée par Suarez (*de Incarnat.*, t. I, D. 10 sect. 7, in fine) : Ce mérite de la maternité divine peut être considéré d'une double manière. D'abord, absolument, indépendamment de toute hypothèse. De cette manière il renferme nécessairement le mérite de l'Incarnation ; car, si la B. Vierge peut, à raison de ses mérites, exiger en quelque sorte que

d'omettre. On pourrait objecter que les témoignages, empruntés soit aux saints Pères, soit à la Liturgie de l'Église, ne démontrent pas la doctrine que nous avions à prouver. C'est que le mérite dont ils parlent peut s'entendre dans une signification toute différente. Ne dit-on pas, en effet, que telle ou telle personne, à raison de sa beauté, de ses qualités purement naturelles, de la fortune qui lui doit échoir, *mérite* d'être choisie pour épouse? C'est l'exemple qu'on emploie communément. En voici un autre plus en rapport avec l'ordre surnaturel. Un enfant qui meurt au sortir des eaux du baptême *mérite* d'entrer au ciel; et pourtant quels actes méritoires a-t-il librement posés?

Je le confesse, le nom de *mérite* a parfois cette largeur de signification. Mais qu'on veuille bien relire les textes sur lesquels nous nous sommes appuyés, et l'on sera bientôt convaincu que le mérite y garde un sens moins impropre : car c'est principalement aux vertus de Marie qu'ils attribuent une préférence si glorieuse pour elle. Ne me demandez pas à quelles vertus? C'est à toutes sans exception. Pourtant, lorsqu'on vient pour ainsi dire au détail, les Pères en font honneur tantôt à sa très virginale pureté, tantôt à son humilité, tantôt à sa foi, tantôt à la charité dont elle

---

Dieu *se fasse homme en elle*, et cela, absolument, sans hypothèse préalable, elle doit exiger aussi qu'il *se fasse homme;* ce dernier mystère était renfermé dans le premier, comme on le disait tout à l'heure. Mais le même mérite de la maternité divine peut être considéré sous la condition que Dieu doive prendre notre chair; et, de cette façon, le mérite de la maternité se distinguerait du mérite de l'Incarnation, puisqu'il en présupposerait la réalité future. Un exemple fera comprendre la chose. Supposez qu'un prince, devant venir dans une ville, un citoyen ait mérité qu'il choisît sa maison pour demeure, de préférence à toute autre, cet homme n'aura pas mérité la *venue du prince;* mais il aura mérité la circonstance qui la présuppose, c'est-à-dire l'honneur de le recevoir à son foyer, quand il sera venu.

brûlait au cœur (1); et cette divergence, qui d'ailleurs n'est qu'à la surface, n'a pas lieu de nous surprendre. C'est que chacune de ces vertus est nécessaire dans une Mère de Dieu; c'est que chacune aussi, prise en particulier, brille d'un tel éclat en Marie qu'on ne peut la contempler sans juger qu'elle lui doit sa qualité de mère.

Ne croyons pas, du reste, que ses vertus seules

---

(1) S. Fortunat, par exemple, appuie tout particulièrement sur la pureté virginale de Marie :

Virginitas felix quae partu est digna Tonantis,
Quae meruit Dominum progenerare suum.

Venant. Fortunat., *Miscellan.*, l. VIII, c. 6. *De Virginitate.* P. L. LXXXVIII, 268.

On connaît la préférence donnée par saint Bernard à l'humilité sur la virginité. « Dieu, comme elle le proclame elle-même, a regardé l'humilité de sa servante. Marie lui a plu par sa virginité, mais c'est par l'humilité qu'elle a conçu; d'où résulte cette conséquence que, si la virginité de sa mère fut si agréable à Dieu, ce fut un effet de l'humilité ». S. Bernard., hom. I *super Missus est*, n 5.

« Alors que tout était repos et silence dans la Vierge; repos et silence d'une chair que ne troublait ni révolte ni convoitise : repos et silence de tout mouvement désordonné de la malice, alors, dis-je, que ce grand silence règne dans la Vierge, la *Parole* toute-puissante du Père ne se tait pas; elle descend des régions célestes (Sap, XVIII, 14) et trouve une demeure toute préparée dans les entrailles de Marie. Car c'est préparer la demeure du Verbe de Dieu que de garder le silence... Or, la Vierge observait un triple silence; mais c'était le second des trois qui plaisait davantage au Verbe tout-puissant. Le premier était l'effet de la virginité, puisque c'est elle qui réprimait totalement dans la chair le tumulte des passions. Le dernier résultait de la charité; car cette admirable charité de Marie suffisait à établir en elle une paix incompatible avec le plus léger trouble. Quant au second, l'humilité le conservait dans cette âme paisible, l'humilité, gardienne de l'excellence virginale, et protectrice de la charité contre les assauts de l'orgueil qui fait naître le péril de la grandeur même des vertus... N'est-il pas écrit de Dieu qu'il résiste aux superbes, et donne la grâce aux humbles? Si la grâce est le partage des humbles, quelle surabondance n'en dut pas avoir celle qui, surpassant incomparablement tous les autres par l'éminence de sa dignité, dépassait encore incomparablement tout ce qui est humble par son humilité? Voilà donc que le flot de la divinité descend tout entier dans cette vallée creusée par l'humilité virginale... Et de cette inondation de la pluie céleste, emplissant jusqu'aux bords l'abîme profond de l'humilité de Marie, s'est formée dans notre Vierge la source qui jaillit jusqu'à la vie éternelle... Et de cette source sont arrosés et fécondés les jardins des aromates, je veux dire les cœurs des Saints, ces cœurs tout parfumés de l'odeur des vertus ». Adam. Persen., *in Mariali*. Serm. I. P. L. CCXI, 705, 706.

aient préparé la Sainte Vierge à la maternité divine. Nous savons quelle admirable somme de privilèges elle a reçus avant tout mérite personnel, et plus tard, indépendamment du même mérite, pour être la digne Mère du Sauveur. Cette double préparation, ou ce double mérite, l'un provenant de la Vierge, sous la motion de la grâce, l'autre du seul Esprit de Dieu, l'Église les rappelle dans une de ses oraisons les plus familières : « Dieu tout-puissant et éternel qui, par la coopération du Saint-Esprit, avez préparé le corps et l'âme de la glorieuse Vierge-Mère Marie pour qu'elle *méritât* d'être la *digne* demeure de votre Fils ; donnez-nous », *et le reste* (1).

Ailleurs, j'ai plus d'une fois rappelé l'axiome si familier aux Pères, suivant lequel Marie dut concevoir le Fils de Dieu dans son esprit et dans son cœur, avant de le concevoir dans sa chair (2). Qu'est-ce à dire, sinon que ces deux conceptions se tiennent; la conception dans la chair présupposant la conception par l'esprit, et la conception par l'esprit appelant après elle la conception suivant la chair. D'où nous devons de nouveau conclure que la Très Sainte Vierge a mérité sa maternité ; en d'autres termes, que son mérite

---

(1) Oraison du Bréviaire à la suite des Complies, à partir de la fête de la Très Sainte Trinité.

(2) Axiome qui se présente encore sous cette autre forme : La Vierge a d'abord conçu le Christ par sa foi, par son humilité, par sa pureté immaculée.

Abraham a mérité *de congruo* que le Messie naquît de sa race ; sa descendante, la B. Vierge, a mérité de porter elle-même le Messie dans ses entrailles. Qui ne voit l'immense intervalle qui sépare le privilège de l'un du privilège de l'autre, bien que le grand patriarche doive à sa foi dans la promesse divine d'être appelé *Père des croyants ?* Aussi bien les mérites de Marie sont-ils presque à l'infini supérieurs à ceux d'Abraham, comme sa dignité de Mère du Christ l'emporte sur celle d'ancêtre du Christ.

fut la condition requise de Dieu pour que le Verbe s'incarnât dans ses chastes entrailles.

Voici, pour finir, un passage d'un ancien auteur ecclésiastique où ces idées sont rendues avec une remarquable onction. « Donc, Marie a été faite Mère de Dieu en vue des pécheurs. Parce qu'il était impossible de trouver dans la famille humaine une personne plus chaste, plus sainte, plus humble qu'elle, c'est à juste titre que celui qui ne voit ni ne peut voir rien de plus chaste, de plus saint, de plus sublime au-dessus de lui, l'a choisie pour une si excellente dignité ; car est-il chose plus grande que d'enfanter de sa chair, en demeurant perpétuellement vierge, un Dieu fait chair ? Or, cette excellence Dieu l'a conférée à la Vierge Marie, parce qu'il l'a vue plus que toute créature *adhérer* à lui par la double pureté de son cœur et de son corps. O l'heureuse *adhérence* qui colle en quelque sorte à celui qui seul est véritablement, qui seul est souverainement, qui ne manque jamais à la créature sincèrement unie de cœur avec lui ! Donc, ô notre pieuse Dame, parce que vous vous êtes attachée à lui, lui de son côté s'est attaché à vous, et de la manière la plus douce entre toutes. En effet, quoi de plus doux que les rapports d'une mère à son fils, d'un fils à sa mère » (1) ?

Ainsi tombe déjà l'objection qu'on nous opposait dès l'abord. Non, ce n'est pas par hasard que la bienheureuse Vierge est devenue Mère de Dieu ; ce n'est pas un concours purement physique qu'elle a prêté au Saint-Esprit pour une œuvre si merveilleuse. Avant de concevoir Jésus Christ dans sa chair, elle l'avait par l'excellence de ses mérites conçu dans son cœur ;

(1) *Tractat. de Concept. B. M. V.*, n 25. P. L. CLIX, 312.

et cette conception suivant l'esprit appelait la conception de nature.

Il importe peu que Marie n'ait pas su d'avance où la mèneraient ses mérites. Que d'âmes simples ignorent une foule de biens par lesquels il plaît à la divine munificence de récompenser leur fidélité! Donc aussi, de ce chef seul, nous pouvons et nous devons remercier Marie de nous avoir donné le Dieu Sauveur et par lui toute grâce. Sa libre volonté ne fut pas étrangère au don de Dieu, puisqu'elle prépara la *voie* par laquelle Dieu avait résolu de faire entrer son Fils dans le monde; une *voie sans laquelle* il ne fût pas venu sauver le genre humain, dégradé et perdu. A côté de son concours physique je vois son concours moral, et de celui-ci dépend celui-là. Donc, encore une fois, nous lui devons en toute vérité le Sauveur et, dans le Sauveur, toutes les grâces qui nous sont venues par lui. Donc, c'est tout un pour elle d'enfanter le Sauveur et d'être notre mère (1). Voilà ce qui ressort déjà de la considération de son mérite, et ce qui paraîtra plus clairement encore, quand nous aurons médité le consentement donné par elle, à l'Incarnation du Verbe de Dieu.

---

(1) Per meritum Virginis inclinantis ad se Deum, ut assumeret carnem nostram, *inchoata est conculcatio satanae* et reparatio nostra, et per Deum incarnatum consummata est, S. Bernardin, Senens ,Serm. 3 *de glor. nomine Mariae*, a 2, c. 2. Opp., t. IV (Lugduni, 1550), p. 83.

CHAPITRE III

Le consentement donné par la bienheureuse Vierge à l'Incarnation du Fils de Dieu. — Comment il était requis pour l'accomplissement du mystère ; — Et comment cette nécessité ne mettait pas en péril la réalisation du plan divin.

I. — La bienheureuse Vierge *a mérité* de concevoir et d'enfanter au monde le Sauveur du monde. C'est là pour nous, on vient de le voir, une raison péremptoire de faire remonter jusqu'à elle les grâces de salut et de vie que le Verbe fait chair a répandues sur la famille humaine. Mais parmi tant de mérites il en est un qui, plus que tous les autres, nous donne ce droit. C'est l'*acquiescement* au message angélique, le *fiat* prononcé par la Vierge, après avoir entendu les propositions divines. Je ne considère pas maintenant cet acte au point de vue du mérite, encore qu'il paraisse à saint Bernardin de Sienne d'un prix hors de toute mesure et comme infini. Non, je ne veux regarder ici que le consentement en lui-même.

A l'encontre des autres mères, Marie sait d'avance et parfaitement quel est celui dont elle doit être la mère ; elle sait pourquoi il vient, ce qu'il a mission de faire et comment il remplira sa mission. De science certaine elle connaît que c'est le Fils éternel de Dieu, le Saint par excellence, le Messie promis dès l'origine des âges, le Libérateur tant de fois annoncé par les

prophètes et si longtemps attendu ; le Dieu qui va s'incarner pour racheter les hommes et les vivifier par l'effusion de son sang. Les paroles de l'Archange et l'intelligence qu'elle avait des divines promesses ne lui permettent pas de l'ignorer; comme elle ne peut ignorer, non plus, les douleurs qui seront pour elle-même l'accompagnement et la conséquence d'une si mystérieuse et sublime maternité.

« Voilà, lui dit Gabriel, que vous concevrez dans vos entrailles, et que vous enfanterez un Fils, et vous l'appellerez *Jésus*. Et il sera grand, et il sera appelé le Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père, et il régnera sur la maison de Jacob éternellement. Et son règne n'aura pas de fin » (1). Pouvait-on lui révéler plus clairement la nature du Fils dont on lui propose, au nom de Dieu, d'être la mère: Fils du Très-Haut, *Sauveur*, descendant de David, roi d'Israël, tous les caractères du Messie. Encore une fois, dans cette révélation, la Vierge, à la lumière surnaturelle qui l'éclaire, non pas seulement sur les paroles angéliques, mais sur les oracles des prophètes, voit se dérouler par anticipation toute la vie de celui qui, si elle y consent, doit prendre chair en elle.

Je ne dis pas que dès lors elle connaisse explicitement tous les faits particuliers et toutes les circonstances du mystère; mais elle en a sous les yeux le principe, la nature et la fin, ce qu'on en peut nommer la substance et les principaux actes. Est-il possible de s'imaginer qu'elle ait eu moins de clartés que les prophètes, elle la Reine des prophètes; elle à qui

(1) Luc., I, 31, sqq.

l'Archange ouvre une vue si claire sur l'Incarnation du Verbe; elle qui, bientôt, exposera si divinement dans son Cantique les desseins et les dons de Dieu ; moins de clarté même que sa cousine Élisabeth et que Jean le précurseur, encore renfermé au sein de sa mère, ou que Zacharie son père ; que ces vieillards enfin qui salueront bientôt en Jésus la lumière du monde et prédiront si vivement les contradictions dont il sera l'objet ? Or, cette Incarnation du Verbe qui doit nous apporter le salut et la vie, sans laquelle nous demeurons éternellement dans la servitude et la mort, Dieu veut non seulement qu'elle se fasse dans une vierge consciente de tout le mystère, mais encore qu'elle dépende de son consentement : de telle sorte que l'existence du Sauveur et, par conséquent, notre salut et notre vie soient attachés à l'assentiment volontairement et librement donnés par cette vierge.

C'est, en effet, une chose bien remarquable de voir la conduite si différente tenue par Dieu dans la création du premier homme et dans la production de l'homme par excellence, son Verbe incarné, le Christ. Là, Dieu paraît seul. Faisons l'homme, dit-il, à notre image et ressemblance (1). Il y a ce que nous n'avons pas vu dans la création des autres êtres, comme un conseil préalable : « Faisons l'homme » ; mais un conseil où Dieu ne consulte que lui-même, puisqu'il n'a lieu qu'entre les personnes divines. Elles seules, en effet, délibèrent: car c'est uniquement à leur image et ressemblance que l'homme sera formé. Pas d'autre volonté que la leur: ni celle de l'homme qui n'existe pas encore, ni celle de l'Ange qui n'est pas convoqué

(1) Gen., i, 20.

pour cette auguste consultation, pas plus qu'il n'aura sa part dans le chef-d'œuvre à produire.

Tout autre est le mode de procéder, quand il s'agit de rappeler l'homme à sa dignité première. Dieu, du haut de son trône, députe un des princes de la cour céleste à la Vierge Marie pour l'instruire de ses projets, et pour lui demander, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit sa coopération libre au mystère qu'il veut accomplir en elle.

Et la preuve que l'Ange est envoyé dans ce but, c'est la manière dont il lui parle, et ce qu'il lui dit (1). Pourquoi s'abaisser, comme il le fait, devant elle; pourquoi lui développer si nettement les conseils du Très-Haut; pourquoi descendre jusqu'à lui donner les explications qu'elle demande et résoudre les difficultés qu'elle propose; pourquoi ne regarder sa mission finie qu'après avoir entendu l'acquiescement de Marie: « Je suis la servante du Seigneur; qu'il me soit fait suivant votre parole »; pourquoi, dis-je, tout cela, s'il vient intimer des ordres absolus, et révéler une œuvre que Dieu se réserve d'accomplir, quelle que soit la volonté de sa créature? A-t-il rien fait de semblable, je ne dis plus dans la formation du premier homme, mais dans celle de la première femme?

Il voulait tirer d'Adam la substance qui servirait pour ainsi dire de noyau au corps de sa compagne, afin de signifier par là un double mystère : le mystère de l'union qui doit exister entre l'homme et la femme et le mystère plus sacré de l'Église sortant du Cœur ouvert de Jésus-Christ sur la croix. Et tout se fait tandis qu'Adam repose dans un sommeil envoyé par

(1) Ave, gratia plena, Dominus tecum. In hac voce oblatio est, oblatio muneris, non simplex salutationis officium, dit saint Pierre Chrysologue. *Serm. 140, de Annunciat. B. M. V.* P. L. LII, 576.

Dieu, sans que le père des hommes ait eu connaissance préalable ou conscience présente de l'action divine. S'il y a un *fiat*, c'est Dieu qui le prononce. Ici le *fiat* que va suivre immédiatement l'Incarnation du Verbe, est de Marie. Certes la Trinité dit aussi son *fiat* : comment s'opérerait l'œuvre par excellence de Dieu, si Dieu n'en voulait pas l'exécution? Mais le *fiat* divin n'a son effet que dans le *fiat* de la Vierge. De même qu'il faut au Fils de Dieu, pour être fils de l'homme, une double opération, celle de la Vierge qui fournit et prépare la matière et celle du Saint-Esprit qui l'organise et l'anime, ainsi l'une et l'autre opération dépendent d'une double volonté, la volonté divine et la volonté de Marie.

Et ce n'est pas seulement le message angélique qui nous révèle le dessein providentiel. Méditons le *fiat* de Marie : lui aussi nous montrera que la Vierge a compris que ce *fiat* était un facteur nécessaire à l'Incarnation du Verbe en elle. Pourquoi l'aurait-elle prononcé, si elle n'avait jugé que Dieu le réclamait de son obéissance et de sa foi ? Pourquoi ne lui suffit-il pas de se tenir sous la main de Dieu, silencieuse et recueillie, quand elle eut entendu l'Ange lui dire ces dernières paroles : « Il n'y a rien d'impossible pour Dieu »? A son tour, Élisabeth rend témoignage à la même vérité.« Bienheureuse êtes-vous d'avoir cru que tout ce que vous a dit le Seigneur s'accomplirait en vous, » dit-elle à Marie. N'était-ce pas là signifier clairement la liaison très étroite entre l'accomplissement du mystère et la foi de la Vierge exprimée dans son *fiat* (1)?

(1) C'est pourquoi, dès le début de cette seconde Partie, nous entendions les Peres appuyer avec tant d'insistance sur la foi de la nouvelle

Aucun auteur peut-être n'a si longuement et si constamment insisté sur ces idées que l'abbé Guillaume le Petit, dans son commentaire sur le Cantique des cantiques. Il y revient pour le moins à quatre fois différentes, et toujours avec la même abondance et, l'on pourrait dire, avec le même charme et la même beauté d'expressions. Prenons pour exemple un de ces passages : c'est l'adaptation faite à Marie du verset où l'époux dit à l'épouse : « Vos lèvres sont un rayon qui distille le miel ; il y a sous votre langue du miel et du lait » (1). « Il est permis, dit Guillaume en sa paraphrase, de rapporter *spirituellement* ces paroles au temps où la vérité de toutes les prophéties et le salut même du genre humain étaient suspendus en quelque sorte aux lèvres de Marie. Le Fils de Dieu se disposait à répondre aux gémissements des anciens justes, qui, depuis tant de siècles, lui criaient jusqu'à l'épuisement : Réveillez votre puissance, venez, sauvez-nous (2) ; il allait, dis-je, réveiller enfin cette puissance, sortir du Père, et venir dans le monde, non pour juger le monde, mais pour sauver le monde (3).

« C'est pourquoi il députa son envoyé céleste vers la Vierge, dont la chair très pure devait lui fournir ce qu'il unirait à sa personne et ce que, les temps venus, il offrirait au Père pour le salut d'un grand nombre ; il le députe pour lui exposer le mystère de la rédemption des hommes, et réclamer d'elle et son consentement et sa coopération. Car le Tout-Puissant ne vou-

---

Eve et sur son obéissance aux paroles de l'Ange, et leur attribuer le salut du monde, comme l'incrédulité et la désobéissance de la première Eve étaient pour eux la cause initiale de notre déchéance.

(1) Cant., IV, 11.
(2) Psal., LXXIX, 3.
(3) Joan., XII, 47.

lait pas prendre d'elle cette chair, sans qu'elle-même la lui donnât, comme il avait pris à l'insu d'Adam, plongé dans un mystérieux sommeil, ce dont il forma la première femme (1). Pour l'honneur de sa future mère, il voulut non seulement prendre d'elle sa chair, mais aussi la recevoir d'elle. Donc, il lui députa son messager Gabriel. Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, et vous êtes bénie entre les femmes. Voyez avec quelle suavité l'Ange s'apprête, non pas à lui arracher le consentement désiré, mais à le provoquer gracieusement. Voilà, dit-il, que vous concevrez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus, comme s'il disait : O Vierge, consentez par la foi au mystère de la réconciliation du monde; le Seigneur, il est vrai, vous a choisie comme l'instrument d'un si grand mystère ; mais ce n'est ni à votre insu ni contre votre volonté qu'il prétend prendre de vous l'hostie de la réconciliation : ce qui manifestement sera pour vous un grand mérite, une gloire singulière. Donc, avec une foi joyeuse donnez-lui de vous-même ce qui doit être sacrifié pour le salut commun. Vous croyez, je le sais; mais ce n'est pas assez de croire : car on croit de cœur pour la justice, et on confesse de bouche pour le salut (2). Si votre bouche n'exprime pas cette foi, comme il vous a parlé par la mienne, le Très-Haut ne recevra pas de vous l'hostie du salut.

---

(1) Nolebat autem Omnipotens carnem sumere ex ipsa, non dante ipsa, sicut sumpsit de dormiente Adam, unde formaret Evam. — Ailleurs, il dit encore : Poterat incarnationis mysterium celebrare, Maria nesciente, nec sentiente, nec consentiente, nec carnem dante, sicut sumpsit de Adam unde formavit Evam ; sed maluit sumere non tantum ex ipsa, sed et ab ipsa sciente, sentiente, consentiente et offerente, ad cumulum gloriae maternae, *in Cant.*, v, 2.

(2) Rom., x, 10.

« Cette parole si douce d'acceptation, dites-la, je vous prie : c'est ici le temps de parler et non plus de se taire (1). Craignez de suspendre le salut universel par votre silence ou même de l'empêcher, comme si vous teniez pour néant la vérité des prophéties et le salut du monde. Voilà que les Anges, amis des hommes, ont les yeux fixés sur vos lèvres; les saints patriarches et les prophètes enfermés dans leurs sombres demeures attendent votre parole, comme on aspire après la pluie du soir ; jusqu'à cette heure toute créature gémit comme en un travail d'enfantement dans l'attente de cette très douce parole. Ah! dites enfin ce que vous avez à dire. Vos lèvres, il est vrai, sont un rayon de miel, mais un rayon qui n'a distillé jusqu'ici que par gouttelettes le doux suc qu'il renferme, alors que vous disiez : Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme ? Le lait et le miel sont encore sous votre langue, je veux dire, cette très douce parole qui sera du miel pour les Anges et du lait pour les mortels. Afin donc que les Anges et les hommes tressaillent de joie, qu'un miel si doux, qu'un lait si délicieux ne soit plus *sous* votre langue, mais plutôt *sur* votre langue... Alors, la Vierge sans plus tarder : Voici, dit-elle, la servante du Seigneur : qu'il me soit fait selon votre parole. C'est là vraiment la parole infiniment agréable que tous, et les Anges et les hommes, souhaitaient passionnément d'entendre ; c'est le miel et le lait qui étaient sous la langue de Marie » (2).

Cette paraphrase que j'ai voulu transcrire en entier,

---

(1) Eccl., III, 7.
(2) Gulhielm. Parvus, *in Cant.*, IV, 11.

montre bien la manière de notre ancien commentateur du Cantique. On en trouverait d'analogues sur plusieurs autres versets du même livre (1). Je recommanderais surtout l'interprétation de premier verset : « Qu'il me baise du baiser de sa bouche », où Guillaume le Petit voit le consentement donné par la Vierge à l'Incarnation du Verbe : car elle présente un très beau parallèle, ou, pour mieux dire, un frappant contraste entre Ève et Marie (2).

II. — Point d'exagération dans cette doctrine : elle

---

(1) Voir *in Cant.*, I, 1; V, 2; VI, 2; IX, 13.

(2) On me saura peut-être gré d'avoir mis dans cette note un autre passage du même auteur et sur le même sujet, mais sans en faire la traduction. Cela pourra donner une idée plus exacte du genre de Guillaume le Petit. Il fait raconter à la Vierge elle-même la scène de l'Annonciation, en commentant ce verset des *Cantiques :* Ego dilecto meo, et dilectus meus mihi... *Cant.*, VI, 2.

« Recte, adolescentulae, a me potissimum inquiritis quo declinaverit dilectus meus, qui a solio Patris divina dignatione declinavit in hortum suum, uterum meum. Nulli hoc sacramentum aeque innotuit ut mihi, nulli tantum contulit quantum mihi. *Ego dilecto meo* ex carne mea dedi carnis substantiam, et *dilectus meus mihi* refudit singularem inter homines gloriam; nempe ad cumulum gloriae mihi quod sibi non tantum *de me*, sed et *a me* carnem sumere dignatus est. Sumpsit enim *de* Adam unde formavit Evam, sed non *ab* Adam; non enim Adam *de se dedit* quod illi nescienti et dormienti detractum est. Porro *de me* nesciente et non consentiente carnem sumere noluit, sed quod sumeret, me per fidelem et hilarem consensum dare voluit; atque ideo Angelum qui me ad fidem mulceret, dignanter provideque praemisit.

« Denique hilariter dedi quod de me dignanter sumeret, ipsa utique dignatione sua fidei devotionem ample remunerans. Quid enim insignius praeclariusque mihi conferri potuit quam ut mater Verbi fierem, et hoc tam excellenter ut non tantum *de* me, sed et *a* me *in usum redemptionis humanae* carnem sumere dignaretur; et hoc ipsum ad quantam gloriam mihi suo tempore revelandam? Itaque, *ego dilecto meo* ex me dedi corpus humilitatis, et *dilectus meus mihi* tribuit culmen excellentissimae dignitatis. Eadem mensura qua *ego* mensa sum *dilecto meo, dilectus meus* remensus est *mihi*, quia divina sua dignatione fidei meae desiderioque respondit, et adjecit plurimum : quia dignanter accipiens mea carnalia, copiose mihi sua refudit spiritualia, plane *mensuram bonam, et coagitatam, et confertam, et superefluentem* honoris et gratiae *dedit, dabitque in sinum meum* pro eo quod illi incarnando prompta hilarique fide aperui uterum meum. Sic, *ego dilecto meo, et dilectus meus mihi* ».

est certaine; elle ressort des divines Écritures; et Pères, interprètes et théologiens s'accordent pour lui rendre témoignage. Comme c'est une vérité de souveraine importance pour entendre la maternité spirituelle de la Très Sainte Vierge, je ne peux me dispenser de faire parler mes témoins. Je les choisirai comme toujours dans les différentes parties de l'Église, afin qu'il soit bien constant qu'il n'y a pas là seulement une de ces opinions particulières auxquelles on ne doit pas attribuer trop d'autorité.

Voici d'abord la paraphrase que l'évêque Antipater a faite sur les paroles de Marie : « Je suis la servante du Seigneur; je suis la tablette sur laquelle il peut écrire; qu'il écrive ce que bon lui semblera. La matière se livre au divin ouvrier; à lui d'en faire ce qui lui plaît. Et l'Ange s'éloigna d'elle : car il avait obtenu les paroles de *consentement* qu'il attendait » (1).

Et encore : « Voici la servante du Seigneur; qu'il me soit fait selon votre parole. La Vierge ne répond pas : « Loin de moi; retirez-vous avec cette trompeuse et vaine annonce. Je suis vierge, je ne connais pas d'homme... Mais, dès que l'Ange lui eut dit : l'Esprit Saint surviendra en vous; cette vierge spirituelle et sainte, docile aux lumières de l'Esprit, et recevant saintement les saintes paroles de l'envoyé céleste, demeura constante dans la foi, et *consentit* à la promesse. Donc, alors, l'Ange s'éloigna d'elle » (2).

Prêtons maintenant l'oreille à Jean le Géomètre. Lui aussi expose la scène de l'Annonciation telle que l'Évangile l'a racontée. « Que d'autres célèbrent à leur

---

(1) Antipater, Bostr. episc., *Hom. in S.Deip. Annunc.*, P. G., LXXXV, 1784.
(2) *Id., ibid.*

choix les merveilles contenues dans ce mystère, celui-ci la prudence de la Vierge bénie, celui-là son obéissance; un autre la discrétion qu'elle a su garder pour ne pas se laisser imprudemment séduire par les splendides promesses de l'Archange, ni se montrer opiniâtre à lui refuser créance; également éloignée de l'aveugle simplicité d'Ève et de la défiance de Zacharie, son parent. Pour moi, je ne trouve rien de plus admirable; je ne vois rien, dis-je, qui me jette plus dans la stupeur que la profondeur d'*humilité* qui l'a faite digne d'une hauteur si sublime, et l'a sacrée pour être une aide au Christ anéanti jusqu'à notre chair, jusqu'à la mort et la mort de la croix. Que dit-elle, en effet? Honorée, comme elle l'est, de la présence et de l'entretien d'un Archange, saluée pleine de grâce, épouse de Dieu; croyant fermement d'ailleurs la vérité de ce qu'on lui dit, elle prend pour elle-même le nom de servante. Elle *acquiesce*, il est vrai, aux propositions du ciel et donne l'*assentiment réclamé de Dieu*. Mais profondément convaincue que ces grâces dépassent infiniment son mérite: Voici, dit-elle, la servante du Seigneur; qu'il me soit fait suivant votre parole. Elle dit ; et aussitôt l'Ange prend congé d'elle, heureux d'avoir réussi dans sa mission et ravi plus encore de tant de beauté virginale et d'une si prodigieuse vertu; il n'avait plus rien à traiter avec Marie, puisqu'il avait obtenu le fidèle aveu de son *consentement* (1). »

Ce que les Grecs ont si explicitement reconnu, les Latins l'affirment encore avec plus de force et d'ensemble. Pénétrés de ces hautes pensées, et fidèles à cette

---

(1) Joann. Geomet., *Serm. in SS. Deip. Annunc.*, n. 19. P. G. cvi, 828, 829.

règle qui nous engage à contempler les mystères de la vie du Sauveur, comme si nous étions là, entendant ce qui se dit, voyant et regardant ce qui se fait, ils s'imaginent être présents à l'entrevue de l'Ange et de la Vierge. Et, se joignant à Gabriel, ils la sollicitent, ils la pressent de donner ce consentement d'où dépend avec l'Incarnation du Verbe et la gloire de Dieu, et la joie des Anges, et le salut des hommes, et la ruine de l'enfer.

« O Vierge, lui crient-ils, vous avez entendu le mystère qui vous est proposé de Dieu ; vous en savez le mode : l'un et l'autre admirables, l'un et l'autre pleins de douceur... Vous avez entendu que vous concevrez et que vous enfanterez un fils. Vous avez entendu que cela se fera non par le ministère de l'homme, mais par le Saint-Esprit. Voici que l'Ange attend votre réponse. Le temps est venu pour lui de retourner à celui qui l'a député vers vous. Et nous aussi, ô Notre Dame, nous sur qui pèse une sentence de condamnation, nous attendons de vous la parole de miséricorde.

« Vous le voyez, on vous offre le prix de notre rançon. Consentez et sur l'heure nous allons être délivrés. Faits par le Verbe éternel de Dieu, nous n'en sommes pas moins voués à la mort ; un seul mot de votre bouche, et nous voilà refaits et rappelés à la vie.

« C'est ce qu'implore de vous, ô pieuse Vierge, le malheureux Adam avec sa postérité déplorable, exilée comme lui du paradis ; c'est ce que demandent Abraham, David, et tous les saints patriarches, vos pères à vous-même, habitant avec eux dans les ombres de la mort ; c'est ce que le monde tout entier, prosterné à vos genoux, attend comme eux. Et c'est justice : car

de votre bouche dépend la consolation des misérables, la rédemption des captifs et la délivrance des condamnés. O Vierge, hâtez-vous de répondre. O Notre Dame, donnez cette parole que désirent la terre, le ciel et les enfers. Le Roi et le Seigneur lui-même, du même cœur qu'il a convoité votre beauté, souhaite ardemment entendre l'expression de votre consentement: car c'est en lui qu'il a résolu de sauver le monde. Vous lui plaisiez par votre silence; mais aujourd'hui c'est votre parole qui lui plaira ; car il vous crie du haut du ciel : O toute belle entre les femmes, faites que j'entende votre voix (1). Si donc vous lui faites entendre cette voix, Lui vous fera voir notre salut.

« N'est-ce pas là ce que vous cherchiez, l'objet continuel de vos gémissements, de vos prières, de vos soupirs ? Quoi donc ? N'êtes-vous plus celle pour qui sont les promesses, ou devons-nous en attendre une autre ? Oui, c'est vous, vous-même et pas une autre. Oui, vous êtes la Vierge promise, la Vierge attendue, la Vierge désirée, de qui Jacob, votre saint ancêtre, aux portes de la mort, espérait l'éternelle vie, quand il disait : J'attendrai votre salut, ô Seigneur (2) ; vous êtes celle en qui et par qui Dieu notre Roi a résolu, avant tous les siècles, d'opérer le salut au milieu de la terre. Pourquoi donc attendre d'une autre ce qui vous est offert et viendra par vous, à condition que vous proféria une parole, la parole de votre acquiescement? Répondez donc promptement à l'Ange, ou plutôt à Dieu dans son Ange. Proférez une parole qui passe, la vôtre, et concevez la *Parole* qui demeure éternellement, le

(1) Cant., VIII, 13.
(2) Gen., XLIX, 18.

Verbe de Dieu... O Vierge bienheureuse, ouvrez votre cœur à la foi, vos lèvres à la confession, votre sein au Créateur » (1). Peut-être eût-il mieux valu écourter ce passage de saint Bernard. C'est du moins une page pleine d'onction, outre l'avantage qu'elle a de nous remettre vivement en mémoire les biens ineffables que devait nous apporter l'Incarnation du Verbe, et l'éternelle reconnaissance que nous devons à la Mère de Dieu pour son libre concours au mystère.

L'auteur inconnu d'un sermon sur la *Nativité de Notre Seigneur*, publié parmi les œuvres de saint Augustin, fait une prière toute semblable à la bienheureuse Marie : « Vierge sacrée, lui dit-il, répondez vite; pourquoi marchander la vie du monde, *vitam quid tricas mundo?* L'Ange attend votre assentiment, c'est pour cela qu'il demeure. Déjà vous avez entendu comment *cela se fera :* car le Saint-Esprit surviendra en vous, et la Vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre, afin que vous enfantiez sans péril pour votre virginité. Déjà la porte du ciel, fermée jadis par Adam, commence à s'entr'ouvrir ; par elle le messager céleste est venu jusqu'à vous. Voyez Dieu qui s'y tient debout dans l'attente de l'Ange ; et vous retardez son départ ?

« O bienheureuse Marie ! le monde captif implore votre assentiment ; il a fait de vous la caution de sa foi près du Seigneur, et vous conjure d'effacer l'injure *faite à Dieu* par ses premiers parents... Dites oui, et le ciel nous est ouvert... Votre sein virginal est le sanctuaire où Dieu a préparé les noces de son Fils ; et dans la joie de la fête nuptiale il veut pardonner ses

(1) S. Bernard., hom 4 *sup. Missus est*, n. 8. P. L. CLXXXIII, 83,84.

offenses au monde coupable. Vous, messager du grand Roi, vous, confident des divins secrets, qui êtes descendu du palais de la majesté souveraine pour annoncer le pardon aux coupables, la vie aux morts, la paix aux captifs, pressez la Vierge... Vos compagnons seront dans l'allégresse, si vous menez à bonne fin l'affaire du monde. Le glaive de notre impiété nous a séparés de vous ; c'est par vous que se traite la cause de notre retour. Voyez dans quelle horrible prison nous sommes enfermés, et répétez encore à Marie : Pourquoi donc, ô Vierge, retarder un envoyé si impatient de partir ? Encore une fois, ne voyez-vous pas Dieu lui-même en expectative, au vestibule des cieux? Dites une parole, et recevez pour fils le Fils de Dieu... Ouvrez vos entrailles, ô toujours Vierge. En ce moment, les destinées de la création sont entre vos mains ; il *appartient à votre foi* d'ouvrir le ciel ou de le fermer à jamais » (1).

Et Marie de répondre : *Ecce ancilla Domini*, qu'il me soit fait selon votre parole. J'y consens ; qu'il descende en son humble servante, l'Attente des nations, le Désiré des collines éternelles, le Prince du siècle futur, l'Ange de la nouvelle Alliance, le Rédempteur du monde et mon Sauveur.

Alors, aux invocations enflammées succèdent chez les Pères des actions de grâces plus ardentes encore, s'il est possible, que les supplications : « O bienheureuse Vierge, qui pourra jamais vous offrir assez de reconnaissance et de louanges, à vous qui, par un si admirable consentement, avez délivré le monde ! Par

(1) Serm. 120, *in Nativ. Dom.* 4, n. 7. Append. serm. S. August. P. L. XXXIX, 1986. Même exhortation, presque dans les mêmes termes, dans le serm. 194, n. 3. *Ibid.*, 2105.

quels hommages l'humaine fragilité vous paiera-t-elle ce pieux commerce qui nous a rouvert la porte des cieux? Agréez nos actions de grâces, si faibles, si disproportionnées qu'elles soient avec votre mérite; et, recevant nos vœux, daignez par vos prières excuser nos fautes. Que nos prières arrivent au sanctuaire de votre miséricorde, et veuillez en retour nous envoyer l'antidote de la réconciliation... » (1).

Auguste Nicolas a sur ce sujet une page à grande allure, si pleine de vérité qu'elle mérite d'être citée tout entière, car il serait difficile de mieux dire : « Toutes ces expressions (celles que je rapportais tout à l'heure), si enflammées qu'elles soient par le cœur de ces grands saints, si inspirées qu'elles soient par le génie de ces grands hommes, restent au-dessous de la simple et incontestable réalité. La seule exposition de celle-ci les dépasse. Qu'on se représente, en effet, non plus seulement l'attente de l'Ange, mais l'attente du monde depuis quatre mille ans, et son égarement croissant plus déterminant encore que son attente; les promesses de Dieu, les vœux des patriarches, les prédictions des prophètes, les soupirs des justes, les gémissements du genre humain; qu'on se rappelle tous ces grands noms d'Attente des nations, de Prince du siècle futur, d'Ange de la nouvelle Alliance, de Dominateur de Justice, de Rédempteur, de Sauveur, sous lesquels le Fils de Dieu est incessamment promis et appelé dans tout le cours des saintes Écritures; et ces cris de sainte impatience: Oh! si vous veniez ouvrir les

(1) Serm. 194 n. 5, in Append. sermon. S. August. P. L. XXXIX, 2106. On retrouve et cette prière et les supplications adressées à Marie dans un sermon souvent attribué à saint Fulbert de Chartres. serm. 9 *de Annunc. Dom.* n. 3. P.L. CXLI, n. 337, sq. L'un et l'autre sermon contient aussi la prière liturgique : « Sancta Maria, succurre miseris, juva pusillanimes, etc. »

cieux et en descendre! — Envoyez donc, Seigneur, celui que vous devez envoyer! Cieux, distillez votre rosée, et que la terre enfante son Sauveur! et toutes ces figures, et tous ces préparatifs, et toute cette suite de la Religion, et toutes ces révolutions des empires, et tout ce mouvement universel calculé et dirigé, depuis l'origine du monde, en vue de l'apparition de la Sagesse éternelle parmi les hommes, et de son union avec son ouvrage; — qu'on se représente, d'autre part, tous les siècles futurs devant sortir et dater de ce grand événement, le renouvellement du monde, la destruction de l'idolâtrie, la prédication apostolique, la formation de la chrétienté et son progrès civilisateur sous le règne de l'Évangile et de l'Église, depuis ce temps jusqu'à jamais. — Ce n'est pas tout; en dehors de ces intérêts du temps, qu'on envisage ceux de l'éternité, la joie des Anges, la ruine des démons, la délivrance des justes, la conversion des pécheurs, le salut des élus, l'honneur de la création, la gloire de Dieu, la consommation de toutes choses dans son unité divine, les destinées du ciel et de la terre, le Plan divin : tout cela vient fondre, pour ainsi parler, sur Marie, sur son humilité, sur sa virginité, sur sa foi; tout cela se trouve comme arrêté par son *quomodo fiet istud*, et déterminé par son *Fiat*.

« Voilà la réalité, non pas amplifiée, mais resserrée dans des termes insuffisants à sa sublimité. Et comme il convenait à une telle sublimité, tout cela se dit et se fait avec une simplicité ineffable. Et Marie dit : Voici la servante du Seigneur. Qu'il me soit fait selon votre parole, et l'Ange se retira » (1).

(1) Aug. Nicolas. *La Vierge Marie d'après l'Evang., c. 8, l'Annonciat.*, pp. 209, 210.

Jusqu'ici j'ait fait appel à l'autorité d'anciens docteurs. On sera bien aise d'entendre sur le même sujet

---

Les Grecs n'ont pas décrit avec moins d'insistance que les Occidentaux cette attente universelle du concours de la Vierge Mère à la rédemption du monde. J'en donnerai pour exemple ces fragments d'un discours de Jacques le Moine sur la *Nativité de la Très Sainte Marie, Mère de Dieu.* Tout d'abord, l'orateur rappelle le souvenir de notre déchéance et la promesse du Libérateur à venir.

« Dieu le Créateur nous avait tirés du néant par pure bonté; il nous avait placés dans un paradis de délices avec l'ordre d'y vivre occupés à des œuvres saintes; et nous, entraînés par un conseil funeste, nous nous étions révoltés contre ses ordres, appelant ainsi volontairement la mort sur nos têtes. Toutefois, le Créateur nous avait promis la délivrance; elle devait arriver un jour; *le temps attendait des instruments propres à l'exécuter.* — Or, les générations succédaient aux générations; les prophéties ne cessaient de renouveler les promesses; patriarches et justes ne vivaient que d'espérances Abraham avait passé; ses fils l'avaient su vi dans la tombe, tous initiés sous le voile des symboles au grand fait de la libération future, et portant des regards avides vers l'événement attendu L'admirable Moïse, à la vue des figures qui lui représentaient le mystère, espérait voir s'accomplir de son temps les divines promesses. L'espérance était au désert; les Juges vécurent dans l'attente; Samuel recevait les communications divines; Daniel répétait que les jours étaient proches. et le chœur des prophètes annonçait clairement que le Christ était aux portes Et tous pourtant s'en allaient frustrés dans leurs aspirations. C'est que les temps définis par Dieu n'étaient pas encore venus, ni les instruments, dignes de concourir à la délivrance, assez préparés. »

A ce tableau de l'attente universelle parmi les vivants succède un autre tableau L'orateur nous transporte dans ces lieux sombres où reposaient les âmes des justes. Là, ces prisonniers « faisaient monter une supplication perpétuelle vers le Sauveur qui devait un jour se manifester à ceux qui étaient assis dans les ombres de la mort. Les yeux tournés vers le Rédempteur à venir, ils appelaient la délivrance. Et quand arrivaient de nouveaux captifs, ceux qui les avaient depuis longtemps précédés, les pressaient anxieusement de questions : Avez-vous appris quelque chose du Rédempteur? Le Soleil de justice qui doit illuminer nos ténèbres, n'a t-il pas révélé par quelques rayons sa prochaine apparition dans le monde? N'avez-vous pas vu sur la terre quelque marque certaine de son Incarnation? Est-elle déjà produite sa très-sainte *demeure;* celle que nous avons prédite en esprit? Est elle déployée la *nuée* lumineuse d'où va pleuvoir la rosée qui doit éteindre le feu de nos perpétuelles angoisses; l'eau salutaire qui rappellera les morts à la vie? Est-elle dressée l'*échelle* mystérieuse par où le Roi des célestes Vertus descendra jusqu'à nos profondes régions (Gen., XXVIII, 12)? Avez-vous vu debout le *chandelier* sur lequel sera portée la lumière du Christ? Qu'avez-vous appris de cette *porte* inviolée par où personne ne doit passer, si ce n'est le Puissant, le Fort qui brisera les portes de l'enfer et nous délivrera (Ezech., XLIV, 1)? Vous a t on parlé du vrai *tabernacle* et de la *couche* glorieuse de l'Epoux? La *table* qui portera le pain vivant et vivifiant, est-elle enfin dressée? Est-il préparé cet *autel d'or* sur lequel brûlera le divin *charbon* pour consumer le péché et nous embaumer des suaves odeurs de la résurrection (Psalm., CIX, 4).

les deux princes de la chaire, au dix-septième siècle, Bossuet et Bourdaloue.

« Voici la servante du Seigneur; qu'il me soit fait suivant votre parole. C'est de cette réponse de Marie que *dépendait* l'accomplissement du glorieux mys-

---

Et la *tenaille mystique*, l'a t-on forgée (Is., VI, 6) ? Et les *tables* du Nouveau Testament sont-elles écrites ? Avez-vous sur tout cela quelque nouvelle certaine ? Nous annoncez-vous la liberté si longtemps attendue ? De grâce, donnez-nous quelque gage de joie, à nous qui avons un besoin si pressant d'être consolés. Telles étaient les perpétuelles questions des justes et des prophètes.

« Et tous ensemble se tournaient suppliants vers le commun Rédempteur : Seigneur, lui criaient-ils, inclinez les cieux et descendez. Venez venger l'injure faite à votre ouvrage, et remplir les miséricordieuses promesses jadis révélées par vous à vos serviteurs... Voici, Seigneur, que votre ouvrage est livré à la plus cruelle des tyrannies; la mort détruit l'œuvre de vos mains divines, et nous sommes ici gémissant dans de sombres cachots. Plus d'espérance de salut, à moins que votre souveraine miséricorde ne vous abaisse vers nous ; et cette descente, tous ces captifs éternels en ont soif et l'espèrent. Venez donc, ô Seigneur... Venez, ô joie tant desirée... Faites luire sur nous les rayons de votre lumière, ô Soleil de justice... Revêtez-vous de notre masse corruptible pour opérer en elle et par elle et notre délivrance et la défaite ignominieuse de notre ennemi... Envoyez enfin *celle* que vous avez prédestinée comme la médiatrice de notre réconciliation. Donnez au monde la *brebis immaculée* dont vous devez recevoir la laine de notre nature pour vous montrer le plus beau des hommes à nous qui gémissons dans les ténèbres. Vous le savez, c'est par votre inspiration que nous l'avons, dans nos prophéties, préconisée sous tant de formes. Nous l'attendons et nous l'appelons comme le gage certain de notre liberté. Par vous nous l'avons annoncée comme l'honneur de notre race, la gloire de l'humaine nature, l'espérance assurée de notre résurrection..... Ainsi parlaient tous ces justes ; ainsi les voyait-on implorer la venue du Dieu Sauveur ».

Et le premier père se reconnaissant la cause première de leurs maux, mêlait ses gémissements à leurs gémissements, et son ardente prière à leurs prières. J'omets ses longues supplications, que l'orateur fait suivre d'un chant de triomphe. « Enfin, s'écrie-t-il, aujourd'hui, dans cette naissance de la Sainte Mère de Dieu, la joie fait place à la tristesse, et l'action de grâces aux gémissements. Voici qu'est apparue l'épouse vierge ; voici que le palais est préparé, ce temple saint et incompréhensible du Roi Jésus... Voici que l'abîme des biens est ouvert, et que les ruisseaux de la miséricorde commencent à couler sur la terre. Voici que les vallées raisonnables portent déjà la moisson des vertus. Les portes du royaume vont s'ouvrir, et la terre et le ciel, s'embrasser. Et le ciel, et la terre, et tous ces glorieux morts, patriarches, prophètes et justes de l'Ancien Testament s'unissent pour célébrer cette naissance, arrhes, médiatrice et gage de l'universelle délivrance » (1).

(1) Jacob. Monach. or. in *Nativ. SS. Deiparae.* P. G. CXXVII, 568, sqq. Mêmes idées, mais plus sobrement exprimées, dans un discours de S. Proclus, de *Laudibus SS. Mariae.* n. 7. P. G. LXV, 688.

tère que nous célébrons. Ce consentement était, dans l'ordre des décrets éternels de Dieu, une des conditions requises pour l'Incarnation du Verbe; et voilà, mes chers auditeurs, l'essentielle obligation que nous avons à cette Reine des Vierges, puisqu'il est de la foi que c'est par elle que Jésus-Christ nous a été donné, et à elle que nous sommes redevables de ce Dieu Sauveur » (1). On a reconnu le style grave et pondéré de Bourdaloue.

Voici maintenant Bossuet avec sa manière plus grandiose : « Il faut ajouter que Dieu l'ayant appelée à ce glorieux ministère (de Mère de Dieu), il ne veut pas qu'elle soit un simple canal d'une telle grâce, mais un instrument *volontaire* qui contribue à ce grand ouvrage, non seulement par ses excellentes dispositions, mais encore par un mouvement de sa volonté. C'est pourquoi le Père éternel lui envoie un ange pour lui proposer le mystère qui ne s'achèvera pas tant que Marie sera incertaine; si bien que ce grand ouvrage de l'Incarnation qui tient depuis tant de siècles toute la nature en attente, lorsque Dieu est résolu de l'accomplir, demeure encore en suspens, jusqu'à ce que la divine Vierge y ait consenti; tant il a été nécessaire aux hommes que Marie ait désiré leur salut » (2).

A tous ces témoignages, il vient s'en ajouter un plus récent que je me reprocherais d'omettre. C'est Léon XIII qui nous le fournit dans l'une de ses Encycliques sur la dévotion du Rosaire. « Il convient, dit-il aux fidèles du monde entier, il convient de scruter avec un religieux respect les conseils de Dieu. Son

---

(1) Bourdaloue, *Serm. sur l'Annonc.* Exorde.
(2) Bossuet, *Serm. sur la Dévot à la S. Vierge*, 1er point.

Fils éternel avait résolu de prendre la nature humaine, pour racheter l'homme et l'ennoblir, et, par conséquent, de contracter une union mystique avec le genre humain tout entier. Mais ce dessein de miséricorde il prétendit ne pas l'accomplir avant qu'un très libre consentement eût été donné par la Mère prédestinée qui représentait dans sa personne le même genre humain, suivant cette parole si belle et si vraie de saint Thomas : *Per annunciationem expectabatur consensus Virginis loco totius humanae naturae* » (1).

Voilà ce que dit notre grand pontife; et il ajoute cette conséquence que nous aurons à développer plus tard : « D'où l'on peut affirmer avec droit et vérité que, de par la volonté de Dieu, rien, absolument rien, de cet immense trésor de grâces apporté par le Seigneur (2), ne nous est autrement donné que par Marie. De même donc que personne ne saurait aller au Père que par le Fils, ainsi presque (*ita fere*) personne ne peut s'approcher du Fils que par sa Mère » (3).

Pensées tellement familières à Léon XIII qu'il ne se lasse pas de les répéter dans ses Lettres. « Impossible, écrit-il encore, d'imaginer quelqu'un qui ait pu jamais dans le passé, qui puisse jamais dans l'avenir travailler efficacement comme la bienheureuse Vierge à réconcilier les hommes avec Dieu.

« Qui donc, si ce n'est elle, a fait descendre le Sauveur au milieu des hommes qui se ruaient à leur perte éternelle, alors qu'au nom de toute la nature humaine, *loco totius humanae naturae*, elle donna son admirable consentement à l'annonce du *sacrement de*

(1) 3 p., q. 30, a. 1.
(2) I Joan., I, 17.
(3) Leo XIII. Encycl. *Octobri mense* (22 sept. 1891).

paix apporté par l'Ange sur la terre; n'est-ce pas d'elle qu'est né Jésus, d'elle la véritable Mère, et digne pour ce motif d'être la Médiatrice toujours agréée près du Médiateur » (1)?

III. — Quoi donc, dira-t-on peut être, faut-il que l'exécution d'un mystère prédestiné du ciel avant tous les siècles, et tant de fois annoncé depuis l'origine du monde, dépende d'une volonté libre, autre que celle de Dieu. Qu'il plaise à la créature de refuser l'assentiment qu'on lui demande et qu'on laisse à son choix, les desseins de Dieu seront entravés, ses prophètes convaincus de mensonge et l'espérance de la création tout entière réduite à néant. Crainte vaine, inutiles appréhensions. Oui, l'accomplissement du grand mystère relève du consentement de Marie; non pas d'un consentement forcé comme serait celui d'un esclave, mais d'un consentement de bon plaisir, spontanément donné.

Mais n'allez pas croire que, pour cela, les divins conseils soient en péril, et la rédemption incertaine. Telles étaient, en effet, les dispositions, intérieures de Marie, que ce consentement ne pouvait être douteux, alors qu'il lui apparaîtrait comme la condition nécessaire de l'Incarnation du Verbe et de notre rédemption. « C'est, en effet, dit saint Bernardin de Sienne, que la grâce de sa première sanctification la poussait d'un élan impétueux à désirer cette inestimable grâce. Elle appelait de ses désirs les plus ardents le mystère qui devait s'opérer en elle. Vous eussiez vu tous les soupirs d'attente, tous les vœux, toutes les prières, jaillissant du cœur des patriarches, des prophètes et

(1) Leo XIII, Encycl. *Fidentem piumque* (20 sept. 1896).

des saints de tous les âges, affluer en quelque sorte à son cœur pour s'y concentrer dans un seul soupir, une seule prière, un seul vœu d'une ardeur et d'une intensité sans égale. Non pas toutefois qu'elle se crût digne elle-même de recevoir le Fils de Dieu dans sa propre chair : la même grâce de sanctification qui l'avait remplie de toute vertu lui inspirait une humilité si profonde que jamais personne ne goûta comme elle le *rien* de la créature ; personne ne s'anéantit comme elle sous le bon plaisir de la majesté divine » (1). Et voilà pourquoi le salut du monde, commis à la volonté de cette Vierge bénie, ne pouvait demeurer en suspens.

Du reste, et c'est une doctrine générale, Dieu, tenant toute chose en sa puissance, y tient aussi les cœurs des hommes, et il les tourne où il veut et comme il veut ; car il a des industries admirables et toutes puissantes pour les amener librement, mais infailliblement, à remplir ses vues. Encore donc que l'exécution de son grand dessein soit comme suspendue à l'acte contingent d'une créature, tout se fera comme il l'a résolu dans son infinie miséricorde (2). Et si vous

---

(1) S. Bernard. Sen., *Serm. 4 de Immac. Concept. B. V.* a. 1, c. 3. Opp., t. IV, p. 87.

(2) Qu'on me permette de transcrire un passage où Suarez, à propos de l'Incarnation, montre comment la pleine et infaillible conformité de la volonté humaine à la volonté divine pouvait, en Jésus-Christ, s'accorder avec la liberté, « supposita (scilicet) infinita praescientia divini intellectus qua de omnibus creatis voluntatibus cognoscit, non solum quid possint operari, aut quid de facto operaturae sint, sed etiam quid essent facturae in omnibus eventis et opportunitatibus, si hoc vel illo modo excitarentur ad operandum. Hac enim scientia supposita, facile intelligitur posse Deum aliquam voluntatem semper ita movere et excitare, ut infallibiliter consentiat, quamvis libere, quia potest illam motionem, et operandi occasionem illi praestare, cum qua infallibiliter praescivit esse operaturam. Et ita intelligendum est factum esse cum voluntate Christi cujus singularem curam et regimen divina persona assumpsit, quando illam sibi secundum hypostasim univit » (Suarez, *de*

en cherchez la raison dernière, c'est que Dieu, avant de porter ses décrets, s'il est permis d'employer de pareils termes en parlant de choses éternelles; c'est, dis-je, que Dieu savait dans sa prescience infinie par quels attraits victorieux il pourrait incliner infailliblement le cœur de la Vierge, sans attenter à sa liberté.

Incarn., t. I, D. 37, S. 3). Je n'ai pas besoin de faire remarquer ici l'accord de cette solution très simple avec la théorie générale de la *grâce efficace* et de la *science moyenne*.

On pourrait facilement multiplier les applications de la même doctrine. C'est un article de notre foi que l'Eglise demeurera, jusqu'à la fin des siècles, une, sainte, apostolique et catholique Et, par conséquent, rien de plus certain que cette permanence. Et pourtant, elle dépend du *libre* consentement des hommes. Dieu ne *contraint* ni les membres de l'Eglise à demeurer fidèles à leur foi, ni les pasteurs à maintenir la constitution donnée par Jésus-Christ. Comment cela se fera-t-il? Les esprits et les cœurs sont dans la main de Dieu. Un Souverain Pontife, les Evêques réunis en Concile portent *librement* des définitions de foi. Pourquoi ne *peuvent-ils* trahir la vérité divine en se résolvant à l'erreur? Même réponse et même solution. C'est aussi notre réponse et notre solution quand il s'agit de concilier la nécessité du consentement de la Très Sainte Vierge avec l'infaillible décret de l'Incarnation.

CHAPITRE IV

Encore sur le consentement de la bienheureuse Vierge à l'union de la nature humaine avec le Fils de Dieu. — Des raisons pour lesquelles ce consentement fut nécessaire ; — et comment il concourut plus pleinement à faire du Christ, principe de notre vie spirituelle, le *don* de Marie.

I. — Quelles peuvent être les raisons de cette divine économie? De grands théologiens, comme Suarez, se plaisent à voir, dans l'ambassade envoyée de Dieu pour solliciter le consentement de la Vierge, une image et comme l'exemplaire de ce qui se passe en nous, quand Dieu nous appelle par sa grâce à devenir ses fils ; disons mieux, à concevoir spirituellement Jésus-Christ dans nos âmes. « De même que Dieu, lorsqu'il s'agit de personnes arrivées à l'usage de la raison, n'en reçoit aucune en son amitié, sans qu'elle y consente ; ainsi, parce que la Très Sainte Vierge devait par ce mystère entrer dans une union souverainement intime avec Dieu, il appartenait à la suave disposition de la providence de requérir avant tout son libre assentiment » (1). Ici donc, comme dans toute l'économie de l'ordre surnaturel, Dieu a voulu traiter avec honneur et déférence l'œuvre de ses mains. Rien par force ni par violence, tout par douceur et persuasion : « Car il dispose de nous avec un grand respect » (2).

---

(1) Suarez, *De Myster. Christi.* Comment. in 3. p., q. 30, a. 1. « Quarta ratio. »

(2) Sap., XII, 18.

Ce procédé général qui préside aux opérations de la grâce, il fallait qu'il brillât au plus haut point dans l'œuvre de grâce par excellence, la conception de l'auteur même et du principe de la grâce ; et, par conséquent, l'Incarnation qui fait de l'homme le Fils unique du Père, tout comme la justification d'où procède l'enfant adoptif de Dieu, demandait le concours de deux volontés, la volonté de Dieu et la volonté humaine (1).

Cette raison, sans doute, est belle et solide. En voici toutefois une autre plus sérieuse encore et plus capitale. Elle suppose comme fondement cette vérité que l'*assomption* de notre chair par le Verbe est une sorte de mariage, contracté par le Verbe avec la nature humaine; mariage spirituel et mystérieux dont celui du premier couple fut la figure prophétique. C'est ce qu'a prêché plus d'une fois saint Augustin : « Le lit nuptial de l'Époux est le sein de la Vierge, puisque c'est en lui que se sont unis l'Époux et l'Épouse : l'Époux, c'est-à-dire, le Verbe; l'Épouse, c'est-à-dire la chair, parce qu'il est écrit : Et ils seront deux

(1) De ce parallèle entre la justification du pécheur et l'Incarnation du Verbe suit une conclusion bien digne d'être méditée. C'est que le mystère de l'Annonciation, commencé à Nazareth, se continue à toute heure, en tout lieu sur la terre, et s'y continuera jusqu'à la consommation des siècles, c'est-à dire jusqu'à ce que le corps du Christ ait atteint sa plénitude finale. En effet, le Christ n'est-il pas conçu toutes les fois que la grâce entre dans un cœur, transformant un enfant de colère en ami, en enfant de Dieu, puisque ce n'est pas autre chose d'être justifié que de devenir membre du Christ, et le Christ même? Or, s'il s'agit des adultes, cette justification peut-elle se faire sans vocation; c'est-à-dire, sans que Dieu par le ministère de ses anges invisibles et visibles, par les évènements qu'il dirige, par ses lumières intimes, par ses inspirations secrètes, éclaire et sollicite leur libre arbitre, pour en obtenir le *fiat* qui ouvrira leur cœur à la formation du Christ en eux? Ce que nous venons de voir pour un mystère, on pourrait aisément le montrer pour les autres, et ce n'est pas une des moindres beautés du Christianisme que cette harmonie constante entre le Chef et les membres, entre le Christ et les chrétiens.

dans une seule chair... A cette chair viendra s'adjoindre l'Église, et ce sera le Christ total, la tête et le corps » (1).

C'est là un point que nous avons déjà touché dans la première Partie (2). Mais comme le moment est venu de le traiter avec plus d'ampleur, il ne faut pas craindre de l'appuyer sur de nouvelles autorités. Voici d'abord comment le saint pape Grégoire le Grand a développé la même pensée dans l'interprétation qu'il a faite de la parabole évangélique, où le roi célèbre les noces de son fils. « C'est que Dieu le Père fit les noces de Dieu, son Fils unique, quand il l'unit à la nature humaine dans les entrailles virginales de Marie ; quand il voulut que, Dieu avant tous les siècles, il devînt homme à la fin des siècles... Et plus clairement encore et plus sûrement, on peut dire que le Roi célébra les noces de son Fils par là même qu'il lui donna la sainte Église pour compagne, dans le mystère de l'Incarnation. Or, encore une fois, le sein de Marie servit de lit nuptial à ce royal Époux. C'est pourquoi le psalmiste

---

(1) In illo utero virginali conjuncti sunt duo, Sponsus et Sponsa ; et Sponsus Verbum, et Sponsa caro. S. August. *Tr. I in ep. Joan. ad Parthos*, c. I, n. 2. P. L. XXXV, 1979. Ajoutez cet autre passage du même Père :

« Descendit huc ipsa vita nostra, et tulit mortem nostram et occidit eam de abundantia vitae suae : et tonuit clamans ut redeamus hinc ad eum in illud secretum unde processit ad nos, in ipsum primum virginalem uterum, *ubi ei nupsit humana creatura*, caro mortalis, ne esset semper mortalis ; et inde, velut sponsus procedens de thalamo suo, exultavit ut gigas ad currendam viam. Non enim tardavit, sed cucurrit ; clamans dictis, factis, morte, vita, descensu, ascensu ; clamans ut redeamus ad eum. Et discessit ab oculis ut redeamus ad cor, et inveniamus eum ». S. August., *Confess.*, l. IV, c. 12, n. 19. P. L. XXXII, 701. Et encore : « Sponsa Ecclesia est, sponsus Christus... Conjunctio nuptialis, Verbum et caro : hujus conjunctionis thalamus, Virginis uterus. Etenim caro ipsa Verbo est conjuncta : unde dicitur : Jam non duo sed una caro... » S. August., *Enarrat. in ps. 44*, n. 4. P. L. XXXVI, 495.

(2) L. II, c. 3. t. I, p. 185.

a chanté (1) qu'il a établi sa demeure dans le soleil, d'où, pareil au fiancé sortant de sa couche, il s'est élancé comme un géant dans la carrière » (2).

Dans l'un des sermons sur l'Assomption de la Mère de Dieu, attribués à saint Ildefonse (3), on lit de Marie : « C'est là cette âme bienheureuse par qui l'auteur de la vie a fait son entrée dans le monde, par qui la malédiction portée contre nos premiers pères a été levée, par qui la bénédiction céleste est venue dans l'univers entier. C'est là cette Vierge dans le sein de laquelle toute l'Église a été *engagée* au Verbe, et unie à Dieu par une *alliance éternelle* » (4).

Je retrouve la même doctrine dans un très pieux et très consolant panégyrique de la Vierge Mère qui, d'après certains manuscrits, serait l'œuvre de saint Bernard (5) : « Votre sein, ô Notre Dame, est honoré du monde entier comme le très sacré temple du Dieu vivant : car c'est en lui que le salut du monde a pris commencement ; en lui que le Fils de Dieu s'est revêtu de sa beauté ; en lui que, paré de sa robe blanche et bondissant d'allégresse, il a rencontré son épouse de choix, la sainte Église, et que, lui donnant le baiser si longtemps attendu, il a formé, vierge, avec elle vierge, les premiers nœuds de l'alliance nuptiale, prédestinée avant les siècles. Alors fut abattu ce mur d'inimitiés que la désobéissance de nos premiers pa-

---

(1) Psalm., XVIII, 6.
(2) S. Gregor. M., *Hom. 38 in Evang.*, n. 3. P. L LXXVI, 1283.
(3) Des critiques ont contesté cette paternité du saint docteur.
(4) S. Hildefons., in Append. *Serm. 2, de Assumpt. B. M. V.* P. L. XCVI, 252.
(5) Richard de Saint-Laurent et le P. Théoph. Raynaud l'ont donné comme l'œuvre d'Ecbert, un abbé de Schonau, dont la Bibliothèque des Pères (t. XII, éd. Colon.) contient les sermons contre les Cathares.

rents avait élevé entre le ciel et la terre... » (1).

Mais pour que soit nouée cette *nouvelle* alliance du Verbe avec la nature humaine, il faut au préalable le consentement de Marie. C'est là ce que prêchait Ildefonse dans un des sermons sur l'Assomption de la Vierge, postérieur à celui que je citais tout à l'heure : « Ne craignez pas de devenir mère, ô Vierge, dit l'Ange à Marie. Croyez seulement et vous aurez conçu ; aimez, et vous aurez enfanté... Et Marie, déjà grosse de la semence de la foi ; Marie, concevant le Christ dans son esprit avant de le concevoir en son corps, répondit à l'Ange : Voici la servante du Seigneur... Et, sans retard, dès que l'assentiment de la Vierge est exprimé, l'Époux entre dans sa chair immaculée ; et celui que le monde entier ne peut contenir pénètre dans le sein virginal librement ouvert à son abord par la foi » (2). « Ainsi, dit encore Denis le Chartreux, dès que la Vierge eut donné le consentement désiré, les noces de l'union hypostatique furent célébrées dans son sein ; je veux dire, l'union de la nature humaine avec le Verbe : car, suivant la pensée

---

(1) *Ad B. V. Sermo panegyr.*, n. 3. P. L. CLXXXIV, 1011.

« Aujourd'hui, c'est-à dire à l'Annonciation, la première offrande pour notre salut s'est accomplie dans le sein de Notre-Dame Et cette offrande a été agréée par toute la Trinité pour la rédemption du monde... C'est en ce jour aussi que furent divinement célébrées les noces du Verbe avec notre humanité ». Gerson., *Serm. de Annunc. B. M. V.* 2a consider. Opp., t. III, 1366.

C'est encore la pensée que je retrouve dans une dévote prière à Marie du savant Idiot, développant ces paroles de Gabriel : *Le Seigneur est avec vous :* « Oui, lui dit-il, ô Vierge Marie, le Seigneur fut avec vous, dans sa conception : car alors fut celebré le mariage de la nature divine et de la nature humaine, et cela dans votre sein. Le mariage, en effet, consiste en deux choses : le mutuel consentement et l'union naturelle. Il y eut consentement, quand vous répondîtes : Qu'il me soit fait selon votre parole (Luc., I, 38) ; il y eut union naturelle, quand le Verbe se fit chair (Joan., I, 14) ». Raymund. Jordan , Contemplat. de Virg. P. VII, *Cont.* 4, n. 2.

(2) S. Hildefons., Append. *Serm 7 de Assumpt. B. M. V.* P. L. XCVI, 269.

du bienheureux Grégoire, le Père a fait les noces du Fils, quand il lui associa la nature humaine dans le sein virginal de sa mère. Alors aussi furent célébrées les noces de l'Époux céleste avec son épouse *spéciale*, la Mère Vierge du Christ, devenue tout singulièrement son épouse, par la conception du Fils de Dieu » (1).

On a pu remarquer dans les textes précédents que les Pères y parlent d'une double union nuptiale. Il y a l'union du *Verbe* avec la nature humaine ; il y a l'union du *Christ* avec l'Église. De ces deux unions, c'est la seconde surtout qui revient plus souvent dans les écrits de nos docteurs, et c'est d'elle aussi que parle tout spécialement saint Paul, dans le passage si connu de son épître aux Éphésiens sur le mariage de la loi nouvelle : « A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme ; et ils seront deux dans une seule chair. Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Église » (2).

Mais cette deuxième union n'est pas inconciliable avec la première ; et la preuve en est que les Pères parlent de l'une et de l'autre dans une même suite de raisonnements. Disons plus : l'une est le complément de l'autre ; si le Verbe de Dieu s'est uni la nature humaine dans l'unité d'un même Christ, c'est pour que le Christ pût un jour s'unir avec l'Église dans l'unité d'une même personne mystique, et se faire d'elle à jamais une épouse née et purifiée dans son divin sang.

Plus tard, nous verrons comment la bienheureuse

---

(1) Dionys. Carth., *In Evang. Luc. enarr.* a. 3, ad verba c. 1 : Dixit autem Maria.

(2) Ephes., v, 31, sq. On lira avec fruit sur ce mariage sacré du Christ avec l'Eglise le P. Theoph. Raynaud, *de Attributis Christi Dom.* S. 5, *Christus sponsus*, n. 817-839. Opp., t. II, p. 412, sqq.

Vierge intervint aussi dans cette union du Christ et de l'Église. En ce moment, c'est de son rôle dans le mariage du Verbe avec notre nature que nous avons à traiter.

Il n'est pas besoin de dire quelle est la *couche nuptiale*, où s'est opérée la rencontre du Verbe avec la chair et la conclusion de leur mariage. Rien de plus fréquemment signalé que cette expression dans les ouvrages des Pères. C'est à peine s'ils parlent de l'Incarnation sans donner ce titre à Marie. Mais cela même n'est autre chose que rappeler sous une forme abrégée l'union du Verbe avec l'humanité, consommée dans ses virginales entrailles (1).

Or, et c'est la pensée du docteur Angélique, qu'il y ait ou mariage ou même simples fiançailles, il faut pour la valeur du contrat le consentement des deux parties : telle est la loi de nature. Puis donc qu'il a plu à Dieu de respecter si constamment dans l'ordre de sa grâce les intérêts légitimes de la nature, nous devons nous

---

(1) On a pu remarquer aussi dans le texte extrait de Denis le Chartreux que, par le fait de l'Incarnation, la B. Vierge est devenue l'épouse *spéciale* du Fils de Dieu, l'Epoux céleste. Il serait aisé d'accumuler les témoignages où nos docteurs ont affirmé ce privilège de Marie. Nous même nous en avons longuement parlé dans la première Partie de cet ouvrage (L., II, c. 3). « Ipsa est *sponsa* et *thalamus*, et ex ea sponsus procedit Christus... Propriam *ancillam sponsam* et *matrem* sibi despondet... Quam quidem Virginem prophetae clare descripserunt, dum prædicarunt seriem nuptiarum : nimirum quomodo Virgo invenitur esse cœlestis sponsa et mater, quae donorum antenuptialium nomine Spiritum sanctum accepit, dotis vero gratia coelum cum paradiso » (Pseudo-Epiphan., *De Laudibus Deiparae*, circa principium. P. G. XLIII, 489).

Or, d'après les mêmes Pères, cette multitude de noms, couche nuptiale, mère, épouse, fille, servante, loin d'être blâmable ou même inutile, est nécessaire pour nous aider à concevoir avec nos idées restreintes les perfections et les qualités différentes d'un même sujet. C'est ce que S. Jean Chrysostôme montre éloquemment en parlant de Notre-Seigneur et de l'Eglise (hom. *de capto Eutropio*, n. 6. P. G. LII, 402); et c'est aussi la raison qui nous fait multiplier les noms de Dieu (S. Thom. I p., q. 13, a. 4 cum parell.), quoique Dieu soit l'unité souverainement simple.

attendre à retrouver ici l'accord des volontés qui ratifie les alliances communes. Nulle difficulté du côté du Verbe : c'est librement qu'il s'unit à notre chair (1). Mais qui donc parlera pour la nature humaine?

Il est raconté, au livre de la Genèse, que le serviteur envoyé par Abraham au lieu de sa naissance, pour y chercher une épouse à son fils Isaac, avait obtenu la main de Rébecca, sœur de Laban et fille de Bathuel. Ceux-ci toutefois, pressés par Éliézer de laisser partir au plus tôt la fiancée, cherchaient à différer son départ. Enfin, sur les instances réitérées du serviteur d'Abraham, ils dirent l'un et l'autre : Appelons la jeune fille, et demandons-lui quelle est sa volonté. *Vocemus puellam, et quaeramus ipsius voluntatem* (2). C'est ce que font, au jour de l'Annonciation, les trois personnes divines à l'égard de celle dont Rébecca fut l'une des plus touchantes figures, comme Isaac le fut lui-même de Jésus-Christ. A cette heure, Marie représentait notre nature ; et c'était justice, puisqu'on n'aurait pu trouver dans la famille humaine un membre plus pur, plus noble, aussi digne de traiter pour elle avec Dieu. Certes, l'humanité sainte de Jésus-Christ méritait d'être consultée de préférence à toute autre

(1) S. Thom. 3 p., q 30, a. 1. Congruum fuit B. Virgini annunciari quod esset Christum conceptura... Quarto, ut ostenderetur esse *quoddam spirituale matrimonium inter Filium Dei et humanam naturam, et ideo per annunciationem expectabatur consensus Virginis, loco totius humanae naturae.* Les trois autres motifs sur lesquels le saint Docteur fait reposer la convenance de l'Annonciation touchent aussi d'assez près à notre sujet. C'est d'abord la nécessité qu'il y avait d'établir un ordre parfait dans l'union du Fils de Dieu avec la Vierge : ne fallait-il pas que Marie connût et conçût d'abord par la foi celui qu'elle allait porter dans sa chair? C'est ensuite l'avantage de faire de la B. Vierge le témoin le plus assuré d'un mystère dont elle serait instruite par Dieu lui-même. C'est, en troisième lieu, la gloire qui reviendrait à Marie d'une offrande généreuse et prompte de toute elle-même ; de cette offrande attestée par sa réponse : voici la servante du Seigneur.

(2) Gen., XXIV, 57.

créature : n'était-ce pas en elle que devaient se réaliser ces noces sacrées de Fils de Dieu et de notre nature? Mais cette humanité ne préexista pas à l'union. La première fois qu'elle ouvrit les yeux à la lumière et son cœur au libre vouloir, elle ne s'appartenait plus, l'union était consommée. Je me trompe ; d'une certaine manière c'est d'elle qu'est venu le consentement; avec elle que s'est traitée la grande affaire de notre salut. Mais cela même exigeait l'assentiment de Marie, puisque cette humanité du Sauveur était en Marie comme dans son principe et faisait encore partie de sa substance, quand le mariage a dû se conclure.

Si donc il fallait un consentement, c'est à cette jeune fille, à cette Vierge de David, qu'il devait être demandé. *Vocemus puellam et quaeramus volontatem ejus* (1).

Aussi, dès qu'elle eut prononcé le oui que le Fils éternel de Dieu attendait, sans tarder, au moment même, le Verbe fondit sur elle, et l'union hypostatique, gage, prémisses et principe d'une union plus universelle avec chacun des membres de l'humanité, fut accomplie.

II. — Bossuet (2), à la suite de saint Jean Chrysostôme, apporte une troisième raison qui se rattache au dessein formé par Dieu de réparer le monde par cela même qui l'avait perdu. C'est par un acte de volonté que la malheureuse Ève avait travaillé à notre ruine ; il fallait donc que la bienheureuse Marie coopérât de même, et dès le principe, à l'œuvre de notre salut.

---

(1) Nous avons vu plus haut comment Léon XIII s'est approprié cette doctrine.

(2) Bossuet, *3e Serm. pour la fête de l'Annonc.* 1 p. — S. Jean Chrysost., ou mieux un auteur ecclés. dont l'œuvre a été publiée parmi celles du saint docteur. *Hom. in Annunc. B. V.* P. G. L. 794, 795.

C'est pourquoi le Seigneur lui députe un ange, chargé de lui porter les propositions divines et de requérir son consentement pour les fiançailles de la créature avec le Créateur.

Ce fut, en effet, par sa libre élection que la première femme offrit au premier père des hommes le fruit de mort qui le perdit, lui et sa race. Donc, si la revanche de Dieu devait être parfaite, il fallait que le fruit qui rend le monde à la vie fût aussi le don volontaire de la nouvelle Ève. Il aurait pu l'être, il est vrai, lors même que Marie ne se serait pas prêtée sciemment et volontairement à devenir la Mère du Sauveur. Il suffisait absolument qu'elle l'offrît plus tard, à l'heure du sacrifice. Mais il eût alors manqué quelque chose au rapport entre la nouvelle Ève avec l'ancienne. Car, tandis que cette dernière eût eu sa part au début même de la révolte de l'Adam terrestre, et l'eût précédée même et préparée par sa propre désobéissance, Marie ne fût entrée dans l'acte de la réparation, comme aide consciente et compagne de l'homme, que tardivement, lorsque le mystère était en voie d'exécution. C'est que Jésus-Christ, dès le premier instant de son existence, fut une victime marquée pour l'immolation. Sa conception fut celle de l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. Comme il fut à ce moment même un Dieu dans la chair, ainsi fut-il le Réparateur dans l'exercice actuel de son ministère de salut. Donc la nouvelle Ève devait être à ses côtés, participant dès lors à ce ministère; et comment l'aurait-elle partagé, si tout s'était fait indépendamment de son libre vouloir?

Signalons une dernière raison, développée par le cardinal François Tolet, dans son commentaire sur

saint Luc (1). Il était nécessaire, écrit-il, que Marie devînt non seulement la Mère de Dieu, mais qu'elle fût digne de le concevoir. Il est vrai que, jusqu'au bienheureux jour de la conception du Verbe, Marie s'était disposée par l'exercice de toutes les vertus, ou plutôt que Dieu l'avait préparée lui-même par une abondance ineffable de grâces à l'honneur qui l'attendait; et voilà pourquoi, dès l'abord, l'Ange put la saluer pleine de grâces et déjà bénie sur toutes les femmes. Mais il fallait, en outre, une préparation plus actuelle, immédiate. C'est ce que comprennent les fidèles qui vont recevoir le corps du Sauveur dans la sainte Eucharistie. Si purs et si pleins de charité qu'ils soient, ils se reprocheraient de s'approcher de leur Dieu, s'ils ne s'étaient purifiés de plus en plus de leurs misères, et s'ils n'avaient actuellement ravivé dans leur esprit la lumière de la foi, et, dans leur cœur, la flamme de l'amour.

Or, cette préparation immédiate à la communion la plus intime avec le Verbe de Dieu, Marie ne l'eût pas apportée, si l'Ange n'était venu du ciel pour lui annoncer le mystère et lui demander, au nom de Dieu, de consentir à ce qu'il s'opérât en elle. Imaginez un chrétien baptisé qui n'ait pas seulement pensé qu'on allait lui donner le corps du Seigneur, et qu'on ferait ainsi communier avant tout avertissement, à son insu; telle eût été Marie, si le Verbe se fût incarné dans son sein, indépendamment du message angélique et de l'assentiment donné par elle à l'Incarnation.

Je ne reviendrai pas sur l'excellence des actes par lesquels Marie, grâce à l'économie de sagesse et de bonté

(1) Tolet., *in Luc.* I, *Annot. 113.*

qui règne dans le mystère de l'Annonciation, put se disposer à recevoir dignement la visite permanente du Seigneur : ce serait répéter ce que nous avons déjà dit en plus d'un endroit. Mais je ne me résigne pas à taire une pensée de saint Bernardin de Sienne. Après avoir protesté qu'il ne saurait exprimer, même en balbutiant, l'ineffable grandeur des vertus pratiquées alors par la Sainte Vierge, il affirme qu'elle mérita dans son acquiescement au message angélique une mesure de grâce qui fut à son état antérieur ce qu'est, dans un simple fidèle, l'état d'une sainteté parfaite à la vie commune d'un chrétien (1).

III. — L'Ange du Seigneur dit aux bergers de Bethléem : « Je vous annonce une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie : Il *vous* est né aujourd'hui un Sauveur qui est le Christ, le Seigneur, dans la cité de David » (2). C'est le même que le prophète Isaïe contemplait dans une vision mystérieuse, quand il s'écriait : « Un petit enfant *nous* est né, un fils *nous* a été donné » (3). Et de peur qu'on ne s'y trompe, les caractères sous lesquels cet enfant, ce fils, nous est présenté, sont les mêmes et dans l'Évangile et dans la prophétie : des deux côtés, c'est un Roi, il est assis sur le trône de David, et son royaume n'a pas

---

(1) S. Bernard. Sen., *Serm. de festiv. S. M. V. Serm. 8 de Consensu* V. a. 1, c. 2. Opp., t. IV. p. 106.

Un texte souvent cité par les auteurs comme étant de saint Irénée pourrait servir ici de thème à de belles considérations. Le voici : Quid est quod sine consensu Mariae non perficitur mysterium Incarnationis? Quia nempe vult illam Deus esse principium omnium bonorum. Malheureusement, ce passage ne se trouve ni dans l'endroit indiqué (*Adv. Haeres.*, l. III, c. 32), ni dans aucun autre du même ouvrage.

(2) Luc., II, 10, 11.

(3) Isa., IX, 6; col. Matth., I, 19.

de fin (1). Et qui nous l'a donné cet enfant, ce fils, notre Sauveur? Dieu le Père, sans doute, dont il est écrit : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique » (2). Mais, à côté du Père, le premier donateur, je vois la donatrice, et d'elle aussi je peux dire en vérité : Marie a tant aimé le monde qu'elle lui a donné son Fils unique. Oui, elle l'a vraiment donné : car, encore une fois, c'est par son libre acquiescement qu'il a été formé de sa chair et dans sa chair, pour nous être Jésus, c'est-à-dire Sauveur. Si elle peut dire d'elle-même, comme la Sagesse éternelle : « Je suis sortie de la bouche du Très-Haut, première-née, avant toute créature » ; elle peut ajouter plus justement encore : « C'est moi, moi qui ai fait lever au ciel la lumière indéfectible ; ce soleil qui, sorti de l'Orient, illumine tout homme venant en ce monde (3) ; et je l'ai fait par amour et pour l'amour ». Don du Père, Jésus-Christ est le don de Marie : car il est le fruit béni de leur commune et très libre volonté.

« Dieu, lisons-nous dans l'Apôtre, Dieu, qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous, comment ne nous a-t-il pas donné tout avec lui » (4)? Après ce que nous avons considéré dans les pages précédentes, nous sommes en droit de prendre ces paroles et de les appliquer à la Vierge Marie. Oui, comme le Père, elle n'a pas seulement, à l'Incarnation, donné pour nous son Fils ; elle l'a livré ; car elle l'a accepté, et, par conséquent, donné, pour ce qu'il était et ce qu'il devait être, notre Sauveur, notre prêtre et notre vic-

(1) Isa., IX, 7 ; Luc., I, 32, 33.
(2) Joan., III, 16.
(3) Eccli. XXIV, 5, 6 ; Is., XLI, 2 ; Joan., I, 9.
(4) Rom., VIII, 32.

time. Ainsi le donnait son Père ; ainsi Jésus-Christ, à ce premier moment, s'est-il offert lui-même. « Le Fils de Dieu, entrant dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps... Alors j'ai dit : Me voici ; je viens, selon qu'il est écrit de moi dans le Livre, pour faire votre volonté » (1) ; c'est-à-dire pour être l'Agneau dont le sang répandu purifie les péchés du monde. De son poids l'Incarnation va tout droit à la Passion. Marie le sait de science certaine, et l'acceptation qu'elle fait d'être la Mère du Verbe incarné se confond avec celle de donner au monde le Dieu crucifié.

Donc, elle aussi, dès ce premier instant, nous a donné tout avec lui, c'est-à-dire, la rémission de nos crimes, et la vie surnaturelle qui jaillit de la crèche et de la croix. Donc, elle est, en toute vérité, la mère des rachetés et des vivants de la vie divine; et saint Bernardin de Sienne n'a rien exagéré, quand il a dit : « La Vierge, par son consentement à l'Incarnation du Fils de Dieu, a désiré du plus profond de ses entrailles, *viscerosissime*, et procuré le salut de tous les élus ; par le même consentement, elle s'est dédiée très singulièrement à la délivrance spirituelle de tous les hommes ; en sorte que, *à partir de ce moment, elle les portait dans son sein comme une vraie mère ses fils* » (2). Oui, elle les portait déjà virtuellement avec

(1) Hebr., x, 5, sqq.

(2) S Bernard. Sen., *Serm. 6 de Consensu*, a. 2, c. 2. Opp., t. IV, p. 106, sqq.

S. Pierre Chrysologue, dans un sermon qu'il nous a laissé sur l'Annonciation de la B. Marie, rend d'une manière saisissante ce que nous a valu de grâces l'assentiment donné par elle au message angélique. « Et cogitabat, ait, Virgo quae esset ista salutatio. Advertat vestra Charitas, ut diximus, *consensisse* Virginem saluttaioni, non verborum, sed rerum, et vocem fuisse non communis obsequii, sed supernae vim totam fuisse virtutis. Cogitat ergo Virgo, quia cito respondere est facilitatis h uma-

Jésus dans son sein virginal, puisqu'elle y portait celui dont ils seraient les membres et la *vertu* d'où ils devaient naître et grandir.

Voici, résumées dans une belle page du savant apologiste Hettinger, tout ce que nous devons au consentement de la Sainte Vierge. On jugera par tout ce qui précède combien cette page est vraie. « Marie, dit saint Irénée, a été pour tout le genre humain la cause de son salut. Or, le principe, la raison et la source de de sa médiation fut, avant tout, sa foi (c'est-à-dire, en d'autres termes, l'assentiment que renfermait cette même foi). Heureuse êtes-vous, parce que vous avez cru... Par sa foi au message de l'Ange, nous disent les saints Pères, elle a recouvré ce que l'incroyance de la première Ève avait perdu ; *elle a donc rendu la vie à ceux à qui la première femme avait autrefois donné la mort.*

« Avec une foi docile, elle prononça cette grande parole : *Fiat mihi secundum verbum tuum*. Et, comme le premier *fiat* avait fait sortir du néant le monde visible, de même celui-ci donna naissance à un monde nouveau, celui de la rédemption : car l'œuvre de l'In-

---

nae, cogitare vero ponderis est maximi et judicii permaturi. Quantus sit Deus ignorat ille qui hujus Virginis mentem non stupet, animum non miratur : pavet cœlum, tremunt angeli, creatura non sustinet, natura non sufficit, una puella sic Deum in sui pectoris capit, recipit, oblectat hospitio, ut pacem terris, coelis gloriam, salutem perditis, vitam mortuis, terrenis cum coelestibus parentelam, ipsius Dei cum carne commercium, pro ipsa domus exigat pensione, pro ipsius uteri mercede conquirat, et impleat illud prophetae (Psalm. CXXVI) : Ecce haereditas Domini, filii merces ventris » S. Pet. Chrysol., serm. 140. P. L. LII, 577. N'est-ce pas là nous dire équivalemment que Marie, par son consentement, d'où sortent tant de biens, est devenue la Mère des rachetés? Saint Ambroise ne l'avait-il pas affirmé, bien des siècles plus tôt, lorsqu'il écrivait cette phrase si pleine de sens dans son énergique concision : « Sola erat (Maria), quando supervenit in eam Spiritus Sanctus, et virtus Altissimi obumbravit eam. Sola erat *et operata est mundi salutem*, et concepit redemptionem universorum ». *Ep. 49, ad Sabinam*, n. 2. P. L. XVI, 1154.

carnation, décrétée dès l'éternité et attendue depuis tant de siècles, ne s'accomplit pas avant que la Vierge n'y ait donné son consentement.

« Ce *fiat* ferme l'ancien monde et ouvre le nouveau ; il est l'accomplissement de toutes les prophéties, le centre des temps, la première lueur de *l'étoile du matin;* annonçant l'avénement du *Soleil de justice ;* autant que cela pouvait dépendre d'un vouloir humain, il renouait ce lien admirable, mystérieux, destiné à rapprocher l'un de l'autre le ciel et la terre, Dieu et l'humanité ; enfin il marque l'instant à jamais mémorable où retentit dans le ciel et dans tous les mondes des esprits la parole qui disait : le Verbe s'est fait chair » (1).

Tout cela ne suffit-il pas pour mettre à néant les misérables objections qui nous étaient opposées au commencement de ce livre, et prouver de quel droit la maternité divine emporte la maternité spirituelle de Marie ?

---

(1) Hettinger, *Apologie du Christianisme*, t. III. Les dogmes du Christian., ch. 9, pp. 568, suiv. (Bar-le-Duc, 1870). Notons avec Hettinger ces paroles du protestant Dietlein : « Si elle n'eût sacrifié sa volonté, en véritable servante du Seigneur, pour recevoir comme le fruit de ses entrailles le Fils de la promesse, il n'y avait pour nous ni salut ni grâce ». Dietlein, *Evang. Ave Maria*, p. 8. (Halle, 1863).

LIVRE III

LIVRE III

Marie au Calvaire.

CHAPITRE PREMIER

Développement des principaux motifs qui demandaient que la sainte Vierge participât *de fait* à la Passion de son Fils, pour que sa maternité de grâce eût son dernier complément.

Des considérations développées dans les trois derniers chapitres s'est dégagée, claire et certaine, une double conclusion : c'est que la glorieuse Vierge, par l'immensité de ses mérites et par son libre acquiescement à l'Incarnation du Verbe, est devenue doublement mère : Mère de Dieu, puisqu'elle a conçu le Fils de Dieu incarné dans ses virginales entrailles; Mère des hommes, puisque donner le Sauveur au monde, et surtout le donner de cette manière, c'était lui donner en lui et par lui la vie surnaturelle, l'être de grâce qui fait de nous des hommes nouveaux.

Toutefois, pour que Marie soit *complètement* notre mère, il ne lui suffit ni d'avoir mérité sa fécondité divine, ni d'avoir librement enfanté l'auteur de la grâce et de la vie. Il faut qu'elle monte au Calvaire avec son Fils ; qu'elle ait sa part unique dans la Passion du Rédempteur des hommes. A cette condition seulement

elle entendra tomber des lèvres de Jésus en croix la parole qui promulgue authentiquement sa maternité spirituelle, et qui lui donne tous les hommes pour enfants.

Voilà ce qu'il s'agit maintenant d'exposer; et pour le faire avec ordre, nous dirons d'abord ici les raisons qui nécessitaient la participation de la Vierge à l'immolation sanglante du Sauveur, afin qu'elle fût, en toute vérité, notre mère dans l'ordre de la grâce : et nous montrerons, dans le chapitre suivant, avec quelle perfection se réalisèrent en elle les conditions qui, dans les desseins de la Providence, devaient être le couronnement de sa maternité.

I. — Parmi les causes pour lesquelles la bienheureuse Vierge devait accompagner son Fils au Calvaire, afin d'y trouver le complément et la consécration de sa maternité spirituelle, il me semble en pouvoir assigner au moins quatre ou cinq principales, abstraction faite de plusieurs autres encore qui viennent se grouper autour d'elles.

La première m'est suggérée par ce qui a lieu pour son Fils, Notre Seigneur et Rédempteur. Lisez les homélies des Pères sur la conception ou sur la naissance du Verbe incarné, vous y trouverez toujours et partout magnifiquement célébrée notre délivrance. La paix est désormais conclue entre le ciel et la terre; la gloire de Dieu, réparée; les sources de la vie divine, ouvertes pour les hommes. Aussi bien, les Anges vont-ils entonner dans les airs leur joyeux cantique: Gloire à Dieu dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Et la terre répond par son allégresse aux chants des esprits angéliques;

elle a reconnu son Libérateur, et les bergers l'ont adoré comme tel en son nom. Comment le monde entier ne sortirait-il pas de sa longue tristesse, puisque le Médiateur est venu, puisque dans sa personne Dieu est homme et l'homme, Dieu?

Or, voici, d'autre part, les saintes Lettres avec les Pères et les Docteurs appuyés sur elles, qui nous assurent que, tant que le Christ n'a pas souffert, tant que l'Agneau de Dieu n'a pas été immolé, ni la réparation de l'outrage fait à Dieu par le péché des hommes n'est parfaite, ni l'alliance entre le ciel et la terre n'est totalement rétablie, ni le genre humain complètement racheté de la servitude (1). Car c'est par le sang de la croix que le Christ a tout pacifié sur la terre et dans les cieux (2); c'est au Calvaire qu'il a annulé la cédule de notre condamnation en la clouant à son gibet (3); c'est par le précieux sang du Christ, comme de l'Agneau pur et sans tache, que nous avons été rachetés (4); c'est, en un mot, par l'actuelle oblation de son corps que Jésus-Christ a consommé pour jamais les sanctifiés (5). Ainsi l'avait annoncé le prophète Isaïe lorsque, décrivant, près de huit siècles à l'avance, la Passion du Christ, il disait : « S'il donne sa vie pour l'expiation du péché, il aura une race immortelle » (6). Et ce même Sauveur, parlant de sa propre mort, avait dit de lui-même : « Si le grain de froment tombant sur la terre ne meurt pas, il reste seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits » (7).

(1) Hebr., IX, X.
(2) Coloss, I, 20.
(3) Coloss., II, 14.
(4) I Petr., I, 18.
(5) Hebr., X, 14.
(6) Isa., LIII, 10.
(7) Joan, XII, 24, 25.

Comment résoudre cette apparente contradiction? D'une manière très simple. Oui, c'est au Calvaire et par le sacrifice sanglant qu'il y fait de lui-même que Jésus-Christ nous a délivrés et sauvés. Là seulement le prix des grâces de régénération et de salut qui devaient couler sur les hommes fut totalement soldé. Mais cette réparation, mais ce paiement commencèrent à l'entrée de Jésus-Christ dans le monde. Saint Paul nous en avertit dans son épître aux Hébreux : « Entrant dans le monde, il dit : Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps. Les holocaustes pour le péché ne vous ont point agréé. Alors j'ai dit : Me voici, je viens faire ici votre volonté... *Et dans cette volonté nous avons été sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ faite une seule fois* » (1).

Tel est le plan divin de la Rédemption ; tel, l'ordre dans lequel il se déroule. La réparation commence avec l'existence du Christ ; elle est déjà faite en principe dans la volonté par laquelle il s'offre comme victime à son Père. Mais le complément suprême est à la croix. Être conçu, naître, croître, s'immoler, c'est pour Jésus-Christ comme *un seul et même acte* de Rédempteur et de Sauveur. Le sacrifice sanglant présuppose ce qui précède ; et ce qui précède est ordonné par les décrets du Père et l'acceptation immuable du Fils au même but final, le salut de l'homme. Chaque soupir du Verbe incarné, chacune de ses moindres opérations, chacun de ses actes était d'un tel prix qu'il pouvait à lui seul constituer une satisfaction surabondante aux yeux de la divine justice. Aucune

(1) Hebr., x, 5-15.

offense que cet acte, que ce soupir ne suffît à réparer; aucun degré de grâce, de gloire et de vie, qu'il ne suffit à payer, non seulement pour un homme, mais pour une multitude croissant jusqu'à l'infini.

Mais, encore une fois, c'était le conseil de Dieu le Père et la volonté de son Fils que la vie tout entière du Christ et la mort sanglante qui l'a couronnée fussent *indivisiblement* la rançon et le salut du monde. Il fallait que l'homme sentît, au spectacle d'un Dieu passant par de si longues et si incroyables épreuves, quelle était la grandeur encore plus incroyable de ses offenses envers la majesté divine et de l'amour de Dieu pour lui. Et voilà pourquoi la sainte Écriture peut attribuer les biens inestimables de la Rédemption tantôt à l'Incarnation, tantôt à l'immolation du Dieu fait homme. A l'Incarnation : car, outre quelle est la Rédemption commencée, elle va de tout son poids au sacrifice du Calvaire, puisque le Christ naît mortel pour mourir; — à l'immolation sanglante, puisque c'est à elle qu'il appartient de parfaire le prix.

Appliquons à Marie les mêmes règles, et nous entendrons pourquoi sa maternité spirituelle ne peut ni ne doit avoir sa consommation qu'au pied de la croix, où Jésus nous rachète et nous vivifie dans son sang. Il est vrai, la conception du Dieu Sauveur l'a déjà sacrée notre mère; parce qu'en nous le donnant comme Sauveur elle nous donne en lui l'auteur du salut et le principe de toute vie surnaturelle; mais surtout parce que son union avec Jésus dans ce premier mystère emporte pour elle l'union dans tous les autres mystères dont l'aboutissement final est la croix.

Ce ne sont pas là des affirmations en l'air, et qui n'ont aucun soutien dans la suite des faits évangéli-

ques. J'ai déjà dit comment en Jésus-Christ tout va, de par la volonté du Père et la sienne, à la Passion consommée. L'auteur des *Exercices spirituels* a sur ce sujet une pensée non moins solide qu'elle est admirablement profonde dans sa brièveté. « Je regarderai, dit-il en parlant de la Nativité du Sauveur, et je considérerai ce que font Notre Dame et saint Joseph; comme ils se sont mis en route, comme ils ont enduré mille épreuves, *afin que* le Seigneur naisse dans une extrême pauvreté, et qu'après tant de travaux, la faim, la soif, la chaleur, le froid, les opprobres et les ignominies, il meure enfin sur la croix ; et tout cela pour moi » (1).

Telle est la conséquence de l'offrande initiale que Jésus-Christ fit de lui-même à son entrée dans le monde. Telle doit être semblablement la conséquence de l'oblation qui précéda chez la Vierge Mère celle du Verbe incarné, lorsqu'elle prononça son premier *fiat*. Entrez, au jour de la Nativité, dans le cœur de la divine mère, et vous y trouverez l'offrande renouvelée comme elle se renouvelle plus ardente encore dans le cœur du Fils (2). L'un et l'autre la confirment dans le mystère de la Circoncision, le Fils en sacrifiant à son Père les prémices de son sang, la mère en donnant avec pleine conscience à ce Fils le nom révélé du ciel,

(1) S. Ignat., *Exercit. spir.*, 2a hebd., contempl. de Nativitate.

(2) C'est pourquoi, dès qu'elle est devenue mère, elle a déjà quelque chose du prêtre et de l'autel. Du prêtre, puisqu'elle offre en son cœur la victime du salut; de l'autel, puisque cette victime repose sur ses mains, quand elle unit sa propre offrande à la sienne... Je vois en elle un ciel, un trône ; mais plus encore la croix, dont ses bras étendus sous le sacré fardeau portent la figure. « Maria sacerdos pariter et altare quae... dedit nobis coelestem panem Christum in remissionem peccatorum... Dico enim illam esse coelum, thronum simul et crucem; extendens enim sacra brachia, Dominum portavit thronus cherubicus, cruciformis et coelestis ». Existimat. Epiphan , Hom. 5, *in Laudes S. M. Deip.* P. G. XLIII, 497.

ce nom de Jésus qui contient en germe toutes les douleurs et toutes les grâces de la Passion (1).

Voici maintenant que Jésus, dans la cérémonie de la Présentation au temple, va confirmer publiquement, à la face du monde, la donation qu'il a faite jusqu'ici dans le secret des entrailles maternelles et du foyer domestique. « Nous savons, dit Bossuet, que le premier acte de Jésus, entrant dans le monde, fut de se dévouer à Dieu et de se mettre à la place de toutes les victimes, de quelque nature qu'elles fussent pour accomplir sa volonté, en toute manière. Ce qu'il fit dans le sein de sa mère par la disposition de son cœur, il le fait aujourd'hui réellement, en se présentant au temple, et en se livrant au Seigneur comme une chose qui est à lui » (2). Mais comment va-t-il ratifier cette offrande de lui-même ? Entre les bras et par les mains de sa mère. C'est elle qui le présente et qui le livre (3).

---

(1) Voluit (Christus) statim post Nativitatem circumcidi ut pro nobis Deo Patri satisfacere *inciperet*, et redemptionis nostrae initium, quod non minoris valoris esset quod totum pretium, Patri offerret .. Unde Paulus ad Galatas : Factus sub Lege ut eos qui sub Lege erant, redimeret Suarez, *de Myster. vitae Christi*, D. xv, S. 3.

(2) Bossuet. *Elévat. sur les mystères.* 18e sem., 3e élévat. Voir aussi l'exorde du *1er Serm. sur la Purific.* (Carême du Louvre, 1662).

(3) Il n'y a que les Saints, pour entrer simplement et sans efforts dans les profondeurs de ces mysteres. « On arrive à l'autel, écrit l'un d'eux ; la Vierge tombe à genoux, embrasée de plus d'ardeurs que les Séraphins du ciel. Elle a son enfant dans ses mains, et, l'offrant à Dieu comme une hostie de très agréable odeur, elle fait cette prière : O Père tout-puissant, agréez l'oblation que je vous présente, moi votre servante, pour tout l'univers; recevez ce Fils qui nous est commun, le mien dans le temps, le vôtre de toute éternité. Je vous rends d'immenses actions de grâces pour m'avoir élevée jusqu'à devenir la mère de Celui-là même dont vous êtes, Vous, le Père. Recevez des mains de votre servante cette victime très sainte. C'est le sacrifice du matin qui deviendra plus tard, entre les bras de la croix, le sacrifice du soir. Père très bon, jetez un regard favorable sur mon offrande et considérez pour qui je vous l'offre. Quelle offense si grave le monde a-t-il pu commettre contre vous, de quel crime affreux s'est-il rendu coupable, qui ne puissent être expiés

Et ne croyez pas qu'elle ignore toute la portée du mystère ; et que, par suite, elle ne soit pas en conformité parfaite de sentiments avec l'innocente victime. Elle a reçu trop de lumières sur les sens les plus profonds des Écritures pour ne pas saisir pleinement la signification de la cérémonie qui va se dérouler devant elle. Ces premiers-nés, offerts à Dieu comme sa propriété spéciale, représentaient le Premier-né du Père, fait homme pour la glorification du Père, c'est-à-dire, le premier-né de Marie. Leur offrande prophétisait la sienne, tout comme l'immolation de l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. Jésus-Christ donc, s'offrant en ce jour au Père, ratifie solennellement, à la face de la terre et du ciel, ce que symbolisait la cérémonie mosaïque ; et, par conséquent, il se voue tout entier d'une manière plus manifeste à l'œuvre de réparation sanglante exigée par la justice du Père. Les Juifs charnels ne considéraient que l'extérieur de ces rites sacrés, incapables par leur grossièreté d'en pénétrer la signification intime. Mais ce serait comme un blasphème d'attribuer semblable ignorance à la femme *spirituelle par excellence*, je veux dire à la Vierge, Mère de Dieu.

Or, pour écarter d'elle toute possibilité de méprise, ou plutôt, pour que nous-mêmes nous entrions sûrement dans les sens les plus cachés de l'offrande extérieure, voici venir le saint vieillard Siméon. Conduit par l'Esprit Saint lui-même, il reçoit l'Enfant des mains de sa mère comme pour en prendre possession au nom de l'humanité, et il le proclame à haute voix

---

par un tel sacrifice? » S. Thom. a Villan., *Serm. de Purific. B. M.V.*, 1re part.

le Sauveur promis dès l'origine des siècles; mais un Sauveur qui sera tellement un objet de contradiction qu'un glaive transpercera le cœur de sa mère (1).

Chose bien digne de remarque, Joseph était là avec Marie, présentant Jésus au prêtre, et c'est à Marie seule que s'adresse prophétiquement Siméon. Pourquoi, sinon parce que c'est elle seule que sa destinée de mère appelait à la communion du grand sacrifice. Joseph peut mourir avant la dernière réalisation de l'offrande; quant à la Vierge, il faut qu'elle demeure jusqu'à la fin, puisque le glaive, pour ouvrir dans le cœur du Fils les sources du Sauveur, devra passer par le cœur de la mère. Que la brebis *raisonnable*, comme l'ont nommée les Pères, reprenne maintenant son Agneau. On le lui rend, mais offert, accepté et publiquement consacré. A elle de le nourrir et de coopérer par son dévouement à sa croissance jusqu'à ce

---

(1) Luc., II, 28, sqq.

Sur ces paroles de saint Luc : « Et ipse (Simeon) accepit eum in ulnas suas... » saint Bernardin de Sienne a fait la paraphase qui suit: « Vide igitur, beata Virgo, quibus conditionibus, quoque foedere recipiam hunc Filium Dei et tuum. Salutem mundi procuro, mundi procurationem exerceo, officium meum impleo. Vide tu, Mater Dei, quid necesse sit officio tuo; feci quod meum est, fac et tu quod tua interest: pro salute mundi ipsum a Deo accepisti, pro mundo illum peperisti; vide ad quid venisti. Cui respondit beata Virgo : Novi, fidelissime procurator mundi, quibus egeat mundus, quare illum mihi contulerit Deus. Pro mundi salute mihi donavit illum : quia sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret. Dono igitur illum etiam ego, et hoc caritate eviscerata, quia ad hoc illum accepi... Novi quid dono, novi quid facio, novi pro quibus dono. Pro dilectis filiis meis illum offero, pro illis redimendis, pro illis expiandis, pro illis informandis, instruendis, reficiendis, gratificandis atque glorificandis illum expono; quia ipse est verus agnus qui tollit peccata mundi. Hunc solum habeo. . Scio ergo quod dono filiis gratiae, qui volunt esse participes hujus doni; nec solum Filium meum, sed meipsam super hoc donum dono; atque ipsorum advocatam, genitricem, tutricem, excusatricem, necnon et thesaurorum Filii mei dispensatricem charitate inviolabili repromitto ». S. Bernard. Sen., *E. sermon. pro festivit. B. V. Sermo 10 de Purificat*, a. 2, c. 3, t. IV, p. 121.

que l'heure de l'offrande définitive soit arrivée pour elle et pour lui.

Ne voyez-vous pas tout cela nous dire clairement qu'il en est de la mère comme du Fils? Pour celui-ci la conception, la naissance, la circoncision, la présentation au temple, tous ces mystères en un mot, encore qu'ils soient la rédemption commencée, sont plus encore autant d'engagements à parfaire l'oblation finale qui sera la rédemption consommée. Si donc Marie doit être la mère des rachetés, comme Jésus-Christ en est le Sauveur et le père, il faudra qu'elle pousse en quelque sorte son offrande jusqu'où lui-même portera la sienne, c'est-à-dire, jusqu'au Calvaire. S'arrêter en deçà, ce serait ne participer à la mission rédemptrice qu'à demi, et par conséquent n'être qu'à demi de ce grand travail qui donne à Dieu les fils d'adoption.

Imaginez un chrétien qui fournisse le pain et le vin du sacrifice; supposez même qu'il ait lui-même donné le jour au prêtre qui va l'offrir, et que, semblable à la mère de Samuel, il l'ait consacré de ses mains au Seigneur. Ce fidèle, pour avoir la première part à l'offrande de la sainte victime après le prêtre et l'Église dont ce prêtre est le ministre, devra s'unir d'esprit et de corps à la célébration du sacrifice. Ainsi devons-nous juger de Marie. Certes, je ne l'ignore pas, elle a plus fait, même indépendamment de sa présence au pied de la croix, que le chrétien dont je parlais, tout à l'heure. Ce n'est pas, en effet, la matière éloignée du sacrifice qu'elle a fournie, mais la victime elle-même; ce n'est pas une consécration telle quelle du prêtre qu'elle a faite, puisqu'elle l'a conçu librement comme souverain prêtre et comme victime, et qu'elle ne l'a

accepté pour fils qu'à ce titre. Il n'en est pas moins vrai que son absence du Calvaire, au moment où s'y consommera l'oblation de la sainte victime, ne s'enchaînerait pas avec ses autres mystères, et qu'elle irait non pas à neutraliser tout à fait, mais à diminuer grandement son concours à l'œuvre rédemptrice, et par suite amoindrirait d'autant ses droits à la maternité spirituelle.

II. — A cette raison fondamentale qui réclame la présence de la bienheureuse Vierge au Calvaire, vient s'en joindre une autre qui n'est guère moins pressante. Nous l'avons déjà plus d'une fois médité, la rédemption, d'après le plan divin, doit être la revanche et la contrepartie du drame originel. Par conséquent, il y faut les mêmes acteurs mais retournés. Satan, le tentateur, sera là. C'est ce que signifient les paroles adressées par le Sauveur Jésus aux Juifs qui vinrent l'arrêter : « Voici votre heure et la puissance des ténèbres » (1); et ces autres par où l'Évangéliste termine le récit de la tentation du Christ au désert : « Et le diable se retira de lui *pour un temps* » (2). Voici le nouvel Adam, dans la personne du Sauveur. Je vois encore l'arbre dressé, l'arbre de la croix. Il faut donc que la *femme* soit aussi présente à la scène : car il n'est pas bon que l'homme soit seul (3). Comment sera-t-elle présente, si la femme, prédestinée pour être l'ennemie perpétuelle du serpent infernal, n'est pas debout tout près de l'arbre où le fruit de vie va être suspendu. Ce n'est pas même assez de la présence de Marie. Ève avait eu

(1) Luc., XXII, 53.
(2) Luc., IV, 13.
(3) Gen., II, 18.

sa part et sa grande part à la désobéissance, à la sensualité, à l'orgueil de son époux. Par conséquent, le contraste, pour être complet, demande que Marie participe à l'obéissance, aux douleurs, aux humiliations du Christ, et qu'ils soient mutuellement l'un pour l'autre une cause de souffrances, comme la première femme et le premier homme goûtèrent en commun leurs joies criminelles.

N'est-ce pas là, d'ailleurs, ce que l'histoire évangélique, avant même d'aborder le récit de la Passion, nous a fait clairement pressentir ? Dès son entrée dans le monde, Jésus-Christ ne s'est pas seulement offert pour le sacrifice ; il a commencé l'expiation, et cette expiation il l'a poursuivie si constamment que toute sa vie ne fut qu'un long martyre. Or, afin que nous sachions que Marie doit être sa compagne inséparable dans ce mystère de douleurs, l'Évangile ne nous raconte jamais les épreuves de Jésus, sans y mêler le récit de celles de sa virginale mère. C'est entre ses bras, sur son cœur déchiré, qu'il verse les premières gouttes du sang rédempteur ; avec elle qu'il endure les premières caresses de la plus rude pauvreté ; avec elle et porté par elle qu'il s'enfuit en Égypte. Rappellerai-je les douleurs de cette divine Vierge, quand l'Enfant-Dieu la quitta pour la première fois, afin de se livrer « aux choses qui regardaient son Père », c'est-à-dire, afin de préluder à sa mission de Sauveur. Lorsque plus tard il entra dans sa vie publique, vie toute de sacrifice, de contradictions et de privations de tout genre, Joseph n'était plus là pour prendre sa part des épreuves de Jésus ; mais comme elles retentissaient douloureusement dans l'âme de Marie !

Les Saints nous montrent le souvenir, ou plutôt la

prévision très présente et très claire de la Passion sanglante qu'il aurait à subir, suivant partout notre Sauveur, et lui faisant savourer à l'avance toutes les amertumes du calice accepté par le Fils et préparé par le Père. Mais ils nous montrent également sa très douce mère portant perpétuellement à ses lèvres le même calice. Elle lisait trop constamment les Écritures, et la prophétie du vieillard Siméon s'était trop profondément imprimée dans son cœur, pour qu'elle pût un seul instant oublier à quelle condition son Jésus devait être Sauveur. Ainsi voyait-elle toujours la croix dressée. Elle sentait, chaque année, chaque jour, se rapprocher cette heure où Jésus-Christ serait livré aux mains des impies, ce visage qui fait l'admiration des anges, obscurci par les opprobres et l'ignominie, ces pieds et ces mains qu'elle avait si tendrement baisés, cloués au bois infâme, cette chair enfin formée de sa chair, meurtrie, défigurée, déchirée, jusqu'à n'avoir plus d'apparence humaine (1). Sans doute, comme Jésus lui-même, dans la plus haute partie de son âme, elle appelait cette heure, parce qu'elle apporterait le salut au monde. Sans doute aussi, l'esprit d'immolation dont elle était, comme lui, divinement imprégnée, l'empêchait de succomber sous le poids de si vives et si terribles prévisions. Mais qui dira pourtant qu'elle ne méritait pas déjà le titre de Mère de Douleurs que lui décerne la piété de ses enfants?

Donc, il faut en convenir, il était de toute nécessité que la nouvelle Ève suivît le nouvel Adam jusqu'à la dernière étape du sacrifice; et qu'après avoir

(1) Isa., LIII, 3, sqq.

été partout auprès de lui dans ses premières expiations, elle y fût encore dans l'expiation suprême. Pour que je reconnaisse l'*Homme* sur l'arbre de vie, je dois voir la *Femme* à ses côtés. En d'autres termes, et pour rester dans le même ordre d'idées, l'inimitié de la femme envers le serpent ne m'apparaîtrait plus telle qu'elle est prédite dans la Genèse, si je ne retrouvais pas cette femme au dernier acte du grand combat, où le serpent mord au talon ce Fils de la femme qui lui écrase la tête.

Présentons ces vérités sous un autre jour. La sainte Écriture raconte de Salomon que, s'étant assis sur son trône royal, il en fit dresser un autre pour sa mère et la fit asseoir à sa droite (1). Ne reconnaissons nous pas dans ce trait une figure de ce qui devait se voir au Calvaire? Là, je contemple le vrai Salomon, le roi pacifiant et pacifique (2), assis sur son trône c'est-à-dire sur la croix: car c'est vraiment ainsi qu'il règne, et dans cette posture que toutes les nations viendront l'adorer (3). Pour couronne, des épines; pour sceptre aux mains, des clous; à la place du manteau dérisoire qu'il portait tout à l'heure, une pourpre royale faite du sang dont il est inondé. Et pour que je ne me trompe ni ne doute, je lis sur le titre, écrit sous l'action du Père, au-dessus de lui: Jésus de Nazareth, Roi des Juifs.

Approchez-vous, filles de Sion; venez, peuples de la terre, contempler votre Roi. Le voilà dans tout l'appareil de son triomphe sur le diable et ses anges; *Ecce rex vester*. Au dernier des jours, il redescendra

(1) III Reg., II, 16.
(2) Col., I, 20.
(3) Regnavit a ligno Deus.

sur cette terre, baignée de ses larmes, arrosée de son sang. Il redescendra comme juge dans toute la splendeur de sa puissance et de sa gloire et la croix sera là, parce que c'est par la croix qu'il a régné. Alors aussi Marie siégera glorieuse à sa droite. Ainsi l'antique figure et la réalité que nous attendons nous disent clairement l'une et l'autre que la Mère du Roi Sauveur ne pourrait être absente du Calvaire, et qu'elle devait, elle aussi, trôner aux côtés de Jésus triomphant sur la croix.

III. — Élevons encore nos pensées, et considérons à quel prix Dieu lui-même, le Père du Premier-né, devient notre père. Peu content de joindre à son propre Fils des enfants qu'il adopte par miséricorde, il livre ce Fils à la mort pour donner le jour aux adoptifs. Et ce n'est pas moi qui le dis ; Jésus-Christ lui-même nous l'a enseigné dans son Évangile : « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que ceux qui croient ne périssent pas, mais qu'il aient la vie éternelle » (1).

Et l'Apôtre ne faisait que répéter l'enseignement de son Maître lorsque, traitant de notre adoption dans le Christ, il écrivait aux chrétiens de Rome : « Dieu n'a pas même épargné son propre Fils, mais il l'a livré pour tous », afin de nous donner toutes choses avec lui (2). Vous le voyez, il livre son Unique à la mort, afin de faire vivre les enfants d'adoption, et la même charité qui le sacrifie nous adopte et nous régénère.

---

(1) Joan., III, 15.
(2) Rom., VIII, 32.

Demandez-vous comment Dieu le Père a livré son Christ à la Passion qui nous vivifie ? Le Docteur angélique vous répond « que cela s'est fait de trois manières. Premièrement, parce qu'il a, dans ses éternels conseils, *préordonné* cette Passion pour la délivrance du genre humain, suivant la parole du Prophète : Il a mis sur lui l'iniquité de nous tous; et encore : Le Seigneur a voulu le broyer dans l'infirmité (1). Secondement, parce qu'il lui a inspiré la volonté de souffrir pour nous, en lui infusant au cœur une immense charité ; c'est pourquoi nous lisons dans le même texte d'Isaïe « qu'il a été offert, parce qu'il l'a voulu » (2). Troisièmement enfin, parce que, loin de le protéger contre ses ennemis, il l'a abandonné lui-même à leurs poursuites : d'où cette plainte filiale du Sauveur pendu à la croix (3) : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné (4) » ?

Voilà donc comment le Père du Christ Jésus est devenu notre père : il était sur la sainte montagne, non pour y défendre l'innocente victime, non pour écraser de sa colère juges, insulteurs et bourreaux, mais pour consentir à l'immolation, pacifier toutes choses par le sang de la croix (5), et nous adopter comme fils, après nous avoir empourprés de ce divin sang.

Ce même ordre de providence ne demande-t-il pas que Marie, la Mère du Christ, ait dans le mystère de douleurs une part analogue au rôle du Père ? Par conséquent, loin de m'étonner de la trouver au pied de la

(1) Isa., LII, 6, 10.
(2) L. c., 7.
(3) Matth., XXVII, 46.
(4) S. Thom., 3 p., q. 47, a. 3.
(5) Col., I, 19; II Cor., V, 19.

croix, ni de m'en scandaliser, j'aurais lieu d'être surpris, si j'avais à constater son absence : car je ne m'expliquerais plus comment Dieu, qui l'a prise pour coopératrice dans la première préparation de la victime, ne la prend plus comme assistante, à l'heure et pour l'acte où l'offrande doit être consommée. Ne serait-ce pas rabaisser en ce moment la maternité spirituelle, autant que la paternité de grâce est exaltée?

Ne m'objectez pas qu'à ce dernier point de vue Marie ne devrait pas souffrir, puisque l'offrande du Père et l'abandon auquel il livre son Fils ne troublent en rien l'éternelle béatitude de sa divinité. Bossuet, à qui rien n'échappe dans les explications qu'il apporte de ces hauts mystères, a donné le principe de la solution. Écoutons-le : « Nous devons apprendre, mes frères, qu'il y a deux enfantements en Marie. Elle a enfanté Jésus-Christ ; elle a enfanté les fidèles ; c'est-à-dire, elle a enfanté l'Innocent, elle a enfanté les pécheurs. Elle enfante l'Innocent sans peine ; mais il fallait qu'elle enfantât les pécheurs parmi les tourments et les cris. C'est pourquoi, je vois dans mon Évangile qu'elle les enfante à la croix, ayant le cœur rempli d'amertume, et saisi de douleur, le visage noyé de larmes » (1).

Et pourquoi cette différence entre elle et le Père, puisqu'ils nous enfantent l'un et l'autre par leur commun Fils ? Ce n'est pas seulement parce que la nature du Père est impassible, et que celle de la mère est par sa condition présente sujette à toute douleur ; c'est plus encore parce qu'il s'agit d'enfanter des *coupables*. Il

(1) Bossuet, *Serm. pour la fête du Rosaire, 2e point.* Œuvres orat., t. II, p. 358.

y faut du sang; mais ce sang réparateur n'est pas versé par le Christ, en tant qu'il est le Fils du Père. C'est comme *Fils de l'homme* qu'il l'offre; et, par conséquent, la participation aux douleurs du Christ retombe uniquement de ce chef sur la Vierge Mère.

IV. — Il y a pour la bienheureuse Vierge une quatrième raison de sa présence au Calvaire, qui se confond, quant à la substance, avec les précédentes. Lorsque nous méditions les causes qui rendirent nécessaire l'acquiescement de la Sainte Vierge à l'Incarnation, nous avons trouvé que l'une des principales reposait sur le caractère même de l'union contractée dans ce mystère entre le Verbe et la nature humaine. Il fallait le consentement des deux parties, et personne au monde ne pouvait, comme Marie, représenter l'humanité dans ce bienheureux contrat. Or, c'est au Calvaire que va se consommer le mariage mystérieux dont l'Incarnation fut le gage, ou, pour mieux dire, le principe. En effet, c'est là que l'épouse sortira du côté entr'ouvert de Jésus-Christ, tout empourprée de son sang : suivant que nous l'enseigne l'apôtre saint Paul, quand il écrit aux Éphésiens : « Jésus-Christ a aimé l'Église jusqu'à se livrer lui-même pour elle, afin de la faire paraître devant lui une Église glorieuse,... sainte et immaculée » (1).

---

(1) Eph. v, 25, sq.

« Quid restat juveni (Christo post suam praedicationem et miracula), nisi ut procedat sponsus de thalamo suo? Accipiat sponsus sponsam; quaeratur et inveniatur quae ei conjungatur. Non est solus homo, sed Deus est et homo; quaeratur quae ei conjungatur. Qualis est de qua natus est, talis ei inveniatur, quae et matrem reddat fecundam et virginem servet intactam. Filius permanentis Virginis virginem permansuram accipiat. Ecce tempus est : modo Judaei suam impleant voluntatem, quando dignatur ipse dare potestatem. Agite, Judaei, nescientes nuptias

C'est là que l'Époux versera la plénitude de ses dons sur l'Épouse, et lui confiera les trésors de grâces acquis au prix de si ineffables souffrances. Donc, parce que les desseins de Dieu sont soutenus, il est nécessaire que la Vierge assiste de sa personne à la conclusion de cette divine alliance, et qu'elle y prenne une part égale à celle qu'elle avait eue lors de l'élaboration première et fondamentale du contrat.

De plus, remarquons-le bien, dans le mystère de la Passion, c'est tout un pour l'Église de naître et de former avec Jésus-Christ le sacré mariage qui doit l'unir éternellement à l'Époux. N'est-il pas vrai que cela même exige à double titre la présence et le concours de Marie ? Si l'Église qui va naître est sa fille,

---

Agni; date praemium pecuniae malo nebuloni Judae; agite ut ille qui natus est de Virgine, a Pontio Pilato suspendatur in cruce. Ascendat sponsus noster thalami sui lignum... Dormiat moriendo, aperiatur ejus latus, et Ecclesia prodeat virgo; ut quomodo Eva facta est ex latere Adae dormientis, ita Ecclesia formetur ex latere Christi in cruce pendentis. Percussum est enim ejus latus, ut Evangelium loquitur, et statim manavit sanguis et aqua, quae sunt Ecclesiae gemina sacramenta. A qua in qua est sponsa purificata; sanguis ex quo invenitur esse dotata... Exulta, exulta, sponsa Ecclesia, quia, nisi ista in Christo facta essent, tu ab illo formata non esses. Venditus redemit te, occisus dilexit te; et quia te plurimum dilexit, mori voluit propter te. O magnum sacramentum hujus conjugii! O quam magnum mysterium hujus Sponsi et hujus sponsae! Non explicatur digne humanis verbis. *De sponso sponsa nascitur, et ut nascitur statim illi conjungitur;* et tunc sponsa nubit cum sponsus moritur; et tunc ille sponsae conjungitur quando a mortalibus separatur. Quid est hoc? Quis est iste sponsus absens et praesens? Quis est iste sponsus praesens et latens, quem sponsa Ecclesia fide tantum conspicit, et sine ullo amplexu membra ejus quotidie parit? » *Serm. de Symb. ad Catechum.* n. 14 (auctore ignoto). P. L. XL, 645. Cf. s. Joan. Chrysost., *in Joan.*, hom. 84, n. 3. P. G. LIX, 463; it., serm. *De cultura agri Dom.*, lect. 5 secundae diei, in Oct. SS. Cordis.

« Quando (Christus) dormivit in cruce, signum gestabat, imo implebat quod significatum est, in Adam: quia, cum dormiret Adam, costa illi detracta est, et Eva facta est, sic et Domino cum dormiret in cruce, latus ejus lancea percussum est, et sacramenta profluxerunt (sub typo aquae et sanguinis) unde facta est Ecclesia. Ecclesia enim conjux Domini facta est de latere, quomodo Eva facta est de latere. Sed quomodo illa non est facta nisi de latere dormientis, sic ista non est facta nisi de latere morientis », S. August., Enarr. in psalm., CXXXI, n. 7. P. L. XXXVII, 1672. Cf. Tract. 120 in Joan.

comment serait-elle absente au moment même où l'Église reçoit sa première existence ? Et si c'est maintenant que cette épouse du Christ conclut définitivement avec lui la sainte et divine alliance qui les donne l'un à l'autre, n'est-il pas d'une suprême convenance que leur commune mère soit, à ce titre encore, présente au Calvaire, et qu'elle y renouvelle le consentement qui lui fut demandé pour la première union, au jour où le Verbe épousa notre nature.

Les peintres chrétiens, dès les temps les plus reculés, se sont plu à représenter deux femmes, debout aux pieds de la croix. L'une a les yeux bandés : c'est la synagogue infidèle qui, dans son aveuglement, rejette le Christ et le salut qu'il apporte. L'autre élève un vase pour recevoir le sang qui jaillit des plaies du Sauveur : c'est l'Église, ou plutôt c'est Marie, l'exemplaire et la représentante de l'Église qui vivra de ce sang divin. C'est justice, en effet, que l'humanité qui, dans le mystère de l'Incarnation, a donné son sang à Jésus par Marie, recueille encore par Marie ce même sang versé pour le salut du monde (1).

V. — Ne nous lassons pas de creuser ces divins mystères, tant la doctrine qu'ils renferment est abondante et précieuse. C'est un lieu commun dans les ouvrages qui traitent de la perfection chrétienne, que, toutes les grâces nous venant de la croix, nous devons, pour les recevoir, participer effectivement à la croix. « Il a fallu que le Christ souffrît, disait Notre

(1) Il est permis de rapporter au même symbolisme cette tradition si naturelle qui fait déposer entre les bras de Marie le corps de Jésus, détaché de la croix : car ce corps tout sanglant et tout meurtri, c'est le salut des hommes et la vie de l'Eglise.

Seigneur aux disciples d'Emmaüs, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire (1) ». Or, la règle que Jésus-Christ a suivie pour lui-même, il l'impose aux membres qu'il daigne incorporer par la grâce à sa personne mystique. « Étant fils, nous sommes héritiers; héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ Jésus, si toutefois nous souffrons avec lui pour être glorifiés avec lui » (2).

L'avons-nous entendu : la gloire et, par conséquent la grâce, ont leur principe et leur mesure dans la croix portée pour Jésus et dans la compagnie de Jésus. Voilà pourquoi Jésus la donne si libéralement à ses privilégiés, à ceux-là surtout qu'il veut associer plus singulièrement à son œuvre de sanctification. Si donc Marie doit être la mère des hommes, c'est-à-dire non seulement la plus riche en grâce, mais encore après Jésus le canal universel de la grâce, personne au monde après Jésus n'a dû comme elle participer aux souffrances de Jésus. S'il est l'homme de douleurs, il faut qu'elle soit, elle, une mère de douleurs. Et voilà ce qui fait que la maternité spirituelle réclame encore sa présence au Calvaire. S'il ne l'eût gravi, chargé de sa croix, Jésus-Christ, quoique tant et de si constantes

---

(1) Luc., XXIV, 26.

(2) Rom., VIII, 17. « Si Dieu vous donne beaucoup à souffrir, c'est un signe qu'il veut faire de vous un grand saint; pareillement, si vous désirez que Dieu fasse de vous un grand saint, priez-le de vous donner beaucoup à souffrir. Il n'y a point de bois à mieux entretenir le feu de la charité que le bois de la croix, ce bois dont Notre Seigneur s'est lui-même servi pour offrir un sacrifice d'une infinie charité. Tout le miel qu'on peut tirer des fleurs et des délices du monde, n'a pas la douceur du fiel et du vinaigre de Jésus-Christ; j'appelle ainsi l'amertume des souffrances acceptées par amour pour Jésus-Christ en union avec Jésus-Christ ». Maxime de S. Ignace de Loyola. Voir sa Vie par Bartoli, l. v, c. 5 (traduction par le P. Jacques Terrien).

Un protestant a écrit cette belle parole qui revient à notre sujet : « Plus les fidèles entrent en communauté de souffrance avec le Christ, plus aussi leurs souffrances sont une influence salutaire pour le monde, ainsi qu'il est démontré par l'histoire des martyrs et des héros chrétiens » Martensen, *Dogmat. chrét.*, p. 293.

souffrances aient fait de sa vie tout entière une perpétuelle immolation, n'aurait pas été l'homme de douleurs; ainsi Marie ne serait pas excellemment la mère de douleurs, si elle n'eût pas accompagné de sa *compassion* la *Passion* de Jésus crucifié.

VI. — Après toutes les raisons développées jusqu'ici, qu'on me permette d'en indiquer au moins deux autres. C'est d'abord que Marie, pour être excellemment notre mère dans l'ordre de la grâce, devait nous montrer en elle-même l'exemplaire le plus parfait, après Jésus, de la vie surnaturelle. Or, ce que nous avons besoin d'apprendre avant tout, c'est la science pratique de Jésus et de Jésus crucifié. Retranchez de l'histoire de Marie ce que nous y lisons de la participation qu'elle eut à la Passion de Jésus-Christ; certes, elle ne vous apparaîtra pas sans de grandes et douloureuses épreuves. Mais pourrez-vous toutefois vous dire en la contemplant : Je le vois, il m'est bon de souffrir, puisque le Seigneur a fait boire sa mère uniquement aimée plus largement que tout autre au calice qu'il a vidé lui-même jusqu'à la lie? Comment aurais-je le cœur de reculer devant la souffrance, moi que la Mère de Dieu, ma mère, a enfanté sur le Calvaire, au prix des plus effroyables douleurs?

A cette école maternelle j'apprendrai plus efficacement qu'à toute autre les leçons dont j'aurai tant et si constamment besoin : leçon de patience, d'abandon au bon plaisir de Dieu, de résignation généreuse et filiale sous les coups de sa justice; leçon de la plus parfaite charité, de celle qui sacrifie ce qu'elle a de plus cher et sa vie même pour l'honneur de Dieu et le salut de ses frères. Oserai-je murmurer contre la Providence,

m'indigner contre mes ennemis et ne pas leur pardonner, quand j'aurai sous les yeux la Mère de Dieu, debout près de la croix de son fils, acceptant d'un cœur ineffablement calme et fort un martyre qui n'est surpassé que par un seul autre, celui de Jésus, et poussant la mansuétude jusqu'à prier avec le crucifié pour leurs communs bourreaux ?

Et ce modèle ne nous montre pas seulement ce que nous devons être, si nous sommes vraiment les enfants de Marie. Quelle force de persuasion dans cette pensée que la bienheureuse Mère du Sauveur est devenue la nôtre, c'est-à-dire nous a engendrés à la vie véritable, au milieu de si inexplicables angoisses ! C'est là ce que Bossuet exprime avec une éloquence admirable dans cette page de l'un de ses plus beaux sermons sur la Sainte Vierge : « Méditons ces belles paroles que nous adresse l'Ecclésiastique : *Gemitus matris tuae ne obliviscaris* (1) ; n'oublie pas les gémissements de ta mère. Quand le monde t'attire par ses voluptés, pour détourner l'imagination de ses délices pernicieuses, souviens-toi des pleurs de Marie, et n'oublie jamais les gémissements de cette mère si charitable : *Ne obliviscaris gemitus*. Dans les tentations violentes, lorsque tes forces sont presque abattues, que tes pieds chancellent dans la droite voie, que l'occasion, le mauvais exemple ou l'ardeur de la jeunesse te pressent, n'oublie pas les gémissements de ta mère ; souviens-toi des pleurs de Marie, et des incroyables douleurs qui ont déchiré son âme au Calvaire. Misérable, que veux-tu faire? Veux-tu élever encore une croix pour y attacher Jésus-Christ? Veux-tu faire voir à Marie

(1) Eccli., VII, 29.

son Fils crucifié encore une fois, couronner sa tête d'épines, fouler aux pieds, à ses yeux, le sang du nouveau Testament; et, par un si triste spectacle, rouvrir encore toutes les blessures de son amour maternel ? Ah ! mes frères, ne le faisons pas ; souvenons-nous des pleurs de Marie, souvenez-vous des gémissements parmi lesquels elle vous engendre ; c'est assez qu'elle ait souffert une fois, ne renouvelez pas ses douleurs » (1). Et voilà quelle éloquence le martyre de la Sainte Vierge prête à ses exemples.

L'amour, dont ce même martyre est l'éclatante manifestation, ne nous parle pas avec moins d'autorité. Je ne sentirais pas à quel point la Mère de mon Sauveur et la mienne m'a aimé, si je ne la contemplais crucifiée comme Jésus pour me donner la vie ; si ma naissance spirituelle ne lui avait pas coûté le sang de son cœur, mêlé au sang qui coule à flots du corps de son Fils, pour me purifier et me régénérer. Et c'est ainsi que, pour être le modèle parfait, elle a dû monter au Calvaire.

Ajoutons encore que si, dans les desseins de Dieu, Marie doit être la mère de miséricorde, cette destinée réclame non moins hautement la communion de la Vierge à l'immolation finale du Sauveur. Car, je ne l'oublie pas, c'est au Calvaire surtout que Jésus, passant par les suprêmes épreuves, est devenu le Pontife *miséricordieux* qu'appelaient nos misères. Sans doute, elle compatirait encore à nos maux, quand elle n'en aurait pas expérimenté par elle-même toute l'amertume : mais il lui manquerait pour sentir nos douleurs et les consoler ce je ne sais quoi que l'expérience seule

(1) Bossuet, *Serm. pour la fête du Rosaire*, 2e point.

peut donner. Et nous-mêmes nous n'aurions pas cette confiance de pleurer sur son cœur et d'y chercher, comme nous aimons à le faire, un adoucissement à nos maux, si nous ne savions qu'elle a plus souffert dans ce cœur et plus amèrement pleuré que nous.

J'avais l'intention de m'arrêter ici; mais je croirais n'avoir pas suffisamment parlé d'un si haut mystère, si je n'indiquais au moins une pensée du grand interprète des Saintes Écritures qui fut Salmeron. Suivant lui, Marie « devait être debout près de la Croix, pour y recevoir la grâce qui la préserva de tout péché, même originel; la grâce qui la rendit tout à la fois Mère et Vierge ; la grâce qui fit d'elle, aux dernières années de sa vie, la colonne, la maîtresse et l'avocate de l'Église;.... la grâce de mourir sans douleur, de monter au ciel avec sa chair virginale, exaltée par-dessus tous les chœurs angéliques ; la grâce de pouvoir exaucer, en qualité de Reine et d'Avocate, ses fils criant vers elle du sein de leur misère; la grâce enfin de nous conduire à la croix, source de tous biens, comme elle y conduisit les saintes femmes » (1). Considération profonde, encore qu'elle paraisse en quelque point assez subtile. Puisque personne ne devait comme elle participer aux fruits de la croix, il était bien juste qu'elle fût aussi plus que tous les autres rapprochée de la croix. Il est vrai, plusieurs des grâces énumérées, Marie les avait déjà reçues; celles, par exemple, de sa conception immaculée et de sa maternité virginale. Mais, ne l'oublions pas, c'est à la croix seulement que le prix en fut versé.

Telles sont les raisons providentielles qui deman-

---

(1) Alph. Salmeron, *Comment. in Evang. histor.*, t. X, p. 340.

daient que la bienheureuse Vierge accompagnât son Fils au Calvaire, si Dieu la prédestinait à devenir, en toute vérité, la mère, et la mère parfaite de ceux dont le Christ, son Fils, est le Sauveur, et dont lui-même daigne être le Père.

CHAPITRE II

Comment la Vierge bénie monte au Calvaire, — et comment, debout au pied de la croix, d'un même cœur et d'une même volonté avec son Fils et le Père, elle offre la sainte victime pour le salut et la vie du monde.

Les Évangiles nous ont décrit le martyre du Sauveur ; ont-ils également parlé du martyre de sa mère? En d'autres termes, ce que nous venons d'établir comme exigé par des raisons de suprême convenance, est-il aussi consigné comme un fait dans nos saints Livres ? Si nous nous le rappelons bien, il a suffi de deux mots au disciple bien-aimé pour dire toutes les grandeurs de la Vierge, en la nommant *Mère de Jésus*, le Verbe fait chair. Quelques mots vont lui suffire aussi pour résoudre cette nouvelle question. « *Stabant autem juxta crucem Jesu mater ejus...* Et la Mère de Jésus était debout près de sa croix » (1). *Stabat mater dolorosa, Juxta crucem lacrymosa*, traduit la poésie chrétienne. La voilà sur la sainte montagne et debout : debout pendant que la multitude charge Jésus de ses malédictions ; debout pendant que les soldats se partagent les vêtements de la victime ; debout pendant que le soleil s'éclipse, que le voile du temple se déchire, que les rochers se fendent et que la nature entière est dans l'émoi. La voilà dans

(1) Joan., XIX, 25.

l'attitude, dans la position, dans les sentiments, dans les angoisses les plus aptes à donner le dernier complément à sa maternité spirituelle. Avec nos docteurs je lis, à la lumière des courtes mais substantielles paroles de notre Évangile, tout ce qui est nécessaire pour répondre aux *exigences* énumérées dans le chapitre précédent; je veux dire la présence au Calvaire, l'oblation finale de la victime, la communion parfaite à ses douleurs, et, pour tout couronner, la proclamation solennelle de la maternité de grâce.

I. — Debout près de la croix de Jésus, c'est la présence et c'est aussi l'oblation consommée. La Genèse raconte d'Abraham que, cédant aux instances réitérées de Sara mère d'Isaac, le fils de la promesse, il se résolut à congédier Agar avec Ismaël, son enfant. « Renvoyez cette servante et son fils », lui demandait importunément Sara. Et le patriarche, après avoir consulté le Seigneur, « se leva dès le matin, et, prenant du pain et un vase plein d'eau, il les mit sur l'épaule d'Agar, lui donna l'enfant et la renvoya. Agar étant donc partie s'en allait errant dans la solitude de Bersabée. Et quand l'eau du vase fut consommée, elle déposa l'enfant sous l'un des arbres qui étaient là, et s'éloignant elle s'assit en face de lui, à la distance d'une portée d'arc : *Je ne verrai pas mourir mon fils*, dit-elle; et elle éleva la voix et elle pleura » (1). C'est la nature qui agissait et parlait dans cette femme.

S'il n'y avait rien de mystérieusement divin dans la présence de la Sainte Vierge aux pieds de son Fils,

(1) Gen., XXI, 14.

agonisant et mourant, cette présence serait inexplicable. J'ai lu dans quelques auteurs qu'elle était venue là pour consoler Jésus, pour le disputer par ses gémissements, ses supplications et ses larmes à la cruauté des bourreaux. Autant d'inventions qui semblent jurer avec les faits. Quelle consolation pouvait apporter au Crucifié le martyre de sa mère, alors que la douleur de celle-ci devait être un nouveau supplice pour son filial amour ? Quelle espérance, aussi, d'attendrir ces cœurs tellement endurcis dans la haine qu'ils voulaient la mort de Jésus à tout prix, dût le sang de leur victime retomber en malédictions sur eux-mêmes et sur la tête de leurs enfants ? Et puis Marie ne savait-elle pas que ce fils de ses entrailles devait, par la volonté du Père et par son libre choix, donner sa vie pour tout le peuple : si bien qu'essayer de le soustraire au supplice, c'eût été vouloir entraver les desseins miséricordieux de l'un et de l'autre. Direz-vous qu'elle répondait simplement à l'appel de son Fils ? Mais, encore un coup, si le mystère de la croix n'exigeait pas la présence de Marie, pourquoi Jésus l'eût-il appelée ? Aurait-ce été simplement pour la rendre témoin de ses angoisses et pour lui déchirer le cœur d'une blessure plus cruelle ? « Car, ô ma Souveraine, qui pourra jamais exprimer ni sentir les souffrances que vous endurez en voyant torturer Jésus, sans pouvoir lui porter secours ; en le voyant dépouillé, sans pouvoir le couvrir ; en voyant couler son sang à flots, sans pouvoir l'arrêter ; en le voyant traiter de malfaiteur, sans pouvoir le justifier ; en le voyant dévoré d'une soif ardente, sans pouvoir le désaltérer ; en voyant sa face adorable couverte de crachats, sans pouvoir l'essuyer ; en le voyant expirer d'une mort

atroce, sans pouvoir recueillir son dernier souffle, coller votre visage sur son visage et mourir en le serrant entre vos bras »(1)?

Debout près de la croix de Jésus. Des peintres l'ont parfois représentée gisant sur le sol, ou tombant entre les bras des saintes femmes, privée de sentiment et presque sans vie. Au nom de la saine doctrine, il faut protester contre ces écarts. L'Évangile vous la montre *debout*. De quel droit la mettre dans une posture et dans un état si contraires ? Aussi lisons-nous dans Carthagena (2) que, sur l'ordre exprès du Maître du sacré Palais, une peinture de ce genre fut effacée, *lui présent*, dans une église de Rome. Saint Ambroise ne veut pas même entendre parler de pleurs ni de sanglots. « L'Évangile, dit ce Père, me la montre debout; il ne me la montre pas se lamentant et pleurant. *Stantem illam lego, flentem non lego* » (3). Non pas toutefois que Marie n'ait pas versé de larmes, alors que Jésus, au témoignage de saint Paul, en répandait mêlées avec son sang (4), mais c'étaient des larmes coulant silencieusement, sans éclats ni cris d'angoisse ; et c'est là, sans doute, ce qu'a voulu surtout indiquer le grand évêque de Milan (5).

---

(1) La Palma, *Histoire de la Sacrée Passion*, c. 37.

(2) L. XII, hom. 7. Opp., t. III; Cf. Novat., *De Eminentia B. Virginis*, t. I, c. 18, q. 7, p. 360, sqq.

(3) S. Ambros., *De obitu Valentin. consol.*, n. 39. P. L. XVI, 1371.

(4) Hebr. v, 7.

(5) Au sentiment de Suarez, il faut tenir pour chose indubitable que, pendant tout le cours de la Passion, la Mère de douleurs ne montra ni dans son âme ni dans son corps aucun signe de défaillance. Il est vrai qu'on la voit assez souvent représentée par les peintres, ou dans de pieuses méditations, comme abîmée dans l'angoisse, au point d'en perdre le sentiment et de s'affaisser inanimée soit entre les bras des saintes femmes soit même sur le sol. Mais, dit encore Suarez, ce sont là des inventions sans fondement. Elles sont en contradiction flagrante avec *le parfait domaine* sur tous les mouvements de la sensibilité que nous devons reconnaître en Marie; plus encore, avec le rôle quasi sacerdotal

Debout près de la croix de Jésus : c'est l'attitude de l'offrande. Jésus-Christ, notre prêtre et notre victime, est à la fois debout et couché sur la croix. Couché comme une victime ; debout comme un prêtre à l'autel,

---

qu'elle remplissait au Calvaire. Aussi les théologiens de marque et les saints docteurs sont-ils d'accord pour rejeter des opinions si peu dignes de la nouvelle Eve.

Du reste, ajoute-t-il, les auteurs en sont généralement personnes de moindre autorité. Je trouve, il est vrai, ces idées dans les *Lamentations de la Vierge* et dans le *Dialogue de la Passion du Seigneur* Mais ni les premières ne sont l'œuvre de saint Bernard, ni le second, de saint Anselme, bien qu'on les leur ait attribués. C'est à tort aussi qu'on cite en leur faveur Ludolphe de Saxe, et Denis le Chartreux. Ni celui-ci dans son commentaire sur le chapitre XIX de saint Jean, ni celui-là dans la Vie de N. S. Jésus-Christ (P. II, c. 55, § 5) n'ont rien écrit de semblable, en décrivant la douleur de Marie, quand elle reçut entre ses bras le corps inanimé de son Fils. Saint Laurent Justinien, qu'on invoque après eux, ne confirme pas davantage l'opinion qui leur est prêtée, comme on peut le voir au chapitre 21 de son *Combat Triomphal du Christ*, n. 5 (Lugdun., 1628, p. 335). Il y parle il est vrai, des larmes de la Vierge, de la pâleur répandue sur son visage, des gémissements qui s'échappaient de sa poitrine, lorsque, tenant Jésus appuyé sur ses genoux, elle promenait sans fin des regards amoureux et douloureux sur chacun des membres meurtris, sanglants et déchirés de la sainte victime; il nous la montre aussi comme la vive image de la Passion du Christ, expirant en esprit, quand le Sauveur rendit le dernier souffle : mais pas un mot qui signifie la défaillance corporelle, le *spasme* ou tout autre mouvement désordonné de la personne extérieure.

Suarez essaie même d'atténuer ce que les auteurs qu'il combat peuvent avoir d'excessif dans leurs affirmations. Je ne sais s'il y a réussi pour tous. Il semblerait pourtant que ses explications sont assez plausibles à l'endroit des *Méditations sur la vie de Notre Seigneur :* ouvrage qui d'ailleurs n'est pas du Docteur Séraphique, comme on le croyait assez généralement jusqu'ici. Le même Suarez enfin fait une dernière remarque : c'est que ceux qui, soit explicitement soit implicitement, ont parlé de *Spasme,* ne sont pas d'accord sur le moment où il se serait produit : puisque les uns le rapportent à la rencontre du Seigneur avec sa mère sur le chemin du Calvaire, les autres au crucifiement de Jésus-Christ, d'autres encore à l'ouverture du côté par la lance, et d'autres enfin à la déposition du corps de Jésus, alors qu'il fut remis entre les bras de Marie. Toutes choses qui prouvent assez qu'il n'y a sur ce point ni tradition ni raisons sérieuses. On sait enfin que le plus grand interprète de saint Thomas d'Aquin, le cardinal Cajétan, a écrit un livre exprès pour réfuter le *Spasme* de la Vierge. Cf. Suarez, *de Mysteriis vitae Christi*, D. 4, S. 3, § *nec desunt.* D 41, S. 2, § *Tertio* — « Il nous faut remarquer que Nostre Dame estoit debout au pied de la croix. En quoy certes ont grand tort ceux qui pensent qu'elle fut tellement outrée de douleur qu'elle en demeura pasmée : car sans doute cela n'est point, ains elle demeura ferme et constante, bien que son affliction fust la plus grande que jamais femme aye ressenti pour la mort de son enfant : parce qu'il ne s'en est jamais trouvé qui ayt eu autant d'amour qu'elle

Il offre de sa chair le grand sacrifice dont tous les autres, depuis l'origine des siècles, avaient été la prophétique figure ; ce sacrifice dont son Incarnation dans le sein de la Vierge et sa vie tout entière furent la préparation et le prélude. Il n'y a qu'une explication plausible de la présence et du maintien qui nous étonnent dans sa mère : elle s'unit à lui pour offrir le sanglant holocauste d'où sortira la réconciliation de l'homme avec Dieu. Voilà ce que saint Ambroise a très clairement insinué dans son livre de *l'Institution des Vierges :*

« La Mère du Christ, alors que tous les hommes avaient fui, demeurait debout, intrépide, près de la croix... Elle tenait pieusement ses yeux attachés sur les blessures de son Fils ; ces blessures, qu'elle savait devoir mériter à tous le bienfait de la rédemp-

---

en avoit pour Nostre Seigneur, non seulement parce qu'il estoit son Dieu mais aussi parce qu'il estoit son Fils très cher et très aymable. . Mais comme cet amour estoit selon l'esprit, conduit et gouverné par la rayson, il ne produisit point de mouvement dereglé... Elle demeura donc, cette très glorieuse Mère, ferme, constante et parfaittement sousmise au bon playsir de Dieu qui avait décrété que Nostre Seigneur mourroit pour le salut et rédemption des hommes ». Saint François de Sales, *Sermons recueillis*... Serm. pour le vendredy saint, t. IX, p. 276, suiv. (éd. d'Annecy).

« Dans les anciens offices propres de l'*Ordre de la bienheureuse Marie*, ou des Annonciades (Virginum Annunciatarum), on trouve parmi les dix fêtes de la Vierge Marie la *fête du Spasme* ou du Martyre de cette bienheureuse Vierge, à célébrer le lundi qui suit le dimanche de la Passion. Or, dans les Offices réformés du même Ordre, Offices imprimés à Anvers en 1626, et appropriés à la forme du Bréviaire romain, il n'est plus parlé de Spasme, et la fête porte simplement le nom de fête du *Martyre* ou de la *Douleur intime de la B. Vierge Marie*... L'oraison de la messe approuvée par Léon X (29 août 1517) ne fait d'ailleurs aucune mention du spasme : Omnipotens, clementissime Deus, qui gloriosam Virginem Mariam, matrem tuam, et sacratissimo sanguine perfudisti, et ejus cor medullitus tuo dolore nimium sauciasti, concede propitius ut per lamentationem ejus et a te separationem a praesenti turbatione per eam misericordissime liberemur, et ad vitam proficiamus aeternam. Qui tecum, etc. » Fasti Mariani, auctore Holweck, p. 313. A noter que cette fête n'excluait pas celle des Sept Douleurs célébrée dans le même Ordre, le vendredi de la même semaine.

tion » (1). Ailleurs, le même Père avait écrit déjà : « Marie contemplait religieusement les plaies de son Fils : car elle attendait non pas la mort de cet unique objet de son maternel amour, mais le salut du monde » (2).

L'avons-nous bien entendu ? Ce qui attire les regards de Marie, ce dont elle ne peut détourner sa vue, ce sont les plaies du Christ. Pendant que les Pharisiens et les princes des prêtres se complaisent à voir dans le Crucifié leur vengeance satisfaite et leur haine assouvie ; que les saintes femmes, aux côtés de la divine mère, n'envisagent guère en lui que l'objet de la plus douloureuse compassion, Marie, des yeux de sa foi, contemple dans son Fils crucifié le Sauveur qui s'immole à la gloire du Père et pour la rédemption de la famille humaine. Donc, loin de se plaindre du décret providentiel qui la veut spectatrice de la mort de Jésus, elle en comprend la raison profonde, et c'est pour cela qu'elle a dit dans son cœur, au rebours d'Agar : Je verrai mourir mon enfant. C'est pour cela, dis-je, qu'à travers la foule des persécuteurs, au milieu des insultes, elle, la *Femme forte*, portée par un amour plus fort que la mort, a suivi la trace sanglante qui va du Prétoire au Calvaire.

Quand Jésus-Christ remplissait la Palestine des bienfaits de son amour et du bruit de ses miracles, quand les peuples se pressaient sur ses pas, chantant ses louanges, et le proclamant l'Envoyé du ciel, le Christ fils de David, le Roi si longtemps attendu, sa mère se dérobait aux regards, ou n'était pas même auprès de lui. Mais à ce moment qu'il est tel qu'Isaïe

(1) S. Ambros., *de Instit. Virgin.*, c. 7, n. 49. P. L. XVI, 318.

(2) Piis spectabat oculis Filii vulnera : quia expectabat non pignoris mortem, sed mundi salutem. S. Ambr., *in Luc.*, l. x, n. 132 P. L. XV, 183.

l'a décrit : « dédaigné, le dernier des hommes, l'homme de douleurs, broyé pour nos crimes (1), portant sur lui toute la colère du Père, parce qu'il est chargé des iniquités du monde », Marie est là, *debout*, en évidence, exposée publiquement à tous les yeux. Vous lui demandez le pourquoi de cette conduite? Ah! vous répond-elle, c'est que je me souviens du consentement que j'ai donné, au jour où je l'ai conçu; de la confirmation que j'en ai faite, soit à la Circoncision de ce Fils bien-aimé, quand je lui imposai le nom prophétique de Jésus devant les hommes, soit à la Présentation, quand je l'offris comme victime à son Père. Puisqu'il achève aujourd'hui l'oblation qu'il a faite de lui-même dans ces différents mystères, ne faut-il pas que je sois avec lui pour unir encore mon offrande à son offrande, tellement que l'une et l'autre, commencées ensemble, reçoivent ensemble leur consommation? Son Père, qui l'a envoyé dans le monde pour ce ministère de victime, l'abandonne aux bourreaux et le livre à leur fureur, comme le témoigne cette plainte résignée, mais déchirante : « Mon Père, mon Père, pourquoi m'avez-vous abandonné » (2)? Et moi, qui l'ai engendré pour le sacrifice, je laisserais inachevée ma ma propre oblation ?

Voilà donc pourquoi nous trouvons Marie près de Jésus mourant, et dans quels sentiments elle s'y tient, ferme, inébranlable, debout, *stabat*, tout près de la croix de Jésus, sous la croix.

Un pieux et savant auteur du moyen âge, Arnauld de Chartres, a rendu très heureusement cette union

---

(1) Isa., LIII, 3, sqq.
(2) Matth., XXVII, 46.

de la mère et du Fils dans l'offrande de la sainte victime. « Une, parfaitement une, était la volonté du Christ et de Marie : l'un et l'autre offraient ensemble à Dieu leur holocauste, elle dans le sang de son cœur, lui dans le sang de sa chair, *haec in sanguine cordis, ille in sanguine carnis* » (1).

« Vous eussiez vu deux autels dressés sur le Calvaire; l'un dans la poitrine de Marie, l'autre au corps de Jésus ; celui-ci immolant sa chair, et celle-là sacrifiant son âme... Elle eût souhaité verser le sang de ses veines après celui de son cœur et, les mains étendues sur la croix, célébrer avec son Fils le sacrifice du soir, consommant avec lui par une mort semblable le mystère de notre rédemption. Mais il appartenait au seul Grand Prêtre de porter dans le Saint des Saints le sang de l'expiation (2); personne ne devait partager avec lui ce privilège; personne, pas plus un ange qu'un simple mortel, ne pouvait avoir une influence *commune* avec lui dans l'œuvre de la réparation. Pourtant, l'amour de la mère coopérait grandement, mais dans sa mesure et dans son ordre, à nous rendre Dieu propice : car la charité du Christ présentait au Père ses vœux propres et ceux de sa mère; ce que demandait celle-ci, le Fils l'approuvait et le Père l'accordait. Le Père aimait le Fils, et le Fils aimait son Père ; et l'amour de la mère suivait ces deux amours ; tellement que ces trois volontés, celle du Père infiniment bon, celle du Fils plein de pitié, celle de la sainte et miséricordieuse mère, n'avaient qu'une même intention d'amour. C'était comme un enlacement de bonté, de

(1) Ernald. Carnot., abb. Bonae-Vallis, *L. de Laud. B. M. V.* P. L. CLXXXIX, 1727.
(2) Hebr., IX, 7, 12.

compassion et de charité, où les suppliques de la mère se mêlaient aux demandes du Fils pour faire descendre les grâces et le pardon du Père » (1).

II. — Marie, d'accord avec le Père, a livré son Fils. C'est ce que l'Église grecque confesse tout aussi clairement que l'Église latine. De là cette prière que je trouve dans sa Liturgie. « Je vous en conjure, ô Notre Dame, délivrez-moi de l'esclavage des esprits mauvais, vous qui *avez donné* votre Fils crucifié pour être la commune rançon du monde ; afin que, participant tous à la rédemption, tous possèdent la paix du salut » (2). N'est-ce pas la même pensée qui respire dans cette autre prière, où saint Jean Damascène dépeint si vivement et les douleurs de la mère, et l'ardent désir de la rédemption qui la presse? « La brebis contemplant sur la croix son Agneau et notre Pasteur laissait échapper ces gémissantes paroles : Le monde se réjouit du bienfait de sa rédemption ; mais, mon Fils, quel feu me brûle au cœur à la vue du supplice que vous, patient et magnanime Seigneur, vous endurez dans les entrailles de votre miséricorde! Pourtant, je vous en conjure, ô source inépuisable de miséricorde, que vous entrailles soient toujours émues, et donnez le pardon de ses crimes à quiconque honore avec une véritable foi vos divins tourments » (3).

Échapper à ses ennemis, descendre de la croix, ne pas mourir de cette mort ignominieuse et cruelle, Jésus-Christ le pouvait, s'il l'eût voulu ; lui-même l'a

---

(1) *Id., de Verbis Domini in cruce,* tract. III. P. L. CLXXXIX, 1694, 1695.

(2) S. Sabbas., *Men., 17 feb., ode 9.* Cf. P. Simon. Wagnereck, *Pietas Mariana Graec.,* P. I, n. 227.

(3) *Men., 26 Jan., post oden 3.* Wagnereck, *op. cit.,* n. 157.

témoigné plus d'une fois dans son Évangile (1). Mais il avait accepté la mission de Sauveur, et de Sauveur par la croix. C'est en vain que les Juifs lui crient avec une insolente ironie : « Que le Christ, le Ro d'Israël, descende maintenant de la croix, afin que nous voyions et que nous croyions » (2). En dépit de leurs sommations, il y restera cloué jusqu'à son dernier soupir.

Telle est aussi la disposition de sa mère. Eût-elle pu s'approcher librement jusqu'à toucher la sainte victime et la détacher des bras de la croix pour la recevoir pleine de vie sur son cœur, elle ne l'aurait pas fait. C'est ce que nous enseignait saint Ambroise, quand il nous montrait la sainte Vierge « moins préoccupée de la mort de ce cher Fils que du salut du monde », qui en devait être le prix. Écoutons sur ce sujet le Docteur Séraphique parlant, non pas seulement en mystique, mais en théologien. Commençant par rappeler que Marie, comme Jésus-Christ lui-même, au jardin des Oliviers, aurait voulu de sa *volonté de nature*, c'est-à-dire, ici, d'une volonté conditionnelle, écarter les horreurs de la Passion, et que cette volonté même était méritoire, puisqu'elle entrait dans les desseins de Dieu, le saint continue : « Il ne faut douter non plus en aucune manière que, d'un cœur viril et par une détermination très constante, elle ne voulût aussi livrer son Fils pour le salut de tout le genre humain, de telle sorte que la mère était en tout conforme au Père. Donc, ce qui doit faire d'elle le plus admirable objet de nos louanges et de notre

(1) Joan., x, 18; Matth., xxvi, 53.
(2) Marc, xv, 32.

amour, c'est qu'elle a par sa libre complaisance agréé que son Fils unique fût sacrifié pour la commune rédemption des hommes. Et pourtant, elle compatissait si parfaitement à ses angoisses que, si la chose eût été possible, elle aurait de grand cœur pris sur elle toutes les souffrances dont elle le voyait rassasié. Donc, elle fut vraiment forte et tendre tout à la fois, douce et dure, avare pour elle-même et prodigue pour nous. C'est donc elle qu'il convient d'aimer et d'honorer sur toutes choses, après la Trinité suprême et son bienheureux Fils, Jésus-Christ Notre Seigneur » (1).

Certains auteurs, désireux de faire ressortir aussi fortement que possible l'assentiment donné par la bienheureuse Vierge au sacrifice de son Fils, n'ont pas reculé devant une proposition terrible : Marie, dans la disposition de son cœur, était prête à l'immoler de ses propres mains, si Dieu le Père eût mis à ce prix la grâce du salut pour les hommes (2). Parmi ces

---

(1) S. Bonav., in I, D. 48, a. 2, q. 2, ad ult. : Nullo tamen modo dubitari potest quin virilis ejus animus, et ratio constantissima vellet etiam tradere Filium suum pro salute generis humani, ut mater per omnia conformis esset Patri.

(2) Adeo vero in Christi passione ac morte imperturbabilis extitit Maria ut, si carnifices defuissent, ipsamet aeterni Patris voluntatem perficiens suis manibus Filium pro generis humani salute immolasset. Hujus mentis aliqui ex sacris doctoribus fuere, et ejus summa caritas suadet. Abraham, ut Dei pareret imperio, filium Deo immolare paratus fuit; numquid minor in Virgine parendi promptitudo, minor divini obsequii amor? Minime. Alois. Novarinus, *Sacrorum electorum*, t. II, l. IV, n. 493. (Lugd., 1641).

Cette opinion compte encore d'autres partisans. Voici, par exemple, ce que je trouve dans un livre, remarquable par la science et par l'onction dont il est rempli. « Si Dieu lui eût commandé d'accomplir par ses propres mains le crucifiement de son Fils, que la providence inscrutable permettoit aux meschans, elle eust seconde cette volonté avec toute la promptitude et la résolution que l'on doit se promettre d'une âme souverainement soumise aux lois de son Créateur. Si la nature conçoit de l'horreur de cette pensée, c'est assez que la Grâce l'adore. Tout ce que la volonté divine sanctifie, cesse d'être cruel, impur, meschant et profane. (Ce qui doit pourtant être sagement interprété, dans le sens entendu par l'auteur.) Si Dieu l'eust commandé, elle l'eust exécuté; si elle l'eust exécuté, elle eust fait un acte plus que généreux de piété. Et que

auteurs on en a signalé deux plus considérables par leur autorité. L'un serait le chancelier Gerson. Je ne rapporterai pas ici les paroles qu'on lui prête : car je ne les ai pas trouvées à l'endroit où, d'après les citations qu'on en fait, elles seraient consignées. L'autre est saint Antonin, l'illustre et savant archevêque de Florence. Laissons-le parler lui-même dans un texte qui est incontestablement de lui :

« La bienheureuse Vierge Marie était debout près de la croix, ferme, dans sa conformité à la volonté de Dieu. Elle le savait, c'était le décret du Père que son Fils unique endurât toutes les horreurs de la Passion ; et ce Fils était venu pour cela du ciel en terre... De là, son inébranlable conformité au divin vouloir. Elle ne murmurait pas de voir souffrir Jésus ; elle ne s'indignait pas de voir les Juifs qui le traitaient si cruellement, après en avoir reçu tant de bienfaits. Elle n'appelait pas sur eux la vengeance du ciel, et ne demandait pas qu'ils fussent, suivant leurs mérites, engloutis vivants dans les entrailles de la terre. On ne la voyait pas même donner ces marques extraordinaires de douleur, si communes aux autres femmes. Non, elle se tenait debout, pleurant sans doute et noyée dans la douleur, mais calme, modeste, pleine d'une réserve virginale. O ma Souveraine (s'écrie le

---

le Père vivant se soit contenté de la préparation de son âme, sans qu'il en ayt voulu l'effect, ainsi qu'il se contenta de celle d'Abraham ; ce n'est pas diminuer ses peines, c'est leur donner nouvelle matière de les accroistre de plus en plus. Suppose que la volonté de Dieu intervint ; n'eust il point esté plus honorable que des mains pleines de sainctetè eussent traité avec plus de respect, de révérence et de dévotion les sacrés membres de Jésus-Christ, que celles des bourreaux et des prophanes, qui sont les instruments et les ministres de son adorable sacrifice ». *La Croix de Jésus, où les plus belles vérités de la Théologie mystique et de la grâce sanctifiante sont établies*, par le P. F. Louys Chardon, de l'Ordre des Frères Prescheurs, du couvent de la ruë neusve sainct Honorè. Premier entretien, ch. 31, p. 247. Paris, chez Bertier, 1647.

même saint, après le bienheureux Anselme), quels ruisseaux de larmes ont coulé de vos yeux pudiques, quand vous avez vu votre très innocent Fils unique lié, flagellé, couronné d'épines, égorgé ; quand cette chair de votre chair vous apparaissait effroyablement déchirée par tant de plaies ! Et toutefois, vous vous conformiez si pleinement à la volonté de Dieu que vous désiriez sur toutes choses le salut de la nature humaine. Aussi, j'ose le dire, à défaut de bourreaux, elle-même eût posé son Fils sur le bois de la croix, s'il eût fallu qu'elle le fît pour sauver les hommes et se plier plus parfaitement elle-même aux volontés du Père. Il n'est pas à croire, en effet, qu'elle le cédât, quant à la perfection de l'obéissance, au patriarche Abraham, à ce père des croyants qui, pour la gloire de Dieu, consentit à sacrifier de sa main Isaac son unique et propre fils. Elle était donc debout, ferme, immobile dans son acquiescement à la volonté divine » (1).

Rien de vrai comme la réflexion de saint Antonin sur l'attitude de la Vierge au Calvaire, sur l'ineffable acquiescement de son vouloir à celui du Père et sur les biens inestimables qu'elle nous a valus. Mais, pour dire toute ma pensée, je goûte moins l'hypothèse de la mère attachant elle-même sur la croix Jésus, son Fils et son Dieu. Elle a je ne sais quoi de dur et de pénible pour notre piété filiale. Puisque rien, ni dans l'Écriture ni dans les communications divines qui ont été faites à Marie, n'était de nature à lui faire même soupçonner que Dieu pourrait la soumettre à une si épouvantable épreuve, à quoi bon y penserions-nous

(1) S. Antonin. Flor., *Sum. theol.* P. IV, tit. 15, c. 41, § 1.

pour elle? D'autant plus que pareilles suppositions ne sont pas nécessaires pour entendre comment Marie ne mit en son cœur aucune réserve, aucune limite à son offrande. S'il fallait faire ici quelque hypothèse de ce genre, je goûterais mieux cette autre, parce qu'elle présente quelque chose de moins terrifiant pour la nature. Supposons donc, par impossible, que le corps de Jésus menaçât de se détacher de la croix, avant qu'il eût par sa mort achevé l'œuvre du salut; sans nul doute, Jésus-Christ aurait fait effort pour se retenir sur le bois du sacrifice, et Marie, la femme héroïque entre toutes, la mère de douleurs, l'aurait aidé de ses mains tremblantes, mais fortes, à y demeurer : tant elle avait à cœur sa part de choix au grand acte de la rédemption.

Quoi qu'il en soit, Marie coopère librement et généreusement à l'offrande de la nouvelle victime. « Il faut, dit Bossuet, qu'elle se joigne au Père éternel, et qu'ils livrent leur commun Fils d'un commun accord au supplice; c'est pour cela que la Providence l'a appelée au pied de la croix » (1). Nous savons si elle a répondu aux desseins de Dieu sur elle.

Il y avait, dans l'âme de cette auguste mère, un double amour : l'amour de la vie de son fils, de cette vie qu'elle estimait et aimait souverainement, puisque c'était une vie divine; l'amour de la mort de ce même Fils, qu'elle appelait de tous ses vœux, parce que tel était le décret du Père, telle aussi la condition sans laquelle la gloire de Dieu ne pouvait être réparée, ni le monde racheté. Ces deux amours avaient fait l'agonie du Sauveur, au jardin des Oliviers; ils vont renouveler

(1) Bossuet, 1 serm. sur la *Compassion de la Sainte Vierge*.

une agonie semblable dans le cœur de sa mère. Le calice d'amertume présenté par l'Ange, Jésus-Christ, triomphant de l'effroi de la nature, l'accepta : « Ne faut-il pas, dit-il, que je boive le calice que m'a donné mon Père » (1)? Ainsi fait la divine Vierge. Fidèle imitatrice de son Fils, elle range sa volonté sous le bon plaisir de Dieu; et prenant, elle aussi, son calice, elle le boira jusqu'à la lie, sans en laisser tomber une goutte, ou plutôt elle va boire au calice même de son Fils. C'est pourquoi, après avoir vu Marie participer à l'oblation de Notre Seigneur, considéré comme prêtre, il nous reste à la contempler partageant son rôle et sa fonction de victime.

---

(1) Joan., XVIII, 11.

CHAPITRE III

Marie communiant sur le Calvaire à toutes les douleurs du Crucifié. — Sa Compassion féconde et son martyre.

I. — Marie était *debout* près de la croix. Je l'ai contemplée ratifiant et consommant l'offrande qu'elle avait faite de son Fils; livrant d'un commun accord avec le Père la victime innocente qu'elle avait enfantée pour le sacrifice; et c'est assez déjà pour qu'elle m'apparaisse comme la nouvelle Ève auprès du nouvel Adam. Toutefois, nous l'avons déjà compris, il manquerait encore quelque chose à la perfection du mystère, si Marie, participant avec le souverain Prêtre à l'oblation de la victime, ne partageait pas ses douleurs; car l'ancienne Ève avait partagé avec le premier Adam le plaisir criminel qui nous a perdus. Il faut que l'oracle, jadis rendu par le saint vieillard Siméon, au jour de la Présentation du Seigneur, s'accomplisse dans toute l'étendue de sa signification : « Celui-ci a été établi pour la ruine et la sanctification d'un grand nombre en Israël, et en signe *que l'on contredira; et un glaive traversera votre âme* » (1). Certes, on ne peut pas nier que Jésus-Christ, avant cette heure suprême, ait enduré bien des contradictions. A peine est-il né qu'il doit s'enfuir en exil pour échapper aux

(1) Luc., II, 34, 35.

poursuites d'Hérode; et, plus tard, pendant sa vie publique, que d'oppositions, que de pièges, que de calomnies, que de criminelles attaques contre sa doctrine et contre sa personne! Mais ce que le Saint-Esprit dans cet oracle avait singulièrement en vue, c'est la contradiction suprême que le Seigneur a subie dans sa Passion. J'en ai pour garant l'apôtre saint Paul, dans son épître aux Hébreux. Après avoir exhorté les fidèles à contempler « l'Auteur et le consommateur de la foi, Jésus qui... a souffert la croix, méprisant la honte »; « Pensez donc, ajoute-t-il, à celui qui a enduré une telle *contradiction* de la part des pécheurs soulevés contre lui (1) ». Donc, puisque, d'après le texte évangélique, c'est en conséquence de la contradiction soufferte par le Fils que le glaive transpercera l'âme de la mère, nous savons par cette infaillible prophétie pourquoi Marie est debout près de la croix. Elle est là, non seulement pour unir son oblation et son obéissance à l'oblation et à l'obéissance du nouvel Adam, mais encore afin de porter en union avec lui tout le poids de l'expiation réclamée par la divine justice. Le plaisir coupable avait été commun; commune aussi sera la peine.

Oui, Marie partage en toute vérité ces douleurs qui vont tout réparer et tout vivifier; elle les *partage* dans toute la force et toute la propriété du terme. Ce dont elle souffre, ce n'est pas de ses propres blessures. Rien ne nous oblige à croire que la rage des Juifs se soit exercée directement sur elle. On ne lit nulle part dans l'Évangile qu'elle ait été personnellement honnie, maltraitée, frappée. En tout cas, eût-elle enduré quelques

(1) Hebr., XII, 2, 3.

outrages, elle les eût comptés pour néant, ou plutôt elles les eût regardés comme un gain, puisqu'ils l'eussent faite plus semblable à son Fils. La cause de ses douleurs n'est autre que la Passion de Jésus. C'est celle-ci qu'on verrait imprimée en caractères sanglants dans son cœur, s'il venait à s'ouvrir. « La Mère de Jésus, dit un pieux contemplatif qu'on a pris souvent pour le Docteur Séraphique, saint Bonaventure, la Mère de Jésus, Marie, était debout près de la croix de Jésus. O Notre Dame, où étiez-vous? Était-ce seulement près de la croix? Assurément, vous étiez plutôt sur la croix avec votre Fils, attachée contre lui à cette croix. La différence c'est qu'il y était de corps, et vous, de cœur. Là, ô ma Souveraine, votre cœur fut percé de la lance; là, il fut couronné d'épines; là, moqué, bafoué, chargé d'ignominies; là, abreuvé de fiel et de vinaigre. Pourquoi, ô Notre Dame, êtes-vous allée vous immoler pour nous? Est-ce donc que la Passion du Fils n'était pas suffisante pour nous sauver, si la mère elle-même n'était pas crucifiée » (1)?

« Marie, dit à son tour saint Laurent Justinien, fut dans son cœur un miroir souverainement clair de la Passion du Christ, une image parfaite de sa mort. On pouvait y voir les crachats, les outrages, les coups, toutes les plaies enfin du Rédempteur des hommes » (2).

II. — Mais il faut entrer plus avant dans cette communion de souffrances entre le Fils et la mère. Si nous y regardons de près, le martyre de la bienheureuse Vierge au Calvaire avait une double source, une double me-

---

(1) *Stimuli Amoris*, P. I, c. 3, inter Opp. S. Bonavent. (éd. Vivès), t. XII, p. 638.

(2) S. Laurent. Justin., L. *de Triumphali Christi agone*, c. 21.

sure : la connaissance des douleurs de son Fils et son amour pour ce même Fils. Otez la connaissance, comment pourra-t-elle souffrir de douleurs qu'elle ignore? Donnez-lui la connaissance sans l'amour, il y aura peut-être quelque pitié ; mais pourquoi souffrirait-elle si cruellement des angoisses endurées par une victime qui lui serait indifférente? N'est-ce pas un rôle propre à l'amour de faire la communauté des joies et des peines? La foi m'enseigne de la félicité des élus qu'elle est ineffable pour tous, et cependant inégale. Qu'est-ce qui fait cette félicité commune? La vision claire et l'amour de la bonté divine ; c'est par ce double canal que la béatitude infinie de Dieu coule à flots dans leurs cœurs, et les remplit. Et d'où vient l'inégalité? De la plus ou moins grande perfection de la même connaissance et du même amour. Si donc ce sont là les deux facteurs prochains de la douleur de Marie, il est aisé de comprendre que plus cette connaissance et cet amour seront parfaits en elle, plus grande et plus intense aussi deviendra sa douleur. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit de son amour pour la sainte victime. Qu'on se rappelle ce que nous en avons écrit dans notre première Partie ; comment cette mère vierge aimait en Jésus son Fils et son Dieu : son Fils, le plus beau, le plus aimable parmi les enfants des hommes ; son Dieu, devenu par un incompréhensible mystère le fruit béni de ses entrailles ; comment la nature et la grâce s'unissaient pour donner à son amour une intensité dépassant tout autre amour, hors celui que le Père nourrit éternellement pour cet Unique (1).

---

(1) Ie Part., l. III, c. 5, t. I, p. 280, suiv. Voir en particulier le B. Amédée de Lausanne, pp. 288, 289.

Parlons de la connaissance; mais n'oublions pas, en la considérant, que si l'amour suppose la connaissance, il lui donne en retour une vue plus vive et plus claire des souffrances endurées par l'objet aimé. Les livres où l'on traite des douleurs de Jésus et de Marie s'arrêtent trop souvent aux souffrances extérieures du Fils de Dieu. Il semblerait, à les lire, que la Passion du Sauveur est, sinon tout entière, au moins pour la plus grande part, écrite sur son corps déchiré et sanglant ; tant ils en décrivent longuement toutes les tortures. Loin de moi la pensée d'atténuer ce qu'eurent d'effroyablement douloureux pour Notre Seigneur les supplices qu'il endura dans sa chair. Jamais on ne pourra ni en dépeindre ni même en concevoir l'excès. Mais encore devons-nous reconnaître que les blessures faites au cœur de Jésus surpassèrent incomparablement celles qui furent imprimées dans sa chair.

Je n'en veux d'autres preuves que le témoignage même de mon Sauveur. Il y a des plaintes, il y a des cris arrachés par l'angoisse, dans le récit de la Passion. Quelles plaintes et quels cris? Mon âme, dit-il, est triste jusqu'à la mort : tristesse d'une intensité si effrayante qu'elle va jusqu'à lui faire suer du sang, à l'heure où les bourreaux n'avaient pas encore mis la main sur lui. Il se taira quand on le frappe au visage, quand on le flagelle, quand on le cloue à sa croix. Pousse-t-il, avant d'expirer, un cri de suprême détresse, c'est encore une douleur de l'âme qu'il exprime : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? Et je ne m'en étonne pas : car j'ai appris de nos saints docteurs que les joies et les souffrances spirituelles l'emportent, sans comparaison possible, sur les jouissances ou les douleurs dont l'être sensible est en nous

le sujet (1). Voilà pourquoi de tous les supplices des damnés le plus insupportable est, sans contredit, la privation du bien suprême et la malédiction divine. C'est là d'ailleurs ce que les âmes plus singulièrement favorisées des dons célestes ont expérimenté, même pendant cette vie mortelle : témoins sainte Thérèse et la bienheureuse Marguerite-Marie, par exemple, pour qui, dans leurs angoisses intérieures, les souffrances du corps paraissaient ne compter pour rien (2).

Voulez-vous savoir quelles furent pour le Sauveur du monde ces peines intérieures, plus intolérables mille fois que toutes les souffrances dont il fut éprouvé dans sa chair ? Le Docteur Angélique met en premier lieu la douleur qu'il ressentait pour les péchés des hommes : « douleur, dit saint Thomas, qui surpassait en lui celle de tous les pénitents ; soit parce qu'elle procédait d'une sagesse et d'une charité excellemment plus grandes, deux principes d'où la douleur du contrit tient son accroissement ; soit parce qu'il devait souffrir pour l'universalité des pécheurs et des péchés, suivant l'oracle d'Isaïe (3) : « Vraiment il a porté toutes nos douleurs et toutes nos iniquités (4). » Ajoutez à

---

(1) S. Thom., 1-2, q. 31, a 5.

(2) Sainte Thérèse, *Le Château intérieur*, 6e demeure. B. Marguerite M., *Vie et œuvres...*

(3) Isa., LIII, 4, 11.

(4) S. Thom., 3 p. q. 46, a. 6, a. 4.

Cette espèce de douleur, hélas ! ne nous touche guère : c'est que nous avons si peu d'amour pour Dieu, si peu de lumières sur l'immensité de l'injure que sont pour lui nos péchés. Les Saints en jugent bien autrement. « Je me souviens, dit sainte Thérèse, en parlant certainement d'elle-même, des tourments qu'a soufferts et que souffre encore tous les jours une personne bien connue de moi, quand elle voit offenser Dieu. Ils sont si violents que la mort lui serait mille fois plus supportable. Or, si une âme dont la charité n'est rien, pour ainsi dire, comparée à celle de Jésus-Christ, est néanmoins capable de ressentir des tourments si excessifs, quel dut être jusqu'à son dernier soupir le martyre de notre adorable Sauveur, aux yeux de qui toutes choses étaient présentes, et qui d'un seul regard voyait la multitude des péchés commis contre son Père ..

cela l'ingratitude de ces hommes qui le poursuivaient avec tant de fureur; l'ingratitude aussi de tant d'autres qui, dans la suite des siècles, fouleraient aux pieds le sang versé pour eux ; l'abandon présent de ses disciples; l'atrocité sans nom de l'injure faite à Dieu dans sa personne; les persécutions qu'il devait endurer perpétuellement dans l'Église son épouse; tant de membres arrachés par leur malice de sa personne mystique et tombant dans les abîmes éternels; son Père enfin qui le traitait en ennemi. Voilà ce que Notre Seigneur voyait et sentait; voilà ce qui, plus que toutes les meurtrissures de son corps, était la cause d'une douleur au-dessus de toute douleur.

Or, ce Livre de la croix que tant d'âmes ignorent, sur lequel tant d'autres jettent à peine quelques regards rapides ou savent tout au plus épeler; ce livre que les âmes les plus éclairées de la divine lumière ne lisent qu'à travers mille obscurités et comme de loin; Marie l'avait déroulé devant les yeux; elle en parcourait une à une, avec pleine intelligence, toutes les pages vivantes, elle en découvrait tous les sens. Son regard ne s'arrêtait pas aux tortures visibles du Crucifié; il plongeait jusque dans le cœur de Jésus, et voyait à nu l'océan d'amertume dans lequel ce cœur était noyé. Oui, sa foi, sa science surnaturellement infuse lui révélaient certainement les causes, les fins et l'incommensurable étendue des souffrances de son Fils : com-

---

Voir ce grand Dieu tant offensé, et ce nombre prodigieux d'âmes allant en enfer, c'est selon moi quelque chose de si terrible que, si Jésus-Christ n'eût été plus qu'un homme, un seul jour d'un tel supplice eût suffi, je n'en doute pas, pour lui faire perdre non seulement la vie, mais plusieurs vies, s'il les avait eues ». Sainte Thérèse, *Le Château intérieur*, 5e Demeure, c. 2. Que fut donc l'infinité de sa douleur au jour où il dut porter singulièrement le poids de tous les crimes pour les pleurer et les expier ?

ment il n'avait de consolation, ni du côté du ciel, ni du côté de la terre, puisque la présence elle-même de sa mère, loin d'être un soulagement pour lui, n'était qu'un surcroît de peine et comme une partie intégrante de son propre martyre (1).

Si telle était sa connaissance, tel son amour, la sainte Église n'a-t-elle pas raison d'appliquer à cette Mère de douleurs ce que Jérémie dans ses *Lamentations* disait à Jérusalem en ruines: « A qui vous comparer, à qui êtes-vous semblable... Vierge, fille de Sion? Votre désolation est grande comme la mer » (2). Et Marie ne peut-elle pas s'écrier elle-même avec infiniment plus de droit que la malheureuse cité : « O vous qui passez par le chemin, regardez et voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur » (3). De quelles angoisses devait être serré le cœur d'Abraham quand il s'en allait, sur l'ordre de Dieu, immoler Isaac, ce fils qu'il aimait uniquement, et qu'il le voyait à ses côtés, chargé du bois du sacrifice! Rappelons-nous aussi la malheureuse Respha, l'une des femmes de Saül, veillant près des cadavres de ses fils, impitoyablement crucifiés par les Gabaonites, et chassant les oiseaux de proie qui s'approchaient pour en dévorer les chairs (4). Ou, si vous l'aimez mieux, contemplez les douleurs de la mère des Macchabées, quand ses sept enfants

---

(1) Hujus itaque matris dolor... tuum tibi, dulcissime Jesu, martyrium duplicarunt... Voluisti tamen cruci tuae matrem assistere, non in solatium, sed tibi et illi in majus tormentum. Neque enim sufficiebat tibi passio externe inflicta, nisi et intus fores afflictus. Atque ideo, quo copiosior esset nostra redemptio, matris adesse volebas praesentiam, unde tibi dolorem augeres internum. Joan. Lansperg., *Quinquagena IIIa theoriarum in vitam et pass. Christi, theor. 12.* Opp., t. II, p. 250. (Colon. Agripp., 1630).

(2) Jerem., Lament., II, 13.

(3) *Id. ibid.*, I, 12.

(4) II Reg., XXII, q. 10.

expirent l'un après l'autre et devant elle, au milieu des supplices les plus raffinés (1). Tout cela donne-t-il une idée du martyre de la Vierge, au Calvaire? Non, assurément. Pourquoi? Parce que ni les souffrances de ces victimes n'ont approché de celles de Jésus, ni l'amour de ce père et de ces mères pour leurs enfants n'avait de proportion avec celui dont Notre Dame entourait son Fils. Si donc nous exceptons les douleurs de l'Homme-Dieu, il n'en est, ni n'en sera jamais d'égales aux douleurs de Marie, parce qu'il n'y aura jamais sur la terre une réalisation si pleine de ce qui porte le sentiment de la souffrance à ses plus extrêmes limites.

Il est vrai, Marie n'était pas seule à compatir sur le Calvaire au sacrifice de Jésus. Jean, Marie-Madeleine, Marie de Cléophas étaient près d'elle, et qui dira l'extrémité de leur tristesse et l'abondance de leurs larmes? Mais par combien de traits leur compassion se distingue-t-elle de la Compassion de la Vierge. Elle n'est pas, comme celle de Marie, le dernier complément d'une douleur conçue le jour même où le Verbe de Dieu se fit chair pour devenir, dans cette chair, l'Agneau du grand sacrifice, et croissant à chaque heure, à mesure que s'approchait le dénouement prévu. Elle n'est pas la souffrance d'une mère, d'une mère vierge, d'une mère aimant son Fils de tout l'amour dont peut brûler un cœur humain pour le fruit unique de ses entrailles et pour son Dieu. Enfin et surtout, elle n'est pas une compassion qui s'étende à toutes les douleurs de Jésus : car les plus profondes et les plus poignantes étaient une énigme pour ces pieux disciples, à qui le

(1) II Macchab., VII.

mystère de la croix n'avait pas encore été clairement dévoilé.

Plus heureuses à ce dernier point de vue que les amis du Calvaire, bien des âmes, dans le cours des siècles, ont reçu la grâce de compatir avec une foi plus parfaite, non seulement à la passion extérieure du Sauveur Jésus, mais encore à ses angoisses les plus intimes. Mais quelle différence toujours entre leur compassion, si vive, si amoureuse et si éclairée fût-elle, et la Compassion de Marie. C'était, sans doute, une compassion née de la contemplation des souffrances de Jésus-Christ, mais de souffrances depuis longtemps évanouies. Ces pieux contemplatifs n'étaient pas, en réalité, debout près de la croix présentement dressée devant eux. Renfermés dans la solitude d'une cellule ou cachés silencieux dans quelque recoin du sanctuaire, ils n'entendaient véritablement ni les huées de la foule en délire, ni les dérisions des Pharisiens et des Scribes, ni les marteaux enfonçant les clous, ni les blasphèmes du larron impénitent. Ils ne voyaient pas de leurs yeux de chair la victime actuellement suspendue au gibet d'infamie, tout le corps labouré par les fouets, la tête couronnée d'épines, les mains et les pieds douloureusement fixés au bois de la croix, la poitrine entr'ouverte et le cœur à nu dans cette horrible ouverture. Et pour eux aussi, ce n'était ni une appréhension des tortures endurées intérieurement par le Sauveur du monde, ni une intensité d'amour, je ne dirai pas égales, mais comparables même de loin à ce que la nature et la foi nous ont révélé dans Marie.

Il faut donc en revenir à notre conclusion : jamais âme vivante, en dehors du Fils de Dieu, n'a souffert comme la Sainte Vierge, et c'est justement que nous

l'appelons avec l'Église la Reine des martyrs et la Mère de douleurs. Un grand contemplatif, après avoir médité sur la *Compassion* de Marie, ne craint pas d'avancer une proposition d'une hardiesse effrayante. La douleur de la Vierge dépassait tout ce que les créatures du monde pourraient endurer; c'est pourquoi, si elle eût été partagée entre les êtres vivants, elle aurait suffi pour leur donner la mort à tous (1). N'y a-t-il, dans cette pensée de saint Bernardin de Sienne, aucune ombre d'hyperbole, je ne veux pas le rechercher trop curieusement ; ce que je sais bien, c'est que Marie, pas plus que son Jésus, au jardin, n'aurait pu sans mourir supporter l'effroyable angoisse qui lui serra le cœur; il a fallu, pour qu'elle l'endurât debout, sans faiblir ni défaillir, un miracle comparable à celui qui fit marcher le Seigneur calme et tranquille sur la mer en furie.

Ainsi en ont jugé les Saints dont il serait aisé de multiplier les témoignages. Citons, pour exemple, ce passage du traité sur *l'Excellence de la bienheureuse Vierge :* « O Notre Dame, rien de plus véritable, un glaive de douleur vous a transpercé l'âme, et cette douleur vous fut plus amère que toute souffrance du corps. Quelques tortures que les martyrs aient endurées dans leur chair, c'était peine légère, ou plutôt ce n'était rien en comparaison des angoisses qui pénétrèrent à flots jusqu'aux derniers replis de votre très doux cœur. Oui, j'en suis persuadé, ma tout aimante Souveraine, vous n'auriez pu vivre au milieu d'un pareil supplice, si l'Esprit de vie, l'Esprit de toute consola-

(1) S. Bernard. Sen , serm. pro fest. iv. B. M. V. — Serm. 13, *de exalt. B. V. in gloria*, a. 2, c. 2, t. IV (Lugduni, 1650 , p. 136.

tion, l'Esprit du tout aimé Jésus, dont la mort vous causait tant de souffrances, ne vous avait intérieurement fortifiée et soutenue ; vous rappelant qu'un trépas si honteux et si cruel était moins une mort pour lui qu'une victoire qui lui soumettrait toutes choses » (1).

Sachons-le bien d'ailleurs, il n'en est pas de la Reine des martyrs comme de tant de saints à qui l'amour du Sauveur mourant adoucissait leurs propres souffrances, et parfois même les transformait comme en délices. Ainsi les Apôtres, après avoir subi la flagellation, s'en allèrent-ils hors du Conseil des Juifs, « pleins de joie, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir cette ignominie pour le nom de Jésus » (2). Ainsi, pour prendre un autre exemple, quand le juge criait aux deux martyrs Marc et Marcellin, cloués l'un et l'autre par les pieds à un poteau : Malheureux, ayez pitié de vous-mêmes et délivrez-vous de cette torture ; — De quelle torture voulez-vous parler? répondaient-ils. Jamais banquet ne vous parut délicieux comme ce que nous endurons maintenant pour l'amour du Christ.

Pourquoi cette différence? C'est que cet amour qui soulage les autres est pour Marie l'instrument et la mesure de ses douleurs (3). Il fut, en toute vérité, son unique bourreau. Que dirons-nous encore pour mettre

---

(1) Eadmer., *De Excellentia M. V.*, c. 5. P. L. CLIX, 567.

(2) Act., v, 61.

(3) Super haec martyrio decorata fuit. Ipsius enim animam pertransivit gladius, non materialis sed doloris Quo martyrio gravius passa fuit quam ferro. Quanto enim incomparabiliter amavit, tanto vehementius doluit. Unde sicut non fuit amor sicut amor ejus, ita nec fuit dolor similis dolori ejus. In martyribus magnitudo amoris lenivit dolorem passionis. Sed beata Virgo, quanto plus amavit, tanto plus doluit, tantoque ipsius martyrium gravius fuit : unde quia plus omnibus dilexit, et juxta magnitudinem amoris erat vis doloris, gravius passa fuit mente quam martyres carne. Ricard. a. S. Vict., *in Canticum cant.*, c. 26. P. L. CXCVI, 484.

en lumière l'immensité des douleurs de la Vierge ? La bienheureuse Angèle de Foligno, ravie dans la contemplation de Jésus crucifié, s'écriait dans un pieux délire : « Tout ce qu'on dit de cette Passion, tout ce qu'on raconte, tout cela n'est rien, près de ce qu'a vu mon âme ». Et pourtant elle avouait son impuissance à la retracer dans son effrayante réalité. « Et si quelqu'un, disait-elle encore, me racontait la Passion telle qu'elle fut, je lui crierais : C'est toi, toi qui l'as soufferte »(1). Jésus-Christ seul a mesuré la profondeur et l'étendue de ses propres souffrances. Seul, au témoignage des Saints, il pourrait aussi nous révéler ce que fut le martyre de sa mère (2).

En Marie tout est mystère. Mystère est sa conception immaculée; mystère, sa virginité sans tache; mystère, l'abondance incommensurable de sa grâce; mystère, la suréminence de son titre de Mère de Dieu. Mystère est aussi l'immensité de sa douleur, un mystère tel qu'il échappe à toute conception, surpasse toute intelligence humaine (3) : car toutes les souffrances du monde unies ensemble n'égaleraient pas cette douleur (4).

C'est que Marie peut dire avec incomparablement plus de vérité que la bienheureuse Angèle, dont je citais tout à l'heure une si étrange parole : « Je fus transformée en la douleur de Jésus crucifié » (5).

---

(1) *Le livre des visions de la B. Angèle de Foligno,* traduit par E. Hello. 30e ch., p. 113.

(2) Solus Jesus dicere potuerit, qui solus potuit maternos penetrare dolores.

(3) S. Amed. Lausan., *Hom. 5. De Martyr. B. V.* P. L. CLXXXVIII, 1329.

(4) Le même : Vicit (patiendo) sexum, vicit hominem et passa est *ultra humanitatem. Ibid.*, 1328.

(5) Sainte Angèle de Foligno, *ibid.*, ch. 31, p. 117.

A noter encore chez la même contemplative « cette autre parole qui

III. — Tout ce que nous venons de méditer, la sainte Église l'a résumé dans un mot, celui de *Compassion*. Considérons et comprenons toute la portée de ce terme. Il y a dans le langage de l'Église des mots inventés et consacrés par elle, qui nous mettent sous les yeux tout un mystère : tels, par exemple, les noms de Trinité, de consubstantialité, de Mère de Dieu (Deipara, Θεοτόκος), de transsubstantiation. Ceux qui ont étudié le dogme catholique savent combien ces mots sont pleins de sens, et de quelle manière heureuse ils rendent notre croyance, soit à l'unité de la nature divine dans la pluralité des personnes, soit à l'identité de la personne du Christ dans la dualité des natures, soit au changement radical de substance qui s'opère, dans l'Eucharistie, sous les espèces sacramentelles. Le mot *Compassion*, quoiqu'il n'ait pas la même valeur dogmatique, est un de ces noms. Compatir à quelqu'un c'est pâtir avec lui, non pas en partageant matériellement ses douleurs, comme le mauvais larron endurant un même genre de supplice avec Jésus-Christ, mais en ressentant de cœur ces mêmes peines, comme si vraiment elles étaient nôtres.

Si c'est là ce qu'on appelle compassion, ne voyez-vous pas avec quelle admirable convenance l'Église rattache indissolublement à la *Passion* de Jésus la *Compassion* de Marie, puisque celle-ci souffre uniquement

---

lui fut dite au fond de l'âme » par le Seigneur en croix : « Non, ce n'est pas pour rire que je t'ai aimée », ch. 33, p. 121. Ainsi les douleurs du Fils surpassant toute douleur, celles de la Mère ne devaient pas non plus avoir d'égales. Nous disions dans la première Partie que la sainteté finale de la Vierge, au jugement des plus graves auteurs, dépassait la sainteté de tous les élus de Dieu pris dans leur ensemble (L. VIII, c. 4, n. 2). N'y aurait-il pas là une raison de croire qu'il en est ainsi de ses douleurs comparées aux souffrances de tous les autres saints, comme le B. Amédée vient de nous le prêcher assez clairement ?

des douleurs, et de toutes les douleurs de celui-là; puisqu'elle en souffre dans les mêmes intentions, pour les mêmes fins, avec les mêmes sentiments et le même cœur; enfin, pour le dire en un mot, puisque les douleurs de la mère font, dans le plan de réparation, partie intégrante de la Passion du Sauveur des hommes. Telle est donc la souffrance de la Mère de Dieu; telles les raisons qui lui méritent, en toute vérité, le titre de *Compassion*. Voilà pourquoi l'Église n'a jamais parlé de la compassion de Jean l'Évangéliste ou de Marie-Madeleine, réservant ce mot plein de douleur et de mystère pour Marie, comme elle a singulièrement retenu le mot de Passion pour exprimer l'immolation de son Fils, notre Sauveur.

On peut se demander, en passant, si tant de douleurs, endurées en communion de la Passion du Christ, suffisent pour assurer à Marie le titre de martyre. Ils sont nombreux, parmi les panégyristes de sa Compassion, ceux qui le lui donnent. C'est, avant tous les autres, saint Bernard qui la proclame « martyre et plus que martyre » (1); c'est l'auteur anonyme du sermon sur l'Assomption, tant de fois cité sous le patronage de saint Jérôme; c'est Eadmer, le disciple de saint Anselme; c'est l'abbé Guillaume le Petit dans son commentaire sur les Cantiques, où nous lisons que « les autres furent martyrs en mourant pour le Christ, tandis que la Vierge fut martyre en mourant avec le Christ » (2); c'est nombre de théologiens qui, traitant des *Auréoles* de Marie, signalent entre toutes celle du martyre.

---

(1) S. Bernard., *Serm. de 12 praerog.*, n. 14. Cf Pseudo-Hildefons., serm. 3 P. L. XCVI, 252.

(2) Il faut l'entendre lui-même : Plane gladius acutissimus, dolor dominicae passionis, animam piae matris penetrans atque transverbe-

En effet, disent-ils, Jésus-Christ fut, dans la plénitude du sens, martyr et Roi des martyrs. Car s'il a été mis à mort, c'est pour le témoignage qu'il rendait à la vérité. Or, la bienheureuse Vierge a souffert des souffrances de son Fils, et pour la même cause, c'est-à-dire, parce qu'elle demeurait avec lui ferme dans la foi, constante inébranlablement dans le divin amour. Donc elle partage réellement son martyre. D'ailleurs, il importe peu qu'elle ne soit pas morte sur le Calvaire ; car elle le doit, non pas à l'insuffisance de sa douleur, mais à la force divine qui seule l'a soutenue contre les assauts d'une mort certaine. Par elles-mêmes, il est vrai, les souffrances purement spirituelles ne sont pas capables de rompre le lien par où le corps se rattache à l'âme. Mais qui ne sait le douloureux et mortel retentissement qu'elles peuvent avoir au cœur, quand ce n'est pas un pur esprit qui les endure ? Jamais cœur humain n'eût porté de si terribles secousses, sans cesser de battre et se rompre, si la main divine n'en avait modéré les contre-coups (1).

Il n'importe pas davantage que la rage des Juifs ne se soit pas tournée directement contre elle pour la tourmenter à cause du Christ : car en poursuivant le Christ, c'est elle qu'ils poursuivaient ; en donnant la mort au Christ, c'est elle qu'ils frappaient au centre même de son être.

Aussi l'Église l'a-t-elle nommée la Reine des martyrs.

---

rans, eam spiritualiter Filio *commori* fecit. Martyres alii fuere moriendo pro Christo, haec *commoriendo* Christo martyr fuit et *commartyr* Christi. Illorum corporale, matris spirituale et proinde praestantius martyrium fuit. Plus est esse commartyrem Christi quam martyrem Christi ; martyres suo, hoc est, hominum foris sanguine, sed Maria Filii, hoc est, Dei sanguine intus rubebat. Guilhelm. Parvus, *in Cant.*, *III*, *10*.

(1) Muzzarelli, *Le trésor caché dans le Sacré Cœur de Marie*, c. 6.

Reine des vierges, elle est vierge et plus qu'elles ; donc aussi, Reine des martyrs, elle est martyre et plus qu'eux tous.

Et pourtant, il faut l'avouer, il y a des théologiens à qui ces raisons n'ont pas paru convaincantes ; et cela pour les deux objections que je proposais en dernier lieu : autrement, disent-ils, celui-là serait à vénérer comme martyr qui mourrait d'angoisse en contemplant la Passion du Sauveur.

Suarez estime que cette controverse est d'assez peu d'importance (1). Elle se résoudrait aisément, si l'on s'entendait sur la définition du martyre (2). Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en vain que l'Église a proclamé Marie la Reine des martyrs. Si, par quelque endroit, sa Compassion ne répond pas à la notion plus communément admise, elle comprend d'une manière *suréminente* ce que le titre exige pour être véritable. Ainsi, quand nous disons de Marie qu'elle est la Reine des Apôtres, nous ne signifions pas seulement par ce nom qu'elle est plus élevée que chacun des membres du collège apostolique. Sa prérogative va plus loin et plus haut : elle les surpasse *éminemment* en cela même qui constitue l'Apostolat, comme nous l'affirmerons bientôt sur une foule imposante d'autorités. Qu'y a-t-il de grand et d'admirable dans le martyre, sinon cette force invincible et cette ardeur de charité qui font affronter et subir la mort pour le témoignage du Christ ? Or, n'est-ce pas cela que nous avons vu briller d'un

(1) Suar., *de Myster. vitae Christi.* D. 21, s. 4.

(2) Cette définition, en effet, n'est pas universellement expliquée de la même manière. Voici un Croisé qui tombe sur le champ de bataille, en combattant les infidèles pour délivrer le tombeau du Christ ; un fils dévoué de l'Eglise qui meurt en luttant pour sa liberté ; sont-ils martyrs ? non, répondent les uns ; oui, répondrait presque tout le moyen âge avec saint Bernard et saint Thomas d'Aquin.

incomparable éclat dans Marie ; tellement qu'elle eût expiré près de Jésus mourant, si Dieu, pour la conserver à l'Église naissante, ne l'eût miraculeusement soutenue ?

Il n'est personne parmi les fidèles qui ne connaisse la touchante invocation du *Stabat :* Sainte Mère, faites-moi cette grâce, d'enfoncer fortement dans mon cœur les plaies du Crucifié (1). Ne peut-on pas en voir comme la paraphrase dans ces invocations adressées par l'auteur de l'*Aiguillon de l'amour divin*, à la Mère de douleurs, à la Reine des martyrs ? « O Notre Dame, vous si cruellement blessée, blessez vous-même nos cœurs, et renouvelez en eux votre Passion et celle de votre Fils. Unissez à notre cœur votre cœur percé de blessures, afin que nous soyons percés, nous aussi, des mêmes blessures. Pourquoi, du moins, n'ai-je pas votre cœur en ma possession, afin que partout où j'irai, je puisse, ô ma Souveraine, vous contempler crucifiée avec votre Fils. Si vous ne voulez me donner ni votre Fils crucifié, ni votre cœur blessé, je vous en conjure, accordez-moi, du moins, les blessures de ce cher Fils, les injures et les moqueries dont il fut l'objet, et ce que vous-même ressentiez alors en vous-même... Mais si vous êtes tellement enivrée de ces douleurs que vous ne vouliez les séparer ni de votre cœur ni de votre Fils, daignez m'unir à ces plaies, à ces opprobres, afin que vous ayez au moins la consolation de trouver un compagnon dans vos peines.

« Oh ! quel serait mon bonheur, si je pouvais seulement être associé dans vos souffrances ! Qu'y a-t-il, en effet, de plus désirable, ô ma Souveraine, que d'avoir

(1) Sancta mater, istud agas, etc.

son cœur uni à votre cœur, et collé au corps transpercé de votre Fils?... Pourquoi ne m'accorderiez-vous pas ce que je vous demande? Si je vous ai offensée, percez mon cœur pour en faire justice. Si je vous suis resté fidèle, je vous demande des blessures en récompense. O Notre Dame, où donc est votre tendresse? Où votre immense miséricorde? Pourquoi vous montrer cruelle à mon égard, après avoir été si pleine de bonté? Pourquoi seriez-vous inexorable, vous toujours si compatissante et si douce? Pourquoi cette dureté parcimonieuse envers moi, quand toujours et partout vous avez été si libérale? Ce que je réclame ce n'est ni la splendeur du soleil, ni l'éclat des astres; je ne veux que des blessures. Pourquoi seriez-vous avare d'un pareil don? Ou enlevez-moi la vie du corps ou blessez mon cœur : c'est trop de honte et de confusion pour moi de voir mon Seigneur Jésus couvert de plaies, et vous, ma Souveraine, navrée des mêmes blessures, et de me trouver moi, le plus indigne de vos serviteurs, sans la moindre souffrance » (1).

J'ai lu plus d'une fois que ces épanchements des âmes blessées d'amour, aux pieds du crucifix ou devant l'image de Marie, la Mère de douleurs, furent inconnus aux premiers âges. Il est certain que les écrits de ces temps lointains gardent sur ce sujet un silence qui nous étonne. Faut-il en conclure qu'il y avait alors moins de compassion pour les douleurs de Jésus et de la divine Mère de Jésus? Ce serait injustice de le faire. Le silence s'explique par la nature des ouvrages qui nous sont restés. Au surplus,

---

(1) *Stimulus Amoris*. P. I, c. 3. *Opp.* S. Bonavent., t. XII, p. 638, sq. (ed. Vivès, 1868).

il n'est que relatif, comme le prouve la réponse suggestive, faite, au sortir d'un ravissement, par le célèbre abbé Pémen à un frère qui l'interrogeait sur ce qu'il avait vu pendant son extase : « Mon âme est allée dans un lieu où elle a vu Sainte Marie, Mère de Dieu, pleurer au pied de la croix. J'aurais bien voulu toujours pleurer ainsi » (1).

(1) Palladius, *Append. 1. Apophthegmata Patrum. De abbate Poemene*, n. 144. P. G. LXV, 358.

CHAPITRE IV

Que le complément de la maternité spirituelle sort en toute vérité, de l'offrande faite au Calvaire par la Mère des douleurs, et de sa Compassion.

I. — Quelle conclusion allons-nous tirer de tout ce qui précède ? Une seule, c'est que la maternité spirituelle de la bienheureuse Vierge a réellement reçu son complément au Calvaire. En effet, la Passion de Jésus a couronné l'œuvre pour laquelle le Verbe de Dieu était venu au monde. La justice est satisfaite : car l'injure faite au Créateur est surabondamment réparée par la gloire que lui donne un Homme-Dieu fait obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. Le prix de la vie surnaturelle, c'est-à-dire, de la grâce et de la gloire que Dieu voulait rendre à l'humanité déchue, est surabondamment versé. Donc la Passion nous a rappelés à la vie des enfants de Dieu ; donc Marie, par la part ineffable qu'elle a prise à cette Passion, a coopéré dans la même mesure à nous donner là cette vie de la grâce qui surpasse toute vie. Donc elle est véritablement pour nous une mère, et la formule de l'antique condamnation portée contre Ève coupable s'est réalisée pour la nouvelle Ève, mais dans une signification plus spirituelle et plus heureuse : « Tu enfanteras tes fils dans la douleur » (1).

(1) Gen., III, 16.

La voilà bien cette femme que saint Jean nous montrera dans l'Apocalypse, revêtue du soleil, ayant la lune sous les pieds, et, sur la tête, une couronne de douze étoiles, mais en travail et torturée par les douleurs de l'enfantement ; et le dragon se dressant devant elle pour dévorer son fruit ; la voilà, dis-je : car les traits sous lesquels le disciple bien-aimé contemple et la mère et le fruit qu'elle met au jour conviennent point pour point aux fils d'adoption comme à la Vierge elle-même (1). Bientôt, le moment sera venu d'étudier plus à fond ce merveilleux symbole; mais nous ne pouvions nous empêcher de le signaler dans une scène où il est si divinement réalisé.

N'avons-nous pas forcé les textes, et contiennent-ils vraiment tout ce que nous y prétendons lire? Écoutez la réponse donnée par Albert le Grand : « Au temps de la Passion, dit cet illustre théologien, Marie, la mère de miséricorde, assista le Père des miséricordes dans l'œuvre de la souveraine miséricorde. En conséquence, elle dut partager les souffrances de cette Passion et sentir son âme transpercée par le glaive. Compagne de Jésus dans la souffrance, elle devint par là même la *coadjutrice* de la rédemption et la mère de la régénération. Là donc, par la fécondité qui la rendit selon l'esprit mère du genre humain tout entier, elle endura les douleurs de l'enfantement et nous engendra tous en son Fils et par son Fils à la vie éternelle. Et voilà pourquoi celui-ci lui donna justement alors le nom de *femme* » (2).

---

(1) Apoc., XII, 1, sqq.

(2) Albert. M., *Quaest. Missus est*, q. 29, § 3. *Opp.*, t. XX, p. 31. A noter encore ce fragment détaché des Comment. de Salmeron.

« Jésus appela sa mère au pied de sa croix, afin qu'elle-même offrît au Père éternel son Fils unique pour le salut du monde entier, comme

Plus d'une fois nous avons entendu l'Église proclamer ces vérités. N'oublions pas, en dehors de tant d'autres témoignages, celui qu'elle a consigné dans l'hymne de Laudes, à la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs; il en est peu qui expriment plus énergiquement la part de la mère de miséricorde dans l'œuvre de notre salut : « Dieu de souveraine clémence, faites-moi la grâce de méditer dignement et les sept Douleurs de la Vierge, et les plaies de son Fils Jésus. — Qu'elles nous apportent le salut, ces larmes de la Mère de Dieu, si abondantes que vous pouvez avec elles laver les crimes du monde entier » (1). L'avons-nous bien compris? Voilà quelle est la vertu des larmes versées par notre mère au pied de la croix; non pas, il est vrai, considérées seules, mais sanctifiées par le sang rédempteur de Jésus-Christ.

Abraham avait, dans la préparation de son cœur et par obéissance, sacrifié Isaac, son fils de prédilection. Et de même que la mère des sept Macchabées, encourageant ses fils par sa présence et par ses exhortations à supporter les tourments, les offrit l'un après l'autre au Seigneur; ainsi la Vierge Marie représenta, par son assistance à l'immolation de Jésus, la sainte Eglise qui ne cesse d'offrir au Père le sacrifice de la croix pour le salut de ses enfants. Voilà pourquoi Jésus-Christ, voulant récompenser une oblation si pleine de charité, lui donna d'autres fils, représentés dans la personne de Jean. Anne, parce qu'elle avait offert à Dieu son premier né pour le service du temple, mérita plusieurs autres fils (I Reg.. II, 20, 21): de même Jesus-Christ, parce que sa mère l'avait lui-même offert à Dieu dans un élan de foi sans égale, lui donna Jean pour fils, et dans ce disciple tous les justes et pieux fidèles.

« Enfin, le Christ appela cette mère de douleurs au Calvaire pour nous montrer que les deux plus puissants auxiliaires contre satan, la mort, le monde et le péché, sont la croix et Marie... Vainement donc irions-nous à Marie sans la croix de la pénitence, à la croix, sans la dévotion à la Mère de Dieu ». Alph. Salmeron, *Comment. in Evangelic. histor.*, Tract. 41. *Opp.*, t. X, p. 339 (Colon. Agripp , 1604 . Le docte et pieux interprète ajoute une bien consolante pensée : C'est que la très sainte Vierge, ayant assisté d'un cœur si généreux à la mort de son Fils suivant la nature, a mérité par là même d'être présentement secourable à ses enfants selon l'esprit, dans leur dernier passage. Et quoi de plus convenable et de plus naturel, puisque c'est Jésus qui meurt encore une fois dans ses membres?

1) Quibus lavare sufficis
Totius orbis crimina.

II. — Mais ici nous voyons se dresser une objection. Si la bienheureuse Vierge a sa part de coopération dans le mystère de la croix, nous avons donc un double rédempteur, le Christ et sa mère ? Le sang de Jésus-Christ n'est donc plus le prix unique de notre délivrance ; et d'autres mérites ont dû se mêler aux siens pour acheter la grâce qui fait les justes et les enfants d'adoption. Dieu nous garde de soutenir une pareille doctrine. Oui, mon Sauveur, je le reconnais ; à vous seul appartient la gloire de notre salut. A côté de vous je ne vois aucun rédempteur qui vienne compléter votre œuvre. Nulle part je n'ai lu qu'il fallût un autre sang que le vôtre pour me retirer de la servitude et me donner la sainte liberté des enfants de Dieu. Quand je vous entends proclamer dans les Écritures : « Moi, moi, je suis le Seigneur, et il n'y a pas d'autre Sauveur que moi » (1), ma foi répond à votre parole. Non, les satisfactions de votre mère n'ont pas complété les vôtres, ni ses mérites n'ont, de pair avec vos mérites, payé la grâce qui nous était rendue.

Mais je me rappelle aussi l'histoire de la chute, et ce souvenir m'aide à concevoir comment votre mère a pu coopérer au salut du monde ; être, comme l'a dit notre grand Pontife Léon XIII, « votre assistante dans l'œuvre de la rédemption de l'homme » (2), sans que votre gloire de Rédempteur unique en fût ou détruite ou ternie.

C'est une vérité certaine qu'Adam fut seul la cause première et suffisante de notre déchéance originelle. Supposons, en effet, qu'il eût transgressé le comman-

---

(1) Isa., XLIII, 11 ; Os., XIII, 4.
(2) *Sacramenti humanae Redemptionis patrandae administra.* Leo XIII, Encycl. *Adjutricem populi* (5 sept. 1895).

dement divin, mais uniquement par sa propre malice, et que la femme, au lieu de l'induire à la désobéissance, eût fait usage de sa grâce séduisante pour le maintenir dans le devoir ; la faute, quant aux effets, serait la même, et nous naîtrions privés de la grâce, enfants de la colère. Et cela est si vrai qu'une conception de la femme à laquelle Adam n'a pas concouru par un père issu de lui, n'emporte pas le péché d'origine. Supposons, au contraire, la femme coupable et son époux, le premier homme, fidèle à Dieu, la postérité de l'un et de l'autre serait exempte, dès son principe, de la faute originelle : tant il est vrai que la déchéance humaine est le fait d'Adam comme cause nécessaire et pleinement suffisante. Et pourtant, Dieu lui-même, dans son Écriture, nous l'enseigne : « De la femme est le commencement du péché, et *c'est par elle que nous mourons tous* » (1). Et pour user encore d'une expression employée par Léon XIII, elle fut « *l'assistante* d'Adam dans l'œuvre de notre ruine » (2). Pourquoi? Parce qu'elle unit sa volonté à la sienne en le provoquant à la révolte. Si elle fut elle-même tirée d'Adam *innocent*, c'est elle qui nous a donné *l'Adam prévaricateur*, et qui, par lui, nous a perdus. Mais il reste toujours vrai que l'auteur de la déchéance est le premier homme, et non la première femme.

Ce que fut Ève au commencement des âges, Marie l'a été dans la plénitude des siècles. Si Jésus-Christ n'avait pas pris sur lui notre dette, nous serions encore dans notre péché, quels que fussent les mérites et les vertus de la Vierge. Et si le même Sauveur,

---

(1) Eccli., xxv, 33.
(2) Administra patrandae ruinae. *Ibid.*

indépendamment d'elle, eût satisfait pour nous, la Rédemption serait consommée. Mais il a plu à Dieu de nous donner le Sauveur par elle; il a voulu qu'elle fût son associée dans l'œuvre de notre délivrance, qu'elle consentît à son sacrifice, comme elle avait acquiescé à son entrée dans le monde. Et voilà pourquoi, tout en reconnaissant à Jésus-Christ son privilège singulier, nous rendons grâce à sa mère de l'incomparable bienfait de la Rédemption (1). On peut même dire avec vérité que la coopération apportée par la bienheureuse Vierge à l'œuvre de la rédemption l'emporte en un point sur le concours donné par Ève à celle de notre commune déchéance. La première femme, en effet, ne cherchait directement que la satisfaction de son orgueil et de sa sensualité. Si elle a voulu la perte spirituelle de la race humaine, c'est indirectement, parce qu'elle en a voulu la cause. Tout au contraire, la nouvelle Ève a voulu premièrement le salut des hommes, et la gloire de Dieu qui s'y révèle : voilà pourquoi elle consent à la mort de son Fils, pourquoi elle l'offre, et, autant qu'il était en elle, le livre.

Devrons-nous donc condamner le titre de co-rédemptrice si souvent attribué par nombre de vieux auteurs à Marie? Non : car ni dans leur pensée, ni dans la croyance des fidèles, il n'exprime rien qui soit en désaccord avec la doctrine précédemment exposée. Ce

---

(1) Les Actes des Apôtres offrent dans saint Paul une autre image du rôle de la Sainte Vierge dans l'œuvre de la rédemption. C'est la coopération que donna le futur apôtre des Gentils au meurtre d'Etienne, le premier martyr de la nouvelle Alliance; coopération dont lui-même s'accuse quand il dit : « Lorsque fut répandu le sang d'Etienne, j'étais là, et je *consentais à cette mort*, et je gardais les vêtements de ceux qui la lui faisaient souffrir ». Act., XXII, 20; Col., VII, 57.

qu'on prétend signifier par ce titre, ce n'est pas que nous ayons été rachetés par les souffrances de Marie, ni qu'elle ait elle-même payé condignement de ses mérites les grâces découlant de la croix de son Fils. Qu'est-ce donc? Le concours qu'elle apporte à l'immolation de son Fils par le consentement d'où procède la victime, par l'offrande qu'elle en fait en union avec le Père, par la participation qu'elle prend à ses ineffables douleurs, par la *Compassion* qui monte vers le ciel avec la *Passion*.

Il n'est peut-être aucune époque où ces idées aient été plus ordinairement et mieux rendues qu'au douzième siècle, celui de saint Bernard. Parmi les auteurs de cette époque, Hermann, abbé de Saint-Martin de Tournai, mérite d'être cité dans le sujet que nous avons à traiter ici :

« Elle est véritablement mère celle dont il est écrit: Adam donna à sa femme le nom d'Ève, parce qu'elle devait être la mère de tous les vivants (1). Toutefois, il est plus juste d'appeler cette Ève la mère des mourants, puisqu'elle nous a fait encourir par sa faute la sentence de mort; la Vierge, au contraire, est en vérité la mère des vivants, car tous par elle nous avons recouvré la vie que nous avions perdue. Donc, si l'Apôtre a dit : De même que tous meurent en Adam, ainsi tous seront vivifiés dans le Christ (2); nous aussi nous pouvons dire de la glorieuse Mère du Christ : comme tous nous mourons par Ève, tous aussi nous revivons par Marie. En effet, cette porte du paradis, fermée pour tous à cause d'Ève, Marie l'a rouverte

(1) Gen, III, 20.
(2) I Cor, XV, 22.

pour tous. C'est de Marie qu'on peut avec justesse entendre la parole du Seigneur : Faisons-lui une aide semblable à lui (1).

« Le Seigneur avait créé les autres êtres par la seule voie de commandement ; mais quand il voulut créer l'homme à son image, l'homme en qui nous pouvons voir comme une figure du Christ, il tint conseil : Faisons, dit-il, l'homme à notre image et ressemblance (2). Ainsi voulut-il aussi former la femme avec délibération : Il n'est pas bon à l'homme d'être seul ; donnons-lui une aide semblable à lui (3). Que ces mots selon la lettre s'appliquent à Ève, rien de plus certain ; mais il est clair aussi qu'on peut les interpréter convenablement de sainte Marie, Mère de Dieu, et, par Marie, de la sainte Église de Dieu.

« Nous lisons, il est vrai, dans Isaïe : Moi qui fais enfanter les autres, ne pourrai-je pas enfanter moi-même ? Moi qui donne aux autres une postérité, serai-je stérile, dit le Seigneur, ton Dieu (4)? Et pourtant, le Seigneur, avant la bienheureuse Marie, resta comme stérile. En effet, bien qu'il créât toutes choses en sa qualité de Dieu, il n'enfanta personne de la manière dont il engendra son Fils par elle. Alors donc que Dieu, pour lui faire une aide semblable à lui, eut associé notre chair à ce Fils unique dans le sein de la bienheureuse Vierge... et se fut ainsi comme dépouillé de son antique stérilité ; alors, dis-je, il commença à enfanter ces fils dont il est écrit en saint Jean : A tous ceux qui l'ont reçu, il a donné le pou-

(1) Gen., III, 18.
(2) Gen., I, 26.
(3) Gen , II, 18.
(4) Isa., LXVI, 9.

voir d'être faits enfants de Dieu... (1). Voilà donc avec quelle convenance on peut interpréter de Notre Dame ce texte de la Genèse : Faisons-lui une aide semblable à lui. Dieu donc est le Père des choses *créées*, et Marie, la mère des choses *recréées*. Dieu, qui seul a tout créé de rien, n'a voulu rien réparer sans Marie. Dieu a fait toute créature, et Marie a engendré Dieu lui-même ; et parce que Marie a enfanté le Fils de Dieu, Marie est devenue l'Épouse de Dieu. Mais ce n'est pas de Dieu seulement que Marie est la mère ; après lui et par lui, elle a enfanté de nombreux fils de Dieu, qui, chaque jour, lui crient dévotement : Père qui êtes au ciel (2). Et ces enfants, le bon Fils de Marie ne dédaigne pas de les appeler du nom de frères (3)... Enfin, le Fils de Marie est notre frère ; et, par conséquent, elle est notre mère. Oh ! que ne devons-nous pas à Marie ?... » (Suivent de très dévotes considérations tirées des prières de saint Anselme) (4).

III. — Je terminerai ces considérations sur les fondements de la maternité spirituelle de Marie par quelques pages d'une excellente doctrine où Léon XIII, dans le but de faire aimer et pratiquer la dévotion du saint Rosaire, les a parfaitement résumées. Voici textuellement cet enseignement magistral : « L'assistance que nous implorons de Marie par nos prières, a pour base la fonction à elle confiée de nous concilier la divine grâce ; fonction que remplit constamment auprès

(1) Joan., I, 12.
(2) Matth., VI, 9.
(3) Psalm., XXI, 23 ; Matth., XXVIII, 10.
(4) Hermanni, S. Martini Tornac. abbatis. *Tract. de Incarn D. N. J.-C.* c. 11. P. L. CLXXX, 36, 37.

de Dieu cette Vierge souverainement agréée de lui en considération de sa dignité et de ses mérites, et, par suite, dépassant de beaucoup tous les élus du ciel en puissance.

« Or, il n'est peut-être aucune autre espèce de prière où cet office trouve aussi parfaitement son expression que dans le Rosaire : car il nous remet généralement comme présente sous les yeux toute la part que la Vierge a prise au salut du genre humain ; en sorte que cette contemplation successive des mystères sacrés, et cette pieuse répétition des mêmes prières sont l'une et l'autre d'un avantage immense pour la piété.

« Voici d'abord les mystères de *joie*. Le Fils éternel de Dieu fait homme s'incline vers les hommes ; mais c'est avec le *consentement* de Marie qui conçoit de l'Esprit Saint. Puis Jean, par un privilège insigne, est sanctifié dans le sein de sa mère, et favorisé de dons choisis pour préparer les voies du Seigneur ; mais cela *se fait à la salutation* de Marie, rendant par l'inspiration de Dieu visite à sa cousine. Enfin le Christ, l'attente des nations, vient au jour ; mais il naît de Marie, et si les bergers et les Mages, prémices de la foi, se hâtent pieusement vers son berceau, *c'est avec Marie qu'ils trouvent l'Enfant*. Et lorsque cet Enfant veut ensuite être apporté au Temple, afin de se livrer par un rite public en victime à Dieu son Père, c'est encore par le *ministère de sa mère qu'il est présenté au Seigneur*. La même, après la perte mystérieuse de l'Enfant, le cherche avec une sollicitude anxieuse et le retrouve avec une grande joie.

« Ce n'est pas autrement que parlent les mystères *douloureux*. Dans le jardin de Gethsémani, où Jésus endure une crainte et des tristesses mortelles, au Pré-

toire où il est flagellé, couronné d'épines, on ne voit pas, il est vrai, Marie près de lui, mais depuis longtemps elle connaît très clairement les douleurs réservées à son Fils. En effet, lorsqu'elle s'offrit comme servante pour être sa mère, et lorsqu'elle se *consacra* tout entière avec lui dans le temple, elle devint dès lors, par l'un et l'autre de ces actes, l'*associée* de ce Fils dans son œuvre si laborieuse d'expiation pour le genre humain. Il n'est donc pas douteux qu'elle n'ait pris en son âme une très grande part aux amertumes, aux angoisses, aux tourments de cet Unique. Du reste, c'est devant elle et sous ses regards que devait s'accomplir le divin sacrifice, en vue duquel cette Vierge généreuse l'avait formé de sa chair et nourri de son lait. Mais ce qu'il y a de plus touchant à remarquer dans ce dernier mystère, c'est que tout près de la croix de Jésus était debout Marie, sa mère; sa mère qui, brûlant pour nous d'une charité sans bornes, *offrait elle-même, afin de nous recevoir pour enfants, son propre Fils à la justice divine*, mourant en son cœur avec lui, transpercée qu'elle était d'un glaive de douleurs » (1).

Ce qui suit dans le texte pontifical a rapport aux mystères *glorieux :* nous aurons plus tard l'occasion d'y chercher des enseignements non moins solides. Mais je ne saurais finir ce chapitre sans transcrire encore ces consolantes paroles du même Léon XIII. « La Vierge très sainte, Mère de Jésus-Christ, est aussi la mère des chrétiens : car elle les a tous engendrés au mont du Calvaire, parmi les suprêmes tourments de son Fils, notre Rédempteur ; et le Christ Jésus est

(1) Leo XIII, Encycl. *Jucunda semper* (8 sept. 1894).

comme le premier-né des mêmes chrétiens qui, par l'adoption et la rédemption, sont devenus ses frères » (1).

---

(1) *Id.*, Encycl. *Quanquam pluries*, de implorando auxilio B. Joseph (15 Aug. 1889).

A rapprocher des dernières paroles de Léon XIII ce texte de saint Antonin de Florence. Il parlait de la Compassion très amoureuse de la Sainte Vierge : « Cette compassion sans égale, la bienheureuse Marie l'éprouva pour l'honneur de Dieu et pour le salut des hommes. C'est pourquoi elle est justement appelée la mère commune de *tous*, parce qu'elle les a conçus par un immense amour, et qu'elle les a engendrés au prix de travaux et de douleurs ineffables dans la Passion de son Fils » ; et voilà, poursuit le saint, ce qui nous est représenté par la femme en travail de l'Apocalypse. S. Antonin. Florent., *Summae theol.* P. IV, tit. 15, c. 27, § 2.

LIVRE III

LIVRE IV

Promulgation de la maternité de grâce.

CHAPITRE PREMIER

Universalité des témoignages attestant la réalité de cette promulgation.

I. — Marie est notre mère et nous sommes ses enfants selon l'esprit. C'est ce qui ressort manifestement des vérités que nous avons méditées, c'est-à-dire, de la part qu'elle a prise à la rédemption du monde, soit en nous donnant le Sauveur, soit en le livrant pour nous, en union avec le Père.

Or, ce que nous croyons, Jésus-Christ a voulu le proclamer lui-même, en termes exprès, avant de rendre son âme à son Père. Je me représente mon Sauveur étendu et cloué sur la croix. Sa divine mère est près de lui, debout, silencieuse, le regard fixé sur son Fils couvert de sang et de plaies, le cœur broyé par la douleur, mais immobile et ferme, comme il convenait à la fonction qui lui revient dans un si grand mystère. Tout à coup, Jésus rompt le long silence de prière qu'il gardait. Abaissant un regard d'une infinie tendresse sur Marie d'abord, puis sur le disciple qu'il aimait, « il dit à sa mère : Femme, voilà votre fils; et il dit ensuite au disciple : Voici votre

mère. Et, poursuit l'Évangéliste, à partir de ce moment, le disciple la prit avec lui » (1).

Rien de plus simple, en apparence, ni de plus naturel que cette scène. Jésus-Christ voit que le moment est venu pour lui de quitter sa mère avec la vie. Désormais, elle va rester seule et désolée sur la terre. Son fidèle et saint époux, Joseph, n'est plus là pour la recueillir et la consoler; depuis longtemps Dieu l'a rappelé de ce monde. N'était-ce pas justice que le Sauveur, à ce moment suprême, pourvût à l'avenir de sa mère, et lui donnât comme un autre fils qui voulût tenir sa place d'affectueux dévouement auprès d'elle? Aussi, les Pères et les Saints, dans leurs commentaires sur ce passage de l'Évangile, sont-ils unanimes à le présenter comme un enseignement de piété filiale, donné par le Maître aux fidèles, ses disciples, du haut de cette chaire qui est la croix (2). S'il choisit Jean de préférence à tout autre pour cet emploi si glorieux et si doux, la raison n'en est pas difficile à rendre. Jean était le disciple bien-aimé; celui qui, reposant, à la Cène, sur le cœur de Jésus, s'était abreuvé plus largement à cette source du véritable amour. Jean était vierge comme Jésus et comme sa mère; seul de tous les Apôtres il avait suivi son maître jusqu'au Calvaire, accompagnant Marie : autant de titres singuliers pour recevoir le sacré dépôt que Jésus voulait confier.

Voilà certes une explication bien plausible et bien certaine des paroles du Seigneur mourant. Il semblerait qu'elle doive exclure toute autre interprétation,

---

(1) Joan., XIX, 25-27.

(2) Suos instruit praeceptor bonus ut a filiis piis impendatur cura parentibus; tanquam lignum illud ubi erant fixa membra morientis, etiam cathedra fuerit magistri docentis. S. August., *Tract. 119 in Joan.*, n. 2. P. L. XXXV, 1950.

tant elle est claire et répond de tous points aux circonstances. Et pourtant, il y en a une seconde, non pas exclusive, mais qui se surajoute à la première, et se coordonne avec elle; plus large, plus profonde, et, disons-le, plus consolante et plus avantageuse pour nous. Jésus-Christ, donnant Marie pour mère à Jean, et Jean pour fils à Marie, fait pour nous tous ce qu'il a fait pour le disciple bien-aimé. C'est à nous, chrétiens, qu'il parle en s'adressant à saint Jean ; c'est nous aussi qu'il jette avec lui sur le cœur et dans les bras de Marie, pour qu'elle nous soit une mère et que nous lui soyons des enfants selon la grâce.

L'interprétation que je viens d'énoncer est-elle légitime et Jésus-Christ l'avait-il réellement en vue, quand il dit ces mémorables paroles? Ou bien faut-il voir seulement dans l'application qui s'en fait à tous les fidèles une très édifiante, mais simple accommodation (1)? La première affirmation me paraît indubita-

---

(1) Le sens *accommodatice* d'un passage des Saintes Ecritures n'est pas celui que Dieu lui-même attachait aux paroles. C'est un sens venu du dehors, prêté par l'homme au texte inspiré de Dieu. L'*accommodation* peut avoir lieu de deux manières. Parfois ce que l'Ecriture énonce d'une chose déterminée, se rencontre à certain degré dans une autre chose quel 'écrivain sacré n'avait pas l'intention d'exprimer. Si, grâce à l'analogie qui permet aux mots employés par l Ecriture de signifier avec quelque vérité cet autre objet, vous vous en servez pour le représenter, vous aurez la première espèce de sens accommodatice D'autres fois, les objets signifiés n'auront aucun rapport de ressemblance, et le fondement de la nouvelle application sera simplement la capacité qu'ont les mots, employés par l'Ecriture, de pouvoir rendre l'une et l'autre idée, celle de Dieu et celle de l'homme ; vous aurez alors une accommodation de la seconde espèce. Tâchons de rendre tout cela plus sensible par des exemples. L'Eglise, aux Laudes des confesseurs, applique à tel ou tel saint la louange que l'Ecclésiatique a faite de Noé : « Il a été trouvé juste et parfait; et dans le temps de la colère il est devenu la réconciliation des hommes » (Eccli., XLIV, 17). Assurément, l'écrivain sacré n'avait pas en vue d'exalter le saint auquel la Liturgie applique son texte, mais la similitude des vertus et des mérites fait que ce qu'il écrivait du patriarche, puisse se dire aussi du juste dont l'Eglise célèbre la fête. Vous avez reconnu la première accommodation, si fréquemment usitée chez les Pères et dans la Liturgie de l'Eglise, notamment quand elle

ble, et j'en apporte une double preuve : l'une fondée sur l'autorité des témoignages; l'autre établie sur la considération des circonstances où furent prononcées ces divines paroles et de la manière dont elles sont conçues. Ce sera la matière de ce chapitre et du chapitre suivant.

Commençons par les témoignages.

II. — S'il y a quelque difficulté dans l'établissement de cette première preuve, ce n'est pas, à coup sûr, l'embarras de trouver des témoins. Ils se nomment légion, tant ils sont nombreux. Un théologien, dans un opuscule récemment publié sur cette intéressante matière, a facilement recueilli toute une moisson de témoignages (1). En fouillant les bibliothèques, il ne serait pas malaisé d'en trouver nombre d'autres. Pour ma part, j'en ai rencontré par dizaines qu'il n'avait pas signalés; et, sans doute, il suffirait de nouvelles recherches pour allonger indéfiniment la liste.

En tout cas, je ne prétends m'appuyer ici que sur les témoignages dont j'ai vérifié de mes yeux l'exac-

---

transporte à la Vierge Marie les magnifiques descriptions de la Sagesse éternelle, contenues soit dans les Proverbes, soit dans le livre de la Sagesse, ou dans l'Ecclésiastique. Prenez maintenant le texte où le prophète dit à Dieu : « Vous serez saint avec le saint, innocent avec l'innocent,... pervers avec le pervers (Psal., XVII, 26-27). Cela veut dir uniquement que la conduite de Dieu à l'égard des hommes se modifie d'après leurs mérites et leurs démérites. Quand donc certains prédicae teurs s'aident de ces mêmes paroles pour engager les fidèles à rechercher la compagnie des hommes vertueux, à fuir celle des personnes livrées au vice, parce qu'on se fait à l'image de qui l'on fréquente, c'est le second genre d'accommodation : car l'unique motif de prêter aux mots ce nouveau sens est que, à la rigueur, ils peuvent le rendre, bien que l'idée n'ait aucun rapport avec celle du texte scripturaire. Ce que nous prétendons démontrer, c'est que les paroles de Jésus-Christ en croix ne rentrent ni dans l'une ni dans l'autre des susdites accommodations : car le sens que nous leur attribuons était réellement voulu de Notre Seigneur, alors qu'il les prononçait.

(1) Le P. Enrico Legnani, D. C. d. G.

titude, et ceux-ci vont, pour le moins, à la centaine. De plus, nous ferons uniquement ou presque uniquement appel aux ouvrages ayant une certaine importance, laissant de côté ces mille publications pieuses, répandues à profusion entre les mains des fidèles, comme sont, par exemple les *mois de Marie;* non pas toutefois que leur accord unanime soit sans valeur, puisqu'il représente le sentiment commun des chrétiens, à l'heure présente; mais parce qu'il est connu de tous. Or, dans l'interprétation qui assigne pour sens *véritable* aux paroles de Notre Seigneur la promulgation authentique de la maternité de grâce et de notre filiation spirituelle, on peut distinguer deux phases. L'une date du douzième siècle; l'autre remonte du même siècle aux premiers âges du christianisme.

Nous nous attacherons d'abord à la phase la plus rapprochée de nous : elle est incomparablement celle où les attestations en faveur de notre interprétation se montrent le plus abondantes. Mais cette abondance même est telle qu'elle me force à renoncer au dessein que j'avais conçu, en abordant cette étude; je veux dire, à la pensée de les présenter l'un après l'autre au lecteur, pour qu'il pût lui-même en apprécier le nombre et la force. Ce serait un travail fastidieux et sans fin. De là, nécessité de les ramener à certaines catégories générales, et de ne prendre en chacune de celles-ci que de rares représentants (1).

Je commence par les premiers témoins en dignité

(1) Je nommerai chaque fois en note les principaux auteurs, me réservant de donner la liste d'un plus grand nombre de textes vers la fin de ce chapitre. Et, je le répète, je ne citerai pas d'auteur dont je n'ai contrôlé de mes yeux les paroles : ce qui ne veut pas dire toutefois que les textes rapportés par d'autres me paraissent controuvés ou douteux.

comme en autorité. Ce sont les Souverains Pontifes qui, dans les Actes publics de leur ministère apostolique, se sont approprié l'interprétation que nous voulons ici mettre en évidence. Donnons tout d'abord la parole à Léon XIII. Son témoignage est si formel et si clair qu'il en vaut, à lui seul, une multitude d'autres. « Ce qui met nettement en lumière le mystère de l'immense charité du Christ envers nous, c'est, dit le grand Pontife, qu'il a voulu, dans sa mort, laisser sa propre mère à Jean, son disciple, par ce testament à jamais mémorable : Voici votre fils. Or, *en la personne de Jean, suivant le perpétuel sentiment de l'Église*, le Christ a désigné le genre humain tout entier, mais plus spécialement ceux qui lui sont unis par la foi » (1).

Et ce n'est pas une fois seulement que la piété de Léon XIII envers la Vierge a donné cette explication des paroles de Jésus mourant. Il ne se lasse pas de la rappeler dans ses autres Encycliques sur le Rosaire. Apportons encore un exemple. « A la dernière heure de sa vie publique, alors qu'il dressait le testament de la Nouvelle Alliance, et le scellait de son divin sang, Jésus confia sa mère à l'apôtre bien aimé par ces très douces paroles : Voici votre mère. Nous donc qui, bien que très indignes, sommes le Vicaire et le représentant de Jésus-Christ, Fils de Dieu, nous ne cesserons jamais de louer cette mère si grande, aussi longtemps que nous jouirons de la

(1) Eximiae in nos caritatis Christi mysterium ex eo quoque luculenter proditur, quod moriens matrem ille suam Joanni discipulo matrem voluit relictam testamento memori : Ecce filius tuus. In Joanne autem, *quod perpetuo sensit Ecclesia*, designavit Christus personam humani generis, eorum in primis qui sibi fide adhaerescunt. Encycl. *Adjutricem populi christiani* (5 sept. 1895).

lumière. Et parce que le poids de nos années, qui va s'aggravant de jour en jour, nous fait sentir que notre vie ne peut désormais être longue, nous ne saurions nous empêcher de redire à nos fils dans le Christ les dernières paroles que le Seigneur a laissé tomber sur nous, du haut de la croix, comme son testament : Voici votre mère » (1).

Pour le moment, je n'ai qu'une réflexion à faire sur ces textes. Léon XIII affirme que l'interprétation, donnée par lui du testament du Christ Jésus fut toujours dans la pensée de l'Église : *quod perpetuo sensit Ecclesia*. Nous verrons jusqu'où les documents explicites nous font suivre cette pensée de la sainte Église. Où la lettre ferait défaut pour vérifier l'affirmation du Pontife, nous retrouverions, ou, pour mieux dire, nous avons déjà retrouvé l'esprit. Dès l'origine, en effet, les Pères nous montraient en Marie la nouvelle Ève, la Mère des vivants, de par la volonté du Fils de Dieu, son fils : ce qui manifestement revenait à nous dire en son nom : Voici votre mère.

Léon XIII n'est pas le premier pape à confirmer de son suffrage la signification si communément attribuée dans l'Église aux paroles du Sauveur expirant. On connaît la Bulle célèbre, *la Bulle d'or*, comme on l'appelle, où Benoît XIV a non seulement confirmé, mais libéralement amplifié les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux Congrégations de la sainte Vierge, et tout spécialement à la congrégation dite *Prima Primaria*, mère et centre de toutes les autres. Or,

---

(1) Leo XIII, Encycl. *Augustissimae* (12 sept. 1897).
Voir encore la prière qu'il recommandait aux catholiques anglais pour obtenir la conversion de leur patrie : « Intercédez pour nous, *vos enfants;* nous que vous avez reçus et acceptés pour tels, au pied de la croix ». Ep. Apostol. *Amantissimae* (14 april. 1895).

voici dans quels termes il y recommande par l'exemple de l'Église elle-même la dévotion envers Marie : « L'Église catholique, sous la lumière du Saint Esprit, son Maître, a perpétuellement fait profession du culte le plus filial et du plus ardent amour pour la bienheureuse Vierge ; voyant en elle la mère la plus aimante, une mère qui lui fut *léguée par les dernières paroles de son Époux expirant : matrem extrema sui Sponsi morientis voce sibi relictam* » (1).

Ajoutons encore l'attestation de Pie VIII. « Personne, écrit-il, qui n'ait éprouvé le très efficace patronage de Marie, parmi ceux qui se sont réfugiés, pleins de confiance, auprès d'elle. Car cette Vierge est notre mère; la mère de piété et de grâce; la mère de miséricorde à qui *Jésus Christ mourant sur la croix nous a livrés*, afin qu'elle intercédât pour nous auprès du Fils, comme le Fils intercède auprès du Père » (2).

Après les Souverains Pontifes voici les Saints. J'en choisirai spécialement trois ou quatre, parce qu'ils unirent à la sainteté la plus éminente une science théologique non moins remarquable. Saint Thomas de Villeneuve, exposant ce passage de l'Évangile : « Il leur a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu » (3). « D'où vient, demande-t-il, cette nouvelle génération? Le Verbe s'est fait chair; il a donné grâce pour grâce (4) : telle en est la source. Et c'est à cela que se

(1) Benedict. XIV, Bulla *Gloriosae Dominae* (27 sept. 1748).
(2) Pius VIII, Bulla *Praesentissimum*, ayant pour objet d'étendre aux confrères des Congrégations de N.-D. des Douleurs, à Madrid,... les indulgences et privilèges accordés au Tiers Ordre des Servites. Bulle renouvelée par Grégoire XVI, avec la même affirmation de la recommandation suprême, faite en notre faveur à Marie par Jésus crucifié.
(3) Joan., I, 12.
(4) Joan., I, 13.

rapporte ce qui fut dit à Jean : *Voilà votre mère*. De même, en effet, que par la grâce Jésus-Christ nous a faits les fils adoptifs de son Père, ainsi nous a-t-il faits les enfants de sa mère, en tant que par elle nous obtenons toute grâce. N'est-ce pas elle qui a trouvé le trésor de la grâce par laquelle nous sommes régénérés? Et Jean fut le premier-né dans cette génération adoptive de la divine mère » (1).

« Vous, fidèle, reprend saint Antoine de Florence, vous qui croyez la bienheureuse Vierge Mère du Dieu fait homme, et qui, conformément à cette foi, marchez dans la justice, *voici votre mère*. L'Empereur du ciel, Jésus-Christ, Notre Seigneur, assis sur le trône de la croix, par cette parole sortie de sa bouche divine, donna pour mère à Jean la Vierge sa mère ; et par ces autres paroles : Voici votre fils, la même Vierge reçut de lui Jean comme fils d'adoption... Or, parce que Jean signifie celui qui est en grâce, quiconque est, non pas de nom, mais de droit, un nouveau Jean, parce qu'il porte en son cœur la grâce justifiante et sanctifiante, reçoit aussi pour mère la Vierge Marie, tellement qu'on peut lui dire : Voici votre mère » (2).

---

(1) S. Thom. a Villanova, *in fest. Natal. Dom. Conc.*, 6, n. 5, t. II, Concion., p. 87 ; col. *in festo* S. Joan., conc. 1, n. 9. *Ib*, pp. 586 587.

(2) S. Antonin., IV P. *Summae Theol.*, tit. 15, c. 2, t. IV (edit. Veron, 1740), p. 916, sqq.

Le saint explique ensuite à quels titres la B. Vierge est notre mère. « La Mère de Dieu, dit-il en citant saint Anselme, est devenue notre mère ; et véritablement elle est pour nous de toutes manières la meilleure et la plus parfaite des mères. Il y a la paternité qui donne la vie, la paternité de sollicitude, la paternité d'âge, la paternité d'honneur et d'affection : autant de titres pour Marie d'être appelée notre mère. Premièrement, comme le Christ, en souffrant pour nous sur la croix, nous a engendrés à l'être spirituel de la grâce, cet être mille fois plus précieux que l'être naturel, ainsi la B. V. Marie nous a engendrés parmi d'immenses douleurs en *compatissant* à la Passion de son Fils .. En second lieu, elle est mère par une sollicitude plus que maternelle. Une femme peut-elle oublier son enfant? Peut elle devenir insensible pour le fruit de ses entrailles (Is., XLIX, 15)? C'est Dieu qui parle par

Saint François de Sales est encore plus explicite. Qu'on en juge par les paroles suivantes : Jésus « regardant doncques de ses yeux pleins de compassion sa très bénite mère qui estoit debout au pied de la croix avec son bien aymé disciple... Femme, dit-il, voyla ton fils. O Dieu, quel eschange; du Fils au serviteur, de Dieu à la créature! Néanmoins, elle ne refuse point, sçachant bien qu'en la personne de saint Jean elle acceptoit pour siens tous les enfans de la croix, et qu'elle en seroit la chère mère » (1).

Après le saint évêque de Genève, entendons enfin saint Alphonse de Liguori : « Voici les dernières paroles par lesquelles Jésus dit adieu en ce monde à sa mère : Femme, voilà votre fils ; et il lui montrait saint Jean qu'il lui laissait pour fils à sa place. O Reine des douleurs, les recommandations d'un fils bien-aimé qui meurt sont trop chères pour s'effacer jamais des souvenirs d'une mère Rappelez-vous donc que votre Fils que vous avez tant aimé, m'a donné à vous pour fils dans la personne de Jean. Au nom de l'amour que vous avez pour Jésus, ayez pitié de moi » (2). Et encore : « Si dans cet océan d'amertume (où fut plongée

---

Isaïe; comme s'il disait : Nullement et d'aucune manière ; tant elle met d'empressement à lui procurer et la nourriture et toutes choses nécessaires à sa faiblesse... Oh! quelle est pour nous la sollicitude de la B. Vierge Mère!... Troisièmement, elle est mère à titre d'ancienneté. Nous donnons aux vieillards les noms de père et de mère. Or, Marie ne dit-elle pas d'elle-même : Au commencement, avant les siècles, Dieu m'a créée ?... Quatriemement, elle est mère par l'excellence de sa dignité : car, le nom de père et celui de mère s'emploient, quand on parle des personnes constituées en dignité, surtout dans l'Eglise... Cinquièmement enfin, nous voyons, au second livre des Machabées, Razias appelé le père des Juifs, à raison de son grand zèle pour le bien de son peuple (II Macchab., XIV, 37.) Fut-il jamais saint ou sainte amoureusement dévoués comme la B. Vierge au salut et à la prospérité spirituelle et temporelle du peuple chrétien » ?

(1) S. Franç. de Sales, *Serm. 19* parmi les sermons recueillis par les relig. de la Visitation, — pour *le Vendredi Saint* (éd. d Annecy), t. IX, p. 276.

(2) S. Alph. de Lig., *Horloge de la Passion*, ch. 7, n. 2.

la Vierge au Calvaire), je veux dire dans le cœur de Marie, il est entré quelque goutte de consolation, c'est à la pensée que, par le moyen de ses douleurs, elle nous préparait le salut éternel, comme Notre Seigneur lui-même le dit un jour à sainte Brigitte : Grâce à sa charité, grâce à la part qu'elle prit à ma Passion, Marie ma mère est devenue pour toujours mère sur la terre et dans les cieux (1). Quelles furent, en effet, les dernières paroles de Jésus mourant à Marie; en quels termes prit-il congé d'elle: Femme, voilà votre fils: nous confiant ainsi tous tant que nous sommes à son amour, dans la personne de saint Jean » (2).

Je passe sous silence saint Laurent Justinien (3), et le beau mais trop long commentaire de saint Bernardin de Sienne (4), pour en venir aux interprètes de la sainte Écriture. On pourrait, ce semble, les ranger en deux classes. Les uns commentent simplement le passage en question, quand ils en arrivent à cet endroit de l'Écriture; les autres le font entrer dans le cadre de la vie de Notre Seigneur qu'ils ont entrepris d'écrire. Des deux côtés, les suffrages en faveur de notre interprétation ne laissent que l'embarras du choix.

« Le Seigneur dit au disciple : Voilà votre mère. Aimez-la, honorez-la, aidez-la comme une mère; mais aussi dans toutes vos difficultés, dans toutes vos tentations, dans les peines et dans les persécutions, recourez à elle comme à votre mère... Or, les paroles du

---

(1) *Revelat.*, l. VIII, c. 12.
(2) S. Alph. de L., *Gloires de Marie*, 3e P. Réflex. sur les douleurs de Marie, § V.
(3) S. Laurent. Justinian., *De triumph. Christi agone*, c. 18.
(4) S. Bernard Senens., *De Passione Dom.* feria 6 post dominic. Olivarum, serm. 51. P. II, a. 1, c. 3. *Opp.*, t. I, 286.

Christ ne sont pas, comme celles de l'homme, purement verbales et sans efficacité; elles sont, comme les paroles mêmes de Dieu, des paroles réelles, pleines de vertu, qui produisent ce qu'elles signifient. Donc elles imprimèrent au cœur de Jean un amour de fils, un esprit d'enfant envers la bienheureuse Vierge... Voilà votre mère, la mère aussi des Apôtres vos collègues et de tous les fidèles, dont vous êtes ici le représentant. C'est pourquoi, il n'est pas de fidèle qui ne doive, avec un amour, une confiance sans bornes, se réfugier près d'elle, comme au sein d'une mère » (1). C'est Cornélius a Lapide qu'on vient d'entendre. On pourrait citer soit avant soit après lui bien des auteurs qui se sont fait un nom dans l'interprétation des saintes Écritures; Salmeron, par exemple, Sylveira, Barradas, Bernardin de Picquigny, Noël Alexandre, et d'autres. Tous diraient avec le cardinal Tolet, depuis Denis le Chartreux (2) jusqu'aux plus récents comme Allioli : « Il me semble, en vérité, qu'il y a dans les paroles du Seigneur un grand mystère. Par elles, il nous a confiés tous ensemble à la sollicitude, à la protection de la bienheureuse Vierge; il nous a donné la confiance de recourir à elle en tous nos besoins et nos périls comme à la plus aimée des maîtresses et des mères. Elle est pour nous, après Jésus-Christ, le plus sûr et le plus puissant des refuges. *C'est que Jean nous représentait tous; Joannes enim nos omnes repraesentabat* » (3).

Voilà pourquoi le P. de Ligny, dans sa *Vie de Notre Seigneur*, n'a pas craint d'écrire : « Les interprètes disent que saint Jean représentait ici tous les

(1) Cornelius a Lap., *in Joan.*, XIX, t. VIII, p. 887 (ed. Neapolit.).
(2) Dionys. Carth., *in Evang. Johan.* enarratio, a. 46.
(3) Fr. Tolet., *Commentar. in Joann.*, XIX, 27.

fidèles, et qu'en l'adoptant Marie nous adopta tous. C'est de là que les panégyristes de Marie ont pris occasion de dire que le Père Éternel, après avoir voulu qu'elle fût la Mère de son Fils unique, a voulu qu'elle fût encore la mère de tous ceux qui, par le caractère de l'adoption divine, deviennent ses propres enfants, et que la maternité dans Marie n'eût point d'autres bornes que la paternité dans Dieu même » (1).

L'accord ne serait pas moins frappant, si nous parcourions les auteurs qui se sont attachés d'une manière spéciale à retracer l'histoire du Sauveur. Ici encore il faut se borner. Laissant donc au lecteur le soin de parcourir les ouvrages plus récents, ceux de Mgr Mastaï-Ferretti, de Le Camus, du P. Finetti, et de tant d'autres, je donnerai seulement un seul témoignage : c'est celui de Ludolphe le Chartreux; il mérite d'autant plus de considération que, d'une part, il est plus ancien, et que, d'autre part, il s'appuie sur l'autorité du célèbre Hugues de Saint-Victor. « Par cette double recommandation, dit le pieux Ludolphe, il faut entendre que ce n'est pas seulement Jean son disciple, mais toute l'Église et chaque fidèle qui, dans la personne de Jean, furent confiés à la bienheureuse Vierge...; en sorte qu'elle doive nous tenir pour ses enfants, nous aimer et procurer notre bien d'une affection toute maternelle; et que nous, de notre côté, nous devions aussi la regarder comme une mère souverainement aimable, et l'aimer toujours et l'honorer sur toutes choses après Dieu. C'est pourquoi Hugues de Saint-Victor a dit (2) que le passage de l'Évangile où il est

(1) P. de Ligny, *Vie de J.-C.*, 2e P., c. 68.
(2) Je ne saurais dire en quel endroit de ses œuvres Hugues a parlé de la sorte.

dit : Voilà votre mère, nous apprend que Marie n'est pas seulement donnée pour mère à Jean, mais encore à toute l'Église, mais à tous les pécheurs... » (1).

Veut-on maintenant savoir ce qu'ont pensé les théologiens ? Je dirais volontiers, s'il ne s'agissait que de ceux d'aujourd'hui, j'entends de ceux qui n'ont pas cru devoir se taire sur les grandeurs de la mère, en écrivant sur l'Incarnation du Fils : ouvrez leurs œuvres, et dites-moi quel est celui qui ne nous voit pas tous, dans la personne de Jean, recevant à la croix la Mère de Jésus pour notre propre mère (2). Mais ce n'est pas seulement à l'heure présente que les théologiens ont commencé d'apporter leur suffrage à l'interprétation traditionnelle. Dans les siècles précédents, vous leur trouverez de nombreux devanciers, tels que les Pères de Rhodes et Théophile Raynaud pour la Compagnie de Jésus, Contenson chez les Frères Prêcheurs, Novati, des Clercs réguliers, Abelly, docteur de Sorbonne, Sedlmayer parmi les religieux bénédictins. Plus haut, encore, avant même la pleine apparition de la Scolastique, des hommes dont les ouvrages attestent une science sacrée peu commune, ont tenu le même sentiment. Nommons entre autres l'abbé Gerhohe, savant chanoine régulier de Saint-Augustin : « Parmi toutes les épouses du Christ, la bienheureuse Vierge Marie tient la première place et la conservera toujours... N'est-elle pas, après le Christ son Fils, à la base de la sainte Église, en sa qualité de Mère des Apôtres, de ces Apôtres à l'un desquels il fut dit : Voici votre mère ? Or, ce que Jésus-Christ dit à l'un d'eux, il pouvait le dire

(1) Ludolph. Carthusian, *Vita J.-Christi*, II P., c. 63, n° 35.
(2) Lisez, en particulier, les Pères L. Billot, Ch. Pesch, H. Hurter, etc.

à tous les saints Apôtres, pères de l'Église nouvelle Et, parce que le Christ a prié pour que tous ceux qui devaient croire en lui par leur parole (1) devinssent un. C'est donc à tous les fidèles qui de tout cœur aiment le Christ qu'appartient ce qui fut dit au plus aimé parmi les fidèles du Christ. Tous, en effet, cette bienheureuse mère les engendra debout près de la croix... Ce n'est donc pas une vaine confiance qui nous porte, non seulement à lui dire : Salut, étoile de la mer, auguste Mère de Dieu; mais encore à crier vers elle : *Monstra te esse matrem*, montrez que vous êtes notre mère. N'a-t-elle pas une double maternité : l'une pour avoir engendré l'Unique sans douleurs ; l'autre par laquelle elle enfanta pour elle-même et pour cet Unique un grand nombre de fils, au milieu d'incroyables angoisses et de mortelles tristesses » (2)?

C'est, après l'abbé Gerhohe, l'auteur du traité sur la Conception de la bienheureuse Vierge Marie, qui, s'il n'est pas saint Anselme, comme on a lieu de le croire, est presque son contemporain. Il s'adresse à la Mère de Dieu, sous forme de prière : « O Notre Dame, si votre Fils est devenu par vous notre frère, n'avez-vous pas vous-même été faite par lui notre mère? En effet, n'a-t-il pas dit à Jean, alors que lui-même subissait pour nous la mort de la croix ; mais à Jean qui nous comprenait tous dans sa personne, *Joanni nec aliud quam nos in natura suae conditionis habenti :* Voilà votre mère? O pécheur, réjouis-toi ; tressaille d'allégresse. Tu n'as plus sujet de désespérer ni de trembler : ton jugement, ta sentence est

(1) Joan., XVII, 25.

(2) Gerhohi, praepositi Reicherspergensis O. Can. R. S. Aug. *De gloria et honore Filii hominis*, c. 10, n. 1, sq. P. L. CXCIV, 1105.

aux mains de ton frère et de ta mère. Donc, ne ferme pas l'oreille de ton cœur à leurs conseils » (1).

La théologie des simples fidèles est le catéchisme. Ici, tout doit être élémentaire, substantiel, aussi dégagé des points controversés que des plus hautes spéculations. Si donc l'interprétation que nous voulons établir est entrée jusque dans le catéchisme, il faut qu'elle soit tenue pour bien claire et bien certaine. Or, on l'y trouve, et fréquemment. C'est de nos jours que s'est vulgarisée cette introduction, mais elle a des précédents. Je ne parlerai que pour mémoire du catéchisme si généralement estimé du P. Bougeant (2). J'aime mieux attirer l'attention sur un autre catéchisme à qui les attaches de son auteur avec les Jansénistes, c'est-à-dire avec des hommes trop portés à diminuer le culte de la Mère de Dieu, donneront plus d'autorité dans la question présente. Or, voilà ce que je lis dans le catéchisme communément appelé de Montpellier : « Par ces paroles (Voici votre fils), le Christ paraît avoir désigné tous les chrétiens qui doivent tenir la Vierge Marie pour mère, puisqu'ils ont Jésus son Fils pour frère » (3).

Aborderons-nous maintenant les œuvres ascétiques : méditations sur les mystères de Notre Seigneur ; considérations sur le Rosaire ; ouvrages spéciaux sur la bienheureuse Vierge, ses grandeurs, son culte ; histoires où l'on raconte sa vie ; sermons composés

---

(1) *Tractat de Concept. B. Mariae*, n. 33. P. L. CLIX. 315.

(2) Bougeant. *Exposition de la doctrine chrét.* 1e P., s. 2, c. 17. t. I, p. 148 (édit. Carayon). Cf. Gridel. *Explic. du catéch.*, t. II, 12e soirée, p. 152.

(3) *Institutt. cath. per modum Catechismi*, s. 2, § 16 (auctore F.-A. Pouget), t. I, p. 414 (Nemausi, 1765). Cf. Institutions génér. en forme de catéch., t. I, p. 247 (Avignon, 1851).

pour chacune de ses fêtes et chacun de ses privilèges de grâce et de gloire? Il y aurait là, même à nous en tenir au point particulier qui nous occupe, matière à des volumes. Encore une fois, je ne veux ni ne peux faire comparaître tant de témoins devant mes lecteurs. Pourtant, ce sera, je l'espère, une consolation pour plusieurs d'apprendre encore ici que le Jansénisme n'a pu ni faire oublier la maternité spirituelle de Marie, ni même en méconnaître la divine promulgation. C'est pourquoi, me taisant sur les autres, je donnerai la parole à deux de ses amis les plus en vue.

Le premier sera le directeur attitré de Port-Royal, M. Singlin. Après avoir exalté l'obéissance incomparable de Marie, offrant à Dieu comme victime le Fils qu'elle avait mérité par sa foi de concevoir en ses chastes flancs, Singlin continue : « Jésus donc, voyant sa mère et le disciple qu'il aimait, auprès de sa croix, il dit à sa mère : Femme, voilà votre fils. Et il dit au disciple : Voilà votre mère. Il semble par ces paroles que Jésus-Christ a voulu récompenser la charité avec laquelle la Sainte Vierge *l'a offert volontairement* sur la croix pour le salut des hommes. Car saint Jean, *tenant en ce lieu la place de tous les fidèles chrétiens*, lorsque Jésus-Christ le lui a donné pour fils, *il lui donna en sa personne tous les fidèles ;* et lorsqu'il la donne pour mère à saint Jean, il oblige tous les fidèles chrétiens à la reconnaître pour mère.

« Ainsi comme Jésus-Christ, en donnant sa vie pour la rédemption du monde, est devenu par sa mort le père de tous les fidèles, selon la parole du prophète : S'il donne sa vie pour l'expiation du péché, il verra sortir de lui une longue suite d'enfants (1) ; de même

(1) Isa., LIII, 20.

la Vierge, ayant offert en esprit ce même Fils pour les péchés des hommes, a mérité de devenir la mère de ces mêmes enfants de Jésus-Christ qui naîtront dans l'Église jusqu'à la fin des siècles.

« Ce doit être là le fondement de notre dévotion envers la Sainte Vierge. Nous devons considérer que Jésus-Christ nous a donnés à elle pour être ses enfants: *Mulier, ecce filius tuus;* et qu'il nous l'a donnée pour être notre mère : *Ecce mater tua* » (1).

Ailleurs, reprenant le même sujet pour montrer comment la Sainte Vierge, étant la mère commune des fidèles et de l'Église, remplit sa mission de mère, il fait cette observation remarquable. « Quoique ç'ait été une gloire particulière à saint Jean, et une récompense de ce grand amour que Jésus-Christ lui portait et qu'il portait à Jésus-Christ, d'avoir été donné à la Vierge pour être son fils ; néanmoins, comme toutes les actions du Fils de Dieu ont été mystérieuses, et *une figure* de ce qui devait arriver dans son Église, il est sans doute que saint Jean a été alors donné à la Vierge pour lui tenir lieu de fils, *parce qu'il était l'image de tous les fidèles* qui dans, la suite des temps, devaient être les disciples du Sauveur.

« C'est pourquoi, lorsque le Fils de Dieu a dit cette parole à la Vierge : (Femme, voici votre fils;) il lui a marqué que tous ses enfants et ses disciples bien-aimés, dont saint Jean était une excellente image, seraient véritablement ses enfants, et qu'elle serait encore leur mère, comme elle avait été la sienne » (2).

---

(1) *Instruct. chrét. sur les Mystères de N. S. J.-C...* Instr. pour le ndredi saint, 3e parole, t. II, pp. 183, 184. Cf. 6e instruct. pour la ativit de la S. Vierge, t. V, pp. 398, 399. (Paris, Pralard, 1673).

(2) *Id. ibid.*, 7e instr. pour l'Assompt., t. V, p. 191, suiv.

Nicole, un docteur encore plus connu de Port-Royal, exprime plus d'une fois des idées semblables. « Jésus-Christ, dit-il en traitant de la Passion, donne saint Jean à Marie, et *en la personne de saint Jean* il lui donne toute l'Église, et il l'en établit la mère : couvrant ainsi sous un devoir d'une piété commune la gloire éminente de la sainte Vierge, qui est d'être la mère de tout le corps des élus » (1).

Qu'est-il besoin, après des témoignages si formels et puisés à pareille source, de faire appel à des maîtres de la doctrine spirituelle, tels que les Pères Alvarez de Paz, Dupont, Jean d'Avila, Thaulère, Abelly, Segneri, Spinelli, Thomas de Jésus, sans parler des Faber, des Nouet, des Muzzarelli, des Scribani, des Boudon, des Gibieuf, des Gay, des Pavy, qui tous, d'un même cœur et d'une commune voix, attestent la promulgation de la maternité de grâce dans le testament de Notre Seigneur?

Que de noms à enregistrer encore, s'il fallait citer les prédicateurs et les orateurs. Rappelons au moins le plus grand de tous, Bossuet ; car il prend manifestement plaisir à revenir sur cette idée, tant il est convaincu de sa vérité, tant il la juge capable de nous attacher au culte filial de Marie. « Dans cette dernière disgrâce, tous ses autres disciples l'ont abandonné ; il n'y a que Jean son bien-aimé qui lui reste : tellement que je le *considère aujourd'hui comme un homme qui représente tous les fidèles;* et, partant, nous devons être disposés à nous appliquer tous ce qui regarde sa personne. Je vois, ô mon Sauveur, que vous

(1) Nicole, *Instruct. théol.* et *morales sur le symbole*, 5e instruct., c. 2, t. II, p. 313 (Paris, 1740); col. *Continuat. des Essais*. J.-C. élevé sur la croix, § 3, t. XIII, pp. 431, 432.

lui donnez votre mère, et incontinent il en prend possession comme de son bien. *Et ex illa hora accipit eam discipulus in sua.* Entendons ceci, chrétiens. Sans doute, nous avons une bonne part dans ce legs pieux; c'est à nous que le Fils de Dieu donne la bienheureuse Marie, en même temps qu'il la donne à son cher disciple. Voilà ce mystérieux article du testament de mon maître, que j'ai jugé nécessaire de vous réciter pour en faire ensuite le sujet de notre entretien... » (1).

Voulez-vous enfin connaître la pensée des maîtres de la Liturgie, ouvrez les Institutions liturgiques de dom Guéranger. Le savant bénédictin vous parlerà comme ont parlé tous ceux que nous avons entendus jusqu'ici (2). Peut-être, au besoin, vous rappellerait-il les hymnes du moyen âge : car, dès cette époque, le testament qui nous a donné Marie pour mère était chanté dans l'Église; témoin la strophe d'une antique *séquence* pour la Compassion de la sainte Vierge : « Il donne sa mère au disciple, et c'est un grand mystère : sous le nom de Jean, tout fidèle est compris » (3).

---

(1) Bossuet, 2e *serm. pour le vendredi de la sem. de la Passion.* Exorde. Voir encore : *Précis d'un sermon pour la Nativ. de la Sainte V.* (éd. Lachat, t. XI, p. 129) ; *it., ibid.*, p. 97, en note, etc.

(2) Dom Guéranger, *l'Année liturg.*, vendredi de la semaine de la Passion...

(3) Gaude, turba fidelium,
Mentis colens martyrium,
Ejus quae dedit Filium
In mortem pro miseris...

Datur mater discipulo
Cum maximo mysterio;
Joannis sub vocabulo
Quivis venit fidelis.

Gratias tibi, Domina,
Quae mater es facta nostra,
Sub cruce salutifera
Filio cooperans.

Hymni latini mediae aetatis, p. 94, n. 152. Gall. Morel (1868).

Témoin encore ces autres strophes de l'hymne des Matines pour la même fête : « Par le mystère de la croix elle est devenue la mère de tous ceux dont le Fils, par le mérite de sa mort, est devenu le père. — C'est ce que signifie la recommandation par laquelle Dieu commit sa mère au disciple et le disciple à sa mère » (1).

III. — Jusqu'ici, nous nous sommes tenus dans la seconde période, celle qui va du douzième siècle aux temps actuels. Au point de départ nous rencontrions, comme témoins de notre interprétation, plusieurs écrivains connus par d'excellents ouvrages. Il faut y joindre le célèbre abbé Rupert. On a même prétendu qu'il fut le premier auteur à voir dans les paroles de Jésus mourant une promulgation authentique de la maternité spirituelle de Marie. J'ignore s'il ne faudrait pas mettre avant lui l'abbé Gerhohe et le traité de la *Conception de la bienheureuse Vierge*. Quoi qu'il en soit, on peut lui trouver des devanciers, en Orient, du moins.

C'est d'abord, au neuvième siècle, Georges, métropolitain de Nicomédie : car voici dans quels termes il

---

(1) Congaudentes congaudete,
Adoptionis filii,
Et gementes condolete
Sanctae Dei genitrici.

Nam crucis per mysterium
Cunctis est effecta mater,
Quibus per mortis meritum
Filius factus est pater.

Hoc illa commendatio
Vult quam Deus tunc fecit
Quando Matrem discipulo,
Ipsum Matri commisit.

Fr. Jos. Mone, *Hymni latini medii aevi*, t. II, p. 146, n. 5.

paraphrasait les paroles de Notre Seigneur, en un sermon sur la Vierge au pied de la croix : « Femme, dit Jésus à Marie, *voilà votre fils*. Vous savez, vous surtout qui l'avez éprouvé, quelles émotions produisent semblables recommandations, sorties de lèvres mourantes; comme elles font tressaillir jusqu'aux entrailles, et quelles douleurs elles portent avec elles. Celui qu'on entourait jusqu'ici de son amour, avec lequel il était si doux de vivre, il faut le remplacer par un autre : car il s'en va pour toujours, et c'est presque un inconnu qui lui succède. *Voici votre fils*. Pour moi, je reste, il est vrai, près de vous par ma divinité, vous conservant une sollicitude filiale; mais voici néanmoins que je vous donne mon disciple bien-aimé pour remplir à votre égard tous les devoirs de piété que réclame le titre de mère... Il est à vous cet ami qui a reposé sur ma poitrine; qu'il soit la consolation de votre cœur affligé. Vous tiendrez ma place auprès de lui et de ses compagnons. Car *avec lui et en lui je vous confie mes autres disciples*... Soyez pour eux ce que les mères sont pour leurs enfants, ou plutôt ce que j'étais moi-même, au temps de ma présence sensible. Eux, à leur tour, seront pour vous des enfants soumis. Ils vous rendront l'honneur dû à la Mère de leur Seigneur; à celle par qui je suis venu à eux; à la *médiatrice* qui leur obtiendra toujours un accès facile auprès de moi.

« Après avoir ainsi doucement apostrophé sa mère, Jésus s'adresse au disciple. *Voilà*, dit-il, *votre mère*. Oh! quel excès d'honneur pour lui! quel héritage plus précieux que toutes les richesses du monde! quelle grâce à ce bienheureux évangéliste d'être appelé désormais le frère de l'auteur de toutes choses, et de

posséder en qualité de fils la Souveraine de toute créature. — Voilà votre mère. Je vous la confie; tenez ma place auprès d'elle... Rendez-lui les devoirs d'un fils, et vénérez en elle la Mère de votre Seigneur et Maître. Par ma divinité, je lui serai toujours présent; qu'elle éprouve toujours de votre part la plus complaisante des sollicitudes... Je la fais mère et maîtresse *non seulement pour vous, mais encore pour tous mes autres disciples;* qu'elle soit votre guide et qu'elle jouisse de l'honneur et de la prérogative de mère. Je vous ai défendu, il est vrai, d'appeler personne ici bas du nom de père (1); et pourtant, c'est ma volonté que vous vénériez comme une mère, et que vous honoriez de ce titre celle qui a été pour moi un tabernacle plus élevé que le ciel..... Voilà, conclut-il, le testament du Seigneur » (2).

---

(1) Matth., XXIII, 9.

(2) Georg. Nicomed., or. *8, in SS. Mariam assistentem cruci*. P. G. c., 1476, sq. Ce discours du métropolite de Nicomédie nous offre toutes les idées contenues dans notre troisième livre sur la présence et les fonctions de la Vierge au Calvaire: son offrande, sa fermeté inébranlable, son martyre, et les fruits de salut qu'elle concourut à produire.

Voici d'abord l'offrande et le consentement donné par la Vierge au sacrifice du Seigneur : « O mon Fils, plût à votre Pere que je puisse prendre sur moi tous vos tourments!. .. Allez toutefois, remplissez l'ineffable mystère de l'économie du salut; allez, vous qui m'êtes plus cher que tous les biens, et méritez par votre mort la gloire qui vous est réservée » (P. G., c. 1472, 1473). C'est ainsi que Georges fait parler Marie, au commencement de la voie douloureuse. Ecoutez ce qu'il lui met sur les lèvres, le sacrifice une fois consommé. « Il est donc accompli ce mystère prédéfini avant tous les siècles; votre économie de miséricorde a pris fin. De mes yeux je contemple vos inénarrables souffrances... Je tiens et j'embrasse le corps inanimé de l'auteur de la vie; de celui-là même qui m'a conservé à moi-même la vie parmi tant d'angoisses ». (*Ibid.*, 1488).

Reconnaissons maintenant les peintures des douleurs et de la fermeté de Marie que nous ont déjà tracées les Latins. « Marie, sans doute, était inexpugnable et supérieure à toutes les impressions de la nature; cependant et l'incomparable amour qu'elle nourrissait pour son Fils, et la férocité plus qu'impie des persécuteurs insensés de Jésus lui causaient au cœur une intolérable souffrance. Et c'est au crucifiement surtout que sa douleur dépassa toute mesure; tous les coups portés sur la sainte victime se répercutaient avec violence dans ses maternelles entrailles. »

Serait-ce témérité de soupçonner une allusion plus ou moins prochaine à la scène du Calvaire dans les paroles prêtées par saint Jean Damascène aux Apôtres devant la Vierge mourante, et dans la réponse faite par la Vierge elle-même. « Demeurez avec nous, lui disent-ils, vous, notre consolatrice; vous, notre commun refuge. *Ne nous laissez pas orphelins*, nous, exposés à tant de périls pour le nom du très aimable et très miséricordieux Fils dont vous êtes la mère... Vivre avec vous est un bonheur; un bonheur aussi de mourir avec vous. Mais que parlons-nous de mort? Pour vous, mourir c'est vivre et vivre d'une vie plus excellente ». Après la voix des fils, entendons celle de la mère : c'est une prière ardente, qu'elle fait monter vers son Premier-né : « Mon Fils, je remets mon âme entre vos mains... A vous je confie mon corps, et non pas à la terre... Je vous en supplie, consolez de mon départ *mes très chers enfants* que vous avez daigné vous-même appeler vos frères. Tandis que

---

(*Ibid.* 1465, 1468). « Non, jamais les tourments des martyrs, avec tous les instruments de torture inventés par l'art des bourreaux, n'auraient pu faire subir à l'âme de la Vierge le supplice qu'elle souffrit des douleurs inexprimables de son Fils et de son Dieu. Jamais cette âme, déchirée de tant de manières par l'angoisse, ne serait demeurée dans son corps, si celui-là même qui souffrait ne l'y eût retenue; si Dieu par sa toute-puissance ne l'avait fortifiée dans cette mortelle épreuve ». (*Ibid.*, 1477).

La péroraison de l'auteur est une apostrophe au Fils, qui montre bien le rôle ministériel de sa mère : « O mon Seigneur, je baise cette croix par laquelle vous avez condamné mon péché... Je baise vos clous, et vos membres percés pour ma délivrance... Je baise les mains de votre mère : car elle *seule vous a prêté son ministère dans votre œuvre de salut*. C'est elle qui jadis vous donna la naissance, et c'est elle encore aujourd'hui qui préside à votre sépulture. Elle *seule recueille votre sang*, et couvre d'un linceul votre corps immaculé. De tout mon cœur je lui rends la gloire qu'elle mérite pour avoir été *seule* votre compagne dans votre salutaire Passion, la messagère de cette immense grâce et de l'immortalité, la médiatrice de votre divine glorification. » (*Ibid.*, 1489). Ainsi parlait de Marie cet ancien évêque. Qui s'étonnerait après cela de le voir affirmer de Marie qu'elle fut proclamée notre mère au pied de la croix?

j'étends sur eux mes mains bénissantes, comblez-les vous-même de nouvelles bénédictions » (1). Quels sont les fils que Jésus-Christ a nommés ses frères ? Tous ses fidèles ; et par conséquent c'est eux tous que Marie, dans la personne des Apôtres, nomme *ses très chers enfants*.

Si de saint Jean Damascène, c'est-à-dire de la première moitié du huitième siècle, nous remontons jusqu'à la fin du troisième, nous pourrons recueillir un témoignage encore plus formel dans les écrits d'Origène. « Personne, dit le célèbre interprète, ne peut avoir l'intelligence de l'Évangile laissé à l'Église par saint Jean, s'il n'a pas reposé comme lui sur la poitrine de Jésus, et *reçu Marie pour mère*. Puisqu'il doit être comme un autre Jean, il faut aussi qu'il soit, comme Jean, proclamé Jésus par Jésus. Pour quiconque juge de Marie suivant la vérité, elle n'a pas eu d'autre fils que Jésus. Donc lorsque Jésus dit à Marie : Voilà votre fils ; et non pas : Celui-ci est *aussi* votre fils, c'est comme s'il lui disait : Voilà le Jésus dont vous êtes la mère : car quiconque est du nombre des parfaits, ne vit pas par lui-même, mais en lui vit le Christ. Or, parce que le Christ vit en lui, il est dit de lui à Marie : Voilà le Christ votre Fils » (2).

---

(1) S. Joan. Damasc., hom. 2 *in Dormit. B. V. Deip.*, n. 8, 10. P. G. XCVI, 733, sq.

(2) Origen., *Praefatio in Evang. Joan.* P. G. XIV. 31.

Voici la liste plus complète des témoins chez qui j'ai trouvé *de visu* l'attestation de la promulgation de la maternité spirituelle, faite par Notre Seigneur au Calvaire.

1) *Souverains Pontifes :* Léon XIII, Benoit XIV, Pie VIII et Grégoire XVI. Voir les pièces citées dans le texte.

2) *Interprètes des SS. Ecritures :* Fr. *Tolet*, Comment. in Joan., XIX, 27 ; *Cornelius a Lapide*, in Joan., XIX ; *Alph. Salmeron*, Comment. in historiam evang., Tr. 41, opp., t. X, 347 ; *Ant. Escobar et Mendoza*, Comment. in N. Testam., Joan., XIX, 26, sq. ; *Noel Alexandre*, Expositio S. Evang. secundum Joan., c. XIX, 26, sq. ; *Barradas* Lusitan.,

Entendons-le bien. Origène, dans ce passage, ne parle pas autrement de Jean que des autres fidèles du Christ ; ce qu'il dit il l'applique à ces derniers comme à

---

in Joan., Tract., 41 ; *Petr. a S. Maria* O. B. M. de Mercede, in Apocal., XII ; *Denis le Chartreux*, in Evang. Joan. Enarratio, a. 46 ; *Bernardin de Picquigny*, sur S. Jean XIX, 26 ; *Sylveira*, in Evangel. c. 7, q. 14 ; *Rupert Tuitens.*, Comment. in Joan, l. XIII (P. L. CLXIX, 789, sq.) ; *Pacciuchelli*, O. P., in psalm. 86, Exercit. 22 ; *Georg. Major*, in Evang. dom. 2 post Epiphan. ; *Léon Klofutar*, Comment. in Evang. S. Joan., ad XIX, 27 (Viennae, 1862) ; J. *F. Allioli*, Die heilige Schrift, t. III, p. 358 (München, 1851) ; Origène, l. c.

3) *Ecrivains de la Vie de Notre Seigneur : P. de Ligny*, Vie de N. S., 2e partie, c. 68 ; *Mastaï-Ferretti*, les Evangélistes-unis..., t. II, l. XIX, § 16 (Paris, 1866) ; *P. Ribadeneira*, la Vie de N. S. J.-C. (Casterman, 1862), p. 99 ; *Ludolphe de Saxe ou le Chartreux*, Vita J.C., II p., c. 63, n. 35 ; *P. Hieronym. Natal.*, Adnot. et medit. in Evangelia, p. 343 (Antuerpiae, 1694) ; P. *de la Palma*, Histoire de la sacrée Passion, c. 38 ; P. *Finetti*, Conférences sur l'histoire évangélique, t. II, 57e confér.

4) *Les Saints : S. Antonin, S. Thomas de Villeneuve, S. François de Sales, S. Alphonse de Liguori, S. Laurent Justinien, S. Bernardin de Sienne* et *S. Jean Damascène*, aux endroits indiqués dans le texte. Ajoutez S. *Léonard de Port-Maurice*, la Via del Paradiso, et le B. Albert-le-Grand *super Missus est*, q. 29, § 3.

5) *Les auteurs d'ouvrages spéciaux sur la Sainte Vierge :* le *P. Alph. Muzzarelli*, l'*Anno Mariano* (7 avril), t. I, p. 233 ; *P. Auriemma*. De l'imitation de la très Sainte Vierge (trad. du P. de Courbeville) c. 6, § 3, *Laurent Chrysogone*, Mundus marianus, Discurs. 22, n. 147, t. II, p 706 ; *Christ. Vega*, Theologia mariana, Palaestra, 24, certam. 8 ; *Alph Capecelatro*, La Mère de Dieu, 2e P., § 10. p. 84 (trad. de mad. Craven) ; *L. A -A. Pavie*, évêque d'Alger, du culte de la très S. Vierge, c. 3, pp. 52 53 ; *Alonzo Esquerra*, Pasos de la Virgen SS. Maria, Madre de Dios, paso 15, c. 9, p. 164 (Alcala, 1620) ; *F. P. C. Célestin de Paris*, jour de Triomphe de Marie, Vierge et Mère de Jesus, journée 23e (P. Crespet, Paris, 1588), p. 341 ; *P. Guil. Gibieuf*, De la Vie et des grandeurs de la très S. V. M., Mère de Dieu, c. 14, § 6 (Paris, 1637) p. 554 et suivantes ; *F. Domin. Gleich.*, Annus marianus. sive medit. de B. V. Dei Genitrice, P. 1, dies 37, § 2, p. 693 ; *P. Aug. Largent* de l'Orat., Méditations sur la très Sainte Vierge pour le mois de mai, méd. 24, p. 255 ; *P. Paul Segneri*, Véritable dévotion à Marie, c. 6, § 2 (Tournai, 1846), pp. 120 et suiv. ; *P Jean Ant. Velasquez*, Maria advocata nostra, Prooem. adnot. 1a, n. 9 (Matriti, 1668), p. 7 ; *P. Honorat Nicquet*, le serviteur de la Vierge, l. 1, c. 5 (Rouen, 1677) ; *L. Abelly*, évêque de Rodez, Les sentiments des SS. PP. touchant les excellences... de la Mère de Dieu. Eclaircissem., 2e difficulté, pp. 167, 168 ; *H.-M. Boudon*, Avis catholique touchant la véritable dévotion de la B. V. M, sect. IV, § 5, p. 121, suiv. ; *W. Faber*, le Pied de la croix, c. 6, 5e douleur, p. 303 (Paris, 1891) ; *P. Fr. Bonneau*. Stella mystica a P. Fr. Banaldo, S. J. gallice conscripta et nunc recensa P. Ant. Dulcken carthus. latine conversa, p. 176, sqq. ; *P. P.-Ant. Spinelli*, Maria Deipara thronus Dei, c. 34, n. 18 ; col. c. 28, n. 11 ; c. 11, n. 6, etc. ; *P. Ant. Boissieu*, le Chrétien prédestiné par la dévotion à Marie (Lyon,

lui. Jésus-Christ signale le disciple à Marie comme son Fils, parce que le Christ vivant en lui, et lui vivant dans le Christ, il est lui-même le Christ. Donc,

---

1686); Abrégé de la Vie de la S. Vierge, pp. 889, 890; *Mgr. Ch Gay*, Entretiens sur les mystères du Saint Rosaire. Le crucifiement, § 6, t. II, p. 129 suiv.; Anno di Maria, cioè meditazioni per tutto l'anno .. P. III, 16 sett. 1 p., t. III, p. 366; *P. Fr. Coster*, In hymnum Ave, maris stella, ad vers Monstra te esse matrem (Antwerpiae, 1589), pp. 68-69; *P. Justin de Michow*, Discursus praedicabiles super Litan. Lauret., disc. 120, § 3 Lugd., 1660), t. I p. 288, sqq.; *P. Jean Bourgeois* (Borghesius), Societas Jesu matri Dei sacra, c. 32 Duaci, 1620). p. 442, suiv.; *Joan. Novatus*, de Eminentia Deiparae, t. I, c. 18, q. 25; *P. Jeanjacquot*, Simples considérations sur la coopération de la très Sainte Vierge à l'œuvre de la rédemption, 2e part., ch. 4 (2e édit., p. 151); *P. Joach. Ventura*, la Mère de Dieu mère des hommes, p. I, presque tout entière; *P. Nicolo Ricardi*, Ragionamenti sopra le letanie di Nostra Signora (in Genova, 1626). Ragion. IV, XVIII et XXI, t. I, pp 61, 289, 341; *Pelbart de Themeswar*, Stellarium, l. III, 4 p., a. 1. c. 2 Coronae B. Mariae: *P. Theoph Raynaud*, Scapulare Marian. illustratum... c. 3. Opp., t. VII, p. 253, sqq.; it., Hagiolog. exotic. in Robert. de Arbrissello. § 43. Opp., t. IX, p. 175, sq; *P. H.-J. Coleridge*, the Mother of the King, book IV, c. 7, Mary on Calvary; *Vigile Sedlmayer*, Scolastica mariana, p. II, q. 8; a. 9; *Petitalot*, la Vierge Mère, d'après la theol., c. 18, § 1, t. I, p. 290, suivv.; *P. M. Philpin de R.*, Union de Marie au fidele et du fidele à Marie p. 1, ch. 5, pp. 115 146; *P. Januar. Bucceroni*, Commentarii de B V. Maria, comment. 17, n. 7; *P. Enric. Legnani*, Delle Grandezze di Maria Santissima, lezz. 24; *Aug. Nicolas*, la Vierge Marie d'après l'Evangile, p. II, c. 19; *Auctor* Tract. de Concept. B. M., n. 33, l. c.

6) *Les théologiens*. Outre Gerhohe, Hugues de S.-Victor, Albert-le-Grand, Vigile Sedlmayer et Pelbart de Themeswar déjà nommés, c'est *Contenson*, Theologia mentis et cordis, l. x, d. 11, c. 1, specul. 1, t. II, p. 138; *P. George, de Rhodes*, Disputt. theologiae schol., tract., VIII, disp. un. de Virgine Dei Matre, q. 2, § 2, t. II, p. 195, sq; *P. Christ. Pesch*, Tr. de Verbo incarn. append. 1, de B. V. Maria, n. 579; *P. H. Hurter*, Theol, t. II, n. 598; *P. Ludov. Billot*, De Verbo incarn., thes. 29, § 2, (ed. altera), p. 346.

7) *Les orateurs et les sermonaires : Bossuet*, l. cit.; *P. Gaudence de Brescia*, Prediche sui dolori di Maria; *P. Carol. Scribani*, Christus patiens, c. 15, de tertio verbo; *Singlin*, l. c.: *Georges de Nicomédie*, l. c; etc.

8) *Liturgistes et liturgie : Dom Guéranger*, l'Année liturg. La Passion et la Semaine Sainte, le Vendredi Saint, p. 561; Vendredi de la sem. de la Passion, p. 190, suiv. (Paris, 1857); Cantiques du moyen âge, l. c.

9) *Catéchismes : P. Pouget*, Institt. catech., Catéchisme de Montpellier et catéchisme du *P. Bougeant*, ll. citt.; *Gridel*, Explic. du catech., t. II, 12e soirée, p. 152; *Gaume*, catéch. de persévérance, IIe p., leç. 13, etc., etc.

10) Les *auteurs Ascétiques* : *Joan. Lansperg.*, carth.. Alloquiorum l. 1, can. 12, t. I, p. 486 (Colon. Agripp., 1630); *P Alvarez de Paz*, de Inquisitione pacis sive Orat, l. III, p. 2, c. 3, medit. 20. Opp., t. III,

cela même étant le privilège de tout juste, il s'ensuit, dans la pensée d'Origène, que Jésus-Christ montrant tout juste à sa mère dit de lui comme de Jean : Désormais, en vertu du prix de mon sang, voilà votre Fils. Belle et consolante et très véritable doctrine que nous enseigne, après le grand Apôtre, saint Augustin, son fidèle interprète. Nous sommes moins les enfants de Dieu que le Fils de Dieu, parce que la grâce qui nous fait enfants nous incorpore au Christ, au *Christ total*, suivant la magnifique expression du grand évêque d'Hippone. Donc, parce que, dans l'ordre actuel c'est tout un pour nous d'être enfant de Dieu et enfant de Marie; parce que l'une et l'autre qualité pour être achevée, suppose l'incorporation dans le Christ, Fils du Père et Fils de la Vierge, Marie nous recevant comme siens de par la donation de Jésus, n'a qu'un Fils, quoique ses enfants, à regarder la personnalité naturelle et physique, soient innombrables ; et c'est là ce qui ressort du texte d'Origène et ce qui fait de ce texte une confirmation de l'interprétation traditionnelle.

---

p. 923, sqq. (Mogunt., 1619); *P. L. Dupont*, Méditat. sur les mystères de la foi, IVe p., médit. 47, 4e point; *P. Jacq. Nouet*, Médit. sur la Passion, 86e méd., 3e considérat.; *P. Thomas de Jésus*, Souffrances de N. S., J.-C. (trad. par le P. Alleaume), 47e souff.; *P. Giraudeau*, l'Evangile médité, l. c ; *Jean Taulère*, Exercices sur la vie et la passion de N. S., ch. 44; *Ven. Jean d'Avila*, Tratado 9, de la fiesta de las Nieves. Obras, t. VII, p. 265 (En Madrid, 1760); *P. d'Outreman*, le Pédagogue chrétien, p. 1, ch. 4, sect. 4, t. II, p. 68, suiv.; *Nicole*, l. c., etc., etc.

CHAPITRE II

Retour sur les témoignages attestant la proclamation de la maternité de Marie, faite par le Sauveur au Calvaire. — Comment ils ont une force probante ; — et comment la considération du texte évangélique confirme ce que nous ont dit les témoignages.

I. — Il s'agit maintenant de faire un retour sur les témoignages contenus dans les pages qui précèdent, pour en montrer la force probante, ou, ce qui revient au même dessein, pour résoudre les difficultés qui tendraient à l'atténuer.

Je remarque, en premier lieu, que nulle part dans ces textes on ne voit les auteurs exprimer un doute sérieux sur la vérité de l'interprétation qu'ils donnent aux paroles du Sauveur : Voilà votre fils; voilà votre mère. Ceux qui sont postérieurs en date peuvent s'appuyer sur leurs devanciers et même sur les Pères; beaucoup cherchent dans les expressions mêmes, employées par l'Évangile, la confirmation du sens qu'ils prêtent au testament de Notre Seigneur, comme nous le ferons bientôt nous-mêmes; mais encore un coup, nulle trace d'hésitation ni d'incertitude. Chez un grand nombre même la promulgation de la maternité spirituelle de la Vierge n'est pas moins nettement affirmée que la maternité elle-même, puisqu'ils appuient celle-ci sur celle-là.

J'ajoute aussi : pas d'allusion à des sentiments opposés au leur; et ce n'est pas merveille : car il faut

arriver aux temps actuels pour rencontrer, parmi les écrivains catholiques, une assez timide affirmation du sens purement accommodatice, avec exclusion du sens intentionnel et réel. Encore est-il vrai que les opposants ne sont pas, comparés aux autres, dans la proportion de un à cent; à peine, en effet, pourrait-on en nommer trois ou quatre au plus, pour autant que je puis en juger.

Nulle part aussi, l'interprétation dont nous défendons la réalité n'est expressément proposée comme nouvelle; pas même par Rupert, pas même par Georges de Nicomédie, ni par Origène : tant elle s'accorde heureusement avec ce que nous croyons avoir été fait au Calvaire.

Personne, de plus, ne saurait dire de cette interprétation traditionnelle qu'elle est le fait de quelques écrivains particuliers, d'une école, d'une contrée spéciale. Elle est de l'Orient comme de l'Occident. Si nous avons incomparablement plus de témoins dans l'Église latine, c'est peut-être que les livres de nos frères, séparés de nous par les schismes et restés fidèles à Marie, nous sont trop peu connus. En tout cas, elle compte parmi nous, et nous l'avons surabondamment démontré, des tenants dans tous les pays catholiques, dans toutes les écoles, dans tous les genres de littérature ecclésiastique, dans tous les Ordres religieux, à tous les degrés de la hiérarchie, depuis les Souverains Pontifes jusqu'aux moindres fidèles. Du reste, loin de voir décroître le nombre de ses partisans, après une période de vogue, comme il arrive pour des opinions hasardées, cette doctrine est toujours allée gagnant de nouveaux adhérents, à mesure que se multipliaient les ouvrages composés à l'honneur

de la Mère de Dieu. Les efforts de ceux-là même qui tentèrent au dix-septième siècle d'endiguer la dévotion des fidèles pour la sainte Vierge, ne lui firent subir aucune éclipse, puisque, dans leur parti même, elle trouva des promoteurs comme Nicole et Singlin, par exemple. Tout cela bien pesé prouve, si je ne me trompe, que tant de témoignages sont bien l'expression de la vérité.

Toutefois, parce que notre interprétation a été jugée par quelques-uns défectueuse, ou du moins très contestable, il importe d'examiner les objections qu'on y fait (1).

Voici la première et la principale. Si nombre d'auteurs plus modernes ont admis cette signification comme voulue de Notre Seigneur, tous les Pères, depuis les plus anciens jusqu'à saint Bernard, le dernier d'entre eux, l'ont ignorée. Or, en fait d'interprétation scripturaire, nous ne devons nous incliner que devant la parole expresse de l'Église ou devant le consentement unanime des Pères. Quant aux auteurs plus récents, quelque respect que réclament de nous leur savoir et leur sainteté, leur autorité se mesure à la valeur de leurs raisons : *tantum valet auctoritas, quantum valent rationes.*

Ce raisonnement, avec les réserves qu'il comporte, prouverait tout au plus une chose : l'interprétation d'après laquelle les paroles de Notre Seigneur signifient réellement, et non par simple accommodation, la maternité spirituelle de sa mère et notre filiation de grâce, n'est pas strictement obligatoire. Mais peut-on

(1) Voir sur cette matière les solides réflexions du P. Guill. Gibieuf, *De la vie et des grandeurs de la T. S. V. Marie, Mère de Dieu*, 2e p. c. 14, t. II, p. 539, suiv.

dire qu'elle manque de fondements solides du côté de l'autorité? Laissons, pour un moment, la question de l'Église et des Pères. N'est-ce pas une autorité d'un grand poids que celle de tant de saints et savants hommes ; autorité d'autant forte qu'elle ne trouve que peu ou point d'opposition chez les autres docteurs? Où sont, en effet, ceux qui, touchant à ce texte de l'Évangile, ont nié le sens affirmé si généralement pour n'accorder qu'une simple accommodation? Exposer le sens historique *obvie*, sans soulever la question d'un autre sens plus profond, ce n'est pas, à coup sûr, combattre celui-ci ni le rejeter?

Ajoutons une double remarque. La première, c'est que tant de témoignages concordants, lorsqu'il s'agit d'auteurs recommandables par leur science et par leur vertu, ne s'expliquent pas sans de fortes raisons qui les motivent. Et quand même je n'en sentirais pas toute la valeur, il me semble que je ne serais pas injuste envers moi-même, si je jugeais, sauf évidence, mon opinion particulière moins sûre qu'une appréciation si universellement admise dans l'Église de Dieu.

Seconde remarque : Dieu nous garde de vouloir affaiblir l'autorité des Pères ou méconnaître ce qu'ils ont fait pour l'intelligence des saintes Écritures et pour l'exposition du dogme catholique. Ce serait s'en prendre à Dieu lui-même dont ils furent les instruments de choix pour cette grande œuvre. On peut dire, toutefois, sans leur faire injure, qu'il reste à glaner après eux. Ni la science ni la lumière divine ne s'est retirée de l'Église. Il y a eu des progrès, depuis que l'ère des Pères est close. Pourquoi ne pourrait-on pas découvrir au ciel des Écritures une interprétation qu'ils n'avaient pas signalée, encore qu'ils en eussent

posé les bases, quand ils proclamaient Marie, la nouvelle Ève, Mère des vivants? Et si cette découverte est possible, où se fera-t-elle plus aisément que sur des textes qu'ils ont rarement et plus légèrement touchés, parce que ces textes avaient moins de rapports avec les dogmes qu'ils défendaient contre l'hérésie? Or, le texte évangélique dont nous nous occupons est incontestablement de ce nombre. Je sais bien qu'il revient parfois dans la controverse contre les adversaires de la virginité perpétuelle de Marie; mais c'est exclusivement pour montrer par lui que Jésus était son Unique, puisque le Sauveur mourant devait lui donner pour soutien un fils d'adoption. Nul besoin, dans une pareille question, de faire intervenir la maternité de grâce. Il suffisait de montrer par le texte que, Jésus mort, Marie n'avait pas d'autre enfant à qui elle pût être confiée, puisqu'il lui donnait un fils adoptif dans la personne de son disciple.

Mais encore est-il vrai que le silence des Pères soit absolu? N'avons-nous pas cité plus haut deux écrivains appartenant l'un et l'autre à l'âge des Pères, Origène et Georges de Nicomédie, qui interprètent notre texte dans un sens favorable à la maternité spirituelle de Marie? On dit que ces auteurs doivent être écartés, parce que ni l'un ni l'autre ne peut être rangé parmi les Pères. C'est vrai, Georges de Nicomédie n'est nullement un père de l'Église. Ce n'est pas tant l'époque où il vécut que le défaut de sainteté qui doit lui faire refuser un semblable honneur. Contemporain de Photius, il prit part à sa révolte, et fut intrus et schismatique comme lui. Mais, après tout, on peut, sans être du nombre des Pères, en refléter les sentiments. Qui niera que Photius soit très souvent un in-

terprète sûr de leurs pensées, dans les matières où ses tendances schismatiques ne sont pas en cause? Origène, encore qu'il ne réalise pas toutes les conditions réclamées pour la dignité de Père, est pourtant de ceux qu'on aime à citer, quand on veut étayer une doctrine de l'autorité de la tradition, sauf à se tenir en garde contre ses opinions personnelles.

Mais on prétend, du moins, que ni l'un ni l'autre n'ont jamais songé au sens *typique* (1). C'est ce qui importe peu : car, avant tout, nous cherchons un sens *réel*, quel qu'il soit, et non pas une pure accommodation. Qu'on ne dise pas non plus : suivant Georges de Nicomédie, c'est aux Apôtres seulement, et non pas à tous les chrétiens, que Jésus-Christ a donné Marie pour mère. Le texte cité par nous parle, non pas seulement des Apôtres, mais de tous les disciples. Or, qui dit tous les disciples dit les fidèles des siècles à venir, comme ceux qui vivaient alors; et, par conséquent, il s'agit bien pour Georges d'une maternité de grâce. Pour le commentaire d'Origène, j'avouerai, si l'on veut, qu'il manque de clarté; mais s'il dit quelque chose, c'est que, de par le testament du Christ, tout disciple du Christ est le Christ, et fils de Marie : ce qui suffit dans la question présente.

Quant à l'axiome qu'on nous oppose : tant valent les raisons, tant vaut l'autorité des témoignages; il n'est ni admissible ni applicable dans la question présente. Autres, en effet, sont les matières relevant purement de la science humaine, autres celles qui son

(1) Il y aurait sens typique, si la donation réciproque de Marie à Jean et de Jean à Marie, directement et littéralement signifiée par les paroles du Seigneur, devait elle-même signifier la maternité spirituelle qui nous donne pour enfants selon la grâce à la Mère de Dieu.

du domaine de la foi. Là, je l'accorde, l'autorité du témoignage, pour être solide, doit s'appuyer sur des raisons sérieuses. Qu'il s'agisse au contraire des choses de la foi, les témoignages peuvent avoir *par eux-mêmes* force démonstrative. Est-ce que je mesure mon assentiment sur les raisons apportées par les Pères, quand j'ai constaté leur accord unanime dans l'interprétation d'un texte appartenant à la doctrine de la foi? Nul ne dira que le texte évangélique où Jésus-Christ donne à Jean Marie pour mère, est étranger à ce dernier ordre de vérités. Encore donc que les raisons soient loin d'être à dédaigner, comme nous aurons l'occasion de le constater tout à l'heure, il peut se faire que notre assentiment ne dépende pas uniquement d'elles. Que faut-il pour qu'il en soit ainsi? Que les témoignages allégués apparaissent comme une expression non douteuse du *sens catholique*. Or, telle en est l'universalité, telle la constance, qu'il semble impossible d'y méconnaître cette manifestation.

Je ne tairai pas une dernière réflexion qui m'a paru d'un grand poids. Presque tous les auteurs qui, depuis plusieurs siècles, ont écrit sur la bienheureuse Mère de Dieu n'ont eu rien plus à cœur que de montrer la proclamation authentique de sa maternité de grâce réellement consignée dans le testament de Jésus-Christ mourant. La piété des chrétiens, répondant à la pensée des maîtres de la doctrine, s'est imprégnée de la même conviction. Il n'est pas un des simples fidèles du Christ qui n'aime à se reporter aux pieds de la croix, et n'écoute avec émotion ces divines paroles : Voici votre mère, comme dites à lui-même, aussi bien qu'à l'apôtre bien-aimé du Sauveur. Rien ne contribue comme cette très douce persuasion à

nourrir et faire croître en lui le respect, l'amour, la confiance et la vénération la plus filiale envers Marie.

Assurément, Notre Seigneur, en les disant, prévoyait l'influence qu'auraient un jour ses paroles, entendues suivant la signification communément admise. Pourquoi donc, sachant combien ce sens allait à l'honneur de sa mère, à l'utilité spirituelle des chrétiens, n'aurait-il pas eu l'intention de l'exprimer lui-même, quand les termes employés par lui s'y prêtaient d'ailleurs sans violence? N'aurait-ce pas été là se montrer, en quelque sorte, moins jaloux de manifester ces liens d'amour, formés entre sa mère et nous par la vertu de son divin sang, que les hommes eux-mêmes, puisqu'il nous eût laissé la tâche de prêter dans notre amour à ses paroles une signification que lui-même ne leur aurait pas donnée? C'est ce que je ne saurais croire; et voilà pourquoi je ne peux me contenter non plus d'un sens purement accommodatice.

II. — Après avoir fait appel à l'autorité des témoignages, reprenons le texte évangélique, et montrons par sa teneur et par la scène où il s'encadre, qu'il a vraiment en lui-même toute la portée que notre interprétation lui prête.

Jésus-Christ, au Calvaire et sur la croix, est dans l'*acte* le plus solennel de sa mission de Sauveur. C'est le Pontife suprême consommant le grand sacrifice attendu depuis l'origine du monde, où lui-même est à la fois la victime qui est offerte, et le prêtre qui l'offre. Par conséquent, tout ce qu'il fait, tout ce qu'il souffre et tout ce qu'il dit, a rapport à cet acte, auquel il se livre *tout entier*, et doit par conséquent avoir une portée générale comme le sacrifice lui-même.

S'il dit à Dieu : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » (1); sa prière n'est pas seulement pour les bourreaux qui l'ont crucifié, pour la multitude qui l'insulte; elle va plus loin, s'étendant jusqu'à tous ceux qui, par leurs crimes, ont pris une part à sa mort, c'est-à-dire à tous les pécheurs. S'il dit encore au larron pénitent : Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis (2), c'est à tous les criminels repentants et purifiés par leur participation à ses souffrances qu'il fait la même promesse, et chacun d'eux a le droit de s'en prévaloir auprès de lui. Quand il se plaint à son Père de l'abandon où il le laisse, ne croyez pas qu'il parle de lui seul et pour lui seul; il a devant les yeux tant de persécutions qui, par la permission de Dieu, s'élèveront contre l'Église, son corps mystique, et sa plainte déchirante est pour elle autant que pour lui-même. Lorsqu'il remet son âme aux mains de son Père (3), c'est encore avec son âme toutes les âmes des justes, enfants de Dieu, qu'il lui recommande pour l'heure de leur dernier passage.

Ajoutez à cela le titre de la croix qui, dans l'intention de Dieu, nous dit la royauté du Sauveur; sa mort et sa résurrection qui symbolisent et notre mort au péché et notre retour à la vie de la grâce et de la gloire; le sang et l'eau qui, coulant du côté entr'ouvert, signifient la naissance de l'Église, épouse du Christ et les sacrements de la Nouvelle Alliance.

Quelle conclusion tirer de là? Que les paroles adressées d'abord à Marie, puis à Jean, doivent rentrer dans la règle. Montrez-moi dans ce que le Seigneur

(1) Luc., XXIII, 34.
(2) Id., *Ibid.*, 43
(3) Id., *Ibid*, 46.

a solennellement fait ou dit au Calvaire une action, un seul mot qui n'ait pas cette portée générale, et je vous accorderai que les paroles de mon texte ne vont pas au delà de l'intérêt *privé* de Marie, et que c'est abus de leur donner une application universelle. Quoi? Les Pères et les interprètes de nos saints Livres trouveraient une signification de ce genre dans les autres paroles de Jésus à Marie, rapportées par nos Évangiles : Pourquoi me cherchiez-vous; ne saviez-vous pas que je dois être aux choses qui regardent mon Père? Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? Et quand il s'agit des suprêmes paroles, de ces derniers mots, *novissima verba*, prononcés à ce moment qui fut *son heure*, Jésus-Christ n'aurait, en les lui adressant, qu'un intérêt particulier pour objet? Est-ce croyable?

Je ne le nie pas; il voulait se donner un suppléant dans la personne de son disciple, et c'est la signification première qu'il a en vue. Mais ce qui serait étrange au dernier point, vu les circonstances, c'est que les mêmes paroles n'eussent pas un sens plus étendu et plus profond. Si Notre Seigneur n'avait pas eu d'autre dessein, en les prononçant, que celui de confier Jean à Marie et Marie à Jean, pourquoi a-t-il attendu ce dernier moment? N'aurait-il pas pu le faire avant de se livrer à ses persécuteurs? Est-ce dans l'acte le plus sacré des saints mystères qu'il convient à un prêtre de pourvoir aux intérêts temporels de sa mère, quand la mort qu'il sait devoir le frapper, en les achevant, n'est pas un cas imprévu qui viendrait le surprendre ?

Supposez, au contraire, que Jésus-Christ rapporte cette action, comme toutes les autres, à son rôle actuel

de Victime, de Pontife, de Rédempteur et de Sauveur : dès lors tout s'explique. Je ne vois plus rien qui soit en désaccord avec l'ensemble du drame évangélique.

« Considérant, dit Bossuet, qu'il y a peu d'apparence que le Fils de Dieu, dont toutes les paroles et les actions sont mystérieuses, en une occasion si importante, ne l'ait considéré (saint Jean) que comme un homme particulier ; nous avons inféré, ce me semble, avec beaucoup de raison, qu'il a reçu la parole qui s'adressait à nous tous, que c'est en notre nom qu'il s'est mis en la possession de Marie; et, par conséquent, c'est là proprement qu'elle est devenue mère » (1).

Remettons encore ces pensées sous un autre jour. Je remarque que Jésus-Christ a promulgué du haut de sa croix tous les autres effets de la Passion, soit par des paroles expresses, soit par des symboles : sa royauté, le pardon des péchés, le ciel ouvert, Dieu recevant à merci les coupables, la mort dans le Seigneur, la naissance de l'Église et la vertu des plus augustes sacrements ; enfin l'infinie charité de son cœur pour les hommes. Quoi d'étonnant à cela? Puisqu'il scellait de son sang le Testament de la Nouvelle Alliance, n'était-ce pas l'heure aussi d'en exposer authentiquement le contenu (2) ? La maternité de Marie, la grâce des grâces pour nous, je veux dire cette maternité qui lui donne de nouveau Jésus pour fils dans la personne de ses membres, pouvait-elle être seule passée sous

---

(1) Bossuet, 2e *sermon pour le vendredi de la semaine de la Passion, sur la Compassion de la S. V.*, 2e point.

(2) *Testabatur de cruce Christus*, et testamentum ejus signabat Joannes, dignus tanto testatore testis. Bonum testamentum, non pecuniae, sed vitae, quod non atramento scribitur, sed Spiritu Dei vivi. S. Ambr., *in Luc.*, l. 10, n. 130, sqq , ad verba : Ecce mater tua.

silence, quand tout le reste était si visiblement manifesté?

III. — C'est encore où nous mène la considération des termes consignés dans l'Évangile. On s'est demandé pourquoi Jésus-Christ, parlant à Marie, lui donne le nom de *femme*, au lieu de l'appeler *sa mère*. « *Femme*, mon heure n'est pas encore venue » (1), « *Femme*, voilà votre fils. » Je ne m'attarderai pas à réfuter ceux qui voient dans cette expression je ne sais quoi de dur et de méprisant pour elle, comme si l'auteur de la loi qui commande à l'homme d'honorer ses parents, pouvait nous avoir enseigné par son exemple à les mésestimer. Que d'autres voient, au contraire, dans l'emploi de ce terme une attention d'une délicatesse infinie de Jésus envers Marie, parce que l'appeler, en ce moment, du nom de mère, c'eût été redoubler ses angoisses, pour moi, je ne saurais y reconnaître le motif principal qui fait parler ainsi notre divin Sauveur. Le nom de *femme* ne pouvait ôter à Marie son cœur de mère, ni lui faire oublier que celui qui pendait à la croix était le fruit de ses entrailles. D'ailleurs, il n'entrait pas dans les desseins de Dieu que les souffrances de la mère fussent amoindries, pas plus que celles du Fils ne devaient être consolées. C'était pour l'un et l'autre l'heure de la souveraine expiation.

Dirons-nous avec d'autres que Jésus donne à Marie le nom de *femme*, en conséquence du même dessein par lequel il s'est lui-même appelé Fils de l'homme, et s'est fait présenter au peuple par Pilate, couronné

(1) Joan., II, 4.

d'épines et le sceptre en main, sous ce titre : *Ecce homo, voici l'homme?* Il n'y a rien dans cette interprétation qui ne convienne à la Femme forte, à la Reine des martyrs, et je ne contredirai pas ceux qui l'ont apportée. Oui, voici dans Marie la femme par excellence, comme le Christ, son Fils, est l'homme idéal, l'homme parfait (1).

Pourtant, on est en droit, semble-t-il, de trouver à l'emploi de ce mot *femme*, surtout dans les circonstances présentes, une raison plus profonde. Pour s'en rendre compte, il faut remonter à la première parole de salut qui suivit la sentence de notre condamnation. « Je poserai des inimitiés entre toi et la femme, entre sa descendance et la tienne ; elle t'écrasera la tête et tu chercheras à la mordre au talon » (2).

Avant tout, c'est au Calvaire que cette promesse eut son plein accomplissement, lorsque Jésus-Christ « effaça la cédule du décret de condamnation porté contre nous, et l'abolit en l'attachant à la croix; lorsque, dépouillant les Principautés et les Puissances, et les traînant victorieusement captives, il triompha publiquement d'elles en lui-même » (3). Or, nous le savons d'après la prophétie, les *inimitiés* qui devaient être satisfaites par ce triomphe concernaient la femme aussi bien que la postérité de la femme. Donc, afin que le mystère de la réparation se consommât comme s'était consommée la déchéance, il fallait, comme nous l'avons déjà conclu, que la *femme* reparût à cette heure de triomphe, qu'elle participât au

(1) Cf. Gerson, *Serm. 1 in Dom. 1. Epiphan.*
(2) Gen., III, 15
(3) Col., II, 14, 15.

sacrifice expiatoire de sa descendance, et fût ainsi la nouvelle Ève auprès du nouvel Adam.

Mais ce qu'il faut remarquer encore, c'est qu'Adam appela la femme du nom d'Ève ou de mère des vivants, immédiatement après la sentence divine et la prophétie de la délivrance, avant de l'avoir *connue*. « Et Adam appela la *femme* du nom d'Ève, parce qu'elle devait être la mère de tous les vivants... « Et Adam connut Ève son épouse, et elle conçut et enfanta Caïn » (1). La *femme* est appelée la mère des vivants; et c'est en vue de Marie, disent les Pères, qu'elle a reçu ce nom. Donc, quand Jésus-Christ dit : *Femme*, voilà votre fils, il est naturel de voir, et dans ces paroles et dans le fait qu'elles expriment, une allusion mystérieuse à la prophétie des premiers jours ; d'autant plus naturel que l'Évangile ajoute aussitôt après : « Jésus, sachant que tout était accompli, afin qu'une parole de l'Écriture s'accomplît encore, il dit : J'ai soif » (2). Ainsi ce mot *femme* semble être là pour nous rappeler la mémoire de la *femme* ennemie du serpent, de cette *femme* dont Ève, *mère des vivants*, est la figure; et, par conséquent, il est une confirmation de l'universelle maternité de Marie (3).

Du reste, ces réflexions, qui sortent si naturelle-

---

(1) Gen., III, 20 ; IV, 1.

(2) Joan., XIX, 28.

(3) Et voyez comment, d'après ces idées, le nom de *femme* correspond au titre de *Fils de l'homme*, et d'*Homme : Ecce homo*. Car la prophétie du Protévangile, qui s'accomplit principalement au Calvaire, portait que le serpent serait écrasé, non par la puissance divine elle-même, mais, à son éternelle confusion, par la race qu'il avait vaincue. Les noms par lequels le Fils et la mère sont alors providentiellement désignés — Fils de l'Homme, Homme, Femme, — pouvaient-ils être mieux choisis pour exprimer le grand mystère de la revanche divine et nous en montrer l'accomplissement ?

ment du texte, ne sont pas de mon invention. Un illustre orateur de notre siècle, le père Joachim Ventura, les a développées avec un grand bonheur d'expression (1). Lui-même avait pu les apprendre de nos communs devanciers.

Je pourrais citer pour les temps plus rapprochés de nous le commentaire d'André Mastaï-Ferretti sur les Évangiles (2), l'Évangile médité du P. Giraudeau (3), Ribadeneira dans sa Vie de Notre Seigneur, Bossuet, et grand nombre d'autres parmi ceux dont j'ai mentionné les témoignages.

Mais, de peur que cette explication ne paraisse trop récente, montrons-la dans un auteur d'un âge plus reculé. C'est d'Albert le Grand que je parle, et voici textuellement ce qu'il écrit : « A raison de la fécondité spirituelle qui, dans l'ordre de la grâce, sacrait la bienheureuse Vierge mère du genre humain tout entier, quand, par des angoisses sans mesure, elle nous engendrait dans son Fils à la vie de l'éternité, elle reçut justement alors le nom de *Femme* » (4). Suarez indique également la même signification comme l'une de celles qui répondent le mieux au rôle de Marie : « De même que Jésus-Christ se disait le Fils de l'Homme, ainsi donnait-il à la Vierge, sa mère, le nom de femme, afin de la présenter comme la femme par qui devait être réparé le mal causé par la première femme » (5). Aussi n'hésite-t-il pas à dire avec

---

(1) Joach. Ventura, La *Mère de Dieu, Mère des hommes*. Ie p., ch. 6.

(2) Les *Evangélistes unis*, traduits et commentés par Mgr A. Mastaï-Ferreti. L. XIX, § 16.

(3) L'*Evangile médité*... par le P. Giraudeau, revu et publié par l'abbé Duquesne, 336e médit., 2e p., l. VIII, pp. 196, 197. (Paris, 1829).

(4) Albert. M., *super Missus est*, q. 29, § 3. Opp., t. XX, p. 31.

(5) Suarez, *De mysteriis vitae Christi*, D. VII, sect. 1, § Dices, quid igitur, etc.

Rupert que la Vierge devient près de la croix la mère de tous les chrétiens, engendrés par elle au prix d'immenses douleurs (1).

Oserai-je l'ajouter? Lors même que nous ferions abstraction de tout rapport avec l'antique promesse, le nom de *femme* irait mieux que celui de mère à la fonction exercée par la Reine des martyrs, au pied de la croix.

Si le Seigneur avait dit : Ma mère, il n'eût rappelé que la maternité qui le fait lui-même enfant de Marie. Le nom de *femme*, au contraire, a je ne sais quoi qui fait penser à l'enfantement. L'appelant Marie, *femme*, à ce moment solennel, et comme par un dessein prémédité, Jésus-Christ donne à croire qu'elle est dans le rôle de femme, dans l'acte d'une maternité nouvelle (2).

---

(1) Id., *Ibid.*, D. XXII, sect. 3.

(2) Un théologien de l'Ordre de S. Dominique a longuement développé la même pensée. Après avoir affirmé que la promulgation de la maternité de grâce est expressément contenue dans les paroles du Sauveur, il se demande, « pourquoi Jésus-Christ donne à Marie le nom de femme; au lieu de l'appeler sa mère? Etait-ce pour ne pas exciter contre elle les Juifs et les Scribes présents devant sa croix? Etait-ce pour nous enseigner, aux approches de la mort et de la gloire, à nous dépouiller des sentiments humains et des affections trop naturelles qui nous attachent à nos parents? Etait-ce pour animer la Vierge à porter d'un cœur vaillant toutes les angoisses de l'heure présente, et lui mettre à cet effet devant le regard de l'âme la *femme forte des Proverbes* (XXXI, 1)? Etait-ce peut-être pour ne pas augmenter jusqu'à l'infini sa douleur, en lui donnant le doux nom de mère? Tout autrement belle et dévote est la solution donnée par Louis de Blois. — C'est, dit cet auteur, comme si Jésus eût dit à Marie : Femme, non pas seulement ma mère, mais universellement femme, à raison de votre immense fécondité : car je vous ai constituée la mère de beaucoup de nations. Donc, Femme, voilà votre fils. Ce Jean (dont le nom signifie *grâce*), vous l'aurez pour fils; et dès maintenant je vous accorde ce privilège d'être, en retour des mérites de votre ineffable affliction, la mère de l'éternelle grâce. Non jamais ne tarira dans votre sein le lait de la grâce, aliment et breuvage de quiconque le pressera par ses dévotes prières. C'est pourquoi, *femme* très féconde, voilà votre fils. Ne pleurez pas comme une mère délaissée, une mère sans enfants. Réjouissez-vous plutôt : grâce aux douleurs que vous endurez maintenant, vous enfanterez des fils sans nombre, et vous serez la mère de tous ceux qui, par ma grâce, croiront

Peut-être cette dernière considération semblera-t-elle trop subtile et trop recherchée. Je l'ai pourtant lue chez plusieurs graves et pieux auteurs. En tout cas, il est une autre considération qui ne se prête pas au même reproche ; c'est celle des *qualificatifs* employés par l'Évangile pour désigner saint Jean. « Jésus voyant sa mère et près d'elle *le disciple qu'il aimait* » (1). Comment, en effet, Jean est-il donné pour fils à Marie ? Comme disciple de Jésus, comme disciple aimé de Jésus. Assurément, ce n'est pas ici la première ni l'unique fois que le fils de Zébédée se désigne lui-même sous ce titre. Il l'avait déjà pris dans son Évangile, et nous le verrons s'en parer encore plus tard (2). Et pourtant, comme l'appellation de disciple aimé, ou bien encore comme la présence du disciple aimé, venu là pour recevoir la Mère de Jésus en qualité de mère, et cela de préférence à tout autre, s'accorde heureusement avec la proclamation de la maternité spirituelle de Marie. Si Jésus-Christ la donne comme mère à son disciple, au disciple aimé de son cœur, c'est donc par amour qu'il la donne ; c'est donc que si l'on est, au moins par destination, disciple et disciple aimé de Jésus, on peut aspirer dire à Marie : Ma mère ; c'est donc enfin que nous sommes, chacun de nous, enfants de Marie, dans la proportion que

---

en moi. Tous vous les réchaufferez comme des fils dans le sein de votre bonté maternelle, vous les protégerez, et vous les abreuverez du lait de la grâce sur votre sein virginal, vous les verrez accourir vers vous, et vous dire : Montrez que vous êtes notre mère. Donc, *femme*, voilà, non plus votre seul fils, mais vos fils. Oubliez votre douleur ; que ce soit là votre consolation, votre soulagement et votre réconfort au milieu de vos mortelles amertumes (1). »

(1) Joan., XIX, 26.

(2) Joan., XIII, 23 : XX, 2 ; XXI, 7, 20.

(1) Paciuchelli, *in Virginem Deiparam*. Excitatio 21 in psalm. LXXXVI, n. 8, p. 70, s. q. (Venetiis, 1660).

nous devenons disciples, fidèles, et dignes d'être aimés par son Unique.

Enfin, pour ne rien omettre, considérons que le Seigneur n'a pas dit : Je vous donne *pour* fils ; je vous confie *pour* mère ; mais seulement : Voici votre mère, voici votre fils. Supposez un instant qu'il s'agisse uniquement pour Jésus mourant de procurer un soutien à sa mère, une récompense à son plus cher et plus fidèle disciple, la première formule serait à choisir préférablement à la seconde. Mais c'est la dernière qui rend avec plus de bonheur et de précision l'idée d'une maternité *de grâce*, et d'une maternité qui s'étende à tous ceux dont Jean serait le représentant ou la figure. En effet, tandis que la première forme laisserait entendre une pure donation faite par Jésus, de Marie à Jean et de Jean à Marie, sans raison profonde tirée des faits mystérieux qui se déroulent au Calvaire, la seconde se rattache étroitement à tout ce qui s'opère sur la croix et devant la croix. A ce moment, nous l'avons prouvé, Marie, par sa coopération amoureuse à la Passion du Sauveur, enfante les hommes à la vie de la grâce. Donc, rien de plus naturel que de lire dans les paroles de Jésus l'énoncé de cette maternité toute spirituelle ; et rien aussi de plus propre à rendre cette affirmation que les mots du Seigneur : Voici votre fils, et voici votre mère. C'est comme si Jésus disait : Femme, vous venez d'enfanter, et voici devant vous le fils à qui vous avez donné la vie. Et vous, mon bien-aimé disciple, voyez celle qui coopère à votre naissance suivant la grâce. Or, une fois admis que Notre Seigneur ait parlé de la maternité selon la grâce, manifestement il nous faut voir tous les autres fils de Marie dans le disciple que Jésus aimait, et la

signification ne peut plus se restreindre à Jean, comme s'il était le seul aimé de Jésus, le seul enfant de Marie dans l'ordre surnaturel.

Ainsi tout concourt à confirmer l'interprétation commune et traditionnelle : et le temps, et les circonstances où cette déclaration testamentaire de Jésus-Christ fut promulguée, et les fonctions de Prêtre et de Rédempteur des hommes que le Fils de Dieu remplissait alors, et la coopération de la Vierge au mystère du salut, et les expressions mêmes dont se servit Notre Seigneur pour manifester sa dernière volonté. Ce serait donc être trop dur à croire que de la rejeter ou de la révoquer en doute. D'autant plus que les raisons même qui rendent infiniment convenable pour cette heure la promulgation de la maternité spirituelle de Marie, vont donner un surcroît de certitude aux arguments qui précèdent. Voilà ce qu'il nous reste à montrer dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III

Opportunité de la promulgation de la maternité spirituelle de la Vierge Marie, faite au Calvaire par le Rédempteur mourant.

Nous avons à méditer dans ce chapitre une double opportunité : premièrement, opportunité d'une promulgation *explicite* de la maternité de grâce; secondement, opportunité de la faire au moment même où le Seigneur, allant expirer sur la croix, dit à sa mère : Voici votre fils.

I.— Opportunité d'une promulgation *explicite* de la maternité de grâce. Je ne le nie pas, il aurait absolument suffi que cette maternité, comme plusieurs autres vérités de l'ordre surnaturel, nous eût été révélée d'une manière implicite. Et certes, quand même Jésus-Christ n'aurait pas prononcé, du haut de sa croix, la double affirmation rapportée par saint Jean, cette maternité sainte ne serait pas un mystère ignoré des chrétiens. Il y aurait assez d'autres principes d'où nous pouvons la déduire. Mais quel surcroît de confiance et de consolation pour les fidèles d'entendre Jésus lui-même, et dans un pareil moment, proclamer de sa voix mourante qu'il leur a donné sa mère.

Ainsi Jésus-Christ pouvait-il, s'il l'eût voulu, nous donner sa grâce par des sacrements. où le don qu'il en

fait, ne serait pas, comme dans les nôtres, signifié par des paroles expresses. Mais, parce qu'il est notre Dieu, Jésus-Christ connaît à fond la nature humaine, et sait quelle puissance a la parole pour la toucher et la convaincre. C'est pourquoi il en a fait partout l'enveloppe sensible de ses libéralités divines envers nous ; et c'est à raison du même dessein que la sainte Église, éclairée par son Esprit, a institué tant de cérémonies extérieures pour nous manifester les mystères invisibles de la grâce et de Dieu. La Mère de Dieu est ma mère : je le tiens de la bouche même de son Fils et de mon Dieu. Que puis-je désirer de plus, et que faut-il encore pour que je la vénère et je l'aime plus que toutes choses, à l'exception de Dieu ?

Souverainement utile pour les disciples, cette attestation solennelle de sa maternité l'était aussi pour Marie. Encore qu'elle fût par grâce au-dessus de l'humanité, la Vierge était de notre nature ; capable par conséquent d'être plus vivement émue, si la voix, et surtout la voix de son Fils, confirmait pour elle ce qu'elle savait être réalisé dans les faits.

Ajoutons à ces considérations, fondées sur la nature des choses, un autre chef de raisons tirées de faits analogues. C'est une loi de la Providence que Dieu ne confère pas immédiatement par lui-même une fonction dans son royaume, sans le faire connaître par une déclaration solennelle. Ainsi a-t-il agi pour son Fils. Bien que mille prodiges l'eussent révélé comme l'Envoyé de sa droite, nous le voyons, sans parler de la manifestation faite aux bergers par les Anges, au premier jour de son existence humaine, authentiquement présenté par la voix du Père comme le Fils bien-aimé de Dieu, que le monde doit écouter et suivre ; et tout

à l'heure sa royauté va nous apparaître proclamée dans le moment même de son plus profond anéantissement. Ainsi Dieu a-t-il fait pour la mère du même Fils, au jour trois fois heureux de l'Annonciation ; ainsi Jésus-Christ fera-t-il pour ses Apôtres, avant de remonter au ciel.

II. — Mais s'il était si opportun de promulguer la maternité spirituelle de Marie, aucun moment n'était convenable comme celui-là même où la Mère de douleurs, debout près de Jésus en croix, consommait avec lui l'œuvre de notre salut. C'est à sa maternité divine que nous en demanderons une première preuve.

Marie, nous le savons, dès le premier instant de son existence, fut d'une certaine manière la Mère de Dieu. Elle le fut par destination, puisque toute la raison de sa venue dans le monde était sa maternité future. Elle le fut en préparation. Si, dès ce moment même, Dieu commença de verser à flots sur elle une abondance incomparable de grâces, c'est qu'il la considérait déjà comme celle qui devait donner l'être d'homme à son Fils unique. A partir de cette heure aussi, Marie concevait par l'esprit celui qu'elle devait un jour enfanter dans sa chair. Et pourtant, c'est alors seulement qu'elle devint actuellement mère, je veux dire à son Annonciation, que le mystère de sa maternité divine lui fut expressément révélé. Ainsi en doit-il être de la révélation formelle, explicite et publique de sa maternité spirituelle. Pour qu'elle l'entende sortir de la bouche de Jésus, son Fils par nature, ce n'est pas assez que nous soyons ses fils par destination, ni qu'elle ait déjà concouru pour sa part avec le Sauveur au mystère de notre adoption ; il faut que cette renaissance

soit consommée, du moins en principe; en d'autres termes, il faut que l'œuvre de la rédemption ait reçu son complément final, dans les communes douleurs de Jésus et de Marie.

C'est là ce que viennent aussi confirmer deux autres illustres exemples, celui de la grande promesse faite au père des croyants, et celui de la proclamation de la royauté de Jésus-Christ, Notre Seigneur.

A peine le sacrifice d'Abraham était-il achevé, de la manière et sans la mesure déterminées par Dieu, qu'il entendit ces divines paroles : « Je l'ai juré par moi-même, dit le Seigneur; parce que tu *as fait ceci*, et que tu n'as pas épargné ton fils unique à cause de moi; je te bénirai et je multiplierai ta race comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur la rivage de la mer » (1). Grande et magnifique promesse que Dieu réalisa bientôt à la lettre dans le peuple juif, et plus tard dans la multitude des fidèles, postérité du saint patriarche suivant l'esprit. Vous le voyez, l'a mystérieuse paternité d'Abraham est solennellement proclamée par Dieu. Mais quand? Alors qu'il l'a méritée par l'acte le plus héroïque auquel Dieu l'avait attachée. *Parce que tu as fait cela*, moi je multiplierai ta race.

Or, il n'en va pas autrement de la royauté du Verbe fait homme. Cette royauté sera le prix de son immolation volontaire. « Le Seigneur, disait le Prophète, en racontant par anticipation la Passion du Christ, le Seigneur a voulu le briser par la souffrance. Mais parce qu'il a donné sa vie pour expier le péché, il verra une postérité sans fin... Parce que son âme a été dans le travail et l'angoisse, il verra

(1) Gen., XXII, 16, 17.

et il sera rassasié... Parce qu'il s'est livré à la mort et qu'il a été mis au nombre des scélérats; parce qu'il s'est chargé des péchés d'une multitude criminelle et qu'il a prié pour les violateurs de la loi, je lui donnerai en partage un peuple nombreux, et il distribuera les dépouilles des forts » (1). Cette postérité sans fin du Christ, ce peuple enrichi par lui de la dépouille des forts, nous les connaissons, et nous voyons de nos yeux réalisé dans nous-mêmes l'oracle divin.

Et maintenant, ouvrez l'Évangile, et lisez comment cette royauté de son Fils, Dieu la proclame solennellement dans le moment et sur les lieux mêmes, où ce Fils en faisait la conquête par l'effusion de son sang. C'est Pilate, inconscient du mystère, mais Pilate instrument et ministre de Dieu, qui fait cette déclaration, publiquement, en présence du peuple, à la face du monde. « Or, Pilate... fit amener Jésus dehors, et il s'assit sur son tribunal, au lieu qui est appelé *Lithostrotos*, en hébreu Gabbatha, — et Pilate dit aux Juifs : Voilà votre Roi. — Et comme ils criaient : Enlevez-le, enlevez-le, crucifiez-le, Pilate leur demanda : Crucifierai-je votre Roi » (2)? Doutez-vous que cette attestation vienne du Père par l'organe de Pilate, levez les yeux et lisez l'inscription qui surmonte la tête du Crucifié : Jésus de Nazareth, roi des Juifs. Le Roi des Juifs, Roi tant désiré, si longtemps attendu, c'est le Messie, le Fils de Dieu, le triomphateur du monde. Vainement les ennemis de Jésus-Christ vont trouver le procureur romain; vainement ils le pressent de modifier à leur gré son inscription. Lui, si faible tout à l'heure, si

(1) Isa., LIII, 10, sqq.
(2) Joan., XIX, 13, sqq.

timide devant leurs clameurs, jusqu'à sacrifier un juste qu'il savait de science certaine être innocent, résiste. D'un mot il coupe court à toute sollicitation : Ce qui est écrit est écrit. Est-il possible de ne pas reconnaître ici la main et l'action de Dieu? Donc, c'est Dieu lui-même qui a tout dicté. Et cette promulgation de la royauté de son Fils, il la destine au monde entier : car « elle est écrite, dit l'Évangile, en hébreu, en grec et en latin » (1); preuve authentique qu'elle n'est pas seulement pour les Juifs, mais pour toute nation.

La conséquence à tirer de ces exemples, du dernier surtout, est manifeste. Oui, la maternité de grâce devait être proclamée; oui, l'heure de cette proclamation fut celle où Jésus dit à sa mère : Femme, voilà votre fils. Car c'est à cette heure seulement que la Sainte Vierge devint complètement mère des hommes. Jusque-là, elle l'était imparfaitement, comme son Fils lui-même n'était pas complètement Sauveur. De même qu'il fallait à Jésus sa Passion et sa croix pour que, les péchés du monde étant expiés, il fît couler à flots sur les hommes la grâce de la filiation divine avec le sang rédempteur; ainsi fallut-il à Marie sa compassion pour qu'elle eût sa part de choix dans le salut opéré par son Fils. Alors seulement Jésus-Christ, nous faisant entrer dans la vie de Dieu par sa mort, pouvait dire à son Père céleste, en lui présentant l'homme racheté : Voilà votre fils. De même, alors seulement il pouvait montrer le même homme à celle qui, conjointement avec le Père et d'une même volonté, venait de l'enfanter avec une angoisse inexprimable, et lui dire : Voilà votre fils. S'il est né de mon sang, il sort

(1) Joan., XIX, 19, sqq.

aussi de votre cœur déchiré; car c'est de vous que j'ai reçu le sang qui le vivifie, et c'est aussi de votre consentement que je l'ai versé.

Cette première preuve est convaincante; mais il en est d'autres qui ne sont pas moins solides. Laissons encore ici parler Bossuet : personne n'a mieux que lui traité de ce mystère. « D'où vient que notre Sauveur a voulu attendre cette heure dernière pour nous donner à Marie comme ses enfants ? En voici la véritable raison : c'est qu'il veut lui donner pour nous des entrailles et un cœur de mère. Et comment cela, direz-vous ? Admirez le secret de Dieu. Marie était au pied de la croix; elle voyait ce cher Fils tout couvert de plaies, étendant ses bras à un peuple incrédule et impitoyable, son sang qui débordait de tous côtés par ses veines cruellement déchirées. Qui pourrait vous dire quelle était l'émotion du sang maternel? Ah ! jamais elle ne sentit mieux qu'elle était mère. Toutes les souffrances de son Fils le lui faisaient sentir au vif. Que fera ici le Sauveur? Vous allez voir qu'il sait parfaitement le secret d'émouvoir les affections. Quand l'âme est prévenue pour un objet de quelque passion violente, elle en reçoit aisément les impressions pour tous les autres qui se présentent. Par exemple, vous êtes possédé d'un mouvement de colère ; il sera difficile que ceux qui approchent de vous n'en ressentent quelques effets. Il en est de même dans les autres passions, parce que, l'âme étant déjà excitée, il ne reste plus qu'à l'appliquer sur d'autres objets, à quoi son propre mouvement la rend extrêmement disposée.

« C'est pourquoi le Seigneur Jésus, qui voulait que sa mère fût la nôtre, afin d'être notre frère en toute façon, considérant du haut de sa croix, combien son

âme était attendrie, comme si c'eût été là qu'il l'eût attendue, il prit son temps de lui dire, lui montrant saint Jean : O femme, voilà votre fils (1). Ce sont ses mots, et voici son sens : O femme affligée, à qui un amour infortuné fait éprouver maintenant jusqu'où peut aller la tendresse et la compassion d'une mère, cette même affection maternelle dont vous êtes touchée si vivement pour moi, ayez-la pour Jean, mon disciple et mon bien-aimé ; ayez-la pour tous les fidèles que je vous recommande en sa personne, parce qu'ils sont tous mes disciples et mes bien-aimés. Ce sont là ces paroles qui imprimèrent au cœur de Marie une tendresse de mère pour tous les fidèles comme pour ses véritables enfants. Car est-il rien de plus efficace sur le cœur de la très sainte Vierge que les paroles de Jésus mourant » (2) ?

---

(1) On trouve ici dans les manuscrits de Bossuet cette note marginale, par laquelle il fortifie de l'autorité de sa parole la signification mystique que nous donnions au texte. « S. Jean nous représente en cette action l'universalité des fidèles. Comprenez, s'il vous plaît, ce raisonnement. Tous les autres disciples de mon Sauveur l'ont abandonné ; et Dieu l'a permis de la sorte, afin de nous faire entendre qu'il y en a peu qui suivent Jésus-Christ à la croix. Donc, tous les autres étant dispersés, la Providence n'a retenu près du Dieu mourant que Jean le bien-aimé de son cœur. C'est l'unique, c'est le vrai fidèle. Car celui-là est vraiment fidèle à Jésus, qui suit Jésus jusqu'à la croix ; et ainsi cet unique fidèle représente tous les fidèles. Par conséquent, lorsque Jésus-Christ, parlant à sa mère, lui dit que saint Jean est son fils, ne croyez pas qu'il considère saint Jean comme un homme particulier : il lui donne en la personne de Jean tous ses disciples et tous ses fidèles, tous les héritiers de la nouvelle alliance et tous les enfants de la croix. De là vient, comme je l'ai remarqué, qu'il l'appelle *femme ;* il veut dire femme par excellence, femme choisie singulièrement pour être la mère du peuple élu. O *femme*, lui dit-il, ô *nouvelle Eve ;* voilà votre fils, et lui et tous les fidèles qu'il représente, ce sont vos enfants. Jean est mon disciple et mon bien-aimé : recevez en sa personne tous les chrétiens, parce qu'il tient la place d'eux tous, et qu'ils sont tout aussi bien que Jean mes disciples et mes bien-aimés. » *Second Serm. pour la Nativ. de la S. Vierge* (édit. Lachat), t. XI, p. 97, en note.

(2) Bossuet, 2e *serm. pour la Nativ. de la S. V.*, 2e *p.* Cf. *serm. sur la Compassion*, 2e serm. pour le vendr. de la sem. de la Passion, 2e point.

Voilà, si je l'ai bien compris, la pensée de Bossuet. La bienheureuse Vierge aima toujours son Fils d'un amour dont n'approchera jamais ni l'amour des Anges ni l'amour des Saints. Toutefois, cet amour si tendre, si fort, si continu, s'exalte encore à cette heure où Marie contemple Jésus dans l'acte de son sacrifice. Jamais elle n'avait jusque-là compris ni senti, comme elle le fait, quels trésors de tendresse, de charité, de générosité, de mansuétude, en un mot, d'amabilités étaient renfermés dans ce cœur ; et, par conséquent, jamais non plus elle n'avait brûlé pour lui d'un amour égal à celui qui l'embrase. Or, c'est à ce moment où le cœur de Marie attendri, transporté, liquéfié par l'amour, ne sait plus qu'aimer ; c'est, dis-je, à ce moment que Jésus-Christ la surprend, pour ainsi dire, la saisit et la tourne vers nous. Ce disciple debout à vos côtés, et tous les hommes dans ce disciple, ils sont vos fils ; mieux encore, votre fils : car ma grâce, cette grâce achetée par tant de blessures, tant d'ignominies et de sang, les incorpore ou doit les incorporer à ma personne. Vous les aimerez donc comme je les aime, et comme vous m'aimez ; ou plutôt, c'est moi que vous aimerez en eux, moi votre fils dont ils sont les frères et les membres. Oui, ces bourreaux même vous les aimerez en mère : car la voix de mon sang, criant miséricorde vers le Père, n'excepte personne, et mon horreur pour leur déicide ne m'empêche pas de les aimer jusqu'à mourir pour eux.

Est-il possible d'imaginer une exhortation plus vive, plus pressante et plus efficace ? C'est pourquoi, le grand orateur voit dans les paroles de Jésus-Christ un glaive aigu qui, perçant le cœur virginal de Marie, porte, jusque dans ses dernières profondeurs, l'amour de mère

qu'il veut y faire entrer pour tous ses fidèles. « Ainsi, continue-t-il en s'adressant à la Vierge, vous nous avez pour ainsi dire enfantés d'un cœur déchiré par la violence d'une affliction sans mesure ; et toutes les fois que les chrétiens paraissent devant vos yeux, vous vous souvenez de cette dernière parole, et vos entrailles s'émeuvent sur nous, comme sur les enfants de votre douleur » (1).

Je ne dissimulerai pas que ces pensées pourraient paraître opposées à ce nous dirons bientôt, à la suite des saints Pierre Damien et Thomas de Villeneuve, sur la *vertu pratique* des paroles du Sauveur. A quoi bon, en effet, recourir aux circonstances douloureuses où ces paroles sont dites, pour en expliquer l'efficacité, si par *elles-mêmes* elles ont la puissance de produire en Marie son amour de mère?

Cette objection est plus plausible que solide. Les sacrements de l'Église contiennent en eux-mêmes la grâce, et par suite ont le pouvoir de la produire ou de l'augmenter en nous. Et pourtant, leur effet dépend pour une grande part de l'état et des dispositions de qui les reçoit ; et c'est assez pour nous faire entendre que les paroles du Seigneur à la Vierge, encore qu'on les suppose efficaces par elles-mêmes, ont dû imprimer en elle un amour d'autant plus fort que son cœur était mieux préparé par son déchirement maternel à le recevoir. C'est donc à bon droit que l'illustre panégyriste de Marie insiste sur la considération de l'heure où furent dites ces dernières paroles. Si la bienheureuse Vierge gardait si précieusement dans son cœur pour les méditer les mystères de l'enfance (2), com-

(1) Bossuet, *ibid.*
(2) Luc, II, 19.

ment la Passion de Jésus ne lui serait-elle pas éternellement présente? Donc, perpétuellement aussi elle entend retentir au plus profond de ses entrailles ces paroles à jamais mémorables : Femme, voilà votre fils; et peut-elle les entendre, sans être pressée d'en réaliser pleinement la signification?

Me demandez-vous s'il est encore d'autres motifs pour Jésus de proclamer Marie notre mère, à l'heure même où il va expirer sur la croix, je vous montrerai Jean l'Évangéliste, et dans ce disciple tous les chrétiens qu'il représente? Lui dire et nous dire à ce moment là, quand il va déposer sa vie mortelle et cesser d'habiter visiblement parmi nous : Voici votre mère, n'est-ce pas nous présenter Marie comme notre unique refuge et notre unique espérance après lui? N'est-ce pas encore nous enseigner avec une éloquence non pareille ce qu'il faut que soient des enfants de Marie? Substitués pour ainsi dire à Jésus crucifié, déclarés fils sur le Calvaire, jetés dans les bras de la Mère de douleurs, ne devons-nous pas, nous ses enfants, nous les frères de Jésus, être mortifiés, porter la croix, partager l'opprobre et la pénitence du Sauveur ; d'autant plus frères que nous reproduirons plus en nous la Passion de Jésus et la Compassion de Marie?

Imitons le disciple bien-aimé. A peine a-t-il entendu la suprême recommandation de son bon Maître, qu'il se sent tout à coup possédé de l'affection la plus filiale pour Marie. C'est dans sa qualité de mère qu'il la regardera toujours. « *Et accepit eam discipulus in sua* » (1). Elle est à lui, il est à elle, et rien ne sépa-

(1) Joan., XIX, 27.

rera jamais le disciple de l'amour de la mère du bel amour. Son cœur, échauffé au Cœur de Jésus, brûlera pour elle du même dévouement affectueux qui remplissait Jésus.

CHAPITRE IV

De la vertu des paroles de Notre Seigneur ; et quels effets ont-elles produits — soit dans la bienheureuse Vierge, — soit dans le disciple bien aimé, — soit enfin dans ceux dont il était le représentant?

I. — La promulgation authentique de la fécondité spirituelle de Marie, faite dans les circonstances que nous avons dites, avait une vertu merveilleuse pour imprimer au cœur de la Vierge l'affection la plus maternelle pour les hommes. En même temps, elle est très propre à nous donner à nous-mêmes une conviction plus palpable et mieux sentie de notre filiation. Il en est d'elle, à ce point de vue, comme de l'absolution sacramentelle. Quelque preuve qu'un pécheur puisse avoir et de la perfection de son repentir et du pardon reçu, presque jamais il ne goûtera la confiance et la sérénité de l'âme qui lui vient de la sentence d'un prêtre, lui disant au nom de Jésus-Christ : Je vous absous de vos péchés ; allez en paix.

On peut se demander si les paroles de Notre Seigneur n'eurent pas d'autre effet. Or, au sentiment de savants docteurs et de grands saints, leur efficacité ne s'arrêta pas là. Les paroles de Jésus-Christ étaient de celles que les théologiens ont nommées *pratiques*, parce qu'elles portent avec elles la vérité qu'elles énoncent. Notre Seigneur, à la dernière Cène, prit du pain, le bénit et dit en le présentant aux Apôtres : « Ceci

est mon corps. Et c'était son corps qu'il leur donnait à manger; ce qui jusque-là n'était que du pain était devenu, par la vertu même de ses paroles, la propre chair du Fils de Dieu. Un aveugle, prosterné devant le Sauveur, le conjure de lui rendre la vue. Qu'il vous soit fait selon votre foi, dit Jésus, et il voit. Paroles *pratiques* encore, puisqu'elles ont opéré ce qu'elles signifiaient.

Dirons-nous des paroles de Jésus-Christ mourant : Voici votre fils, voici votre mère, qu'elles n'ont pas seulement promulgué la maternité de Marie, mais qu'elles l'ont faite ? C'est ce que j'ai lu dans plus d'un auteur, et ce qui toutefois ne peut être admis, selon toute la propriété des termes : car la raison fondamentale pour laquelle nous devons voir en Marie notre mère suivant la grâce est sa coopération au mystère de notre délivrance, je veux dire l'enfantement du Sauveur et sa propre compassion.

Moins encore pourrions-nous adopter une opinion singulière, autrefois soutenue par quelques auteurs (1). D'après elle, Jean, par la vertu des paroles du Sei-

---

(1) Le P. Alph. Salmeron l'a réfutée dans ses *Comment. in histor. evang* , t. X, tract. 41 « *tertium dubium est.* » Cf. P. Theoph. Raynaud, *Diptycha Mariana.* P. I, punct. 8, n. 28. Cette opinion aurait, ce semble, pour premier auteur un théologien de l'Ordre de S. François, Nicolas de Orbellis. Salmeron pourtant (*l. c.*) ne fait pas mention du docte et pieux franciscain. « Quelques-uns, dit-il, presque de notre temps et dans notre siècle ont prétendu qu'en vertu des paroles du Seigneur, Jean fut constitué fils de la B. Vierge *suivant la nature.* Jadis un certain Baurinon défendit à Rome cette opinion dans une dispute publique, et c'est contre lui, je pense, que l'évêque de Brescia (Brixiensis) Dominique de Domnis écrivit au temps de Pie II. Plus récemment, un prédicateur soutenait une opinion identique, à Tarragone, en Espagne D'après lui, Jean, parmi ses autres prérogatives, comptait celle d'avoir reçu de Dieu une filiation *naturelle* par rapport à la B. Mère de Dieu ». Viennent ensuite les arguments apportés en faveur de la thèse, et qu'il serait oiseux de rappeler en détail. Le premier de tous est comme toujours une preuve basée sur l'efficacité des paroles de la *consécration.*

gneur, serait devenu pour Marie, non pas un enfant d'adoption, mais un fils selon la nature, *filius naturalis*. Le P. Théophile Raynaud qui rapporte la même opinion pour la réfuter avec la vivacité parfois trop mordante de son style, va même jusqu'à soupçonner les auteurs d'avoir imaginé je ne sais quelle transsubstantiation du fils de Zébédée au fils de la Vierge, Mère de Dieu. Quoi qu'il en soit, rien n'est moins vraisemblable qu'un pareil sentiment, soit qu'il s'étende à la filiation commune des chrétiens, soit qu'on l'ait restreinte, comme il est plus croyable, à celle du disciple bien-aimé de Jésus.

La raison en est manifeste. Car toute filiation *naturelle* est une relation de père et de mère à fils, qui présuppose comme fondement essentiel une génération proprement dite, c'est-à-dire, une transmission de la nature des parents au fruit vivant qui portera le nom de fils.

C'est vainement qu'on invoquait à l'appui de ces pieuses rêveries l'autorité de saint Pierre Damien. Voici, d'ailleurs, le passage à l'aide duquel on prétendait les confirmer; on jugera s'il contient ce qu'on voulait y trouver. Il est tiré du deuxième sermon sur l'apôtre saint Jean. « Les paroles prononcées par le Sauveur en croix : Femme, voilà votre fils, et : voilà votre mère, ne doivent pas être entendues comme des paroles purement humaines; elles furent *efficaces*, appuyées qu'elles étaient sur la vertu divine et l'invincible autorité de la vérité. Car le Verbe unique du Père est un Verbe substantiel, éternel, consubstantiel au Père, et, par conséquent, ses paroles, parce qu'elles sont esprit et vie, ne peuvent passer sans effet. Le ciel et la terre passeront, a-t-il dit lui-même, mais

pour mes paroles elles ne passeront point (1). De même qu'il a dit à sa mère : Voilà votre fils; il a dit aux disciples: Voilà mon corps. Et telle fut la puissance de ces dernières paroles que le pain qu'il montrait fut aussitôt changé en son corps. Il a dit et tout a été fait; il a ordonné, et tout a été créé (2). Ainsi, par une certaine analogie, *ex quadam similitudine*, si nous osons parler de la sorte, le bienheureux Jean ne reçut pas seulement le nom de fils, mais, en vertu des paroles du Seigneur, il mérita de contracter une liaison plus intime et plus profonde avec la Vierge bénie. Considérons donc, ô mes bien-aimés, quelle est la gloire de ce grand homme, dont le sacrement de cette adoption mystérieuse a fait et le fils de la Vierge et le frère du Sauveur » (3).

Il n'est pas difficile d'entrer dans la pensée du saint docteur. Loin de rêver je ne sais quelle métamorphose physique du disciple en la personne de son Maître, il la rejette clairement, quand il ramène tout à des analogies. Quelle vertu donne-t-il donc aux paroles du Seigneur? Celle que nous reconnaissons nous mêmes; la vertu de produire et dans la Vierge et dans le disciple la source toujours jaillissante des sentiments de la meilleure des mères pour son fils et du meilleur des fils pour sa mère. C'est, en effet, ce que ne pourraient jamais faire des paroles purement humaines. Elles ont, si vous le voulez, la puissance d'établir des devoirs et des nœuds extérieurs; mais jamais elles ne peuvent, *par elles-mêmes*, transformer immédiatement

(1) Matth., XXIV, 35.
(2) Psalm., CXLVIII, 5.
(3) S. Petr. Damian., *serm. 64, de S. Joanne Apost.* 2. P. L. CXLIV, 868.

les cœurs; faire, en un moment, un cœur de fils, un cœur de mère.

Saint Thomas de Villeneuve avait connu cette étrange doctrine; mais, loin de l'admettre, il approuve de tout le poids de son autorité l'interprétation que nous proposions tout à l'heure, à propos du texte de saint Damien. « Jésus-Christ, dit-il, était suspendu à la croix, sur le point de mourir et de retourner là d'où il était descendu. Il fit ses dispositions testamentaires, léguant son esprit au Père, son corps à l'Église, son sang aux pécheurs; au larron le royaume du ciel, aux soldats ses vêtements, à Pierre son Église, l'Esprit Saint aux Apôtres, et l'abondance de ses grâces aux élus. A ses pieds, il voit le disciple qu'il aimait, attendant sa part aux legs du Seigneur. Que vous léguerai-je, ô mon bien-aimé? *Voici votre mère.* C'est de tous mes biens le plus précieux et le plus cher, je vous la donne; elle est à vous. Et se tournant vers sa mère: *Voilà*, dit-il, *votre fils*... Et n'allons pas croire que ce soient là des paroles creuses et stériles. On a vu des hommes doctes et pieux affirmer que cette filiation ne ressemble aucunement à celles qui, reposant sur les adoptions humaines, sont tout à l'extérieur, et n'emportent aucun changement intime dans l'être. Celui qui d'une parole a tout créé de rien, ne peut-il faire un fils de qui ne l'était pas? S'il a pu le faire, il l'a fait. Ainsi raisonnent-ils. Le Christ, en effet, n'a pas dit: Tenez-la pour votre mère; il a dit du ton le plus affirmatif : Voilà votre mère.

« Que cette opinion soit pieuse et religieuse, je ne le conteste pas; pourtant je n'oserais y engager ma foi. La Vierge est donc la mère de Jean, non par une disposition purement légale, non de par la nature, mais

par grâce. C'est donc justement que le disciple, à partir de cette heure, la prit avec lui. Le Seigneur imprima par cette parole au cœur virginal de Marie un amour maternel pour Jean, mais un amour et plus fort et plus ardent que la nature n'en produit dans le commun des mères. Et réciproquement il mit aux entrailles de l'Apôtre un respect filial pour la Vierge, tel que nul fils n'en eut jamais pour sa mère. De même donc qu'en disant : Ceci est mon corps, il fit du pain son vrai corps ; ainsi, quand il dit : Voilà votre fils, il transforma par amour le simple parent en fils. Pourtant, ce ne fut pas un lien de nature, mais de grâce ; plus relevé toutefois, et plus intime que ne l'auraient pu faire la loi et l'adoption humaines » (1).

Voilà donc quel dut être l'effet *ex opere operato* des paroles du Seigneur, et dans sa propre mère et dans le disciple bien-aimé. Et c'est aussi la vertu que Suarez leur reconnaît comme la seule qui soit vraisemblable. « Plusieurs, dit le grave théologien, ont affirmé et même publié par écrit des paroles du Seigneur qu'elles eurent une efficacité vraiment singulière, celle de produire l'effet propre et physique qu'elles signifiaient. Elles auraient, en conséquence, imprimé dans la Vierge et dans le disciple aimé la relation physique et réelle d'une mère à son fils et d'un fils à sa mère ; ce qui manifestement est fiction et impossibilité. Car des relations de ce genre supposent un fondement qui ne se trouve pas ici. Ce qui toutefois est vraisemblable, c'est que le Christ *imprima* par les mêmes paroles un amour réciproque entre la bien-

(1) S. Thom. a Villanova, *Conc. 1 de S. Joan. Apost.*, n° 9. Opp., t. II, p. 555, sq.

heureuse Vierge et Jean ; source d'amour maternel dans l'une, et source d'amour filial dans l'autre » (1). Mêmes pensées dans Cornélius a Lapide : « Les paroles du Christ ne sont pas, comme celles des hommes, purement *orales* et sans efficacité ; mais, comme les paroles de Dieu, réelles, efficientes, produisant ce qu'elles signifient. C'est pourquoi, elles gravèrent dans l'Évangéliste un amour, un esprit filial envers la tout heureuse Vierge, celui qu'on doit avoir pour une mère » (2).

II. — Si donc, comme nous l'avons démontré, et comme ce dernier auteur le reconnaît expressément lui-même, Jésus, dans la personne de Jean, s'adresse à l'universalité de ses disciples, c'est aussi l'effet que ses paroles doivent opérer en eux dans leurs rapports avec Marie. Du reste, la liste serait longue des auteurs où l'on trouve une doctrine semblable.

Bossuet l'a formellement prêchée dans l'un de ses plus beaux sermons. « De vous dire combien ces paroles, poussées du cœur du Fils, descendirent profondément au cœur de la mère, et l'impression qu'ils y firent, c'est une chose que je n'oserais pas entreprendre. Songez seulement que celui qui parle *opère toutes choses par sa parole toute-puissante;* qu'elle doit avoir un effet merveilleux, surtout dans sa sainte mère, et que, pour lui donner plus de force, il l'a animée de son sang, et l'a proférée d'une voix mourante, presque avec le dernier soupir. Tout cela

(1) Suarez., *De myster. Christi.* D 37, s. 4, § « *Tertium verbum...* ». Suarez ajoute : *Sed de hoc alias.* S'il a voulu par là promettre de plus amples explications, j'ignore dans quelle partie de ses œuvres on pourrait les trouver.

(2) Cornel. a Lapide, *Comment. in Evang. Joann.* XIX.

joint ensemble, il n'est pas croyable ce qu'elle était capable de faire dans l'âme de la sainte Vierge » (1).

Je passe sous silence une foule d'autres témoignages attribuant l'efficacité qu'on vient de voir aux paroles du Seigneur. On les trouverait en grand nombre, si l'on se reportait aux ouvrages qui reconnaissent dans ces mêmes paroles une proclamation de la maternité de grâce (2).

Or, ce que l'autorité du témoignage nous porte à croire, la nature même des choses et l'expérience s'unissent pour nous le persuader. J'ai dit : la nature des choses. Rappelons-nous le grand principe posé par saint Thomas d'Aquin, lorsqu'il s'agissait d'établir les perfections de grâce octroyées à la Mère de Dieu : « Quand Dieu choisit par lui-même quelqu'une de ses créatures pour une fonction spéciale, il la dispose d'avance et la prépare à remplir dignement le ministère auquel il l'a destinée » (3). Que, dans certaines conditions toutes singulières, un homme puissant et riche laisse par testament un étranger pour fils à sa mère, il devra, s'il est sage et s'il les aime, leur recommander d'avoir l'un envers l'autre des sentiments conformes aux nouveaux liens qui les unissent. C'est tout ce qu'il peut faire. Mais ce qui serait assez pour un homme ne suffit pas, quand c'est un Dieu qui forme

---

(1) Bossuet, 2e serm. pour le vend. *de la Semaine de la Passion*, 2e point. Il faut, ce me semble, interpréter dans le même sens, au moins en ce qui concerne saint Jean, ce texte d'Arnaud, évêque de Chartres : « Vices filii naturalis accepit adoptivus, et transfunditur in ministrum filialis affectus, formaturque et firmatur in ambobus pietatis unicae gratus concorsque complexus, non ex traducenaturae, sed ex munere gratiae ». Ernald. Carnotens., *de Verbis Domini in cruce*, tract. III, P. L. CLXXXIX, 1696.

(2) Voir plus haut, L. IV, ch. 2, p. 266 et suiv.

(3) S. Thom., 3 p., q. 27, a. 4. Cf. Ire Partie, L. III, c. 3, t. I, p. 256, suiv.

cette alliance, parce que son pouvoir à lui va plus loin.

Aussi bien, voyons-nous que, dans l'ordre de la nature, il a planté dans le cœur des mères et dans le cœur des enfants une affection mutuelle, si spontanée, si universelle que, pour ne pas l'avoir, il faudrait s'être dépouillé de l'humanité. Dieu ne peut être moins libéral dans l'ordre de la grâce. Donc, et c'est une conclusion qui s'impose, faisant et promulguant Marie notre mère, il a dû lui donner avec surabondance le cœur, les dispositions, les sentiments et l'affection d'une mère. Donc, les mêmes paroles qui, sorties de son cœur plus encore que de sa bouche, descendirent du haut de la croix sur la Vierge bénie, portèrent avec elles une flamme d'amour qui l'embrasa d'une affection toute maternelle pour les hommes. Et ces mêmes paroles allumèrent, en même temps, au cœur des disciples un amour filial pour Marie qui ne doit jamais s'éteindre : car la filiation qu'elles sanctionnent durera tout autant que la maternité, c'est-à-dire jusqu'à la consommation des siècles et par delà.

N'est-ce pas là ce que nous révèle, à chaque page et presque à chaque ligne, l'histoire du peuple chrétien; et jamais paroles eurent-elles un si vivant et si palpable commentaire? Ce n'est pas ici le lieu de raconter les universelles manifestations de ce double amour. La tendresse et le dévouement de la bienheureuse Vierge ne se lassent jamais : tant résonne toujours à l'oreille de son cœur la toute aimante et toute puissante parole de l'Homme-Dieu : Femme, voici votre fils. Et ce que nous disons de la mère, il faut l'entendre, toute proportion gardée, des enfants qui lui furent donnés.

C'est que la parole de Jésus : *Voilà votre mère*,

agit toujours, à travers les siècles, portant comme *instinctifs* dans le cœur des fidèles le respect, la confiance et l'amour pour leur divine mère (1). Ne m'opposez pas ces chrétiens qui montrent à son égard ou l'indifférence ou l'oubli : car il se trouve des fils suivant la nature qui ne sont ni plus aimants ni plus respectueux pour leur mère; ou parce qu'ils n'ont pas le bonheur de la connaître, ou parce qu'ils sont plus ou moins *dénaturés*. Si leur conduite ne prouve rien contre la voix commune de la nature ; pourquoi voudriez-vous méconnaître celle de la grâce, sous le spécieux prétexte qu'elle n'est ni toujours entendue, ni toujours obéie?

Du reste, nous pouvons encore invoquer sur ce point un témoignage bien précieux. C'est Léon XIII qui le rend, dans une de ses Encycliques sur le Rosaire. Parlant de l'indulgence et de la bénignité sans mélange et sans bornes de la bienheureuse Marie, notre universelle intermédiaire auprès de son Fils, le Pontife ajoute : « C'est ainsi que Dieu nous l'a préparée. Par cela même qu'il l'a donnée comme mère à son Fils unique, il lui a inculqué des sentiments maternels, des sentiments qui ne respirent que l'amour et le pardon... C'est telle aussi que Jésus l'a proclamée du haut de la croix, quand il a commis à ses soins, à son amour, l'universalité du genre humain.

---

(1) Je rappelle que l'abbé Guerric a très heureusement signalé ce double effet dans son premier sermon sur l'Assomption de Marie. Après avoir montré la vivacité et la durée des sentiments maternels de cette Vierge, même rebutée par ses fils, il ajoute : « Vide autem si non et filii matrem videntur agnoscere, *dictante utique ipsis veluti quadam naturali pietate fidei*, ut ad invocationem nominis ejus refugiant in omnibus necessitatibus et periculis, tanquam parvuli ad sinum matris ». Guerric. abb., *in Assumpt. serm.* I, nn. 3 et 4. P. L. CLXXVV, pp. 188, 189.

dans la personne de Jean son disciple bien-aimé ; c'est telle enfin qu'elle s'est donnée elle-même lorsque, recueillant d'un cœur viril l'héritage d'immense labeur que lui laissait son fils mourant, elle commença sans retard à remplir envers tous ses devoirs de mère.

« Et ce dessein de miséricorde réalisé en Marie par Dieu et confirmé par le Testament du Christ, les Apôtres et les premiers fidèles en eurent, dès le principe, le *sentiment* joyeux. Ils le *sentirent* aussi, les vénérables Pères de l'Église et toutes les nations chrétiennes de tout âge avec eux. Et quand même leurs paroles et leurs écrits se tairaient, une voix qui s'échappe de toute poitrine chrétienne nous le rappellerait encore éloquemment. Et la raison, c'est que la foi divine, par une impulsion très puissante et très douce, nous pousse et nous entraîne vers Marie... Ils sont donc à plaindre ceux qui, participant à notre foi sainte, osent traiter parfois d'excessif et d'extrême notre culte pour la Vierge Mère : car ils blessent grandement en cela la *piété filiale* » (1).

Le même Pontife suprême, dans une autre encyclique, parle encore de cette dévotion filiale des chrétiens pour Marie comme d'un sentiment qui leur est en quelque sorte *naturel*. Il avait rappelé la scène du Calvaire ; comment, dans la personne de son disciple, le Christ avait assigné Marie pour mère au genre humain tout entier, mais spécialement aux fidèles ; comment, après avoir été la coopératrice de l'humaine rédemption, la Vierge a reçu un pouvoir presque immense pour en dispenser les fruits de grâce. « Voilà

(1) Leo XIII, Encycl. *Octobri mense* (22 sept. 1891).

pourquoi, continue Léon XIII, les âmes chrétiennes, *mues par une espèce d'impulsion native*, se portent vers Marie; c'est pour cela qu'elles lui communiquent avec confiance leurs projets, leurs œuvres, leurs joies et leurs peines; qu'elles se recommandent elles-mêmes avec tout ce qui est à elles, à sa sollicitude, à sa bonté, *comme des fils*, *more filiorum* » (1).

---

(1) Leo XIII, Encycl. *Adjutricem populi* (5 sept. 1895).

CHAPITRE V

Du sens précis qu'il faut attribuer aux paroles de la promulgation. — Est-ce un sens spirituel et typique? — Est-ce un sens littéral, et lequel?

Nous avons prouvé, ce me semble, sinon avec une absolue certitude, du moins avec la plus sérieuse vraisemblance, que les paroles du Seigneur en croix expriment la maternité spirituelle de la Sainte Vierge autrement que par *accommodation*. Elles la signifient *réellement*, suivant l'intention même de celui qui les a dites. Mais ici vient se poser une question plus difficile à résoudre et moins généralement traitée : Quel est, parmi les sens scripturaires, celui qu'il faut attribuer aux mêmes paroles? En dehors du sens *accommodatice* dont il n'y a plus à s'occuper, je trouve chez les auteurs une double manière d'interpréter ce texte évangélique. Je proposerai l'une et l'autre avec les raisons principales sur lesquelles on les appuie. Au lecteur de choisir par lui-même celle qui lui agréera le mieux. Qu'il se souvienne pourtant que la divergence de vues et d'opinion sur ce point secondaire, et même notre impuissance à donner une solution bien certaine, ne doivent pas faire remettre en discussion le sens réel si généralement admis. N'est-ce pas chose commune de voir les esprits se partager, quand il s'agit d'expliquer plus à fond et de préciser avec la dernière

exactitude des conclusions sur lesquelles ils étaient d'accord, sans que la variété des explications aille jusqu'à jeter des doutes sur la vérité déjà démontrée? Donc, soit qu'il se prononce pour une théorie soit qu'il embrasse l'autre, il retiendra ce qu'il y a de principal : la promulgation de la maternité de grâce faite par Jésus-Christ, mourant sur le Calvaire.

I. — Avant d'exposer la première solution, je dois rappeler une propriété singulière de la parole de Dieu, contenue dans nos saints Livres. La parole des hommes n'a qu'un sens : celui qu'on nomme le sens littéral, historique; je veux dire, le sens qui résulte des mots, avec ou sans emploi de métaphore. Outre le sens des mots, la parole divine comporte une signification plus haute, superposée au sens littéral, et découlant, non plus immédiatement des mots, mais des choses exprimées par les mots. C'est là ce qu'on est généralement convenu d'appeler le sens spirituel, typique, ou mystique (1).

Tâchons de rendre plus claires, au moyen d'exemples, ces notions trop abstraites. Je lis dans l'Évangile que les soldats, après avoir brisé les jambes aux deux voleurs crucifiés avec Jésus, s'approchèrent du Sauveur; mais, dit le texte sacré: «Voyant qu'il était déjà mort, ils ne lui rompirent pas les jambes». Et l'Évangile ajoute : « Cela a été fait pour l'accomplissement

(1) Le sens spirituel comprend d'ordinaire trois subdivisions principales : il est sens allegorique, quand les choses signifiées par les mots figurent la Loi nouvelle; anagogique, si elles représentent la gloire éternelle ou les choses du ciel : tropologique, lorsqu'elles ont rapport à ce que nous devons être ou faire. Par exemple Jerusalem, en plus du sens littéral, peut signifier et signifie parfois dans l'Ecriture l'Eglise, au sens allegorique; le ciel, au sens anagogique; l'âme fidèle, au sens tropologique (S. Thom., 1. p., q. 1, a. 10); parce que la ville de Jérusalem

de l'Écriture : Vous ne briserez aucun de ses os » (1). Or, si je me reporte au texte de l'Exode, d'où ces dernières paroles sont tirées (2), j'y trouve que cette prescription s'applique manifestement à l'agneau pascal. Les Juifs, à la solennité de la Pâque, devaient manger un agneau, par famille, et le manger tout entier; de plus, il leur était défendu d'en briser les os. Tel est le sens historique et littéral de la prescription divine. Mais cet agneau, immolé d'abord au temple, et mangé dans chaque maison, suivant le rite ordonné de Dieu, représentait prophétiquement l'*Agneau de Dieu qui, par sa mort, efface les péchés du monde* (3); et le sacrifice de la Pâque juive était la figure et la promesse du sacrifice de la croix. Donc, la signification du texte biblique va plus loin que la portée immédiate et littérale des paroles : car par *la chose* qu'elles expriment ce texte signifie Jésus-Christ lui-même, Jésus-Christ victime. L'Esprit Saint, en inspirant le récit de Moïse, avait ainsi deux choses en vue : déterminer l'un des rites à garder dans la célébration de la Pâque, et figurer dans ce rite et par ce rite ce qui devait se passer au Calvaire. Par conséquent, le texte de l'Exode rappelé par saint Jean s'applique à deux agneaux : à l'agneau figuratif suivant le sens littéral, ou la signification de la lettre; à l'*Agneau par exellence*, suivant le sens mystique ou la signification de la chose; en d'autres termes, au type et à l'antitype, à celui-ci médiatement, immédiatement à celui-là.

était, suivant les différents textes, un type de ces trois sortes de choses.

(1) Joan., XIX, 32-34.

(2) Exod., XII, 46; col. Num., IX, 12.

(3) Joan., I, 29; Isa., XV, 1, etc.

L'Ancien Testament est plein de significations mystiques. A chaque instant, l'Évangile et les écrits des Apôtres, spécialement les lettres de saint Paul, nous les font toucher du doigt (1). Faut-il également admettre ce genre de sens dans les livres de la Nouvelle Alliance, et notamment dans l'Évangile? Quoique les significations mystiques y soient moins nombreuses, rien n'autorise à les en rejeter.

Les Pères les plus graves les ont expressément signalées. Ainsi, pour en donner quelques exemples, à leurs yeux les deux pêches miraculeuses représentent l'Église. Dans la première pêche, Pierre jetant son filet sur l'ordre de Jésus « prit une si grande quantité de poissons que le filet se rompait », laissant échapper une partie de la prise (2). Il n'est pas douteux non plus que les Apôtres durent faire un choix, retenant les bons et rejetant les mauvais à la mer (3). Dans la seconde pêche, au contraire, celle qui suivit la résurrection du Sauveur, le filet, comme l'Évangile en fait la remarque expresse, ne fut pas rompu, malgré le grand nombre de poissons; et c'étaient tous de beaux et grands poissons, dignes du festin préparé par Jésus. Qui ne voit, dans l'une et l'autre de ces pêches où préside Pierre, l'une antérieure à la résurrection du Maître et l'autre postérieure, la vive image de l'Église réunie, sur le commandement de Jésus, par celui qu'il a créé pêcheur d'hommes?

Dans son état présent, cette Église, encore qu'elle soit miraculeusement tirée des flots du monde, renferme des pécheurs à côté des justes, et combien

(1) Cf. I Cor., x.
(2) Luc., v, 5, sqq.
(3) Matth., XIII, 48.

d'hommes s'en échappent, après avoir rompu les mailles, ou par le schisme ou par l'hérésie? C'est ce que symbolise la première pêche. Mais, dans l'état futur, c'est-à-dire dans l'état de l'Église triomphante, après la résurrection finale, le filet, si plein qu'il soit, ne subira pas de rupture et rien de ce qu'il renfermera ne sera jamais rejeté. Telle est la signification de la seconde pêche ; et c'est ainsi que nous avons dans ces deux récits de l'Évangile le sens mystique se superposant au sens littéral et se coordonnant avec lui (1).

Si le but de l'écrivain sacré, ou, pour mieux dire, du Saint-Esprit qui l'inspirait, n'avait pas été d'exprimer par les faits ce double état de l'Église de Dieu, on s'expliquerait difficilement le pourquoi des détails, assez indifférents par ailleurs, dont l'une et l'autre description est remplie. On ne concevrait pas non plus d'où vint, pour les premiers fidèles, cette universelle coutume de considérer les chrétiens comme des poissons retirés de l'eau par le ministère des prêtres du Christ (2), et ceux-ci comme des pêcheurs, ayant à leur tête le *Pêcheur*, vicaire du Christ et successeur de Pierre.

A cet exemple fourni par saint Augustin il serait aisé d'en ajouter d'autres. La manière dont Jésus-Christ, prophétisant la ruine de Jérusalem, mêle en quelque sorte les circonstances de cette catastrophe particulière avec celles de la catastrophe universelle et finale du monde, ne nous fait-elle pas entendre que l'une est le type de l'autre? Saint Jean Chrysostôme

---

(1) L'interprétation des deux pêches est de S. Augustin. *Tract.* CXXII *in Evang. Joan.*, c. 10, n. 7. P. L. XXXV, 1962.

(1) Cf. Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*. Art. *Poisson*, § 2, p. 656, suiv. (Paris, 1877).

enfin, dans l'entrée triomphale que Jésus fait à Jérusalem, monté sur une ânesse, n'a-t-il pas vu la figure de la conversion des gentils (1)?

Le tort de l'École d'Alexandrie n'est donc pas d'avoir plus que toute autre mis en relief les significations typiques de l'Écriture; c'est d'en avoir parfois exagéré le nombre et dénaturé surtout leur caractère en supprimant trop souvent le sens littéral, base indispensable du sens spirituel et mystique (2).

Ces notions sommaires suffisent pour entendre le premier mode d'interprétation. Notre Seigneur aurait confié sa mère à Jean pour que celui-ci tînt sa place auprès d'elle, et l'entourât d'une sollicitude, d'un respect et d'un amour vraiment filial. Réciproquement, il aurait donné Jean à Marie pour qu'elle le regardât comme son fils, un fils dans lequel cette vierge, privée désormais de Jésus, le verrait en quelque sorte survivre. Ils seront l'un à l'autre dans un rapport de fils à mère et de mère à fils. Tel est assurément le sens historique. Mais Jean représentait les fidèles, comme l'agneau pascal représentait l'Agneau de Dieu. Donc, ce n'est pas à lui seulement que la bienheureuse Vierge est donnée comme mère. A cette relation établie par Notre Seigneur entre elle et lui, relation dont le but immédiat est de procurer à Marie une assistance analogue à celle qui va lui manquer du côté de son fils Jésus, vient se superposer une autre relation signifiée par la première. Désormais tous les disciples de Jésus, tous les fidèles, qu'ils le soient actuellement, ou tout au moins par destination, seront, de par la volonté du

---

(1) S. Joan. Chrysost., *hom.* 66 (al. 67), n. 2, P. G. LVIII, 617.
(2) Cf. Bellarmin., *de Verbo incarn.* l. III, c. 3; et surtout Cornely, *Introd. general. in sacr. U. T. libros.* D. III, s. I, p. 540, sq.

Sauveur et dans l'ordre surnaturel, autant de fils pour la Vierge, et tous devront voir en elle, aimer et vénérer en elle une mère. Voilà, quant à la substance, le premier mode d'interprétation. Personne ne l'a mieux ni plus amplement exposé que le Père Joachim Ventura dans son beau livre de « *la Mère de Dieu mère des hommes* » (1). Je ne rechercherai pas curieusement si les autres auteurs qui ont lu dans les paroles de Notre Seigneur une promulgation intentionnelle de la maternité de grâce admettent cette explication. Aucun d'eux, au moins, ne la rejette expressément. Elle s'adapte généralement à leurs expressions, et tout particulièrement à la formule employée par tous ou presque tous : Jean *représentait* les fidèles, et ceux-ci, dans la *personne du disciple* bien-aimé, furent confiés à Marie pour enfants.

On a soulevé, dans ces derniers temps, une double objection contre la théorie du sens mystique. La première part de ce principe que les significations typiques ou spirituelles sont exclusivement propres à l'Ancien Testament : assertion qui, si elle était bien démontrée, suffirait à renverser de fond en comble l'explication que je donnais tout à l'heure. Mais est-elle vraiment démontrée? Vous ne trouverez pas, il est vrai, dans le Nouveau Testament, la même abondance de types que dans l'Ancien; d'accord. Est-ce une raison de nier leur existence? Des Pères ont paru le faire; je l'accorde encore; mais ces Pères parlaient des types *prophétiques* qui promettaient soit le Christ soit l'Église du Christ. Avant Jésus-Christ, c'était l'ombre et la figure; depuis, c'est la réalité. Ces types

(1) Ie Part., c. 4 et suiv.

exclus, il en est d'autres qui peuvent avoir leur place dans la Loi nouvelle. Saint Thomas l'enseigne expressément (1); nous avons vu plusieurs Pères le reconnaître, et ce serait chose facile d'en citer encore beaucoup d'autres partageant les mêmes idées. Cette première objection n'est donc pas décisive.

Passons à la seconde. Soit, disent les quelques adversaires du sens typique; mais, l'existence de ce sens admise même pour le Nouveau Testament, on ne saurait encore le trouver dans le texte en question. Il est bien vrai qu'il ne faut pas presser tous les détails et faire entrer dans la signification typique toutes les circonstances, toutes les faces de la lettre. Encore est-il nécessaire que le fondement du type, sa raison, *ratio typica*, comme on dit, se trouve dans le point culminant de cette même lettre. Or, rien de semblable dans le texte que nous étudions. Le point culminant du récit évangélique, ou, pour mieux dire, des paroles de Notre Seigneur, c'est que Jésus veut recommander et recommande, en effet, sa mère, aux soins du disciple bien-aimé. Dira-t-on que Jean, recevant ce dépôt sacré, représente tous les fidèles; et qu'à tous Jésus

---

(1) S. Thom. I p., q. 1. a. 10. Le même saint docteur, expliquant les préceptes de l'ancienne Loi (1-2, q. 101, a. 2), a fait cette belle remarque : « In statu praesentis vitae non possumus divinam veritatem in seipsa intueri; sed oportet quod radius divinae veritatis nobis illucescat sub aliquibus sensibilibus figuris... diversimode tamen secundum diversitatem cognitionis humanae : in veteri enim lege neque ipsa divina veritas in se manifesta erat, neque etiam adhuc propalata erat via ad hoc perveniendi, sicut Apostolus dicit ad Hebr. IX, et ideo oportebat cultum V. L non esse figurativum solum veritatis manifestandae in patria, sed etiam figurativum Christi, qui est via ducens ad illam patriae veritatem. Sed in statu N. L. haec via jam est revelata ; unde... solum oportet praefigurari futuram veritatem gloriae nondum revelatam; et hoc est quod Apostolus dicit ad Hebr., X : Umbram habet Lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum : umbra enim minus est quam imago, tanquam imago pertineat ad novam legem, umbra vero ad veterem ».

confie la bienheureuse Vierge pour qu'ils en soient le soutien? Telle est l'objection. Voici la réponse.

Le fondement du type est à chercher dans le fait même, en d'autres termes, dans l'acte et dans les paroles du Sauveur. Or, que signifient littéralement ces paroles? Elles établissent entre Jean et Marie la relation de mère à fils, de fils à mère : *Ecce filius tuus, ecce mater tua.* L'occasion, sans doute, ou, si l'on veut, la raison prochaine qui détermine cet acte du Sauveur, est de laisser un protecteur à Marie. Mais Jésus n'a pas dit : Voici votre soutien ; il a dit : Voici votre fils. A saint Jean de tirer la conséquence, et de veiller sur Marie comme un fils sur sa mère. Quel fait pourrait être une base plus convenable pour un type que celui-là ? Ce n'est pas le disciple, en tant qu'il doit entourer de soins Marie seule et désolée ; mais c'est ce même disciple, en tant qu'il est donné comme fils à Marie, qui représente les chrétiens. Or, encore une fois, voilà ce que les paroles du Sauveur expriment : une double relation, relation de mère à fils, relation de fils à mère. Ajoutons que la conséquence même qui résulte pour Jean d'une filiation si glorieuse, peut n'être pas étrangère à la raison de type. Car nous aussi, fils spirituels de Marie, nous devons, en tant que tels, la soutenir dans les intérêts de sa gloire, comme le portent expressément les formules de consécration à l'usage des Congréganistes de la bienheureuse Mère de Dieu.

Dira-t-on que ce type pécherait encore par un autre côté? En effet, si Jean, par la filiation qu'il reçoit au Calvaire, représente la filiation des chrétiens, celle-ci par le fait même l'emporte en excellence sur celle-là. Nous serons plus parfaitement fils de Marie que Jean

ne l'était lui-même en vertu du Testament de Jésus. La réponse est encore aisée. Personne n'ignore que la délivrance des Juifs, revenant de la captivité où les avait jetés la prise et la ruine de Jérusalem par les rois de Babylone, est proposée par les prophètes comme la figure d'une délivrance et plus universelle et plus désirable, celle que Dieu nous a préparée par son Christ. Personne n'ignore, non plus, que les Juifs fidèles à qui fut accordé le bienfait de la première délivrance ont aussi reçu le bienfait de la seconde ; aucun homme n'ayant jamais été libéré de la captivité du péché que par le Christ Sauveur. De même donc que la délivrance temporelle des Juifs, revenant de la captivité, signifiait la délivrance spirituelle qui leur était commune avec l'universalité des rachetés ; ainsi la filiation particulière de Jean signifiait la filiation commune à l'égard de Marie, c'est-à-dire une filiation plus haute dont il a été lui-même participant dans la mesure de son mérite et de sa sainteté.

II. — Ces considérations ne sont pas sans gravité ; et, s'il n'y avait pas d'autre sens réel à donner aux paroles du Seigneur, en dehors du sens purement accommodatice, j'embrasserais, ce me semble, la signification typique comme uniquement véritable. Mais, tout bien pesé, je ne sais s'il ne serait pas possible de rester dans le sens littéral, et d'expliquer par lui comment la bienheureuse Vierge est vraiment, de par le Testament du Christ, la mère universelle des chrétiens ; disons plus, des hommes sans exception. Au reste, bien que nombre des témoignages, apportés dans les chapitres précédents, représentent expressément le disciple bien aimé comme le *type* et la *figure* des fidèles,

tous cependant n'emploient pas une manière de parler si nettement significative du sens spirituel et typique. Beaucoup se contentent d'affirmer que nous avons reçu Marie comme mère, *dans la personne de saint Jean.* Or, cette dernière formule peut s'adapter non seulement à la signification typique, mais encore au sens *littéral.*

Et, de fait, il y a des auteurs qui, touchant à cette question, ont cru pouvoir l'interpréter de cette manière. Que si vous leur demandez comment les paroles du Seigneur, le sens typique une fois exclu, peuvent signifier la maternité spirituelle de Marie, voici la première explication ; la seule, du reste, que ces auteurs aient nettement formulée, pour autant du moins que mes recherches me permettent d'en juger. Ce n'est pas directement que la maternité de grâce serait exprimée, mais par *voie de conséquence.* Nous aurions donc là ce qu'on est convenu d'appeler le sens littéral *conséquent;* c'est-à-dire un sens qui, n'étant pas formellement contenu dans la *lettre,* peut en sortir par raisonnement, en vertu d'une déduction proprement dite. Avant de montrer comment cette déduction peut se faire, et sur quels fondements elle s'appuie, disons, en quelques mots, grâce à quelles circonstances et dans quelles conditions une vérité ainsi déduite de la parole de Dieu pourrait, d'après plusieurs interprètes et théologiens, être tenue pour révélée, et crue par conséquent sur le témoignage même de Dieu.

S'il s'agissait d'une parole purement humaine, on ne serait pas régulièrement en droit d'attribuer à son auteur le sens obtenu par un semblable procédé, puisqu'il faut employer pour l'avoir un élément qui n'est

pas contenu dans la parole elle-même. Mais ce qui ne peut arriver pour la parole de l'homme devient possible avec celle de Dieu. Supposons, en effet, que dans sa prescience infinie Dieu voie que de sa propre parole et d'une vérité d'ailleurs certaine, encore qu'elle n'ait pas été révélée par lui, nous tirerons *naturellement* une conséquence également certaine ; supposons dis-je, qu'il le voie, et que rien de sa part ne nous détourne d'aller droit à cette conclusion ; ne peut-on pas dire qu'il fait *sienne* la même conclusion ? Elle devient par là même le sens *conséquent* de la propre parole de Dieu ; mais un sens que nous pourrons croire sur son autorité. C'est en pareille occurrence que se vérifieraient les paroles suivantes de saint Augustin : « L'Esprit Saint qui, par le ministère de l'écrivain inspiré, a écrit ces paroles, a certainement prévu que cette pensée se présenterait à l'esprit du lecteur ou de l'auditeur ; plus encore, il a voulu de dessein prémédité qu'elle se présentât, conforme qu'elle est à la vérité » (1).

La sainte Écriture elle-même, en plus d'un endroit, paraît confirmer cette manière de voir. Saint Paul, afin de prouver le droit qu'ont les ouvriers apostoliques de recevoir des fidèles les choses nécessaires à la vie, en appelle à l'autorité même de Dieu. « Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain ? La Loi même ne le dit-elle pas ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras pas le bœuf, quand il foule le grain (2). Est-ce que Dieu a souci des bœufs ?

(1) Spiritum Dei qui per scriptorem inspiratum haec verba operatus est, etiam hanc sententiam lectori vel auditori occursuram praevidisse, imo ut occurreret, quia et ipsa veritati sit subnixa, providisse. S. August., *De Doctrina Christ.*, l. III, c. 27, P. L. XXXIV, 80.

(2) Deut., XXV, 4.

Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, c'est pour nous que cela est écrit » (1). Comment le texte du Deutéronome signifie-t-il l'application que saint Paul en a faite aux ministres de l'Évangile? Assurément, ce n'est pas par le sens littéral immédiat, puisque la loi ne parle expressément que des bœufs. Ce n'est pas non plus au sens typique : qui a jamais soupçonné ces animaux d'être la figure des prédicateurs de la foi ? Si donc le texte contient ce qu'en tire l'Apôtre, ce ne peut être qu'au sens *conséquent*. C'est comme si l'Apôtre avait dit : Dieu a voulu qu'il fût permis aux animaux de vivre de leur travail; or, tout autrement singulière est la providence dont il entoure les ouvriers de sa gloire; donc, à plus forte raison, eux aussi méritent leur récompense, c'est-à-dire une assistance temporelle en vue de leurs travaux (2). Voilà, certes, un sens conséquent. Or, ce sens est expressément attribué par saint Paul à la loi promulguée de Dieu dans un texte du Deutéronome (3).

Telle est, disent de graves auteurs, le sens dans lequel les paroles de Jésus en croix expriment la maternité spirituelle de Marie. Jésus, en prononçant ces paroles, et le Saint Esprit, en nous les conservant dans l'Évangile, savaient que les hommes pourraient et devraient un jour en conclure que Marie leur a été donnée pour mère, et qu'ils sont eux-mêmes, de par la volonté du Christ, et de par le rôle de la Vierge

---

(1) I Cor., IX, 8, sqq.
(2) I Tim., V, 18.
(3) J'engage ceux de mes lecteurs qui désireraient de plus amples explications sur cette matière, à lire le P. Cornely, *Introd. gener. in libros U. T. sacros*, D. 3, s. I, c. I, § 2.

dans la Passion, les enfants selon l'esprit de cette vierge bénie. Ils le savaient, et c'était leur intention qu'il en fût ainsi : car tout, dans le texte, dans le contexte et dans les circonstances, mène, pour le moins, à tirer cette conséquence.

Dans le texte d'abord ; et l'on en peut apporter une double raison. Nous avons déjà signalé la première, quand nous pesions la manière significative dont l'Évangile à cet endroit parle de saint Jean. C'est le disciple, le disciple que Jésus aimait, le disciple debout près de la croix ; comme pour nous faire entendre que nous pouvons avoir part au don que Jésus-Christ lui fait, dans la mesure où nous serons, nous aussi, ses disciples, où nous serons amis de Jésus, où nous nous tiendrons attachés à la croix.

Dans le contexte. Nous le savons encore, les autres paroles de Jésus en croix ont une portée générale, nonobstant le caractère particulier qu'elles présentent au premier abord. Quand, par exemple, il dit : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ; » il prie, sans doute, immédiatement, pour ses juges, ses insulteurs et ses bourreaux ; mais sa prière va plus loin ; tous les pécheurs y sont compris, sans exception de temps ni de lieu : d'autant plus que tous ont concouru pour leur part à sa mort. Vous ne direz pas que la prière de Jésus a cette étendue, parce que les Juifs sont ici la *figure* des pécheurs ; vous ne direz pas non plus que tous ceux-ci sont au sens littéral immédiat l'objet de la même prière. Donc, si les paroles du Sauveur doivent s'appliquer à l'universalité des coupables, ce ne peut-être que dans le sens appelé *conséquent*. Lorsque j'entends mon divin Maître prier pour les forcenés qui le poursuivent de leurs outrages, je

me rappelle qu'il est la victime universelle, l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde ; et je *conclus* de là que, priant pour les déicides, il doit prier aussi pour moi et pour les autres pécheurs, mes semblables ; et que je puis me prévaloir de sa prière auprès de Dieu pour relever ma confiance et réclamer de lui miséricorde.

Il serait aisé de faire un raisonnement analogue sur la seconde parole de Jésus en croix ; c'est-à-dire, de montrer que la promesse faite au larron croyant et pénitent s'étend aux autres criminels, imitateurs de sa foi, de son repentir, de son espérance et de sa résignation. Il semble donc qu'on pourrait du même droit tirer des paroles de Notre Seigneur la maternité de grâce, à défaut de la signification typique et de tout autre sens littéral ; d'autant plus que les circonstances elles-mêmes, comme nous l'avons déjà montré, demandaient que cette maternité fût alors hautement promulguée (1).

Je dois faire remarquer cependant, pour être exact, que l'application de cette théorie du sens *littéral conséquent* à l'interprétation des paroles du Sauveur peut

---

(1) C'est à ces idées, semble-t il, qu'on pourrait peut-être ramener le sentiment d'un auteur de mérite, dont le témoignage est pourtant invoqué par les partisans d'une pure accommodation. « Peut-on, se demande-t-il, employer les paroles, adressées par Jésus en croix soit à sa mère, soit à saint Jean, pour légitimer notre dévotion envers la bienheureuse Vierge ; et dans quel sens pourrait on le faire ? Est-ce au sens littéral, est-ce au sens accommodatice ? Oui, on le peut, mais dans *un sens déduit du sens litteral, grâce à la parité de raison*, de cette manière : Par ces paroles, Jésus a voulu que Jean honorât la Vierge et la tînt pour mère, et cela par amour pour Jesus, dont elle était la mère : nous donc aussi qui sommes disciples de Jésus comme Jean, et qui lui devons le même amour, nous répondrons aux vœux de Jesus en rendant le même culte à sa mère glorifiée dans les cieux : car elle mérite d'autant plus d'honneur que sa gloire au ciel surpasse davantage la dignité qu'elle avait sur la terre ». Van Steinkiste, *in Evang. Matth.* P. 14, s. 3, § 8.

s'entendre de deux manières. La première consisterait à ne voir dans l'affirmation de la maternité spirituelle, ainsi déduite à l'aide du raisonnement, qu'une pure conclusion théologique : ce qui ne répondrait que peu ou point à ce que les auteurs dont nous rapportions les témoignages avaient dessein d'exprimer. Suivant la seconde, cette conclusion serait elle-même *parole de Dieu*. C'est où mènerait l'enseignement des interprètes que nous avons vus ranger parmi les vérités à croire sur l'autorité de Dieu, non pas toutes les conclusions sortant d'un texte formellement révélé, mais celles-là, du moins, qui, dans la prescience et la volonté de Dieu, doivent en être prochainement et naturellement déduites. Mais, il faut bien le dire, encore que cette doctrine ne semble pas de tous points improbable, elle compte de nombreux opposants. D'où j'infère qu'il ne serait pas opportun de s'attacher au *sens conséquent* comme à la seule interprétation recevable dans les circonstances présentes.

III. — Nulle part, je dois l'avouer, je n'ai vu discuter la question du sens *littéral*, non plus *conséquent*, mais *immédiat*. Ce n'est donc pas sans hésitation que je l'aborde, heureux si j'en pouvais montrer au moins la probabilité. Dans la dernière Cène, Jésus-Christ, après avoir donné son corps à manger et son sang à boire, dit aux Apôtres, assemblés autour de lui : Faites ceci en mémoire de moi (1). C'était l'institution du sacrifice et du sacerdoce des chrétiens (2) ; sacrifice et sacerdoce qui devaient se perpétuer jusqu'à la fin des siècles, parce que la puissance de consacrer le corps

(1) Luc, XXII, 19.
(2) Concil. Trident., *sess. XIII, c. 1 et sess., XXII, c. 1.*

et le sang du Seigneur n'était pas seulement assurée par les paroles du Maître aux disciples considérés *personnellement*, mais aux mêmes disciples pris *juridiquement*, c'est-à-dire avec leurs successeurs dans le ministère sacré de l'autel. Ne pourrait-on pas interpréter d'une manière analogue les paroles du Christ : Voici votre fils, voici votre mère ? Jean seul est aux pieds de la croix pour recevoir de la bouche de Jésus le don qu'elles signifient, comme les douze étaient seuls près de Jésus instituant le sacrement perpétuel de son amour. Mais en lui et par lui ces paroles bénies allaient à tous les héritiers de sa foi, à tous les disciples aimés de Jésus, comme l'institution du sacerdoc allait, dans les Apôtres et par les Apôtres, aux successeurs qui devaient continuer leur mission dans l'Église de Dieu.

Vous direz peut-être que cet exemple prouve trop, ou qu'il ne prouve rien. En effet, le pouvoir d'offrir le sacrifice eucharistique est le même dans les prêtres du Christ que dans les Apôtres du Christ en qui ces prêtres l'ont originairement reçu. Tout au contraire, les paroles dites à Jean signifient pour lui quelque chose d'exclusivement propre : la fonction toute filiale qu'il doit remplir à la place de Jésus près de Marie, tant que cette divine mère n'aura pas rejoint son Unique au ciel.

Il est vrai, les paroles du Sauveur ont une compréhension plus large, en tant qu'elles s'appliquent au disciple bien-aimé. Mais cela même empêcherait-il la conclusion d'être légitime ? On pourrait le nier, sans sortir de notre exemple. N'est-il pas vrai que le « Faites ceci en mémoire de moi », ne s'entend pas de tous les prêtres du Nouveau Testament dans un

sens *absolument* le même que nous devons l'interpréter de Pierre? Celui-ci ne dépend que de Dieu dans l'exercice de son ministère sacré, tandis que ce même exercice devient illégitime chez les prêtres qui voudraient sacrifier contre les ordres de Pierre.

Choisissons un autre exemple plus concluant. Le Seigneur, avant de monter au ciel, dit aux mêmes Apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations,... et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des âges » (1). Du consentement unanime des théologiens et des interprètes, Jésus-Christ, conférant cette puissance et ce privilège au collège apostolique, avait en vue l'épiscopat de tous les siècles. De plus, on s'accorde à voir dans les mêmes paroles du Christ une prérogative d'infaillibilité personnelle pour chacun des Apôtres ; prérogative qui devait se perpétuer dans le corps des pasteurs, unis à leur Chef, successeur de Pierre, et qui toutefois ne conviendrait *individuellement* qu'à celui-ci. Donc, autre était la portée des mêmes paroles du Seigneur, en tant qu'elles s'adressaient aux membres du collège apostolique, autre leur compréhension par rapport à leurs successeurs dans l'épiscopat. Ce qui nous le montre, ce sont les circonstances, les faits, la nature des choses qui n'exige pas pour chacun des évêques un privilège égal à celui des premiers promulgateurs de l'Évangile.

Pourquoi ne donnerions-nous pas une interprétation semblable au Testament du Seigneur, léguant sa mère au disciple qu'il aimait? La maternité principale est la maternité de grâce. Elle embrassera comme fils et Jean et tous les disciples du Christ, héritiers de la foi

(1) Matth., XXVIII, 19, 20; col. XVIII, 18.

de Jean. Mais toutefois, dans cette communauté de rapports entre la bienheureuse Vierge et les disciples du Seigneur, il y aura quelque chose de particulier pour le bien-aimé de Jésus : à lui seul le privilège et la joie d'avoir avec Marie, pendant qu'elle vivra sur la terre, ce commerce plus familier et plus intime qui doit se trouver entre une mère et son fils d'adoption.

Que les paroles du Sauveur mourant renferment pour lui cette amplitude, et cette restriction pour les autres, c'est ce dont il est aisé de se rendre compte par les circonstances de la donation. La maternité comme la filiation purement spirituelle peut s'étendre aux fidèles de tous les temps et de tous les lieux, tout comme le bienfait de la rédemption, qui nous a conféré le droit d'appeler Dieu notre Père. Mais il est manifeste qu'il n'en va plus de même, quand il s'agit des relations entre la mère vierge et le disciple vierge, signifiées par ce mot de l'Évangéliste : « Et depuis cette heure-là le disciple la prit avec lui », pour l'entourer dans son délaissement de l'amoureuse et respectueuse sollicitude qu'un bon fils doit à sa mère (1).

De même donc que Jésus-Christ conféra dans la dernière Cène, non seulement aux Apôtres mais encore à tous les prêtres, le pouvoir d'offrir le sacrifice eucharistique ; que, plus tard, sur les bords du lac de Tibériade, il commit *en Pierre* à tous les Souverains

(1) Un troisième exemple tiré, lui aussi, de l'Evangile, confirmerait cette explication. C'est le passage où J.-C. dit à ses Apôtres : Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous delierez sur la terre sera délié dans le ciel (Matth., XVIII, 18). En effet, bien que cette promesse vise tous les Apôtres avec leur succession dans l'Eglise, l'intention de Jésus-Christ n'est pas qu'elle se réalise suivant la même mesure dans chacun des Apôtres et de leurs successeurs, comme elle doit se vérifier pour Pierre et pour les Pontifes, comme lui vicaires du Christ ; et personne ne pourrait, sans erreur dans la foi, fonder sur elle une égalité de puissance entre les uns et les autres.

Pontifes légitimement élus la puissance de paître ses agneaux et ses brebis; et que dans la mission d'enseigner toutes les nations il comprit avec les Apôtres les évêques successeurs des Apôtres; ainsi voulut-il, au Calvaire, donner Marie pour mère à tous ses disciples dans la personne de Jean, son disciple bien-aimé. Si le parallélisme n'est pas une fiction, dans le dernier cas comme dans les autres, nous avons le sens littéral, et le sens immédiat des paroles de Notre Seigneur. Encore une fois, je hasarde cette explication sous toutes réserves; mais en faisant toutefois remarquer qu'elle répond à la formule communément employée par une infinité d'auteurs, lorsqu'ils nous disent que nous avons été donnés pour fils à la Vierge Mère *en la personne de Jean.*

Du reste, je le répète, à quelque solution qu'on se range, le sens purement *accommodatice* me paraît définitivement exclu : ce n'est pas à l'homme, mais à Jésus-Christ lui-même qu'il faut faire remonter la signification si douce et si consolante attribuée par tant de chrétiens à cette partie de son Testament.

LIVRE V

LIVRE V

Marie dans l'exercice actuel des fonctions de la maternité de grâce

CHAPITRE PREMIER

La bienheureuse Vierge, après avoir coopéré avec le Sauveur à nous préparer en lui et par lui les principes de la vie divine, coopère encore, dépendamment de lui, à l'application du sang rédempteur, c'est-à-dire à l'actuelle distribution des grâces. — Démonstration par la raison théologique, — et par l'autorité des Saintes Ecritures.

I. — Par le double mystère de l'Incarnation du Verbe et de la douloureuse Passion de l'Homme-Dieu les sources de la vie divine, taries pour nous dans la déchéance originelle, ont été de nouveau remplies. Jésus-Christ, naissant et mourant pour les hommes, leur a donné libéralement à tous le pouvoir d'être faits enfants de Dieu. Tous le sont déjà, non pas en acte, il est vrai, puisque beaucoup n'existent pas encore, et que trop d'autres vivent dans la mort du péché, mais en préparation, mais en puissance, mais en vertu, dans les causes universelles qui sont les mérites et la satisfaction de Jésus-Christ, et cela suffit pour que tout homme ait le droit de dire à Dieu : Notre Père et mon Père.

Que faut-il, de plus, pour le devenir et l'être *en effet?* Remplir une seule condition, répondaient les chefs de la *Réformation* luthérienne : s'approprier à soi-même par la foi les mérites du Christ, la justice et la sainteté du Christ. Croyez fermement que le Christ est

mort, a satisfait pour vous : c'est assez, la justice du Christ est la vôtre; vous êtes justifié, vous êtes enfant de Dieu, sauvé. La doctrine catholique a condamné cette prétention (1). Elle veut que nous-mêmes nous devenions intérieurement justes et saints par une justice, par une sainteté qui nous soit inhérente; que notre filiation divine repose sur une participation réelle de la nature divine, appelée grâce sanctifiante, et que nous nous disposions à cet état, surnaturel et divin, par des actes librement posés sous la lumière et par l'inspiration du Saint-Esprit (2).

La Passion du Sauveur n'est pas le salut, mais seulement le moyen universel du salut. Le sang, répandu sur la croix, a préparé pour les hommes une fontaine inépuisable de vie surnaturelle, d'où personne n'est exclu, puisque ce sang a été versé pour tous; mais encore faut-il que de cette fontaine la vie coule en chacun des hommes sous la forme des grâces actuelles et de la grâce permanente ou sanctifiante; en d'autres termes, de la grâce qui prépare et de la grâce qui constitue l'adoption des enfants de Dieu. Et c'est là ce qu'on entend, quand on parle de l'application des mérites du Christ et de la distribution des grâces, nécessaires l'une et l'autre pour que nous soyons refaits à l'image du Fils unique, et que nous opérions conformément à notre être d'enfants (3).

Voilà pourquoi l'opération sanctifiante de Jésus-Christ ne s'arrête pas. Il n'est plus question pour lui

(1) *Concil. Trident.*, sess. VI, capp. 3 et 6 ; cann. 10 et 11.

(2) *La Grâce et la gloire*, l. II, c. I, suiv. t. I, p. 75, etc.

(3) Eclairons ceci par un exemple. De même que tous les hommes universellement sont morts en Adam, tous sont vivifiés dans le Christ (Rom., V, 15, sqq.) Or, pour que chacun d'eux contracte de fait le péché originel qui *est la mort de l'âme,* il faut que la condamnation portée contre le premier père leur soit actuellement appliquée, c'est-à-dire qu'ils viennent à l'existence et sortent naturellement de sa lignée.

de nous *mériter* de nouveau les principes de la vie divine. A ce point de vue, « nous avons été sanctifiés par l'oblation du corps du Christ faite une seule fois », sur le Calvaire (1). Que fait-il donc? Il nous les applique, il nous les approprie par son Église, ses sacrements, son *intervention* perpétuelle auprès du Père (2); et c'est ainsi que, nous engendrant complètement à la vie divine, il consomme sa mission de Rédempteur et de Sauveur.

Ici vient se poser une question capitale pour la maternité spirituelle de Marie. A-t-elle sa part dans cette application des mérites du Christ, dans cette perpétuelle distribution de la grâce et de la vie divine? Si, la rédemption consommée sur le Calvaire, la bienheureuse Vierge Marie n'a pas, dépendamment de Jésus-Christ, une coopération propre à cette nouvelle œuvre; ou bien même, si cette coopération se trouve limitée soit à certaines personnes, soit à certaines effusions des biens surnaturels, manifestement sa maternité de grâce est imparfaite dans ses fonctions. Elle ne va plus, en son ordre, jusqu'où s'étend l'influence du Rédempteur. Il y aura, pour le moins, des vies ou des degrés de vie qui supposeront, il est vrai, son concours ministériel à l'œuvre fondamentale de la rédemption, mais qui pourtant ne dépendront aucunement d'elle quant à leur actuelle production. Vou-

---

Tant qu'ils ne vivent pas encore, ils sont morts et ne le sont pas : morts de droit, en principe, puisqu'ils doivent naître dans une nature déchue, mais non pas morts en réalité, puisque la privation de la grâce ne peut affecter qu'un sujet existant. Ainsi en est-il, toute proportion gardée, au regard de la vie surnaturelle. L'humanité tout entière a été vivifiée par le sang de Jésus-Christ. Mais cette vie, pour devenir *actuellement* propre à chaque membre de l'humanité, doit entrer en lui par la grâce. Jusque-là il n'est pas *en fait* du nombre des vivants.

(1) Hebr., x, 10.

(2) Hebr., vii, 25; Rom., viii, 24.

lons-nous donc avoir la pleine intelligence de la maternité spirituelle de Marie, nous devons chercher si elle a un rôle, et quel rôle dans la répartition de la grâce. Sans entrer, pour le moment, dans la question très complexe de savoir si toute faveur divine, sans aucune exception, nous vient par elle, après Jésus-Christ, nous nous maintiendrons dans des considérations plus générales. Plus tard, il sera moins difficile, à la lumière projetée par les pensées des Pères et des Saints, de préciser avec une certitude plus ou moins grande jusqu'où vont, en cette matière, le pouvoir et l'action de la Mère des hommes (1).

La question présente est donc celle-ci? Marie concourt-elle actuellement et concourt-elle généralement (2), surtout par ses intercessions et par ses mé-

(1) Ce double rôle de la Sainte Vierge dans l'enfantement des fils d'adoption est heureusement rendu dans le texte suivant : « La mère de miséricorde a été établie coopératrice de notre rédemption et mère de notre naissance spirituelle. Premièrement, elle enfanta sans douleur son premier né qu'elle enveloppa de langes; puis elle enfanta de nouveau près de la croix, parmi d'immenses douleurs, non plus un seul fils, mais une multitude de fils: tous ceux qui étaient rachetés par le Seigneur (Psalm., CVI, 2). Et elle les enfanta *tous ensemble, si l'on regarde la vertu de la cause, simul quantum ad virtutem causae; mais non pas tous ensemble, si l'on regarde l'être, non simul quantum ad esse*, puisque les effets de la Passion doivent être appliqués successivement à différentes époques de la durée ». En d'autres termes, la Vierge a deux manières de coopérer à la naissance des enfants de Dieu. Elle a coopéré d'abord à préparer pour tous la cause universelle de leur vie divine ; elle coopère ensuite, à mesure qu'ils viennent à l'existence, à leur appliquer les effets de la Passion du Sauveur, c'est à dire les grâces qui les régénèrent. Et c'est ainsi qu'elle les engendre successivement *quantum ad esse*, après les avoir engendrés tous à la fois *quantum ad virtutem causae*.

Ce texte est cité comme appartenant à la 4e partie de la *Summa theologica* de saint Antonin ; d'où l'auteur de la *Bibliotheca virginalis* (t. II, p. 517) l'aurait pris. Je n'ai pu le voir ni dans le premier ouvrage, ni dans le second. En tout cas, il est l'expression claire et vraie des fonctions ministérielles de la Sainte Vierge dans la génération des enfants de Dieu. *La Bibliothèque virginale* est une collection d'ouvrages écrits à la louange de Marie. Le premier auteur est Pierre de Alba et Astorga, de l'Ordre de saint François. Elle fut imprimée pour la première fois à Madrid, en 1648. Trois in-fol.

(2) Généralement, c'est-à-dire de telle sorte que *d'ordinaire*, au moins, les grâces nous arrivent dépendamment de sa médiation.

rites, à la distribution qui se fait des biens surnaturels entre les hommes? Je ne saurais mieux répondre qu'en empruntant à Bossuet la solution donnée par lui-même au problème. Après avoir montré comment Marie a coopéré par le libre mouvement de son amour à donner le Libérateur du monde, il ajoute : « Comme cette vérité est connue, je ne m'étends pas à vous l'expliquer; mais je ne vous tairai pas une conséquence que peut-être vous n'avez pas assez méditée : c'est que, Dieu ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, cet ordre ne change plus; et les dons de Dieu sont sans repentance (1). Il est et sera toujours véritable qu'ayant reçu par elle une fois le principe universel de la grâce, nous en recevions encore par son entremise les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité maternelle ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation, elle y contribuera éternellement dans toutes les autres opérations qui n'en sont que des dépendances » (2).

Remarquez cette expression : « *des dépendances* ». Cela seul suffirait pour démontrer la haute convenance et comme la nécessité pour Dieu de sanctifier les hommes par l'entremise de Marie, puisque c'est d'elle et par elle que nous est venu l'Auteur de toute grâce. « Dieu ayant une fois voulu que la volonté de la Sainte Vierge coopérât efficacement à donner Jésus-Christ aux hommes, ce *premier décret* ne se change plus, et toujours nous recevons Jésus-Christ

---

(1) Rom., XI, 29.

(2) Bossuet, *3e serm. pour la fête de la Concept. de la S. V.* 1er point; col. *3e serm. pour la fête de l'Annonc.* Fin du 1er point.

par l'entremise de sa charité » (1). Il y aurait une espèce d'inconséquence à mutiler cet ordre, et le plan divin y perdrait pour une grande part et sa beauté et son unité.

Voilà certes, avec une raison solide, une grave autorité. Mais une autre voix s'est fait entendre de nos jours, plus précise encore et digne d'une plus grande attention. C'est celle de Léon XIII, affirmant du haut de la chaire apostolique que, de par le conseil de Dieu, Marie siégeant dans la gloire, comme le demandait sa dignité de Mère de Dieu et l'excellence de ses mérites, ne cesse de nous protéger et de veiller à nos intérêts avec une sollicitude plus que maternelle : « Car, ayant prêté son ministère à l'œuvre de la rédemption des hommes, elle exerce pareillement le même ministère dans la dispensation de la grâce qui découle perpétuellement de la croix, investie qu'elle est pour cette fin d'un pouvoir presque immense » (2).

Avant Léon XIII et Bossuet, et tout aussi manifestement que l'un et l'autre, l'auteur d'un sermon sur l'Assomption de la bienheureuse Marie, différent de celui dont on faisait jadis honneur à saint Jérôme, attestait cette liaison naturelle entre le rôle de la Vierge au Calvaire et sa qualité de distributrice universelle de la grâce. Voici ce remarquable passage : « De toute l'affection de notre cœur confions-nous aux intercessions de la Vierge bénie ; tous et de toutes nos forces implorons son patronage, afin que, recevant

---

(1) Id., *4e serm. pour la fête de l'Annonciat.*, 1er point.

(2) Divino consilio sic illa coepit advigilare Ecclesiae, sic nobis adesse et favere mater, ut quae sacramenti humanae redemptionis patrandi *administra* fuerat, eadem gratiae ex illo in omne tempus derivandae esset *pariter administra*, permissa ei poene immensa potestate Encycl. *Adjutricem populi* (5 sept. 1895).

constamment de la terre nos supplications et nos hommages, elle daigne, au ciel, faire monter vers Dieu pour nous une prière empressée. En effet, il n'y a pas à en douter, celle qui a mérité de fournir le prix de notre rachat peut aussi, mieux que tous les Saints ensemble, faire agréer ses suffrages pour les rachetés » (1).

Voyez-vous les deux fonctions générales de la maternité spirituelle de Marie : celle que nous avons étudiée jusqu'à cette heure, fonction de coopératrice à la rédemption du monde, consommée pleinement sur le Calvaire ; et celle qui nous reste à méditer, fonction de dispensatrice du bien de son Fils? Voyez-vous aussi comment la première appelle la seconde : car, si les suffrages de Marie l'emportent en vertu sur les prières réunies de tous les Saints de la terre et du ciel, n'est-ce pas parce qu'elle a seule mérité de préparer pour le sacrifice et d'offrir le prix de la Rédemption, Jésus-Christ, son Fils unique (2)?

Après cette courte entrée en matière, laquelle, à vrai dire, comprend en germe tous les développements qui vont suivre, nous allons tout d'abord asseoir notre thèse sur des raisons tirées de la nature même des choses; ensuite viendra l'appel aux témoignages

---

(1) Append. serm. S. Augustini, *serm. 208*, n° 12. P. L. XXXIX, 2134. On estime que ce sermon est ou de Fulbert de Chartres, ou plus probablement peut-être du B. Ambroise Autpert (VIIe siècle). Quoi qu'il en soit, on le retrouve à la suite des œuvres de S. Jérôme, *in Mantissa, ep. 10*. P. L. XXX, 143, sqq.

(2) Le même rapport est encore nettement marqué dans l'oraison de la messe votive de la sainte Vierge, a célébrer de Noël à la Purification. « O Dieu qui, par la Virginité féconde de la bienheureuse Marie, avez procuré au genre humain les richesses du salut ; faites nous vous en prions, que nous sentions qu'elle intercède pour nous, celle par qui nous avons mérité de recevoir l'Auteur de la vie, Jesus-Christ, Notre Seigneur ».

positifs des saintes Écritures, des Pères et de nos docteurs.

II. — Supposant donc cette vérité que la très Sainte Vierge nous a donné sciemment, volontairement et librement l'auteur et le principe de toute grâce et de toute vie surnaturelle, et que, non contente de l'enfanter pour le sacrifice attendu par tous les siècles, elle l'a nourri, gardé, suivi pas à pas jusqu'à la croix, comme l'assistante inséparable de son immolation; cette vérité, dis-je, établie sur des démonstrations solides, que devons-nous conclure? La doctrine qui fait le sujet de ce chapitre : car elle découle de ces prémisses comme d'une source féconde, et par mille ruisseaux. Encore ici, l'embarras n'est pas de trouver les preuves de cette multiple déduction, mais de les ordonner de manière à n'en affaiblir ni la force ni la portée.

A quoi tendent tous les dons de grâce que nous fait la libéralité divine, et d'où viennent-ils? La foi nous l'enseigne, c'est du Rédempteur, Fils de Marie, que nous les tenons, sans exception pour un seul. Et la fin des mêmes dons est de parfaire en nous le Christ Jésus (1), de nous incorporer à lui, de faire de nous, non seulement un Christ, à l'imitation du Premier-né, mais le Christ *total*, Christus *totus*, suivant l'admirable pensée de saint Augustin (2). De là nous avons déjà conclu, dans l'un des premiers chapitres de cette deuxième Partie (3), qu'il nous faut une mère, et que

(1) Galat., IV, 5.
(2) *La Grâce et la gloire*, l. V., c. 4, t. I. pp. 315 suiv.
(3) L. I, c. 3.

cette mère est, en toute vérité, la bienheureuse Vierge Marie.

Mais là ne doivent pas s'arrêter nos déductions : car il appartient aux mères, non seulement de donner la naissance à leurs fils, mais encore et surtout de présider à leur pleine formation. C'est ce que la sacrée Vierge a fait pour le Sauveur, la tête de la personne mystique dont nous sommes les membres. Supposez qu'après avoir coopéré sur le Calvaire à la première et *virtuelle* naissance du genre humain (1), elle ne concoure plus à l'application des grâces par où coule la vie divine; c'est une mère encore, si vous le voulez, mais une mère qui ne fait plus pour les membres ce qu'elle a fait pour le Chef, incapable de présider à leur formation spirituelle.

J'aurais moins de peine à l'entendre, s'il nous était donné, comme autrefois aux esprits angéliques, d'atteindre d'un élan à la perfection, d'un bond à la béatitude finale, c'est-à-dire à la plénitude de l'homme parfait. Mais, dans l'ordre religieux et moral, tout autant que dans l'ordre physique, nous sommes soumis à la loi de l'évolution; petits enfants, *infantes*, au sortir des eaux du baptême, et devant grandir sous l'action de la grâce, lentement, parfois même avec des reculs, sans jamais échapper pleinement en ce monde aux faiblesses de la formation. Comprenez-vous maintenant la nécessité d'une mère qui, d'accord avec Jé-

---

(1) On pourrait dire qu'il y a, dans l'ordre surnaturel, comme une double naissance à la vie divine. La première est celle que je viens de nommer *virtuelle*. Elle est commune à tous les hommes, et donne à tous le droit de dire à Dieu, *Notre Père*. La seconde, celle qui nous constitue *formellement* enfants de Dieu, et nous introduit *de fait* dans la famille divine, résulte de l'infusion de la grâce sanctifiante dans les cœurs; grâce qui, conjointe inseparablement à l'habitation du Saint-Esprit, est le fondement et la raison intime de notre filiation divine.

sus-Christ et par Jésus-Christ, fasse arriver jusqu'à nous les moyens de conservation et de croissance, c'est-à-dire, les grâces méritées par le Sauveur?

Et cette nécessité paraît d'autant plus pressante que, remontant à l'origine des biens surnaturels épandus sur les hommes, nous trouverons que s'ils viennent principalement du Fils, la mère a généreusement prêté son ministère pour leur acquisition.

Certes, je ne dirai pas que la Rédemption du monde est le prix *des mérites* et des *satisfactions* de la Mère de Dieu. Déjà nous avons éliminé cette opinion comme incompatible avec le rôle exclusif du Rédempteur. Ce qu'elle a *mérité*, c'est le droit d'être l'instrument par lequel Jésus-Christ dispense les grâces de salut. On peut l'affirmer en ce sens : au moment où la Vierge Mère revêtit librement de sa chair le Verbe fait homme, au moment plus solennel encore où, debout sur le Calvaire, elle l'offrait à Dieu comme notre victime et le prix de notre rachat, elle acquit une sorte de juridiction sur tous les écoulements de la grâce : car cette grâce part d'un sang puisé dans ses veines et d'une chair faite de sa propre chair.

J'ai dit : une sorte de juridiction. Les Saints l'ont prêché longtemps avant moi, et d'une manière encore plus énergique. Témoin ce passage de saint Bernardin de Sienne : « Toute grâce, communiquée aux hommes dans ce siècle, l'est par une triple procession : car elle va du Père au Christ, du Christ à la Vierge et de la Vierge à nous... En effet, à partir de l'heure où Marie conçut le Fils de Dieu dans son chaste sein, elle a joui d'une espèce de juridiction ou d'autorité sur toutes les processions temporelles du Saint Esprit, en sorte que nulle créature ne reçoit de Dieu aucune

grâce dont Marie ne soit la dispensatrice... Elle peut donc être justement appelée *la pleine de grâce*, puisque toute grâce coule par elle sur l'Église militante » (1). C'est une pensée reprise par Bossuet : « Vous avez en vos mains, dit-il à cette bienheureuse mère, vous avez, si j'ose le dire, la clef des bénédictions divines. C'est votre Fils qui est cette clef mystérieuse par laquelle sont ouverts les coffres du Père Eternel : il ferme et personne n'ouvre, il ouvre et personne ne ferme. C'est son sang qui fait inonder sur nous les grâces célestes. Et à quel autre donnera-t-il plus de droit sur ce sang qu'à celle d'où il a tiré tout son sang? Sa chair est votre chair, ô Marie, son sang est votre sang ; et il me semble que ce sang précieux prenait plaisir à ruisseler pour vous à gros bouillons sur la croix, sentant bien que vous étiez la source d'où il découlait. Au reste, vous vivez avec lui dans une amitié si parfaite qu'il est impossible que vous ne soyez pas exaucée » (2).

Ces derniers mots de Bossuet suffisent à dissiper je ne sais quelle imagination de certaines âmes, se figurant, dans leur simplicité, qu'il en est des dons surnaturels de la grâce comme d'une chose qui serait matériellement transmise de Jésus-Christ à sa mère, pour que nous la recevions d'elle. L'expression de canal souvent employée confirmerait cette illusion. Non, la grâce n'est rien de semblable. C'est Dieu lui-même qui l'infuse dans les âmes, mais en considération des mérites de Jésus, à la prière de Marie. Voilà

---

(1) S. Bernard. Sen., *Serm. de Annuncial. 6*, a. 1, c. 2. t. I opp., p. 99.

(2) Bossuet. 2e *sermon pour le vendr. de la 1re sem. de la Passion* 1 p. Œuvres Orat., t. I, pp. 86, 87.

dans quel sens cette bénie Vierge est aussi la *trésorière* de la grâce. A Dieu ne plaise que nous matérialisions ce qui de sa nature est purement spirituel.

Notons aussi, pour répondre d'avance aux objections calomnieuses des Protestants, qu'il ne faut pas prendre le terme de juridiction, dans le texte de saint Bernardin de Sienne (1), comme s'il s'agissait d'un domaine ou d'une autorité proprement dite. Le saint lui-même nous met en garde contre une pareille méprise. *Une certaine juridiction*, dit-il, c'est-à-dire un certain droit fondé sur les dispositions mêmes de Dieu, appelant la Vierge à coopérer, dans la mesure que nous avons dite, à la rédemption du monde, et conséquemment sur le mérite que cette mission lui valut, surtout au Calvaire.

Proposons un autre chef de preuves. Personne ne conteste que donner au monde le principe universel de la grâce, être la mère de l'auteur de tout don parfait, ne soit plus que d'être le canal distributeur de la même grâce et des mêmes dons. Or, dans les opérations de la divine sagesse, le plus emporte le moins, quand le plus et le moins appartiennent au même ordre, au même dessein.

Deux analogies contribueront à mettre ces vérités dans un nouveau jour. N'est-il pas vrai que Dieu, ayant voulu se donner à nous par Jésus-Christ, cet ordre désormais ne change plus. Ce qui a eu lieu généralement pour tous au Calvaire se continue toujours et pour chacun des hommes à travers les siècles. Nul ne peut aller au Père que par le Fils (2); j'entends,

(1) Suarez s'est servi lui-même de la même expression.
(2) Joan., XIV, 6.

par le Fils revêtu de notre chair. Vouloir obtenir les grâces et l'amitié du Père sans les recevoir par son Christ, c'est impiété ou illusion pure. Pareillement, Jésus ayant voulu se donner à nous par Marie (1), cet ordre ne doit pas changer davantage. La voie normale pour arriver au Fils doit passer par la mère Donc, parce que c'est la grâce qui nous mène au Fils c'est à Marie qu'il appartient de nous obtenir cette grâce. Telle est, en substance, la première analogie. Voici la seconde.

Ève, par cela même qu'elle a coopéré avec le premier homme à la révolte d'où sortit la déchéance originelle, a donné la mort, *en principe*, à toute la famille humaine. A ce titre seul elle est vraiment la mère des morts, j'entends des morts à la vie surnaturelle et divine. Mais Ève enfanta des fils avec Adam le grand coupable, et c'est par elle, après lui, que le péché, qui est la mort de l'âme, les infecta *de fait*, à leur première origine. Ainsi donc, si nous le comprenons bien, Ève n'a pas seulement concouru généralement et de droit à priver l'humanité de la justice primitive, en renversant de concert avec son époux l'ordre divinement établi; elle a, de plus, et par une suite nécessaire, coopéré pour sa part à *distribuer* la mort aux hommes qu'elle engendrait à la vie naturelle; et ce qu'elle fit immédiatement pour ses propres fils, elle continue de le faire, médiatement du moins, pour leurs descendants, à mesure que, partis du premier couple, ils arrivent à l'existence (2).

Donc, pour que le rapport entre l'ancienne et la

(1) Nobis datus, nobis natus
Ex intacta Virgine

(2) Si l'acte d'engendrer est le véhicule de la mort spirituelle, c'est que ce père et cette mère *continuent* le premier couple d'où ils sont issus.

nouvelle Ève se maintienne, il faut que celle-ci coopère prochainement avec le nouvel Adam à la *distribution* qui se fait de la vie surnaturelle dans tout le cours des siècles. Si vous lui retranchez sa part dans l'application des mérites et de la rédemption du Christ, vous n'avez plus que dans une mesure incomplète l'Ève nouvelle à côté du nouvel Adam, et de ce chef encore le plan de la Réparation va perdre de sa majestueuse et parfaite harmonie.

Insistons sur le caractère de nouvelle Ève pour en tirer tout ce qu'il renferme. Je me rappelle l'antique promesse : « Et le Seigneur dit au serpent : Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et sa race, et celle-ci te brisera la tête. » Ces inimitiés, je les voyais tout à l'heure en acte au Calvaire; et la *femme* avec sa *race* et par sa *race*, c'est-à-dire la Vierge-Mère avec Jésus et par Jésus, écrasait la tête du monstre infernal. Mais, si vaincu, si renversé, si broyé qu'il soit, celui-ci n'est pas anéanti. Le dragon se redresse encore pour combattre et pour dévorer l'autre postérité de Marie, celle que nous sommes, nous ses fils d'adoption. Donc les inimitiés gardent leur cours ; donc les embûches, la lutte vont continuer. Donc aussi, la femme et sa race, Jésus-Christ et Marie, doivent poursuivre et compléter leur œuvre réparatrice.

Et comment cette œuvre se continue-t-elle pour Jésus ? Est-ce donc qu'il doit encore souffrir et mourir pour *mériter* le pardon des coupables, et leur acquérir les grâces de salut? Non; mais il faut qu'il *applique* à chacun des hommes les trésors de miséricorde et de sainteté qu'il a si chèrement achetés pour eux. Donc, ô Marie, vous devez encore être avec

Jésus dans cette universelle répartition des fruits du Calvaire, au même titre, dans la même mesure, et pour les mêmes causes pour lesquelles vous participiez à leur acquisition. Ici encore il n'est pas bon que l'homme soit seul (1).

Faut-il ajouter aussi que Jésus-Christ ne pouvait refuser à sa mère cette fonction de choix dans la distribution de ses grâces, sans faire en quelque sorte violence à son amour maternel? Puis-je me persuader, en effet, que cet amour de notre salut qui lui fit prononcer son double *fiat* : le *fiat* de Nazareth et le *fiat* du Calvaire, se soit refroidi ; que, par conséquent, elle ne soit plus la même pour nous, toujours bonne et toujours mère ? Or, un amour comme le sien ne pourrait être satisfait; il serait, au séjour de la béatitude, privé de sa jouissance la plus délicate, s'il ne s'épanchait en bienfaits, s'il ne pouvait travailler actuellement à la formation, au développement, à la conservation de ses fils. Et comment le ferait-il, si les grâces destinées à cette grande œuvre sortaient du Cœur de Jésus sans passer aucunement par les mains de Marie ?

Et non seulement Dieu, refusant à Marie toute participation actuelle dans l'effusion de ses grâces, la priverait de la consolation la plus chère à son cœur maternel ; mais, pour le faire, il devrait encore changer l'ordre de la Providence : car c'est une loi de cette Providence qu'il se serve du ministère des causes secondes pour répandre ses bienfaits sur les créatures. N'est-ce pas ce qu'il fait dans l'ordre naturel ; n'est-ce pas encore ainsi qu'il en agit constamment sur la

(1) Gen., II, 18.

terre dans l'ordre de la grâce ? De quelque côté que je tourne les yeux, je le vois qui fait servir les œuvres de ses mains à la sanctification des hommes. C'est leur gloire de participer à ce qu'il y a de plus haut et de plus auguste dans la causalité divine ; et cette gloire, Marie, quand elle était parmi nous, dans l'état de son humiliation, en jouissait plus largement que toute autre créature de Dieu. Est-il possible qu'elle lui soit retirée, maintenant que Dieu l'a couronnée dans les splendeurs du ciel, comme la Reine universelle de la création? Ou plutôt ne faut-il pas qu'elle la possède d'autant plus éclatante qu'elle-même est plus honorée ? Or, si vous lui enlevez sa part de choix dans la répartition des grâces, vous lui ôtez nécessairement et du même coup ce joyau, l'un des plus chers et le plus précieux de son diadème.

Saint Bernardin de Sienne apporte encore une autre preuve, discutable peut-être en elle-même, mais qui montre à quel point la vérité dont nous voulons rendre compte était fortement imprimée dans l'âme et le cœur des Saints. « Je trouve, écrit-il, en contemplant Jésus-Christ, notre Roi, deux dignités également admirables : dignité de Dieu le Père qui l'engendre de sa substance, dignité de Dieu le Fils produisant éternellement par voie de spiration Dieu le Saint-Esprit. Or, cette première dignité, qui fait du Père le principe du Fils, la Vierge y participe si excellemment que Jésus est aussi véritablement le Fils de la Vierge qu'il est le Fils du Père... Participant à la première dignité, Marie doit participer encore, dans une certaine mesure, à la deuxième. Pourquoi ? Parce que, étant mère d'un Fils d'où l'Esprit Saint procède, il est souverainement convenable qu'elle dispense quand elle veut, comme elle

veut, autant qu'elle veut, à qui elle veut, les dons, les vertus et les grâces du même Esprit » (1).

Je reprends la pensée du saint pour la présenter sous une forme un peu différente. Mère du Fils unique de Dieu, la Vierge entre en communion très étroite avec la *propriété* du Père. Elle ne communie pas moins à la *propriété* du Saint Esprit : car, par toute elle-même, elle est œuvre d'amour, tellement œuvre d'amour, qu'elle doit tout à l'éternelle dilection, même son existence. Que reste-t-il encore, sinon qu'elle participe à cette perfection qui fait de son Fils le principe de la troisième personne? Mais, parce que cette participation ne saurait, en aucune manière, aller jusqu'à la faire concourir à la procession du Saint-Esprit, il est de suprême convenance qu'elle coopère à l'existence qu'il a dans les âmes ; or, cela même est-ce autre chose que d'être après son Fils l'universelle dispensatrice des grâces, puisque c'est par celles-ci que le Saint-Esprit vient et réside en nous?

Dernière considération. Plus d'une fois nous avons vu Marie associée au divin Rédempteur, soit dans l'ordre de préparation, soit dans l'ordre d'exécution des divins mystères. Dans l'ordre de préparation : presque à l'égal du Sauveur du monde, elle a été promise aux Patriarches, annoncée par les Prophètes, figurée par les personnes et les choses de l'Ancienne Alliance, attendue par les justes, et, comme lui, dans une certaine mesure, la Désirée des Nations. Dans l'ordre d'exécution : c'est elle qui l'a reçu du Père; d'elle qu'il a pris une nature semblable à la nôtre; par elle qu'il est devenu l'un de nous. Elle a vécu de sa

(1) S. Bernard. Sen., *Serm. S. Nativit. B. M. V. 5*, a. un., c. 8, Opp. t. IV, p. 96.

vie, travaillé, fui, souffert avec lui. Quand Jésus monte au Calvaire, chargé du bois de son sacrifice, elle l'accompagne, le cœur broyé, mais n'ayant avec lui qu'une même intention, qu'une même volonté : glorifier Dieu, sauver le monde. Et voilà pourquoi, pendant que Jésus-Christ s'offre en holocauste d'agréable odeur, expiant nos crimes et nous méritant les grâces du salut, Marie, debout aux pieds de la croix, l'offre pour la même fin ; participant à la rédemption du monde.

C'est ce que nous avons contemplé jusqu'ici. Reste pour achever l'œuvre un dernier ordre, celui de l'application. Est-il possible que Jésus-Christ y refuse à sa mère la place qu'elle avait dans les deux autres, et que désormais il soit bon pour l'homme d'être seul? Or, si elle n'a pas son influence universelle dans la dispensation des grâces, le genre d'union si constamment observé jusqu'ici ne subsiste plus, ou du moins s'est grandement relâché, quand tout demanderait qu'il allât croissant, puisqu'en toute autre chose cette union s'est resserrée. Au ciel, la mère est plus près du Fils ; et sur la terre ils sont moins séparés que jamais, puisque, dans toutes les fêtes, dans toutes les louanges, dans tous les cœurs, Marie participe à l'amour, aux honneurs rendus à Jésus. Donc, elle doit être à sa manière, après Jésus, l'organe universel de l'application des mérites de Jésus. Si vous le niez, je ne comprendrai plus les desseins de Dieu. Il se donnerait le démenti que nous avons déjà rejeté plus d'une fois comme moins digne de la divine sagesse, et trop peu conciliable avec la suite que Dieu met dans ses conseils.

III. — Voilà certes des raisons admirables, et n'eût-on pas d'autres preuves pour affirmer le rôle universel de Marie dans la distribution des grâces, il faudrait l'admettre sans conteste. Mais, je l'ai dit en commençant, l'autorité du témoignage vient ajouter une force irrésistible aux raisons tirées jusqu'ici de la nature même des choses.

C'est d'abord le témoignage de la Sainte Écriture : témoignage des paroles, et témoignage des faits.

Témoignage des paroles. Revenons encore une fois à la promulgation de la maternité spirituelle de Marie : Voici, dit Jésus, votre mère, et voilà votre fils.

Ces paroles, pour qui sait les entendre, démontrent peut-être mieux que toute autre considération la vérité que nous cherchons à mettre en lumière. En effet, elles ont une portée indéfinie. Jésus-Christ ne dit pas seulement à Jean, et, dans la personne de Jean, à tous les fidèles : Voilà votre mère ; c'est-à-dire, voilà celle qui vient de coopérer avec moi à l'acquisition des grâces qui feront votre vie surnaturelle. Il dit, sans distinction de temps ni de lieu, ni de mode : Voilà votre mère ; c'est-à-dire, celle qui est et qui sera désormais pour vous une mère dans l'ordre de la grâce ; celle qui, de ce moment, vous tiendra toujours pour ses fils ; des fils en formation, dans le cours successif des siècles ; des fils arrivés à l'âge parfait, dans l'immobile éternité ; celle à qui j'ai conféré pour vous toutes les fonctions, tous les privilèges, tous les devoirs d'une mère. Donc Marie, toujours et partout, remplira pour nous l'office d'une mère, comme Jésus-Christ, toujours et partout, continue sa fonction de Sauveur. Dites, si vous l'osez, que Jésus-Christ, après nous avoir sauvés sur le Calvaire, ne nous sauve pas encore, à chaque moment,

par l'application qu'il nous fait des mérites de sa Passion, et je vous accorderai que Marie, devenue mère sur le même Calvaire, n'exerce plus sa mission materternelle à l'égard de ses fils d'adoption.

Que dirai-je encore? N'y aurait-il pas une espèce de dérision dans cette proclamation de la maternité de Marie, tombant sur elle du haut de la croix, si les droits, les devoirs et les bienfaits de cette maternité devaient cesser à l'heure même où Jésus-Christ la promulgue avec notre filiation? Et pourtant, c'est là ce qu'il faudrait admettre, si la mère des hommes ne contribuait pas pour sa très grande part à l'application des mérites de Jésus-Christ, c'est-à-dire à la dispensation des grâces qui, préparant et produisant en eux la vie divine, transforment les enfants des hommes en fils adoptifs de Dieu. A Marie donc, incomparablement plus qu'à saint Paul, il appartient de dire, non pas seulement aux Galates, mais à tous les fidèles du Christ et pour toute la durée des siècles : « Mes petits enfants, je vous engendre de nouveau jusqu'à ce que le Christ soit pleinement formé en vous » (1).

A l'autorité de la parole les Saintes Écritures ajoutent le témoignage des faits. J'en choisirai deux parmi plusieurs autres : car chacun d'eux comprend un grand mystère. Le premier, consigné dans l'Évangile de saint Luc, est le récit de la visite de la bienheureuse Vierge chez sa cousine Élisabeth ; le second, rapporté par les Actes, est la descente du Saint Esprit sur les Apôtres, réunis au Cénacle avec les premiers disciples. Pour bien saisir la liaison de ce double mystère avec la maternité spirituelle de Marie, il faut se rap-

(1) Gal, IV,

peler que notre vie surnaturelle et notre état d'adoption sont constitués par deux éléments : la grâce sanctifiante et l'habitation du Saint Esprit. Du reste, l'un des éléments ne va ni ne peut aller sans l'autre. La grâce sanctifiante appelle l'Hôte divin (1), et la présence intime de Dieu en nous y suppose la grâce. Nous ne devons pas voir là deux bienfaits séparés ni séparables; et tel est leur enchaînement harmonieux que Dieu même ne pourrait le briser, puisqu'il est formé par l'essence même des choses (2).

Or, que voyez-vous dans les mystères de la Visitation et de la Pentecôte? La première application *sensible* de la vertu sanctificatrice du Sauveur après son Incarnation; la première mission *publique* du Saint Esprit sur l'Église, considérée dans ses chefs et dans ses membres. Personne ne niera que cette première application des mérites de Jésus-Christ à la sanctification des âmes, et cette première donation de l'Esprit Saint ne soient aptes à nous montrer comment et par quelle voie se feront les suivantes. Autant vaudrait dire que le pardon accordé à l'amour pénitent de Madeleine, à la foi confiante du larron sur la croix, sont des faits isolés et sans portée, dont on ne saurait induire la miséricorde de Jésus-Christ pour tout pécheur qui se repent comme eux. Autant vaudrait soutenir que la guérison de sa fille, accordée par Notre Seigneur aux humbles et pressantes importunités de la Chananéenne, ne témoigne pas de la puissance de toute prière persévérante. Non, des faits si diligemment relatés ont une signification voulue de Dieu. Ils

(1) Dulcis hospes animae. (Hymn. *Veni, Creator.*)
(2) Voir notre ouvrage intitulé *la Grâce et la Gloire*, l. IV, c. 3, t. I, pp. 230 et suiv.

sont comme l'exemplaire et le spécimen de ce que sa bonté fera perpétuellement dans l'Église, moins visiblement, il est vrai, mais avec une efficacité toujours également admirable.

Or, s'il est une chose manifeste, c'est que dans l'un et dans l'autre des deux mystères, dans la sanctification du Précurseur comme dans la descente de l'Esprit Saint sur l'Église naissante, apparaît l'intervention de Marie. D'où nous avons le droit de conclure à son intervention constante dans la sanctification des hommes et dans l'effusion du Saint Esprit et de ses dons. Relisons, pour nous en convaincre, les textes sacrés.

Voici d'abord ce qu'ils nous apprennent de la sanctification de saint Jean-Baptiste : « Il arriva qu'à peine Élisabeth eut entendu la salutation de Marie l'enfant tressaillit dans son sein, et Élisabeth fut remplie du Saint Esprit... » (1). Ce tressaillement chez l'enfant est la marque certaine de sa justification. Il a reconnu la présence et l'influence sanctifiante de l'Époux, et, comme il est désormais son ami, il ne peut contenir sa joie. Mais qui donc vient d'apporter Jésus à Jean si ce n'est Marie? Quand Jésus a-t-il opéré la sanctification de son précurseur? Tant que la Vierge n'a rien dit, Jean reste endormi dans le sein de sa mère. Ce qui le réveille, ce qui le fait tressaillir d'allégresse, c'est la salutation de Marie. A cette même salutation, Élisabeth est remplie du Saint Esprit, comme l'était son enfant. D'où vient à la parole de la Vierge cette action sur la mère et sur le fils ; ou, pour nous en tenir strictement au texte, à quoi rapporter la liaison et

(1) Luc., I, 41, 44.

l'ordre de ces faits : Marie saluant, Jean tressaillant de joie, Élisabeth prophétisant? A l'action du Verbe incarné, sans doute, mais à son action portée par la voix de sa mère (1). Pas d'autre explication plausible. Par conséquent, ces premières grâces du Dieu fait homme sont attachées au ministère de Marie. S'il en est le principal auteur, elle en est comme le sacrement et le véhicule (2).

Il faut que cette vérité soit bien certaine pour avoir été si nettement professée par un homme de grand talent, mais en qui ni ses relations, ni son caractère ne permettent de soupçonner l'exagération, quand il s'agit de célébrer les privilèges de la Mère de Dieu. L'importance du texte me détermine à le citer en entier. Voici donc ce que je lis dans Nicole, à propos du mystère de la Visitation : « Saint Jean prévint Jésus-Christ dans l'ordre du ministère, et Jésus-

---

(1) Joannes materno in utero sanctificatur charismate insigni, lectisque donis ad vias Domini parandas instruitur; haec tamen contingunt ex salutatione Mariae cognatam divino afflatu visentis, dit Léon XIII dans l'Encyclique, *Jucunda semper* (8 sept. 1894.)

(2) « Il faut savoir que le mystère de la Visitation est un mystère de Manifestation et de Lumière, et que le principe de cette manifestation est le divin composé de l'Enfant Jésus et de sa Mère, et de l'Enfant Jésus opérant par elle et vivant en elle », écrit le R. P. Guill. Gibieuf, de l'Oratoire, dans son ouvrage sur la *Vie et les Grandeurs de la Mère de Dieu;* 2e p., ch. 5, § 4. C'est pourquoi, suivant le même auteur, non seulement la sanctification du Précurseur, mais le don de prophétie qui se révèle et dans les paroles d'Elisabeth et, plus tard, dans le Cantique de Zacharie, doivent être attribués à Marie, comme instrument de Jésus. Grandes furent les bénédictions que reçut la demeure d'Obédedom par la présence de l'Arche ; d'autant plus grandes incomparablement celles que répandit *l'Arche de la Nouvelle alliance* sur la maison d'Elisabeth, « qu'il y a plus de différence entre la figure et la vérité. Et Elisabeth peut dire justement de la Vierge ce qui est dit de la Sapience : *Venerunt mihi omnia bona cum illa, et innumerabilis honestas per manus illius ;* toutes sortes de biens me sont venus avec elle, et une infinité de grâces m'ont été conférées par ses mains... Heureuses, ô Vierge, les maisons que vous visitez! Heureuses les personnes chez qui vous daignez établir votre domicile » *Id., Ibid.*, c. 2, § 10. Voir encore sur ce mystère Bossuet, *3e serm. pour la fête de la Concept. de la S. Vierge;* Aug. Nicolas, *la Vierge Marie d'après l'Evangile*, c. 10, § 2.

Christ prévint saint Jean dans l'ordre de la grâce qu'il lui conféra dans la visite que la Vierge rendit à Élisabeth qui le portait dans son sein. Ainsi, saint Jean après la Sainte Vierge reçut les prémices des grâces opérées par l'Incarnation du Fils de Dieu. Toutes celles qui avaient été données auparavant avaient bien été données en vue de l'Incarnation de Jésus-Christ (et de ses mérites) ; mais elles ne l'avaient pas été par Jésus-Christ homme. La première action de Jésus-Christ a été de former son précurseur. C'est pour cela qu'il le va chercher, et qu'il le prévient de sa visite...

« Jésus-Christ associe la Vierge au dessein qu'il avait de former un précurseur, en remplissant de grâce l'âme de saint Jean. Il *veut que cela s'exécute par son ministère.* Il lui donne part à la naissance spirituelle de saint Jean, comme elle avait eu part au mystère même de l'Incarnation. Et comme saint Jean représentait l'Église et tous les élus, puisqu'il est dit de lui qu'il a été envoyé de Dieu afin que tous croient par lui (Jean, 1, 7), et qu'on ne peut parvenir au salut que par la voie de la pénitence qu'il a enseignée aux hommes ; *Jésus-Christ nous a montré par là que la Sainte Vierge coopère par sa charité à la naissance spirituelle de tous les élus, et que, lorsque Jésus-Christ les visite par sa grâce, la Vierge les visite par sa charité, en leur obtenant cette grâce par ses intercessions. Ainsi elle est notre véritable mère, et nous la devons toujours regarder aussi unie à Jésus-Christ dans les opérations qu'il fait sur nous, comme elle l'était dans cette visite rendue à Elisabeth et à saint Jean* » (1).

---

(1) Nicole, *Continuat. des Essais de Morale. Pensées morales sur les*

Transportons-nous maintenant au Cénacle. Apôtres et disciples, sur l'ordre du Sauveur montant au ciel, s'y préparent dans la retraite et dans la prière, à « recevoir la vertu du Saint-Esprit qui doit venir sur eux » (1). Pourquoi la Sainte Écriture, toujours si sobre de détails au sujet de la Mère de Dieu, nous la représente-t-elle *nominativement*, en termes exprès, priant avec eux, au milieu d'eux? « Tous persévéraient unanimement dans la prière avec Marie, Mère de Jésus ». C'est à Léon XIII que nous demanderons la

---

mystères de J.-C. La Visitation, § 2 et 3. Œuvres, t. XIII, p. 331, 332. (Paris, 1741).

Ailleurs le même Nicole écrit encore :

« Et cette charité (maternelle) paraît principalement dans la Sainte Vierge qui les porte *tous* (il parle des chrétiens) dans le sein de sa charité, et qui, par ses intercessions, coopère au salut *de tous,* pécheurs et innocents, morts et vivants, en obtenant aux uns le recouvrement de la grâce et de la vie, et aux autres la conservation de l'une et de l'autre » (*Id., ibid.*) *Jésus-Christ élevé en croix,* § 3, pp. 431, 422.

Ne quittons pas cet auteur, sans avoir recueilli de sa bouche les attestations les plus consolantes sur l'universelle médiation de Marie. Elles serviront de contre-poids à ce qu'il a pu écrire ailleurs de moins favorable à notre confiance filiale envers la Mère de Dieu. A la question de savoir « quels sont les saints en qui nous devons avoir une confiance plus particulière, et à qui nous devons plus particulièrement nous adresser », il répond : « Comme Dieu applique diversement les fidèles qui sont au monde, à assister d'autres fidèles, soit par leur charité, soit par leurs prières; il applique aussi diversement les saints du ciel à secourir en particulier certains fidèles de l'Eglise. Les uns obtiendront des grâces par l'intercession d'un saint pour qui ils auront eu une dévotion particulière, les autres par les prières d'un autre. Mais on peut dire, en général, que chaque fidèle doit avoir une confiance et une dévotion singulière pour la Sainte Vierge. Elle est la mère de tous les chrétiens, puisqu'elle est la Mère de Jesus-Christ. Elle a coopéré par sa charité, dit saint Augustin, à leur naissance spirituelle; et comme son amour pour Dieu est beaucoup plus grand que celui de tous les Anges et de tous les Saints, il est aussi plus efficace auprès de son Fils. Il faut donc exhorter tous les fidèles à avoir pour la Sainte Vierge une révérence et une devotion très particulières, à se lier à elle par divers exercices de piété ; et ils ne feront en cela que suivre l'esprit de l'Eglise qui s'adresse à la Sainte Vierge au commencement de toutes ses prières, puisqu'elle emploie presque aussi souvent l'*Ave Maria* que l'Oraison dominicale, pour montrer que la Vierge est le *canal ordinaire* des grâces de Dieu sur nous, et que nous avons un besoin tout particulier de ses intercessions. » Nicole, *Instruct. théolog. et mor. sur l'Oraison domin.,* la *Salut. angel.*, etc., 7e Instr., ch. 6, p. 303, 304 (Paris, 1718).

(1) Act., I. 5, 8, 14.

réponse. « Comme l'œuvre sacrée de la Rédemption ne sera pas achevée, tant que l'Esprit Saint promis par le Christ n'aura pas fait son avènement, nous contemplons la Vierge dans le Cénacle où, priant au milieu des Apôtres et pour eux avec un gémissement ineffable, elle appelle sur l'Église la plénitude du Paraclet, don suprême du Christ, trésor qui ne défaudra jamais en elle » (1). Réponse suggérée par le texte inspiré, de l'avis de nos plus illustres docteurs, et symbolisée, comme je le faisais remarquer dans une autre circonstance, par les peintres chrétiens dans la représentation du mystère (2).

Or, ce qui se fait à la Pentecôte est l'image de ce qui se reproduira dans toute la série des âges. Car toute effusion de grâce, de quelque nature qu'elle soit, en quelque temps qu'elle se renouvelle, est une participation, disons mieux, une suite de cette première et solennelle effusion. Aucun don ne sera fait aux hommes soit de grâce sanctifiante, soit de privilèges gratuits, que le Saint Esprit n'ait alors apporté, quand il descendit sur l'Eglise naissante. Donc, encore une fois, ou les règles posées par Dieu subissent un changement que rien n'explique, ou l'Esprit Saint et ses grâces descendront toujours sur les hommes à la prière et par le ministère de Marie.

Creusons ces deux faits capitaux pour en tirer tout ce qui peut contribuer à mettre en relief l'association de la Vierge avec son Fils dans les œuvres de la grâce. L'Évangile, dans son récit de l'Incarnation du Verbe, nous montre comme un double facteur : l'Es-

---

(1) Léon XIII, Encycl. *Jucunda Semper* (8 sept. 1894).
(2) Ire Partie, l. VII, c. 3 ; t. II, p. 242.

prit de Dieu survenant en Marie, et la Vierge elle-même concevant le Fils de Dieu par l'opération du même Esprit. C'est ainsi que naît à la vie mortelle le Fils unique de Dieu, fait homme. A la naissance spirituelle de Jean, comme à celle de l'Église, au jour de la Pentecôte, je retrouve le même Esprit opérant et vivifiant l'un et l'autre; et je ne m'en étonne pas : car ces deux mystères sont une conséquence et comme le prolongement du mystère de l'Incarnation. Je devais donc rencontrer aussi Marie, la Vierge Mère, afin que la suite répondît de tous points au principe.

Et ce que l'analogie de la foi me faisait pressentir, la Sainte Écriture le confirme expressément dans l'histoire de l'un et l'autre mystère. Mais, pour le redire encore, ces deux mystères, mystère de l'adoption divine par la justification, mystère de la descente du Saint-Esprit dans l'âme des croyants, sont des faits capitaux et journaliers dans le monde : capitaux, parce que c'est à ces deux choses que se rapportent tous les dons de grâce répandus par Dieu sur ses créatures ; journaliers, parce que l'œuvre de la sanctification des hommes ne s'arrête jamais. Par conséquent, c'est aussi la perpétuité et l'universalité du ministère de Marie dans l'application des mérites de son Fils, notre Sauveur.

Telle est la loi manifestée par la sanctification du Précurseur et par la descente du Saint Esprit au Cénacle.

On en saisirait aisément la trace et l'application dans plusieurs autres faits racontés par nos Évangiles. Voici les mages, prémices de la gentilité, qui viennent reconnaître le Roi nouveau-né par leurs adorations. Une étoile miraculeuse les amène à son ber-

ceau ; mais c'est par l'entremise de sa mère, et présenté par elle, qu'il reçoit les premiers hommages de leur foi. Peu de temps après, le Christ enfant s'en ira prendre possession des pays infidèles, et jeter la semence féconde d'où sortiront un jour des moissons de vertus religieuses : il gagnera cette terre d'Égypte porté sur les bras de Marie. Plus tard encore, il montrera par le premier de ses miracles que sa bonté va jusqu'à nous accorder les biens temporels, quand cette faveur doit avoir pour effet de promouvoir notre bien spirituel et la gloire de son Père : et c'est aussi par l'intervention de Marie qu'il opérera ce prodige (1). Si nous en croyons nombre d'écrivains de l'Église latine et même de l'Église grecque, la conversion du larron pénitent serait le fruit des prières de la Mère de douleurs. Elle aurait par son intercession fait rejaillir sur ce malheureux la vertu du sang rédempteur. Sa présence au Calvaire, attestée par l'Évangile, leur a suffi pour tirer cette conclusion.

Nous pourrions, dès maintenant, montrer quelle est la perfection de la maternité spirituelle de la Sainte Vierge, et quels droits elle possède de nous appeler ses fils ; puisqu'elle remplit si pleinement des fonctions qui seules, indépendamment de tout concours à la rédemption du monde, suffiraient à nous donner une mère et des pères dans l'ordre de la grâce. Mais la vérité traitée dans ce chapitre est si capitale qu'il faut la confirmer encore par l'autorité de nouveaux témoignages.

---

(1) Voir Bossuet. *3e serm. pour la fête de la Concept. de la S. V.*, 1er point.

CHAPITRE II

Où la coopération universelle de la Sainte Vierge à la distribution des grâces, acquises au Calvaire, est confirmée par le témoignage de la Liturgie, des Pères, des docteurs et des pontifes, en Orient tout aussi bien qu'en Occident.

I. — Au témoignage de l'Écriture vient s'adjoindre celui de la sainte Église, exprimé par ses prières liturgiques, par ses Pères et par ses docteurs. Dites-moi, si vous le pouvez, quand cette Épouse du Christ a cru pouvoir se passer, dans les prières qu'elle adresse à son Époux, de l'intercession de Marie; quel genre de grâces elle demande sans employer pour les obtenir le patronage de cette divine mère; à quelle époque de la durée, dans quelles circonstances, elle a oublié de la regarder comme son intermédiaire et sa médiatrice auprès du Médiateur? Quant à moi, c'est vainement que j'ai parcouru sa Liturgie, sous les différentes formes qu'elle a revêtues dans la suite des temps, pour y constater un pareil oubli. Toujours et partout l'Église et par ses hymnes, et par ses oraisons, dans le plus auguste de ses mystères aussi bien que dans les autres parties de son culte, atteste pratiquement la grande vérité que nous voulons établir. Trop souvent l'occasion se présentera d'en apporter la preuve, pour qu'il soit nécessaire de multiplier ici les textes. J'en trouve le résumé dans cette oraison d'un Office récemment accordé par le Saint-Siège : « Seigneur, Dieu tout puis-

sant qui avez voulu que *nous recevions tout par l'immaculée Mère de votre Fils*, donnez-nous, grâce à l'assistance d'une si grande mère, etc. » (1).

Or, cette phrase, introduite ainsi dans la Liturgie, on peut la suivre avec beaucoup d'autres, ayant une signification semblable, à travers les écrits des Docteurs et des Pères, en Orient non moins qu'en Occident, A la fin du Livre suivant, nous en presserons la signification, pour en faire jaillir tout ce qu'elle renferme. En ce moment, la chose qu'il s'agit de prouver, c'est que, pour parler en général, la Sainte Vierge a le rôle de médiatrice universelle; rôle secondaire, il est vrai, mais rôle incontestable, dans la dispensation des grâces.

La même proposition, exprimée dans ces termes ou d'autres équivalents : « *Tout par Marie; tout bien par Marie* », est devenue, nous pouvons le dire avec assurance, comme un *lieu commun* chez les auteurs ascétiques, au moins depuis saint Bernard qui l'a moulée dans cette formule à la fois si brève et si pleine, que tous les siècles vont redisant après lui.

Écoutez ce grand serviteur de la Reine du ciel. L'intelligence que nous aurons de sa pensée nous fera mieux entendre la pensée commune. Il l'a plus nettement consignée dans le sermon sur la Nativité de la bienheureuse Vierge, généralement intitulé : *De l'Aqueduc*.

Après avoir présenté le Christ Jésus comme la source

(1) Domine Deus Omnipotens, qui per immaculatam Genitricem Filii tui *omnia nos habere voluisti*, da nobis tantae matris auxilio, etc. » *Postcomm. fest. Manifest. Immacul. M. a sacro numismate* (27 nov.). Déjà dans la *secrete* de la messe pour la vigile de l'Assomption, Marie nous était représentée *montant au ciel afin d'y prier pour nous;* tout comme Notre Seigneur était monté lui-même *ad interpellandum pro nobis.*

de vie qui de la cité de Dieu s'est détournée vers nous, pour nous abreuver de ses eaux; « l'Aqueduc est plein, poursuit-il, afin qu'on puise à sa plénitude même. Vous avez déjà compris, si je ne me trompe, quel est cet aqueduc qui, cherchant au cœur du Père la plénitude de la source, l'a mise à notre portée, sinon comme elle est en elle-même, au moins dans la mesure où nous pouvions la recevoir : car vous savez à qui il a été dit : Je vous salue, pleine de grâce... Si, durant tant de siècles, les ruisseaux de la grâce ont coulé parcimonieusement sur le genre humain, c'est que le précieux aqueduc dont nous parlons n'existait pas encore (1)...

« Considère, ô homme, le plan de Dieu et reconnais-y le dessein de la sagesse, le dessein de la bonté. Avant de couvrir l'aire de la rosée céleste, il commence par en imprégner toute la toison. Voulant racheter le genre humain, il en met toute la rançon dans Marie... » J'omets une partie de la page suivante, parce que je l'ai donnée dans un autre endroit. « Mais, dit le saint, il faut entrer plus profondément dans le mystère et considérer de quelle ardeur d'affection Dieu veut que nous honorions cette Vierge, puisqu'il a mis en elle la plénitude de tout bien. Par suite, tout ce qu'il y a en nous d'espérance, ce qu'il y a de grâce, ce qu'il y a de salut, tout, dis-je, et n'en doutons pas, nous vient de celle qui s'élève vers le ciel, inondée de délices (2).

---

(1) Et pourtant, nous le dirons plus tard, la grâce qui ne manqua jamais au genre humain, même avant la venue du Christ et l'existence de sa mère, était encore distribuée dependamment de l'un et de l'autre.

(2) Totius boni plenitudinem posuit in Maria, ut proinde si quid spei in nobis est, si quid gratiae, si quid salutis, ab ea noverimus redundare. Paroles adoptées par le Bréviaire romain, fête de N.-Dame auxiliatrice, 24 mai, 7e leçon.

« Oui, certes, elle est un jardin de délices que le vent du divin Midi n'a pas seulement une fois caressé de son souffle, mais sur lequel il est revenu de sa chaude et fécondante haleine, afin d'en faire couler toujours en abondance les plus doux parfums, je veux dire les richesses de la grâce (1). Otez cette masse solaire qui illumine le monde, où sera le jour? Otez Marie, cette étoile de la mer, de la grande et vaste mer du monde, que restera-t-il qu'un immense brouillard, l'ombre de la mort et les plus épaisses ténèbres? Donc, de toute la tendresse de nos cœurs, de tout notre pouvoir d'aimer, de tous nos vœux les plus ardents, honorons et vénérons cette Marie : *telle est la volonté de celui qui a voulu que nous ayons tout par Marie; sic est voluntas Ejus qui totum nos habere voluit per Mariam.* Telle est, dis-je, sa volonté, mais une volonté qui va toute à notre avantage » (2).

Nous tenons, il est vrai, tous les biens de Marie par cela seul qu'elle nous a donné l'auteur de la grâce, Jésus-Christ, notre Rédempteur. Mais ce n'est pas là toute la pensée de saint Bernard. Ce qu'il veut encore et surtout nous enseigner ici, c'est le rôle universel de cette divine mère dans la répartition des grâces. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les paroles suivantes du même texte :

« Elle s'empresse partout et toujours d'apporter assistance à nos misères; nous consolant dans nos craintes, réveillant notre foi, raffermissant nos espoirs,

---

(1) Cant., IV, 6.

(2) S. Bernard, *de Aquaeductu*, n. 4, sqq. P. L. CLXXXIII, 440, sq.

Le saint dit ailleurs, en termes équivalents : « *Nihil nos Deus habere voluit, quod per Mariae manus non transiret ;* Dieu a voulu que nous n'eussions rien qui ne passât par les mains de Marie ». *Serm. pro Vigil. Nativ. Dom. 3,* n. 10. P. L. CLXXXIII, 100.

chassant la défiance, relevant la pusillanimité. Vous n'osiez approcher du Père. Tremblants au seul bruit de sa voix, vous vous enfuiez dans le feuillage. Il vous a donné son Fils pour Médiateur... Mais peut-être redoutez-vous encore en Jésus la majesté divine : car, tout en se faisant homme, il est resté Dieu. Voudriez-vous un avocat auprès de lui? Recourez à Marie. En Marie, c'est l'humanité toute pure, non seulement pure de toute tache, mais pure de toute nature autre que la vôtre. Je le dis sans hésitation : elle aussi sera exaucée pour la considération qu'elle mérite. Le Fils exaucera sa mère, et le Père écoutera son Fils. Mes petits enfants, voilà l'échelle des pécheurs, voilà mon plus ferme espoir, voilà toute la raison de ma confiance. Car enfin le Fils peut-il donner ou recevoir un refus; est-il possible que le Fils n'écoute pas, ou que lui-même ne soit pas écouté ? Ni l'un ni l'autre, assurément. Vous avez, dit l'Ange, trouvé grâce auprès de Dieu. O bonheur ! Toujours elle trouvera la grâce, et nous n'avons besoin que de la grâce... Ah! cherchons la grâce, et cherchons-la par Marie, parce que ce qu'elle cherche, elle le trouve infailliblement » (1). Quelque longue que paraisse cette citation je ne l'ai pas abrégée sans regret; tant elle est apte à mettre en évidence et le sentiment de saint Bernard et cette idée si glorieuse pour Marie que, dans l'ordre de la Rédemption et dans l'ordre de l'application des mérites de Jésus-Christ, tout nous vient par son entremise : *Sic est voluntas Ejus qui totum nos habere voluit per Mariam.* Or, encore une fois, l'axiome formulé par le saint abbé de Clairvaux a été

(1) S. Bernard, *ibid.*

recueilli et répété par les maîtres de la science sacrée qui l'ont suivi, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours.

II. — En voulez-vous des preuves? Écoutez ces quelques textes choisis entre mille. Voici d'abord un auteur assez rapproché des temps illustrés par saint Bernard : « Considérez, mes bien chers, que Marie est la souveraine des hommes en ce monde. C'est d'elle qu'il est écrit au livre des Psaumes : Comme les yeux d'une servante sont attachés aux mains de sa maîtresse.. (1). La servante de Marie, Notre Dame, c'est toute âme fidèle; disons mieux, c'est l'Église entière. Les yeux de la servante doivent être constamment attachés aux mains de sa maîtresse, parce que nous devons toujours porter nos regards vers les mains de Marie, soit pour en recevoir du bien, soit pour offrir à Dieu par elle toutes nos œuvres bonnes. En effet, *c'est par les mains de cette maîtresse bien-aimée que nous recevons tout ce qu'il y a de bien en nous :* témoin cette parole de saint Bernard : *Dieu n'a rien voulu nous donner qui ne passât par les mains de Marie* » (2).

---

(1) Psalm., CXXII, 2.

(2) *Speculum B. M. V.* Lect. 3. Opp. s. Bonav. t. XIV, p. 240. sq. (éd. Vivès). J'ai déjà dit comment la critique dispute à S. Bonaventure la paternité de cet ouvrage : ce qui d'ailleurs ne lui ôte ni son antiquite, ni tout son mérite. Mêmes idées dans un sermon, attribué comme *le Speculum* à saint Bonaventure, et d'une authenticité également douteuse. On trouvera ce dernier texte dans le second tome de notre *Ire Partie*, l. VII, c. 4, p. 258.

La pensée de saint Bernard se rencontre encore dans le livre intitulé, *De la Couronne de la Vierge*, c. 15. P. L., XCVI, 304. « *Tous les biens que la Majesté souveraine a dessein de communiquer au monde, elle a voulu les déposer entre vos mains.* Ainsi Dieu vous a t il confié les trésors de la sagesse, les joyaux des *charismes*, les beautés des vertus, tous les ornements de la grâce Quand vous les semez sur nous, notre stérilité devient feconde » Saint Hildefonse ne peut avoir écrit ce livre, encore qu'il en ait été donné comme l'auteur, puisqu'il contient des fragments de saint Bernard, et que le style est celui du XIIe siècle, Si

Après l'auteur du *Miroir de la Vierge Marie*, consultons le pieux et savant Denis le Chartreux. Voici comment il termine une magnifique description de la dignité suréminente et des privilèges apportés par la maternité divine à la Vierge Marie :

« Enfin le Roi-Messie, le Christ Notre Seigneur, jaloux d'exalter sa propre mère et de l'honorer sans mesure, l'a constituée médiatrice entre lui, le juge, et nous, les justiciables. Il l'a prise à ses côtés pour qu'elle soit notre avocate ; il lui a confié l'Église militante, et soumis toute l'armée des élus, *en sorte que rien ne nous est donné que par elle*. Donc, si nous sommes exaucés, s'il nous vient indulgence et grâce, sachons-le bien, *tout nous arrive par Marie ;* c'est entre ses mains qu'est notre salut » (1). L'allusion dans ce texte aux paroles de saint Bernard est évidente. Ces mêmes paroles, le chancelier Gerson les a faites *siennes*, en les rapportant à leur auteur : « Vous, mère de grâce, Vierge incomparable; *vous, par les mains de laquelle*, au témoignage de saint Bernard, *nous est donné de Dieu tout ce qui nous est donné;* vous, riche en miséricorde envers ceux qui vous invoquent, nous vous prions en vous saluant, nous vous saluons en vous priant » (2).

Déjà nous avons entendu saint Bernardin de Sienne ; mais puisqu'il n'a pas eu peur de se répéter, ne craignons pas non plus de l'écouter à nouveau. Parlant des étoiles qui couronnent le front de la Vierge, « la

---

je l'ai cité comme les textes précédents, c'est qu'il montre combien la formule du grand abbé de Clairvaux et la doctrine qu'elle exprime étaient généralement répandues, dès les douzième, treizième et quatorzième siècles.

(1) Dionys. Carthus., *L. de via et fine solitar.*, a. 7.

(2) Gerson., *serm. in Coena Domini*, sub initio. Opp., t. III, p. 196.

quatrième, dit-il, est la *dispensation*. A partir de l'heure où elle conçut dans ses flancs le Verbe de Dieu, elle obtint, pour ainsi dire, une certaine juridiction, une sorte d'autorité sur toute procession temporelle du Saint Esprit ; tellement qu'on ne reçoit les grâces de Dieu que par son entremise. C'est pourquoi, le très dévot Bernard a dit : *Aucune grâce ne vient du ciel en terre, à moins de passer par les mains de Marie*» (1).

On se rappelle celui qu'on désignait par l'appellation de *sage Idiot*, avant que le P. Théophile Raynaud eût découvert son véritable nom, celui de Raymond Jordan. Lui aussi répète l'axiome de saint Bernard : « Vous êtes, ô Notre Dame, la dispensatrice des grâces divines : rien ne nous est accordé par votre Fils, qu'il n'ait passé par vos mains » (2).

Même affirmation générale dans livre *des Louanges de la bienheureuse Marie*, composé par Richard de Saint-Laurent. Ayant expliqué de la Mère de Dieu plusieurs des textes où l'écrivain sacré fait le plus splendide éloge de la divine Sagesse, il en arrive à ce verset : « Tous les biens me sont venus par elle » (3). « C'est, dit-il, ce qu'il faut principalement entendre des biens de la grâce qui sont les véritables biens. Ils nous sont venus de la largesse inépuisable de Dieu, qui veut faire passer par les mains de Marie tout le bien qu'il donne à ses créatures » (4). Or, le pieux auteur parle bien, lui aussi, de la dispensation des grâces, et non pas seulement de leur première acqui-

(1) S. Bernardin. Sen., *Serm. de Nativ. B. M. V. 5*, a. un., c. 8. Opp. t. V, p. 96.
(2) Raym. Jordan., *Contempl. de B. M. V.*, p. IX, contemp. 14. de dilect. V. Mariae.
(3) Sap., VII, 11.
(4) Ricard. a S. Laurent., *de Laudib. B. M. L.* II, c. 3. Opp. Alberti M. t., XX, p. 61.

sition, car il ajoute : « C'est pourquoi il faut s'appliquer à connaître Marie ; parce que, qui la connaîtrait l'aimerait, et qui l'aimerait recevrait du Fils, par son intermédiaire, *ipsa mediante*, tous les biens nécessaires dans le présent, et, pour le futur, la vie éternelle dont les grâces et les vertus sont les arrhes et le gage » (1). Même axiome encore chez saint Antonin de Florence : « C'est par Marie que descend du ciel tout ce qu'il y a de grâce à venir dans le monde » (2).

Adam de Perseigne exprime à la fois et l'idée que Marie nous a donné toute grâce en nous donnant l'Auteur de la grâce, et l'idée que, dans l'application, toute grâce aussi nous arrive par son entremise. « Comme elle est pleine de grâce, comme de tout elle-même ruissellent les délices de la miséricorde, il n'y a pas de grâces que son enfantement ne nous apporte. Elle est à nous cette Vierge, ils sont nôtres tous les mystères célestes qui s'opèrent en elle. Il est donc souverainement périlleux de s'éloigner, même pour un instant, de *celle à qui sont confiées toutes les délices* de notre suavité, de celle en qui sont réservées pour nos usages les richesses du salut, la sagesse et la science des Saints » (3). Et encore : « O salut assuré, ô sommaire de la vie, ô notre unique espérance de pardon, ô suavité singulière ! *Vous êtes tout pour moi*, mon unique Souveraine ; *en vous est déposée la plénitude de tous les biens*... Avez-vous besoin de miséricorde, vous la trouverez surabondamment dans ses entrailles virginales ; cher-

(1) Id., *ibid.*
(2) S. Anton. Flor., *Summ.*, p. IV, tit. 15, c. 20, § 12.
(3) Adam. Persen., *Fragmenta Mariana.*, *fragm.* 7. P. L. CCXI, p. 754.

chez-vous la paix, etc., etc. » (1). Énumération qui se rapporte manifestement à la distribution des grâces.

Voulez-vous encore un témoignage autorisé, venant de l'Église latine? C'est un texte du bienheureux Albert le Grand. Il n'est pas étranger à la loi formulée par saint Bernard, puisqu'il suit immédiatement l'extrait d'un sermon où notre saint a très éloquemment célébré l'universelle efficacité des intercessions de Marie, considérée sous le nom *d'étoile* (2). « Et le nom de la Vierge était Marie. Marie, suivant les diverses interprétations, signifie souveraine, étoile de la mer, illuminée, illuminatrice... *Souveraine :* n'est-elle pas la dame et maîtresse de tout ce dont Dieu est le Seigneur et le maître ?... *Lumineuse, illuminatrice :* car elle reçoit immédiatement les illuminations divines, et toutes les faveurs du ciel sont universellement distribuées par elle, *ipsa omnium bonitatum universaliter distributiva. Étoile de la mer*, parce qu'elle est et sera toujours la plénitude de toutes les grâces de la vie présente » (3). Si ce texte ne paraissait pas encore assez clair, en voici un autre qui ne permet aucune hésitation. Le bienheureux Albert traite de la plénitude des grâces en Marie. Il signale, en dehors des autres plénitudes, « celle qui reçoit uniquement pour *donner*, et c'est la plénitude du canal. Or, la très heureuse Vierge a cette plénitude : car toutes les grâces, *quant au nombre* (c'est-à-dire, sans en excepter aucune), passent par ses mains. Et voilà pourquoi il est dit au livre de l'Ecclésiastique : Je

(1) *Id., ibid.*, 1 p.; 745, 746; col. ep. 16, 634, sq.; *Marialis* serm. 2, 714.
(2) S. Bernard., *hom.*, 2 *super Missus est.* P.L. CLXXXIII.
(3) Albert. M., *Quaest. super Missus est.*, q. 29, § 2. Opp. T, XX, p. 31.

suis comme le canal du fleuve, et comme l'aqueduc qui sort du paradis de Dieu (1) ; c'est-à-dire, des délices de la divine miséricorde » (2). Vient ensuite une allusion très expresse à la formule de saint Bernard, et l'application faite à Marie des paroles de la Sagesse : Tous les biens me sont arrivés par elle et j'ai reçu de ses mains une incalculable richesse (3).

J'omets une foule d'autres témoignages pour m'arrêter sur un texte de Léon XIII. C'est par lui qu'il a fermé sa lettre encyclique, *Jucunda semper*, sur le Rosaire de Marie. « Vénérables frères, dit le Pontife à ses coopérateurs dans l'Épiscopat, que Dieu qui nous a donné, dans sa bonté miséricordieuse, une telle Médiatrice, *et qui a voulu que nous recevions tout par Marie*, daigne par son intercession et sa faveur exau-

---

(1) Eccli., XXIV, 41.

(2) Albert. M., *Ibid.*, q. 164, p. 116. Beatissima Virgo plena est gratiarum omnium, quantum ad numerum, quae omnes ad numerum transeunt per ipsius manus..., l. c.

(3) Le moyen âge fournirait bien d'autres témoins à qui prendrait le temps d'en interroger les ascetes et les prédicateurs. Voici, par exemple, le franciscain Bernardin de Busti disant de Marie : « Dieu l'a tant aimée qu'il n'a voulu nous faire aucun bienfait qui ne passât par ses mains. Or, elle n'est pas avare, mais libérale et généreuse. Dieu l'a constituée sa cellerière et la dispensatrice de ses grâces ». *Marial.*, part. III, de nomine Mariae, serm. 2.

Voici Pelbart de Themeswar, qui répète, après saint Bernardin de Sienne, « qu'à partir du moment où la Vierge conçut le Verbe de Dieu, elle eut une sorte de juridiction sur toutes les processions temporelles du Saint Esprit, en sorte que nulle créature ne reçoive grâce ou vertu quelconque du Saint Esprit, sans qu'elle en soit la dispensatrice. Et je ne crains pas de dire, ajoute-t-il, que... du sein de cette Vierge comme d'un Océan de la divinité, sortent les ruisseaux et les fleuves de toutes les grâces... Donc, la source de toute grâce est en elle, afin que nous l'invoquions dans toutes nos nécessités ... car elle est la *dispensatrice de toute grâce* ». *Stellarii*, l. II, p. 2. Voici Cornelius de Snekis, qui proclame Marie « trésorière des divines grâces, parce qu'il a plu à Dieu de tout nous donner par ses mains, et rien sans elle ». *Rosarium*, serm. 4.

Pour le moment, ne regardons pas ce qu'il y a parfois d'outré dans les expressions, et ne prenons que la pensée qu'elles veulent mettre en saillie ; c'est toujours l'idée formulée par saint Bernard, avec moins de mesure peut-être, mais sans la moindre hésitation, tant elle paraît naturelle et vraie.

cer nos vœux communs... ». Et pour qu'on ne se méprenne pas sur la source d'où il a tiré la formule, Léon XIII a soin de signaler saint Bernard par une référence expresse. Du reste, il avait, dans le cours de la même lettre, rapporté d'autres paroles analogues, extraites d'un sermon de saint Bernardin de Sienne, mais écrites par ce dernier sous l'influence du saint abbé de Clairvaux : « Toute grâce communiquée à ce siècle y vient par une triple procession, de Dieu au Christ, du Christ à la Vierge et de la Vierge à nous ».

Or, Léon XIII, en parlant ainsi de Marie, ne faisait que suivre l'exemple de son glorieux prédécesseur : car Pie IX, écrivant de Gaëte aux évêques du monde catholique pour leur demander quel était leur sentiment et celui de leurs églises sur l'immaculée Conception, leur disait : « Vous savez très bien, Vénérables frères, que toute notre confiance repose sur la très Sainte Vierge : car Dieu a mis en elle la plénitude de tout bien ; sachons-le donc, tout ce qu'il y a en nous d'espérance, tout ce qu'il y a de grâce et de salut émane d'elle... Telle est la volonté de celui qui a voulu que nous ayons tout par Marie » (1). Constamment d'ailleurs, Pie IX, et dans ses Encycliques et dans ses Allocutions, exprime cette pensée que la bienheureuse Vierge est notre mère à tous, une mère très aimante, une mère qui peut tout obtenir, qui trouve ce qu'elle cherche et ne saurait être déçue dans sa prière (2).

III. Or, n'allons pas croire qu'il n'y ait que les

(1) Encycl. *Ubi primum*, data Cajetae (2 feb. 1849).
(2) Allocut. 20 avr. 1849 ; 20 déc. 1867 ; encycl., *Nostis Nobiscum* (8 déc. 1849), et *Quanta cura* (8 déc. 1864).

Pères et les écrivains de l'Église latine à tenir ce langage L'Orient nous offrirait en foule des témoignages aussi clairs et non moins explicites. Rappelons pour mémoire deux catégories de textes qui reparaissent à chaque instant dans les homélies des Pères. J'ai fait des emprunts à la première au début de notre second livre (1). *Par vous*, disent-ils à la Mère de Dieu, par *vous*... énumérant en détail avec saint Cyrille d'Alexandrie tous les fruits passés et présents de la rédemption. La seconde catégorie comprend les brillantes séries d'*Ave* par lesquelles se terminent nombre de leurs sermons à l'honneur de Marie. Le temps viendra d'en parler plus à loisir. Ce qu'il importe de noter ici, c'est qu'il n'est aucun don de grâce, accordé par la divine miséricorde, qui n'y soit attribué constamment à l'entremise de la Mère de Dieu. Je ne le nie pas, nos docteurs ont souvent en vue le don même du principe de la grâce, principe en qui nous avons tout reçu; mais aussi voyons-nous par les mêmes textes ou par leurs contextes qu'ils font dépendre l'actuelle dispensation des divines faveurs et de l'assistance et du pouvoir impétratoire de Marie. « O Vierge, ô Mère de Dieu, elle est si puissante votre *intercession* que, pour obtenir le salut, il ne nous faut pas d'autres *intercesseurs* que vous auprès de Dieu... Personne, ô toute sainte, qui soit sauvé, sinon par vous. Personne, ô immaculée, n'est délivré du mal, sinon par vous... Personne, ô très pure, qui *reçoive les dons de Dieu*, *sinon par vous*. Personne, ô très honorée, *à qui la bonté divine accorde ses grâces, sinon par vous* » (2).

---

(1) IIe partie, l. II, c. I.
(2) S. German. Const., *hom. in S. M. Zonam*, n. 5. P. G. XCVIII, 380,

C'est surtout en parlant de la glorieuse Assomption de Marie que les Pères d'Orient célèbrent cette universelle et perpétuelle médiation. Si la Vierge est montée au ciel; si elle a été admise plus intimement que tout autre au baiser du Seigneur, c'est pour intercéder plus constamment et plus puissamment en faveur de ses fils exilés. Peut-être n'est-il pas un discours sur le *Sommeil* et la glorification de la Mère de Dieu, où cette idée n'apparaisse tantôt sous une forme et tantôt sous une autre.

Voulez-vous quelques exemples? Lisez ce passage de Jean, archevêque d'Euchaïta, dans l'Asie Mineure : « Elle monte au séjour de l'éternelle paix; mais il ne faut pas croire que nos intérêts vont lui devenir moins chers et moins sacrés. Maintenant et toujours, elle s'occupe de notre malheureuse terre... Par elle nous avons l'être, le mouvement et la vie (1). Par elle, nous mourons avec la confiance de trouver la béatitude après notre passage; et, *pour tout dire en un mot, tout ce qu'il y a d'heureux pour nous dans la vie présente et dans la vie future, tout, dis-je, nous vient par elle : car en tout temps et de toute manière elle nous rend propices et son Fils et le Père de miséricorde, en sorte qu'elle nous obtient et nous obtiendra de lui tous les biens*, tant la soif de nous bien faire est inextinguible en elle. Ainsi, nous vous saluons, ô notre Souveraine; ainsi nous vous glorifions, à l'heure de votre départ : car vous avez bien mérité de notre nature, puisque vous nous avez apporté le salut à tous, puisque vous avez enfanté notre vie, puisque vous

---

381. Item, in *Praesentat. SS. Deip.*, n. 19. *Ibid.*, p. 308. Cf. S. Joan. Damasc., S. Andr. Cret, etc., passim.

(1) II Cor., 1, 8.

avez fait pleuvoir la joie sur notre misérable race. Qu'ils soient bénis les dons par lesquels vous nous avez enrichis; bénies tant de grâces dont nous avons été glorieusement couronnés par votre entremise. Désormais, nous ne sommes pas sous la condamnation qui pesait sur nos premiers parents; nous ne sommes plus des maudits livrés à la corruption ; désormais, la mort a perdu son empire. Et tout cela c'est grâce à vous, par vous et de vous que nous le tenons. *Per te, propter te et ex te ista omnia*... Vous vous êtes posée comme médiatrice entre le ciel et la terre, et vous avez merveilleusement changé tout en mieux » (1).

Texte d'autant plus remarquable qu'il distingue très nettement les deux parts de Marie dans l'œuvre de notre salut : celle qui lui revient dans l'acquisition de la grâce, en tant que Mère du Sauveur et son associée dans le sacrifice de la croix, et celle qu'elle a perpétuellement comme avocate auprès de Dieu, Notre Seigneur. Il les distingue, dis-je, pour nous assurer que, par l'une et par l'autre fonction de son ministère, la Vierge toute pure est pour nous le canal universel des grâces.

Lisez encore cette éloquente apostrophe de saint André de Crète à la Vierge mourante :

« Toute la création est pleine de votre gloire. La très suave odeur de vos parfums a tout sanctifié. Par vous le péché a perdu son aiguillon : par vous sont changées en joie les malédictions pesant sur notre premier père; par vous les Anges chantent avec nous : Gloire à Dieu au ciel, et paix à la terre... Partez donc, partez en paix; quittez cette demeure terrestre pour

(1) Joan., Euchait. arch., *Serm. in S. Deip. Dormit.* n. 32, 33. P. G. t. CXX, 1109, 1112.

aller rendre Dieu propice à nous, sa créature. Vivant parmi nous, vous n'étiez possédée que par une minime partie de notre terre. A présent que vous montez aux cieux, le monde entier vous embrassera comme son propitiatoire universel » (1).

« Et maintenant la Mère de Dieu, Reine et Souveraine de l'univers, devenue pour jamais immortelle, tend vers le Seigneur ces mains corporelles qui ont porté Dieu... Très douce colombe, élevée par un ineffable essor vers les régions d'en haut, elle ne cesse de protéger nos basses régions. Des hauteurs des cieux, elle met en déroute les démons : car elle est là notre constante médiatrice auprès de Dieu » (2).

Saint Jean Damascène comparait la mort de la Sainte Vierge à une éclipse de soleil. Encore qu'il nous soit quelque temps voilé par l'interposition de la lune, l'astre du jour n'a pas perdu sa lumière, et bientôt il reparaîtra dans sa splendeur, inondant le monde de ses rayons. Ainsi en est-il du *Sommeil* de la Vierge immaculée. « Source de la vraie lumière, trésor inépuisable de la vie, fontaine jaillissante de toute bénédiction, vous nous avez apporté tous les biens; et vous voilà cachée maintenant pour quelques jours dans les ombres de la mort. Mais la mort ne peut vous garder sous son empire; et vous verserez perpétuellement sur le monde les purs, immortels et toujours inépuisables rayons de la lumière et de la vie, les fleuves de la grâce, les sources des guérisons et des bénédictions célestes » (3).

---

(1) S Andreas Cretens., *serm. 3 in Dormit. B. V. M.* P. G. XCVII, 1100.
(2) S. Theodor. Studit., *Orat. in Dormit. SS. Deiparae.* P. G. XCIX, 720.
(3) S. Joan. Damasc., *hom. in Dormition. Deip. Virg.*, n. 10. P.G. XCVI, 716. Cf. Georg. Nicom., *or.* 6, *in SS. Deip. ingressum...* P. G. C., 1437, sqq.

Ces textes auxquels il serait aisé d'en adjoindre beaucoup d'autres, prouvent assez que la formule employée par saint Bernard, et devenue classique après lui, n'était pas, du moins quant à la substance, ignorée des Pères grecs.

Les livres liturgiques en sont une nouvelle preuve; témoins ces quelques fragments détachés des *Ménées*. « O vous qui avez porté sur vos bras le Christ qui porte toutes choses par le seul acte de sa volonté, offrez-lui vos puissantes prières pour qu'il me délivre de la main de mes ennemis, et qu'il me serre entre les bras de son immense miséricorde » (1).

« Loin de nous oublier, maintenant qu'elle règne au ciel, la Vierge Mère étend suppliantes ses mains divines vers le Créateur qu'elles ont porté » (2). Et ailleurs : « Offrons nos acclamations à la très pure et très sainte Vierge Marie : car c'est d'elle et par elle que découlent sur nous, au delà de tout ce qui se peut concevoir, les grâces célestes : elle est le torrent de la bonté divine » (3).

Est-il besoin de le dire, les Églises orientales, pas plus que l'Église latine, en rapportant à Marie tous les biens spirituels qui concourent à la sanctification des hommes, ne les lui attribuent pas comme à la source *première*, ni même comme à leur cause *principale;* son pouvoir est dans la vertu de ses intercessions. « Glorieuse Mère de Dieu, la toujours Vierge, chantent-elles dans leurs hymnes, *portez notre prière*

---

(1) *Ex Men.*, S. Joseph. conf., od. 9, 17 febr., de S. Archippo, in Claus. *Pietas Mariana Graec...* P. 1, n. 230.

(2) *Ex Men.* , S. Theophan., 13 febr., post od. 3, de S. Martiniano. *Pietas Mariana...* P. 1, n. 230.

(3) *Ex Men.*, S. Theophan., 17 jan., od. 21 de S. Anton., in claus *Pietas*, etc., n. 114.

à Dieu votre Fils, afin que, par vous, il sauve nos âmes » (1). « Ma voix suppliante crie vers vous, ô ma Souveraine ; sauvez-moi par votre intercession, réveillez-moi de mon lourd sommeil pour votre gloire et par la vertu de Celui qui s'est fait chair en vous » (2).

Ce n'est pas encore ici le lieu de parler des monuments du culte des premiers chrétiens pour la Mère de Dieu, tel qu'il nous est révélé dans les Catacombes. Mais parmi ces pièces archéologiques il en est une qui mérite d'être signalée d'avance, parce qu'elle exprime avec une exactitude théologique, non seulement la nature du culte rendu par l'antique Église à la Mère de Dieu, mais encore l'idée qu'on avait alors de son universelle médiation. C'est une pierre gravée d'une rare élégance, provenant du Musée Vettori (3). On y voit l'auguste Vierge dans l'attitude de la prière, c'est-à-dire, les bras étendus, la tête nimbée et voilée. Contre sa poitrine, selon le type byzantin, est l'Enfant-Jésus portant le nimbe crucifère. Or, la mère et le Fils apparaissent debout, dans une espèce d'urne qui, de chacun de ses flancs, laisse échapper un ruisseau. Dans le champ de la pierre sont gravés les sigles MP ΘΥ, *Mater Dei*, et plus bas, au-dessous, le mot ΗΠΗΓΗ, *Fons*, *la* source. Pouvait-on mieux exprimer que de Jésus-Christ, « la source principale », toutes les faveurs célestes coulent perpétuellement sur le monde, mais grâce à l'intercession toujours présente et par l'entremise de sa mère (4).

---

(1) Cosmas hierosol., *Hymn. pro magna feria 5*. P. G. XCVIII, 481.
(2) Idem, *ibid.*
(3) Num. aer. explic., p. 61.
(4) Is., XII. 3.
(5) Martigny, *Dict. des Antiq chrét.* La sainte Vierge, VIII.

CHAPITRE III

Comment la bienheureuse Vierge Marie resta présente au milieu de l'Eglise naissante, après l'Ascension de son Fils, pour exercer *sensiblement* les fonctions de la maternité spirituelle qu'elle doit remplir *invisiblement* jusqu'à la fin des siècles, et montrer par là que les fonctions de cette maternité ne s'arrêtaient pas au Calvaire.

I. — Jésus-Christ, après avoir consommé la rédemption des hommes par son immolation sanglante, et donné les quarante jours qui suivirent sa résurrection, aux dernières dispositions réclamées par l'établissement de l'Église, quitte la terre et s'élève glorieusement au ciel. Qui ne croirait, s'il n'avait lu la sainte Écriture, que le Sauveur fait alors même participer sa bienheureuse mère à son triomphe, comme elle avait été participante de son combat, et qu'elle monte, elle aussi, de cette vallée de larmes à la terre des vivants, appuyée sur son Bien-aimé ? Tout, semble-t-il, exigeait qu'elle le suivît. Sa mission parmi nous était finie, puisque c'était pour concevoir, mettre au monde, et conduire jusqu'à l'autel de la croix notre commune Victime qu'elle avait reçu miraculeusement cette vie mortelle. A cette heure, sa sainteté dépassait déjà toute limite ; elle était donc souverainement digne d'occuper, à la droite de son Fils, le trône de la gloire, au-dessus de toute créature soit humaine, soit angélique. Et puis, son cœur désormais et toute sa vie ne seront-ils pas au ciel, là où sera son unique trésor ; et faudra-t-il que l'union qui

jusqu'à ce moment l'a tenue près de Jésus-Christ dans ses mystères, soit interrompue si heureusement pour lui, si douloureusement pour elle ; enfin, pouvons-nous supposer que le Fils qui va goûter en paix les splendeurs de la patrie, laissera derrière lui sa mère dans les tristesses de l'exil?

Encore si Jésus-Christ était seul à quitter la terre, j'aurais moins de peine à concevoir l'abandon qu'il y fait de sa très sainte mère. Mais il emmène avec lui ces millions d'âmes bienheureuses, que sa mort a délivrées de leurs chaînes ; et, si je n'en ai pas la certitude, je peux croire avec une grande probabilité que plusieurs de ces âmes, en particulier, celle de Joseph, le virginal époux de Marie, sont déjà, comme la sienne, réunies à leurs corps glorieux (1). Puisque c'est un privilège de l'accompagner dans ce mystère tout de grandeur et de joie, la Vierge qui doit être la plus privilégiée des créatures et qui l'est, en effet, ne devrait-elle pas être la première à le suivre dans son admirable Ascension ?

Oui, sans doute, elle le suivrait, si elle n'était que Mère de Dieu. Mais n'oublions pas qu'elle est devenue la Mère des hommes, et, par conséquent, la Mère de la sainte Église. Et voilà, si je ne me trompe, pourquoi Marie doit rester encore sur la terre, après le départ de son Fils glorifié. L'Église est un Jésus-Christ nouveau-né, un Jésus-Christ dans les langes, un Jésus-Christ au berceau. C'est au Calvaire qu'il a reçu le jour, parmi d'incroyables douleurs. Et la preuve que cette Église naissante est bien Jésus-Christ, c'est que bientôt le Seigneur criera du haut des cieux à Paul, le persécuteur

(1) Matth., XXVII, 53.

acharné des premiers fidèles : « Saul, Saul, pourquoi me poursuis-tu?... C'est moi, Jésus, que tu persécutes » (1).

Jésus pour *son être physique* avait eu besoin d'une mère qui veillât sur sa propre enfance; il avait grandi sous sa maternelle égide, en âge, en sagesse, en grâce devant Dieu et devant les hommes. C'est ainsi qu'il passa trente ans avec Marie, jusqu'au jour où il quitta le toit béni de sa mère pour entrer dans sa mission publique. N'était-il pas convenable que le même Jésus, dans *son être mystique* qui est la sainte Église, eût une mère pour accompagner sensiblement ses premières années, jusqu'à l'heure où cette Église aussi, moins éloignée de la maturité de l'âge, s'en irait par tout le monde prêcher l'Évangile du règne et convertir les nations? Et quelle autre que Marie pouvait être cette mère visible, puisque c'est elle qui, après le Dieu incarné, l'avait enfantée sur le Calvaire (2)?

Ne me répondez pas que le Saint Esprit était descendu sur l'Église, et que, Jésus-Christ demeurant invisiblement avec elle jusqu'à la fin des siècles, elle n'avait pas besoin du ministère extérieur de Marie. Je vous

---

(1) Act., IX, 4, 5.

(2) Rien ne nous empêche de considérer aussi l'Eglise comme l'épouse de Jésus, le Fils de Marie. Nous y sommes autorisés par nos saints Livres. L'Apôtre n'a-t-il pas proposé l'union du Christ avec l'Eglise comme l'exemplaire parfait de l'union qui doit exister, parmi les chrétiens, entre l'époux et l'épouse (Ephes., V, 24, sqq.); et ne savons-nous pas que le Cantique des Cantiques, dans son sens principal, a pour but de célébrer ce divin mariage ? Or, cette épouse à qui le Sauveur venait de s'unir, après l'avoir tirée de son côté entr'ouvert, il l'avait presque aussitôt quittée, « la laissant veuve et désolée, parmi les premiers efforts de son affliction récente » (Bossuet, 2e *serm. pour l'Assomption*, 1er point). Mère de l'Epoux, Marie de droit était la mère de l'épouse. Il était donc souverainement juste et raisonnable que la mère demeurât près de celle que l'Epoux privait de sa présence visible ; aussi longtemps, du moins, que sa jeunesse aurait un besoin particulier d'être consolée, soutenue, fortifiée.

l'accorde, si vous parlez d'une absolue nécessité ; mais il y a aussi des nécessités de convenance. Jésus-Christ, quand il vint au monde, était dans son humanité sainte plein de grâce et de vérité ; l'Esprit de Dieu s'était reposé sur lui avec la plénitude de ses dons ; que dis-je ? le ciel et la terre étaient à ses ordres, et Dieu pourtant le confia, pour de longues années, à la sollicitude amoureuse d'une mère. Ainsi en fut-il du Christ mystique ; providence d'autant plus admirable que cette continuité de soins maternels attestait l'unité du Christ dans son double état, et, si j'ose ainsi parler, dans sa double personne.

Ajoutons une seconde considération non moins importante que la première. Nous l'avons médité, Marie, sacrée mère des hommes au Calvaire, n'a pas fini là d'exercer les fonctions de sa maternité. Elle doit les prolonger à travers les siècles, ministre universelle de son Fils dans l'application de ses mérites et dans la formation des enfants de Dieu. Voilà ce que nous disent les paroles de Jésus expirant sur la croix. Mais encore faut-il que la vérité contenue dans ces divines paroles soit pleinement comprise, et gravée d'une manière indélébile au plus profond des cœurs. Sans doute, à supposer que la bienheureuse Vierge fût, en même temps que son Fils, montée dans la gloire, ses bienfaits auraient rendu témoignage à son rôle de mère. Toutefois, ce n'eût pas été la preuve sensible, palpable, que nous donne sa présence prolongée durant de longues années encore.

Le Saint Esprit, promis par le Sauveur, descend toujours et repose toujours avec ses dons sur l'Église et sur les enfants de l'Église. Mais, parce qu'il fait invisiblement sa demeure en nous, il convenait que le

premier avènement de ce divin Esprit, prémices et gage de ceux qui devaient suivre, fût visible à tous les yeux; et c'est pourquoi sa descente à la Pentecôte d'abord, et sur les premiers convertis du judaïsme et du paganisme ensuite, fut manifestée par les signes extérieurs dont les *Actes* nous ont fait si souvent l'émouvant récit. Donc, ô Vierge, notre mère, consolez-vous de rester encore dans l'exil. Il vous serait plus heureux d'aller prendre possession du trône et du diadème que vous avez mérités. Mais nous, vos petits enfants, nous avons besoin de votre assistance sensible. *Montrez que vous êtes notre mère*, et que vous en remplirez toujours les fonctions, et cela d'une manière si nette et si palpable que nous ne puissions jamais ni le méconnaître, ni l'oublier, quand vous aurez été soustraite à nos regards de chair.

D'après les Saints et les Docteurs, ce que l'Église pouvait alors demander à Marie, sa mère, et pour elle-même et pour ses enfants, c'était la consolation, la lumière divine, le secours d'une prière efficace et constante, l'exemple de la vie parfaite. Or, voilà ce qu'elle trouva surabondamment en elle, et ce par quoi Marie démontra pratiquement qu'elle exerce toujours, même après la Passion consommée, son office de mère (1).

---

(1) Léon XIII n'a pas oublié ce point de doctrine dans ses Encycliques sur le Rosaire « Le Christ sur la croix nous avait, en la personne de saint Jean, confiés comme des fils à sa mère. Cette grande et laborieuse fonction, Marie l'accepta d'un cœur magnanime, et, dès le Cénacle, elle en consacra les debuts. Dès lors, en effet, on la voit soutenir admirablement les prémices du peuple chrétien par la sainteté de ses exemples, l'autorité de ses conseils, la suavité de ses consolations, l'efficacité de ses prières : très véritablement Mère de l'Eglise, Maîtresse et Reine des Apôtres, à qui elle communiquait libéralement les divins oracles conservés dans son cœur ». Encycl. *Adjutricem populi* (5 sept. 1895). Et dans une autre encyclique, après l'avoir montrée « savourant en si-

II. — Et d'abord, elle est par excellence la *consolatrice*. Grande certes fut la joie des disciples quand ils virent leur Maître, après tant d'ignominies et de souffrances, monter triomphalement au ciel, victorieux de la nature et de la mort. Mais aussi quelle peine de ne plus entendre ses paroles ni jouir de sa présence ; peine si cuisante qu'elle leur fait appeler la mort de tous leurs vœux pour être avec le Christ (1). Marie leur adoucit la privation de Jésus : il leur semble le contempler encore, en le voyant comme revivre dans les traits, la physionomie, la conversation de sa divine mère.

Voilà bientôt une autre source de tristesses. « Contemplez, écrit un ancien auteur, les commencements de l'Église à son enfance, alors que, semblable à une nouvelle épousée, elle recherchait avidement les premiers embrassements du Christ. O bon Jésus, quels assauts furieux lui furent livrés; quelles machinations perfides furent dès lors mises en œuvre pour l'écarter de son divin Époux » (2) !

C'est encore Marie qui la soutiendra dans ces terribles épreuves, à la place de Jésus absent. Lorsque toute l'Église était en oraison pour la délivrance de Pierre, la bienheureuse Vierge fut, je n'en doute pas, comme à la veille de la Pentecôte, le centre et l'âme

---

lence la gloire de son Fils victorieux de la mort, et le suivant de sa maternelle tendresse », il ajoutait immédiatement : « Mais, si digne qu'elle soit du ciel, elle est retenue sur la terre pour être la parfaite consolatrice et la maîtresse de l'Eglise naissante, elle qui a pénétré au-delà de tout ce qu'on peut concevoir, dans les profondeurs insondables de la divine sagesse...Et nous la contemplons dans le Cénacle... appelant sur l'Eglise la surabondante effusion du Paraclet, don suprême du Christ ». Encycl. *Jucunda semper* (8 sept. 1894).

(1) Phil., I, 23 ; II Cor., V, 8.

(2) Gillebert., abb., *In Cantic.*, serm. 12, n. 2. P. L. CLXXXIV, 64.

de la pieuse réunion, soutenant les cœurs ébranlés, encourageant la prière, appelant l'assistance efficace de son Fils. Et toujours, au milieu de ces premières tribulations de l'Église, on la trouva remplissant maternellement son rôle de consolatrice. « Elle voyait son Fils dans tous ses membres; sa compassion était une prière pour tous ceux qui souffraient; son cœur était dans le cœur de tous ceux qui gémissaient pour leur aider à crier miséricorde, dans les plaies de tous les blessés pour leur aider à crier soulagement » (1).

C'est là ce que signifient les paroles émues que saint Jean Damascène a mises sur les lèvres des Apôtres et des autres disciples, réunis autour de la Vierge mourante : « O vous, notre consolation sur la terre, ne nous quittez pas; ne nous laissez pas orphelins; nous, exposés à tant de périls pour le nom du très aimable et très miséricordieux Fils dont vous êtes la mère » (2). Je me représente donc Marie renouvelant pour l'Église, si jeune et déjà si cruellement éprouvée, ce qu'elle a fait pour Jésus petit enfant, alors que la douleur lui tirait des larmes : elle la presse contre son sein, elle lui dit de ces paroles qu'une mère seule peut trouver dans son cœur, séchant les larmes, et relevant les âmes à force d'amour. Si jamais quelqu'un a pu dire en vérité, comme le grand Apôtre, et mieux que lui : « Qui est faible sans que je sois faible; qui est scandalisé sans que je brûle » (3), à coup sûr, c'est bien la compatissante et toute miséricordieuse Mère de Dieu, notre mère.

---

(1) Bossuet, 2e *serm. pour la fête de l'Assompt.*, second point.
(2) S. Joan. Damasc., *hom.* 2 *in Dormit. B. V. Deiparae*, n. 8. P. G. XCVI, 736.
(3) II Cor., XI, 29.

Mais là ne s'arrêtait pas le rôle sensible et maternel de Marie. Il n'y a qu'un instant, Léon XIII nous la montrait comme la plus excellente *maîtresse* de l'Église à son berceau, une maîtresse ayant sondé, au delà de ce qu'on peut concevoir, l'abîme infini de la divine sagesse : tellement qu'elle paraît comme noyée dans cette inaccessible lumière (1).

Non, nous ne l'oublions pas, les Apôtres avaient un Maître, le Saint Esprit, qui leur enseignait toute vérité, pour que les fils de l'Église apprissent ensuite de leur bouche ce qu'ils devaient croire et ce qu'ils devaient faire. Mais cela même ne rendait pas superflus les enseignements de Marie. Jésus enfant prenait des leçons d'elle, lui qui, dès le premier instant de son

(1) S. Bernard., *serm. de XII Praerog. B. V. M.*, n. 2. P. L. CXXXIII. 431. Que de fois les docteurs et les écrivains ecclésiastiques ont expressément signalé cet office de la Vierge bénie. « Pourquoi, demande le bienheureux Amédée de Lausanne, pourquoi retarder encore un instant (après l'Ascension) le départ de la Vierge pour le ciel, et lui imposer une séparation si douloureuse ? Pourquoi différer pour elle le rassasiement de si saints et si brûlants désirs ? Parce que cet ajournement, sans porter préjudice à la mère, était d'une immense consolation et d'une utilité non moins grande pour le salut des hommes. Le Seigneur Jésus voulait qu'après son retour au ciel les Apôtres pussent jouir des encouragements et des leçons de sa mère. Ils étaient, il est vrai, à l'école du Saint Esprit ; mais pourtant ils pouvaient apprendre bien des choses auprès de celle qui a donné au monde le Soleil de justice, et fait couler à plein lit la source de toute sagesse, jaillissant de sa prairie virginale ». B. Amed. Lausan., *hom. 7. de B. V. obitu*. P. L CLXXXVIII, 1337.

Le bienheureux, confirmant ce que nous disions tout à l'heure, ajoute immédiatement : « Ce fut aussi l'effet d'une admirable condescendance pour l'Eglise primitive qui ne pouvait plus voir Dieu présent dans la chair, de lui laisser la vue souverainement aimable de sa mère. Y a-t-il rien de plus ravissant ni de plus délectable que de contempler la Mère du Créateur et du Rédempteur universel ? Si l'on désire si ardemment voir le tombeau du Sauveur, que Jérusalem possède encore aujourd'hui; si la pierre sur laquelle reposa le rejeton sacré de Jessé, attire à elle tous les cœurs ; quelle était donc la joie de voir la Mère de Dieu, alors que la divine bonté lui permettait de vivre parmi les hommes, et de leur vie commune ? O bienheureuse la génération qui mérita de contempler un pareil spectacle ! bienheureuse, dis je, cette nation sainte au milieu de laquelle apparaissait visiblement l'arbre qui porta le fruit de la vie, la source de la vraie lumière, la fontaine fermée et scellée d'où coula le sang qui lave les péchés du monde ». Id., *Ibid.*,

existence terrestre, fut, même dans sa nature humaine, plein de grâce et plein de vérité.

Assurément, Marie ne tenta jamais de s'arroger les fonctions attribuées par son Fils aux seuls maîtres de la foi. Elle ne l'ignorait pas ; ce n'est pas à elle qu'il avait été dit : Allez et prêchez l'Évangile à toute créature. De toutes les brebis confiées à Pierre elle fut toujours la plus humble, la plus simple et la plus docile. C'est ce que j'ai expliqué trop longuement dans *la Mère de Dieu* pour qu'il soit opportun d'y insister à nouveau (1). Pour la même raison, je ne dirai pas, non plus, comment elle pouvait, sans franchir les bornes établies pour son sexe, édifier les fidèles du Christ, et les merveilles opérées par ses maternels entretiens. Qu'il nous suffise d'ajouter ici quelques explications sur ce qu'elle fut, au point de vue de la doctrine, pour les dépositaires eux-mêmes de la science du Christ.

Le Saint Esprit n'éclairait pas tellement les Apôtres et les écrivains sacrés qu'ils fussent universellement dispensés de recourir aux moyens extérieurs d'information mis à leur portée. Lui-même les poussait efficacement à le faire, et les dirigeait dans cette recherche. Le Concile de Jérusalem en est une preuve assez frappante. C'est que Dieu fait tout servir à ses fins, et que la grâce dans ses œuvres n'exclut pas la nature, pas plus que la foi n'exclut la raison. Voilà pourquoi les Évangélistes, en particulier, encore qu'ils écrivissent sous l'inspiration du Saint Esprit, s'entourèrent de toutes les lumières qu'une enquête auprès des témoins pouvait leur fournir. C'est ce que nous

(1) P. L. VII, c. 5 et 6, t. II, p. 288, suiv. ; p. 307, suiv.

déclare expressément saint Luc, au commencement de son Évangile (1). Et voilà ce qui donne une si grande autorité à ces écrits, même auprès de ceux qui ne croient pas à leur inspiration. En dehors de la certitude divine qui leur vient de celle-ci, ils ont la certitude historique qui résulte de l'emploi consciencieux des plus sûrs moyens d'investigation.

Et ce n'est pas seulement chez les Évangélistes que nous trouvons cette alliance de l'élément humain avec l'élément divin, du témoignage de Dieu avec celui de l'homme. Les Apôtres, dans leurs prédications les plus hautes, ne se contentent pas de confirmer leur enseignement par des miracles. Ils se posent comme témoins de ce qu'ils annoncent du Christ Jésus. Ainsi fait Pierre (2). Ainsi, le disciple bien-aimé du Seigneur (3); ainsi, l'apôtre saint Paul (4), comme on peut le constater par leurs épîtres. Jésus-Christ lui-même avait ménagé ces deux ordres de témoignage, quand il disait à ses Apôtres : « Lorsque le Paraclet sera venu... *il me rendra témoignage*, et vous aussi vous rendrez témoignage, *parce que vous êtes avec moi depuis le commencement* » (5). Voilà pourquoi l'une des conditions indispensablement requises pour l'élection de l'apôtre qui devait remplacer Judas parmi les *douze*, c'est qu'il ait suivi Jésus-Christ, « depuis le baptême de Jean jusqu'au jour de son Ascension »(6). Telle est donc l'économie divine qui va présider à la première prédication soit écrite soit orale de l'Évangile.

---

(1) Luc, I, 4.
(2) II Petr., I, 17, 18 ; Act. V, 32 ; III, 15, etc.
(3) I Joan., I. I, 2.
(4) Gal., I, 11, 12 ; Act., XXVI, 13, sqq. ; I Cor., XV, 6, etc.
(5) Joan., XV, 26, 27.
(6) Act., I, 21, 22.

Il faut qu'elle s'appuie, dans une certaine mesure, sur l'autorité du témoignage humain.

Ne voyez-vous pas déjà quel rôle nécessaire est réservé pour la Mère de Jésus? La vie publique, « à partir du baptême de Jean jusqu'à l'Ascension du Seigneur », a ses témoins autorisés dans le collège apostolique et dans une foule d'autres disciples. Mais qui témoignera des années antérieures ? A quelle source l'Église primitive ira-t-elle en puiser la connaissance certaine, entière, vivante ? Élisabeth, Zacharie, Joseph, les bergers, les mages, Siméon, Anne la prophétesse ont eu l'honneur et le bonheur de contempler chacun leur part des mystères de la divine enfance. Mais qui d'entre eux les a connus *tous*, les plus secrets comme les plus visibles ; étaient-ils présents à l'entretien de Gabriel avec Marie; ont-ils entendu le message de l'Ange et les réponses de la Vierge ? Non, pas même Joseph. Et d'ailleurs, où sont-ils, quand le moment est venu d'en témoigner devant les Apôtres, et devant l'Église ? Marie seule a tout vu, tout entendu, tout su; d'elle seule il est dit à plusieurs reprises et non sans cause : « Et sa mère gardait toutes ces choses et les repassait dans son cœur » (1). Voilà donc la source que nous cherchons, pleine de grâce et de vérité, le cœur maternel et virginal de Marie. C'est d'elle que saint Luc apprendra, pour nous l'apprendre à son tour, tout ce que nous savons du mystère de la conception, de la naissance et de la vie cachée de Jésus. Elle est le témoin par excellence, témoin unique, témoin d'autant plus sûr

(1) Luc, II, 19, 51.

qu'elle est plus humble, et qu'elle s'est plus longtemps renfermée dans le silence (1).

N'allons pas croire que Marie ne fit ces révélations qu'à saint Luc. Que de fois, sans doute, elle fut interrogée par les Apôtres, par les premiers disciples et par ces fidèles qui venaient en foule grossir le troupeau du Christ. Pour tous elle était une mère, leur mère et la Mère du Dieu fait homme. J'en juge par moi-même. Si j'avais eu le bonheur de vivre près d'elle, avec quelle curiosité filiale et confiante je l'aurais interrogée sur Jésus, sur son amour, sur sa vie; avec quelle sainte joie j'aurais appris de sa bouche maternelle tout ce qu'elle avait contemplé, tout ce qu'elle se rappelait de mon tout aimable Maître et Sauveur. J'aurais été l'humble et petit frère qui ne se lasse pas de demander à la mère commune, à la meilleure des mères, le récit des grandeurs, des vertus, des souffrances et des gloires de son aîné.

Je n'oserais décider jusqu'où s'étendait ce ministère caché de Marie. Tout ce que je sais, c'est qu'il dut être fécond et durable; c'est que, la survivance de la divine Vierge à l'Ascension de son Fils n'eût-elle eu d'autre utilité que celle-là, je m'expliquerais pourquoi Notre Seigneur ne l'a pas emportée dans son triomphe. Il la fallait pour *éducatrice* à l'Église naissante.

Et cela je ne l'ai pas dit de moi-même. Au témoignage d'un grand et saint évêque que j'ai rapporté, il serait facile d'en ajouter bien d'autres, que nous fourniraient à l'envi les théologiens et les Saints. C'est ainsi que l'auteur du beau livre de l'*Excellence de la*

---

(1) Gerson., *Tract. II, super Magnificat.* Opp. t. IV, p. 255.

Vierge nous assure « qu'à son avis la présence de la bienheureuse Vierge auprès des Apôtres, après l'Ascension de son Fils, était utile, nécessaire même à notre foi. Sans doute, remarque-t-il, lui aussi, ils avaient reçu toute vérité du Saint Esprit; mais la divine mère était entrée, par la grâce du même Esprit, dans une connaissance incomparablement plus profonde et plus claire de cette même vérité; et Dieu par elle leur apprit sur les mystères du Christ beaucoup de choses qu'elle savait, et que seule elle pouvait savoir, non pas seulement d'une science spéculative, mais pratiquement, par les effets, par l'expérience, *ipso effectu, ipso experimento* » (1).

Vers le même temps, le pieux et savant abbé Rupert ne craignait pas d'appeler Marie « la Maîtresse des maîtres, c'est-à-dire, des Apôtres » (2). Je ne voudrais pas dire avec lui que cette bénie Vierge eût la part principale dans leurs délibérations et leurs décisions dogmatiques ou pratiques (3). Il y a là de l'exagération: mais ces exagérations mêmes prouvent quel sentiment l'on eut toujours du concours insigne apporté par Marie dans l'éducation de l'Église. C'est pourquoi nous trouvons encore les titres de maîtresse des nations, maîtresse des Évangélistes, maîtresse des Apô-

---

(1) Eadmer., *L. de Excellent. B. M. V*, c. 7. P. L. t. CLIX, c. 571.
(2) Rupert., *in Cant.* L. 1. P. L. t. CLXVIII, c 850.
(3) An, quia loco supra memorato de Actibus Apostolorum ubi, facta seditione propter caeremonias judaicas, convenerunt Apostoli et seniores videre de hoc verbo, nullam tui mentionem Scriptura facit, idcirco putandum est quod conventus ille te omiserit, et Sanctum de tuo pectore, de tuo ore Spiritum nos consuluerit ? (Act., xv). *Imo et illic et in ceteris agendis* tu princeps omnem solvisti quaestionem ; ita tamen ut non clamares, neque contenderes, neque audiretur vox tua foris (Is. XLII) ; quia, sicut ante nos dictum est, tu sola es, Virgo, quae universam haereticam pravitatem *interemisti*. Rupert, *ibid.*

tres et de toutes les églises, chez une foule de personnages remarquables et de saints (1).

La sainte Liturgie vient confirmer cet ensemble de témoignages : « Consciente et dépositaire des mystères divins, la Vierge Mère, après avoir *consolé* les Apôtres dans leurs épreuves, *révélait* aux fidèles les secrets mystérieux de son Fils. De ses lèvres, les paroles coulaient plus douces que le miel, le Seigneur coopérant par l'affluence de sa grâce aux saintes confidences de sa mère » (2). Ainsi Marie préludait sensiblement au rôle qu'elle *continuera* de remplir invisiblement, pendant toute la durée des siècles; et nous trouverons tout naturel de l'entendre nommer par les Pères la propagatrice et le boulevard de la foi, l'exterminatrice des hérésies, la lumière des chrétiens, l'inspiratrice des Docteurs, la bouche toujours éloquente des Apôtres (3). Ce qu'elle a fait après la Pente-

---

(1) Voir, par exemple, saint Ildefonse, *serm. 5 de Assumpt.* (douteux); S. Antonin. Florent., Sum. II P., tit. 15, c. 14; S. Thomas de Villen., *conc. de Assumpt.* 3, n. 7; le pieux Idiot., *Contemplat.*, p. III, contempl. 8; Denis le Chart., in *I Sent. D.* 16, 9, 2, d'où il renvoie à son traité *de Laudibus B. Matris Dei*, pour de plus amples développements, etc. Donnons enfin sur ce même sujet un passage de l'abbé du Bec, Guillaume le Petit. Expleto jam opere redemptionis et assumpto in Patris dexteram Filio, erat pia mater cum sodalibus ejus Apostolis intrans et exiens, verbisque salubribus credentes informabat. Et licet Apostoli, docente unctione Sancti Spiritus, omnia fidei mysteria plenissime didicissent, delectabat tamen eos cognita per Spiritum Sanctum audire ex ore Mariae, et de iis saepius cum ea conferebant, et super eos stillabat eloquium ejus. Et cum disserebat de mysterio Incarnationis sanctae, tacebant omnes, et os cordis sui aperiebant quasi ad imbrem serotinum, et velut quasdam coelestes delicias ex verbis ejus hauriebant. Ipsa vero illis hoc arcanum insinuans : *Vox*, inquiebat, *dilecti mei pulsantis* facta est ad me, quando, impleto tempore aeternae dispositionis suae, placuit incarnari ex me : Aperi mihi, soror mea, etc. Guilhelm. *in Cant. V*, 2.

(2) *Illa mysteriorum divinorum conscia parens.... Filii arcana fidelis et mysteria discipulis revelabat...* ». *Ex Missali mixto quod dicitur Mozarabes, in Missa B. M.* V. P. L. LXXXV, 1035.

(3) Cf. Léon XIII, encycl. *Adjutricem populi* (5 sept. 1895).

côte et pendant sa vie mortelle présageait et promettait tout cela.

III. — A ces fonctions de maîtresse et d'éducatrice Marie joignait dès lors celle *d'avocate* auprès de son Fils. C'est ici qu'il convient de peser et de méditer les derniers mots explicitement écrits dans nos saints Livres sur la Mère de Dieu, notre mère à tous. Et les Apôtres, disent les Actes, « persévéraient unanimement dans la prière avec Marie, la Mère de Jésus » (1). On racontera ce que firent ensuite les Apôtres ; pour Marie, il n'en sera plus parlé. La dernière mention historique que nous avons d'elle nous la montre dans l'acte de la prière, et d'une prière en faveur de l'Église et de ses enfants. Rien ne nous dit qu'elle ait interrompu cet acte d'invocation; tout, au contraire, nous mène à croire qu'elle l'a prolongé jusqu'à la mort. Que dis-je? La mort même ne pourra l'interrompre ; et tous les saints qui racontent son dernier passage, la montrent à cette heure suprême dans l'acte de la prière, aussi bien que dans l'acte de l'amour. C'est pourquoi, lorsque l'Église primitive voulut retracer, par le pinceau de ses artistes, la Vierge Marie dans la gloire où la fit entrer son bienheureux trépas, c'est sous la figure d'une *Orante* qu'elle la représenta ; c'est-à-dire, d'une femme debout, les bras étendus, dans l'attitude de la prière. Or ce rôle, Marie devait le remplir *visiblement* auprès de l'Église naissante. Car l'Église aussi doit prier toujours; et voilà pourquoi les mêmes artistes lui donnent également, dans les Catacombes, la même pose et la même expression

(1) Act., I, 14.

d'*Orante*. N'était-ce pas une raison pour que Marie demeurât près du berceau de l'Église, la formant par ses maternels encouragements et par son exemple à la prière perpétuelle ?

De plus, la prière chrétienne, encore qu'elle aille finalement à Dieu par son Christ, doit passer par la *Médiatrice*, si elle veut être plus sûrement exaucée. Donc, à ce titre encore, la survivance de la bienheureuse Vierge était dans l'ordre de la providence : l'Église et ses enfants, témoins de la puissance et de la continuité de sa prière, s'accoutumaient, dès maintenant, à réclamer ses suffrages et son assistance auprès du Médiateur.

Et certes, c'est bien là ce qu'on voyait dans ces premiers temps de l'Église. Saint Paul ne cesse, par ses lettres, de se recommander aux prières des fidèles; et je pourrais croire que les chrétiens d'alors n'auraient pas sollicité Marie d'intercéder pour eux auprès de Notre Seigneur? Autant vaudrait dire qu'ils ne connaissaient ni sa bonté miséricordieuse ni les droits qu'elle avait d'être écoutée. Je n'ai pas la présomption de me comparer à ces fidèles de la première heure ; et je sens pourtant que je les aurais surpassés en confiance, s'ils s'étaient montrés lents à se jeter sous la protection de la Mère de Dieu. De quel cœur, ayant le bonheur de m'approcher d'elle, je lui aurais tout confié, nécessités spirituelles et même temporelles, tentations, découragements, tristesses, afin d'obtenir par son intercession toute-puissante le secours dont ma misère aurait eu besoin.

Ajoutons la dernière raison par laquelle s'explique le séjour prolongé de Marie dans notre vallée de larmes. A ce Christ mystique, à cette jeune Église, à

peine entrée dans la carrière, il fallait un *modèle sensible* de tous les sacrifices, de tous les dévouements, de toutes les vertus. Certes, Jésus était toujours l'exemple par excellence. Et puis, tant de justes parmi les disciples du Seigneur, les Apôtres surtout, formés sur le Maître, et perfectionnés par le divin Esprit, l'Esprit Saint et sanctificateur, étaient, après Jésus, de beaux modèles; et ce n'est pas une vaine ostentation qui leur faisait dire avec saint Paul, écrivant aux fidèles de Corinthe : « Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ » (1).

Et toutefois, pour avoir sous les yeux un modèle achevé de tous points, il convenait que l'Église conservât, vivante au milieu d'elle, la Mère du Seigneur. En elle seule était récapitulé, dans la mesure la plus complète qui se puisse concevoir, tout ce qui fait la sainteté (2); elle seule possédait le double et incommunicable attrait qui provoque le plus sûrement à l'imitation : celui de Mère tout aimée du Seigneur et celui de mère très aimante des hommes.

Me direz-vous que ces fonctions de sa maternité, fonctions de consolatrice, d'illuminatrice et d'éduca-

---

(1) I Cor IV, 16; col Philipp., III, 17; I Thess., I, 6.

(2) Denique Virgo Mater omnium in se charismatum commercia deferebat. Prima namque visione scintillans sacri amoris ignibus, proximorum pectora suaviter exurebat, animis fidem suggerebat, suadebat verecundiam, honestatem venustabat, inflectens ad pietatem. Spirabat florem virginitatis, serebat novale castitatis, depingens oculis habitum humilitatis, et praeferens indicium veritatis. Splendor indeficiens in circuitu ejus et ignis exardescens a facie ejus.... Fertur ab iis qui norunt naturam animantium quod solo visu et flatu mortifero vicina quaeque sibi regulus venenatus interimat : sic illa e regione ignis divino calore vehementer accensa, et verbi flammigerantis sparsa incendiis, odorem ressuscitantis gratiae, iis qui longe et iis qui prope (Isa., LVII) commanebant, exhalabat. C'est en ces termes que Saint Amédee de Lausanne a tâche de rendre ce que fut pour l'édification des fideles, la vie de la B. Vierge après la résurrection de son Fils. *Homil. 7 ex 8, de B. V. Matre Dei.* P. L., CLXXXVIII, 1338.

trice, d'Orante et d'exemplaire, Marie pouvait les remplir au ciel, et que, par suite, elles n'exigeaient pas qu'elle demeurât parmi les hommes, après le départ de son Fils? J'accorde qu'elle le pouvait. Ne les remplit-elle pas toujours, et jusqu'à la fin des siècles? Mais, je le répète, il importait souverainement qu'elle commençât tout d'abord à s'en acquitter visiblement au milieu de nous. Pourquoi? Je le redis encore : afin que, dès sa première enfance, l'Église *sentît* par une expérience palpable que le rôle de la maternité spirituelle n'est pas tout entier dans l'enfantement du Verbe fait chair et dans l'union de la Compassion de la mère avec la Passion du Fils; mais qu'il se prolonge à travers les âges, jusqu'à la pleine consommation des élus.

CHAPITRE IV

De la manière dont la Sainte Vierge exerce actuellement ses fonctions maternelles. — Triple causalité; causalité efficiente, causalité d'impétration, causalité de mérite. — Réponses à quelques objections.

I. — Puisqu'il appartient à la Sainte Vierge, en sa qualité de Mère des hommes, de parfaire en nous, après son Fils, notre être d'enfants de Dieu; puisque Dieu a fait d'elle le canal universel des grâces qui vont à cette fin, il importe de nous demander comment et suivant quel mode elle exerce ces fonctions maternelles; en d'autres termes, quelle est son action dans la distribution des grâces? Afin de procéder avec ordre commençons par poser quelques remarques.

Et d'abord, c'est chose manifeste que la sphère d'influence de Marie ne peut s'étendre au delà des choses qui se rapportent au salut des hommes: car elle n'est leur mère que pour concourir, soit à la production, soit à la conservation, soit au perfectionnement de leur vie surnaturelle et divine. Serait-ce donc qu'on ne peut attendre aucun bienfait temporel de son pouvoir et de sa bonté? S'il en était ainsi, pourquoi nous parlerait-on si souvent de bienfaits de ce genre obtenus de Dieu, grâce à son intercession? Pourquoi l'Évangile lui-même nous l'aurait-il montrée, non sans mystère, priant son Fils de venir en aide aux époux de Cana, et l'amenant à faire ce changement de l'eau en vin qui fut son

premier miracle? Enfin, pourquoi l'Église, notre règle et notre modèle, demande-t-elle à Dieu par les mérites de Marie, non seulement les faveurs spirituelles, mais des biens propres à la vie présente, la santé, la température qui convient aux moissons, et mille autres choses de ce genre?

A ces questions, il n'y a qu'une réponse: Oui, certainement, les biens temporels nous viennent aussi de Dieu par Marie; mais à la condition qu'ils se réfèrent à la fin surnaturelle, c'est-à-dire à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Partout où cette condition fait défaut, Marie n'intervient pas ni ne peut intervenir: cela ne rentrerait pas dans son rôle de mère. Ainsi, l'âme de Jésus-Christ, quelque puissance qu'elle ait reçue comme instrument du Verbe auquel elle est personnellement unie, ne saurait faire aucun miracle qui ne serait pas *ordonnable*, médiatement du moins, à la fin de l'Incarnation (1). Et voilà, pour le dire en passant, ce qui explique comment des prières multipliées et confiantes ne semblent pas être écoutées de la Mère de Dieu: c'est qu'on lui demande ce qu'elle-même ne peut, vu sa mission, ni vouloir, ni faire, ni obtenir de Dieu pour ses suppliants (2).

Une seconde remarque touche à la manière dont la bienheureuse Vierge aide ses enfants, dans l'ordre de la grâce et du salut.

La théologie catholique distingue trois manières et comme trois voies principales par où les bienfaits sur-

---

(1) Si loquamur de anima Christi, secundum quod est instrumentum Verbi ei uniti, sic habuit omnem virtutem ad omnes immutationes miraculosas faciendas, *ordinabiles ad Incarnationis finem*. S. Thom., 3 p., q. 13, a. 2.

(2) Ce qui ne veut pas dire toutefois que ces prières ne soient *nullement* exaucées.

naturels descendent de Dieu sur nous. Je parle ici de l'application des fruits de la Rédemption qui se fait dans le cours des siècles : car nous savons déjà comment, et dans quelle mesure, la Mère du Sauveur a pris part à l'œuvre elle même de la rédemption du monde, c'est-à-dire à la préparation du trésor de grâces que la divine bonté verse continuellement sur les âmes pour les sanctifier. Il y a ce que j'appelle la causalité efficiente; il y a la causalité d'intercession ou d'impétration ; il y a la causalité de mérite.

Donnons quelques exemples où l'on puisse voir en quoi ces trois modes de causalité diffèrent les uns des autres. Si je pense, si je parle, si je marche, je suis cause *efficiente* de ces actes : car ils proviennent de l'activité que je déploie pour les produire. J'en serais la cause première, si je ne recevais de Dieu ni la puissance d'agir, ni la coopération nécessaire pour en user. N'étant pas cause première, je suis au moins cause *principale*, parce que je possède en moi la faculté permanente d'exercer ces opérations. Le pinceau de l'artiste et la plume de l'écrivain sont aussi des causes *efficientes ;* mais au lieu d'être les causes *principales* du livre et du tableau qui révèlent aux yeux les pensées du peintre ou de l'auteur, ils ne sont, l'un et l'autre, que de purs instruments. Aussi bien, personne ne songera jamais à leur attribuer le mérite des œuvres d'art et de science auxquelles ils ont concouru. On sait trop qu'opérant par eux-mêmes ou conduits par d'autres mains ils n'auraient rien produit de semblable; tant il est vrai que leur vertu d'écrire ou de peindre ne sort pas de leur fonds, mais de l'intelligence qui les emploie.

Après ce que nous avons dit maintes fois, ce serait

tomber dans des redites inutiles que de vouloir expliquer la causalité du mérite. Du reste, l'exemple que je citais tout à l'heure nous en fournirait à lui seul un exemple, si nous supposions que le peintre qui fait un tableau ou le savant qui écrit un livre se proposent d'acquérir, en les faisant, un droit légitime à quelque récompense équivalente à la valeur de leurs œuvres : car, d'une certaine manière, on devient cause de ce que l'on mérite en retour de son travail.

Le troisième genre de causalité n'a pas besoin, non plus, de longues explications pour être compris. User de son crédit près d'une personne riche et puissante pour l'amener à secourir un malheureux, c'est assurément être cause des largesses qui lui sont faites ; et d'autant plus cause que le crédit qui les détermine, est appuyé sur des titres plus solides, et qu'on a plus de droits à faire agréer sa requête. Ces prémisses posées, demandons-nous jusqu'où va la causalité de Marie par rapport aux dons célestes.

II. — Et d'abord, est-ce une causalité *effective?* S'il s'agit de la grâce par excellence, je veux dire de la grâce sanctifiante et des vertus infuses, manifestement Marie n'est ni ne peut être cause *efficiente;* et je ne dis pas seulement cause *première*, mais simplement cause *principale* Comment le serait-elle, puisque la sainte humanité même du Sauveur n'a pas ce privilège? Vérité tellement incontestable que les Pères(1), dans leurs controverses avec les hérétiques des quatrième et cinquième siècles ; par exemple, saint Athanase, Saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint

(1) V. *La Grâce et la gloire*, l. II, c. 5, n. 3, t. I, pp. 130, suiv.

Cyrille d'Alexandrie, démontraient la divinité du Fils et du Saint Esprit sur ce principe qu'ils sont l'un et l'autre l'auteur de la grâce, et qu'il leur appartient en propre de transformer ainsi nos âmes à l'image de Dieu.

« Nécessairement Dieu *seul* peut déifier l'homme, en le faisant participer par ressemblance à sa nature divine, tout comme il est nécessaire d'être feu pour embraser », enseigne à ce sujet l'Ange de l'École (1).

Quant à ces autres dons, surnaturels aussi par leur substance, mais différents des grâces habituelles et permanentes, je parle des illuminations de l'intelligence et des attraits divins sans lesquels aucun pécheur ne pourrait se disposer au bienfait de la justification, toute causalité créée n'en est pas exclue. Puisqu'ils sont en nous des opérations vitales, il faut bien qu'ils procèdent aussi de nous. Mais encore est-il que celui-là même qui les produit n'en peut être la cause par la seule énergie de ses facultés naturelles. Il faut que le Saint-Esprit, par une action spéciale, *élève* ces puissances d'agir à la hauteur des actes qu'elles doivent poser (2); et c'est encore une œuvre qui n'appartient exclusivement qu'à lui (3). Aucune créature ne saurait entrer dans le sanctuaire d'un esprit; tout être qui n'est pas Dieu, si noble et si puissant qu'il soit, reste nécessairement aux abords. A plus forte raison, ne peut-il y porter par son activité propre le supplément d'ordre supérieur, essentiellement requis pour la production des actes surna-

(1) S. Thom., 1-2, q. 112, a. 1, in corp.
(2) Nous avons dit ailleurs de quelle manière se fait *cette élévation* dans les âmes non justifiées. V. *Grâce et gloire*, append. II.
(3) Conc. Trident., sess. VI, can. 3, 4, etc.

turels et divins. Donc, Marie n'est pas plus en nous la cause principale de ce genre de grâces qu'elle ne l'est des dons habituels, fondement et principe de la filiation divine.

Je le sais, il a plu à Dieu d'employer des agents créés à la sanctification des hommes, le corps de Jésus-Christ, par exemple, au sacrement de l'autel et, dans les autres, des éléments sensibles, comme l'eau et l'huile ; mais il n'en a pas fait ni ne pouvait en faire des causes efficientes *principales ;* ce sont de simples instruments qui portent le commandement et la vertu de Dieu jusqu'aux âmes pour les sanctifier ou les perfectionner dans la grâce.

La Sainte Vierge, si elle n'est pas cause principale, n'aurait-elle pas au moins, dans la production de la grâce, ce genre de causalité qui convient aux instruments dont nous venons de parler? Voici la solution que donne sur ce point le grand théologien François Suarez, dans ses belles considérations sur les privilèges de la Mère de Dieu :

« C'est chose inouïe que la bienheureuse Vierge soit un instrument du Christ dans la production de la grâce : autrement, on pourrait dire aussi qu'il s'en sert comme d'un instrument pour la consécration de son corps et de son sang, dans l'action du sacrifice ; ce qui serait hérésie pure. Donc, elle n'est d'aucune manière cause efficiente de la grâce, principalement si l'on parle d'une loi régulière et constante. Pourtant, si quelqu'un prétendait que, dans des cas exceptionnels et par manière de miracle, elle a été choisie pour être l'instrument proprement dit d'une sanctification particulière, comme celle de Jean-Baptiste ou de tout autre, ce serait pour le moins affirmer une chose in-

certaine; mais toutefois sans mériter la censure » (1), dont on serait digne, en transformant ce cas extraordinaire en règle commune.

Jusqu'ici, nous n'avons considéré que les grâces strictement dites : grâce habituelle avec ses annexes; grâces actuelles appartenant de *leur nature* au même ordre que les dons sanctifiants.

Mais il est d'autres bienfaits ordonnés moins prochainement et moins strictement au salut de l'homme. Ai-je besoin de rappeler l'action des saints Anges; de ces « esprits envoyés de Dieu pour prêter le secours de leur ministère à ceux qui doivent recueillir l'héritage du salut » (2)? Qui dira tout ce que nous devons à ces princes de la cour céleste, devenus, par la charité de notre Maître commun et la leur, nos guides, nos protecteurs et nos gardiens? Leur action bienfaisante nous entoure et nous suit partout (3); invisibles, ils sont toujours là écartant les dangers, contrebalançant l'influence des puissances de l'enfer acharnées à notre perte, préparant à leurs protégés les occasions de bien faire.

Et leur action ne s'exerce pas seulement autour de nous. Encore que les entrées du sanctuaire intime de l'âme leur soient fermées, comme à toute autre créature de Dieu, ils peuvent cependant y faire pénétrer leur influence bienfaisante. Si l'homme, à l'aide des signes sensibles, a le pouvoir d'agir si puissamment sur l'homme pour lui communiquer ses idées et ses vues, pour l'émouvoir, le persuader et l'entraîner, l'Ange a, de par sa nature, une puissance incomparablement

(1) Suarez, *de Mysteriis Christi*, D. 23; S. 1, § *Dicendum primo*.
(2) Hebr., II, 14.
(3) Psalm., XC, 11.

plus grande. Nos facultés organiques, les sens extérieurs, l'imagination, la sensibilité lui sont ouverts. Il en peut exciter et déterminer les actes ; et grâce aux relations intimes entre ces actes et les opérations spirituelles de l'âme, atteindre celles-ci par ceux-là (1).

C'est par là surtout que les attaques du démon sont possibles et redoutables. La convoitise par elle seule est déjà pour nous une cause de combats et, trop souvent aussi, de chutes; mais qu'elle devient autrement dangereuse, quand l'esprit du mal, agissant sur l'homme extérieur, l'excite et la pousse, afin que ses entraînements obscurcissent en nous le sens du devoir et paralysent la volonté (2) ! Malheur à ceux qui se livrent à cette tyrannie des passions; malheur à tout homme mortel, si la Providence qui veille sur ses créatures permettait aux esprits mauvais d'exercer contre nous toute leur puissance.

Or, ce que peuvent les anges déchus pour notre perte, les Anges fidèles le peuvent pour notre salut. Il leur appartient donc, à plus forte raison, d'agir sur nos organes, et d'arriver aux puissances spirituelles par l'intermédiaire des facultés sensibles. Et nous n'avons pas à craindre que leur pouvoir soit inférieur aux forces de l'ennemi. De part et d'autre, c'est la même nature spirituelle; et l'amour des uns pour nous égale au moins la haine des autres contre l'image de Dieu qui fait notre gloire. Enfin et surtout, la même providence, qui met des bornes à l'exercice de la puissance diabolique, ajoute une énergie nouvelle à l'action des anges commis à notre garde.

Or, pour en revenir au sujet dont ces considéra-

(1) S. Thom., I p., q. III, a. I, sqq.
(2) Voir, Ire Partie, l. VI. c. I, t. II, p. 85, suiv.

tions sommaires sembleraient nous avoir écartés, la bienheureuse Vierge est la Souveraine du ciel, et tout spécialement la Reine des Anges. Et ce n'est pas un vain titre. Reine, elle en exerce les fonctions, et les esprits angéliques, de par la volonté de leur Roi, sont à ses ordres. Donc, nous pouvons et nous devons le croire, c'est elle après Dieu qui les envoie sur cette terre qui est aussi de son royaume, et près des hommes qui sont non seulement ses sujets, mais ses enfants. Donc, ce qu'ils opèrent autour de nous, en nous et sur nous, c'est elle qui le fait par eux, comme par des ministres joyeusement soumis à sa direction. Elle est donc, en toute vérité, la cause *efficiente*, au moins médiate, des biens qu'ils nous procurent; non pas qu'elle donne à ses envoyés la puissance qu'ils déploient en notre faveur, mais parce qu'elle en use au profit des hommes et pour la gloire de Dieu.

Est-ce là tout ce que Marie peut faire pour nous dans cet ordre de causalité? Je répugne à le croire. Nous l'avons vu dans la première Partie de cet ouvrage, Marie, plus excellemment que tout autre saint, reçut en partage le *charisme* des miracles. Or, ce pouvoir, elle ne l'eut pas seulement pour le temps de sa vie mortelle, et l'on ne pourrait, sans faire injure à son Fils, prétendre qu'il l'en a dépouillée le jour de son entrée dans la gloire. Ce serait aussi donner un trop éclatant démenti à tant de faits merveilleux dont les Annales de l'Église et les Vies des Saints nous ont conservé la mémoire. Marie vient donc à notre aide par des miracles.

Avant de chercher s'il y a là, pour elle, l'exercice d'une causalité *efficiente*, personnelle, immédiate, il convient de faire une distinction très importante. C'est

que les miracles sont de deux sortes. Il y a les miracles de premier ordre, les miracles strictement dits, qui, soit par leurs effets, soit par la manière dont ils s'opèrent, dépassent toute activité créée : tels, par exemple, la résurrection d'un mort, ou la formation instantanée d'un organe. Il y a des miracles de second ordre, comme serait une guérison que des agents naturels pourraient absolument produire, mais seulement à la condition d'être appliqués par un art plus puissant que l'art humain.

Manifestement, les premiers sont exclusivement l'œuvre de Dieu. Pas plus que les autres saints, Marie n'en peut être physiquement l'auteur. Sans doute, i s'est fait, dans le cours des siècles, une multitude de miracles, appartenant à cette première catégorie, qu'on a justement tenus pour des bienfaits dus à son maternel amour. Mais si elle en était cause, c'était par *voie d'intercession* J'ai bien lu dans saint Thomas, parlant en cela d'après le pape saint Grégoire, que les Saints opèrent des miracles strictement dits, tantôt par prière et tantôt par *puissance* (1). Mais cette doctrine ne va pas contre ce que j'affirmais tout à l'heure. Dans ce dernier cas, en effet, comme l'a expliqué le saint docteur, ce n'est pas par leur vertu propre que les Saints opèrent (2). Toute leur action se borne à porter à la nature le commandement de Dieu.

Tâchons de rendre cela plus clair au moyen d'un exemple. Je le prendrai dans les Actes des Apôtres.

Voilà saint Pierre amené devant le cadavre de cette

---

(1) Sancti quandoque faciunt miracula orando, quandoque ex potestate *De Potentia* q. 6, a 4.

(2) Opera miraculosa nulla creatura potest facere quasi agens principale ; i.e., insita virtute. S. Thom., 3 p., q. 88, a. 4, ad. 2.

charitable veuve de Joppé : « Tabithe, lui crie-t-il, lève-toi ; et elle ouvrit les yeux, et voyant Pierre, elle se mit vivante sur son séant » (1). Que fait l'Apôtre par sa parole ? Il applique le commandement, c'est-à-dire la puissance de Dieu, qui, seule, fait rentrer la vie dans ce corps inanimé. C'est là son action propre à lui. Mais, remarque expressément le livre des Actes, Pierre avait d'abord prié ; et c'est principalement grâce à cette prière que Dieu donna l'efficace à sa parole. C'est donc, en dernière analyse, par la prière que la créature opère ce premier genre de miracles ; et voilà comment la très sainte Mère de Dieu les fait pour le bien de ses enfants.

A-t-elle souvent, comme nous le lisons ici du prince des Apôtres, concouru par une action présente et corporelle à l'application de la puissance divine, c'est une question dont l'examen nous mènerait trop loin ; d'autant plus qu'il supposerait une autre question non moins complexe, celle des apparitions personnelles de notre bienheureuse mère (2). Peut-on croire que, des hauteurs du ciel et sans descendre *personnellement* sur notre terre, elle puisse, par un simple vouloir, appliquer ainsi la puissance divine, à peu près comme un prêtre qui, par un privilège inouï, consacrerait à distance ; encore un problème dont il ne m'appartient pas de chercher ici la solution.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'il s'agit des miracles de second ordre, c'est-à-dire d'effets merveilleux qui peuvent résulter d'un emploi des forces de la nature

---

(1) Act., IX, 40 ; col. II, 6, sqq.

(2) Pour cette dernière question, on pourra consulter utilement le P. Pierre Thyraeus, *de Variis spirituum apparitionibus*, l. I, c. 5 ; c. II, n. 206. (Coloniae Agripp., 1594).

impossible à notre faiblesse, mais réalisable pour des esprits supérieurs et pour des êtres en possession de la gloire (1), rien n'empêche la bienheureuse Vierge de les produire ou immédiatement par elle-même, ou médiatement par le ministère des Anges; tels effets n'étant pas de ceux qui réclament une puissance supérieure à toute activité créée. Mais, de quelque manière qu'on explique l'intervention de la Mère de Dieu, il faudrait être aveugle pour ne pas voir son cœur et sa main dans un nombre toujours croissant de faits extraordinaires, attestés par d'irrécusables témoignages; et, sans doute, arrivés un jour, comme nous l'espérons de sa charité maternelle, au séjour de la lumière, nous admirerons des merveilles que notre état présent nous permet à peine de soupçonner (2).

III. — Toutefois, pour le dire encore, ce n'est pas là qu'il faut chercher la coopération commune de la Vierge à l'effusion des grâces qui nous viennent de la divine libéralité, mais dans son intercession, dans ses prières; intercession et prières par lesquelles Marie incline constamment le cœur du Fils à nous appliquer les fruits de son sang, et la miséricorde du Père à répandre dans nos âmes les dons du Saint Esprit. C'est pourquoi les Saints, quand ils parlent du pouvoir qui fait de cette bénie Vierge le canal des grâces, et la cause actuelle de notre naissance et de notre croissance dans l'ordre de la vie divine, l'appellent une *toute-puissance suppliante*. De là vient aussi que les Pères, voulant représenter ce qu'est Marie depuis

(1) S. Thomas, 1 p., q. 110, a. 4: *de Potentia*, q. 6, a. 3.
(2) Cf. Suarez, *de Mysteriis vitae Christi*, D. 23, s. 1, § *Unde ulterius*.

son bienheureux *Passage*, nous la montrent universellement dans l'acte d'une prière perpétuelle. Et c'est encore ce que nous disent tacitement, mais éloquemment, la plupart des peintures de la Mère de Dieu retrouvées dans les Catacombes. Son attitude au ciel est une posture de suppliante, d'*Orante*.

Il importe peu qu'elle se soit manifestée plus d'une fois dans d'autres attitudes : par exemple, assise la couronne en tête et parée d'un manteau royal auprès de Jésus ; ou bien encore enivrée d'une chaste ivresse, et penchée sur le cœur de son Bien-aimé qui l'attire et la soutient; ou, enfin, tournée vers les hommes et s'inclinant pour les bénir. Ces diverses positions n'expriment rien d'incompatible avec la première. Autrement, il faudrait dire aussi qu'il y a contradiction quand Jésus-Christ nous est présenté dans les Écritures, tantôt assis à la droite du Père, tantôt debout, soit pour contempler ses martyrs et ses élus dans leurs combats, soit pour intervenir en notre faveur devant le trône de Dieu. Les Pères nous apprennent qu'il faut voir dans ces positions différentes une expression sensible des fonctions qui conviennent au Christ ressuscité (1). Et cette explication suffit à donner la clef des multiples positions attribuées à la Mère de Dieu. Mais pourquoi ne pas ajouter que toutes vont à son grand rôle d'*Orante?* Nous la montrer dans l'appareil de sa gloire, c'est nous dire sa puissance d'intercession; quand je la vois près du cœur de Jésus, il me semble l'entendre qui le supplie d'avoir pitié des hommes pour qui ce cœur fut autrefois percé. Si elle se tourne vers nous, c'est pour savoir toutes nos misè-

(1) Judex est Christus cum residet; advocatus est cum assurgit, a dit quelque part saint Ambroise.

res, écouter nos gémissements ou, mieux encore, répandre sur nous les bénédictions que nous ont values ses prières.

A la causalité d'impétration vient s'adjoindre la causalité des mérites ; non pas toutefois que la Sainte Vierge puisse maintenant acquérir quelque mérite, si parfait que soit son amour, si saintes que soient toutes ses œuvres. Au ciel, c'est le *terme*, et non la *voie*. On y porte les mérites de la terre, mais on ne les augmente pas. Si donc les mérites de la Vierge attirent sur nous les bénédictions célestes, nous ne le devons uniquement à ceux qu'elle présenta devant le trône de son Fils, quand il daigna l'appeler à partager sa gloire. Du reste, il en est de la causalité *méritoire* comme de la causalité *efficiente*. Elle ne doit pas être séparée de l'intercession.

Pour mieux entendre cette vérité, considérons d'abord le Fils dans son rôle actuel de Médiateur auprès du Père. Au sentiment de quelques théologiens, Jésus-Christ, depuis qu'il s'est dépouillé de notre mortalité, ne prierait plus d'une prière formelle. « Il est entré dans le ciel (non pour y faire l'office de suppliant, mais) afin de *paraître* maintenant pour nous devant la face de Dieu » (1). Il est là, « avec son propre sang, le sang de l'Agneau immaculé » (2), qui crie plus éloquemment que celui d'Abel (3), avec les traces glorieuses des blessures reçues pour le salut des hommes et la gloire de son Père, c'est-à-dire, *avec ses infinis mérites*, et cette présence même constitue toute sa prière. Que faut-il autre chose que cette apparition

(1) Heb., IX, 24.
(2) *Ibid.*, 12 ; I Pet., I, 19.
(3) Hebr , XII, 24.

pour émouvoir le cœur de Dieu, et l'engager à nous combler de ses grâces?

Certes, il faut l'avouer, Dieu ne peut rester indifférent devant un tel spectacle. Mais si efficace que puisse être ce genre de prière, il ne suffit pas à notre Sauveur. Aussi bien, l'Apôtre nous le montre t-il « toujours vivant afin d'intercéder pour nous » (1). Ce qui a trompé les théologiens dont je parlais tout à l'heure, c'est le langage de certains Pères, où la prière semble être donnée comme une fonction propre à Jésus-Christ vivant de sa vie mortelle. Mais, outre que ces Pères sont le petit nombre, on s'aperçoit, en y regardant de plus près, que leur opposition n'est qu'apparente. Ce qu'ils nient, ce n'est pas l'exercice formel de la prière, mais une manière de prier qui supposerait de l'infériorité dans la personne elle-même du Christ, et non pas seulement dans l'une de ses natures; c'est encore une prière qui s'adresserait uniquement à la divine miséricorde, comme si le Prêtre éternel n'avait pas surabondamment acheté les bienfaits qu'il réclame pour ses membres; c'est une prière où, comme il l'a fait ici-bas, il invoquerait son Père non seulement pour nous, mais pour lui-même; c'est finalement une prière incompatible avec l'état présent de son humanité glorifiée, prière accompagnée de larmes et de sanglots (2), d'humbles et douloureuses prostrations (3). Voilà, d'après les différents contextes, la prière qui ne convient plus à Jésus-Christ triomphant. Et, pour le dire en passant, voilà pourquoi l'Église demande à Jésus-Christ, non pas de prier pour nous, mais d'avoir pitié

(1) Heb., VIII, 25.
(2) Hebr., V, 7.
(3) Luc, XXII, 14.

de nous, voulant par cette différence de formules, exclure de la prière du Sauveur toutes les imperfections inhérentes à celles des simples créatures. Mais quoi donc empêcherait Notre Seigneur d'exprimer à son Père les désirs qui le pressent de voir accorder aux hommes les grâces si chèrement payées? Ne faut il pas d'ailleurs qu'il expose ce que sa présence avec tous ses mérites ne suffit pas à dire, quels bienfaits il demande et pour qui? Or, cela même n'est-ce pas une prière formelle?

Le Docteur Angélique a résumé dans quelques mots substantiels ce double mode de prière : « Il intercède pour nous, d'abord en présentant devant son Père l'humanité qu'il a prise (et livrée) pour nous; ensuite en exposant le désir que sa très sainte âme a de notre salut » (1).

Or, ce qu'il a dit du Christ, saint Thomas l'enseigne des élus du ciel. « Les Saints prient pour nous de deux manières. En premier lieu, par une prière expresse, alors qu'ils adressent leurs vœux pour nous à la divine clémence; en second lieu, par une prière *interprétative*, fondée sur leurs mérites qui, toujours présents devant la face de Dieu, ne sont pas seulement pour eux un titre à la gloire, mais sont encore pour nous comme autant de suffrages et de prières tacites, tout ainsi que le sang de Jésus-Christ, répandu pour nous, demande grâce en notre faveur » (2).

Si nous distinguons ces deux modes de prière, gardons-nous de les séparer ; car, au fond, il y a là moins une double prière que deux éléments constitu-

(1) S. Thom., *Comment. in ep. ad Rom.*, c. *VII*, lect. 4.
(2) S. Thom., *in Sentent.* IV, D. 45, q. 3, a. 3.

tifs de la même prière, c'est-à-dire, et ce qui fait la demande et ce qui la rend puissante auprès du Dieu. C'est pourquoi l'Église a soin de réunir ces deux choses, quand elle s'appuie sur le suffrage des Saints : « Nous vous demandons Dieu tout-puissant, que, par les sacrements que nous venons de prendre, avec le secours des mérites et des prières du bienheureux Joachim, le père de la Mère de Notre Seigneur Jésus-Christ, nous participions dans le temps à votre grâce, et à votre gloire dans l'éternité... » (1). Et ailleurs : « Que, par les prières et les mérites de la bienheureuse Marie toujours Vierge et de tous les Saints, le Seigneur nous conduise au royaume des cieux » (2).

La croyance à cette union des mérites et des prières dans l'unité d'une même intercession n'est pas chose nouvelle, au sein de l'Église : témoin le panégyrique des saintes martyres Bernice, Prosdoce et Domnine, prononcé par saint Jean Chrysostôme. « Ce n'est pas assez, prêchait-il aux fidèles, d'être venus près de ces bienheureuses dépouilles, au jour de leur fête; revenons d'autres jours supplier ces trois martyres du Christ d'être nos avocates auprès de Dieu : car elles ont grand crédit, plus encore après leur mort que durant leur vie. Portant maintenant les stigmates du Christ, *elles peuvent, en les lui montrant*, tout obtenir du Roi. Puis donc qu'elles jouissent auprès de lui d'un tel pouvoir et d'une si intime amitié, pouvons-nous douter que, si nous gagnons leurs bonnes grâces par de fréquentes visites, nous

---

(1) *Messe de S. Joachim.*, Postcomm.
(2) *Petit office de la Ste Vierge*, au Capitule.

n'obtenions par leur assistance pleine miséricorde au trône de Dieu » (1)?

Tel est donc le grand moyen par où la Mère de Dieu, devenue notre mère, attire sur nous les bénédictions célestes et les trésors de vie surnaturelle ; ou, ce qui revient au même, concourt à l'application des mérites de Jésus-Christ : sa prière, mais une prière appuyée premièrement sur les mérites de son Fils, et secondairement sur ses propres mérites.

Or, quand je dis *mérites*, je n'entends pas seulement les mérites proprement dits, mais encore tout ce qui peut rendre un suppliant *digne* d'être exaucé. A ce point de vue la maternité divine, avec tous les privilèges de grâce et de gloire dont elle est le centre et la source, entre par elle-même dans l'ordre du mérite. N'est-il pas juste, en effet, que la Mère de Dieu soit écoutée de son Fils; la Fille de Dieu, de son Père ; l'Épouse de Dieu, du Saint Esprit, son royal Époux?

Beaucoup d'auteurs ont parlé de la puissance que donne à la prière de Marie le *mérite* de sa maternité. Aucun peut-être ne l'a fait plus heureusement que l'abbé Arnaud de Bonneval, dans ce texte que nous avons déjà rappelé : « Désormais l'homme peut avec confiance s'approcher de Dieu, puisqu'il a dans sa cause le Fils pour Médiateur auprès du Père, et la mère pour médiatrice auprès du Fils. Le Fils montre au Père et son côté entr'ouvert et ses blessures, et la mère présente au Fils le sein qui l'a porté, les mamelles qui l'ont nourri. Il ne peut y avoir de refus là où conspirent et prient ensemble plus éloquemment

(1) S. Joann. Chrysost., *Or. panegyr. in SS. Bernicen.*, etc., n. 7. P. G. L., 640.

que toute langue les marques de la clémence et les insignes de la charité » (1).

IV. — Avant de clore ce chapitre, écoutons et résolvons quelques difficultés. Elles sont de celles que le Protestantisme oppose à notre confiance dans l'invocation des Saints, et tout spécialement de la toute sainte Vierge Marie.

Comment, disent les hérétiques, la Vierge pourrait-elle appuyer sa prière sur ses propres mérites puisque, d'après vous, il n'y a plus de mérites pour les élus du ciel; et, même en supposant ces mérites, comment ne serait-ce pas faire injure à ceux du Christ que de les mettre en avant pour obtenir les bienfaits de Dieu?

Saint Thomas avait prévu la première partie de l'objection : nous pouvons donc apporter sa réponse. Elle est décisive. « Quoique les Saints ne soient plus en état de mériter, à partir de leur entrée dans la patrie céleste... (2), *ils ont cependant mérité pendant leur vie de voir leurs prières exaucées après leur mort.* D'ailleurs, autre est la valeur méritoire de la prière, autre sa force d'impétration. Le mérite consiste dans une certaine équation entre l'acte et ce qu'il revendique à titre de récompense : tandis que la force

---

(1) Ernald. Carnut., *Tract. de Laudibus B. V.* M. P L., t. CLXXXIX, 1726. Voici comment le chancelier Gerson résumait les différentes manières dont la Sainte Vierge assiste ses enfants dans leur marche vers la patrie céleste : Maria tripliciter adjuvat viatores. *Imperative*, si non meritorie, propter statum. *Commissive* per aliquos Angelorum vel Sanctorum, quales voluerit destinare, cum sit suprema hierarchizans post Filium, purgando, illuminando et perficiendo. *Cooperative*, quandoque per principalem sui donationem, secundum testimonia multis exhibita tam in vita quam in morte... Rursus ergo Maria potest ut cuivis in suo exitu praesens consolatrix, duxtrix et protectrix existat. *Tract. VI super Magnificat.* Opp., t. IV, p. 316.

(2) Le saint dit plus explicitement ailleurs : à partir du moment où la mort les a retirés de l'état de la voie.

impétratoire de la prière s'appuie sur la libéralité de celui près duquel on intercède. Donc, encore que les Saints ne soient plus en état de mériter, ils n'en restent pas moins en état de prier et de voir exaucer leurs prières » (1). Retenons la première partie de la solution : car c'est d'elle que nous avons besoin, puisqu'il s'agit d'une prière fondée sur le mérite.

Mais, dira-t-on, pourquoi parler des mérites antérieurs; n'ont-ils pas reçu de Dieu leur juste récompense, dans une gloire personnelle, adéquate à leur nombre comme à leur degré? Si donc la prière de Marie doit tirer du mérite quelque titre à se voir exaucée, il faut recourir à des mérites acquis au ciel : ils sont les seuls à pouvoir espérer une *nouvelle* récompense.

La solution donnée par saint Thomas suffit pleinement à dissiper cette difficulté. Soit! répondrons-nous avec lui, ces mérites ont reçu leur récompense, en tant qu'ils sont mérites strictement dits; mais tout acte méritoire est encore impétration et satisfaction, et la gloire ne périme ni l'une ni l'autre.

Ajoutons, et c'est la principale réponse, que les Saints ont, il est vrai, reçu le prix de leurs mérites : mais cette récompense elle-même emporte pour eux le privilège d'être unis de l'amitié la plus intime et la plus indissoluble avec Dieu; et, par suite aussi, le privilège d'obtenir de Dieu tout ce qu'ils demandent. Enlevez cette efficacité à leurs prières, leur béatitude n'est pas complète, et, par conséquent, il manque quelque chose à la récompense qu'ils ont *méritée*. Voici, pour me servir d'un exemple, un général dont la vail-

(1) S. Thom., in IV, *Sent.*, D. 45, q. 3, a. 3, ad 4.

lance a consolidé le trône de son roi. Aura-t-il le prix dû à ses services, si le prince se persuade avoir assez fait en lui payant la solde réclamée par son grade, et ferme l'oreille aux recommandations qu'il lui adresserait en faveur de ses compagnons d'armes ou de ses enfants. Et vous croiriez que Notre Seigneur se tiendrait quitte envers Marie, parce qu'elle est dans le degré de vision béatifique qui répond à ses mérites, sans toutefois avoir aucun droit à solliciter efficacement des grâces pour ses fils de la terre? Ce serait avoir une étrange idée de la béatitude céleste et de l'amour de Jésus-Christ pour sa mère.

Venons à l'autre partie de l'objection. Si les Saints, dites-vous, appuient sur leurs propres mérites les prières qu'ils adressent pour nous à la divine miséricorde, ils font outrage aux mérites de Jésus-Christ. C'est ou n'en pas faire compte ou, tout au moins, les tenir pour insuffisants.

Dites aussi que saint Paul faisait outrage à la rédemption du Christ, quand il disait : « J'accomplis dans ma chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ pour son corps qui est l'Église » (1). Insensés qui ne voyez pas que ces mérites des Saints sont fondés sur les mérites du Christ ; et que, si la prière s'appuie sur eux, c'est encore pour aller à la source de toute grâce par les mérites du Christ. Donc, loin d'être une injure faite à ces infinis mérites, la prière des Saints et leurs mérites en sont la glorification : ils les rehaussent et les manifestent, comme les causes secondes sont la glorification de la cause première. Tout bien considéré, Dieu, quand il exauce les prières et les mérites des

(1) Col., I, 24.

Saints, accorde la grâce à son Fils, Notre Seigneur : car et ces mérites et ces prières n'ont de prix à ses yeux que pour autant que les mérites du Christ en sont le principe et le couronnement (1).

Une dernière objection, qui va moins contre l'intercession de la Sainte Vierge et des Saints qu'elle ne s'attaque à la manière dont nous, catholiques, nous la réclamons, c'est que nous les invoquons non pas comme des intercesseurs auprès de Dieu, mais comme des causes principales, je veux dire, comme les auteurs des bienfaits qui, d'après notre propre doctrine, ont Dieu seul pour principe. Voyez, par exemple, ces prières de l'Église à la Vierge : *brisez* les chaînes des coupables, *rendez* la lumière aux aveugles, *écartez* de nous tous les maux, et demandez tous les biens, etc., etc.

Que répondrons-nous ? Deux choses. Premièrement que, s'il y a crime, ce crime n'est pas uniquement celui de l'Église romaine. Il faut en accuser plus encore les églises d'Orient : car ces manières de parler reviennent plus souvent dans les écrits de leurs docteurs et dans leurs prières liturgiques que dans les nôtres. Que dis-je, il faut porter ces accusations jusqu'aux Apôtres. N'est-ce pas saint Paul, en effet, qui disait : « J'honorerai mon ministère, m'efforçant d'exciter l'émulation de ceux de mon sang, et d'en *sauver* quelques-uns » (2). Secondement, et ce sera l'explication toute simple de ces formules et des autres semblables, c'est que la nature même des choses nous avertit du sens qu'elles peuvent et doivent avoir.

La Sainte Vierge et les Saints nous procurent les

(1) Concil. Tridentin., *Sess. VI*, cap. 16, et can. 33.
(2) Rom., XI, 14.

grâces de salut que nous leur demandons, mais en intercédant pour nous auprès de Jésus-Christ et de son Père, et c'est aussi de cette manière que nous les prions de nous les procurer. Au reste, si des explications étaient nécessaires, on les trouverait à toute heure dans les mêmes invocations dont on nous fait un crime. « *Ecartez* de nous tous les maux, *demandez* pour nous *tous les biens*, » est-il dit dans l'hymne à la Vierge que nous citions, il n'y a qu'un instant. *Priez pour nous*, répète sans cesse l'Église.

Lisez l'hymne des Vêpres dans la Fête de Tous les Saints. Vous y trouverez alternativement ces deux formes de prière : l'une par laquelle nous demandons aux élus du ciel les grâces qui font la sainteté de la terre et la gloire de la patrie, « *Antiqua cum praesentibus — Futura damna pellite... — Exules vocate nos in patriam... — Coelitum locate nos in sedibus.* Délivrez-nous des maux présents et des anciens ; écartez les maux à venir. Appelez-nous pauvres exilés dans la patrie; Et faites-nous asseoir parmi les bienheureux ». Cela vous scandalise. Écoutez ces autres paroles de la même hymne : « *Placare, Christe, servulis — Quibus Patris clementiam — Tuae ad tribunal gratiae — Patrona Virgo postulat.* O Christ, pardonnez aux serviteurs pour lesquels la Vierge, leur patronne, implore la clémence du Père à votre tribunal de grâce ». Et encore : « *Apostoli cum Vatibus — Apud severum judicem — Veris reorum fletibus — Exposcite indulgentiam.* Apôtres et prophètes, présentez devant le juge sévère les vraies larmes des coupables, et sollicitez pour eux son indulgence ». Chose singulière, c'est Marie surtout que, dans ces invocations, l'Église conjure de prier pour

ses fils; et c'est aux martyrs et aux prophètes qu'elle demande directement les grâces de salut : preuve manifeste que, dans sa pensée, l'une et l'autre formule renferme une seule et même signification (1).

Du reste, cette interprétation n'est pas nouvelle. Saint Augustin l'a plus d'une fois donnée. Parlant des miracles, et de ces miracles qui sont l'œuvre propre de la toute-puissance : « Voilà, dit-il, ce que *font* les martyrs, ou plutôt ce que Dieu fait à la prière et avec la coopération des martyrs » (2). C'est ainsi que nous l'entendons, quand nous demandons à la bienheureuse Vierge l'une de ces guérisons morales ou physiques qui sont au pouvoir de Dieu seul; et c'est ainsi que l'auteur des Actes attribue soit à saint Pierre soit à l'Apôtre des Gentils les étonnantes merveilles qu'il rapporte (3). Et c'est encore ainsi, pour prendre un exemple familier, que nous remercierions comme l'auteur d'un bienfait celui dont le charitable crédit nous l'aurait obtenu.

Voilà donc comment la toute aimante et toute aimable Mère des chrétiens poursuit à notre égard sa tâche maternelle; comment elle achève de nous enfanter à la vie du Christ.

Notre étude sur ce sujet serait terminée, s'il ne nous restait encore à résoudre trois difficultés, opposées par le protestantisme et par l'incrédulité. Marie, nous dit-on, perdue dans la vision de Dieu, toute absorbée dans la contemplation de la beauté suprême et dans son amour, n'a plus de cœur pour nous

---

(1) Voir IIe partie, l. v, c. 2, t. I, p. 379-380. Cette objection a déjà été résolue pour les Grecs.
(2) S. August., *De civit.*, L. XXXII, c. 10.
(3) Act., v, 12, sq.

aimer, indifférente qu'elle est aux choses de la terre, d'autant plus que nos révoltes contre son Fils nous rendent indignes de ses faveurs. Marie n'a point cette puissance auprès de Dieu que lui supposent ses panégyristes. Ce qu'il lui dit aux noces de Cana : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, il le lui répéterait au ciel, si toutefois elle s'avisait d'intercéder pour nous. Enfin, Marie, eût-elle sur son Fils l'autorité qu'on lui suppose, ne pourrait l'implorer en notre faveur, si ce n'est peut-être d'une manière générale, indéterminée : car elle n'est plus au milieu de nous pour connaître nos besoins. C'est à résoudre très amplement ces objections si opposées au rôle maternel de Marie, que nous emploierons les chapitres qui vont suivre.

LIVRE VI

LIVRE VI

Comment rien ne manque à la Sainte Vierge des conditions les plus aptes à la continuation de son rôle maternel.

CHAPITRE PREMIER

Son amour ineffable pour les hommes, — les sources où il s'alimente, — et comment il s'active dans la béatitude, au lieu de s'endormir.

Puisque Marie continue surtout par ses intercessions d'exercer son rôle de Mère des hommes, à travers l'espace et le temps, il importe d'étudier à fond les aptitudes qu'elle a pour le bien remplir. C'est par là que sa maternité spirituelle se révélera dans toute sa splendeur. Or, quatre conditions lui sont nécessaires pour le parfait accomplissement de cette grande fonction. C'est d'abord un immense amour pour Dieu et pour les hommes, ses enfants adoptifs; c'est, en second lieu, une miséricorde sans bornes qui la rende compatissante à leurs misères; c'est aussi la connaissance intime, entière de leurs maux, de leurs actes, des soupirs qu'ils poussent vers elle; enfin, c'est une grande puissance sur le cœur de son Fils et de Dieu, le Père de toute bonté. Les adversaires eux-mêmes de la maternité de Marie ont reconnu, comme nous, qu'il lui faut tout cela pour être vraiment à la hauteur de sa

mission, puisqu'ils se sont efforcés de lui ravir ces titres à notre filiale confiance. Or, il nous sera facile de montrer que ce sont là des conditions portées au suprême degré dans la céleste mère.

I. — Parlons, avant toutes choses, de son amour. Nous n'avons plus à dire de quelle ineffable charité le cœur de Marie brûle pour Dieu; quel sens profond elle a toujours eu de la bonté divine et de ses prédilections pour elle ; jusqu'où fut porté son zèle pour la gloire de Dieu ; comment jamais âme vivante, à l'exception de celle du Sauveur, ne fut, comme la sienne, passionnée pour l'établissement et l'expansion du royaume de Dieu. Et maintenant, je le demande, un tel amour peut-il se désintéresser du salut des hommes et de leur sainteté ? Est ce pour lui chose indifférente que la famille adoptive de Dieu croisse en nombre, en grâce, en perfection ? Serait-ce aimer Dieu, son honneur et sa gloire, que de ne pas désirer sur toutes choses de le voir adoré, servi, glorifié ? Or, ou les mots n'ont pas de sens, ou tout cela mène à la prière constante; puisqu'elle est pour Marie le moyen principal de prouver efficacement à Dieu sa reconnaissance et son amour.

Mais plus encore que l'amour de Marie pour Dieu, son amour pour les hommes est capable de nous révéler et la ferveur et la perpétuité de son intercession. L'amour de la Sainte Vierge pour les hommes, cet amour d'où jaillit la prière comme le ruisseau de la source, est chose tellement évidente qu'il est impossible d'en douter, lorsqu'on a connu ce qu'est Marie. Aimerait-elle Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, plus que toutes les

créatures ensemble, si le même amour ne s'étendait pas universellement sur tous les hommes, quand, au témoignage de nos saints Livres, ces deux amours ne sont qu'un seul et même amour? Mais que d'autres motifs de nous aimer viennent s'ajouter à ce premier motif.

Rappelons-nous que Jésus mourant lui légua les hommes pour enfants dans la personne de son disciple, et la proclama notre mère à tous. Or, ce ne fut pas de la part du Sauveur une proclamation stérile. Souvenons-nous-en, lui dire : Femme, voilà votre fils, était du même coup lui mettre au cœur une tendresse en rapport avec la fonction maternelle qu'il lui confiait. Dieu ne fait pas à demi ce qu'il fait par lui-même. Prodigue de ses dons jusqu'à l'infini pour disposer la Vierge à porter dignement sa qualité de Mère de Dieu, il ne pouvait être moins libéral dans la préparation de cette autre maternité qui fait de tous les hommes les enfants de Marie suivant la grâce. Or, entre les qualités d'une mère en est-il une plus naturelle que l'amour pour les fils qui lui sont donnés?

Rappelons-nous encore une autre vérité que nous avons établie par les Écritures dans la première Partie de cet ouvrage ; c'est que, depuis la bienheureuse Incarnation, Dieu le Père étend ses complaisances paternelles jusqu'à l'humanité de son Fils. Il ne sait pas séparer dans son amour la nature humaine d'avec la nature divine, et l'objet de ses affections de Père est l'Homme-Dieu tout entier. Par une conséquence naturelle, le même amour du Père embrasse les fidèles, membres du Christ, avec leur chef; et cet amour, passant par la personne physique, englobe à cause d'elle, dans son unité, la personne mystique. C'est le fruit de la prière du Christ : « Mon Père,

a-t-il dit, que l'affection par laquelle vous m'avez aimé soit en eux; car je suis moi-même en eux », et ils sont en moi (1).

Ainsi, disions-nous, l'amour de la bienheureuse Vierge pour son Jésus embrassait en lui tout à la fois et la nature divine et la nature humaine, et l'homme et le Dieu, puisqu'une bonne mère aime tout ce qui appartient à la personne de son fils. De là, cette conséquence encore que l'amour de Marie pour nous est une partie de celui qu'elle porte à Jésus; disons mieux, c'est le même amour maternel qui se dilate et s'étend suivant la mesure où Jésus-Christ lui-même reçoit de nous un accroissement dans sa personne mystique. Encore une fois, il est impossible de concevoir la Vierge aimant comme à l'infini le Dieu fait homme, sans se la représenter, en même temps, pleine d'une immense tendresse pour nous, les frères, les images et les membres de Jésus-Christ : car ces deux amours se fondent en un seul par la force même des choses. Les justes, elle les aime parce qu'ils sont en Jésus-Christ; les pécheurs, pour qu'ils soient incorporés à Jésus-Christ (2).

Ne m'opposez pas qu'elle ne peut aimer ceux que le péché sépare de son Fils : car, aussi longtemps que la séparation n'est pas définitive, il les aime lui-même, non pas, certes, comme des membres vivants de son corps, mais comme des membres dont la destinée surnaturelle est de participer à cette bienheureuse union. Voilà comment Marie les aime; et ce que veut faire en eux son maternel amour, c'est de les préparer et de les amener à cette union.

---

(1) Joan., XVII, 26, col. 23.
(2) S. Thom., *Quaest. disput.*, *De Caritate*, q. un., a. 4, in corp.

Rappelons nous, de plus, que Marie ne peut regarder aucun homme, sans le voir comme inondé du sang de Jésus, versé pour lui. Elle sait mieux que tout autre de quel cœur son Fils l'a répandu, puisqu'elle était là, quand il s'est livré pour eux à la mort, témoin de toutes ses souffrances, et plus encore des intentions qui les lui firent accepter. Ne pas nous aimer, et d'un amour qui réponde à tant d'amour, ne serait-ce pas méconnaître le prix immense dont le Sauveur a payé notre commune rançon ?

Que dirons-nous encore? Lorsque le côté du Christ fut ouvert par la lance du soldat, Marie la première, et plus clairement mille fois que Jean et que Madeleine, contempla de ses yeux l'incendie d'amour allumé dans le cœur de son Fils, et les bienfaits sans nombre qui tendaient à s'échapper par cette blessure. Elle-même fut comme l'auxiliaire et l'inséparable associée de Jésus dans l'offrande qu'il fit de tout lui-même pour le salut des pécheurs : elle avait sciemment et volontairement préparé le prêtre et l'holocauste, et son cœur battait à l'unisson du cœur de son Fils.

II. — Est-il croyable que cet amour de Marie se soit refroidi, parce qu'elle est entrée dans le ciel, cette fournaise éternellement brûlante de la charité, et qu'une fois assise sur le trône de sa gloire elle ait oublié ceux que son Fils a tant aimés, ceux qui lui furent si prodigieusement chers, aux jours de sa vie mortelle, qu'elle offrit pour eux, non seulement ses larmes, mais jusqu'à la dernière goutte du sang rédempteur? Il y aurait comme une folie sacrilège à le penser : car la charité, loin de se refroidir au ciel, y prend

de nouvelles ardeurs, au contact et dans la contemplation de l'éternel amour. Non, le ciel n'est pas la terre de l'oubli. « A Dieu ne plaise, ô sainte âme, disait Augustin à son ami Nébridius, à Dieu ne plaise que votre prière ait perdu de son efficacité, maintenant que vous pouvez intercéder en présence de la majesté divine, et que, ne marchant plus dans la voie, vous régnez dans la pleine lumière. Je ne saurais me persuader que l'ivresse de sa béatitude m'ait effacé de sa mémoire, quand vous, Seigneur, dont il s'abreuve, avez souvenir de nous » (1).

« Loin de nous, dit pareillement saint Bernard, dans sa lettre sur la mort du saint évêque d'Irlande, Malachie, loin de nous, la pensée que cette charité si agissante sur la terre soit diminuée ou réduite à rien dans le ciel, maintenant que, reposant à la propre source de l'éternelle charité, vous aspirez à pleine bouche ce torrent dont les gouttes mêmes étaient ici-bas si délicieuses pour votre soif. La mort n'a pu vaincre en vous la charité ; car elle est forte, cette charité, plus forte même que la mort » (2). Il faut encore entendre le même saint développer les mêmes pensées, dans la touchante oraison funèbre qu'il fit de son frère Gérard, moine de Clairvaux comme lui, son conseiller dans ses doutes, et son consolateur dans ses épreuves : « Peut-être, bien que tu nous aiesconnu selon la chair, tu ne nous connais plus à cette heure ; et, parce que te voilà entré dans les puissances du Seigneur, tu n'as plus devant les yeux que sa justice, oublieux de nous. Je le sais, qui adhère au Seigneur est un même esprit

(1) S. August., *Confess.* l. IX, c. 3, n. 6. P. L. XXXII, 766.
(2) S. Bernard., ep. 374, *ad fratres de Hybernia, de obitu S. Malachiae.* P. L. CLXXXII, 579.

avec lui (1), et se transforme tout entier dans le divin amour, ne pouvant sentir ni goûter que Dieu, et ce que Dieu sent et goûte, tout plein qu'il est de Dieu. Mais Dieu est charité, et, par suite, plus on est proche de lui, plus on est rempli de charité. Certes, Dieu ne peut pâtir, mais il peut compatir; *impassibilis est Deus, sed non est incompassibilis;* lui dont le propre est de faire toujours miséricorde et de toujours pardonner. C'est donc nécessité que, toi aussi, tu sois miséricordieux, toi qui demeures en Dieu, bien que tu ne sois plus misérable : et si tu ne pâtis pas, tu compatiras. Donc, ton amour pour nous n'est pas diminué, mais transformé; et, parce que tu t'es revêtu de Dieu, tu n'as pas dépouillé toute sollicitude pour nous : car il a soin, lui, de nous (2). L'infirmité tu l'as rejetée, mais non la piété. La charité ne passe jamais (3); jamais non plus tu ne perdras mon souvenir » (4).

Or, notons-le bien, les motifs que nous avons développés sont *universels;* ils s'étendent généralement à tous les hommes, sans exception. Voilà pourquoi le pieux et savant Idiot interprète de Marie ce que le Psalmiste a chanté du soleil : « Personne ne se dérobe à la chaleur de ses rayons » (5); c'est-à-dire, « à la dilection de la mère du bel amour » (6). De même toutefois que plus on se rapproche du soleil, plus on en ressent la vivifiante influence, ainsi l'amour de Marie se montre plus bienfaisant pour ceux qui l'aiment et

(1) I Cor., VI, 17.
(2) I Petr., V, 7.
(3) I Cor., XIII, 8.
(4) S. Bernard., *Sermo in obitu fratris sui Girardi*, n. 5. P L., CLXXXIII, 906, sq.
(5) Psalm., XVIII, 7.
(6) *Contempl. de B. V. M., in prolog.*

la servent avec une dévotion plus respectueuse et plus aimante ; et c'est encore ce qu'on veut signifier, quand on lui met sur les lèvres ces paroles de la Sagesse : « J'aime ceux qui m'aiment » (1).

III. — Où sont maintenant les objections que je signalais à la fin du chapitre précédent ? Marie, tout absorbée qu'elle est dans l'amour divin, n'a plus de sentiment pour nous. Mais ne voyez-vous pas que cet excès d'amour est cela même qui la pousse plus efficacement à nous aimer ? Disons mieux : l'extase de son amour pour Dieu est nécessairement une extase d'amour pour les hommes ; car autre n'est pas au ciel l'amour du Créateur, autre l'amour de la créature. Ils ne sont, en réalité, qu'un seul et même amour, tout ainsi que la vision de la beauté divine et la vision de la créature de Dieu sont une seule et même vision. De même donc que Marie, nous voyant en Dieu, nous voit avec une clarté d'autant plus grande qu'elle jouit plus parfaitement de la contemplation de Dieu ; de même aussi, parce qu'elle nous aime en Dieu, son amour pour nous augmente dans la mesure de l'accroissement qu'à son entrée dans la gloire a pris en elle l'amour de Dieu.

Vous craignez que la jouissance ineffable du souverain bien n'éteigne en son cœur toute amoureuse compassion pour nous et nos misères : car ce serait, pensez-vous, mêler la tristesse à des joies incompatibles avec elle. Saint Bernard a dissipé ces vaines terreurs. Faudrait-il donc que Dieu, notre Père, et Jésus-Christ, notre frère, cessent de nous aimer,

(1) Prov., VIII, 17 ; col. Sap., VI, 13.
Lire S. Alph. de Liguori, *Gloires de Marie*, 1re p., c. I, § 3.

parce que leur béatitude exclut tout ce qui n'est pas elle ? Disons plutôt que la félicité même de notre divine mère, en l'enivrant de ses délices, l'enivre aussi du besoin de la communiquer. Si la bonté divine tend si impétueusement à se répandre en dehors de Dieu, elle le doit à sa plénitude. Donc, loin d'être un obstacle à la maternelle bienveillance de Marie pour les hommes, son amour jouissant en est le stimulant et l'aiguillon.

CHAPITRE II

La miséricorde de la B. Vierge. — Comment cette miséricorde découle naturellement de son amour. — Du titre de Mère de miséricorde, et les raisons sur lesquelles il est fondé. — Doctrine consolante des Docteurs et des Saints.

I. — Tel est l'amour de Marie pour les hommes. Que dirons-nous de sa miséricorde ? Les Saints ne se lassent pas de l'exalter et de la bénir. Il semblerait parfois qu'ils oublient toutes les autres perfections de la Sainte Vierge pour célébrer uniquement cette tout aimable qualité de leur mère. Et qui s'en étonnerait : est-il rien de plus doux, de plus cher, de plus réconfortant pour le cœur des misérables qu'ils se croyaient et que nous sommes, que n'est la miséricordieuse tendresse de la Reine du ciel ? Parlez-moi de sa grandeur, de la gloire dont l'a couronnée son Fils, des privilèges sans nombre et sans nom qu'il lui a si libéralement prodigués, je m'en réjouis : elle est ma mère.

Dites-moi qu'au sein de cette grandeur et de cette gloire elle nourrit un ardent amour pour les hommes, c'est un nouveau sujet de joie, car il est doux d'être aimé d'une mère, et d'une telle mère. Et pourtant cette joie n'est pas sans inquiétude : mes péchés, mes ingratitudes envers son Fils ne l'obligent-ils pas à me fermer son cœur. Mais si j'apprends qu'elle est compatissante et miséricordieuse, autant qu'elle est

aimante et glorifiée, voilà par-dessus tout ce qui me touche, me relève et me ravit.

Or, il est impossible d'en douter, la très Sainte Vierge est miséricordieuse. Pour en être convaincu, je n'ai qu'à me rappeler son amour et ma misère. En effet, qu'est-ce que la miséricorde ? « C'est, répond saint Augustin, la compassion que nous avons au cœur pour la misère d'autrui ; compassion qui nous pousse à lui porter assistance dans la mesure de notre pouvoir » (1).

Assurément, s'il faut à Marie des misérables à réclamer sa compassion, et des misères à soulager, cette vallée de larmes peut lui fournir abondamment les uns et les autres. Que sommes-nous, surtout dans l'ordre spirituel, sinon l'indigence même, et qu'offrons-nous à ses regards sinon mille sujets de pitié, surajoutés à notre pauvreté native ? Donc, rien ne manque du côté de la misère. Rien non plus ne saurait manquer du côté de la compassion. Car, en présence des misères, la compassion naît de l'amour et se mesure par lui. C'est en effet le propre de l'amour de faire estimer *siens* les biens et les maux des autres, parce que l'amour est un principe *unifiant ;* si bien que cet amour se transforme naturellement en compassion, quand il voit souffrir ceux qu'il aime (2). Si donc la très sacrée Vierge est pour nous tout amour, il faut bien qu'elle soit aussi toute miséricorde, puisque nous ne sommes guère à ses yeux qu'un triste composé de misères.

---

(1) *Misericordia est alienae miseriae compassio in corde nostro qua utique, si possimus, subvenire compellimur.* S. August., *De Civit. Dei*, l. IX, c. 5. P. L. XLI, 261.

(2) S. Thom., 2-2, q. 30, a. 2.

Saint Thomas, chez qui j'ai pris cette analyse, signale encore d'autres causes d'où la miséricorde reçoit de nouveaux accroissements. C'est d'abord une alliance plus étroite avec ceux que la misère ou le malheur a frappés. Autre est la compassion que nous avons pour un père, une mère, autre celle qui nous émeut sur les peines d'un étranger. C'est encore l'expérience que nous avons faite nous-mêmes des maux qui nous sollicitent à la compassion. Il en résulte, avec un sentiment plus vif de ces maux, je ne sais quelle sympathie qui nous prédispose plus naturellement à prendre notre part de peines qui furent les nôtres, afin d'en adoucir l'amertume et d'en alléger le poids. C'est là ce que saint Paul exprime si heureusement, quand il écrit de Jésus-Christ, dans sa lettre aux Hébreux : « Nous n'avons pas un Pontife qui ne puisse compatir à nos infirmités : car il a été éprouvé en tout, à notre ressemblance, sauf le péché. Allons donc avec confiance vers le trône de la grâce, afin d'y recevoir miséricorde et d'y trouver la grâce dans un secours opportun » (1). Et ailleurs, dans la même épître : « Comme les enfants ont participé à la chair et au sang, lui aussi s'en est revêtu... Car il a dû être en tout semblable à ses frères, *afin de* devenir auprès de Dieu un Pontife *miséricordieux* et fidèle, pour expier les péchés du peuple. En effet, par cela même qu'il a subi la souffrance et l'épreuve, il est puissant à secourir ceux qui sont éprouvés » (2).

Comprenez-vous les conseils de Dieu? Son amour des hommes l'incline éternellement vers eux pour les arracher à leur misère. C'est pour cela qu'au témoi-

(1) Hebr. IV, 15, 16.
(2) Hebr., II, 14, 17, 18.

gnage de l'Église la miséricorde, une miséricorde qui ne se lasse pas, est sa qualité *propre* (1). Mais, j'ose le dire, tant qu'il reste au sein de son infinie béatitude, sa miséricorde, si grande qu'elle soit, n'est pas complète. Il y manque un je ne sais quoi de tendre et de compatissant qui ne peut avoir sa cause que dans une union plus réelle avec les misérables, et son complément que dans un être capable de sentir. Que fera notre Dieu, pour que sa miséricorde soit de tous points achevée ; tellement qu'elle brille à nos yeux d'un éclat sans égal, et que nous ne puissions en douter? Ce que l'Apôtre vient de nous dire : il prendra notre nature avec toutes ses misères; et, s'il ne peut nous être semblable par le péché, le plus grand de nos maux, parce qu'il est le Saint et la sainteté même, au moins s'en revêtira-t-il autant qu'il le peut, pour en porter la juste peine. Ainsi le Dieu fait homme fut-il miséricordieux pendant sa vie mortelle ; ainsi l'est-il encore, assis à la droite du Père; avec cette différence toutefois que les sentiments de compassion qu'il garde en son cœur pour nos défauts, nos imperfections et notre misère, ne sont plus, comme ils l'étaient alors, mêlés de tristesses et d'angoisse.

Ainsi la miséricorde du Christ glorifié tient en quelque sorte le milieu entre la miséricorde des hommes et la miséricorde divine. Elle est libre comme celle-ci de toute impression contristante ; mais elle connaît expérimentalement comme celle-là les misères qu'elle soulage, et conserve, au fond du cœur de Jésus, les sen-

---

(1) Deus cui *proprium est misereri semper et parcere. Tiré des oraisons pour les morts.* Misericors et miserator Dominus. Psalm., CX, 4 ; CII, 8 ; CXI, 4, etc.

timents humains de pitié dont ces mêmes misères l'avaient si profondément touché.

Telle est maintenant la miséricorde de la Vierge, au ciel : c'est une compassion qui n'est surpassée que par celle de Jésus ; une compassion fondée sur la communauté de nature et d'épreuves ; une compassion qui, pour n'être plus mêlée de douleur, ne se porte pas avec moins d'empressement à nous délivrer de nos maux.

J'ai dit : une compassion qui n'est plus mêlée de douleur, et c'est ce que nous avons déjà lu dans saint Bernard, et ce que répétera bientôt le chancelier Gerson. Qui voudrait en conclure que Marie n'est pas, en toute vérité, miséricordieuse, comprendrait bien peu ce qui fait l'essence même de la miséricorde ou de la compassion. D'après le Docteur Angélique, notre miséricorde à nous est formée de deux éléments : c'est d'abord un sentiment de peine, et de peine sensible, à la vue des misères d'autrui; c'est ensuite un mouvement affectueux du cœur qui porte à soulager cette misère, comme on ferait de la sienne propre. Le premier sentiment, s'il demeure seul, n'est qu'une compassion stérile. Quant au second, il est, à vrai dire, ce qui constitue la *vertu* de miséricorde : aimer un malheureux et lui venir en aide d'un amour désintéressé. Voilà comment Dieu peut être miséricordieux et l'est en effet : « Miséricordieux, dit saint Thomas, d'une miséricorde qui n'est pas en lui à l'*état de passion* proprement dite, mais *à celui d'effet ;* de telle manière pourtant que cet effet procède de l'affection de la volonté, *ex affectu voluntatis* (1) » : car secourir un

(1) S. Thom., *in IV Sentent.*, D. 46, q. 1, a. 1 ; col. 1. p., q. 21, a. 3.

misérable sans le faire de cœur et par amour pour lui n'est ni compassion, ni miséricorde, mais égoïsme, indifférence ou calcul. Au ciel, Notre Seigneur et sa mère ont ce sentiment et quelque chose de plus. Quoi donc? Ce que notre pitié emprunte à l'élément sensible de notre être, mais épuré, transformé, dégagé de toute impression douloureuse. Ainsi l'un et l'autre existent comme nous dans la chair; mais dans une chair capable de recevoir des émotions agréables, incapable d'éprouver les souffrances qui affligent la nôtre (1).

II. — Un titre où se résument et cette croyance et cette doctrine est celui de Mère de miséricorde, *Mater misericordiae*. Mère de miséricorde, Marie l'est d'abord parce qu'elle nous a donné le Sauveur. Jésus-Christ, Fils éternel de Dieu, fut éternellement avec lui le Père des miséricordes. Mais c'est en recevant de Marie son humanité sainte qu'il est devenu miséricordieux dans toute l'étendue du sens qui peut appartenir à ce mot. Elle-même, en l'enfantant, l'a revêtu de miséricorde. L'auteur du sermon de l'Assomption, dans les œuvres de saint Jérôme, assure que Jésus-Christ, naissant d'une mère vierge, en a tiré la miséricorde et la mansuétude, comme deux fruits de cette terre virginale (2). Brebis raisonnable, en elle et par elle le Verbe s'est fait agneau.

Voulez-vous sur le même sujet une autre gracieuse

(1) Notons ici la différence que met saint Thomas entre la miséricorde et la bonté divine. La miséricorde comprend la bonté, mais elle lui surajoute un élement : car elle va non seulement à repandre le bien, ce qui est de la bonté, mais surtout à delivrer du mal. In IV *Sent.*, *l. c.*, sol. 2.

(2) Ep. *ad Paul. et Eustach.* n. 9, in Mantissa opp. S. Hieron. P. L. XXX, 131.

image ? Lisez ce passage de saint Bernard : « Le Fils de Dieu était une abeille vivant parmi les lis et de leur suc, dans le séjour fleuri des Anges. Or, l'abeille divine est d'un vol rapide descendue des cieux à la petite cité de Nazareth, c'est-à-dire à la cité des fleurs, suivant la signification du mot ; et là, rencontrant le lis embaumé de la perpétuelle virginité de Marie, elle s'est glissée dans son sein pour s'y attacher par tout elle-même. La céleste abeille avait le miel et l'aiguillon : car le prophète, chantant sa miséricorde, exalte aussi sa justice (1). Mais en venant à nous par Marie elle ne retient que son miel, oublieuse de l'aiguillon, je veux dire la miséricorde sans les rigueurs de la justice. Aussi, quand les Apôtres demanderont à Jésus de consumer par le feu du ciel une ville qui ne l'avait pas reçu, il leur répondra : le Fils de l'homme n'est pas venu juger le monde, mais le sauver (2). Vous le voyez, elle n'avait plus d'aiguillon, notre abeille. Elle s'en montrait aussi dépouillée, quand, malgré tant de traitements indignes, elle exerçait la miséricorde et non le jugement » (3).

Mère de miséricorde, parce qu'elle nous a formé par son enfantement virginal l'auteur de la miséricorde,

(1) Psalm., c, 1.
(2) Luc. IX, 54, sq.
(3) S. Bernard., *De advent. Dom.*, serm. 2, n. 2. P. L. CLXXXIII, 42.

Après ce texte de saint Bernard, qu'il me soit permis de transcrire une pensée non moins gracieuse d'un serviteur de Marie, le P. Binet, de la Compagnie de Jésus : « Quand Dieu, selon les rabbins, voulut paraître plein de majesté, il fit le ciel parsemé d'étoiles, et s'en para comme d'un vêtement royal. Il se mit dans les fleurs et les parfums, quand il voulut faire sentir sa douceur. Afin de montrer sa richesse, il pénétra dans le sein de la terre, où il affina l'or et l'argent. Pour faire trembler l'univers à la pensée de sa justice, il habita les nuées tonnantes et de là darda ses carreaux. Mais quand il voulut opérer les miracles étonnants de ses éternelles miséricordes, il se cacha dans le cœur de Notre Dame, et c'est là proprement le lieu de ses merveilles. » *Marie, chef d'œuvre de Dieu*, 1re p., c. 1, § 5.

Marie l'est encore, parce qu'elle-même n'existe que pour une fin de miséricorde. Je parle surtout de cette miséricorde qui compatit aux malheureux coupables, et travaille à les délivrer du plus grand des maux, le péché.

Nous l'avons déjà prouvé, Dieu a créé cette bienheureuse Vierge pour les pécheurs ; tellement pour eux qu'elle n'aurait pas existé, s'il n'y avait pas eu de pécheurs. Elle est la Reine des Anges ; et pourtant ce n'est pas aux Anges, mais aux pécheurs, que Dieu l'a donnée. Enlevez le péché, plus de rédemption ; sans rédemption, point de Rédempteur ; et sans Rédempteur, plus de mère du Rédempteur. Donc, encore une fois, c'est aux pécheurs qu'elle doit son existence ; malheureux, parce qu'ils sont pécheurs ; heureux, parce qu'ils ont été l'occasion d'un si grand bien.

Est-il surprenant qu'elle se porte vers eux de toute l'impétuosité de son amour ; ou plutôt, ne serait-ce pas aller directement contre sa destinée de leur refuser secours et pitié ? J'admire chez les Saints une tendance qui leur est comme naturelle, à pleurer sur toutes les misères de leurs frères, et surtout sur leurs misères morales ; et je ne comprendrais pas, après tant d'exemples, une sainteté qui ne fût pas prête à tous les sacrifices pour leur venir en aide et les sauver. Or, ce qui, dans les autres saints de Dieu, serait chose inconcevable, le deviendrait infiniment davantage, quand il s'agit de Marie. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas été créés expressément, comme elle, pour l'œuvre de miséricorde ; parce qu'ils ne sont pas de par Dieu, comme elle, mère des misérables ; parce que le poids de leur existence ne les porte pas, comme elle, vers les pécheurs, non pour les rejeter et les condamner, mais

pour les délivrer de leurs chaînes et les jeter libres et purs entre les bras de son Fils, leur père et leur Dieu. Montrez-moi le Sauveur des hommes rejetant les pécheurs, leur fermant ses bras et son cœur, et je vous accorderai que sa mère est insensible à leur misère. Mais puisqu'il les a tant aimés qu'il a versé pour eux jusqu'à la dernière goutte de son sang, il faut bien qu'elle aussi soit tout amour pour eux, puisqu'elle est venue du même éternel dessein, prédestinée comme lui pour le salut des pécheurs: car, pour le dire encore, « elle est devenue Mère de Dieu en vue de la miséricorde, *Maria facta est Mater Dei propter misericordiam* » (1).

Si le lecteur veut bien se reporter à la première Partie de cet ouvrage, il pourra voir avec quelle onction nos pères ont célébré la Mère de miséricorde (2 et quelles considérations touchantes leur furent inspirées par ce titre. Il serait aisé d'extraire de leurs

(1) Ricard. a S. Victore. *In Cantic. cantic.* P. II, c. 39. P. L. CXCVI, 518.

C'est dans le même ouvrage qu'on peut lire cette louange de la miséricordieuse bonté de Marie : Cujus ubera adeo pietate repleuntur, ut alicujus notitia miseriae tacta, lac fundant misericordiae, nec possit miserias scire et non subvenire. *Ibid.*, c. 23, p. 475.

(2) 1re Partie, *l.* II, c. I; t. I p. 127, suiv. Là, j'ai rapporté quelques lignes empruntées aux *Contemplations* du pieux Raymond Jordan. En voici d'autres qui ne sont pas moins capables d'exciter notre confiance dans la miséricorde de notre céleste mère : « Vous êtes vraiment une source de miséricorde. De même, en effet, qu'une source s'alimente par des conduits souterrains d'où lui viennent continuellement ses eaux, ainsi vous, ô Vierge Marie, vous êtes la source et la fontaine des eaux vives (Cant., IV 15), qui vont du Christ à vous, et de vous à nous pécheurs, sous la motion de votre commune bénignité. C'est l'immensité du divin amour, ô très pieuse Vierge, qui vous a donnée aux pécheurs : car la grâce que vous avez trouvée près de Dieu, vous l'avez reçue à l'occasion des péchés. Oui vous êtes devenue Mère de Dieu à cause des pécheurs. Si l'homme n'avait point péché, nulle nécessité pour le Fils de Dieu de prendre notre chair. Voilà pourquoi vous êtes si prompte à dépenser au profit des pécheurs la grâce que vous avez trouvée près de Dieu, à l'occasion des pécheurs. C'est pourquoi les pécheurs peuvent s'approcher de vous en toute sûreté : *vous leur avez été donnée; tanquam sibi datam* ». *Contemplat.*, P. V, contempl. 14; col. contempl. 16.

œuvres bien d'autres pages semblables. Telle, entre autres, est cette invocation si filiale et si pressante, adressée par saint Anselme à notre commune mère. « Parmi les terreurs qui me poursuivent, dans la crainte qui me glace, ô Souveraine très clémente, quelle médiatrice invoquerai-je avec plus de ferveur que celle dont les entrailles ont porté la réconciliation du monde? Quelle intercession obtiendra plus facilement la grâce d'un criminel comme moi, que la prière de celle qui a nourri de son lait l'universel vengeur de tous les crimes et le miséricordieux auteur du pardon. De même, ô bienheureuse Dame, qu'il nous est impossible d'oublier ces mérites si glorieux pour vous et à nous si nécessaires; ainsi, Vierge pleine de douceur, il n'est pas croyable que vous fermiez votre cœur à des malheureux qui vous implorent.

« Le monde sait bien, et nous autres pécheurs du monde nous ne permettrons pas qu'on l'ignore; nous savons bien, dis-je, ô Notre Dame, quel est le Fils de l'homme, descendu pour sauver ce qui était mort (1), et de quelle mère il est le fils. Quoi donc! ô ma Souveraine, mère de mon espérance, oublierez-vous, par indignation contre moi, le mystère si miséricordieusement annoncé, si heureusement prêché dans le monde et si amoureusement embrassé? Quoi! le débonnaire Fils de l'homme serait venu librement sauver ce qui était perdu, et la Mère de Dieu pourrait fermer l'oreille aux cris de ce qui est perdu! Le débonnaire Fils de l'homme serait venu convier le pécheur à la pénitence (2), et sa bonne mère dédaignerait le pénitent qui l'invoque! Quoi! ce Dieu si bon, cet homme

(1) Luc., XIX 10.
(2) Luc., V, 32.

la douceur même, ce miséricordieux Fils du Père des miséricordes, ce compatissant Fils de l'homme serait descendu du ciel à la recherche du pécheur égaré; et vous, sa bonne mère, vous, la puissante Mère de Dieu, vous repousseriez un malheureux qui vous implore » (1)? C'est en ces termes que le saint archevêque de Cantorbéry résume, en les faisant passer dans sa prière, les principales raisons qui démontrent combien grande est la miséricorde de Marie.

Peu de temps après, saint Bernard, comme lui grand serviteur de cette Reine du ciel, parlait aussi divinement de la miséricorde de Marie, quand, par exemple, il lui disait : « O bienheureuse Vierge, que celui-là se taise de votre miséricorde, qui se rappelle vous avoir jamais invoquée dans ses besoins, sans que vous l'ayez assisté. C'est pourquoi, nous, vos petits serviteurs, nous nous réjouissons avec vous de vos autres vertus; mais, c'est nous-mêmes que nous félicitons de celle-ci. Nous louons votre virginité, nous admirons votre humilité; toutefois la miséricorde a plus d'attraits pour les malheureux; elle leur est plus chère et plus aimable; ils se la rappellent plus souvent, ils l'invoquent plus fréquemment : car c'est elle qui a obtenu la réparation du monde et le salut universel.

« Qui donc, ô Vierge bénie, qui sera jamais capable de mesurer la longueur et la largeur, la hauteur et la profondeur de votre miséricorde? Par sa longueur elle assistera jusqu'aux derniers des jours tous ceux qui l'implorent. Par sa longueur elle s'étend jusqu'aux extrémités de l'univers. Sa hauteur monte jusqu'à la cité d'en haut pour en réparer les pertes, et sa pro-

(1) S. Anselm. Cant., *Or. 51 ad B. V. M.* P. L. CLIX, 950-951.

fondeur descend jusqu'aux abîmes pour rendre à la liberté ceux qui étaient assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort : car par vous le ciel a été rempli l'enfer vidé, les ruines de la Jérusalem céleste relevées, la vie divine rendue aux misérables en qui l'avait tuée le péché » (1).

Voilà comment saint Bernard prouve la miséricorde de Marie par ses effets. Il la met plus heureusement encore en lumière par l'Évangile, dans un texte universellement connu de ceux qui récitent les Offices de l'Église. « Pourquoi l'humaine fragilité craindrait-elle de s'approcher de Marie? En elle rien d'austère ni de terrible; elle est toute douce, offrant à tous le lait et la laine. Feuilletez diligemment toutes les pages de l'Évangile ; et si vous y trouvez rapportés de Marie une seule parole dure, un seul reproche blessant, un signe enfin de la plus légère indignation, je vous le permets, ayez sa bonté pour douteuse, et redoutez son abord. Mais si vous constatez, comme vous le ferez en effet, que tout en elle est plein de grâce et piété, plein de compassion et de miséricorde, remerciez celui qui, dans sa bénignité, vous a pourvu d'une médiatrice qui ne peut en rien vous être suspecte, et qui tient largement ouvert pour tous le sein béni de sa miséricorde » (2).

Qu'on me pardonne si, dans une matière souverainement consolante pour nous, j'insère encore ici quelques extraits de la *Rhétorique divine*, ouvrage composé par le célèbre Guillaume d'Auvergne, évêque

---

(1) S. Bernard., *De Assumpt. B. V. serm. 4*, n. 8. P. L. CLXXXIII, 428. sq.

(2) S. Bernard., *serm. de XII Praerogat. B.V.*, n. 2. P. L. CLXXXIII, 430.

de Paris. « Je sais, disait à Marie ce savant évêque, je sais, ma chère Dame, que vous n'avez pas pour importune la multitude des pécheurs qui vous invoquent. Au contraire, toute votre joie est de prier pour les misérables et d'assister de votre intercession toujours agréée et toujours efficace ceux qui sont en danger de se perdre. Car vous savez, ô très douce Mère de Dieu, mieux que tous les hommes et que tous les Anges, combien votre Fils à jamais béni tient à cœur notre salut, et combien sa miséricorde le presse de nous sauver. Vous savez aussi quelle gloire lui revient du salut d'un pécheur. C'est pourquoi, puisque vous aimez la gloire de votre Fils, plus que toutes les créatures ensemble, je ne puis douter que leur réconciliation ne vous soit immensément chère et désirable... » (1).

« Or, poursuit l'évêque de Paris, insistant sur le rôle de médiatrice, que peut-on vous demander de meilleur que de remplir votre mission ? Qu'y a-t-il de plus digne d'une mère que de promouvoir la gloire de son Fils ; de plus digne de vous que de faire la fonction pour laquelle vous êtes Mère de Dieu ? Vous avez été élevée à cette très éminente dignité pour la même fin pour laquelle le Fils de Dieu s'est fait votre Fils, c'est-à-dire pour sauver les pécheurs, et les réconcilier avec son Père · car Dieu était en Jésus-Christ pour réconcilier le monde... Puisque c'est pour cela que votre Fils est venu dans le monde, il est très juste que vous, très douce Mère de Dieu, vous vous appliquiez avec une diligence extrême à ce pourquoi vous furent conférés le bonheur et la gloire d'être la

(1) Guilielm. Alvernus, ep. Paris. *De Rhetorica divina*, c. 18, t. I. Opp., pp. 357 et 358 (Paris, 1674).

Mère de Dieu, la Reine et la maîtresse du monde... D'autant plus que, s'il est permis de parler ainsi, vous êtes redevable aux pécheurs de tout de tout ce que vous avez de gloire, et même de votre divine maternité : car c'est à cause d'eux que tout cela vous a été donné.

« Donc, nul doute que vous ne leur deviez les secours qui leur sont nécessaires. Et ces secours que vous nous devez, vous ne les refuserez pas au misérable que je suis; vous y ajouterez même de nouvelles faveurs, m'accordant au delà de ce que vous devez... Serait-ce donc à tort que toute l'Église des saints vous appelle son avocate et le refuge des misérables? A Dieu ne plaise qu'une Mère de Dieu, après avoir donné au monde la source de toute miséricorde, refuse jamais le secours de sa miséricorde au plus grand des misérables... C'est en vain que nous crierons, si vous vous taisez; nos paroles seront comptées pour rien devant votre Fils, si votre voix ne vient pas appuyer nos prières. Donc, ô glorieuse Mère de Dieu, que les entrailles de votre très bénigne miséricorde s'émeuvent en notre faveur ; de cette miséricorde incomparablement plus grande que tous mes vices et que tous mes péchés...

« Je vous en prie, n'alléguez pas mes iniquités qui je le confesse, me rendent indigne des secours de votre pitié, de tout regard de votre miséricorde. Car il n'est pas juste que vous preniez parti pour la justice contre moi ou contre personne autre : ce serait combattre pour la justice contre la miséricorde ; cette miséricorde, dis-je, à qui vous devez très certainement tout ce que vous avez de grâce, tout ce qui brille en vous de gloire, et, sur toutes choses, votre dignité de Mère de Dieu. Donc, à Dieu ne plaise que vous vous rangiez

du côté de la justice, ô très bénigne mère. Elle ne vous fait pas un devoir de vous opposer en aucune manière à la miséricorde de votre béni Fils, de qui vous sont venus tous vos privilèges ; encore moins, à votre propre miséricorde qui vous est à gloire sur tous vos autres biens. C'est par votre miséricorde, en effet, que vous apparaissez surtout comme Mère de Dieu ; principalement aux yeux des pécheurs et des misérables, à qui vous obtenez le pardon et la gloire. Aucune autre créature, en effet, que sa mère ne pourrait impétrer de votre béni Fils tant et de si grandes grâces. En quoi, assurément, il vous honore non pas comme sa servante, bien que vous le soyez, mais comme sa très véritable mère » (1).

Je n'ai parlé que des auteurs occidentaux ; ce n'est pas que leurs frères d'Orient aient eu d'autres sentiments sur la miséricordieuse bonté de la Mère de Dieu. Leurs chants liturgiques, à défaut de tout autre témoignage, suffiraient à convaincre d'erreur un pareil soupçon. Ne peut-on pas lire dans leurs *Ménées* des prières comme celle-ci : « O vous uniquement aimée de Dieu, vous êtes un abîme débordant de miséricorde envers les hommes. Par cette miséricorde sans fond, absorbez mes péchés, et purifiez-moi des souillures dues à mon irréflexion. Ainsi délivré des maux causés par mes négligences, je célébrerai perpétuellement et vos grandeurs et vos bontés » (2).

Saint Joseph le confesseur enchérit encore, s'il est possible, sur ce qu'on vient de lire, dans cette humble

(1) Gulielm. Alvern., *Ibidem*. On pourrait lire encore sur le même sujet de très pieuses considérations dans Richard de Saint-Laurent, *de Laudibus B. M. V.*, l. IV, c. 22. Opp. Alberti M., t. XX, pp. 137-139.

(2) Ex. *Men.*, 11 april., in Vesper., de S. Mart. Antipat. *Pietas Mariana Graecor.*, auct. P. Wangnereck. P. I, n. 337.

invocation qu'il fait à Marie : « Me voilà plongé dans un abîme de péchés... Je vous en conjure, donnez-moi le repentir, avec le pardon de mes fautes. Que tous soient dans la stupeur, en contemplant en moi les effets de votre surabondante miséricorde, l'océan sans fond de votre clémence, les trésors infinis de votre bénignité » (1).

Il est donc bien vrai : la Mère de Dieu, notre mère à tous, est, par excellence, la Mère de miséricorde. Mère de miséricorde, parce qu'elle a été uniquement créée pour coopérer à la miséricorde qui nous sauve ; mère de miséricorde, parce qu'en elle et par elle la miséricorde, jusque-là cachée dans le sein de Dieu, s'est revêtue de notre nature, afin de prendre avec elle le sentiment et l'expérience de notre misère ; mère de miséricorde, parce qu'elle est par tempérament et par nature comme une émanation de l'éternelle miséricorde (2) ; mère de miséricorde, parce qu'elle a tout ce qui fait la miséricorde, l'amour, la compassion, la volonté de venir en aide à nos misères ; mère de miséricorde enfin, parce que, d'après une ancienne et pieuse tradition, la Vierge elle-même aurait pris auprès de ses enfants ce titre béni de *Mère de miséricorde* que lui donne la sainte Église.

C'est ce que nous apprend saint Anselme dans l'une de ses plus touchantes prières à Marie. « Je me souviens, lui dit-il, et il m'est doux de me le rappeler, comment, un jour, désireuse de vous faire connaître aux malheureux comme leur unique secours, vous avez révélé votre nom mémorable à l'un de vos ser-

(1) *Ibid.*, 13 april., post od. 3, de S. Martino papa, n. 340 ; col, n. 346, 347 etc.
(2) Cf. *Mariale* Adami, Perseniae abbat., cum notis, P. L. CCXI, 761.

viteurs qui touchait à son heure dernière. Vous daignâtes vous montrer à lui au milieu de ses angoisses. Me reconnais-tu? lui dites-vous ; et comme il vous répondait d'une voix tremblante qu'il ne vous reconnaissait pas ; vous, Notre Dame, dans votre bonté, vous lui dites d'une voix douce et caressante : Eh bien ! Je suis la Mère de miséricorde. Nous donc, si misérables, si infortunés, auprès de qui pouvons-nous aller plus sûrement gémir sur nos calamités et nos misères qu'auprès de vous, puisque vous êtes en toute certitude et vérité la Mère de miséricorde? Mère sainte, mère unique, mère immaculée, Mère de miséricorde, mère d'indulgence et de tendresse, ouvrez les bras de votre bonté compatissante, et recevez-y ce mort dans le péché » (1).

---

(1) S. Anselm. *Orat. 49*. P. L. CLVIII, 947, sq. Le même fait est signalé dans le beau traité de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie, (n. 36, P. L. CLIX, 316), et peut être est-ce une des raisons qui firent jadis attribuer ce livre à saint Anselme. On trouve encore le même récit dans le traité de l'Incarnation, (c. 11, P. L. CLXXX, 37) composé par Hermann, abbé de Saint-Martin de Tournai. Hermann le donne comme tiré de saint Anselme. Celui ci pourtant n'en est pas le premier narrateur. C'est dans la vie de saint Odon, deuxième abbé de Cluny, écrite par le moine Jean son disciple, qu'il apparaît, je crois, pour la première fois. On lit donc dans cette *vie* qu'un jour le saint, passant sur un territoire infesté de brigands, fut rencontré par un jeune homme appartenant à l'une de leurs bandes. Or, celui-ci, touché jusqu'au cœur d'l'air de bonté de l'abbé Odon, se jeta tout à coup à ses pieds, le suppliant avec larmes d'avoir pitié de lui .. Odon, après avoir constaté la triste profession du jeune homme, lui dit : « Allez; corrigez d'abord vos mauvaises habitudes, et puis vous songerez à la vie monastique ». Et moi, répondit le voleur, puisque vous me rejetez, je retourne à la voie de la perdition; mais Dieu vous redemandera mon âme.

Le saint, ému d'une miséricordieuse pitié, l'admit dans son monastère. Après quelques années d'une vie toute d'obéissance et de prière, le nouveau moine tomba gravement malade. Or, avant de rendre son âme à Dieu, il fit appeler son père, le saint abbé, pour lui faire un dernier aveu et réclamer un suprême pardon. L'aveu portait sur deux fautes : il avait donné sa tunique, et de plus il avait pris au célérier une corde de crin. La tunique devait couvrir la nudité d'un pauvre; quant à la corde, il s'en était serré le corps en punition de sa gourmandise, mais si étroitement qu'on ne put l'enlever sans arracher des lambeaux de chair. « Puis le mourant ajouta : Cette nuit, mon père, j'ai été comme élevé au ciel dans une vision. Une dame d'une majesté et d'une

Ce que Job, cet antique patriarche de l'Idumée, disait de lui-même, Marie peut se l'approprier mille

---

beauté sans pareilles s'est présentée devant moi, qui m'a dit : Me connais tu? — Non, Madame, ai je répondu. Et elle a repris : Je suis la Mère de miséricorde. — Et moi j'ai dit : Madame, que voulez-vous que je fasse? — Et elle : Dans trois jours, tu viendras ici, et à telle heure. Et le voleur pénitent mourut au jour et à l'heure prédite. Et de ce moment notre père, ajoute le narrateur, prit l'habitude d'appeler la bienheureuse Vierge Marie du nom de Mère de miséricorde ». *Vita S. Odonis, abbat. Cluniac. secundi, a Joanne monacho*, n. 20. P. L. CXXXIII, 71, sq.

S'il fallait en croire de pieuses traditions, la bienheureuse Vierge aurait daigné plus d'une autre fois prendre le même titre de Mère ou de Reine de miséricorde, auprès de ses fidèles serviteurs. Théodoric de Appoldia raconte du bienheureux Dominique qu'après avoir passé, suivant sa coutume, une partie de la nuit en pieuses veilles, dans l'église de son Ordre, à Sainte-Sabine, il entra dans le dortoir où les frères prenaient leur repos, et s'arrêta dans un coin pour prier. Or, en levant les yeux, il vit en face de lui trois vierges d'une admirable beauté; mais celle du milieu l'emportait incomparablement sur les deux autres. L'une de ces dernières portait à la main un vase d'une grande richesse, plein d'eau bénite, et sa compagne présentait un aspersoir. Et la Reine, passant avec ses deux suivantes à travers le dortoir, aspergeait les frères et faisait sur chacun d'eux le signe de la croix. Alors, le bienheureux Dominique, se relevant de sa prière, alla au devant de la Reine jusqu'à l'endroit où était suspendue la lampe, et tombant à ses pieds il lui dit : Je vous conjure, Madame, de me dire à moi, votre serviteur, qui vous êtes... Et la Reine lui répondit : Je suis cette Reine de miséricorde que vous invoquez pieusement tous les jours, à la fin des vêpres. Et quand vous chantez : *Eia ergo, advocata nostra...*, je me prosterne devant mon Fils, priant pour la confirmation de votre Ordre. Et Dominique, rempli d'une filiale confiance : Quelles sont, demanda-t-il, les deux vierges, qui vous accompagnent? Cécile et Catherine, répondit Marie. — J'ai tiré ce trait du P. Paciuchelli O. P. (*Exercitationes* dormitantis animae... ad diligendam SS. Deiparam, Excitatio XI in *Salve Regina*, p. 369, c. 1); et lui-même renvoie son lecteur soit à la Vie du B. Dominique par Théodoric (L. II, c. 13) soit aux Annales des Prêcheurs par Bzovius et Malvenda, ad a. 1218. On trouve aussi le récit dans les *Acta sanctorum*, 14 August., vie de S. Dominique, § 13, p. 583

Saint Alphonse de Liguori, dans ses *Gloires de Marie*, rapporte également une apparition de la Sainte Vierge à un frère nommé Léodat, appartenant à la famille dominicaine, où cette divine mère, interrogée sur son nom, aurait répondu comme au voleur converti : Je suis la Mère de miséricorde. Les Annales des Prêcheurs (ad a. 1238) lui font dire : Je suis la Mère de Dieu.

Il me souvient d'avoir encore lu quelque chose de semblable dans les Révélations de sainte Brigitte : « Je suis la Reine du ciel et la *Mère de miséricorde*, lui disait un jour Marie; je suis la joie des justes, et la porte qui donne accès aux pécheurs auprès de Dieu. Il n'est personne, si maudit soit-il, à qui ma miséricorde fasse défaut, tant qu'il vit sur cette terre.... personne, à moins d'être absolument réprouvé, qui ne puisse en m'invoquant revenir à Dieu et trouver miséricorde » (*Revel.*

fois plus justement : « Dès mon enfance la miséricorde a cru avec moi ; avec moi elle est sortie du sein de ma mère » (1). Et cette miséricorde elle ne l'a pas laissée derrière elle, en s'élevant au séjour de la gloire. « Que peut désormais vous refuser la Mère de miséricorde, après qu'elle a bien voulu livrer son propre Fils pour nous délivrer de notre misère? Qu'est-ce donc qu'elle ne

---

L. VI, c. 10). Et encore : « Tout le monde m'appelle Mère de miséricorde, et vraiment la miséricorde de mon Fils m'a faite miséricordieuse. C'est pourquoi, malheureux à jamais celui qui, le pouvant avec une si grande facilité, ne vient pas à la miséricorde. » (*Ibid.*, L. II, c. 23).

Finissons par un dernier trait. On le trouve dans le Recueil d'exemples, inséré par saint Alphonse à la fin de ses *Gloires de Marie*, sous le n. 33. Le saint renvoie comme à la source au P. Auriemma (Affect., L. II, c. 8). Un écolier avait appris de son maître à redire souvent à la sainte Vierge Je vous salue, ô Mère de miséricorde. Or, au moment de sa mort, la bienheureuse Marie se montrant à lui : Mon fils, lui dit-elle, ne me reconnais-tu pas? Je suis cette Mère de miséricorde que tu as tant de fois saluée. A ces mots, le pieux enfant, étendant les bras vers elle, et le visage rayonnant d'un céleste sourire, expira doucement.

Dans tous ces récits c'est la bienheureuse Vierge qui se donne elle-même le titre de Mère de miséricorde. Voici maintenant une pieuse apparition où Jésus Christ lui confirme la propriété de ce nom béni. Sainte Brigitte raconte d'elle-même qu'elle vit une fois la Mère de Dieu sollicitant de son Fils plusieurs grâces pour un malheureux bandit qui, parmi ses crimes, avait conservé quelque crainte des jugements de Dieu. Et Jésus-Christ de lui répondre : « Bénie soyez-vous, ma mère bien-aimée... Vos paroles ont pour moi la douceur du vin le plus délicieux ; elles me sont agréables au delà de tout ce qui se peut imaginer... Bénie soit votre bouche, bénies vos lèvres d'où procèdent toute miséricorde envers les malheureux pécheurs. C'est justement, qu'on vous appelle *Mère de Miséricorde*. Vous l'êtes en vérité : car vous ne dédaignez aucune misère et vous inclinez mon cœur à la pitié. Demandez donc ce que vous voulez ; ni votre charité ni vos demandes ne seront frustrées ». *Revelatt. S. Birgittae*, L. VI, c. 23, t. II, p. 58. (Romae, 1628).

Ces faits et ces visions sont-ils tous authentiques? Je l'ignore, bien que je n'aie pas de raison positive de les rejeter. En tout cas, tant d'exemples et d'autres qu'on pourrait tirer indéfiniment d'une foule de Recueils, prouvent au moins cette vérité certaine : c'est que, toujours et partout, si grande et si profonde a été la croyance à la miséricordieuse et puissante bonté de Marie, que les témoignages les plus extraordinaires de cette bonté semblaient tout naturels. Ce que je dis des faits concernant la miséricorde de la B. Vierge, je le dirais de tant d'autres où brillent ses autres attributs maternels. Légendaires ou réels, ils sont une démonstration du pouvoir et de la tendresse infinie qu'ils nous révèlent en action : car ils n'auraient été ni si universellement racontés ni si simplement admis, si Marie n'était pas pour nous pécheurs, pour nous ses enfants, la mère qu'ils représentent.

(1) Job., XXXI, 18.

nous accordera pas dans sa béatitude, après nous avoir tant donné dans son affliction ? Elle s'est dépouillée de nos misères ; mais l'est-elle de sa miséricorde ? Elle n'a plus, il est vrai, la compassion mêlée de tristesse ; mais elle garde la compassion libre du cœur, la compassion prodigue de secours ». Ainsi fait-on parler Gerson dans ses commentaires sur le *Magnificat* (1).

Authentique ou non dans toutes ses parties, ce dont je n'ai pas su m'assurer, la pensée qu'il exprime est d'une vérité bien faite pour augmenter notre confiance en cette mère très miséricordieuse. De même, en effet, qu'elle a paru sur notre terre pour être l'instrument des divines miséricordes, elle est montée au ciel afin d'y continuer auprès de Dieu son ministère de miséricorde. Il en est d'elle comme de son Fils, Notre Seigneur. Si Jésus-Christ est retourné vers son Père, lui-même nous l'enseigne, c'est pour y prendre nos intérêts ; pour nous envoyer l'Esprit consolateur, nous préparer une place dans son royaume, être notre perpétuel avocat devant le Père, toujours vivant afin de toujours intercéder pour nous (2).

Voilà ce que l'Église et les Saints veulent que nous pensions de la très heureuse Vierge. Déjà, dans un des chapitres précédents, nous entendions les Pères grecs affirmer par leurs discours et dans leurs prières que tel était bien le but de son Assomption (3). Il serait aisé d'en multiplier les preuves. Écoutez plutôt cette oraison que les prêtres doivent réciter au

---

(1) Perdidit miseriam, numquid et misericordiam ? Perdidit passionem, numquid et compassionem ? Perdidit profecto passionem afflictivam, sed retinuit compassionem electivam. Voir la substance du texte, Tr. VI, t. IV, p. 316.

(2) Joan., XIV, 2, XVI, 17 ; I Joan., II, 1 ; Hebr., VII, 25, etc.

(3) 1re Partie, l. V, ch. 2, t. II, p. 341, suiv.

saint sacrifice, dans la vigile de l'Assomption de Marie : « Que la prière de la Mère de Dieu fasse agréer de votre clémence, ô Seigneur, les vœux que nous vous offrons : car vous l'avez transférée de ce monde, *afin qu'elle intercède* en toute confiance auprès de vous, pour nos péchés ». Ainsi le triomphe de notre mère et sa charge de miséricordieuse avocate vont de pair et se tiennent. Elle est Reine du ciel, mais c'est pour être encore plus Reine de miséricorde. L'Église du Christ n'a garde de l'oublier; elle ose même le rappeler à son Époux, en même temps qu'elle en fait souvenir ses enfants : « *ut pro nostris peccatis apud Te fiducialiter intercedat;* afin qu'elle intercède avec confiance auprès de vous pour nos péchés », lui dit-elle. Et nos Saints et nos docteurs le répètent à sa suite.

La terre, prêchait saint Bernard, a fait au ciel, dans l'Assomption de Marie, le plus beau des présents. « Mais elle aussi (devenue céleste) fera des présents à la terre. Et pourquoi ne donnerait-elle pas, puisque ni la puissance ne saurait lui faire défaut ni la volonté. N'est-elle pas la Reine du ciel et Reine toute miséricordieuse; que dis-je? n'est-elle pas la Mère du Fils unique de Dieu? Rien assurément ne démontre mieux l'immensité de son pouvoir et de sa bonté; à moins peut-être que le Fils de Dieu cesse d'honorer sa mère, ou que ces entrailles dans lesquelles la Charité, qui est Dieu, s'est reposée corporellement pendant neuf mois, ne se soient pas transformées en affection de miséricorde et de charité. Mais qui le pourrait croire » (1)? Vers la même époque, un

(1) S. Bernard., *Serm. in Assumpt.* I, n. 2, *P.* L. CLXXXIII, 415.

autre auteur ecclésiastique qu'on croit être Ecbert, abbé de Schönau, priait ainsi la sacrée Vierge : « O grande, ô débonnaire, ô très aimable Marie, vous ne pouvez être nommée sans échauffer le cœur, ni pensée sans réveiller les sentiments affectueux de ceux qui vous aiment. A peine avez-vous franchi les portes de notre mémoire, que la douceur dont vous êtes divinement imprégnée, nous embaume. Nous vous suivons donc, ô Notre Dame, vous criant de tout notre cœur : Aidez-nous, faites cesser notre opprobre.. Qui nous délivrera de nos maux? La grâce de votre Fils, notre Sauveur ?... Mais qui donc est capable comme vous de l'attendrir sur nos misères; vous qui reposez aujourd'hui dans les mystérieux embrassements de ce Fils bien-aimé, dans l'éternel midi; vous qui jouissez de ses entretiens les plus familiers avec un cœur où déborde la plénitude de la joie » (1).

Loin donc que l'éloignement ait paralysé sa miséricorde, elle l'a faite au ciel plus active et plus efficace : « car, dit à ce sujet Léon XIII, il est impossible d'exprimer tout ce que sa protection a reçu d'amplitude et de vertu, depuis qu'elle a été élevée près de son Fils à ce faîte de gloire, réclamé par sa dignité de mère et par la splendeur de ses mérites. C'est depuis lors surtout qu'elle nous assiste et veille sur nous comme une mère » (2); d'autant plus que sa félicité même, contrastant d'une manière si vive avec nos peines, ajoute encore à la compassion maternelle dont elle est touchée.

(1) *Ad B. Virginem sermo panegyric.*, P. L. CLXXXIV, 1013, sq.
(2) Leo XIII, Encycl. *Adjutricem populi* (5 sept. 1895).

CHAPITRE III

De la connaissance qui nous rend présents à nos protecteurs du ciel avec toutes nos nécessités, nos louanges et nos prières. — Comment ils nous voient dans la lumière même de Dieu par l'acte de la vision béatifique, — et comment la Sainte Vierge l'emporte incomparablement en ce point sur tous les élus. — Solution de quelques difficultés.

I. — Les hérétiques qui, à différentes époques, ont combattu le dogme catholique de l'intercession des Saints, ne l'ont pas tous rejeté dans la même mesure. Les uns, et c'est le plus grand nombre, ont nié purement et simplement que les élus de Dieu puissent ou veuillent intercéder en notre faveur. Arrivés au port de l'éternelle béatitude, pourquoi songeraient-ils à s'inquiéter de notre sort à nous qui luttons contre la tempête ? D'autres, surtout parmi les partisans de Luther, ont rougi de prêter aux bienheureux habitants du ciel une insensibilité si grossière. Ils leur permettent de prier pour nous. Ce qu'ils nient, c'est que leur intercession soit déterminée quant aux grâces qu'ils demandent, et quant aux personnes pour lesquelles ils les demandent. Les Saints connaissent en général et confusément les nécessités qui pressent les hommes et les périls où nous vivons, loin de la patrie. Mais leur science ne va pas au delà. Cette connaissance imparfaite leur suffit pour que la charité les incite à solliciter pour nous les bienfaits de

Dieu ; mais impuissante qu'elle est à les éclairer sur chacune des personnes et sur chacun de leurs besoins, elle ne leur permet ni d'entendre nos vœux, ni de demander pour nous aucune grâce particulière (1).

Un pareil sentiment, s'il était véritable, irait non seulement à diminuer notre confiance dans l'intercession de Marie, mais encore à nous détourner de lui adresser aucune prière. A quoi bon lui parler, si elle ne nous entend pas? Pourquoi lui exposer nos misères, si elle ne doit pas les connaître et ne nous connaît pas nous-mêmes? Et puis, comment son cœur pourrait-il s'émouvoir de compassion sur des maux dont elle n'a qu'une science confuse et générale, à peu près comme je connaîtrais les souffrances physiques et morales des habitants d'une terre quittée par moi depuis des années ou même des siècles? C'est à voir les infortunés et leurs infortunes, à entendre leurs cris de douleur et leurs voix suppliantes que le cœur s'émeut avec la passion de leur venir en aide. Aussi, j'accorderais volontiers aux hérétiques qu'il est inutile d'invoquer les Saints du ciel, s'ils doivent ignorer et les épreuves particulières où nous sommes, et les prières qui réclament d'eux pour nous secours et pitié.

Mais à Dieu ne plaise qu'ils restent dans cette ignorance. Puisque la sainte Église les a toujours invoqués; puisque c'est un point de notre foi que le recours à leur intercession est chose raisonnable et salutaire, il faut bien confesser que nos prières arrivent jusqu'à leur connaissance. Les textes que nous apporterons bientôt mettront cette vérité dans tout

(1) Bellarmin., *de Beatitudine*, L. 1, c. 15.

son jour. Sur ce point, nulle controverse parmi les docteurs, tant la règle de foi se montre à tous avec certitude et clarté.

Il n'en va plus tout à fait de même, quand il s'agit d'expliquer le mode de connaissance. Suivant les uns, cette connaissance a pour cause une révélation : révélation venant des Anges commis à la garde des hommes, ou révélation faite immédiatement par Dieu lui-même. Ce que le bienheureux n'entend ni ne voit de lui-même, il l'apprendra parce qu'on le lui dit. C'est connaissance indirecte et médiate, comme ce que nous savons sur l'autorité d'un irrécusable témoin. Suivant les autres, et c'est de beaucoup le sentiment le plus commun et le mieux fondé sur les témoignages et sur la raison éclairée de la foi, les Saints nous connaissent, nous, nos nécessités et nos prières, directement, immédiatement, par *intuition*.

Prouvons-le généralement pour tous les élus du ciel ; il nous sera facile de faire ensuite à Marie l'application particulière des autorités et des principes sur lesquels est établie la doctrine commune.

C'est une vérité presque sans conteste en théologie que chacun des élus contemple, dans la divine lumière, toutes les choses de ce monde qu'il peut avoir intérêt et désir légitime de savoir. Il les contemple, dis-je, non pas d'une connaissance quelconque, mais par le même acte dont il voit Dieu lui-même, d'une même intuition, dans la même lumière de gloire. Par conséquent, c'est une vue claire, sans voiles, sans intermédiaire créé ; semblable à l'intuition par laquelle Dieu, se voyant lui-même, du même éternel regard voit toutes choses en lui-même. Il y a là un caractère de la béatitude des Saints ; non pas le plus essentiel,

il est vrai, mais appartenant toutefois à la plénitude de leur bonheur et de leur gloire. D'après cette règle formulée par l'Ange de l'École, les bienheureux habitants du ciel ont la connaissance actuelle, immédiate, intuitive des prières que nous faisons monter vers eux, comme aussi des honneurs que nous rendons à leurs glorieux mérites (1).

La même règle nous oblige à conclure que tous les êtres de la création, tous les faits qui se déroulent et se dérouleront dans la longue série des âges; tout, dis-je, jusqu'aux pensées les plus fugitives et le mieux ensevelies dans les replis des cœurs, est présent par la lumière de gloire au regard humain de notre Sauveur, parce que tout, sans exception, se rapporte à lui

(1) S. Thom. 2-2. q. 83, a, 4, ad 2. Donnons en entier la doctrine de saint Thomas. Les Saints connaissent-ils nos prières? C'est la question; voici la réponse. « Je réponds que l'essence divine est par elle-même un *moyen* suffisant pour connaître toutes choses; et la preuve, c'est que Dieu voyant cette essence voit tout en elle. Il ne s'ensuit pas cependant que quiconque voit l'essence de Dieu connaisse toute chose, à moins qu'il la *comprenne* (c'est à dire qu'il la connaisse aussi pleinement qu'elle est intelligible). Ainsi faudrait-il la totale compréhension d'un principe pour y voir toutes les vérités qui en découlent. Donc, parce que les âmes saintes n'ont pas la compréhension de l'essence divine, elles ne connaissent pas, en la contemplant, tout ce qu'il est possible de voir en elle et par elle. Et voilà pourquoi les anges inférieurs sont instruits de plusieurs choses par les anges supérieurs, encore que les uns et les autres voient l'essence de Dieu.

« Mais chacun des Saints voit nécessairement dans la même essence autant de choses différentes de Dieu que le demande la perfection de sa béatitude. Or, il est de la perfection de la béatitude que l'homme possède tout ce qu'il veut, et qu'il ne veuille rien contre les lois de l'ordre. D'ailleurs, c'est chose conforme à la rectitude de la volonté que l'homme souhaite connaître tout ce qui le touche, *ea quae ad ipsum pertinent*. Puis donc que nulle rectitude ne fait défaut aux Saints, ils désirent connaître ce qui les concerne spécialement, et c'est pour cela qu'ils doivent le connaître dans le Verbe.

« Or, un des intérêts de leur gloire est de venir en aide aux besoins spirituels des hommes, leurs clients : car c'est ainsi qu'ils sont les coopérateurs de Dieu, la plus divine des œuvres, au témoignage de saint Denys (Dionys. Areop., de *Coelesti Hierar.*, c. 3). Il est donc manifeste que les Saints connaissent ce que réclame un si sublime ministère, et, par conséquent, il est incontestable aussi qu'*ils voient dans le Verbe* les vœux, les dévotions et les prières des hommes qui cherchent en eux leur refuge ». S. Thom., in *Sent.* IV, D. 45, q. 3, a 1.

comme au Roi immortel des siècles, au Pontife universel de la création, au Juge souverain des vivants et des morts (1).

On se demande parfois si les personnes que les liens de la nature ou de la grâce ont particulièrement unies sur cette terre se reconnaissent au ciel? Pour moi, je n'ai jamais su m'expliquer comment on peut mettre en question cette reconnaissance mutuelle des amis de Dieu. En douter serait oublier ce qu'est la béatitude, ou regarder comme chose indifférente les liens les plus légitimes et la plus naturelle des affections. Comment? ici-bas, nous avons regret à quitter des personnes qui nous sont chères, notre désir et notre bonheur est de les revoir; les Apôtres mêmes, dans leurs lettres inspirées, manifestent ce double sentiment; et là où tout est amour et charité, l'on deviendrait insensible? Est-ce croyable? Oui, certes, amis

(1) S. Thom., 3 p., q. 10. a. 2. Voir sur la même doctrine Suarez, *de Deo*, Tr. I, l. II, c. 28: item, *de Religione*, Tr. IV, l. I, c. 10, n.20; Ferrariens. in *Summ. c. Gent.* L. III, c. 59; Gabriel Biel, in *Canon.*, lect. 3. litt. E; Dom. Soto et Capreol. dans leurs comment. sur le livre *des Sentences*, à la Distinct. 40.

Voici les assertions défendues par Suarez dans son Traité *de Deo*, l. c. « Credibile est Beatos videre in Verbo ex his (creaturarum) actibus liberis, seu contingentibus effectibus, omnia quae spectant ad cujuscumque statum... Sed quaeres, quae dicantur pertinere ad statum Beati? Respondetur, duplicis generis haec esse. Quaedam spectantia ad ipsas beatitudinis operationes, id est, ad exercendas omnes actiones quas Beati in suo statu operantur....ea quae expediunt ad suum ministerium convenienti modo exequendum. — In alio ordine constituuntur ea quae Beati reliquerunt in hac vita, et erant suae curae commissa, si talia sint, ut merito censeantur adhuc habere specialem curam eorum; ut, verbi gratia, quod Fundator alicujus religionis de illius progressu et augmento curam habeat, et cupiat scire, et sic de aliis... Potest autem de his interrogari, an censeantur hoc modo pertinere ad statum Beati solum ea quae reliquit in instanti mortis suae, an etiam quae postea fiunt? Melius dicitur haec omnia sive sint praesentia, sive praeterita, sive futura, quae pertinent ad aliquem Beatum, ab ipso videri in Verbo... Tertio, inquiri potest, an orationes quae in Ecclesia funduntur ad Sanctos, pertineant hoc modo ad statum eorum, ita ut in Verbo eas videant?... Haec opinio (affirmans) magis pia videtur, et quae eadem facilitate defendi potest quam ea qua dicitur, Beatos videre quascumque alias res (ad suum statum pertinentes) ». Num. 15-18.

et parents se reconnaissent au ciel. C'est trop peu dire : chacun des bienheureux est connu de tous. « Et ce n'est pas seulement aux traits du visage qu'on se connaîtra, mais dans une lumière incomparablement supérieure... Pleins de Dieu, les élus verront et se verront divinement. *Divine videbunt, quando Deo pleni erunt* » (1). Et pourquoi chacun des élus contemplera-t-il ainsi la vivante armée de ses compagnons de gloire, si ce n'est parce qu'un tel spectacle est du ressort de sa béatitude (2) ?

Cette béatitude exige-t-elle moins la connaissance que nous revendiquons en ce moment pour eux ; ou l'essence divine qu'ils contemplent, et dans laquelle, comme en un miroir infiniment pur, ils voient leurs frères du ciel, n'a-t-elle pas une égale vertu pour représenter les choses du temps et celles de l'éternité ?

N'allons pas nous figurer que cette doctrine soit une invention de la théologie scolastique. Outre que ses grands maîtres n'ont pas coutume d'innover dans des questions d'une telle importance, lors même qu'ils ne jugent pas à propos de citer leurs autorités, nous avons ici nombre de témoignages explicites, puisés dans les écrits des anciens Pères.

L'auteur du traité *De la Virginité*, publié sous le nom de saint Basile, exhorte les vierges chrétiennes à respecter partout les regards des Anges et des Saints : « car, ajoute-t-il, il n'en est aucun dont l'œil incorporel ne pénètre partout... » (3). Saint Augustin, dans un

---

(1) S. August., *Serm. 243, in diebus paschal. 14*, n. 5. P., l. XXXVIII, 1146.

(2) Voir ce que j'ai dit sur ces questions dans l'ouvrage, *la Grâce et la Gloire*, l. IX, c. 4.

(3) *Liber de vera Virginit. integritate*, ad Letoium, Melitin. episc., n. 29. Append. Opp. S. Basilii. P. G. XXX, 729. Ce traité est fort re-

sermon pour la fête du martyr saint Étienne, exprime là même doctrine, quand il dit à saint Paul : « En compagnie de celui que vous avez lapidé, vous régnez avec le Christ. De là, l'un et l'autre vous nous voyez ; de là, l'un et l'autre vous entendez maintenant notre parole. Priez tous les deux pour nous : celui-là vous exaucera qui vous a couronnés tous les deux » (1).

---

marquable et digne à bien des titres du grand docteur à qui plusieurs l'ont attribué. Pourtant, quoiqu'il soit du IVe siècle, deux choses ont principalement empêché les meilleurs critiques de le tenir pour son œuvre propre : une question de chronologie, suscitée par la dédicace à l'évêque de Mélitène, et surtout la trop grande crudité des idées et des expressions. Je ne résiste pas au plaisir de traduire le passage en entier. Parmi les conseils que l'auteur donne à la vierge chrétienne, il lui recommande, « quand même elle serait seule, de ne rien faire qui soit indigne de son Epoux. Car, même en l'absence de tout œil humain, la vierge est elle-même avec elle-même, et doit souverainement respecter sa propre présence... Donc, lors même qu'elle serait absolument seule, qu'elle se respecte d'abord elle-même et sa conscience, et qu'elle respecte ensuite son ange gardien. Car leurs anges, a dit Jésus-Christ, contemplent toujours la face du Père qui est au ciel (Math., XVIII, 10). Il ne convient pas qu'après s'être soustraite aux regards des hommes, elle ne tienne aucun compte de l'ange à qui le Seigneur a confié le soin de notre salut ; elle surtout qui, vierge, l'a reçu pour être le témoin vigilant et le gardien de sa virginité. Plus que les Anges encore, qu'elle respecte son Epoux, et le Père de l'Epoux et l'Esprit Saint. Mais qu'est il besoin de prolonger cette énumération ; qu'elle respecte les innombrables bataillons des Anges et les esprits bienheureux des saints pères. Il n'en est aucun dont le regard ne pénètre partout. Ils sont invisibles pour les yeux du corps ; mais leur œil incorporel embrasse toutes choses ». On peut croire que les dernières lignes ne sont pas sans quelque exagération : car elles vont au delà de la règle si sagement posée par le Docteur Angélique. Mais cela même ne prouve que mieux à quel point, dans ces premiers âges, on était persuade de la vérité que nous defendons.

(1) S. Augustin, *Serm. 376, in solemn. S. Stephani* 3, c. 5. P. L., XXXVIII, 1434. « Rien même, au sentiment de saint Thomas, ne nous empêche de penser qu'après le jour du jugement, quand la gloire des hommes et des Anges aura sa pleine consommation, tous les bienheureux connaîtront tout ce que Dieu connaît par *la science de vision;* de telle manière pourtant que chacun, pris séparément, ne voie pas toutes choses dans la divine essence. Mais l'âme de Jésus-Christ y verra tout, comme elle le fait dès à présent ; les autres contempleront dans la lumière de Dieu des objets plus ou moins nombreux suivant le degré de leur vision intuitive ; et c'est ainsi que l'âme du Christ pourra illuminer les âmes des élus, en leur communiquant ce qu'elle voit de plus qu'eux dans le Verbe ». S. Thom., in IV *Sent.*, D. 49, a. 5, ad 12. On comprend par cette doctrine pourquoi les plus élevés parmi les Anges et les Saints peuvent aussi manifester aux élus des ordres et degrés inférieurs cer-

C'est manifestement d'après les mêmes principes que ce grand docteur introduit dans l'intelligence angélique ce qu'il appelle la *connaissance du matin* et la *connaissance du soir*, cognitio *matutina*, cognitio *vespertina* (1). Suivant l'opinion qui lui paraissait la plus vraisemblable, les jours de la création dont il est parlé au livre de la Genèse, ne constituaient pas un ordre de succession dans le temps, mais l'ordre dans lequel chaque catégorie des êtres créés se présentait aux regards des natures angéliques (2). Dans cette hypothèse, le *matin* et le *soir* signifieraient un double mode de connaissance. Par la première, l'Ange contemplerait les créatures de Dieu dans le Verbe, c'est-à-dire par la même vision qui lui rend présente la divine essence : ce serait la connaissance du *matin*. Par la seconde, il les appréhenderait, non plus en Dieu, c'est-à-dire par l'essence divine comme forme intelligible, mais par des formes idéales imprimées dans son intelligence, qui la feraient apte à les représenter dans leur nature : ce serait la connaissance du *soir*.

Quoi qu'il en soit de la théorie prise en elle-même, elle nous montre clairement la pensée de saint Augustin sur la question qui nous occupe. En effet, pourquoi cette double connaissance, et tout spécialement pourquoi cette connaissance des êtres créés dans le Verbe, si ce n'est parce qu'il importe à la béatitude

---

tains secrets du ciel, bien qu'ils soient tous plongés, mais inégalement, dans une même lumière.

(1) S. August., de *Gen. ad litt.*, l. IV, c. 22; *De Civit. Dei*, l. XI, c. 7.

(2) Sic ordo diei non fuit ordo temporis, sed ordo naturae, qui in cognitione Angeli attenditur secundum ordinem cognitorum ad invicem prout alterum altero est prius natura. S. Thom., *De Veritate*, q. 8, a. 16.

des esprits célestes de contempler non seulement la face de Dieu, mais encore les œuvres de Dieu ; ces œuvres où s'exercera leur ministère, sous le contrôle et par le vouloir de Dieu (1).

Un autre écrivain ecclésiastique, venu très peu de temps après l'illustre évêque d'Hippone, Julien Pomère, reconnaissait aux saints du ciel une science non moins parfaite. « Là, rien de caché pour toute âme bienheureuse dans chacune des autres : elle les verra face à face, comme l'œil de nos corps contemple les visages de chair. C'est que la pureté des cœurs y sera telle que tous auront à rendre grâce au Dieu qui les a purifiés, et personne à rougir des souillures du péché : car il ne se trouvera ni péchés ni pécheurs, où ceux-là mêmes qui le furent pendant leur vie mortelle ne pourront plus pécher ». Croyez-vous qu'il ne s'agit ici que de la connaissance de leurs compagnons de béatitude? Écoutez la suite : « *Plus rien de secret* pour ces bienheureux : car ils sonderont de tous les mystères le plus profond, Dieu lui-même » (2).

Remontons plus haut dans la série des siècles ; et nous y trouverons, en faveur de notre thèse, des témoignages équivalents. C'est Origène qui va l'attester en termes d'une clarté merveilleuse. « De même, écrit ce grand homme, que l'ombre suit le corps, ainsi la bienveillance des Anges et des âmes bienheureuses nous accompagne, quand Dieu nous est propice. Car ils *connaissent* ceux qui méritent la divine miséricorde... J'ose le dire, lorsque des hommes, désireux d'entrer dans des voies meilleures, offrent à Dieu leurs prières,

---

(1) Saint Thomas a parfaitement exposé les idées de saint Augustin dans cette question 8, *de Veritate*, a. 16 et 17. Cf. p., 1 q. 58, a. 6 et 7.
(2) Julian. Pomer., *De Vita contempl.*, l. 1, c. 4, n. 1. P. L., LIX.

une multitude de saintes Puissances prie pour eux, sans même en être sollicitée » (1). Toutes choses qui supposent manifestement la connaissance intime de l'état des âmes, de leurs dispositions et de leurs prières; connaissance qui n'est pas moins évidemment supposée dans cette invocation faite par saint Grégoire de Nazianze à saint Athanase : « Puissiez-vous, du haut du ciel, *jeter sur nous des regards de bienveillance*, et gouverner ce peuple, adorateur parfait de la parfaite Trinité, Père, Fils et Saint Esprit » (2).

Cette doctrine, les anciens poètes chrétiens l'ont aussi chantée dans leurs vers; témoins les passages où Prudence, le plus illustre d'entre eux, nous représente les Saints et les martyrs *entendant* nos supplications et les portant aux oreilles du Roi éternel; *voyant* du haut des cieux les honneurs rendus à leurs ossements sacrés, et mêlant devant devant Dieu leurs invocations à nos suppliques (3).

---

(1) Origen., c. *Celsum*, l. VIII, n. 64. P. G. XI, 1612, sq.
(2) S. Gregor. Naz., *Or. XXI*, n. 27. P. G. XXXV, 1128.
(3) Nemo puras hic rogando frustra congessit preces.
Laetus hinc tersis revertit supplicator fletibus,
Omne quod justum poposcit impetratum sentiens.
Tanta pro nostris periclis cura suffragantium e st,
Non sinunt inane ut ullus voce murmur fuderit :
Audiunt, statimque ad aurem Regis aeterni ferunt.
Peristephanón, hymn. I in SS. Hemeter. et Celedon., vers. 13-18. P. L. LX, 278, sq.
Sic venerarier ossa libet,
Ossibus altar est impositum.
Illa Dei sita sub pedibus,
Prospicit haec, populosque suos
Carmine propitiata fovet.
Id., *ibid.*, hymn. 4, in honor. B. Eulaliae, vers. 211 215, p. 355, sq.
Suggere, si quod habes justum vel amabile votum,
Tibi si qua spes est, si quid intus aestuas.
Audit, crede, preces martyr prosperrimus omnes,
Ratasque reddit quas videt probabiles.
Id., *ibid.*, hymn. 9. Passio S. Cassiani Forocornel., vers. 95, sqq., p. 442.

Saint Grégoire le Grand est si loin de refuser aux âmes, entrées en possession de la béatitude éternelle, une connaissance particulière des choses humaines, lorsqu'elles ont quelque intérêt à les savoir, qu'il semblerait la porter même à l'excès. « Comment, en effet, demande-t-il, des âmes qui contemplent face à face la splendeur du Dieu tout-puissant et qui s'y plongent, pourraient-elles ignorer les choses en dehors de Dieu » (1) ? Et encore : « Que peuvent-elles ignorer des choses capables d'être connues, elles qui sont à la source de la science, voyant de leurs yeux celui qui sait tout (2) » ? Textes si manifestes que le vénérable Hildebert, évêque du Mans, les opposait victorieusement aux hérétiques qui, de son temps, niaient l'invocation des Saints, sous le spécieux prétexte que ceux-ci ne savent ni ce que nous faisons, ni ce que nous pouvons leur dire en nos prières (3).

II. — Nous le disions en commençant, dans la question présente, il y a deux choses à considérer : le *fait* de la connaissance et le *comment* de la connaissance. Quant au fait, pas de doute possible ; mais le pourquoi ne comporte pas une égale certitude. Il n'est pas permis de rejeter la connaissance ; on peut, sans aller contre la doctrine catholique, différer d'opinion sur le mode. Telle est pourtant la force des raisons données par le Docteur Angélique et par les théologiens qui l'ont suivi ; telle aussi la signification commune des textes fournis par les Pères et les anciens écrivains ecclésiastiques, que l'explication tirée de la vision

(1) S. Gregor. M., *Moral.* L. XII, c. 21. P. L. LXXV, 999.
(2) Id., *Dialog.* L. IV, c. 33, P. L. LXXVII, 376.
(3) Hildebert. Cenom., *ep.* 23. P. L. CLXXI, 339, sq.

béatifique est de beaucoup la plus probable, pour ne pas la dire *moralement certaine*. Je ne sais si, parmi les témoignages cités dans les pages précédentes, il en est un seul, sauf peut-être celui d'Origène, qui puisse admettre une interprétation différente. Au reste, l'étude des autres modes de connaissance proposés par quelques théologiens ne fera, ce me semble, que rendre plus éclatante la vérité du premier.

En effet, si vous prétendez que les Saints du ciel connaissent nos nécessités et nos prières par l'intermédiaire des Anges, je vous demanderai : Mais les Anges eux-mêmes comment les connaissent-ils, surtout quand il s'agit de choses renfermées dans le secret des cœurs? Assurément, ce ne peut être par leurs forces naturelles. L'esprit créé ne va pas jusqu'à sonder les cœurs et les reins, c'est-à-dire jusqu'à pénétrer jusqu'au fond le plus intime des âmes. C'est le privilège de Dieu. Je ne l'ignore pas, nos pensées et nos affections les plus spirituelles ont leur retentissement dans les facultés organiques, et celles-ci n'échappent pas aux regards des purs esprits. Par conséquent, ce que l'œil des Anges n'atteint pas immédiatement pourra se révéler à lui par la manifestation qui s'en fera dans la sensibilité (1). Mais, outre que la connaissance ainsi acquise n'est pas d'ordinaire absolument certaine, il n'est pas à croire que les anges, préposés à notre garde, en soient réduits à des moyens d'investigation propres aux mauvais esprits tout aussi bien qu'aux célestes messagers de Dieu. L'Ange devra donc ou recevoir lui-même une révélation divine, ou voir par intuition dans la lumière

(1) Voir *La dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, l. II, c. 4.

de Dieu les prières et les besoins qu'il est chargé de manifester. Pourquoi prendre un pareil détour ; et n'est-il pas infiniment plus simple et plus digne de l'éternelle sagesse, que les Saints eux-mêmes reçoivent immédiatement cette révélation divine, ou voient directement en Dieu ce qu'il leur importe de savoir ?

Et quand même on admettrait l'hypothèse, en ce qui regarde les autres saints, il y aurait encore une raison spéciale de ne pas l'appliquer à la Mère de Dieu. Au ciel et dans les hiérarchies angéliques, les révélations ne montent pas des ordres inférieurs aux degrés plus élevés ; elles descendent des sommets aux esprits moins rapprochés par leur perfection de la source de toute lumière. Et l'on voudrait, après cela, que la Reine des Anges et des hommes eût besoin d'interroger les esprits angéliques pour apprendre d'eux ce qui se passe dans son empire, qui la prie et de quoi on la prie ?

Qu'on n'aille pas objecter ici que cette bienheureuse Vierge connut par un ange le choix fait d'elle pour être la Mère de Dieu. L'Ange de l'École résout cette difficulté, là même où il traite de la convenance de l'*Annonciation*. Je donnerai, pour plus de clarté, l'objection qu'il se pose avec la réponse qui la suit. Donc, dit le saint docteur, il semble qu'il ne convenait pas que l'annonce du grand mystère se fît par un message angélique : car, d'après l'Aréopagite (1), quand il s'agit des anges supérieurs, c'est Dieu lui-même et par lui-même qui leur fait ses révélations. A plus forte raison, fallait-il que le mystère de l'Incarnation ne fût

(1) Dionys. Areop., *De Coelesti hierarchia*, c. 7.

pas révélé médiatement à Marie, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un ange.

Saint Thomas va-t-il nier le principe? Non ; sa réponse le suppose. « Oui, dit-il, la Mère de Dieu était bien au-dessus des Anges, à considérer la dignité pour laquelle Dieu l'avait choisie; mais, *quant à l'état de la vie présente*, elle leur était inférieure. En effet, le Christ lui-même, à raison de sa condition passible, a été abaissé un peu au-dessous des Anges, comme l'affirme saint Paul dans sa lettre aux Hébreux (1). Mais parce que le Christ était *compréhenseur*, même dans l'état de la *voie*, il n'avait aucun besoin de rien apprendre des Anges ; la Mère de Dieu, tout au contraire, n'étant d'aucune manière au rang des compréhenseurs, devait être instruite de la conception du Fils de Dieu par un message angélique » (2). Aujourd'hui, ce n'est plus seulement par la prérogative de sa maternité, mais encore par l'incomparable suréminence de sa gloire, que Marie domine toutes les hiérarchies célestes. Par conséquent, il ne lui convient plus de mendier auprès des Anges la connaissance des choses et des faits relatifs à sa mission. Dieu seul est le maître qui doit immédiatement la lui communiquer.

Si, laissant de côté la première explication, vous avez recours à la seconde, les difficultés, pour être moins frappantes, ne seront pas écartées. Je vous demanderais, en effet, pourquoi vous n'accordez pas aux élus glorifiés, et surtout à leur Reine, un mode de connaissance autre que celui dont grand nombre d'entre eux furent si libéralement favorisés, alors qu'ils étaient dans *la voie;* pourquoi ces mêmes élus

(1) Hebr., II, 7.
(2) S. Thom. 3 p., q. 30, a. 2, ad 1.

ne seraient pas sur ce point de condition meilleure que les âmes des justes, arrêtées à la porte du ciel, faute d'avoir pleinement satisfait à la divine justice : car elles aussi connaissent très probablement par révélation divine les suffrages offerts à Dieu pour leur délivrance ; comment enfin les bienheureux habitants du ciel, participant si largement à la *science de vision*, verraient exclure du nombre des objets qu'elle leur représente, ceux-là mêmes qu'il leur importe le plus de connaître ? Donc, non seulement les Saints du ciel n'ignorent ni nos prières, ni nos louanges, ni les besoins généraux et particuliers que nous avons de leur protection ; mais ce sont choses qu'ils voient en Dieu, dans la lumière de Dieu, du même regard qui leur manifeste l'ineffable essence de Dieu.

C'est la doctrine affirmée par le célèbre Concile de Paris, dit aussi Concile de Sens, tenu peu de temps après la révolte de Luther et contre les errements du novateur. A cette objection qu'il est inutile d'invoquer les Saints, attendu qu'ils n'entendent pas nos prières et ne sont pas touchés de nos maux, les Pères répondent, « que cette raison est en opposition, non seulement avec la vérité, mais encore avec les saintes Écritures ; et celui-là n'aura pas de peine à l'entendre qui n'ignore pas que les élus du ciel ont manifestement devant les yeux le miroir *omniforme* de la divinité, dans lequel resplendit pour eux tout ce qui les intéresse : *facile intelligit qui beatis pervium esse non ignorat omniforme illud divinitatis speculum, in quo quidquid eorum intersit illucescat* » (1).

---

(1) Concil. Parisiense (vulgo Senonense, a. 1528, *in decreto fidei*, § 13. Cf. Concil. Labb. T. XIV, p. 456. (Lutet. Paris. 1672).

III. — Que dirons-nous maintenant de la Mère de Dieu et des hommes, sinon qu'elle possède la même connaissance, mais dans un degré suréminent, plus pleine et plus parfaite que tous les bienheureux ensemble? C'est là tout spécialement ce que nous ont déjà dit plusieurs témoins de la tradition. Les preuves en sont indiscutables et d'une clarté qui s'impose. En effet, si cette connaissance est en proportion de la béatitude, n'est-il pas évident que, la béatitude de la divine mère surpassant presque à l'infini le bonheur de tout autre élu de Dieu, la science qu'elle a de nos vœux, de nos besoins, de notre amour pour elle et de nos louanges, doit atteindre une perfection sans égale?

Même conclusion, si l'on considère les raisons spéciales qui réclament cette participation de la science divine. C'est, d'une part, l'intérêt que les Saints peuvent avoir à connaître les faits en question, et de l'autre, le désir légitime qui en est la naturelle conséquence. Or, n'est-il pas évident qu'à tous ces titres la Sainte Vierge doit avoir une connaissance très parfaite et très universelle des périls et des misères humaines; en un mot, de tout ce qui se rapporte à la vie surnaturelle des hommes? Rappelons-nous ce qu'est pour nous Marie, dans l'ordre de la grâce et du salut : L'associée du Sauveur, la mère de ceux dont il est le rédempteur et dont son Père est le père. Puisque la qualité de Rédempteur et de Sauveur vaut à la très sainte humanité de Jésus-Christ la participation pleine et totale de la *science de vision* qui est en Dieu; est-ce exagération de dire que la bienheureuse Vierge, communiant dans une si excellente mesure à ce double titre, n'ignore rien de ce qui concerne les rachetés?

Mais ce qui nous fera mieux comprendre à quel point cette connaissance doit être excellemment sienne, c'est, avant tout, son titre de Mère de Dieu et de Mère des hommes. N'est-ce donc pas un désir bien légitime pour une mère de connaître, autant que faire se peut, tous les pas, tous les sentiments, toutes les infirmités et nécessités d'un enfant cher à son cœur; surtout quand ce fils peut constamment avoir besoin de son assistance? Or, nous ne sommes pas seulement les enfants de Marie, mais de petits enfants dans la période de croissance; des enfants que mille dangers pressent de toutes parts, environnés d'ennemis qui ont juré leur perte.

Je me rappelle avoir lu cette lettre si naïve et si touchante que l'angélique saint Stanislas de Kostka, cinq jours avant la fête de l'Assomption, c'est-à-dire avant sa bienheureuse mort, confiait aux mains de saint Laurent pour l'offrir, de sa part, à la Reine du ciel. Le jeune saint y suppliait en grâce Marie, sa mère, de l'appeler en sa présence : il ne pouvait plus vivre loin d'elle, et c'était pour lui mourir mille fois que de ne pas la voir. On sait comment la supplique fut littéralement exaucée. Mais je me persuade que Marie, dans son amour pour nous, désire encore plus nous avoir présents, au moins par une vue continuelle. Donc, puisqu'elle est la Bienheureuse par excellence, son souhait est rempli. Un enfant, les yeux bandés sous le regard de sa mère, voilà ce que nous sommes perpétuellement et partout pour Marie. Je me trompe: son regard à elle ne s'arrête pas comme celui de cette femme, aux dehors, à la surface; il entre jusqu'au plus intime de notre être, et rien de ce qui nous concerne n'échappe à sa clairvoyance.

Cette doctrine ne repose pas seulement sur des autorités et des raisons qui s'appliquent à tous les Saints du ciel. Outre ce qu'il y a de particulier pour Marie dans les considérations qui précèdent, il serait aisé d'apporter bien des témoignages où la science que nous attribuons à la Mère des hommes est spécialement affirmée. Ecoutez, par exemple, Sévérien, évêque des Gabales, et contemporain de saint Jean Chrysostôme, esquissant un contraste entre l'ancienne et la nouvelle Ève. « Jusqu'ici, je veux dire jusqu'à la bienheureuse conception du Fils de Dieu par Marie, quand on parlait d'Ève, c'était pour s'apitoyer sur elle, et pour dire : Oh! la malheureuse, quelle gloire elle a perdue, et comme elle a dû souffrir! Marie, tout au contraire, est aujourd'hui proclamée par toute voix *Bienheureuse*... Et que lui importe, direz-vous peut-être, puisqu'elle n'entend pas? Vous vous trompez, elle entend : car elle habite en un lieu splendidement éclairé, dans la région des vivants, mère elle-même du salut, source de la lumière intelligible et sensible, intelligible dans la divinité, sensible par l'humanité » (1).

Sept siècles plus tard, le bienheureux Amédée de Lausanne contemplait « la très glorieuse, très pure et très douce Vierge Marie,... siégeant, au royaume de l'éternelle lumière, sur un trône d'une gloire incomparable, la première après le Fils qu'elle a porté dans sa chair... Là, toujours présente devant la face du Créateur, avec ses mérites très singuliers, elle intercède continuellement pour nous d'une prière très

(1) Severian., *De mundi Opificio*, orat. 6. P. G. LVI, 498.
Sévérien, protégé de l'impératrice Eudoxie, eut la faiblesse de se ranger parmi les adversaires de saint J. Chrysostôme.

puissante, *prece potentissima. Éclairée par cette lumière pour laquelle tout est nu, tout est à découvert, elle voit* tous nos périls, toutes nos nécessités, et d'un cœur doux et clément elle nous regarde en pitié. Les animaux sacrés dont parle Ézéchiel, encore qu'ils fussent pleins d'yeux, ne pouvaient, comme la sainte Mère de Dieu, *voir* les travaux des hommes, leurs souffrances, leurs chutes, leurs aveuglements, leurs maladies, leurs dangers extrêmes, les issues incertaines de leur vie, tous les maux enfin pesant sur la race humaine ; encore moins les en délivrer par une céleste assistance. Plus elle plonge profondément son regard dans le cœur du Roi des rois, mieux elle sait, par la grâce de la divine bonté, regarder d'un œil compatissant les affligés, et porter secours aux misérables » (1).

Il ne sera pas inutile d'écarter quelques objections, ce travail ne servît-il qu'à projeter un peu plus de lumière sur la question traitée dans le présent chapitre. Je les prendrai presque toutes dans les écrits du Docteur Angélique. Et d'abord, à ceux qui prétendraient

(1) B. Amad. Lausan., hom. 8, *De B. V. M. plenitudine*... P. L. CLXXXVIII, 1343, sq.

On s'explique par cette doctrine le naïf passage où saint Bernardin de Sienne nous montre la Vierge, saluant, du haut du ciel, ceux qui la saluent sur la terre ; Cum homo salutat Virginem, resalutatur ab illa. Est enim urbanissima regina gloriosa Virgo Maria, nec potest salutari sine resalutatione miranda. Si mille Ave Maria dicis in die devote, millies a Virgine resalutaris. Serm. B. *de Annunc. Virginis*, in exordio. Opp., t. IV, p. 98.

Le moyen âge était si pénétré de la même doctrine qu'il la chantait dans ses hymnes :

Ecce potestati tuae
Pater subdit quae sunt suae
Potestati subdita.
Filius rerum cunctarum,
Divinarum, humanarum
Adjecit scientiam,
Ut perfecte Deum nosses,
Et exacte scire posses
Nostram indigentiam.

J. Danko, *Vetus hymnarium Hungariae*. In hymno Assumpt., p. 368, sq.

trouver dans une telle connaissance de nos misères une source de tristesse pour les Saints, l'Ange de l'École fait justement observer que la plénitude de leur joie ne laisse aucune place à la douleur, bien qu'elle n'exclue pas la commisération. N'est-ce pas là ce qu'il faut admettre, bon gré mal gré, pour notre divin Sauveur ? Or, ce qui est vrai pour lui doit l'être, au même titre, pour ses élus et pour sa mère (1).

Si vous dites qu'il appartient à Dieu seul de sonder les cœurs, et que lui seul, par conséquent, peut y lire nos prières et nos vœux, la solution se trouve déjà dans les pages qui précèdent. Sans doute, Dieu connaît seul *par lui-même* les pensées des cœurs; mais s'ensuit-il qu'il ne puisse les révéler surnaturellement aux élus, soit par la vision de son Verbe soit de toute autre manière. Au reste, il ne s'agit ici que des âmes bienheureuses. Par conséquent, tout ce qu'on pourrait opposer, en alléguant ou les textes des Pères ou ceux de la Sainte Écriture qui se réfèrent à d'autres âmes, séparées de leurs corps et n'étant pas encore entrées

(1) Les paroles suivantes de sainte Angèle de Foligno montrent que, même avant la vision bienheureuse, les transports d'une sainte joie ne sont pas incompatibles avec la contemplation qui serait de sa nature la plus attristante. « Au moment où j'y pensais le moins, je fus ravie en esprit, et je vis la Vierge dans la gloire. Une femme pouvait donc être placée sur un tel trône, et dans une telle majesté? Ce sentiment m'inonda d'une joie ineffable. Cette gloire était possible à une femme. Cela est et je l'ai vu. Elle était debout, priant pour le genre humain: l'aptitude qui vient de la bonté et celle qui vient de la puissance donnaient à sa prière des vertus inénarrables. J'étais transportée de bonheur à la vue de cette prière. Or, pendant que je regardais la Vierge, tout à coup Jésus-Christ apparut près d'elle, revêtu de son humanité glorifiée. J'eus l'intelligence des douleurs que cette chair avait souffertes, des opprobres qu'elle avait subis, de la croix qu'elle avait portée; les tortures et les ignominies de la Passion me furent imprimées dans l'esprit. Mais voici ce qu'il y eut de merveilleux : le sentiment des tourments inouis dont j'avais connaissance et que Jésus a souffert pour nous: *ce sentiment, au lieu de me briser de douleur, me brisait de joie.* Transportée d'un bonheur inénarrable, je perdis la parole, et j'attendis la mort. » *Le livre des Visions et instr.* de sainte Angèle de Foligno (traduit par Ern. Hello), ch. 44.

dans la gloire, n'est d'aucun poids dans la question présente (1).

Mais la joie béatifique, ou mieux encore la vision claire et parfaite de l'infinie beauté, n'absorbe-t-elle pas si pleinement l'attention de l'intelligence, qu'elle ne puisse se prêter à d'autres objets? A cela deux réponses. Première réponse : quand même il s'agirait d'appréhender ces objets par des actes différents de la vision béatifique, l'âme bienheureuse se porterait vers eux en pleine liberté. C'est, en effet, le privilège singulier de l'état de gloire que les opérations qui, dans notre condition de mortalité, se gênent jusqu'à se neutraliser les unes les autres, conservent chacune leur exercice normal, d'autant plus parfait que l'intuition divine est elle-même plus relevée (2). Mais ici nous n'avons pas même besoin de faire appel à ces notions: car c'est par un seul et même acte, dans une seule et même lumière, que les Saints voient et l'essence divine et les objets secondaires qui sont nos vœux, nos prières et nos maux. Disons plus encore : puisque cette divine essence est le miroir infiniment pur où ces objets resplendissent à leur vue, plus vive, plus profonde et plus ravissante est la connaissance qu'ils en ont, plus le champ de leur vision s'étend dans le domaine des choses créées. Pourquoi Dieu, se contemplant lui-même, voit-il en lui-même tous les êtres, et ceux qui participent à l'existence et ceux qui resteront éternellement possibles dans la nuit du néant (3)? Parce qu'il possède la compréhension de son essence. Donc, mieux la sainte Vierge voit Dieu, plus elle s'enfonce, enivrée

(1) S. Thom., *in Sent.* IV, D. 45, q. 3, a. 1, ad 1 et sqq.
(2) Voir notre ouvrage sur *la Grâce et la Gloire*. L. X, c. 5.
(3) Rom., IV, 17.

et éperdue, dans cet océan de lumière, plus certainement aussi doit-elle avoir la plénitude de la connaissance qu'elle réclame à tant de titres.

Voici, pour finir, une objection qui naît de la doctrine exposée jusqu'ici. De deux choses l'une : ou Marie priant pour les hommes connaît l'issue de sa prière, ou elle l'ignore. Si vous choisissez la seconde hypothèse, comment pourrez-vous la concilier avec la perfection de science que vous venez de défendre? Si vous tenez, au contraire, pour l'affirmative, il semble que Marie ne pourra ni ne devra prier. En effet, pourquoi prier, si elle sait d'avance que Dieu veut accorder la grâce demandée; pourquoi prier aussi, quand elle n'ignore pas que sa demande restera sans effet?

On peut d'abord faire observer qu'il ne s'agit pas ici pour Marie de la connaissance des volontés divines, mais des choses qui regardent ses propres enfants d'adoption. Par conséquent, la difficulté proposée est en dehors de la question présente. Cette remarque faite, examinons l'objection.

Suarez, à qui je l'ai empruntée, concède tout d'abord que la bienheureuse Vierge sait, avant de prier, si Dieu Notre Seigneur veut accorder ou non les faveurs qu'elle sollicite. Or, ni dans l'un ni dans l'autre cas, sa prière n'est inutile. Elle ne l'est pas, quand la grâce doit être octroyée : car Marie voit en même temps que, dans les divins conseils, l'octroi de la grâce doit être le fruit de sa prière. Elle ne l'est pas, si la grâce n'est pas de celles qu'il plaît à Dieu de faire à sa créature : car en la demandant avec une pleine soumission de cœur à la volonté divine, la mère imite son Fils priant le Père d'écarter de lui son calice, encore qu'il connût, à n'en pas douter, que sa prière ne serait pas exaucée.

Pour Jésus-Christ, c'était le cri de la nature aux abois, mais de la nature librement et totalement ployée sous le vouloir divin ; pour Marie, c'est l'expression comme naturelle de son amour de mère, mais avec un abandon semblable. Ni pour l'un ni pour l'autre, la demande n'est absolue; l'un et l'autre, par conséquent, sont, par cet acte, agréables à Dieu, qui l'approuve et l'inspire. Car c'est ainsi que lui-même veut d'un amour de complaisance le salut de tous les hommes, bien qu'il n'ait pas l'absolue volonté de les sauver tous (1).

Et voilà pourquoi la Vierge et les Saints peuvent demander même la persévérance finale pour des pécheurs qu'ils saven de science certaine devoir être un jour du nombre des réprouvés, non pas d'une prière inconditionnelle, mais de la manière dont Jésus-Christ disait au jardin des Oliviers : Mon Père, que ce calice, s'il est possible, s'éloigne de moi; de la manière aussi dont il offrit son sang pour le salut de tous les hommes, bien qu'il connût dès lors quels seraient les enfants de perdition (2).

---

(1) Suarez, *de Religione*. T. II, Tr. IV, L. I, c. II, n. 4, sq. Cf. s. Thom., *in Sent.* IX, D. 45, q. 3, a. 3.

(2) On voit par tout ce qui précède combien juste est cette touchante pensée de Richard de Saint-Victor :

Ad te ergo matrem misericordiae, matrem miserorum clamant exules filii Evae, clamant ipsae miseriae. Habet enim miseria clamorem, et vallis haec lacrymas ; vallis est enim lacrymarum, adeo ut, si ipsi miseri non clament, ista auribus tuis insonent. Non possunt haec ante te silere, nec auditum tuum latere, eo quod aures audiendi miserias habeas, et te has scire sit eas audire. Ricard. a S. Victore, in *Cant. Cantic.*, c. 24. P. L. CXCVI, 475.

CHAPITRE IV

Puissance d'intercession de la Mère de Dieu, notre mère. — Les témoignages des Pères, des anciens auteurs ecclésiastiques et des Saints touchant cette puissance. — Résumé des formules qui l'attestent et des titres sur lesquels ils la font reposer. — Explication des termes où l'on a cru voir de l'exagération.

I. — On pourrait à la rigueur omettre tout ce qui va suivre, sans que la puissance d'intercession de la bienheureuse Vierge restât chose incertaine. En effet, pour qui sait comprendre, les chapitres qui précèdent, et tout spécialement celui qui est en tête de ce livre, en sont une démonstration plus que suffisante. Mais, dans mon amour pour cette tout aimable Mère des hommes, je ne me suis pas fait une loi de m'en tenir au strict nécessaire. Et puis, qui pourrait, comme les Saints, nous dire l'idée qu'il faut se former du pouvoir de Marie? Interrogeons-les donc et, pour notre consolation, apprenons d'eux que cette puissance ne connaît pas de bornes dans son ordre et dans sa sphère. Elle est vraiment à leurs yeux la toute-puissance suppliante, *omnipotentia supplex*. Je citerai simplement leurs paroles; et pour montrer que ce ne sont pas là des sentiments particuliers qui ne tirent pas à conséquence, nous entendrons successivement des Pères appartenant à tous les temps, à tout pays.

« O vous, la souveraine et la Reine de notre nature, écoutez les prières de vos serviteurs qui recourent à

votre protection. Intercédez pour nous auprès de votre Fils... Car, ô Vierge Marie, votre intercession n'est *jamais* repoussée du Seigneur ; il ne refuse rien à vos demandes, tant vous approchez de près la très simple et très adorable Trinité » (1). Cette prière, qui exprime si nettement la puissance d'intercession de la Vierge, est de saint Jean Damascène. En voici une autre de saint Germain de Constantinople, qui paraîtra peut-être encore plus énergique « Vous seule êtes Mère de Dieu, plus haute que l'univers; aussi notre foi vous bénit, Épouse de Dieu... O ma Souveraine, vous êtes après Dieu ma consolation, mon refuge et ma vie, mon armure et ma gloire, mon espérance et ma force. Donnez-moi de participer avec vous aux dons ineffables, aux richesses incompréhensibles de la céleste demeure. Je le sais, vous avez, en votre qualité de Mère du Très-Haut, *un pouvoir égal à votre vouloir :* c'est pourquoi ma confiance en vous n'a pas de bornes. *Habes enim, novi, parem cum voluntate facultatem, tanquam Altissimi Parens* » (2).

Et encore : « Votre assistance est puissante, ô Mère de Dieu, elle n'a besoin d'être appuyée par personne auprès de la divine majesté... Immortelle est votre protection, et vivifiante votre intercession. Si vous n'aviez précédé, personne n'adorerait Dieu en esprit; car l'homme est devenu spirituel, lorsque vous, ô Mère de Dieu, vous êtes devenue le temple du Saint-Esprit. Personne n'a été rempli de la connaissance de Dieu que par vous, ô très sainte ; personne n'est sauvé

---

(1) S. Joan. Damasc., *Hom. in Annunciat. B. V. Deip.* P. G. XCVI, 647.

(2) S. German. Constant., *in Ingressum SS. Deiparae serm. 2.* P. G. T. XCVIII, 320.

que par vous, ô Mère de Dieu; personne n'échappe à la servitude que par vous, ô vous qui avez mérité de porter Dieu dans vos entrailles virginales. Qui donc défend comme vous les pécheurs? Qui se rend comme vous caution pour ceux-là même qui ne s'amendent pas encore? *Grâce à votre autorité maternelle sur Dieu lui-même, materna in Deum auctoritate*, vous obtenez miséricorde pour les plus désespérés des criminels. Vous *ne pouvez pas ne pas être exaucée:* car Dieu condescend en toutes choses et pour toutes choses aux volontés de sa véritable mère » (1).

Toute l'Église grecque rend témoignage au pouvoir de Marie par la bouche du saint patriarche de Constantinople. C'est pourquoi nous devons l'écouter encore, puisqu'il parle si divinement du sujet que nous avons à traiter. « Qui donc, après votre Fils, dit-il à l'immaculée Vierge, qui s'intéresse comme vous au genre humain; qui nous assiste comme vous dans nos tristesses; qui s'empresse comme vous de nous arracher aux tentations dont l'ennemi nous assiège?... En *vertu du pouvoir maternel* que vous avez auprès de votre Fils, encore que nous soyons déjà condamnés pour nos crimes, et que nous n'osions pas même lever nos regards vers le ciel, vous nous sauvez par vos prières et nous arrachez à l'éternel supplice... En vous, ô Mère de Dieu, tout est admirable, tout au-dessus de la nature et de la raison. *C'est pourquoi l'intelligence est incapable de concevoir la puissance de votre intercession* » (2). Quelques lignes avant celles qui précèdent, il avait écrit ces belles paroles,

(1) Id., *Serm. de Dormit. B. V. Ibid.*, 349, 352. Non enim quidquam est quod, te intercedente, fieri non possit. Id., *hymn. in S. Dei Genit. Ibid.*, p. 454.

(2) Id., *Serm. in SS. Mariae Zonam. Ibid.*, 380, 381.

si souvent rappelées depuis : « O vous, très chaste, très bonne et très miséricordieuse Souveraine, vous, la consolation des chrétiens, vous, le refuge le plus assuré des pécheurs, ne nous privez pas de votre assistance. Car, ô très sainte Mère de Dieu, à qui recourir si vous nous délaissiez? Qu'en serait-il de nous puisque vous êtes le souffle et la vie des chrétiens? La marque assurée qu'un homme vit encore est la respiration. Ainsi, la preuve, disons mieux, la cause de la vie, de l'allégresse et du secours pour nous, c'est d'avoir à toute heure, en tout lieu, votre très saint nom dans le cœur et sur les lèvres... *Elle est donc puissante votre protection pour donner le salut; si puissante*, ô divine mère, que nous n'avons pas besoin d'autre intermédiaire auprès de Dieu » (1).

Dans l'impuissance où je suis de citer en entier les touchantes prières de saint Éphrem à la sainte Vierge, j'en détache, au moins, ces quelques fragments : « Prenez compassion de mes infirmités, Vierge sans tache... Qui donc peut aller avec la même assurance que vous à celui qui est né de vous ? Vous pouvez tout, en qualité de Mère de Dieu. Rien, si vous le voulez, ne vous est impossible. Ne dédaignez ni mes soupirs ni mes larmes, et ne confondez pas mon attente. Par vos prières maternelles, *faites violence* à la miséricorde de votre Fils, encore qu'il soit au-dessus de toute contrainte, et daignez rétablir votre indigne et malheureux serviteur dans son antique et première gloire » (2). « Oui, Vierge qui surpassez toute louange, tout ce que vous voulez, vous le pouvez

---

(1) Id., *ibid.*, 377, sq.
(2) S. Ephraem. *Precat. ad Dei Genitr.* T. III (graece et lat.),p. 540.

auprès du Dieu que vous avez enfanté » (1). « En vertu de votre maternité, votre pouvoir est égal à votre vouloir. Vous avez ce qu'il faut pour fléchir et persuader infailliblement notre Dieu : les mains qui l'ont porté, le sein qui l'a nourri de son lait. Rappelez-lui ses langes et les soins dont vous l'avez entouré dès l'enfance; à ce que vous avez été pour lui mêlez ce qu'il a fait pour nous, sa croix, ses blessures, et le sang qui nous a rachetés » (2). « Ce Fils unique n'a pas de plus grand plaisir que d'écouter vos prières en notre faveur; il estime que c'est sa gloire à lui, tout autant qu'une dette envers vous, de les exaucer; *tuas velut ex debito petitiones adimplet*. Donc, ô Médiatrice immaculée du monde, j'implore d'un cœur pénitent et contrit votre assistance, la plus salutaire et la plus puissante après celle de Dieu » (3).

Quelle idée du même pouvoir d'intercession nous donne encore cette autre prière d'un savant évêque d'Orient : « Que par vous, je vous en conjure, mes prières soient heureusement accueillies. Rien ne vous est plus facile. Votre qualité de mère vous assure auprès de votre Fils une confiance qui ne peut éprouver de refus. Il vous donne un pouvoir invincible, une force inexpugnable... Si grands, si nombreux que soient nos crimes, ils s'évanouiront aisément, pourvu

(1) Id., *Ibid.*, p. 537.
(2) Id., *Ibid.*, p. 531.
(3) Id., *ibid.*, p. 524, sq. J'ai déjà signalé les doutes de Petau, de Tillemont et d'autres critiques sur l'authenticité de ces derniers textes. Le même doute plane sur les suivants : « Confiance donc, confiance, ô Mère et servante de Dieu. Oui, confiance puisque le Créancier de toute créature est pour vous un débiteur. Tous nous sommes redevables à Dieu; mais pour vous il est un obligé... C'est pourquoi, nous vous en conjurons, vous la plus auguste des créatures, vous qui vous glorifiez justement de votre titre de mère, souvenez-vous toujours de nous, très Sainte Mère de Dieu ». S. Method., P. G. XVIII, 372, 380. *Serm. de Simeone et Anna...* n. 10, 14.

que vous le vouliez. C'est que rien ne *résiste à votre pouvoir*, et que tout cède à votre influence, à votre commandement. Ordonnez, et tout se courbera sous votre volonté... Car votre Fils vous a préposée lui-même à toute la création,... et vous n'avez besoin d'aucun intermédiaire pour lui parler. Il se complaît dans vos prières; il aime à vous entendre intercéder en notre faveur. Il ne sait rien vous refuser, parce qu'il estime que votre gloire est sa gloire. *Toutes vos demandes, il les exauce avec joie, comme Fils et comme débiteur*. Donc, ô ma Souveraine, confiant dans votre incomparable pouvoir et dans votre non moins grande clémence, je vous offre ce fruit de mes pauvres lèvres » (1). On a sans doute remarqué la ressemblance, non seulement quant aux idées, mais aussi quant aux expressions, entre ce dernier texte et celui de saint Germain de Constantinople. C'est ce qui prouve combien le sentiment de la bonté et du pouvoir d'intercession de la bienheureuse Vierge était généralement répandu parmi les fidèles et les pasteurs de ces églises.

Voilà comment les Orientaux ont parlé, dans leurs homélies, du pouvoir d'intercession propre à la bienheureuse Mère de Dieu. Les prières et les chants liturgiques sont partout l'écho de ces enseignements. J'en donnerai quelques preuves. « Agréez toujours, ô Christ, les supplications de votre divine mère : car elle *est assez puissante pour tout obtenir, puisqu'elle est Mère de Dieu* » (2). Et encore : « Réduit aux dernières angoisses par la multitude de mes péchés, daignez,

---

(1) Georg. Nicomed., *Or. 6, in SS. Deiparae ingressum*. P. G., C, 1440.

(2) S. And. Cret., *In triod. majoris hebdom.* od. 8, in 4 fer. P. G. XCVII, 1417.

par votre *tout-puissant* patronage, me relever et m'assurer le temps nécessaire pour la pénitence. Car *rien ne vous est impossible*, vous la mère de celui qui peut tout » (1). Et ailleurs : « Vierge très sacrée, vous qui avez pleine liberté de tout demander à votre Fils, sans craindre jamais d'être rebutée... C'est vous seule que nous mettons entre nous chrétiens et le Seigneur, afin *de le forcer en quelque sorte* à se montrer clément dans notre cause » (2).

Que d'autres textes on pourrait ajouter à ceux que je viens de citer! Telle, par exemple, cette invocation puisée aux mêmes sources : « Salut à vous, la protection et le soutien de tous les mortels... Faites-nous cette grâce, à nous qui saluons en vous la Mère de notre Dieu, d'obtenir un jour par vous le règne qui ne connaît pas de succession. Car si grande est votre autorité maternelle, que vos prières ont le privilège de plier la volonté divine à tous vos désirs, *tua matris auctoritas intercedendo, quocumque libet, Deum inflectit* » (3). C'est pourquoi, « nous tous qui désirons être éclairés des rayons projetés par la grâce du Saint Esprit... courons à la source de la grâce, c'est-à-dire à la Mère du Sauveur : car, *il lui suffit de demander* pour que Dieu communique ses dons les plus précieux aux fidèles » (4). « O Mère de Dieu, chantent encore les Grecs dans leurs Ménées, de votre forte et *toute puissante* main terrassez les ennemis qui nous atta-

---

(1) *Men.*, 7 april., in Vesper. de S. Georgio metropol. Mitylen.,apud Wangnereck. *Pietas Mariana Graecor.* P. I, n. 330.

(2) *Men.*, 5 maii, od. 6, de S. Arsenio, in claus. *Ibid.*, n. 353.

(3) *Men.*, 13 jul., od. 9 de S. Aquilina martyr., in claus. *Ibid.*, n. 380.

(4) *Men.*, 16 jul., od. 3, can. 1, de SS. PP. Oecum., *Ibid.*, n. 425.

quent » (1). « Descendez dans l'arène contre ces audacieux barbares qui nous font une guerre impitoyable, et envahissent votre héritage, ô notre Souveraine excellemment pure... qu'ils expérimentent votre puissance... Et d'un signe, *solo nutu tuo*, réduisez-les à néant » (2).

S'il est une prière qui témoigne éloquemment de la persuasion comme innée que nous avons, non pas seulement de l'amour et de la miséricorde de Marie, mais encore de sa puissance sur le cœur de Dieu, c'est bien le *Memorare*. Or, cette prière on la trouve en usage, et presque dans les mêmes termes, chez les chrétiens d'Orient; et je parle de ceux-là mêmes que le schisme a séparés de l'Église romaine. « En vous, comme dans un palais splendide, l'Architecte du monde a établi sa demeure. Et vous, parce que vous êtes la Mère du Dieu Sauveur, vous avez rétabli sur sa base le tabernacle d'Adam, renversé par l'enfer. Qui donc, ô Mère de Dieu, qui jamais eut recours à votre protection sans être promptement délivré par vous ; qui vous implore, sans trouver en vous une auxiliatrice si puissante que jamais sa confiance ne soit confondue » (3)? « Personne, ô Vierge Mère de Dieu, n'a jamais eu recours à vous qui se soit éloigné de vous confondu; tout au contraire, il vous voit accueillir sa

---

(1) *Men.*, 17 juin., od. 6 et 9, de S. Isauro et soc. martyr., in claus. *Ibid.* n. 383.

(2) *Men.*, 18 jun., post od. 3 de S. Leont. mart. *Ibid.*, n. 384.

(3) *Men.*, 13 jan., od. 3 de S. Aquilina martyre; item., 15 jun., od. 1 de S. Amos proph. in claus., *Ibid.*, n. 382. Nemo ad bonitatem tuam confugit quin cito misericordiam consecutus sit; neque ullus sub patrocinium tuum, o Domina plane immaculata, se recepit quin compos eorum quae postularet, factus fuerit. *Canon. Paraclet., in SS. Deiparam.* Opus Photii. Cf. P. Ant. Ballerini, *Sylloge monumentorum*... T.I, p. 481.

requête et ne tarde pas à recevoir le bienfait qui répond pleinement à ses désirs » (1).

II. — Tournons-nous maintenant vers l'Église latine, la mère et la maîtresse des églises. Nous pouvons d'autant moins douter de ses sentiments que ceux des Orientaux, dont nous avons donné de si nombreux témoignages, appartiennent pour la plupart à l'époque où leur schisme n'était pas consommé.

Commençons par saint Pierre Damien. Il applique à Marie ce verset du Cantique : Revenez, revenez, ô Sulamite ; revenez, revenez pour que nous jouissions de votre vue (2). « Vierge bénie, Vierge plus que bénie (*sur-bénie*), revenez d'abord au nom de votre *nature*. Serait-ce que votre déification vous aurait fait perdre le souvenir de votre humanité ? Assurément non, ô ma Souveraine. Vous savez au milieu de quels périls vous nous avez laissés, et quels sont ici-bas les infidélités de vos serviteurs ; il ne convient pas à une si grande miséricorde d'oublier une si effroyable misère. Si votre gloire vous en sépare, que la nature vous y rappelle... Vous n'êtes pas tellement impassible que vous ne puissiez plus compatir (3). Vous avez notre nature et non pas une autre...

« Revenez, en second lieu, au nom de votre *puissance*. Car Celui qui est puissant a fait en vous de grandes choses ; *tout pouvoir vous a été donné au ciel et sur la terre*... Est-il possible à la puissance divine

(1) *Men.*, 21 jan., penult. stropha div. Offic., ex. s. J. Damasc. *Pietas mariana*, n. 138.

(2) Cant., VI, 12.

(3) Neque ita es impassibilis, ut non sis incompassibilis. Expressions que nous avons déjà trouvées chez saint Bernard et le chancelier Gerson.

de s'opposer à votre puissance, elle qui a reçu de votre chair la chair qui l'a faite homme? *Vous vous avancez vers l'autel de la réconciliation, non seulement avec des prières, mais avec des ordres, souveraine plus encore que servante, non solum rogans sed imperans, domina non ancilla...* En troisième lieu, revenez au nom de votre *amour*. Je le sais, ô ma divine Maîtresse, vous êtes très bénigne et vous nous aimez d'un amour invincible, nous que votre Fils et votre Dieu a aimés en vous et par vous d'une charité sans bornes. Qui sait combien de fois vous avez tempéré la colère du souverain juge, alors que la justice allait partir d'auprès de Dieu pour frapper les pécheurs? Revenez au nom de votre *singularité* (1). A vos mains sont confiés tous les trésors des divines miséricordes ; et vous seule avez été choisie pour recevoir le dépôt d'une grâce si merveilleuse. A Dieu ne plaise que votre main demeure oisive, puisque vous ne cherchez que l'occasion de sauver les misérables et de faire couler sur eux la miséricorde. Ce n'est pas diminution mais accroissement de votre honneur, quand les pénitents sont admis au pardon, et les justifiés à la gloire » (2).

« Les autres saints, dit un illustre abbé du moyen âge, prient le Seigneur Dieu, et leurs prières sont exaucées; mais, quant à la glorieuse Vierge Marie, ce n'est pas assez de dire qu'elle est favorablement

---

(1) L'auteur de la *Biblia Mariana*, citant ce texte, a lu : Revertere quarto per *largitatem*, au lieu de *singularitatem*. Cf. T. XX, Opp. Alb. M., p. 17. Donc pourquoi ne traduirions-nous pas : au nom de votre largesse singulière?

(2) S. Petr. Damian., *Serm. 45 in Nativ. B. V. M.* P. L. CXLIV, 772. 740. Je rappelle qu'il y a de l'incertitude sur l'auteur de ce sermon. On le retrouve en entier parmi les Mélanges de Hugues de Saint-Victor, L. V, tit. 44. P. L. CLXXVII, 772.

écoutée de Dieu; car, parce qu'il est non seulement son Dieu, mais un fils né d'elle, elle a, nous le croyons pieusement, comme une autorité maternelle pour réclamer de lui tout ce qu'elle veut, *quasi quodam matris imperio.* Si chacun des Saints obtient de Dieu, le juste juge, tout ce qui lui est justement dû, comment celle qui est la mère du Juge et la Souveraine de tous les Saints, serait-elle jamais frustrée dans son droit de mère? C'est le privilège des mères dont les fils sont constitués en dignité, non seulement de les prier souvent, parce qu'ils sont maîtres, mais encore de leur faire parfois comme une sorte de commandement, parce qu'ils sont fils. Le bien de la nature est implanté par Dieu dans l'homme; celui-là donc n'ira jamais contre, qui est le souverain bien, le bien d'où procèdent tous les autres » (1).

Il faudrait transcrire ici presque toutes les oraisons adressées par saint Anselme à la Vierge, si l'on voulait donner pleinement l'idée du pouvoir d'intercession qu'il reconnaît en elle. Détachons, au moins, ce passage si touchant de la quarante-sixième : « O ma Souveraine, que puis-je dire ou faire ? Je suis plongé dans les ténèbres, et mes yeux n'aperçoivent

---

(1) Goffrid., abb. Vindocens. (Geoffroi de Vendôme) sermo 8, *in omni festiv. B. Mariae.* P. L. CLVII, 289, sq.

Geoffroi de Vendôme avait dit dans le même sermon. « Là, c'est-à-dire au ciel, règne la B. Marie, Mère Vierge, Epouse immaculée; là, cette très pieuse mère obtiendra de son très pieux Fils que nul ne périsse de ceux pour qui elle aura prié, même une seule fois. Et ce n'est pas merveille; car elle pourrait sauver le monde entier par ses prières, si elle le voulait. Et, de fait, elle serait toute prête à prier pour tout l'univers, et l'univers serait sauvé, s'il se rendait digne de ses prières. Oui, c'est chose très véritable, elle *peut tout ce qu'elle veut auprès de son tout-puissant Fils;* mais pour ceux qui sont résolus à pécher toujours, elle ne prie d'aucune manière » (*l. c.* c. 268); c'est-à-dire, si je ne me trompe, elle ne prie pas de cette prière absolue qui veut être exaucée. Sa prière est plutôt un désir, comme est en Dieu la volonté de sauver les pécheurs impénitents qui mourront dans leur malice.

plus la lumière. Où aller, où fuir, pour me dérober à la face de votre Fils, mon juge? Ni l'orient, ni le midi, ni le couchant, ni l'aquilon ne peuvent m'offrir une retraite... C'est pourquoi j'ai recours à une aide telle qu'après votre Fils l'univers n'en connaît pas de meilleure ni de plus puissante. Le monde a des Apôtres, des patriarches, des prophètes, des martyrs, des confesseurs, des vierges; excellents défenseurs que je désire humblement invoquer : mais vous, ô ma Souveraine, vous êtes et meilleure et plus élevée qu'eux tous; parce que vous êtes la Reine universelle : la Reine de tous les Saints et des esprits angéliques ; la Reine encore des rois et des puissants de la terre, des riches et des pauvres, des maîtres et des serviteurs, des grands et des petits. *Ce que tous peuvent avec vous, vous le pouvez seule et sans eux.* D'où vous vient tant de puissance? Ah! c'est que vous êtes la Mère de notre Sauveur, l'Épouse de Dieu, la Maîtresse du ciel, de la terre et de tous les éléments. C'est donc à vous que j'ai recours ; c'est auprès de vous que je me réfugie ; c'est à vous que je demande de m'assister en toute chose. Si vous gardez le silence, personne ne priera pour moi, personne ne m'aidera ; mais, parlez, et tous prieront pour moi, tous s'empresseront de me secourir » (1).

Après avoir lu ce que pensait le maître, on ne sera pas surpris du jugement porté par son disciple, sur l'immensité du pouvoir de Marie. Il venait d'exalter les privilèges de cette sainte mère, et les grandes choses qu'elle a faites pour arracher l'homme et le monde à leur déchéance primitive. Alors, « s'inter-

(1) S. Anselm., *Orat.*, *or. 46 ad S. V. M.* P. L. CLVIII, c. 943, 944.

rompant dans la méditation de mystères si impénétrables », il se tourne suppliant vers Marie : « O Notre Dame, lui dit-il, nous vous en conjurons, par la faveur du Dieu très puissant et très bon qui vous a si prodigieusement élevée, de ce Dieu, qui *vous a rendu possible avec lui tout ce qu'il peut lui-même*, obtenez-nous de lui que la plénitude de grâce méritée par vous nous rende un jour, par sa vertu, participants de l'éternelle récompense. Si notre Dieu s'est fait par vous notre frère, c'est pour que nous entrions en communion de sa divinité, comme il s'est lui-même approprié notre humanité. Appliquez-vous donc, ô très pieuse Dame, à réaliser en nous ce pourquoi notre Dieu s'est fait homme dans votre très chaste sein. Ne vous montrez-pas inexorable à notre prière : car ce très benin Fils s'empressera d'exaucer tous vos désirs. Donc, *veuillez seulement notre salut, et, en vérité, nous ne pourrons pas ne pas être sauvés ; tantummodo itaque velis salutem nostram et vere nequaquam salvi esse non poterimus* » (1).

« La bienheureuse Vierge, reprend à son tour Richard de Saint-Laurent, ne peut pas seulement prier son Fils, comme les autres Saints, pour le salut de ses serviteurs; elle peut commander en vertu de son autorité maternelle. C'est pourquoi nous lui disons : Montrez que vous êtes mère, c'est-à-dire, mêlez quelque chose qui sente le commandement d'une mère à vos supplications » (2).

Expressions hardies, qu'il ne faudrait pas prendre à la lettre, et que l'auteur lui-même adoucit par des

(1) Eadmer., L. *De Excellentia. B. M.*, c. 12. P. L. CLIX, 576, sq.
(2) Ricard. a S. Laurent., *De laudibus B. M.* L. III, de 12 privilegiis, § 11, T. XX. Opp. Albert. M., p. 94.

correctifs, comme nous le montrerons aussi pour d'autres manières de parler semblables à la sienne.

Tout le monde connaît la délicieuse histoire de la rencontre du serviteur d'Abraham et de Rébecca, près de la fontaine. Pierre de Celle en fait une double application à la Vierge Marie, quand il lui dit : « Vous êtes cette jeune fille d'une grâce insigne, vierge de toute beauté, qu'aucun homme n'a connue, *puella decora nimis virgoque pulcherrima et incognita viro* (1). Le serviteur qui vient à votre rencontre est l'Archange Gabriel, envoyé de Dieu pour chercher une épouse à son Fils, le nouvel Isaac. Ce qu'il vous a donné de pendants d'oreilles, de bijoux et de bracelets, ceux-là ne l'ignorent pas qui vous ont vue debout à la droite du roi votre Fils, parée d'un vêtement tissu d'or ».

C'est la première partie de la comparaison. Voici la seconde qui n'est ni moins gracieuse ni moins vraie. Marie descend toujours à la fontaine, disons mieux, aux fontaines du Sauveur, et toujours elle y remplit son urne : *Descenderat autem ad fontem et impleverat hydriam.* Et l'inclinant sur son bras, non seulement elle donne à boire aux serviteurs fidèles avec tout l'empressement de sa charité ; mais les pécheurs eux-mêmes, que l'Écriture compare justement aux bêtes sans raison (2), reçoivent de sa plénitude, afin que tous soient abreuvés : *quin et camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.* « Que dirons-nous donc, mes frères, de Notre Dame? Qu'elle est pleine de grâce, et qu'elle donne à tout venant qui la prie : car *elle a dans son pouvoir et dans sa main tous les tré-*

(1) Gen., XXIV, 16, sqq.
(2) Psalm., XLVIII, 13.

sors célestes. Elle entre librement dans les profondeurs des richesses divines, pour y puiser et les distribuer, sans jamais les diminuer ni s'appauvrir » (1).

Qui ne sait avec quelle magnificence et quelle onction saint Bernard, dans ses œuvres authentiques, a parlé de ce pouvoir miséricordieux de notre céleste mère. C'est là surtout qu'il laisse couler comme un torrent ses louanges et son amour (2). D'autres ouvrages qui, sans être de lui, ont mérité dans une certaine mesure qu'on les lui attribuât, ne célèbrent pas avec moins d'insistance le pouvoir d'intercession propre à Marie. « O vous, la Sainte des saintes, notre force et notre asile ; vous, la parure du monde et la gloire du ciel... Daignez reconnaître ceux qui vous aiment. Écoutez-nous : car votre Fils vous fait cet honneur de *ne rien vous refuser* » (3).

« Qu'ils espèrent en vous, ceux qui connaissent votre nom ; car jamais, ô ma Souveraine, vous n'avez abandonné qui vous cherche... Qui donc n'espérerait pas en vous, puisque vous secourez *efficacement* jusqu'aux désespérés ? Je n'en doute pas ; si nous allons à vous, tous nos désirs seront remplis » (4).

---

(1) Petr. Cellens., *Serm 24, in Annunc. Dom 3*. P. L. CCII, 711, 712.

(2) Bernardus in B. V. praedicationem torrentis instar effusus, dit Petau, *de Incarnat*. L. XIV, c. 8, n. 8.

(3) *Sermo 3 in Antiphon. Salve Regina*, n. 7. P. L. CLXXXVII, 1072. Saint Bernard fut assez longtemps regardé comme l'auteur des 4 sermons sur le *Salve Regina*. C'était à tort. On les a portés depuis sur le compte de Bernard, archevêque de Tolède ; attribution qui n'est guère vraisemblable. Comment, en effet, un écrivain antérieur à l'abbé de Clairvaux, puisqu'il a vécu sur la fin du XIe siècle, sous le Pontificat de Grégoire VII, aurait-il fait entrer dans ses sermons (le 3e) des passages pris mot à mot dans le commentaire du saint sur le Cantique des cantiques (16e serm.) ?

(4) *Meditatio in Salve Regina*, n 2. P. L. CLXXXIV, 1078. Cette méditation, éditée en appendice après les œuvres de saint Bernard, se trouve aussi dans les *Stimuli amoris* P. IV, c. 19), parmi les Opuscules de saint Bonaventure. Plusieurs l'attribuent à saint Anselme de Lucques.

Parmi les auteurs du moyen âge qui ont le mieux parlé de la sainte Vierge, on peut citer Adam, abbé de Perseigne, au diocèse du Mans. Il fut un des hommes les plus érudits, les plus saints et les plus éloquents de son époque (1); l'un de ceux dont *les aboiements sacrés*, au dire de Jacques de Vitry, réveillèrent le monde du plus triste assoupissement. Voici quelques belles pensées de cet auteur sur la puissance de Marie. Il s'adresse à la Vierge elle-même : « Votre tendresse est à la mesure de votre pouvoir. Autant vous êtes puissante pour obtenir ce que vous demandez, autant vous êtes bonne pour avoir pitié des misérables. Quand donc manquerez-vous de compassion pour vos malheureux fils, ô Mère de miséricorde? Ou bien quand manquerez-vous de pouvoir pour leur venir en aide, mère de la Toute-Puissance ? Il vous est aussi facile d'obtenir du Tout-Puissant tout ce que vous voulez qu'il est aisé à vos entrailles de piété de connaître et de sentir notre misère. Quelle est grande la confiance que nous pouvons avoir en Dieu par vous! O mère très miséricordieuse, comme il vous est impossible de haïr vos enfants et de ne pas compatir à leurs maux, ainsi vous est-il impossible de ne pas leur en obtenir la guérison, si vous la demandez : car, pour cela, et seulement pour cela, le Fils du Tout-Puissant, du Père des miséricordes, a daigné naître de vous...

« Doit-il craindre de périr celui dont la mère très miséricordieuse du plus aimant des frères veut être et la plus aimante des mères et le plus puissant des avo-

(1) Cf. Oudin, *Comment. de scriptt. eccles.* T. II, 1682. Les sermons d'Adam de Perseigne (Perseniae) sur la B. Vierge ont été publiés et annotés par Hippolyte Marucci, prêtre de Lucques, sous le titre commun de *Mariale*.

cats? O Mère de miséricorde, se peut-il que vous ne priiez pas votre Fils pour un de vos fils, l'Unique pour l'adoptif, le Maître pour le serviteur, le Juge pour le coupable, le Créateur pour la créature, le Rédempteur pour le racheté? Oui, certes, vous le prierez : car celui-là même qui a fait de votre Fils le Médiateur de Dieu et des hommes vous a, dans le même dessein, constituée médiatrice entre le coupable et le Juge. Si vous avez été choisie, parmi toutes les femmes, pour être la Mère du Tout-Puissant, c'est afin que le pécheur trouve dans votre enfantement une espérance de pardon. Si le céleste médecin vous a fait entrer dans la chambre de ses aromates, c'est pour que le malade obtienne par vous et chez vous la santé de l'âme. Donc, ô Mère et Vierge, à considérer la cause de votre incomparable élévation, vous vous devez tout entière aux misérables que nous sommes, tout entière à leur réconciliation. Jamais l'accès auprès de notre Juge ne vous sera difficile; jamais, non plus, vous ne fermerez votre cœur au coupable. La piété la plus compatissante abonde et surabonde en vos entrailles : car l'Esprit Saint ne s'est pas contenté de vous remplir; il est encore *survenu* en vous pour ajouter à cette plénitude de grâce une nouvelle et plus abondante plénitude. Donc, que nos crimes, encore qu'ils croissent chaque jour, ne détournent pas vos regards de notre misère... Comment ne porteriez-vous pas à tous le secours de votre munificence, vous dont ni la bonté ni la puissance ne sont resserrées en d'étroites limites? *Infinie est votre bonté, infini votre pouvoir*. Si abondants sont vos trésors de grâce qu'aucune largesse ne saurait les épuiser ni les amoindrir. Donnez tant qu'il vous plaira; vous n'en serez pas moins riche... Car il

est votre plénitude, Celui qui ne connaît ni accroissement puisqu'il est immense, ni diminution puisqu'il est simple, ni fin puisqu'il est éternel » (1). Et encore : « O salut assuré, o abrégé de la vie, espérance unique du pardon, suavité sans égale ! Vous êtes tout pour moi, ô ma Souveraine ; en vous est déposée la plénitude de tous les biens : plénitude de grâce et de vérité, plénitude de paix et de miséricorde, plénitude de sagesse et de salut, plénitude d'honneur et de gloire » (2). Donc, quels que soient nos besoins, ayant recours à sa munificence, nous ne serons jamais frustrés dans notre demande.

Voilà pourquoi l'auteur du traité *la Conception de la Vierge* nous presse si fortement d'employer son intercession auprès du Dieu juste, outragé par nos crimes : « Car, nous le savons, ô Seigneur Jésus, elle est *si puissante sur votre cœur que rien de ce qu'elle voudra faire ne restera sans effet.* Donc, notre salut dépend de sa volonté, pourvu qu'elle mette sa puissance au service de cette volonté... Oui, Jésus-Christ lui-même nous engage à nous réfugier près d'elle. Certes, nous savons que nous sommes pécheurs, et que nous méritons d'être condamnés ; et ce serait justement, nous ne pouvons le nier. Mais il faut aussi le dire bien haut, il est également juste qu'il fasse la volonté de celle qui toujours, en tout et partout, s'est soumise à la sienne. Et qui donc, ô Marie, s'est jamais conformé comme vous à son bon plaisir ; vous qui

---

(1) Adam. Perseniae., *In Mariali, Serm.* 1. P. L. CCXI, 703, 704.
(2) Id., *ib., Fragm. Mariana.*, fragm. 2, c. 245, 246 ; col. ep. 16, 634, sqq.

n'avez jamais cessé, même un instant, de suivre son vouloir ? Donc, ô ma Souveraine, *veuillez seulement* que ce très juste juge ait pitié de nous; en vérité, il sera juste que votre volonté s'accomplisse, et *rien n'y pourra faire obstacle* » (1).

Que ceux-là se plaignent de mes longues citations ou passent outre sans les lire, qui sentent moins le besoin d'une avocate toute-puissante auprès du Père et de son Christ. Pour moi, conscient de ma misère et de mes faiblesses, je ne me lasse pas d'écouter ceux qui me parlent avec autorité du crédit de ma protectrice et de ma mère. Et pour qu'on ne soit pas tenté de croire que ces hautes idées du pouvoir de Marie sont plus ou moins locales, écoutez pour l'Allemagne Ecbert, abbé de Schonaü : « Qui donc est capable comme vous, dit-il à Marie, de parler au cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ, vous qui reposez entre les mystérieux embrassements du plus aimant des fils, dans le midi éternel, et jouissez avec une pleine allégresse de son plus familier entretien ? Parlez, ô Notre Dame ; car votre Fils vous écoute, et *tout ce que vous demanderez il vous l'octroiera* » (2). Et d'où vient à Marie ce pouvoir de miséricorde ? « C'est que l'œuvre inestimable de miséricorde, prédestinée de Dieu avant tous les siècles pour la rédemption du monde, a commencé en elle ; c'est que, lorsqu'il a plu à la grâce d'en haut de venir habiter parmi nous, après s'en être éloignée si longtemps, Marie, seule entre les enfants des hommes, fut jugée digne

---

(1) *Tractat. De Concept. B. V. M.* P. L. CLIX, 314, 315.
(2) *Ad B. Virg. Deiparam sermo panegyr.*, n. 7. P. L. CLXXXIV, 1014.

d'être choisie par le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs pour sa première demeure (1).

Dans ses touchantes *Contemplations* sur la bienheureuse Vierge, Raymond Jordan donne pour titre à l'une d'elles : *De la toute puissance de la Vierge Marie.* « Toute puissante Vierge Marie, s'écrie-t-il, vos paroles sont pleines de piété (pietate, bonté) ; quoi que vous vouliez faire, vous le faites ; vos desseins ne sont pas chancelants et *votre volonté s'accomplit toujours.* A vous appartient la puissance sur la vie et sur la mort... Vous pouvez tout par la libéralité de votre Fils. *Tout-puissant, il vous a faite toute-puissante ;* car tout pouvoir est de Dieu. Il vous est donc permis de dire : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre...

---

(1) *Ibid.*, n. 2, p. 1011. Ecbert, en confirmation du miséricordieux pouvoir de la B. Vierge, apporte le fait du prêtre Théophile, si souvent rappelé dans les écrits du moyen âge (*ibid.* n. 2).

Théophile était, du temps de l'empereur Justinien, économe ou suivant plusieurs archidiacre de l'église d'Adana, en Cilicie. C'était un homme si considéré de tous qu'on le jugea digne de l'épiscopat, quoiqu'il ait constamment refusé d'en accepter le fardeau. Calomnieusement accusé par des envieux, il se vit priver de sa charge. Et cette injustice lui fit concevoir un tel ressentiment que, séduit par un magicien juif, il en vint, non seulement à renier de bouche Jésus-Christ et sa mère, mais encore à remettre au démon auquel il s'était livré, l'acte authentique de son reniement, écrit de sa propre main. Mais bientôt, bourrelé de remords et constamment poursuivi par l'horreur de son crime, il alla se réfugier dans une église consacrée à la très sainte Mère de Dieu. Il y demeura quarante jours dans les larmes, les jeûnes et la prière, au bout desquels la bienheureuse Vierge, émue de son repentir, lui fit rendre la fatale cédule, et le réconcilia miséricordieusement avec son Fils (Cf. Metaphrast., 4 febr.). Sur quoi le B. Pierre Damien s'écrie dans l'un de ses sermons : « O Marie, que pourrait donc vous refuser votre Fils, lui qui ne vous a pas refusé la délivrance de Théophile, englouti qu'il était dans l'abîme de perdition ? Cette âme malheureuse avait renié tout ce qui s'est opéré en vous ; ce reniement il l'avait scellé de son propre cachet ; et vous l'avez retiré de sa fange et de sa misère. Non, *rien ne vous est impossible* à vous dont la puissance ramène les désespérés à l'espérance de la béatitude ». S. Petr. Damian., Serm. 40, de *Nativ. B. V.* P. L. CXLIV. 740. Voir encore Honorius d'Autun, *Speculum Eccles.*, *serm. de Assumpt.* P. L. CLXXII, 993, sq Geoffroi de Vendôme, serm. 8 *in omni festiv.* B. V. P. L. CLVII, 269, sq. ; S. Antonin., *Sum. IV P.*, tit. 15 ; *Speculum Virg.*, lect. 9. Opp. S. Bonavent. T. XIV, p, 259 (éd. Vivès), etc.

Si votre Fils est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs (1) ; vous êtes, vous, ô Vierge Mère du Christ, la Reine de ceux qui savent se bien gouverner, la Souveraine de ceux qui se dominent. Vous avez tout mis sous vos pieds : les brebis et les bœufs, c'est-à-dire les simples ; les bêtes des champs, c'est-à-dire les hommes dissolus et libres, errant à travers les campagnes ; les oiseaux du ciel, c'est-à-dire les superbes ; les poissons de la mer, c'est-à-dire les cupides (2)... Montrez, ô Vierge bénie, votre puissance en ma faveur, en fléchissant pour moi votre béni Fils. Je le crois, ma très miséricordieuse Souveraine, si vous priez votre Fils pour moi pécheur, tous les autres Saints prieront avec vous et me porteront assistance. Mais si vous vous taisez, personne ne priera ni ne m'aidera » (3).

L'Église de France confirme de son suffrage les affirmations de tant de ses enfants, lorsqu'elle chante à Marie, dans la prose de l'Assomption : « Pour monter jusqu'à Dieu, que nos vœux passent par vous : il n'est pas juste qu'il y ait un refus pour la mère » (4). Donc, cette conclusion s'impose : Le crédit de la bienheureuse Vierge est sans limites : elle est la toute-puissance suppliante.

III. — Nous n'entendrons pas un autre langage, si nous interrogeons sur la puissance de Marie les saints et les docteurs plus rapprochés de nous.

C'est ainsi que le bienheureux Albert le Grand, ou

---

(1) Apoc., XIX, 16.
(2) Psalm., VIII, 8, 9.
(3) Raymund. Jordan., *Contempl. de B. M. V.* Parte 6, contempl. 18.

(4) Ad Deum ut adeant,
Per te vota transeant:
Non fas Matrem rejici.

l'ancien auteur dont les *notes sur le Cantique des Cantiques* sont attribuées à ce grand théologien, appelle Marie « la *cellerière* de toute la Trinité (1) : car elle donne et verse le vin du Saint-Esprit à qui *elle veut et autant qu'elle le veut* » (2). Du reste, cet auteur, quel qu'il soit, n'a pas inventé une formule si propre à porter au delà de toute limite la puissance de Marie : car on la rencontre encore plus expressive dans les sermons sur le *Salve Regina* dont j'ai déjà parlé. A propos du nom de *Mère de miséricorde*, donné dans cette antienne à la très heureuse Vierge, l'auteur assure que ce titre lui convient justement « parce que, nous aimons à le croire, elle ouvre l'abîme de la divine piété à qui elle veut, quand elle veut, et comme elle veut ; en sorte qu'un pécheur, si grand qu'il soit, ne saurait périr, à qui la Sainte des saints daigne accorder l'appui de son patronage » (3). Écoutez encore cette proposition de l'un des panégyristes de Marie, sur le déclin du moyen âge. Il l'a tirée de saint Bernardin de Sienne : « Toutes choses obéissent à l'empire de Dieu, et la Vierge comme tout le reste ; et pourtant, cette autre affirmation n'est pas moins vraie : tout obéit à l'empire de la Vierge, et Dieu lui-même... Il est donc grand cet empire de la Vierge, qui commande non seulement aux créatures, mais à Dieu, comme une mère à son fils » (4). Le docte franciscain aurait pu transcrire cette autre sentence non moins étonnante du même saint, affirmant, lui aussi, de Marie qu'elle tient

---

(1) *Cant.*, II, 3,
(2) *Biblia Mariana*, Cant. Cantic., n. 4. Opp. Albert. M. t. XX, 16.
(3) In Antiph. *Salve Regina*, serm. I, n. 3. P. L. CLXXXIV, 1063.
(4) Pelbart de Themeswar, *Stellarium Coron. B. V* L. XII, p. 2, c. 6 et 7.

la clef du trésor de Dieu ; « si bien qu'elle dispense à qui elle veut, quand elle veut, comme elle veut, autant qu'elle veut, les dons, les vertus et les grâces du Saint Esprit » (1).

Qu'on ne dise pas, dans le dessein d'éluder la force de ces textes, que ce sont là des effusions de pieux serviteurs de la Vierge inconnues aux maîtres de la science sacrée. Oui, certes, les sentiments rapportés jusqu'ici sortent bien de la bouche et du cœur des Saints ; mais il faudra l'accorder aussi, l'Église les a fait siens, en les admettant dans sa Liturgie ; mais les Saints que nous avons entendus appartenaient, pour un certain nombre, au rang des Pères, ou, du moins, jouissent d'une grande autorité dans l'une et l'autre Église. Du reste, il serait aisé de trouver chez les théologiens plus récents des témoignages non moins explicites. Gerson, dans ses *Traités sur le Magnificat*, en arrive à ce verset : « Il a déployé la force de son bras, *fecit potentiam in brachio suo* ». « Vous le voyez, fait-il dire au *disciple*, son interlocuteur, la toute-puissance est le propre de Dieu. Comment donc l'attribuez-vous à sa mère » ? Et le *maître* de répondre : « L'Époux et l'Epouse sont un seul et même esprit. Pourquoi ne pourraient-ils l'un et l'autre s'appliquer les mêmes paroles, quoique différemment : celle-ci déployant sa puissance par intercession, celui-là par commandement ; *haec impetrando, iste imperando* » (2).

Et pourquoi cette toute-puissance d'impétration dans

---

(1) S. Bernard. Sen., *Serm. in Nativ. B. M. V.*, a, 1, c. 8. Opp. T. IV, p. 96.

(2) Gerson, Tract. IV *super Magnificat*. Opp. t. IV (ed. Antwerp.), p 287.

Marie ? « Parce qu'elle est Mère de Dieu ; dignité qui lui confère comme une autorité et un domaine naturel sur le Seigneur de l'univers, et *a fortiori* sur tout ce qui est soumis au même Seigneur ; en sorte que tout à son nom fléchit les genoux au ciel, sur la terre et dans les enfers... En conséquence, elle a reçu la plénitude de la grâce, non seulement pour elle-même, mais pour tous. En conséquence encore, le Seigneur est avec elle, non pas seulement comme avec les autres créatures, par présence, par puissance et par essence, mais par une grâce et par une sanctification toute singulière. En conséquence enfin, notre Dame est appelée notre Avocate, notre Médiatrice, notre Impératrice : et c'est, au témoignage de saint Bernard, une disposition divine que tous les dons faits à la créature humaine passent universellement par ses mains » (1).

Aux hérétiques du seizième siècle qui reprochaient aux catholiques de mettre en Marie toute leur espérance, le pieux et savant Louis de Blois (vulgo, *Blosius*) répondait : « Non, nous n'établissons pas notre espérance sur l'homme, nous ne nous confions pas en Marie, comme si elle n'avait pas reçu de Dieu ce qu'elle est, ce qu'elle possède, ce qu'elle peut. Mais nous le confessons pourtant, elle a tout reçu de Celui qui l'a créée et choisie ; *elle peut tout* en Celui qu'elle a mis au monde. Le Créateur a donné à sa créature, le Fils a sa mère *une puissance ineffable*, l'honorant des privilèges les plus singuliers. Et voilà pourquoi nous mettons en elle notre espoir de salut ; non pas avant le Seigneur, mais après le Seigneur : car c'est du Sei-

(1) Idem, *Serm. de Annunciat.*, 4ᵉ consid., t. III, 1366, 1367.

gneur, source première de tout bien, que nous attendons principalement le salut » (1).

IV. — Résumons en quelques mots les différentes formules où les Pères, les monuments de la Liturgie, les auteurs ecclésiastiques et les Saints viennent de célébrer la puissance d'intercession de la Vierge Mère, et nous dirons ensuite par quels principes ils en ont établi la vérité.

Quant aux formules, il nous est affirmé de Marie que son intercession près de Dieu n'est jamais repoussée, son pouvoir étant adéquat à son vouloir. Grâce à son autorité maternelle elle ne peut, quand elle demande, ne pas être exaucée, car elle plie la volonté divine à tous ses désirs. Si grande est sa puissance qu'elle dépasse toute conception. C'est une joie pour son Fils d'écouter ses prières; et les exaucer, comme une dette. Rien n'est impossible à Marie; son patronage est tout-puissant, si puissant qu'il force en quel-

---

(1) Ludov. Blesens., *Paradis. animae fidelis*, c. 18, n. 2. (Ingolstadii, 1726).

Notre Seigneur daigna lui-même révéler cette efficacité de l'intercession de sa mère à la bienheureuse Marguerite-Marie, dans une vision dont *la disciple* du Sacré Cœur nous a laissé l'instructif récit. « Un jour de la Visitation, raconte-t-elle, étant devant le Saint Sacrement où je demandais à mon Dieu quelque grâce particulière pour notre Institut, je trouvais cette divine Bonté inflexible à mes prières, me disant : Ne m'en parle plus; elles font la sourde oreille à ma voix, et detruisent le fondement de l'édifice. Si l'on pense l'elever sur un étranger, je le renverserai. Mais la très sainte Vierge, prenant nos intérêts auprès de son divin Fils courroucé, parut accompagnée d'une multitude d'esprits bienheureux qui lui rendaient mille honneurs et mille louanges; et elle se prosterna devant lui avec ces tendres paroles : Déchargez sur moi votre juste colère. Ce sont les filles de mon cœur; je leur serai un manteau de protection qui recevra les coups que vous leur porterez. — Alors ce divin Sauveur, prenant un visage doux et serein, lui dit : Ma mère, vous avez tout pouvoir de leur departir mes grâces comme il vous plaira. Je suis prêt, pour l'amour de vous, de souffrir l'abus qu'elles en font... ». *Vie de la B. Marguerite Marie*, écrite par ses contemporains, t. I, p. 267, suiv. (1re édit.).

que sorte son Fils à se montrer clément dans notre cause. S'approche-t-elle du trône de la miséricorde, c'est non seulement avec des prières, mais avec des ordres, Reine plus encore que servante. Tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre, et la puissance divine ne résiste pas à sa puissance. Qu'elle parle, qu'elle veuille, et Jésus-Christ qui voit et respecte en elle sa mère, ne saura jamais lui dire non. Tous les trésors célestes, tous les dons du Saint Esprit, sont entre ses mains; elle les distribue comme en maîtresse, quand elle veut et comme elle veut. Infinie est sa volonté, infini son pouvoir. Sa volonté s'accomplit en tout et toujours, et rien n'y peut faire obstacle. Tout-puissant, son fils l'a faite toute-puissante, tellement que tout obéit à l'empire de la Vierge, et, dans un certain sens, Dieu lui-même. Dieu et Marie déploient également la force de leur bras, lui par commandement, elle par intercession. En un mot, sa puissance est ineffable; elle peut tout en celui qu'elle a mis au monde; c'est la Toute-Puissance suppliante.

Qu'on relise l'un après l'autre tous les témoignages accumulés dans ce chapitre, et l'on sera persuadé que, loin de les exagérer en les résumant, j'ai plutôt amoindri la force et diminué le nombre des formules et leur variété.

Venons aux principes d'où les mêmes textes ont déduit une si étonnante puissance. Ils sont exprimés dans les formules mêmes qui nous disent le pouvoir de Marie. C'est qu'elle est la Mère de Dieu, source de toute grâce et de tous biens, et qu'un bon Fils regarde comme des ordres tout désir légitime de sa mère; c'est qu'elle est l'Épouse unique de Dieu, et que tout est commun entre l'époux et l'épouse ; c'est qu'elle

est une créancière dont le Christ lui-même est le débiteur, puisqu'elle lui a librement donné de sa substance la nature dans laquelle il est homme; c'est que, reposant entre les bras de son Bien-Aimé, elle lui peut, dans ce cœur à cœur, tout demander et tout obtenir; c'est que, seule entre les créatures, elle a concouru pour sa part à la rédemption des hommes, et que toutes les grâces vont à la consommation de leur salut; c'est que, n'étant Mère de Dieu que pour l'œuvre de miséricorde, ses destinées seraient en quelque sorte méconnues, s'il y avait une limite à l'assistance qu'elle prête aux misérables; c'est que son amour presque infini pour nous souffrirait violence, si la puissance de nous bien faire n'égalait pas sa maternelle tendresse (1).

Que dirons-nous encore? C'est qu'elle est pleine et *surpleine* de grâce, et qu'une plénitude qui ne saurait s'épuiser ni diminuer a besoin de se répandre sans mesure; c'est qu'elle est la Reine du monde et la Mère des hommes, et qu'à ce double titre elle a de par Dieu la providence universelle du salut ; c'est enfin que l'expérience de tous les siècles nous la montre revêtue de cette incomparable puissance, car jamais personne n'a vainement crié vers elle pour en obtenir assistance et protection. Du reste, il faut encore le noter, parce que nos adversaires ne cessent de calomnier notre croyance au pouvoir maternel de Marie, ce pouvoir est celui de la prière. Les textes cités en font foi. S'il fallait d'autres preuves, on les trouverait partout.

---

(1) Id., *ibid.*

Je ne dissimulerai pas que, même en tenant compte de cette remarque, des catholiques ont trouvé certaines formules de celles que nous avons rapportées, trop audacieuses et malsonnantes. Marie toute-puissante, Marie s'approchant du trône de son Fils moins en suppliante qu'en maîtresse, Marie commandant à Dieu lui-même, ne sont-ce pas là des expressions dépassant toute mesure ; comme si le pouvoir de la Vierge n'avait pas de bornes ; comme si Dieu pouvait recevoir des ordres et le Créateur obéir à la créature ?

Passerons-nous condamnation sur ces formules ? Non ; l'autorité des docteurs et des saints qui les ont employées ne nous le permet pas. Que faire donc ? Les expliquer.

Assurément, s'il fallait les prendre strictement, à la lettre, elles seraient d'une insigne fausseté. Mais tel n'est pas le sens que tant de savants et pieux auteurs avaient en pensée. Ce qu'ils voulaient exprimer par ces formules et d'autres analogues, c'est l'ineffable efficacité des prières de la Mère de Dieu sur le cœur de son Fils ; c'est la vertu singulière des titres qu'elle a d'être exaucée ; c'est la confiance avec laquelle Marie peut frapper à la porte de la miséricorde, certaine d'obtenir tout ce qu'elle demande, parce qu'elle ne peut rien demander qui soit incompatible avec la divine gloire.

Or, cette interprétation n'est aucunement en dehors des lois communes du langage. Est-il donc inouï d'entendre un supérieur répondre à des personnes qu'il estime et qu'il aime : Vos prières sont pour moi des ordres ? Ne lisons-nous pas que Dieu obéit à la voix de l'homme, quand le soleil s'arrêta dans sa course au

commandement de Josué (1)? Prendre occasion de ces exagérations apparentes pour crier au scandale, ce serait méconnaître l'usage des figures de style et des métaphores; ou bien encore oublier que le langage de l'amour est autre que celui de la froide raison, lors même que l'un et l'autre veulent rendre des idées semblables (2); enfin et surtout, ce serait aller contre l'intention manifeste des auteurs eux-mêmes : car il n'en est pas un seul qui n'ait d'une manière ou d'une autre, soit par les contextes, soit par l'emploi de quelque correctif, ramené ces expressions qui effarouchent, à la juste mesure.

Et cette juste mesure en quoi faut-il la faire consister ? A croire de Marie que son pouvoir d'intercession s'étend certainement plus loin que nous ne pouvons le concevoir, et que jamais aucune de ses prières, si grandes et si nombreuses que puissent être les grâces qu'elle demande, n'est rejetée. Que faudrait-il pour qu'elle éprouvât un refus? Je l'ai dit, solliciter ce qui ne pourrait être suivant le bon plaisir de Dieu? Or, c'est là ce que ni l'amour de Marie pour la divine bonté, ni l'abondance des lumières dont elle est éclairée, ne lui permettront jamais de faire. Vainement objecterait-on qu'on peut en dire tout autant des autres Saints du ciel. Eux aussi voient toutes leurs prières exaucées, attendu qu'ils ne demandent aucune faveur en désaccord avec les desseins de Dieu. Je veux bien l'accorder: il y a sur ce point similitude entre leurs prières et celles de Marie; mais avec une double différence. Première différence : ils n'ont pas, comme

(1) Jos., x, 14.
(2) Cf. Petav., *De Incarnat.* L. XIV, c. 8, § 14; B. P. Canis., *de Maria Virgine...* L. V, c. 11.

Marie, la confiance de demander toute grâce compatible avec les intentions connues de Dieu, parce qu'ils savent qu'il n'est pas de la volonté de Dieu d'accorder à leur intercession toute grâce de ce genre. Seconde différence, qui explique la première : c'est que la sainte Vierge peut appuyer sa prière sur des titres qu'ils n'ont pas ; et que là même où les titres sont communs, Marie les possède à un degré sans comparaison plus élevé qu'eux tous. On peut donc affirmer que la puissance de Marie sur le cœur de Dieu, sans cesser d'être une puissance d'intercession, va, d'une certaine manière, jusqu'au droit. Bossuet a dit quelque part de l'amour de Jésus-Christ pour sa mère : « Parce qu'il est fils de Marie, et qu'il n'y a point de fils qui ne soit obligé de chérir sa mère ; ce qui est libéralité pour les autres, à l'égard de la Sainte Vierge devient une obligation » (1). Or, le droit de cette divine mère à être aimée n'est pas moins un droit à voir ses prières entendues et ses désirs remplis.

---

(1) Bossuet, *3e Serm. sur la Nativité de la S. Vierge*, 1er point.

LIVRE VII

LIVRE VII

Conséquences ressortant des deux derniers livres. — Règne miséricordieux de Marie. — Excellence et vérité de sa médiation.

CHAPITRE PREMIER

Comment Dieu, partageant son empire, a retenu pour lui la justice, et remis la miséricorde aux mains de sa mère. — Explication et légitimité de la formule traditionnelle exprimant cette espèce de partage.

I. — C'est, pour ainsi dire, un lieu commun, surtout depuis les temps du moyen âge, de montrer dans l'histoire de la reine Esther une vive et saisissante figure de la puissance miséricordieuse qui convient à la Mère de Dieu. On se rappelle comment Assuérus, circonvenu par Aman, le mortel ennemi des Juifs, fit publier un édit qui vouait à la mort le peuple entier d'Israël établi sur ses états. Mardochée, l'un des principaux parmi les condamnés, fit prier Esther, a nièce, d'intercéder pour eux auprès du roi, afin d'obtenir la révocation de la sentence. Et, comme Esther hésitait à tenter cette démarche, craignant la colère du terrible monarque, si elle se présentait devant lui contre ses ordres et sans avoir été mandée : « Ne croyez pas, lui fit dire Mardochée, que vous puissiez vous sauver seule, parce que vous êtes dans la maison du

roi, si tous les Juifs périssent... Et qui sait si vous n'étiez pas préparée pour ces temps, quand vous êtes montée sur le trône ? »

Or, trois jours après cette paternelle sommation de son tuteur, Esther se présenta, parée de ses vêtements royaux, dans l'appartement d'Assuérus, et « quand celui-ci la vit debout devant lui, elle plut à ses yeux, et il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il avait à la main. Et Esther, s'approchant, baisa l'extrémité du sceptre. Et le roi lui dit : Que voulez-vous, reine Esther ? Que désirez-vous ? Quand vous me demanderiez la moitié de mon empire, elle vous serait donnée » (1). On sait le reste : comment l'orgueil d'Aman fut d'abord humilié, comment le traître, pris dans ses pièges, subit le châtiment de son crime, et comment enfin des courriers portèrent par toutes les provinces des lettres, scellées de l'anneau du roi, pour révoquer la sentence de mort promulguée contre les Juifs, et donner à ceux-ci la puissance sur les ennemis de leur nation (2).

---

(1) Esther, IV et V.

(2) Saint Thomas d'Aquin, dans la préface de son *Exposition d'or* sur les épitres canoniques, a longuement appliqué ce récit aux faits de la chute et du relèvement de la nature humaine par le Christ et par Marie, sa mère. Aman, c'est le diable, dont les ruses infernales ont attiré sur Adam et sur sa postérité la colère divine. Assuérus est la figure de Dieu portant contre les coupables une sentence de mort, et d'une triple mort; c'est-à-dire de la mort corporelle, de la mort spirituelle, et de la mort éternelle. La sentence fut consignée dans le livre de la Genèse, et promulguée par les envoyés du Roi du ciel qui sont les prophètes. Mais la B. Vierge, représentée par la reine Esther, a obtenu la révocation de cette terrible sentence : et cela s'est fait parce qu'elle a trouvé grâce devant les yeux du Roi ; parce que le Roi a étendu vers elle son sceptre d'or, alors que, dans l'excès de son amour, il a décrété l'incarnation de son Fils ; parce que cette Vierge a touché l'extrémité du sceptre royal, quand elle a conçu le Fils de Dieu dans ses entrailles ; parce que, recevant ainsi de Dieu *la moitié de sa royauté*, elle a été faite reine de la miséricorde, elle dont le fils est le roi de la justice. *Et sic dimidiam partem regni Dei impetravit, ut ipsa sit regina misericordiae, cujus Filius est rex justitiae.* Or, voici maintenant les messagers qui partent, afin de promulguer partout la bonne nouvelle de la révocation de la

Trop de témoignages l'attestent, et les points de ressemblance sont trop manifestes et trop nombreux, pour que les écrivains et les exégètes dévoués à Marie aient hésité à la reconnaître dans la libératrice du peuple juif, comme dans l'un de ses types les plus certains. J'ai déjà signalé cette ressemblance, en parlant de la beauté de la Mère de Dieu. Comme elle s'accentue mieux encore, quand on a médité le message de Mardochée à la reine Esther! N'est-il pas vrai que la bienheureuse Vierge aurait péri, elle aussi, avec toute la famille humaine, si, par son *fiat*, elle n'eût attiré la clémence du Roi des siècles sur une terre maudite? N'est-ce pas d'elle qu'on peut dire, en toute vérité, qu'elle n'est montée sur le trône, en devenant Mère de Dieu, que pour nous sauver tous de la terrible condamnation portée contre les hommes, et pour renverser l'empire du démon, symbolisé par Aman? Ne nous étonnons donc pas de voir nos anciens auteurs, pénétrés de ces idées, célébrer en Marie la reine, une reine à qui le Roi universel a confié la moitié de son royaume.

Et quelle est cette moitié? « J'ai appris ces deux choses, chantait David : que la puissance appartient à Dieu, et que vous êtes, ô Seigneur, rempli de miséricorde » (1). Ici, c'est la puissance qui constitue la première part de la royauté divine; ailleurs, et presque toujours, c'est la justice; mais toujours et partout la miséricorde fait l'autre part (2). Non pas qu'il y

---

sentence. Ce sont les Apôtres, munis de l'autorité du Christ, le Roi des rois. Ils ont entre les mains les lettres de grâce, qui sont leurs épîtres et l'Evangile; et jusqu'à la fin des siècles ils annonceront à tous la bonne nouvelle, ou personnellement par eux-mêmes, ou par leurs successeurs dans le sacerdoce et le ministère sacré.

(1) Psalm. LXI, 12.

(2) Misericordia et veritas (i. e. justitia) obviaverunt sibi. Et en-

ait des œuvres qui n'appartiennent qu'à la justice, et d'autres qui ne relèvent que de la miséricorde : l'une et l'autre se retrouvent dans toutes les œuvres de Dieu. Si donc, les unes sont attribuées spécialement à la justice, et les autres à la miséricorde, c'est que la miséricorde resplendit plus vivement dans celles-ci et la justice dans celles-là. Toujours, du reste, la première place est à la miséricorde (1).

Or, cette moitié de son empire, cette part principale de sa royauté, Dieu l'a cédée à Marie. « Aujourd'hui, dit Gerson, la Vierge est glorifiée jusqu'à porter le titre de Reine du ciel ; plus encore, de Reine du monde, avec la prééminence sur les hommes et l'influence qui correspondent à ce titre. Elle règne sur la moitié du royaume de Dieu, s'il est permis de parler ainsi, conformément au type d'Esther et d'Assuérus. Car la royauté de Dieu repose sur la puissance et sur la miséricorde... Or, le Seigneur, se réservant la puissance, a remis, *d'une certaine manière*, les fonctions de la miséricorde à la Mère de Dieu, à l'Épouse qui trône aux côtés du Christ » (2).

Vers la même époque, un théologien, qui fut aussi liturgiste distingué, Gabriel Biel, développant l'invocation qui suit immédiatement le *Pater*, au canon de la messe, écrivait : « Nous nous adressons d'abord (pour obtenir la paix) à la très heureuse Vierge, Reine des cieux, à qui le Roi des rois, notre Père céleste, a donné la moitié de son royaume. Ce qui avait été figuré dans l'ancienne alliance, alors que la reine

---

core : Omnes viae Domini misericordia et veritas. Psalm. LXXXIV, 11 ; et XXIV, 10.

(3) S. Thom., 1. p., q. 21, a. 4.

(4) Gerson, *Tract. IV super Magnificat*. Opp., t. IV, p. 286 (ed. Antwerp.)

Esther, abordant Assuérus pour en fléchir la colère, l'entendit lui dire : Quand même vous me demanderiez la moitié de mon royaume, elle vous serait accordée. Ainsi le Père céleste, possédant la miséricorde et la justice, comme les deux principaux apanages de sa royauté, a retenu pour lui la seconde, et concédé la première, c'est-à-dire la miséricorde, à la Vierge sa mère » (1).

Vers les mêmes temps aussi, Denis le Chartreux énonçait une idée semblable : « Comment, se demandait-il, la très digne Vierge est-elle la mère de la belle dilection, la mère de la crainte, de la science véritable et de la sainte espérance ? Serait-ce parce qu'elle en est la cause efficiente et principale ? Assurément, non. C'est plutôt parce qu'elle en est la cause instrumentale et secondaire : car, par ses mérites et par ses prières, elle nous obtient de Dieu ces biens. N'est-elle pas l'avocate du genre humain, la reine de la piété, celle à qui, disons-nous, Dieu a *commis le royaume de la miséricorde* » (2)?

Un contemporain des précédents, le franciscain Bernardin de Bussi tenait un langage analogue, donnant toutefois à ses idées, comme c'est trop son habitude, un tour paradoxal, qui nuit aux thèses, d'ailleurs fondées en vérité, dont il se fait l'ardent champion.

Il prétend donc « qu'il est permis d'en appeler à la bienheureuse Vierge, si l'on se croit grevé outre mesure par la justice de Dieu. C'est, dit-il, ce qui a été

---

(1) Gabriel Biel, *S. Canonis Missae expositio*, lect. 8, de Excrescentia orat. domin.

(2) Dionys. Carth., in fest. Concept. *Enarr.* in *epist. : Ego quasi vitis fructifera.* Opp., t. VI (Colon., 1542), fol. 14, in verso.

figuré au cinquième chapitre d'Esther... Cette reine représentait l'Impératrice du ciel, avec qui Dieu a partagé son royaume. Possédant la justice et la miséricorde, il s'est réservé l'exercice de la première ; quant à l'exercice de la seconde, il en a fait cession à sa mère. Si donc quelqu'un redoute de comparaître au tribunal de Dieu, qu'il en appelle au for miséricordieux de Marie » (1).

Nous avons déjà vu saint Thomas confirmer cette application du texte d'Esther, dans sa préface de l'Exposition des Lettres canoniques. On la cite aussi comme étant de son maître Albert le Grand. C'est à tort, je crois : car le traité des *Louanges de la bienheureuse Marie* qui la développe assez longuement, est l'œuvre d'un autre auteur ecclésiastique, Richard de Saint-Laurent, comme je l'ai fait remarquer plus d'une fois (2).

---

(1) Bernard. de Bustis, *Serm. 3 de Nominat. Mariae.* 4ª excellentia nomin. virg. quae dicitur *Imperialis.* Cf. Jacob. a Voragine, serm. 18, fol. 10 et 11 : Si quis gravatur a throno justitiae appellet ad thronum misericordiae *Dominae et Augustae.*

(2) Ricard. a S. Laurent., de *Laudibus B. Mariae,* L. VI, c. 13, n. 2. T. 20. Opp. Alberti M., p. 201. Pourtant le bienheureux Albert a dit quelque chose d'équivalent, dans *ses Questions sur le Missus est.* « La Vierge, remarque-t-il, est appelée dans l'Eglise non pas seulement Mère, mais aussi Reine de la miséricorde. Or, ces deux titres ne sont pas synonymes. Autre est la notion de mère, autre celle de reine. Par conséquent aussi, la raison qui fait appeler Marie Reine de miséricorde n'est pas absolument celle qui lui vaut le nom de Mère de miséricorde. Il me semble qu'elle est appelée Reine de miséricorde, parce que le royaume de la miséricorde a tiré d'elle son origine ; parce que la puissance qui le régit a eu son principe en elle (en un mot, parce qu'elle en est d'une certaine manière la fondatrice). En effet, il y a le royaume de la justice, dans lequel chacun reçoit ce qu'il a mérité dans son corps ; il y a le royaume de la miséricorde, où l'on ne reçoit pas encore selon ses œuvres, et dans lequel règne la miséricorde, pardonnant les péchés, remettant les peines, multipliant les biens, différant les maux. La puissance qui gouverne le premier est du Roi de gloire et de justice, c'est-à-dire de la sainte Trinité ; l'origine du second, le premier pouvoir qui le dirige est de la bienheureuse Vierge : car c'est elle, ô mon Dieu, qui nous a donné votre miséricorde, au milieu de votre temple, je veux dire, Jésus-Christ par qui ont été faites et la miséricorde et la vérité ; Jésus-Christ qui règne proprement aujourd'hui sur ceux qu'il a rachetés de son sang,

L'auteur du grand Psautier de la bienheureuse Vierge, inséré dans les œuvres de saint Bonaventure, avait, lui aussi, la même figure devant les yeux, lorsqu'il modifiait le premier verset du psaume soixante et onzième pour l'appliquer à Marie : « O Dieu, donnez votre jugement au Roi, et votre miséricorde à la Reine, sa mère » (1). Enfin, saint Alphonse de Liguori, venant après tous les autres, a célébré comme eux ce mystérieux partage, symbolisé dans l'histoire d'Esther, qui fait de Marie la Reine et la Mère de la miséricorde (2).

---

régénérés par sa mort, et qu'il va configurant à son image, jusqu'au jour où, toutes choses consommées, il livrera son royaume à Dieu son Père ». Albert. M., *Super Missus est*, q. 75. t. XX, p. 65.

(1) « Bonav., *Psalter. majus B. M. V.* Psalm. LXXI, 1, Opp. t. XIV, p. 209 (éd. Vivès).

(2) Saint Alph. de Lig., *Gloires de Marie*, P. I, le *Salve Regina*, c. 1, § 1. Le saint confirme sa doctrine par un texte qu'il attribue faussement à saint Bernard. « C'est que par elle est ouvert l'abîme de la miséricorde divine, à qui elle veut, quand elle veut et comme elle veut... » J'ai montré dans le chapitre précédent que ce texte est d'un autre auteur.

Notons encore, en passant, qu'il faut retirer à saint Bernard la paternité d'un autre texte fréquemment cité sous son nom : De hac (Maria), et ob hanc et propter hanc omnis Scriptura facta est ; propter hanc totus mundus factus est, et haec gratia Dei plena est, et per hanc homo redemptus est, Verbum Dei caro factum est, Deus humilis et homo sublimis : car il est du troisième sermon sur le *Salve Regina*, n. 2. P. L. CLXXXIV, 1069.

Le même volume contient une *méditation sur le Salve Regina* qui, pas plus que le sermon, n'est une œuvre authentique de saint Bernard. Du reste, si on la confronte avec les *Stimuli Amoris* (P. III, c. 19), publiés dans les ouvrages et sous le nom de saint Bonaventure, on voit qu'elle en est un fragment détaché pour je ne sais quelle cause ; fragment si plein de piété, de simplicité et d'onction, que le lecteur me pardonnera d'en traduire ici quelques passages.

« Je suis plein de misère ; des pieds à la tête couvert de plaies repoussantes. Comment vous, créature si noble, daignerez-vous gouverner en reine un pareil amas d'immondices ? Ah ! vous êtes reine, mais reine de miséricorde, et quels sont les sujets de la miséricorde sinon les miséreux ? Je le sais, vous avez pour eux une sollicitude admirable, vous les avez adoptés pour fils ; vous avez voulu vous charger de leur conduite, ô ma Souveraine, et c'est pour cela qu'on vous appelle Reine de miséricorde. Nous donc, misérables, nous nous consolerons près de vous, nous habiterons désormais avec vous ; nous vous embrasserons de toute l'ardeur de notre amour.

« Oui, lorsque j'élève vers vous mon regard, je n'y vois que miséricorde. En effet, c'est pour les misérables que vous avez été faite Mère

Citons encore une prière du *pieux Idiot*, où l'idée fondamentale de ce chapitre est très nettement exposée : « O Reine du ciel et de la terre, le royaume de Dieu renferme comme deux parties, la miséricorde et la justice. Votre Fils, le béni Jésus, s'est en quelque sorte réservé la justice, comme une moitié de son royaume; à vous, Vierge très pieuse, il a concédé la miséricorde, comme une autre moitié. Et voilà pourquoi ce Fils béni porte le nom de Soleil de justice, et vous, celui de Reine de miséricorde. Or, ce partage a été figuré dans l'offrande que fit Assuérus à la reine Esther de la moitié de son empire. Car c'est là ce que le véritable Assuérus, je veux dire le Christ, a fait plus efficacemment à votre égard.

---

de Dieu; que vous avez enfanté celui qui est miséricorde, et qu'on vous a remis aux mains l'office de la miséricorde... Qui verra donc ses demandes refusées? Personne, assurément, si ce n'est celui qui ne reconnaît pas sa misère, puisque seuls les malheureux sont sous votre empire; ou bien celui qui, confessant son indigence, ne se confie pas en votre miséricorde... »

Les deux textes s'accordent sur la paraphrase du mot *Dulcedo*, notre douceur. « Oui vous êtes vraiment la *douceur* qui chasse l'amertume du péché en appelant sur nous le pardon; la douceur qui nous procure ici-bas les suavités de la grâce, et pour le ciel les suavités autrement désirables de la contemplation de Dieu.

« O très douce Dame dont le seul souvenir charme nos cœurs, dont la grandeur méditée pieusement élève nos esprits, dont la beauté réjouit notre œil intérieur, dont les agréments infinis enivrent l'âme qui vous contemple. O Souveraine qui, par votre suavité, ravissez les cœurs des hommes, n'avez-vous pas ravi le mien! Où donc, je vous prie, l'avez-vous mis, afin que je puisse le reprendre? O ravisseuse des cœurs, quand me rendrez-vous mon cœur? Pourquoi vous emparer ainsi du cœur des simples? Pourquoi faire violence à vos amis? Est-ce donc que vous voulez toujours retenir mon cœur? Quand je le réclame, je vous vois me sourire, et comme fasciné par votre douceur, aussitôt je m'endors. Et si, revenant à moi, je le redemande encore, vous me serrez entre vos bras, o très douce mère, et tout enivré de votre amour, je ne sais distinguer mon cœur de votre cœur, ni vous demander que le vôtre. Mais, puisque mon cœur est ainsi pénétré de votre douceur tout aimable, gouvernez-le avec le vôtre, conservez-le dans le sang de l'Agneau, placez-le dans le côté de votre Fils. Alors j'aurai ce que je recherche, je posséderai ce que j'espère : car, si vous êtes toute douceur, vous êtes aussi notre *espérance* ». C'est sur ce ton familier et avec cette filiale confiance, que toute la méditation est écrite. *Meditatio in Salve Regina*, P. L. CLXXXIV, 1077.

« Bien que son règne soit formé de miséricorde tout autant que de justice, avant vous toutefois, très clémente Vierge Marie, l'exercice n'en était pas si bien partagé qu'une moitié fût à la miséricorde et l'autre à la justice. La sévérité de celle-ci l'emportait sur la bénignité de celle-là. Maintenant, Vierge très douce, il y aurait dans ce royaume un partage exact, si la justice se faisait sentir à l'égal de la miséricorde. Mais, parce que notre infirmité l'exige, parce qu'il sied à la largesse divine et à la vôtre d'aller dans ses dons bien au-delà des demandes, votre glorieux Fils accorde, en considération de vos très saintes prières, que la miséricorde l'emporte sur le jugement... Pour moi, Reine de miséricorde et de bonté, je me juge indigne de ce royaume, et j'ai bien lieu de craindre que je ne tombe à la fin sous l'empire de la justice. Si donc votre part de royauté, c'est-à-dire la miséricorde, ne vient à mon aide, la justice régnera sur moi, et ce sera, vu l'énormité de mes crimes, non pour mon salut, mais pour ma condamnation » (1).

II. — Je n'ignore pas que cette idée du partage de la royauté divine a paru singulière à nombre de critiques, et qu'ils l'ont taxée d'une exagération scandaleuse et même impie. Dieu peut-il donc se dessaisir ainsi de son apanage essentiel pour en enrichir une créature ?

Non, certainement ; Dieu ne saurait abdiquer sa miséricorde. D'où cette miséricorde coulerait-elle au cœur des créatures, si la source première s'en trou-

---

(1) Raym. Jordan., *Contempl. de B. M. V.*, P. XIV, contemp. 10. n. 1, sqq.

vait tarie? Autant vaudrait dire qu'il est possible à Dieu de céder ses perfections et son être aux œuvres sorties de sa main. Non encore, la miséricorde de Marie ne saurait l'emporter sur celle de Dieu : car elle n'est qu'une goutte en comparaison de l'immense océan qui est en lui. Aussi bien, rien n'est-il plus étranger aux idées qu'on leur prête, que la pensée de ces pieux auteurs, lorsqu'ils nous parlent de ce partage. Ce qu'ils veulent dire, et ce que nous croyons avec eux, c'est que des deux sortes d'œuvres où resplendissent les perfections divines, œuvres de justice, œuvres de miséricorde, Dieu s'est réservé les premières pour lui-même, et veut faire les autres principalement par le ministère de Marie. Voilà pourquoi son arrivée dans le monde coïncide avec un plus magnifique déploiement de miséricorde; et c'est là, sans contredit, une preuve que Dieu nous donne de sa propre miséricorde, loin d'en être l'abdication.

S'agit-il de punir les hommes et d'exercer de justes rigueurs contre les coupables, jamais vous ne reconnaîtrez aux coups qui sont portés la main de Marie (1); son rôle n'a rien à faire dans le domaine

---

(1) Un fait, chanté par les Grecs dans leurs *Ménées*, semblerait contredire cette affirmation générale. On en trouve le récit au quinze août, fête de la Dormition de la Mère de Dieu. Voici dans quels termes le fait est raconté, d'après saint Sabbas, disent les *Ménées*. « Les princes d'Israël, irrités des prodiges qui accompagnaient la translation de la dépouille mortelle de Marie, poussèrent quelques forcénés de la plèbe à renverser ignominieusement la litière où gisait ce corps, autrefois principe de la Vie. La vengeance divine empêcha la perpétration du forfait. Tous ces malheureux furent subitement frappés de cécité. L'un d'eux, plus enragé que les autres, avait déjà porté les mains sur le sacré dépôt. Saisies par un bras invisible, elles y restèrent l'une et l'autre attachées : spectacle terrifiant pour les témoins du crime et du châtiment divin. Mais à peine le coupable, éclairé par une punition si manifeste, eut-il embrassé la foi du Christ que les mains se détachèrent comme d'elles-mêmes et reprirent leur condition naturelle. Et les autres furent, eux aussi, guéris par une faveur instantanée de la Vierge, quand, recevant la véritable doctrine, ils eurent appliqué sur leurs yeux éteints

de la justice : car elle est établie pour d'autres fonctions. Je me trompe : on la verra constamment intervenir, même dans les châtiments; mais ce sera pour fléchir la divine colère, pour en écarter les coups, ou pour les faire tourner au bien de ceux qui les subissent. Quant aux œuvres de miséricorde, elle y sera tellement mêlée que, toujours et partout, son influence y sera prépondérante. Et dans ces œuvres elle agira comme reine : non seulement parce que nulle autre créature de Dieu n'y aura une part égale, mais encore et surtout parce que Dieu ne saura rien refuser à sa prière. Certes, il lui faudra prier, mais de par l'arrêt divin qui l'a sacrée reine dans le domaine de la miséricorde, sa prière, et, par conséquent, sa puissance n'auront point de bornes. Et c'est ainsi que nous revenons à la formule qui nous montre en elle la Toute-Puissance suppliante ; mais Toute-Puissance dans la sphère de la miséricorde et pour le bien des misérables que nous sommes, nous tous, fils d'Adam le pécheur.

Donc, pour conclure, c'est calomnier outrageusement les serviteurs de Marie que de supposer, comme le fait un écrivain janséniste du dix-septième siècle, que la sainte Vierge ait besoin de leur donner cet avis: « Ne dites pas que Jésus-Christ est un juge sévère. et moi une mère de miséricorde ; qu'il s'est réservé la justice et qu'il m'a donné la dispensation de la miséri-

---

la frange du manteau qui recouvrait la litière ». *Men.* 15 aug. Cf. *Pietas Mariana Graec.*, P. I, n. 483. Saint Jean Damascène raconte le même fait dans sa deuxième homélie, sur le *Sommeil* de la B. Mère de Dieu, n. 13. P. G. XCVI, 740. La vérité de cette légende, tirée des Apocryphes, est chose bien douteuse. Mais, quoi qu'il en soit de son authenticité, elle a du moins le mérite de mettre en lumière cette grande vérité : Toutes les voies de Marie sont miséricorde, puisque les châtiments même dont sa puissance est l'instrument, si toutefois elle eût quelque part au châtiment dont il est ici parlé, vont à l'amendement des coupables et finissent par le plus maternel pardon.

corde. Dieu est un être très simple et indivisible; je n'ai point de miséricorde, si elle ne vient de lui, et autant qu'il lui plaît de m'en donner; c'est lui qui est la source de toutes les grâces et de toutes les miséricordes, et on ne saurait les épuiser » (1).

C'est, dis-je, les calomnier et doublement. D'abord, parce que nul d'entre eux n'a prétendu enlever à Jésus-Christ le plus beau et le plus cher de ses attributs, celui de la miséricorde, ni même lui en dénier l'exercice, pour transférer et l'attribut et les fonctions à la seule Mère de Dieu; parce que nul d'entre eux n'a jamais pensé que la miséricorde de la Vierge et les grâces qu'elle nous obtient puissent couler d'une autre source que du Père des miséricordes et de son Christ. Ensuite et surtout, parce qu'on leur suppose l'idée très absurde que Dieu soit un être composé de parties distinctes et tellement séparables, qu'on en puisse détacher une pour la faire passer de l'essence divine dans la nature créée de la Mère de Dieu. Encore l'auteur des *Avis salutaires* n'a-t-il pas en cela, pas plus qu'en bien d'autres points, l'honneur de l'invention, si toutefois il y a de l'honneur à combattre la bienheureuse Vierge Marie dans les panégyristes de ses gloires. En effet, c'est dans les œuvres du protestant Drelincourt qu'il est allé puiser des accusations si calomnieuses (2). Au surplus, l'auteur, sous le spécieux prétexte de défendre la miséricorde du Fils contre ceux qui célèbrent la miséricorde de la mère,

---

(1) *Les Avis salutaires de la Bienheureuse Vierge à ses dévots indiscrets* (libelle anonyme et venimeux sur lequel nous reviendrons plus tard), § 3, n. 7.

(2) Drelincourt, *De l'honneur de la Vierge*, c. 3; *Réplique à l'évêque de Belley*, sect. 7 et 42. Cf. *Apologie des dévots de la S. Vierge* sur le libelle intitulé, les Avis salutaires etc. pp. 219, sqq. (Bruxelles, 1675).

tombe dans une double erreur au sujet du premier : car il paraît supposer, d'une part, que Jésus-Christ n'est pas un juste juge encore qu'il soit notre Sauveur; et, d'autre part, que c'est tout un pour Dieu de communiquer ses perfections et de les perdre; comme si le propre de l'infinie bonté n'était pas de faire participer les créatures à ses richesses, sans se diminuer ni s'appauvrir en les partageant avec elles; et, pour parler tout spécialement de l'attribut en question, comme s'il ne faisait pas éclater d'autant plus l'immensité de sa miséricorde qu'il interpose entre sa justice et nous sa mère et la nôtre, une mère faite uniquement pour être l'organe universel de ses miséricordes.

CHAPITRE II

Marie médiatrice. — Ce qu'est sa médiation par rapport à celle de Jésus-Christ; ce qu'elle est par rapport à la médiation des autres saints. — Comment elle l'emporte en efficacité sur les prières de toute créature : universelle quant aux grâces, quant aux personnes, quant à l'espace et quant à la durée. — Comment, enfin, Jésus-Christ étant l'unique Médiateur de Dieu et des hommes, sa mère est, en un certain sens, la seule médiatrice après lui.

I. — Un des principaux offices de la mère est de s'interposer comme médiatrice entre le père et ses enfants. Si donc la bienheureuse Vierge est véritablement pour les hommes une mère, il faut qu'elle exerce cette fonction, dans l'ordre de la grâce, et qu'on puisse lui donner en toute vérité le nom de *Médiatrice*. Il n'est donc pas surprenant de voir toute l'antiquité chrétienne la saluer partout sous ce titre, et reconnaître en elle tout ce qui peut en réaliser pleinement la signification.

J'ai dit que l'antiquité chrétienne l'a saluée partout sous le titre de médiatrice. En voulez-vous la preuve, et il importe de la donner, puisque le protestantisme nous a fait un crime d'avoir ainsi nommé la Mère de Dieu, sous prétexte qu'il n'y a ni ne peut y avoir qu'un seul médiateur, le Christ Fils du Père, et qu'une seule médiation, celle dont il a rempli les fonctions sur la croix? Il nous suffira de rappeler les témoignages les plus anciens : « Je vous salue, dit à la Vierge Basile

de Séleucie, je vous salue pleine de grâce, vous qui avez été constituée *médiatrice* entre Dieu et les hommes, afin de renverser le mur d'inimitié et de ramener entre le ciel et la terre l'union la plus étroite » (1). « Salut à vous, reprend Antipater, évêque de Bostra en Arabie; à vous qui portez sans fatigue celui qui porte le monde. Salut à vous qui intercédez librement comme *médiatrice* pour le genre humain tout entier » (2).

« Point de rempart plus inexpugnable que votre assistance. Donc, ô toute Immaculée, *médiatrice* du monde, agréez les supplications d'un cœur pénitent; accordez-moi dans mes nécessités un prompt secours, le plus salutaire après celui de Dieu » (3). C'est une des prières dont on a fait honneur à saint Ephrem Écoutez cette autre, plus explicite encore : « Ma très sainte Dame, Mère de Dieu, pleine de grâce, vous, la commune gloire de notre nature, le *canal de tous les biens*, la reine de toutes choses après la Trinité..., la *médiatrice* du monde après le Médiateur ; vous, le pont mystérieux qui relie la terre au ciel, la clef qui nous ouvre les portes du paradis, notre avocate, notre *médiatrice*, voyez ma foi, voyez mes pieux désirs, et souvenez-vous de votre miséricorde et de votre puissance. Mère de celui qui seul est miséricordieux et bon, accueillez mon âme dans sa misère, et par votre *médiation* rendez-la digne d'être un jour à la droite de votre unique Fils » (4). « Salut à vous, la bénie de Dieu, le Seigneur est avec vous ; lui qui a détruit la

(1) Basil. Seleuc., Or. 39, n. 5. P. G. LXXXV, 444.
(2) Antipater Bostr., *Hom. in S. Joan. Bapt.* P. G. LXXXV, 1172.
(3) *Precat.* 2ª *ad Deiparam.* Opp. S. Ephraem (graec. lat.), t. III, p. 525, sq.
(4) *Ibid.*, *Precat. 4 ad Deip.*, p. 528.

mort, et qui, se servant de vous, ô mère vierge et reine, comme d'une *médiatrice*, a délivré l'homme de la malédiction » (1). Je m'arrête, car, si l'on voulait tout dire, il faudrait, ici comme partout, invoquer en foule non seulement les Pères et les Docteurs, mais toutes les Liturgies et les monuments publics de l'Église, à quelque siècle qu'ils appartiennent et chez quelque nation qu'ils puissent être (2).

Or, ce n'est pas seulement le titre de *médiatrice* que ces innombrables textes accordent à Marie. Chose admirable, les formules le plus fréquemment employées pour caractériser la médiation de Jésus-Christ, ils s'en servent en parlant de la Vierge, sa mère. Nous venons d'en rencontrer quelques exemples. On en trouverait mille autres dans le grand ouvrage de Passaglia sur la *Conception immaculée* de la Mère de Dieu (3) ; non pas certes que la médiation de Marie soit pour ces Pères de même ordre que la médiation de Jésus-Christ ; mais parce que la nouvelle Ève, étant la compagne inséparable du nouvel Adam, participe à tous ses mystères.

Tâchons de nous faire une idée plus nette encore de cette prérogative si glorieuse pour notre mère et pour nous si féconde en bienfaits. Afin de procéder avec plus de clarté, nous la comparerons d'abord à la médiation du Sauveur Jésus, puis à la médiation des autres saints.

II. — Commençons par le premier terme de com-

---

(1) S. Sophron. Hier., *in Triod.*, apud Mai, *Spicil. Rom.*, t. IV, p. 181.

(2) On peut lire sur ce sujet Passaglia, *De Immac. Deip. V. Conceptu*, S. VI, pp 1464-1476.

(3) *Ibid.*, pp. 1444, sqq.

paraison. Que signifie le nom de *médiateur*, quand la sainte Écriture et la tradition catholique l'appliquent à Jésus-Christ; ou, ce qui revient au même, en quel sens et pour quelle cause Notre Seigneur est-il le médiateur de Dieu et des hommes? Saint Cyrille d'Alexandrie l'a très heureusement défini dans l'un de ses Dialogues : « Il est médiateur, parce qu'il nous a montré associés, dans l'unité de sa personne, deux choses naturellement séparées par un intervalle immense, infini, la nature divine et la nature humaine, et parce qu'il nous unit par lui-même à notre Dieu et Père » (1). Où l'on voit que la notion de médiateur, quand il s'agit de Jésus-Christ, renferme deux éléments : l'union de la nature divine et de la nature humaine dans l'unité physique d'une seule et même personne; les opérations par lesquelles Jésus-Christ, un avec Dieu dans sa divinité, un avec nous dans son humanité, a rapproché l'une de l'autre ces deux natures si longtemps désunies, pour faire régner entre elles la concorde et la paix (2).

Ainsi la médiation du Seigneur Jésus se compose, en quelque sorte, d'une double médiation dont l'une est le fondement et la raison de l'autre. Il y a la médiation *ontologique*, celle qui tient à l'être même du médiateur. Elle a son point de départ à l'Incarnation du Verbe, où « Celui qui était dans la forme de Dieu... s'est anéanti lui-même jusqu'à prendre la forme d'es-

(1) S. Cyrill. Alex., *Dialog. de Trinit.* I. P. G. LXXV, 693. Le saint docteur oppose cette notion du médiateur à celle des Ariens, suivant lesquels le Fils de Dieu serait médiateur entre le monde et Dieu, soit parce qu'il tient, dans son être de Verbe, une sorte de milieu entre la nature incréée et notre nature créée, supérieur à celle-ci, inférieur à celle-là; soit parce qu'il a été l'instrument animé dont Dieu s'est servi pour tirer la création du néant.

(2) Colos., I, 20, sqq.

clave » (1), et nous a montré dans sa personne l'homme et le Dieu, un Homme Dieu. C'était vraiment un intermédiaire entre les deux extrêmes qui sont le Créateur et la créature, la nature humaine et la divinité. Ainsi l'homme est le médiateur naturel entre le monde de la matière et le monde de l'esprit, parce qu'il les relie l'un et l'autre dans l'unité du même être. Mais, pour que l'union fût parfaite, il fallait une autre médiation qui sortît de la première pour la couronner en la complétant : c'est la médiation que j'appellerai provisoirement une médiation *morale*, faute d'avoir un autre terme pour rendre ma pensée. Elle s'accomplit pendant toute la vie du Sauveur, et de son point culminant qu'elle atteignit au Calvaire, elle se poursuit, à travers la double étendue de l'espace et du temps, dans les multiples applications des satisfactions et des mérites infinis dont la Passion du Sauveur fut l'inépuisable source.

Voilà comment Jésus-Christ est médiateur. Tantôt c'est le premier des deux éléments qui est mis plus nettement en relief, comme dans ce texte de Lactance : « Le Christ fut Dieu et homme; constitué l'intermédiaire entre Dieu et l'homme; et c'est pourquoi les Grecs l'ont appelé Médiateur, Μεσίτηρ » (2); tantôt on relève particulièrement le second : « Paul, dit Écuménius, donne au Christ le nom de *médiateur*, parce qu'il s'est entremis entre son Père et les hommes pour les unir dans une amitié réciproque; et parce que nous qui étions ennemis de Dieu, il nous a réconciliés avec lui » (3). Mais, encore une fois, ces deux éléments

(1) Eph., II, 6, 7.
(2) Lactant., *Institt.* L. IV, c. 25. P. L. VI, 524.
(3) Œcumen., *in Galat.*, III, 20. P. G. CXVIII, 1127.

et ces deux médiations, médiation quant à *l'être* et médiation quant à l'*opération*, à l'office de médiateur, ne forment qu'une médiation totale : car la première a pour fin prochaine la seconde, et celle-ci tire toute sa vertu de celle-là (1).

Supposez, en effet, que Jésus-Christ ne soit pas Dieu ; ni la gloire qu'il offre de lui-même à son Père, n'est équivalente, encore moins supérieure, à l'injure comme infinie faite à Dieu par nos offenses ; ni ses hommages ne sont d'un mérite égal aux biens de la grâce et de la gloire que nous attendons du médiateur. Supposez, d'autre part, que Jésus-Christ n'ait pas notre nature humaine. S'il est purement et simplement Dieu, l'infinie grandeur de son être ne lui permettra ni de s'abaisser devant la majesté suprême ni de satisfaire pour nos crimes ; et si, prenant une nature créée, ce n'est pas la nôtre qu'il choisit, dès lors ni la réparation ni le mérite n'appartiendront de droit à la race coupable et déchue (2). Dans tous ces cas, par conséquent, il ne pourrait être médiateur ; ou, s'il l'était, ce ne serait pas le médiateur parfait. Mais du moment qu'il renferme dans l'unité de sa personne et la nature divine et la nature humaine, il apparaît comme le médiateur idéal, en dehors duquel il serait impossible d'en concevoir un autre aussi apte à remplir les actes de médiation, requis pour la délivrance

(1) Saint Irénée exprime admirablement la notion complète de notre unique Médiateur. Du chapitre où il la développe avec une énergie d'expression rarement égalée, détachons cette courte sentence : « Il fallait que le Médiateur unît en lui même l'homme et le Dieu ; afin qu'étant à la fois de la famille humaine et de race divine il rétablît la concorde et l'amitié entre les hommes et Dieu » c. *Haeres.* L. III, c. 18, n. 7. P. G. VII, 937.

(2) 1re partie. L. I, c. 4. t. I, pp. 59, suiv.

des hommes et pour leur rétablissement dans l'amitié de Dieu (1).

Si parfaite que soit la médiation de la bienheureuse Vierge, elle reste immensément au-dessous de la médiation de son Fils. En effet, si l'on considère la médiation ontologique, Marie n'est qu'une pure créature. Jamais, il est vrai, vous n'aurez une assez haute idée de ses grandeurs; mais jamais, non plus, ces grandeurs ne seront, quant à l'être, comparables à l'excellence d'un Homme-Dieu. En conséquence, les fonctions de médiatrice ne seront en elle ni du même ordre ni de la même vertu qu'elles le sont en Notre Seigneur. Jésus-Christ est le médiateur suprême. C'est par son sang, et non par le sang de Marie, que nous avons été rachetés et sauvés. Il est le médiateur universel; et sa mère elle-même ne possède aucun privilège, ni pour

---

(1) Après ces deux éléments constitutifs de la médiation du Christ, les Pères en ont signalé d'autres éminemment contenus dans les premiers. Je les signale à leur suite : car ils nous aideront à mieux apprécier la médiatrice qui fut la mère du Christ, et que le Christ nous a donnée pour mère. Un médiateur, ont-ils dit, doit être agréé des deux parties. « C'est pourquoi, dit saint Paul, il nous fallait un Pontife saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, plus élevé que les cieux », (Hebr. VII, 26). Voilà ce qui le fait agreer du Père. Mais, d'un autre côté, le Christ a tout ce qui peut nous le rendre aimable : non seulement la communauté de nature, mais la communauté de besoins, de souffrances, et d'épreuves, comme nous le montrions dans les premiers chapitres de cet ouvrage.

Saint Augustin, dans ses *Confessions*, offre encore la médiation du Christ sous un autre point de vue : « Les hommes étaient mortels et pécheurs; vous, Seigneur, avec lequel ils aspiraient à se réconcilier, vous êtes immortel et sans péché. Or, au médiateur entre Dieu et les hommes il fallait avoir quelque chose de semblable à Dieu, et quelque chose de semblable à l'homme. Semblable aux hommes et comme mortel et comme pécheur, il eût été loin de Dieu; semblable à Dieu comme innocent et comme immortel, il eût été loin des hommes; et ni dans l'une ni dans l'autre hypothèse il n'eût été médiateur... C'est pourquoi le Médiateur de Dieu et des hommes, le Christ Jésus homme (I Tim., II, 5), est apparu entre les pécheurs mortels et le Juste immortel, mortel avec les hommes et juste avec Dieu; de sorte que, le prix de la justice étant la paix et la vie, par la justice qu'il avait commune avec Dieu il ruinât dans les pécheurs, justifiés par lui, la mort qu'il a voulu avoir commune avec eux ». S. August., *Confess.* L. X, c. 43. P. L. XXXII, 808.

elle-même ni pour nous ses enfants qu'elle n'ait reçu de Jésus-Christ et par Jésus-Christ (1). Il est le médiateur suffisant; celui dont la médiation n'a besoin d'aucun autre, et ne s'appuie que sur elle-même. Il est enfin le médiateur principal : ôtez-le, toute autre médiation, la médiation de Marie, comme celle des Saints, reste sans force et sans vertu. En un mot, Jésus-Christ, pour s'approcher du Père et faire descendre sur nous avec le pardon tous les trésors de la divine grâce, n'a strictement besoin que de ses propres satisfactions et de ses propres mérites; tandis que les mérites et les prières de Marie, pour être agréés, doivent tirer leur existence et leur efficacité du sang et de la médiation du Dieu fait homme (2).

Mais, si la médiation de la Sainte Vierge est sous tous les rapports prodigieusement inférieure à celle de son Fils, comme elle l'emporte sur la médiation des autres saints. Parlerons-nous du premier élément de la médiation; nul autre ne se rapproche comme elle des deux termes entre lesquels peut et doit s'exercer la médiation de la créature, je veux dire, de Jésus-Christ et des hommes. Qui donc tient comme elle à Jésus-Christ? Elle est sa mère; vivant du même

---

(1) « Salvare in perpetuum potest accedentes per *semetipsum* ad Deum », Hebr., VII, 25.

(2) Est-il besoin d'ajouter que, si l'on tient compte des autres caractères signalés par les Saints comme implicitement compris dans les principes constitutifs du Christ médiateur, la médiation de sa mère est anssi de ce chef incomparablement au-dessous de la sienne. En effet, à quelque point de vue qu'on la regarde, ni par son élévation ni par son innocence Marie ne va de pair avec l'Homme-Dieu. En elle, c'est non seulement l'humanité pure, mais ce serait encore ou l'absence de grâce ou même le péché, sans la libre faveur de Dieu : l'absence de grâce, à ne regarder que les droits de sa nature; la privation de la grâce ou le péché, de par le fait de son origine; tandis que, dans l'Homme-Dieu, la nature humaine, même indépendamment de la conception virginale, doit être excellemment pure et sainte, par cela seul qu'elle est entrée dans la personne du Fils de Dieu.

Esprit, partageant sa gloire, triomphalement assise à sa droite, Reine auprès du Roi, lui parlant cœur à cœur, quand elle veut et comme elle veut. Et qui, d'un autre côté, se rattache à nous par des liens si étroits ? Non seulement elle est notre sœur par la communauté d'origine et de nature, notre Dame par le privilège de ses mérites et de sa dignité ; dans l'ordre de la grâce, elle est encore la Mère universelle des hommes, une mère que Dieu lui même nous a faite et donnée, mère toujours pure, toujours sainte, séparée des pécheurs et de tout péché, depuis le premier instant de sa vie jusqu'à son entrée dans la gloire.

Incomparable à ce premier point de vue de la médiation, elle ne l'est pas moins au second, j'entends au regard des fonctions de médiatrice. C'est, en effet, son privilège singulièrement propre d'avoir coopéré à la rédemption du monde, en donnant le Rédempteur à la terre, en le nourrissant pour le sacrifice, en offrant de concert avec lui la victime du salut formée dans ses virginales entrailles.

Le ministère d'intercession qui fait descendre les eaux de la grâce sur chacun des hommes n'est plus, il est vrai, son apanage exclusif. D'autres le partagent avec elle. Mais ce que nous avons médité dans les chapitres qui précèdent suffirait à prouver que, dans cet ordre encore, Marie conserve une prééminence incontestable sur tous les autres médiateurs secondaires qui sont les Anges et les Saints. Oui, l'intercession de la Sainte Vierge est, à elle seule, plus puissante sur le cœur de son Fils que toute autre prière. C'est la doctrine du très docte et très pieux François Suarez : « Imaginons, écrit-il, d'un côté la bienheureuse Vierge qui demande une grâce, et de l'autre

toute la cour céleste qui s'oppose à la requête de sa Reine; dans ce conflit, dont l'Écriture nous offrirait entre les Anges un exemple analogue (1), la prière de Marie serait plus puissante, plus efficace et de plus grande valeur auprès de Dieu que celles de tous les autres saints. Et cela même est une chose parfaitement en rapport avec la dignité de Mère de Dieu ; une chose due même en quelque sorte (*quodammodo debitum*) à la perfection de sa grâce et de sa charité. Et voilà pourquoi l'Église invoque cette bénie Vierge et plus souvent et d'une manière plus haute que tout le reste des Saints » (2).

Et, ce disant, le grand théologien ne faisait que suivre la doctrine exprimée par l'Ange de l'École dans son commentaire sur la *Salutation angélique*, lorsqu'il écrivait : « Marie fut pleine de grâce, non seulement en elle-même, mais d'une plénitude apte à se déverser sur l'universalité des hommes. C'est beaucoup dans chaque saint d'avoir assez de grâce pour sauver un grand nombre d'âmes ; mais le grand, le très grand privilège serait qu'il en eût une abondance suffisante pour sauver tous les hommes du monde ; et

(1) Daniel, x, 13. Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il ne s'agit là que d'une hypothèse, irréalisable dans les faits, utile cependant pour mettre en pleine lumière la suréminence des intercessions de Marie. Qu'il y ait eu entre l'archange Gabriel et l'esprit céleste nommé dans la vision « prince du royaume des Perses » le mystérieux conflit dont parle Daniel, c'est chose explicable. Ces deux protecteurs de peuples étaient de même ordre, et Dieu ne leur ayant pas encore révélé dans tous leurs détails les vues de sa providence sur le retour des Juifs en Palestine, ils pouvaient différer dans leur manière de voir et de remplir leur mission près des peuples à eux confiés. Mais qui donc parmi les Saints du ciel pourrait se croire du même ordre que Marie, leur Reine à tous; qui pourrait opposer ses lumières aux siennes, et demander comme plus agréable à Dieu ou plus utile aux hommes l'opposé de ce qu'elle demande elle-même, en un mot, contredire ses prières, une fois qu'elles lui sont connues ?

(2) Fr. Suar., de *Myster. vitae Christi*, D. 23, s. 2.

c'est là ce qui se voit dans le Christ et dans la bienheureuse Vierge » (1). N'est-ce pas là dire, en d'autres termes, ce que nous entendions tout à l'heure de la bouche de Suarez ?

Or, ils n'innovaient ni l'un ni l'autre, lorsqu'ils ont enseigné cette doctrine. Un grand théologien, qui fut tout à la fois un grand mystique, Richard de Saint-Victor, avait dit avant eux : « Les âmes saintes et les Anges, dans leur sollicitude pour les pécheurs, les assistent et de leurs mérites et de leurs prières. Mais il faut croire pourtant que la bienheureuse Vierge n'a pas moins de pouvoir en cela que ces deux ordres de créatures ; mieux encore, *qu'elle l'emporte sur eux* (2), d'autant plus que l'un et l'autre lui doit d'avoir été réparé ; car c'est par elle que furent relevées les ruines de la nature angélique, et que la nature humaine obtient sa réconciliation. Est-ce donc chose étonnante que la Vierge bénie ramène à Dieu les pécheurs et verse à flots la grâce aux justes, elle qui a enfanté la grâce elle-même, ou plutôt la source de toute grâce » (3) ?

C'est encore, au fond, la même doctrine que saint Anselme supposait dans cette prière qu'il convient de rappeler : « Le monde a ses apôtres, ses patriarches, ses prophètes, ses martyrs, ses confesseurs et ses vierges ; bons, excellents auxiliaires que *je veux invoquer en suppliant*. Mais vous, Notre Dame, vous êtes et meilleure et plus élevée qu'eux

---

(1) S. Thom., *Expositio sup. salutat. Angel.*, inter Opuscula.

(2) Utraque (creatura) potior judicatur... Tantum tu sola quantum uterque (ordo), et super utrosque potes et efficis.

(3) Ricard. a S. Victore, *In Cant. Cantic.*, c. 23. P. L. CXCVI, 475, sq Cf. *Ibid.*, c. 39, 518.

tous... Ce qu'ils peuvent avec vous, vous le pouvez seule et sans eux tous. Pourquoi ce pouvoir? Parce que vous êtes la Mère de notre Sauveur, l'Épouse de Dieu, la Reine du ciel et de la terre et de tous les éléments. C'est donc vous que j'implore, près de vous que je me réfugie, à vous que j'adresse mes supplications, afin que vous soyez mon aide en tout, *per omnia*. Si vous vous taisez, personne ne priera, personne ne m'aidera. Parlez, et tous prieront, tous me viendront en aide » (1).

J'ai vu les autres saints prier Marie, non seulement les saints de la terre, mais ceux-là même qui sont déjà glorifiés au ciel. Jamais je n'ai ni vu ni entendu dire que la Mère de Dieu soit descendue de son trône pour réclamer d'eux qu'ils appuient ses prières. Lui demander d'intercéder pour nous auprès d'eux serait, au jugement de tout chrétien, comme une espèce de blasphème contre elle et contre son Fils. « Glorieuse Vierge Marie, vous qui êtes la vraie médiatrice entre votre très doux Fils et les pécheurs repentants, priez pour moi. Et vous tous, ô saints dont l'Église fait mémoire aujourd'hui, venez à mon aide. *Unissez-vous avec la Reine des Anges* pour obtenir de Dieu qu'il m'accorde, en ce jour, tout ce que l'Église demande pour moi » (2). Voilà de quelle manière il convient

---

(1) Te tacente, nullus orabit, nullus juvabit. Te orante, omnes juvabunt ». S. Anselm., *Orat. 46*. P. L. CLVIII, 944. Cf. Raymund. Jordan., *Contempl. de B. V.* M. P., III, cont. 19;

(2) Léon Gautier, *Prières à la Vierge*, d'après les Mss. du moyen âge. Prière à réciter à la *Collecte*. Biblioth. Nation. Lat., 13829 (XVe siècle).

Il y a dans les Révélations de sainte Brigitte un passage qui se rapporte d'une façon saisissante à cet ordre d'idées. La bienheureuse, dans une de ses visions, entendit la Mere de Dieu exhorter un soldat bien coupable à faire pénitence de ses fautes, et lui tracer la voie d'une sainte vie. « L'homme, disait Marie, s'est éloigné de Dieu par l'orgueil

à Marie de prier avec les Saints. Et c'est ce que les Actes des Apôtres nous ont fait voir au Cénacle. Elle au centre, et tous les autres médiateurs secondaires rangés autour d'elle, et s'unissant avec elle dans une commune prière.

Or, dans ces différents témoignages, il ne faut pas seulement considérer l'autorité de ceux qui les portent, mais peser plus encore la valeur des raisons sur lesquelles ils se sont appuyés. Comment ne pas admettre la suréminence de puissance suppliante qu'ils attestent, quand on regarde en Marie sa dignité de Mère de Dieu, de Fille et d'Épouse de Dieu; de Reine du ciel, de coopératrice unique au grand mystère de la Rédemption ? Et lors même qu'on oublierait un instant ces titres pour ne voir en Marie que sa merveilleuse plénitude de grâce et d'amour, l'efficacité de sa prière apparaîtrait encore supérieure à toutes les intercessions des Anges et des Saints ; car la puissance d'une prière a principalement sa mesure dans l'union de la créature avec Dieu, c'est-à-dire dans le degré de grâce et d'amour qui la supporte. Puis donc que la plénitude de grâce et d'amour que nous avons reconnue dans la Sainte Vierge dépasse beaucoup tout ce qu'il y a de grâce et d'amour pour Dieu dans l'universalité des créatures, il faut bien aussi que Marie,

---

et la paresse ; c'est pourquoi il faut revenir à lui par le travail et l'humilité. Donc, mon fils, parce que tu n'as pas eu ces deux choses, prions les saints martyrs et les confesseurs de t'aider, eux qui les avaient l'une et l'autre en telle abondance ». Ainsi parlait Marie. « Et alors, continue la *voyante*, tous les Saints m'apparurent et dirent : O bénie Souveraine, vous avez porté dans votre sein le Seigneur des Seigneurs ; vous êtes la Maîtresse universelle ; que peut-il y avoir qui ne soit en votre puissance? Ce que vous voulez est déjà fait ; *votre volonté est nôtre et le sera toujours* ». *Revelat. S. Birgittae.* L. IV, c. 64, t. I, p. 430 (Romae, 1628).

même à ce titre seul, soit plus puissante qu'elles toutes sur le cœur de Dieu. Voulez-vous encore une autre preuve de la supériorité qui convient à l'intercession de la Mère de Dieu ? Pourquoi Dieu fait-il des Saints les ministres de ses faveurs, au lieu de s'en réserver les effusions exclusivement à lui seul ? Afin de leur témoigner son amour et de les honorer devant les hommes. Donc, puisqu'il aime sa mère au-dessus de la multitude presque infinie des autres créatures; puisqu'il lui veut une gloire devant laquelle pâlisse toute gloire, à l'exception de celle de l'Homme-Dieu, il est juste aussi que toute autre puissance d'intercession le cède à la sienne.

III. — Les panégyristes de la bienheureuse Vierge, et je parle de ceux qui ont le plus solidement traité de ses privilèges, aiment à développer une prérogative exclusivement propre à la médiation de Marie. C'est qu'elle est universellement puissante pour obtenir tout genre de grâces, à tout genre de personnes, et dans toute partie de l'espace et de la durée.

J'ai dit en premier lieu : Tout genre de grâces. On peut croire, en un certain sens, qu'il y a des *spécialités* pour les autres saints. Nous ne nous adressons pas indifféremment à tous pour demander par leur intercession les bienfaits particuliers qui répondent à nos besoins. Et Dieu lui-même montre assez qu'il approuve notre conduite, en accordant par celui-ci des grâces que parfois il n'a pas voulu donner par celui-là. Ainsi, dans la Jérusalem céleste, les mêmes fonctions ne sont pas commises à tous les ordres angéliques, et l'Église de la terre, elle aussi, ne confie pas uniformément les mêmes ministères à chacun de ses fils.

Quelle est sur ce point la règle de la divine providence, il ne nous appartient pas de le déterminer (1). Le plus souvent le privilège que possède tel saint d'obtenir plus sûrement pour nous une grâce spéciale, plutôt que tel autre bienheureux, tient à certaines circonstances particulières. C'est, par exemple, qu'il a pratiqué la vertu qu'on demande, en un degré plus éminent ; c'est qu'il a souffert du mal dont on voudrait être délivré ; c'est peut-être que Dieu, ayant surtout accordé certaines grâces par son intercession, durant sa vie mortelle, on recourt avec plus de confiance à lui pour obtenir des bienfaits du même genre.

Quoi qu'il en soit, le pouvoir d'intercession de la Mère de Dieu ne connaît point ces limites. Par elle on peut également demander *toute* grâce. C'est, tout au plus, si l'on pourrait dire qu'elle varie son assistance suivant les sanctuaires où son patronage est réclamé. Aussi bien, la sainte Église dont la conduite toujours sage, toujours conforme à l'esprit de son divin Époux, doit être une règle infaillible de la nôtre, a-t-elle recours indistinctement à Marie dans tous ses besoins, et pour toutes les faveurs qu'elle attend de la divine bonté. « Brisez les liens des coupables, rendez la lumière aux aveugles, délivrez-nous de nos misères, demandez pour nous tous les biens, donnez-nous une

(1) On peut lire sur ce point le P. Honoré Nicquet, *le Serviteur de la Vierge*, ou traité de la dévotion envers la Très glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu. L. I, c. 4, p. 29-31 (Rouen, 1577); la *Triple couronne* du P. Poiré, tr. II, c. 11, § 3, n. 2 et 3; les *Entretiens de Nicole*, l. c. Le *Pédagogue chrétien* du P. d'Outreman, t. II, p. 11, ch. 17, sect. 6, sous ce titre : « *Saints particuliers qu'il est bon d'invoquer pour la guérison de certaines maladies* », p. 514-518, (Rouen, DCCXXXXXI) donne une longue et curieuse nomenclature des maladies et des saints auxquels il faut adresser sa prière pour en être délivré. Autant que j'en ai pu juger, les raisons du choix reposent généralement sur les motifs indiqués ci-dessus dans le texte.

vie pure, assurez notre marche, afin que nous nous réjouissions éternellement avec vous dans la contemplation de Jésus : *Solve vincla reis*, etc. » Lisez les invocations qui lui sont adressées par les Pères dans presque tous les discours et les homélies prononcés à l'occasion de ses fêtes et pour la glorification de ses privilèges. Je vous mets au défi de me nommer une grâce qu'ils n'aient sollicitée par elle. C'est qu'elle a reçu la plénitude de la grâce.

Voilà pourquoi saint Thomas, après avoir écrit, dans son Opuscule sur la *Salutation angélique*, cette proposition que je rappelais tout à l'heure : « Le comble de la grandeur serait d'avoir assez de grâce qu'il en faudrait pour le salut de tous les hommes, et c'est ce que nous voyons dans le Christ et dans sa bienheureuse mère, » ajoute immédiatement : « Car dans *tout* péril vous pouvez obtenir la délivrance par cette glorieuse Vierge : c'est pourquoi le livre des *Cantiques* parlant d'elle, sous la figure de la tour de David, couronnée de créneaux : Mille boucliers, dit-il, y sont appendus, et *toute armure* des forts (1). De même, vous pouvez attendre d'elle assistance et force pour *tout* acte de vertu, et voilà pourquoi l'*Ecclésiastique* lui fait dire : En moi est *toute* espérance de vie et de secours » (2).

Qui ne sait avec quel accent d'ardente conviction saint Bernard exhorte les fidèles à chercher en tout et partout assistance auprès de Marie? « O vous tous, qui que vous soyez, vous pour qui cette terre misérable est moins un rivage sur lequel vous marchez d'un pas ferme, qu'une mer orageuse où vous êtes ballottés

(1) Cant. IV, 4.
(2) Eccli., XXIV, 25.

par les vents; voulez-vous éviter le naufrage, ayez constamment les yeux fixés sur l'astre resplendissant, qui est Marie. Si le souffle furieux des tentations se lève, si vous courez sur les écueils de la tribulation, regardez l'étoile, appelez Marie. Si vous êtes secoué par les flots de l'orgueil, de l'ambition, de la médisance, de l'envie, regardez encore l'étoile, invoquez Marie. La colère, l'avarice, les séductions de la chair viennent-elles à secouer la frêle barque de votre âme, tournez-vous toujours vers Marie. Si, troublé de la grandeur de vos crimes, humilié sous les hontes de votre conscience, épouvanté des sévérités du jugement, vous commencez à vous sentir violemment entraîné vers le gouffre de la tristesse et du désespoir, ah! songez à Marie. Dans vos périls, dans vos angoisses, dans vos incertitudes, pensez à Marie, invoquez Marie. Que son nom ne s'éloigne ni de vos lèvres, ni de votre cœur; et pour obtenir l'appui de sa prière, ne délaissez pas les exemples de sa vie. En suivant Marie, vous ne vous égarez pas; en la priant, vous n'avez pas à désespérer; en vous la rappelant, vous n'errez pas. Soutenu par elle, vous ne pouvez tomber; protégé par elle, vous n'avez rien à craindre; conduit par elle, vous marcherez sans fatigue; protégé par elle, vous arriverez au terme, et vous éprouverez en vous-même la vérité de ces paroles : Le nom de la Vierge était Marie » (1).

Rien n'est éloquent pour confirmer cette première universalité du pouvoir de Marie, comme les titres sous lesquels nous la trouvons invoquée par les peu-

---

(1) S. Bernard., *Serm. 2 super Missus est*, n. 17. P. L. CLXXXIII, 70 sq.

ples chrétiens. Elle est ici Notre-Dame de consolation ; là Notre-Dame des vertus ; ailleurs Notre-Dame d'Espérance. Dans tel sanctuaire, on l'honore comme Notre-Dame de grâce ; dans tel autre, comme Notre-Dame de Miséricorde ; dans un autre encore, comme Notre-Dame de la Paix. Il y a Notre-Dame de Lumière, Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame Libératrice, et mille autres noms, tous également significatifs, tous également propres à nous prouver qu'il n'est ni grâce, ni bienfait du corps et de l'âme qui ne nous vienne de Dieu par son intercession.

Médiatrice universelle au point de vue des grâces, elle l'est encore au point de vue des clients à qui sont préparées les mêmes grâces ; et c'est une nouvelle différence entre la médiation de la bienheureuse Vierge et celle des autres saints. Il n'est personne qui ne puisse tout espérer de sa puissance et de sa bonté. Les Anges et les Saints du ciel peuvent avoir des protégés envers qui s'exerce, non pas exclusivement, mais plus spécialement leur patronage. Tous les hommes ne sont pas également confiés à tous (1). Ne savons nous pas par les saintes Écritures, que l'Ange des Perses n'était ni Gabriel, le protecteur des Hébreux, ni Michel qui secourut celui-ci contre le premier, et que l'Ange des Grecs différait lui-même des autres (2)?

C'est encore une doctrine communément admise que les anges des ordres inférieurs, députés à notre garde, n'exercent pas indistinctement leur ministère

---

(1) Saint Thomas fait remarquer justement que l'invocation d'un bienheureux inférieur en sainteté peut être parfois plus efficace, que si l'on priait un saint plus élevé dans la gloire « vel quia devotius (ille) imploratur, vel quia Deus vult ejus sanctitatem declarare ». 2-2, q. 83, a 11, ad 4.

(2) Dan., x, 13, 20.

en faveur de chacun de nous. Dieu leur a partagé les âmes de ceux qu'il appelle à l'héritage du salut.

L'Église, se modelant sur la providence de son Époux, assigne à chacun de ses enfants, au jour de leur baptême, un patron particulier. Ce qu'elle fait pour les individus, elle le renouvelle pour les parties plus ou moins considérables de territoire qu'elle renferme. Chaque province, chaque diocèse, chaque paroisse a ses protecteurs attitrés. Voyez encore les Ordres religieux : tous ne mettent pas également leurs espérances dans les mêmes amis de Dieu. Saint François ne sera pas le bienfaiteur spirituel et le gardien des Frères Prêcheurs, comme l'est saint Dominique; et réciproquement, ce dernier ne veillera pas sur les Frères Mineurs avec la même intensité de sollicitude que le Pauvre d'Assise. La jeunesse des écoles est sous le patronage spécial de saint Louis de Gonzague; les apôtres des nations infidèles se recommandent à saint François Xavier; ceux du continent noir, à saint Pierre Claver. Saint Vincent de Paul et saint Jean de Dieu sont tout particulièrement préposés par l'Église à ceux de ses fils qui se livrent aux œuvres de miséricorde corporelle. Ainsi en est-il pour les autres fonctions qui se rapportent aux nécessités spirituelles et temporelles des chrétiens. Ce qui montre assez clairement que, dans la pensée de l'Église, la tutelle des Saints est d'autant plus efficace qu'elle s'exerce davantage au profit de certaines personnes ou de certaines catégories déterminées de personnes (1). L'universalité des hommes

(1) Conscients de cette doctrine, les fidèles qu'ils s'adonnent aux arts libéraux ou mécaniques, n'ont pas choisi les mêmes protecteurs pour leurs pieuses confréries. C'est la remarque faite entre autres par le P. Paciucchelli de l'Ordre des Prêcheurs. Mos fidelium obtinuit u pecu-

formerait un domaine trop grand pour la part d'influence qui revient à chacun dans cette grande œuvre du salut.

Mais rien de semblable quand il s'agit de la Mère de Dieu. C'est qu'elle est pour tous une mère; c'est qu'elle est la reine universelle du royaume de la miséricorde; c'est qu'elle a enfanté et livré son Fils pour tous (1). Aussi bien, l'Église a-t-elle coutume de confier tous les fidèles, sans exception, à la miséricordieuse et puissante sollicitude de cette divine mère. « Sainte Marie, lui crie-t-elle, secourez les misérables, aidez les pusillanimes, consolez ceux qui pleurent, priez pour le peuple, intervenez pour les clercs, intercédez pour le sexe dévot (c'est-à-dire pour les vierges consacrées à Dieu) » (2). Et n'allez pas croire qu'il lui suffise de recommander à la Mère de Dieu les enfants qu'elle porte déjà dans son sein. Tous les hommes de quelque nation qu'ils soient, ceux-là même qui l'ont déchirée par le schisme ou l'hérésie, ceux qui dorment encore du sommeil de l'infidélité, elle les met sous le

---

liari devotione ferantur erga aliquos sanctos, et ad illos recurrant ut ad protectores aliquarum artium, sive facultatum vel studiorum, ceu a Deo speciali diplomate donatos,.. In arte fabrili lignaria est sanctissimus patriarcha Joseph; sartores sub patrocinio sancti Homoboni Cremonensis degunt; sutores sub tutela SS. martyrum Crispini et Crispiniani; sculptores sub alis SS quatuor martyrum Coronatorum. Pictorum et medicorum protector est D. Lucas Evangelista; sunt et medicorum martyres Cosmas et Damianus; jurisperitorum S. Ivo; inquisitorum S. Petrus martyr, ordinis nostri fulgentissimum sidus; studentium S. Nicolaus et D. Catharina virgo et martyr: theologorum D. Augustinus et S. Thomas Aquinas et coeteri SS. Ecclesiae doctores; carceratorum S. Leonardus; aeneis tormentis praesidentium S. Barbara; nautarum S. noster Telmus, etc. » *Exercitatt. dormitantis animae...* Exercit. 10 *in Salve Regina*, n. 14, p. 363, sq.

(1) Maria *vero* sicut est omnium regina, sic et patrona, et, quantum in se est, aeque exorabilem se praebet omnibus, quae super omnes plenitudinem accepit dignitatis. Absalon, abbas Sprinck (abbé de Springiersbach, diocèse de Trèves, puis de Saint Victor, à Paris, (1198-1203), serm. 44; P. L CCXI, 253.

(2) *Commemorat. commun.* ad Vesp. et Laudes.

patronage de Marie, pour qu'elle les amène tous au Christ et par le Christ à la vie bienheureuse.

« A la cour du Roi des cieux, dit à ce sujet un auteur souvent nommé dans cet ouvrage, les Saints étendent une protection plus efficace sur les hommes singulièrement commis à leur patronage que sur d'autres, en faveur desquels ils n'ont pas semblable mission. Quant à la très heureuse Vierge, parce qu'elle est la reine universelle de tous, elle est aussi l'avocate et la patronne de tous; personne n'échappe à sa tendre sollicitude. Êtes-vous encore loin d'elle, les rayons de sa miséricorde iront vous éclairer ; êtes-vous rapprochés d'elle par une dévotion spéciale, vous goûterez la suavité de sa consolation ; vivez-vous avec elle dans la patrie, elle vous fera participer à l'excellence de sa gloire. Ainsi, nulle créature raisonnable ne peut se dérober à sa chaleur, je veux dire aux ardeurs de son maternel amour » (1).

Plus d'une fois, les peintres ont représenté la Mère de Dieu enveloppant sous les plis de son manteau telle ou telle famille religieuse ; et nous verrons plus loin que, s'il en faut croire leurs Annales, la Sainte Vierge a donné ce gage de son amoureuse sollicitude à nombre d'entre elles. S'est-elle aussi montrée étendant son vêtement maternel sur le genre humain tout entier ? Je ne saurais le dire. Ce que je sais bien, c'est que les tableaux où elle serait ainsi dépeinte exprimeraient une vérité incontestable; ce qui toutefois n'exclurait pas l'assurance d'une protection spéciale pour les privilégiés à qui pareil témoignage de tendresse aurait été spécialement accordé.

---

(1) Raym. Jordan., *Piae Contemplatt. de B. V.*, in Prooemio.

Ajoutons que la médiation de Marie l'emporte par son universalité quant à la durée. Je ne dirai pas ici comment elle seule, parmi les Saints, peut se glorifier d'avoir coopéré, de la manière que nous expliquerons, à la sanctification des justes mêmes qui l'ont précédée suivant l'ordre des temps. Ne considérons que ses fonctions de médiatrice dans la distribution des grâces acquises au Calvaire. L'histoire de la sainteté nous apprend que les élus de Dieu ne manifestent pas leur puissance d'intercession d'une manière uniforme, à toutes les époques de la durée. Certes, ils n'en deviennent jamais ni moins chers à Dieu, ni moins glorieux dans l'éternité. Mais enfin, pour des causes qui peuvent varier suivant les circonstances et les desseins cachés de Dieu, leur intervention dans les choses humaines n'apparaît pas constamment la même. Tel saint qui, à d'autres époques, était l'instrument d'innombrables faveurs divines, est, relativement à ce qu'il fut jadis, rentré plus ou moins dans l'ombre. Tel autre, au contraire, qui passa longtemps presque inaperçu dans le ciel de la gloire, est devenu comme à son tour l'objet d'un culte spécial, et l'organe par où Dieu prodigue ses bienfaits. Remarquons encore que ceux-là mêmes qui sont le plus en honneur à une époque donnée ne reçoivent pas constamment les hommages et les prières des fidèles. S'il y a des jours consacrés à leur culte, dans une foule d'autres, et c'est le plus grand nombre, ils trouvent tout au plus de rares clients pour implorer leur protection.

Telle n'est pas la condition de la bienheureuse Vierge Marie. Son règne, à elle, embrasse tous les points de la durée, comme il s'étend à toutes les régions. Tout au plus, si nous pouvons signaler des

changements dans les vocables, sous lesquels notre divine mère veut être honorée de ses enfants et leur venir en aide. Loin d'aller s'affaiblissant dans le cours des siècles, la clameur de prières qui monte vers elle n'a fait que grandir d'âge en âge. Les fêtes s'ajoutent aux fêtes; si bien qu'aujourd'hui même on pourrait à peine indiquer un seul jour, dans toute l'année liturgique, qui n'ait pas une solennité particulière à l'honneur de la Mère de Dieu. C'est ce qui vient de montrer un docte ecclésiastique américain dans un ouvrage intitulé par lui *Fastes de Marie* (1). Je ne l'ignore pas, grand nombre de ces fêtes sont particulières à certaines contrées, à certaines localités; mais, outre que beaucoup d'entre elles sont universellement célébrées, il reste toujours vrai qu'il n'est aucune parcelle dans le temps où Marie ne soit invoquée des fidèles.

Ce qui le prouve encore mieux que le nombre toujours plus grand de ses fêtes, c'est la continuité *absolue* des louanges et des supplications qui lui sont adressées par l'Église universelle. On a prouvé par un calcul très simple que la messe est aujourd'hui, dans toute la rigueur des termes, le sacrifice perpétuel, *juge sacrificium*, prédit par les prophètes. Grâce à la différence des longitudes terrestres, et à la diffusion de l'Église par toutes les plages, on ne pourrait signaler un moment où la sainte victime n'est pas actuellement immolée sur les autels de la nouvelle Alliance. Or, il est indubitable que plus fréquents encore sont les hommages rendus par la sainte Église à Marie. La

(1) *Fasti Mariani*, sive Calendarium festorum sanctae Mariae Virginis Deiparae memoriis historicis illustratum, auct. F. G. Holweck. sacerdote archidioec.S. Ludovici Americ. Friburgi Brisgoviae, 1892.

preuve en est manifeste. En effet, ce n'est pas seulement dans la célébration des sacrés mystères que la Sainte Vierge est, à plusieurs reprises différentes, invoquée sous les titres les plus capables de la mettre en évidence : comme Mère de Dieu, comme bienheureuse, comme glorieuse, comme toujours vierge, comme celle à qui nous devons plus qu'à tout autre, après son Fils, nous recommander et nous unir (1) ; c'est encore dans tout l'ensemble de la *prière* publique, imposée par l'Église à ses ministres. L'Office tout entier, et chacune des heures canoniales dont il est composé, commencent par le *Pater;* mais ce *Pater* ne va jamais sans *l'Ave Maria*, pas même du jeudi saint à Pâques, alors qu'on supprime presque toute invocation des Saints. Le même Office se termine également par la louange et la prière de Marie ; c'est-à-dire encore par l'*Ave Maria* suivant le *Pater*, et par une Antienne à la Vierge. Est-ce tout ? Non ; écoutez saint Bonaventure : « Personne, dit le séraphique docteur, ne peut avoir trop de dévotion pour Marie... Faut-il s'étonner que l'Esprit Saint, habitant au cœur des chrétiens, y allume une plus grande dévotion pour elle que pour les autres saints et saintes? Et voilà pourquoi, chaque jour, suivant la règle de l'Église romaine, nous faisons un office spécial de la glorieuse Vierge, bien que nous ne célébrions que trois fois dans l'année l'office du Prince des Apôtres, le bienheureux Pierre » (2).

Ce qui suit, dans le même texte, est si consolant et si

---

(1) Au Confiteor, après le lavement des mains, au canon soit avant soit après la Consécration. J'ai fait remarquer le mode particulier d'invocation propre au sacrifice de la messe. La prière ne va pas directement à Marie, mais à Dieu, intercedente B. Virgine Maria...

(2) S Bonavent., *in III Sent.*, D. 3, a. 1, q. 1, ad 4.

beau, que je me reprocherais de l'omettre. « A quelque heure donc et dans quelque jour que l'un des fidèles honore la Vierge de tout son cœur et de toutes ses entrailles, il ne faut pas l'en blâmer, dans la crainte d'encourir le mécontentement de la Vierge elle-même : car elle enveloppe de son assistance et de son amour tout fidèle qui fait profession de la louer, comme l'a mille fois expérimenté quiconque en agit de la sorte envers elle » (1).

Nous n'avons pas dit tout ce que fait l'Église pour le culte quotidien de Marie. Il faudrait rappeler encore la très ancienne coutume, observée dans certaines églises cathédrales et chez nombre d'Ordres religieux, d'ajouter à l'office du jour, même quand il est de rite double, le petit office de la Sainte Vierge, comme cela se pratique chez les moines Cisterciens, les Chartreux et d'autres; coutume qui passa quelque temps jusqu'au clergé séculier. De même, en beaucoup de cathédrales, de collégiales et de monastères, on offrait et l'on célèbre encore chaque jour une messe spéciale à l'honneur de Marie (2). Voilà ce que l'Église latine fait constamment par ses ministres ; et je ne sais si l'Orient reste en deçà pour la continuité des supplications et des hommages adressés à la Mère de Dieu. Toujours est-il qu'il offre, à ce point de vue, dans ses chants sacrés une particularité bien remarquable : c'est que chacun d'eux, quel que soit d'ailleurs le saint ou la fête qu'on célèbre, finit par une strophe de louanges et d'invocation pour Marie.

---

(1) Id., *ibid.* Le saint, dans ce passage, fait allusion aux fidèles qui, par la fête de la Conception de la sainte Vierge, entendaient célébrer le jour de sa première conception, *ante infusionem animae.*

(2) Holweck, *Fasti Mariani*... Prolegom. n. 5, sqq., p. XI, sq.

Que ne nous resterait-il pas à dire, si du culte public nous passions à la dévotion privée. Est-il un instant du jour et de la nuit où des millions de cœurs ne soient tournés vers la Reine du ciel, chantant sa gloire, implorant sa maternelle assistance?

A l'universalité dans le temps il faut ajouter l'universalité dans l'espace. On pourrait déjà la conclure, après tout ce que nous venons de considérer dans les pages qui précèdent. Oui, la sainte Vierge possède la terre plus qu'aucune autre créature. La bénédiction qu'elle a reçue n'est pas inférieure à celle que donna le Créateur aux premiers ancêtres du genre humain, quand il leur dit de croître et de remplir la terre. D'autres saints ont des églises dédiées à Dieu sous leur vocable ; mais que sont-elles en comparaison des innombrables sanctuaires consacrés à Marie ? Même dans l'église de l'apôtre et du martyr, la Sainte Vierge est plus chez elle que l'apôtre et que le martyr. Si vous en doutez, voyez les autels, les statues et les tableaux dont ces églises sont ornées ; écoutez les prières des fidèles, et dites-moi si pour tout cela Marie ne l'emporte pas sur le titulaire du lieu sacré. Personne ne saurait estimer le nombre de sanctuaires érigés à l'honneur de la Mère de Dieu (1). Peut-être ne se tromperait-on guère à dire qu'ils forment la troisième partie de ceux qui couvrent la surface du monde chrétien. En tout cas, si loin que s'avance l'apostolat catholique avec ses conquêtes, il y porte avec lui le culte de la Vierge, sa protectrice et sa mère.

Or, dans cette universelle expansion de la dévotion à Marie, je ne vois pas seulement l'œuvre de

(1) C'est un point sur equel nous aurons à revenir.

l'Église et de ses pasteurs. Les simples chrétiens rivalisent avec elle. Ils la mettent en possession de leurs demeures particulières. Son image, après le crucifix, est à la place d'honneur, quand elle n'a pas son petit sanctuaire domestique, où la mère vient s'agenouiller avec ses enfants et leur apprendre à donner à Marie toute leur confiance et tout leur amour. Est-ce tout ? Non. Parcourez les pays catholiques et vous y trouverez, à chaque pas, les témoignages palpables de leur piété pour la Vierge bénie. Regardez plutôt ces rustiques chapelles semées un peu partout, ou encore ces statuettes de Marie suspendues, à l'abri de quelques humbles planchettes, au tronc des arbres bordant les routes, pour y recevoir le filial hommage des passants. Je n'hésite pas à le dire : si vous faites la somme des louanges et des prières reçues par tous les Saints du ciel pris tous ensemble, elle n'équivaudra pas à ce qui revient à leur Reine.

Que pouvons-nous et que devons-nous conclure de cette universalité d'hommages par où la bienheureuse Mère des hommes est si merveilleusement distinguée des autres saints? Une chose très évidente, c'est que sa médiation l'emporte excellemment sur la médiation du ciel tout entier. Un tel courant de dévotion n'a pas une origine purement humaine ; il en faut chercher le principe sous l'action même du Saint Esprit. Si Dieu nous pousse ainsi vers Marie, c'est qu'elle est plus aimée de lui que tous les Saints, et, par conséquent, mieux écoutée, plus puissante pour nous obtenir de lui tous les biens ; en d'autres termes, c'est que sa médiation prime toute médiation qui n'est pas celle du Médiateur par excellence, Jésus-Christ, notre Seigneur et son Fils.

IV. — C'est pourquoi je ne m'étonne pas de rencontrer, au sujet de sa *médiation*, les formules emphatiquement exclusives qui nous ont déjà frappés, quand nous traitions de ses autres prérogatives. Rien de plus ordinaire, en effet, que de lire, dans les monuments les plus autorisés de la tradition, des expressions du genre de celle-ci : *seule*, ô Marie, vous êtes notre ancre de salut; *seule*, vous êtes notre port assuré; *seule*, le pont par où le Seigneur est descendu vers les hommes, et les hommes remontent à Dieu ; *seule*, le secours des hommes et leur rempart inexpugnable ; *seule*, l'espérance des mortels et leur salut; *seule* encore, vous faites pleuvoir sur nous les biens du ciel ; *seule*, vous nous obtenez de Dieu grâce et pardon ; *seule*, vous protégez les fidèles et les affligés. Oui, l'on vous appelle à bon droit l'assistance *universelle*, et l'assistance *unique* de tous les mortels ; leur salut *unique*, leur *unique* espérance ; l'*unique* protection de nos âmes : car vous avez été donnée comme la pourvoyeuse des biens célestes à ceux qui vivent dans ce monde, l'*unique médiatrice de la joie* (1).

Formules bien extraordinaires, et pourtant bien vraies, puisqu'elles sont le témoignage rendu par l'Église universelle à sa reine. Jésus-Christ est l'*unique*, le *seul* Médiateur de Dieu et des hommes, parce que, soit que vous le regardiez dans son être, soit que vous le considériez dans ses fonctions de médiateur, toute autre médiation est infiniment au-dessous de la sienne et dépend d'elle. De même, au-dessous de lui, au second plan, la Sainte Vierge est, quant à la dignité

(1) Passaglia, *De Immacul. B. V. Conceptu*, pp. 1521-1530, n. 1434-1438.

de la personne et quant à l'exercice de la médiation, la médiatrice unique; car sa médiation n'a pas d'égale parmi les créatures, et tout autre médiateur a besoin d'elle. Donc, ni la médiation du Fils ne fait nombre avec celle de sa mère, ni la médiation de la mère avec celle des autres saints. Chacune des deux est unique dans son ordre, unique dans son rang.

CHAPITRE III

Que toutes les grâces, sans exception, nous viennent par l'intercession de Marie. — Etat de la question. — Preuves intrinsèques. — Quelques séries de témoignages où la conclusion paraît implicitement renfermée.

I. — Le temps est venu de reprendre la question touchant l'universalité de la médiation de Marie, pour lui donner, s'il est possible, une plus complète solution.

Commencons par en déterminer le sens et la portée.

Le lecteur ne l'a pas oublié, il y a comme deux parties, deux fonctions à considérer dans l'œuvre du salut : l'acquisition du trésor de la grâce et la distribution qui se fait du même trésor à travers l'espace et le temps. La question présente n'est pas de savoir si la Sainte Vierge a coopéré avec Jésus-Christ, mais dans un ordre inférieur et secondaire, à l'acquisition de toute grâce, sans exception pour aucune. Ce point ne souffre plus de difficultés; et, renfermée dans ces limites, la question doit être manifestement résolue par une affirmation. Oui, toutes les grâces nous sont venues par Marie, puisqu'elle nous a librement donné l'auteur de la grâce, et toute grâce en lui (1). Mais, encore

(1) Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit? (Rom., VIII, 32). C'est ce que saint Paul a dit du Père et ce qui, toute proportion gardée, doit s'entendre de la mère.

une fois, là n'est plus la question. Nous ne cherchons plus, si elle a concouru à remplir jusqu'aux bords les sources du Sauveur; ce qui nous préoccupe en ce moment, c'est uniquement la répartition qui se fait de ces eaux divines, entre les hommes, pour le salut de leurs âmes. Et pour serrer encore la question, nous n'avons plus à demander si le droit à toutes les grâces que nous a rendu la Passion du Sauveur, nous le devons secondairement à la coopération de la nouvelle Ève; pas même à chercher s'il n'est aucune grâce qu'on ne puisse obtenir par elle ; mais si *de fait* toute grâce, absolument toute grâce, de quelque nature qu'elle soit, ne nous est accordée que dépendamment de son *actuelle* coopération. Voilà ce qui va faire l'objet de la discussion présente : car tout le reste est déjà démontré comme étant d'une incontestable certitude. J'ai dit : l'objet de la *discussion présente*. C'est qu'en effet il y a eu sur ce point, même entre catholiques, des avis différents, comme nous le dirons dans la suite, quand viendra le temps d'examiner les objections contre la thèse affirmative.

Or, par ces grâces dont aucune ne nous serait dispensée, sans la coopération de la bienheureuse Vierge, il faut entendre toutes celles que nous a méritées le Christ; en d'autres termes, tout ce qui va de sa nature à produire, à conserver, à perfectionner, à consommer en nous la vie surnaturelle et divine; par conséquent, et la grâce sanctifiante, forme et principe intrinsèque de notre filiation, et les vertus infuses, et les dons du Saint Esprit, et tous les secours particuliers dont il est besoin, soit pour agir en vue du salut, soit pour résister victorieusement aux ennemis du dedans et du dehors qui pourraient faire obstacle à notre

tendance vers la fin de notre création, en un mot, tous les bienfaits appartenant à l'ordre surnaturel.

Il nous reste à dire, avant d'arriver aux preuves, comment il faut se représenter cette influence universelle de Marie dans l'application de la grâce. C'est chose évidente que, si elle égale la médiation de Jésus-Christ quant à l'universalité, elle en diffère essentiellement quant à la vertu, puisqu'elle en dépend et n'a de valeur que par elle. Nous n'avons pas davantage à remarquer que l'intervention de Marie dans la distribution des grâces ne suppose pas une causalité physique, et qu'elle se résout, sauf un certain nombre de cas particuliers, à une intervention morale, c'est-à-dire à celle qui se fait par voie d'intercession (1). Par conséquent, c'est méconnaître l'état de la question, que de vouloir infirmer les arguments tirés de l'autorité des Pères en faveur de la solution affirmative, sous prétexte qu'ils parlent d'intercession, de prière, de supplication, au lieu d'attribuer la répartition des grâces à la Sainte Vierge, comme à leur cause efficiente et physique (2). Entendu dans ce dernier sens, le rôle de Marie dans la dispensation des grâces, surnaturelles quant à leur substance, serait non pas à limiter par des restrictions, mais simplement à rejeter.

Ajoutons une dernière remarque. Quiconque a bien compris le rôle qui, d'après la doctrine catholique, convient à la Mère de Dieu dans l'application des mérites et de la Passion du Sauveur, ne peut avoir de peine à concevoir comment *toutes* les faveurs divines nous sont accordées sur sa prière : car c'est tout un,

---

(1) IIe Partie. L. V., c. 4.

(2) Nous verrons que les adversaires de l'influence universelle de la B. Vierge sont tombés dans cette erreur.

quant au mode d'intervention, d'obtenir plus ou moins de grâce. Que l'intercession de cette bienheureuse Vierge fasse descendre quelques grâces ou qu'elle les obtienne toutes, l'efficacité de sa prière sera différente, mais ce sera toujours essentiellement d'après la même loi.

Cette discussion comprendra deux parties principales : à la première appartiendront les preuves de ce qu'on est assez généralement convenu d'appeler la *pieuse croyance;* la seconde aura pour but de ruiner les arguments qu'on lui oppose, et parfois même de les retourner en sa faveur.

II. — Les tenants de *la pieuse croyance* s'appuyant sur deux genres de preuves, l'autorité des raisons intrinsèques et l'autorité des témoignages, nous commencerons par les premières. Or, à vrai dire, ces raisons intrinsèques nous les avons déjà développées pour une très grande part. Qu'on veuille bien relire ce que nous exposions dans le premier chapitre du cinquième livre ; qu'on le médite, et l'on verra que tout aboutit finalement à la conclusion qui fait le sujet actuel de nos recherches, à celle que Bossuet exprimait dans les fortes paroles déjà citées ; paroles que je veux transcrire à nouveau, parce qu'elles remettront sous les yeux du lecteur le plus beau et le plus substantiel résumé de cette doctrine : « Dieu ayant voulu nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, les dons de Dieu sont sans repentance (1), et cet ordre ne change plus. Il est et sera toujours véritable qu'ayant reçu par sa charité le principe universel de la grâce, nous en recevions encore, par son

(1) Rom., XI, 29.

entremise, les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité maternelle ayant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation, qui est le principe universel de la grâce, elle y contribuera éternellement *dans toutes les autres opérations* qui n'en sont que des dépendances » (1).

Sans prétendre reproduire une à une toutes les raisons présentées ailleurs, rappelons sommairement les principales, pour en faire sortir la conclusion qu'il s'agit d'en tirer.

Marie, disions-nous, constituée Mère des hommes, et solennellement déclarée comme telle au Calvaire, doit concourir actuellement à leur naissance, à leur formation, au développement de leur vie surnaturelle et divine (2). Or, ce n'est pas seulement la formation, mais *toute* la formation ; ce n'est pas seulement le développement, mais *tout* le développement de ses fils qui tombe sous la sollicitude de la mère. Puis donc que ce développement et cette formation sont l'œuvre de la grâce, il faut bien que toute grâce vienne aux enfants de Dieu par leur mère. Autrement, il manquerait quelque chose à son ministère maternel. Elle ne serait plus mère dans la pleine, totale et parfaite acception du mot.

Présentons la même idée sous un point de vue quelque peu différent. Où tendent les grâces divines, toutes les grâces sans exception? A parfaire en nous le Christ Jésus, à faire des chrétiens non seulement

---

(1) Bossuet, *Serm. sur l'Immaculée Concept.*, dans l'Avent de Saint-Germain.

(2) Cf. IIe Partie. L. V, c. I.

un autre Christ par imitation du premier né, mais le Christ total. C'est Jésus-Christ qui est de nouveau conçu, qui croît, qui se développe, quand la vie surnaturelle entre en nous, s'y enracine, s'y perfectionne. Et cette œuvre est tout entière et sans aucune restriction l'œuvre du Saint Esprit, Donc, il faut aussi qu'elle soit tout entière et sans limitation l'œuvre de la Vierge. Faites, en effet, que Marie ne concoure que par intermittence, dès lors il y aura des moments où le Saint Esprit opérera seul ces degrés de formation qui se produiront sans elle. Ce ne sera plus, intégralement, adéquatement le *conceptus et natus de Spiritu Sancto et Maria Virgine* que nous prêchent les symboles. Comment, en effet, l'action de Marie serait-elle indissolublement associée à celle du divin Esprit ; comment le Christ mystique serait-il aussi complètement d'elle que la personne physique du même Christ, si l'on suppose des grâces à la dispensation desquelles sa maternelle influence n'aurait aucune part ?

La Rédemption du Calvaire, disions-nous encore, et l'œuvre de la sanctification qui se poursuit en chacun des hommes pendant le cours des siècles ne sont pas deux faits isolés l'un de l'autre, mais une seule et même œuvre du Médiateur. Voilà pourquoi, de même que toute grâce est le prix du sang de Jésus-Christ, absolument aucune n'arrive aux hommes indépendamment de Jésus-Christ. Donc, la Sainte Vierge, ayant eu, nouvelle Ève auprès du nouvel Adam, une coopération universelle dans le premier acte de la médiation du Christ, doit aussi coopérer universellement dans son ordre au second, c'est-à-dire à l'actuelle dispensation des grâces.

Contemplons, comme nous l'avons déjà fait, l'Ève de

la nouvelle Alliance. Je sais qu'elle doit être avec son Fils, luttant contre le serpent infernal et lui broyant la tête. C'est la grande raison de sa présence au Calvaire, alors que fut livrée la bataille décisive qui devait assurer le triomphe du Christ. Or, cette lutte ira se poursuivant en chacun de nous jusqu'à la fin des siècles, et toutes les grâces qui descendent du ciel n'auront qu'un but : fortifier la race de la femme pour qu'elle sorte pleinement victorieuse de ses combats contre l'ennemi du salut et contre ses auxiliaires. Donc, à ce titre encore, Marie doit être avec Jésus-Christ la dispensatrice de toute grâce, puisque le combat et le triomphe de son Fils sont aussi les siens.

Dans les opérations de la divine sagesse, ajoutons-nous aussi, le plus emporte le moins, quand le plus et le moins se réfèrent au même ordre. Or, c'est assurément une plus grande chose de coopérer à remplir les fontaines du Sauveur que d'être le canal qui en distribue les eaux. Voilà pourquoi tous les justes, en dehors de la bienheureuse Vierge, encore qu'ils concourent dans leur mesure à l'application des mérites du Christ, n'ont pas eu la moindre part à l'œuvre capitale de la Rédemption. Puis donc que l'*acquisition de toutes les grâces* s'est faite avec le concours de Marie, il est de toute convenance qu'elle coopère actuellement à l'*universelle* distribution des mêmes grâces. En d'autres termes, mais dans le même ordre d'idées, puisque l'auteur de la grâce nous a été donné tout entier par la Vierge sa mère, c'est justice aussi que toute grâce nous soit dispensée par elle.

N'oublions pas, non plus, cette association constante, universelle, absolue, que nous constations entre la mère et le Fils. Pourquoi la rompre, ou du moins l'al-

térer, quand il s'agit de la répartition des faveurs divines? Partout ailleurs, j'ai trouvé le groupe indissoluble de Jésus et de Marie; de quel droit vouloir les désunir en telle ou telle circonstance, quand ils apparaissent généralement unis dans les cas analogues ? Si tant de grâces ne nous sont accordées que par l'intercession de Marie provoquant la médiation de Jésus, quelle raison y a-t-il pour que d'autres soient indépendantes de la même intercession, quand les titres qu'elle a d'intervenir restent invariablement les mêmes?

Enfin, la même *pieuse croyance* trouve sa confirmation dans les deux mystères que nous avons spécialement médités. Jean, dans le sein de sa mère, et les Apôtres au Cénacle ne reçoivent *aucun don* que par l'entremise et l'intercession de la Mère de Dieu. Effusion de la grâce sanctifiante, habitation du Saint Esprit, don de prophétie, don des langues, don des miracles, confirmation dans la grâce, tout, en un mot, descend en eux et sur eux par elle. Or, ce sont là des faits où il a plu à Dieu de nous révéler sensiblement et les faveurs qu'il veut perpétuellement verser sur son Église, et la manière dont elles lui doivent être communiquées. La conséquence est donc toujours la même : Dieu veut que nous recevions tout, dans l'ordre de la grâce, absolument tout, par Marie. C'est, je le répète, ce qui ressort des considérations contenues dans le premier chapitre du cinquième livre.

III. — La conclusion, loin d'être ébranlée, sera manifestement confirmée par l'autorité des témoignages. Avant d'en venir à des textes particuliers, signalons tout d'abord trois ou quatre classes générales

d'attestations doctrinales, où la *pieuse croyance* me paraît être *implicitement* affirmée, non pas seulement par tels ou tels docteurs particuliers, mais, on peut le dire, par le consentement universel des fidèles et des maîtres.

Les protestants et, j'ai honte d'ajouter, quelques catholiques, à leur exemple, ont blâmé le *Salve, Regina*. Ces titres donnés à la Mère de Dieu par l'Église elle-même, *notre vie*, *notre douceur*, *notre espérance*, sont pour eux scandale et blasphème : car, à leur avis, c'est attribuer à la créature ce qui n'appartient qu'à Dieu et à son Christ. Or, s'il est une chose manifeste, c'est que l'Église tout entière, sous toutes les latitudes et dès les temps les plus reculés, dans les chants liturgiques, de quelque nom qu'on les désigne, dans les homélies, dans les panégyriques, en un mot, dans tous les genres de monuments et d'ouvrages composés à l'honneur de la Vierge ; toute l'Église, ai-je dit, sans excepter les parties autrefois unies au siège de Rome et depuis longtemps séparées, a constamment salué Marie, non seulement de ces titres, mais d'une foule d'autres également attribués par la Sainte Écriture et par l'enseignement catholique à Jésus-Christ, notre Médiateur et Sauveur.

En voulez-vous la preuve ? Lisez de nouveau le grand ouvrage de Passaglia sur la Conception immaculée de la Mère de Dieu. Là, Marie nous apparaît comme la *lumière* qui éclaire le monde entier ; comme la *source* vivante et perpétuelle de l'immortalité, de toute grâce et de toute sainteté ; comme la véritable *vigne*, la vigne féconde, toujours en fleurs et toujours chargée du raisin qui donne la joie divine. Elle est la *respiration* des chrétiens, la *racine* de la liberté ren-

due à la race humaine. Mieux encore, c'est la *cause* du salut, la mère du salut universel, le *salut* des membres fidèles, le *salut* du monde, le *salut* de tous les hommes jusqu'aux derniers confins de la terre. Elle est le *principe commun* de notre félicité, de notre rénovation, en un mot, de tous les biens; la *réparatrice* et la *restauratrice* de la famille humaine, la *rédemption* des mortels; celle par qui nous avons passé de la mort à la vie, des ténèbres à l'admirable lumière. Que dirai-je encore? Elle est célébrée comme le vrai *propitiatoire* du monde, la *cause universelle* de la déification, le *pont royal* par où la terre se rattache au ciel, l'*espérance* des chrétiens et leur espérance unique, notre *refuge* et notre *force*, la seule *ressource* de l'humanité déchue. Voilà ce que vous lirez sous toutes les formes, et dans toutes les langues, non pas une fois, mais dix et cent fois (1). Accusez après cela l'Église de Rome d'avoir, en ces derniers temps, exagéré jusqu'à l'impiété les formules par lesquelles ses théologiens et ses docteurs ont exalté l'influence de la très heureuse Vierge; ou plutôt confessez qu'elle est constante avec elle-même, quand elle résume en quelques paroles ce que les siècles chrétiens ont si clairement professé.

Je sais bien que ces expressions, si identiques qu'elles soient en apparence avec celles que la foi catholique emploie pour rendre l'excellence de la médiation du Christ, ont leurs tempéraments. Personne, à moins d'être aveugle ou malveillant, ne peut s'y méprendre. Quand les textes affirment de Marie ce qui, dans la rigueur des termes, est essentiellement propre

---

(1) Passaglia, *De immaculato Deiparae semper Virginis conceptu*. sect. VI, c. 4; pp. 1403-1490.

au Christ, ils laissent bien voir par le contexte et mille autres circonstances que tout cela n'appartient que secondairement à la mère et dépendamment de son Fils. Elle n'est pas à côté de lui, sur le même plan : ce qu'il a par lui-même, elle ne l'a que par participation. Voilà pourquoi, lorsqu'on la compare, non plus avec le reste de la famille humaine, mais avec le Christ Rédempteur, son Fils, elle apparaît comme la première des sauvées, les prémices du salut, la rachetée par excellence, *sublimius redempta* (1). Mais, ces réserves posées, il n'en reste pas moins vrai que Marie participe dans une mesure, incommunicable aux autres créatures, à *tout* ce que renferment les formules signalées plus haut, quand on les énonce du Sauveur Jésus lui-même.

Or, les formules, au moins dans leur totalité, ne sont pas restrictives. Elles s'appliquent non pas seulement à l'acquisition des grâces, mais encore à leur distribution; en d'autres termes, à l'œuvre entière du salut et de la sanctification. Donc, et c'est la conclusion que je voulais tirer, Marie, communiant de si près et si totalement aux fonctions du Sauveur, doit avoir une influence *universelle* dans la répartition des dons célestes. Si nous sommes avertis que cette influence, comparée à celle de Jésus-Christ, est d'un ordre différent, rien ne nous la montre inférieure à elle, au point de vue qui nous intéresse, c'est-à-dire au point de vue de l'extension (2).

Passons à une seconde classe de témoignages. On

---

(1) Passaglia, *ibid.*, p. 418.

(2) Il va sans dire pourtant qu'il faut une restriction, quand il s'agit de la Vierge elle-même : car elle a reçu des dons qui n'étaient ni ne pouvaient être accordés à ses propres prières.

se souvient combien de fois nous avons entendu donner à Marie le titre, si doux pour des misérables, de Reine et de Mère de miséricorde; tellement Reine et Mère de miséricorde que le Seigneur, faisant en quelque sorte deux parts de son empire, a gardé l'une pour lui seul, et confié l'autre, c'est-à-dire celle de la miséricorde, à Marie. Sur ce, voici le raisonnement bien simple qui s'offre naturellement à l'esprit. Tous les dons de grâce, faits par la bonté divine et mérités par le Rédempteur du monde, appartiennent au *département* de la miséricorde. Ce ne sont pas seulement des faveurs purement gratuites, comme les biens surnaturels octroyés soit à l'Ange soit à l'homme dans sa première création ; ils ont ce caractère spécial qu'ils viennent nous chercher dans notre dégradation, dans notre indignité, dans notre déchéance. C'est l'infinie miséricorde qui s'abaisse compatissante et secourable vers des misérables pour les relever, les enrichir, et les diviniser.

Supposez maintenant des grâces qui nous soient données indépendamment du concours et de l'intercession de la Sainte Vierge. Serait-elle encore universellement, absolument, la Mère et la Reine de l'empire de la Miséricorde? Qu'un souverain de la terre intervienne parfois dans le gouvernement d'une province, *en dehors* de celui qui l'administre sous son autorité, je le conçois. Peut-être n'avait-il pas tout prévu; peut-être s'aperçoit-il que ce gouverneur subalterne manque de sagesse, qu'il cherche plus ses intérêts que ceux de son prince, qu'il pressure ou mécontente les peuples, que sais-je? Mais rien de semblable n'est à craindre, quand c'est le Père des miséricordes qui fait la Vierge Reine du royaume de

la miséricorde. Donc, s'il est permis de parler de la sorte, ce serait faire à celle-ci comme un passe-droit, comme une peine sensible pour son cœur maternel et royal, que d'opérer parmi les hommes une œuvre de miséricorde à laquelle cette Reine et cette Mère resterait étrangère.

Troisième classe de témoignages. L'Église tout entière forme un corps dont Jésus-Christ est la tête et dont nous sommes les membres. Ces membres, je parle spécialement de ceux qui vivent sur la terre, ne sont pas également unis à leur Chef. De ceux qui sont vivants dans le corps vivant du Christ à ceux qui ne lui appartiennent que par destination, il y a bien des degrés. Mais, quelle que soit la mesure d'union, c'est une loi que toute influence vitale et, par conséquent, tout don de grâce, descende de la tête aux membres, du Christ aux hommes. Voilà pourquoi les malheureux qui sont *totalement* exclus du corps mystique de Jésus-Christ, je veux dire les réprouvés, sont totalement aussi privés des biens célestes.

Or, quelle est, d'après une foule d'autorités, le rôle et la position de Marie dans le corps du Christ? Elle en est comme le *cou*. Ce qui nous ramène encore à la conclusion déjà tirée. En effet, dans le corps humain, c'est par le cou, et seulement par lui, que la tête communique aux autres parties de notre organisme le mouvement et la sensibilité dont elle est le centre principal. Donc, la métaphore en question répond merveilleusement à la *pieuse croyance*.

Aussi, je ne m'étonne pas de voir le grave Bellarmin l'employer dans ce sens. « Le Christ, dit-il, est le *chef* de l'Église, et Marie en est le cou. *Toutes* les faveurs, *toutes* les grâces, *toutes* les influences céles-

tes viennent du Christ, comme de la tête; et *toutes* elles descendent sur le corps par Marie, comme c'est par le cou dans l'organisme humain que la tête vivifie les membres. Il y a dans le corps de l'homme plusieurs mains, plusieurs bras, plusieurs épaules, plusieurs pieds; mais une tête unique, un seul cou. Ainsi dans l'Église je vois plusieurs apôtres, plusieurs martyrs, plusieurs confesseurs, plusieurs vierges; mais il n'y a qu'un Fils de Dieu, qu'une Mère de Dieu » (1). Et plus bas, il ajoute : « De même qu'un membre qui voudrait recevoir les influences de la tête, mais refuserait de les avoir par l'intermédiaire du cou, se dessécherait et mourrait ; ainsi les hérétiques qui attendent du Christ grâce et vie, mais ne veulent pas les recevoir par la Reine du ciel, demeurent et demeureront perpétuellement arides » (2).

C'est ainsi que Bellarmin traduisait notre métaphore. D'autres, comme Raymond Jordan (3) et Richard de Saint-Laurent (4), ont ajouté quelques traits

---

(1) Robert. Bellarmin., *Conc. 42, de Nativ. B. Mariae Virg.* t. VI, p. 501-502. (Colon. Agripp., 1617).

(2) Id., *ibid.*, p. 504.

(3) Raym. Jordan., *Contemplatt. de B. Virg.*, P. 1, cont. 13.

(4) Ricard. a S. Laurent. *De Laudib B. M.* L. v, c. 2, n. 41, 43. Opp. Albert. M. t. XX, p. 173. Cf. P. Ant. Spinelli, *Maria Deipara, Thronus Dei*, c. 30, n. 17; it., Coutenson, *Theologia mentis et cordis* (t. II, L. x, D. 6, c. 1, specul. 2), où il fait sien le texte si connu : In Christo fuit plenitudo gratiae sicut in capite influente, in Maria vero sicut in collo transfundente.

La même métaphore et l'idée qu'elle exprime sont aussi de saint Bernardin de Sienne :

Omnium gratiarum quae humano generi descendunt, sicut Deus generalis est dator, et Christus est generalis Mediator; sic per beatam Virginem generaliter dispensantur. Nam ipsa est *collum* capitis nostri, per quod omnia spiritualia dona corpori ejus mystico communicantur. Ideo *Cant.* VII de ipsa dicitur : Collum tuum sicut turris eburnea. S. Bernard. Sen., Dom. I in Quadrag. serm. 10, a. 1, c. 3; it., sermo 4 de Concept., a. 3, c. 1. t. II, p. 57; t. IV, p. 90.

Le P. Justin de Mieckow, O. PP., trouve également dans cette métaphore le privilège, en vertu duquel toutes les faveurs et toutes les

plus ou moins arbitraires ; mais l'idée principale est toujours la même, celle que saint Bernard a si admirablement rendue dans son sermon de l'*Aqueduc*. Car c'est tout un pour Marie d'être le cou de l'Église et l'aqueduc ou le canal par où les eaux de la grâce ont ruisselé sur nous pour féconder les âmes.

Une autre classe de témoignages, où notre *pieuse croyance* paraît tout au moins *implicitement* supposée, se compose de formules comme celles-ci : Point de salut sans la protection de Marie. Implorer les faveurs divines indépendamment de Marie, c'est vouloir voler sans ailes (1).

Laissant de côté, pour le moment, ces deux idées que nous aurons l'occasion de développer dans la suite, je me contente d'en tirer la conclusion naturelle. Il faut bien que Marie soit pour nous la dispensatrice de toutes les grâces, puisqu'on ne peut ni atteindre le salut, ni trouver le Sauveur et la grâce, en dehors d'elle. Car, s'il était pour nous un autre canal des grâces, si le cœur de Dieu les versait par d'autres

---

rosées du ciel descendent du Christ sur les hommes, et réciproquement toutes nos prières, tous nos gémissements et toutes nos louanges remontent à Dieu par Marie. *Discursus praedicab. super Litan. Lauret.* Disc. 129, § 6. (Lugduni, 1660) t. I, p. 307. Tel est aussi le sens du nom métaphorique de *porte du ciel*. « On appelle ainsi la mère de Dieu, parce que toute grâce créée ou incréée nous vient d'en haut par elle ;... ou parce que c'est aussi par son entremise que tout ce qu'il y a de bien remonte au ciel ». *Biblia mariana*, L. Apoc. n. 3, p. 38. Opp. Alberti M., t. XX.

(1) Qui petit sine ipsa duce, sine alis tentat volare, dit saint Antonin de Florence, *Sum. Theol.* P. IV, tit. 15, c 22, § 9. Peut-être le saint archevêque avait-il pris cette pensée dans le poème immortel du Dante :

Donna, se' tanto grande, e tanto vali,
Che qual vuol grazia, e a te non ricorre,
Sua dizianza vuol volar senz'ali.

O Notre Dame, vous êtes si grande et si puissante que, vouloir la grâce et ne pas recourir à vous, c'est prétendre voler sans ailes. (Dante, *Parad.*, XXXIII, 13-15.)

mains que les siennes, ce ne serait plus l'impossibilité signifiée par ces textes; on ne pourrait plus dire avec saint Germain de Constantinople : « Personne n'est sauvé que par vous, ô Mère de Dieu : personne n'échappe aux dangers que par vous, ô Vierge mère ; personne ne reçoit aucun don de Dieu que par vous, ô la pleine de grâces » (1). On ne pourrait, avec Richard de Saint-Laurent, faire dire à Marie par l'âme fidèle : Attirez-moi après vous, à l'odeur de vos parfums ; du moins, en ajoutant cette glose : « Elle demande d'être tirée par Marie, parce que tout de même que le Fils a dit du Père : Personne ne vient au Père, si ce n'est par moi; ainsi paraît-il dire de Marie : Personne ne peut venir à moi, si ma mère ne l'a pas tiré par ses prières » (2). On ne pourrait affirmer avec saint Antonin : « Comme il est impossible que ceux dont Marie détourne les yeux de sa miséricorde soient sauvés, ainsi est-il nécessaire que ceux-là soient justifiés et glorifiés vers qui elle les tourne, en priant pour eux » (3) ; ni avec saint Anselme : « De même, ô Bienheureuse, que tout homme qui se détourne de vous et que vous délaissez périra nécessairement ; ainsi celui-là sera nécessairement sauvé qui se tourne vers vous et que vous regardez » (3).

Rappelons une dernière série de témoignages, où la même croyance semble encore équivalemment renfer-

---

(1) S. German. Const., *Serm. in Dormit B. M. V.* 2. P. G. XCVIII, 349.

(2) Ricard. a S. Laurent., *De Laudib. B. M.*, L. XII c. 2, n. 12. Opp. Albert. M. t. XX, p. 352. Sicut nemo venit ad suum Filium superbenedictum, nisi Pater traxerit eum : sic etiam quodam modo ausim dicere quod nemo venit ad Filium tuum gloriosissimum, nisi sanctissimis tuis subsidiis traxeris eum. Raym Jordan. *Piae Contemplatt de B. V. M.*, initio. *Summa aurea.* t. IV, p. 853.

(3) S. Antonin, *Summ.*. P. IV, tit. 15, c. 14, § 7.

Saint Anselm. *Orat.*, 52. P. L. CLVIII, 956.

mée. Je les ai donnés, quand j'ai comparé la médiation de la bienheureuse Vierge avec celle des autres saints, sous le rapport de l'*universalité* (1). L'Église, en effet, prierait-elle si constamment, si universellement sa mère; aurait-elle recours à son intercession pour toutes ses demandes; unirait-elle indissolublement aux invocations qu'elle adresse au Médiateur des supplications à la Médiatrice; et le Saint Esprit, qui la règle dans son culte comme dans sa croyance, lui suggérerait-il cet ordre de prière, si Marie n'était pas avec Jésus le canal obligé de tous les bienfaits du ciel, et s'il nous était loisible de les recevoir indépendamment de sa maternelle intervention?

CHAPITRE IV

Que toutes les grâces, sans exception, nous viennent par la médiation de Marie. — Remarques préliminaires. — Témoignages *explicites* et sans nombre en faveur de cette pieuse opinion. — Controverses des dix-septième et dix-huitième siècles. — Eclaircissements et solution des principales difficultés.

I. — Avant de passer aux autorités particulières et de faire comparaître nos témoins, il importe de présenter une double remarque. La première, et, sans contredit, la plus importante, c'est que la question actuelle n'avait été ni directement proposée, ni explicitement débattue jusqu'à ces derniers siècles. Je ne dis pas qu'aucun des anciens Pères, aucun des anciens docteurs n'ait équivalemment ou même formellement affirmé la conclusion par nous défendue; nous aurons bientôt la preuve du contraire. Ce que je dis, c'est qu'il en fut longtemps d'elle comme de l'Immaculée Conception, par exemple. Elle n'était pas un de ces problèmes sur lesquels se portait expressément l'attention des maîtres. Ce n'est guère qu'à partir du quinzième siècle que les écrivains catholiques commencèrent à la traiter *ex professo* dans leurs ouvrages; encore faut-il descendre plus bas, pour la voir mise en thèse dans des traités spéciaux. Par conséquent, on ne doit pas s'étonner de la trouver d'autant moins longuement et distinctement exprimée, qu'on remonte plus haut dans le

cours des âges. Ç'a été le sort de toutes les vérités que l'Église a définies, ou du moins universellement acceptées, dans les temps plus rapprochés de nous; de l'Immaculée Conception, de l'infaillibilité pontificale ou de l'Assomption corporelle de Marie.

Mais ce fait même que l'universalité de la médiation de la bienheureuse Vierge vient comme naturellement sous la plume de ses panégyristes, sans qu'ils songent à la démontrer, sans qu'ils paraissent même se douter qu'on pourrait y contredire, prouve assez quelles profondes racines la pieuse croyance avait jetées dans les cœurs.

La seconde remarque porte sur la certitude de la doctrine. Nous n'avons pas la prétention de prouver qu'elle appartient au domaine de la foi, ni de la doctrine obligatoire, comme s'il y avait crime à la révoquer en doute. Par conséquent, ce n'est pas, non plus, ce que nous devons tirer des témoignages. Il nous suffira qu'ils l'énoncent pour que nous les regardions comme nôtres. Un jour, grâce au développement de la doctrine, cette thèse encore librement débattue deviendra-t-elle absolument obligatoire, et, comme quelques-uns aiment à le prédire, prendra-t-elle sa place parmi les vérités définies par l'Église, c'est ce que je laisse à d'autres le soin d'étudier.

Arrivant donc aux témoignages *explicites*, on pourrait les partager en deux séries. La première comprendrait les textes appartenant aux siècles où la question n'était pas encore expressément soulevée ni discutée. A la seconde, on rattacherait les sentiments des écrivains ecclésiastiques des derniers temps, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours.

Quant à la première série, pas n'est besoin de nou-

velles citations, après les suffrages surabondamment fournis dans le chapitre second de notre cinquième livre. N'avons-nous pas entendu cette multitude de voix qui de l'Orient et de l'Occident proclament avec saint Bernard le grand et solennel principe : *C'est la volonté de Dieu que tout bien nous vienne du ciel par les mains de Marie?* Et cette voix des siècles chrétiens, loin d'être contredite par l'Église, a reçu d'elle une précieuse et puissante confirmation quand, de nos jours, Léon XIII, après Benoît XIV, Pie IX et la Liturgie catholique, est venu la redire en l'approuvant. Or, qui dit *tout* n'excepte rien. Pourquoi voudrions-nous restreindre une formule si claire que rien dans le contexte ne limite, et de quel droit ? Si elle n'apparaissait que rarement et comme en passant, à la dérobée ; ou bien si l'auteur en était quelque écrivain de peu d'importance, un de ces hommes dont la parole ne mérite pas de trouver un écho dans la pensée des autres ; on pourrait soupçonner de l'exagération dans la formule ou dans la pensée. Mais, encore une fois, ce n'est pas le cas présent. Ce sont des docteurs, des théologiens et des saints qui l'ont prêchée, défendue, consignée dans leurs écrits ; et, comme je le disais tout à l'heure, les Pontifes eux-mêmes et la Liturgie de l'Église n'ont pas craint de la proclamer après eux. La question pourrait donc être considérée déjà comme résolue. Si jusqu'ici nous n'avions pas tiré cette conclusion définitive, c'est qu'il fallait séparer ce qui est inconcontestable et incontesté de ce qui n'était pas si universellement certain pour tous.

II. — A partir du dix-septième siècle, la *pieuse croyance* devient un problème expressément posé par

les maîtres et débattu par eux dans leurs ouvrages(1). Or, cet examen et ces discussions n'ont eu d'autre résultat final que de rendre plus manifeste la persuasion commune. Il en est de ce point de doctrine, toute proportion gardée, comme il en fut de la croyance à la Conception immaculée de Marie, quand, à l'ère de la possession tranquille, eut succédé celle de l'étude et des controverses. S'il y a des opposants, les défenseurs vont croissant en nombre, et l'accord, en unanimité. C'est ce qu'il s'agit maintenant de montrer par de plus récentes affirmations et par les faits.

Un des premiers auteurs à poser le problème et à balancer les raisons pour et les raisons contre fut le P. Théophile Raynaud, dans ses *Diptyques de Marie* (2). La conclusion tirée par lui, c'est que l'opinion « d'après laquelle *tous les biens spirituels* nous seraient actuellement impétrés par la Sainte Vierge, est *pieuse*, *satis pia* » ; mais qu'elle ne lui paraît pas toutefois appuyée sur une base assez ferme pour qu'il la fasse absolument sienne. Certes, ce n'est pas faute d'amour pour la bienheureuse Mère de Dieu qu'il recule ainsi devant l'affirmation d'un si beau privilège. Non, assurément : car il est peu de théologiens qui aient tant et si bien écrit sur ses vraies grandeurs. Autant qu'il est possible d'en juger par les raisons qu'il apporte pour motiver son opposition, le P. Théophile Raynaud n'a pas assez considéré ni connu les textes où ce n'est pas seulement à Marie, comme à celle qui nous a donné l'auteur de la grâce, mais à

(1) Et voilà ce qui donne plus de poids aux paroles des Souverains Pontifes. Ils savaient, en les prononçant, qu'elles seraient un appoint pour la thèse qui est nôtre.

(2) Theoph. Raynaud, *Deptycha Mariana*. P. II, puncto 10, n. 13. Opp., t. VII, 223, 224.

Marie, priant pour nous devant le trône de la miséricorde, qu'est attribué le privilège d'être pour nous la médiatrice universelle des faveurs divines.

Si nous laissons de côté les protestants comme Rivet (1), et l'auteur des *Avis salutaires à ses dévots indiscrets*, je ne sais trop quels écrivains on pourrait nommer, dans les temps qui suivirent, comme ayant rejeté la *pieuse croyance*. Quoi qu'il en soit, ceux-là mêmes qui n'osent se prononcer en sa faveur n'avancent contre elle aucune raison majeure, aucun témoignage autorisé. Tous leurs efforts se bornent à atténuer la force des arguments apportés par les défenseurs. Mais si la *pieuse croyance* compte peu d'adversaires, en revanche, nombreux sont les auteurs qui dès lors l'ont non seulement adoptée, mais encore appuyée sur des raisons vraiment solides et même, à mon avis, moralement convaincantes. Loin de moi la prétention d'en donner la liste complète. J'en citerai toutefois assez pour faire juger au lecteur quelles racines profondes a partout jetées notre conclusion dans le monde chrétien.

Notons, en passant, que deux causes concoururent à provoquer chez les serviteurs de la bienheureuse Vierge une affirmation plus expresse et plus répétée du privilège en question. Ce furent d'abord, vers la fin du XVIIe siècle, les attaques plus que téméraires de l'auteur anonyme des *Avis* contre la dévotion du peuple fidèle envers la Mère de Dieu (2). Ce fut, en second lieu, dans le siècle suivant, la malencontreuse critique d'un écrivain, justement apprécié d'ailleurs par ses

(1) André Rivet, L. II, *Apol. pro Maria*. Opp. Theol. t. III.
(2) Je ferai dans la suite l'historique abrégé de cette polémique, née du Jansénisme.

travaux et son érudition dans les matières ecclésiastiques. Je parle de Muratori qui, sous le prétexte spécieux de prévenir ou de réprimer les abus, ne respecta pas toujours assez la dévotion elle-même (1). Lamindo Pritanio (c'était le pseudonyme qu'il avait pris, rencontra, comme nous le dirons bientôt, deux adversaires redoutables, l'un dans le P. Benoît Plazza, de la Compagnie de Jésus, l'autre dans saint Alphonse de Liguori. Jean Chrysostôme Trombelli, des chanoines réguliers de la Congrégation rhénane du très Saint-Sauveur, résuma la controverse dans son histoire de la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, sans oser prendre parti ni d'un côté ni de l'autre, tant l'influence de la secte était grande à cette époque (2). Il se contente du rôle de rapporteur timide et parfois inexact. C'est chez lui que nous prendrons les principales difficultés qu'on oppose contre la *pieuse croyance*. En attendant, voici

---

(1) L'ouvrage de Muratori avait pour titre : *La dévotion bien réglée;* dans le texte italien : *Della regolata divozione.*

Voici le texte même de l'auteur : « L'office de Marie est de prier Dieu pour nous, d'intercéder pour nous, et non pas de commander. *Sainte Marie, priez pour nous;* voilà ce que l'Eglise nous enseigne. C'est elle que nous devons écouter, et non pas les hyperboles de quelque auteur particulier, fût-il même un saint. Pareillement, nous pouvons trouver des ouvrages où l'on affirme qu'aucune grâce, aucun bien ne vient à nous sinon par la main de Marie. Si l'on veut dire simplement que nous avons reçu par le moyen de cette immaculée Vierge le Seigneur Jésus, en qui et par qui descendent sur nous toutes les bénédictions célestes, rien de plus vrai. Mais autrement, ce serait une erreur de croire que Dieu et son béni Fils ne nous accordent ni ne peuvent nous accorder des grâces sans la médiation et l'intercession de Marie. Nous, dit l'Apôtre, nous ne reconnaissons qu'un seul Dieu et qu'un seul Médiateur de Dieu et des hommes, le Christ Jésus (I Tim., II, 5)... Prétendre que toutes les faveurs divines doivent passer par Marie, c'est pure exagération dévote... Nul n'a jamais cru ni rêvé, parmi les vrais catholiques, que les Saints dont nous implorons le secours et l'intercession dussent recourir à la médiation de la Vierge pour nous obtenir de Dieu ce que nous désirons ». *L. cit.*, c. 22.

(2) On trouvera ce long résumé dans la *Summa aurea*, éditée par Migne, t. IV, p. 27-75.

la liste que nous avons promise; liste qui pourrait être enrichie de bien d'autres noms, si le temps permettait d'interroger à loisir les livres et les bibliothèques (1).

En tête viennent nombre d'écrivains pieux et graves, ayant composé des ouvrages très généralement estimés sur la Sainte Vierge: par exemple, les Pères Poiré (2), Jean Crasset (3), Etienne Binet (4), Pierre Ribade-

---

(1) Il faut le répéter, cette liste part du XVIIe siècle. J'ai cité plus haut les auteurs antérieurs à cette époque, l. V, c. 2.

(2) *La triple couronne de la Mère de Dieu.* Traité II, ch. 10, § 3.

(3) *La véritable dévotion envers la sainte Vierge.* P. I, tr. 1, q. 5, § 2, (Paris, 1679), p. 34, suiv. Le P. Crasset avait dit incidemment dans la q. 4, p. 22 : « Toutefois, comme le Fils de Dieu ne fait ordinairement aucune grâce aux hommes que par l'intercession de sa mère, et que l'oraison est le canal par lequel Dieu fait couler presque tous ses dons, nous devons dire de la dévotion à la Vierge avec quelque proportion ce que saint Augustin dit de l'oraison en général : — Il est certain que Dieu fait de certaines grâces aux hommes quoiqu'ils ne prient pas, comme la foi initiale et la première grâce pour prier : mais aussi qu'il y en a d'autres qu'il n'accorde jamais qu'à la prière, comme est la persévérance finale et la bonne mort (S. August., *De bono perseverantiae*, c. 16). Je dis le même de la dévotion et de l'invocation de la Vierge...»

Les adversaires de la *pieuse croyance* prennent occasion de ce texte pour retirer le P. Jean Crasset du nombre de ses adhérents. En quoi ils oublient deux choses : la première, que, dans le texte indiqué par nous, texte où il a traité la question *ex professo*, il ne fait ni restriction ni réserve; la seconde, que, dans ce premier passage, il s'agit moins de l'étendue des grâces qui nous viennent par la Mère de Dieu que de la nécessité de la dévotion envers elle pour les obtenir. De même que la plupart des grâces ne nous sont pas données indépendamment de la prière, ainsi ne devons-nous pas généralement les attendre indépendamment de notre dévotion envers cette divine Vierge. Donc, quand on demande au P. Crasset : Toutes les grâces nous viennent-elles de l'intercession de Marie? Oui, répond-il, toutes absolument. Si vous lui demandez : Pour participer aux faveurs divines, faut-il être dévot à la Sainte Vierge, et la prier d'intercéder pour nous auprès de son Fils? Oui, répondit-il encore, mais avec des restrictions comme pour la prière en général. De même, en effet, qu'il y a des grâces qui préviennent toute prière, il y en a que Dieu nous accorde et que Marie nous obtient, avant que nous les ayons demandées par son entremise. Mais, d'après la règle *commune*, et sauf les exceptions indiquées, il faut, pour recevoir les dons divins, et la prière et la dévotion à la Mère de Dieu, notre mère. Par où l'on voit que les deux propositions du P. Crasset ne sont pas opposées, et se concilient aisément l'une avec l'autre.

(4) *Le grand chef-d'œuvre de Dieu*, ch. 8, § 11; ch. 28, § 1 (Paris, 1648).

neira (1), Eusèbe Nieremberg (2), Paul Segneri (3), de Gallifet (4), Pierre Jeanjacquot (5), Hippolyte Pradié (6) et Petitalot (7).

Ajoutez le P. Justin de Miechow (8) et Paciuchelli (9), l'un et l'autre de l'Ordre des Frères Prêcheurs, l'évêque de Lorette Benzoni (10), le P. Guillaume Gibieuf de l'Oratoire (11), saint Léonard de Port-Maurice (12), le bienheureux Grignion de Montfort (13), et Bossuet

---

(1) *Les fleurs des Saints* (Fête de l'Assomp., 15 août.)

(2) *De la aficion y amor de Maria.* Obras cristian. t. II, p. 122, au verso (En Sevilla, 1686).

(3) *Il divoto di Maria Vergine...* (In Venetia, 1678). Comme Nieremberg il prouve que Marie nous a tout donné en nous donnant l'auteur du salut. Et comme lui encore, il ajoute : « Les docteurs vont plus loin, quand ils l'appellent la réparatrice de nos maux, la médiatrice entre Dieu et l'homme, le canal des grâces dont Jésus-Christ est la source : car ils veulent dire par là qu'elle continue à nous combler de ses bontés, en concourant à chacune des grâces particulières que nous accorde la miséricorde divine à la considération du Fils de Dieu. » P. I, 5. 5. § 3, p. 103-110 ; Cf. § 1 et 2, p. 87-103. On a une traduction française de cet ouvrage du P. Segneri sous ce titre : *La véritable dévotion à Marie* (Tournai, 1846).

(4) *L'excellence et la pratique de la dévotion à la Sainte Vierge.* Il y cite, en les approuvant, les formules de saint Bernard, et de saint Bernardin de Sienne. P. I, c. 5, p. 62 ; c, 7 ; p. 103 (Clermont-Ferrand, 1834).

(5) *Simples explications sur la coopération de la Très Sainte Vierge à l'œuvre de la Rédemption.* P. III, c. 3, n. 57 et suiv. (Paris, 1875), p. 238 et suiv.

(6) *La Vierge Marie, corédemptrice du genre humain,* L. V, p. 2, c. 2. T. II, p. 103 et suiv.

(7) L'abbé Petitalot, *Coronula mariana,* c. 4, a. 2, § 5 ; *La Vierge Mère,* c. 16, § 2.

(8) Justin. Miechow., *Discursus praedicabiles super Litanias Lauretanas* (Lugduni, 1680, in-fol.), discurs. 129, § 6, t. I, p. 307.

(9) Paciuchelli, *In Virginem Deiparam.* Voici le titre complet de l'ouvrage : *Excitationes dormitantis animae* circa psalm. LXXXVI, Canticum Magnificat, Salutationem angelicam et Salve Regina, ad colendam, laudandam et diligendam Virginem Deiparam (Venet., 1680), in-fol. L'Excitatio 15 roule tout entière sur ce privilège de la Sainte Vierge, p. 727, suivv.

(10) *Dissertatt. et Comment.*, in Cant. Magnificat, Salut. Angel. et psalm XXVI (Venet., 1606), p. 28 et 43.

(11) *De la vie et des grandeurs de la très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu,* ch. 20, p. 726, 729-731. (Paris, 1637).

(12) S. Léonard de Port-Maurice, *Missions...* 1re et 2e alloc ; second discours d'ouverture. t. I, p. 41, 44, 88. (Traduct. Labis, 1886).

(13) Le B. Grignon de Montfort, *Traité de la dévotion à la Sainte*

dont nous n'avons pas oublié le témoignage si clair et si fortement motivé.

Voici maintenant des théologiens, comme les Pères François Suarez (1), Christophe de Véga (2), Ferdinand de Salazar (3) et de Rhodes (4), le P. Conten-

---

Vierge, P. 1, c. 1 (Paris, 1852), p. 14, 17, 103 et 105. « Le Père, écrit-il, dans ces dernières pages, n'a donné et ne donne son Fils que par elle, ne se fait des enfants que par elle et ne communique ses grâces que par elle. Dieu le Fils n'a été formé pour tout le monde en général que par elle, n'est formé tous les jours et engendré que par elle dans l'union du Saint Esprit, et ne communique ses mérites et ses vertus que par elle. Le Saint Esprit n'a formé Jésus-Christ que par elle, ne forme les membres de son corps mystique que par elle, et ne dispense ses dons et ses faveurs que par elle ».

Voir encore le *Secret de Marie* (nouv. édit. revue par le P. Lhoumeau), où le bienheureux affirme très expressément « que Dieu a choisi Marie pour la trésorière, l'économe et la dispensatrice de toutes ses grâces, en sorte que toutes les grâces et tous les dons passent par ses mains » (p. 16). Je ne crois pas qu'il faille, après des expressions si précises, voir une restriction dans un passage du même opuscule où le Bienheureux dit quelque chose d'assez semblable à ce que nous avons lu dans le Père Crasset. « Dieu, dit-il, *peut* communiquer par lui-même ce qu'il ne communique ordinairement que par Marie ; on ne peut même sans témérité nier qu'il le fasse quelquefois ; cependant selon l'ordre que la divine sagesse a établi, il ne le communique ordinairement que par Marie dans l'ordre de la grâce, comme dit saint Thomas » (*ibid.*,p. 28). Assurément, à prendre cette phrase indépendamment du contexte, elle semble bien contenir une réserve et n'accorder à Marie qu'une influence moralement universelle dans la répartition des dons de Dieu. Mais prenez ce qui suit immédiatement : « Il faut pour monter et s'unir à Dieu se servir du même moyen dont il s'est servi pour descendre à nous, pour se faire homme et nous communiquer ses grâces, et ce moyen est une vraie dévotion à la Sainte Vierge » ; lisez aussi ce qui précédait : « La difficulté est de savoir trouver véritablement la divine Marie pour trouver toute grâce abondante ; » et vous aurez, ce me semble, le moyen de concilier ce passage avec les autres affirmations générales du bienheureux. En effet, qu'il parle non pas simplement du rôle de Marie, dans la distribution des grâces, mais de la dévotion qui nous incline à les demander pour nous, tout s'explique, comme nous le disions à propos du P. Crasset. On ne peut *sans témérité ni même sans une grave erreur* nier que Dieu nous communique des grâces que nous n'avons pas demandées par Marie, bien qu'il faille ordinairement l'honorer et la prier, pour les recevoir.

(4) *De Mysteriis Christi*, D. XXIII, s. 3, § 5.

(3) *Theologia Mariana, Palaestra* XXIX, certam. 4, n. 1725, sqq.; col. Palaest. XXX (Neapoli, 1856), t. II, p. 402, suivv.

(3) *Expositio in Proverb.*, ad c. VIII, n. 167, sqq.; ad c. XXXI, n. 108.

(4) Disp. un., *de Virgine Maria*, q. 2, s. 3, § 9; q. 5, s. 3 in praeamb. et § 2 (ed. 1676). t. II, Opp. p. 212, 265, 267.

son (1), les Pères Benoît Plazza (2), Didacus Alarcon (3), Reichemberger (4) et le P. Jean-Baptiste Novato (5).

Parmi les partisans de la pieuse opinion, aucun, ce semble, n'a plus ardemment combattu pour elle que saint Alphonse de Liguori. Il l'affirme tout d'abord, puis il l'établit *ex professo* dans son beau livre des *Gloires de Marie* (6). Au chapitre cinquième de la première partie, le saint docteur avait écrit : « Cette proposition que toutes les grâces nous viennent par Marie ne plaît guère à certain auteur moderne, lequel après avoir traité avec science et piété de la vraie et de la fausse dévotion, se montre bien avare, lorsqu'il vient ensuite à parler de la dévotion à Marie ; car il lui refuse ce glorieux privilège que lui accordent sans la moindre hésitation un saint Germain, un saint

---

(1) *Theologia mentis et cordis*, l. x, Diss. 4, c. 1, Excess. 4 ; Diss. 6, c. 1, specul. 1, in reflex.; specul. 2 circa fin. et in reflex.

(2) *Christianorum in Sanctos, Sanctorumque Reginam... Devotio vindicata* (Panormi, 1751), P. II, c. 5. Cf. *Causa immaculatae conceptionis B. V. M. propugnata* (Coloniae, 1751), Act. II, a. 3, n. 134. Le premier ouvrage avait spécialement pour but de refuter les idées de Muratori. On peut regarder comme une sorte d'abrégé de ce grand ouvrage le livre du jésuite sicilien, Salvator Maurici : *La divozione de' Christiani difesa dalla critica di L. Pritanio* (1753). Cf. Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. XII, p. 310-324, et les *Annotationes* du même sur Petau, *de Incarnat.* L. XIV, c. 4, § 9. Zaccaria, dans son Histoire littéraire, consacre de nombreuses pages aux ouvrages cités plus haut de B. Plazza et de son abréviateur. Voir t. VIII, p. 247-276.

(3) *Theologia scolastica*, Tr. de Praedestinat., c. 6 n. 3.

(4) *Vindiciae Mariani cultus*, seu nonnullae animadversiones in libellum cui titulus : *Monita Salutaria B. V...*, pro vindicanda contra auctorem anonymum Deiparae gloria. Animadvers. 20, p. 92, sqq. (Pragae, 1677).

(5) J.-B. Novatus, Cleric. Regul. ministrantium infirmis, *de Eminentia Deiparae Virg. Mariae*, c. 11, q. 4. t. II, p. 384, sq.

Il faudrait ajouter à cette liste une belle étude du P. R.-M. de la Broise, « sur cette proposition : Toutes les grâces nous viennent-elles par la S. Vierge ? ». *Etudes* publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus (mai-août 1896).

(6) S. Alph. de Liguori. *Gloires de Marie, Avis au lecteur ; Introduction* ; Ie P., ch. 5 et 6 ; IIe P., discours 5, sur la Visitation.

Anselme, un saint Jean Damascène, un saint Bonaventure, un saint Antonin, et tant d'autres docteurs. Cet auteur prétend que la proposition : Toutes les grâces nous viennent par Marie ne saurait être qu'une hyperbole, une exagération échappée à la ferveur de quelques saints... »

Je l'ai déjà fait remarquer, c'est Muratori que le saint docteur avait en vue. L'auteur n'eut pas le temps de répondre à cette critique d'ailleurs bien motivée ; il était mort en 1750, l'année même de la publication des *Gloires de Marie*. Un anonyme releva le gant et, sous le nom de *Lamindo Pritanio ressuscité*, il protesta, lui aussi, contre de prétendus excès dans le culte rendu à la Mère de Dieu (1).

Saint Alphonse reprit la plume pour écrire sa « *Réponse à un anonyme qui a censuré le chapitre V des Gloires de Marie* » ; réponse qu'on pourra lire dans le tome second du même ouvrage (2). Je n'en transcrirai que la conclusion : « La proposition que je défends ici, à savoir que toutes les grâces nous viennent par l'entremise de Marie, est tenue comme tout à fait conforme à la piété et *comme très probable*, non seulement par moi, mais encore par une foule d'écrivains... C'est pourquoi, je m'estimerai toujours heureux de l'avoir embrassée et prêchée, fût-ce uniquement parce que cette doctrine échauffe grandement ma dévotion pour Marie, tandis que le sentiment

---

(1) L'anonyme était un neveu de Muratori, du nom de Soli. C'est directement contre le P. Plazza que la lettre était dirigée, comme son titre le fait assez voir : *Lamindi Pritanii redivivi epistola paraenetica ad P. Benedictum Plazzam e Societate Jesu, censorem minus aequum libelli Della Regolata divozione*... in-4 (Venetiis, 1755).

(2) *Gloires de Marie*, t. II, p. 291 et suivv. (Traduction par le P. Saintrain, 13e édit.)

opposé la refroidit : ce qui n'est pas, à mon avis, un léger inconvénient » (1).

Ce n'est pas la dernière lance que le chevalier de la bienheureuse Vierge eut à rompre pour la défense de son culte. On trouve insérée dans le même tome second des *Gloires de Marie*, une brochure à laquelle le saint donna comme titre : « *Courte réponse à l'extravagante tentative de l'abbé Rolli pour réformer la dévotion à la sainte Vierge* » (2). Cet abbé, marchant sur les traces des protestants et des jansénistes, s'en prenait aux prières et dévotions en usage chez les catholiques dans le culte de la Mère de Dieu. Il en voulait surtout aux titres donnés à Marie, soit dans les Litanies de Lorette, soit dans le *Salve, Regina ;* titres qu'il jugeait vains, ridicules, mal sonnants même, et, par suite, dignes d'être universellement supprimés. Il faut voir avec quelle indignation et quelle solidité ce vieillard, âgé de près de 80 ans, pulvérise les objections du malavisé censeur, et venge à la fois l'honneur de l'Église et de sa mère (3).

III. — Il nous reste, pour établir solidement notre thèse, à réfuter les objections faites contre la thèse elle-même ou contre la valeur des arguments et des témoignages sur lesquels nous l'avons appuyée. Ce sera, du même coup, en éclairer le sens et la portée.

On dit d'abord : Jésus-Christ est le seul Médiateur ; donc on ne peut ni ne doit croire de Marie qu'elle est la *trésorière* et la *dispensatrice universelle* des grâces.

---

(1) Id., *Ibid.*, p. 302.
(2) *Ibid.*, p 303, suivv.
(3) Nous aurons l'occasion de voir quelles mutilations subit en France la Liturgie, pendant la XVIIIe s , en conséquence de semblables idées.

Réponse. — Cette argumentation, si elle était concluante, n'irait à rien moins qu'à refuser, non seulement à Marie, mais aux Saints du ciel, tout pouvoir d'intercession, toute part dans la dispensation des grâces; car leur médiation, soit qu'elle obtienne moins de grâces, soit qu'elle nous en attire beaucoup, n'en est pas moins une médiation véritable, encore qu'elle suppose celle de Jésus-Christ et lui soit subordonnée. Donc, ou niez simplement la médiation de la Vierge et des Saints, ou n'opposez pas à la puissance universelle d'intercession de Marie la qualité d'unique Médiateur qui convient à son Fils.

Saint Alphonse de Liguori le fait justement remarquer, « autre chose est la médiation de justice par voie de mérite, autre chose est la médiation de grâce par voie de simple intercession ». Ce n'est pas tout un, non plus, de dire que Dieu ne *peut*, et que Dieu ne *veut* nous accorder aucune grâce sans l'intercession de sa mère (1). Autant les premières affirmations seraient incompatibles avec le souverain domaine de Dieu sur ses dons et l'excellence de la médiation du Sauveur Jésus, autant les secondes s'accordent avec les libres dispositions de Dieu et les destinées providentielles de Marie, manifestées par nos saintes Lettres et par la tradition de l'Église.

Soit! répliquent les tenants de l'opinion contraire; mais vous avouerez du moins que l'intercession des autres saints deviendrait inutile, si la Sainte Vierge intervenait universellement pour toutes les grâces. A quoi bon prieraient-ils ? N'avez-vous pas dit que la prière de la Vierge est toute-puissante?

---

(1) S. Alph. de Liguori, *l. cit.*, c. 5.

Il en est de cette objection comme de la précédente : elle ne peut être poussée, sans qu'on attaque du même coup toute prière adressée par la créature à son Dieu. Pourquoi, dirai-je à cet élu du ciel, à ce juste de la terre, implorez-vous la divine miséricorde? Ignorez-vous que « Jésus-Christ est toujours puissant pour ceux qui, par lui, s'approchent de Dieu, toujours vivant afin de s'interposer pour nous » (1); ou bien pensez-vous que son intercession n'est pas universelle, ou peut-être qu'elle a besoin d'être appuyée par vous pour toucher le cœur de Dieu? Vous me répondrez que la médiation du Christ n'exclut pas celle des Saints, pas plus que la cause première n'exclut les causes secondaires et subordonnées ; et vous avez raison contre les hérétiques ; mais ne voyez-vous pas qu'en les réfutant vous vous retournez contre vous-même? En effet, cette réponse si juste, pourquoi ne pas l'étendre jusqu'à la médiation de Marie? Faut-il que la Mère de Dieu se taise, quand les Saints du ciel font monter pour nous vers Dieu leur voix suppliante; ou bien doivent-ils eux-mêmes se renfermer dans le silence, lorsqu'elle s'avance vers le trône de la miséricorde? Certainement, vous n'oseriez le dire. Qui de nous, rencontrant quelque saint encore attardé sur notre terre, ne le conjurerait pas de demander à Jésus-Christ pour lui telle ou telle grâce qu'il a déjà sollicitée de Marie, et de la demander par l'intercession de la Sainte Vierge? Tiendrait-il cette demande pour superflue, sous prétexte que, là où Marie s'interpose, il n'y a pas de place pour d'autre intercession? Or, s'il y a des grâces que les Saints peuvent implorer en

(1) Hebr., VII, 25.

union avec elle, comment l'universalité de sa prière les contraindrait-elle à ne jamais exprimer aucun vœu? En vérité, je ne sais ni ne peux comprendre pourquoi l'intercession des Saints s'accorderait avec celle de Marie dans certains cas particuliers, et ne pourrait se concilier en tout et toujours avec la même médiation.

Vous demandez pourquoi les suffrages de Marie seraient nécessaires, quand les élus du ciel offrent nos prières avec leur propre intercession. Je vous réponds : C'est d'abord parce que les unes et les autres de ces prières deviennent ainsi plus agréables à la divine majesté. C'est aussi, parce que la Sainte Vierge étant universellement au ciel, comme en terre, la médiatrice et la mère, il lui appartient d'aider en tout ses clients et ses fils. C'est, enfin, parce que Dieu veut que l'ordre une fois établi pour l'acquisition des grâces préside à leur distribution. Rien ne s'est fait sur le Calvaire que par l'accord harmonieux d'une triple volonté, la volonté du Père, la volonté du Fils et la volonté de la mère; rien non plus ne doit se faire dans la dispensation des biens surnaturels indépendamment de ces trois mêmes volontés. Ce n'est pas une nécessité absolue, fondée sur l'essence même des choses, j'en conviens ; mais une nécessité qui résulte à la fois d'une admirable convenance et du plan divinement établi. Donc, au fond, c'est tout un de dire avec Arnauld de Chartres que trois amours, celui du Père, celui du Fils et celui de la mère, ont coopéré, chacun dans son ordre, à nous racheter sur le Calvaire (1) ; et de prêcher avec saint Bernardin de Sienne que toute grâce descend actuellement sur le monde, accordée par le Père à l'in-

(1) Voir IIe Part, t. I, p. 201.

tervention de Jésus, et obtenue par Jésus sur la demande de Marie. Donc aussi, des textes qui paraissent plus qu'étranges aux adversaires de la pieuse opinion s'expliquent le plus naturellement du monde. Telle est, par exemple, cette prière, où saint Anselme conjurait la Mère de Dieu d'intercéder pour lui : « car lui disait-il, si vous vous taisez, personne ne priera ; si vous priez, tous prieront, tous me viendront en aide. » Telle encore cette autre prière des chrétiens du moyen âge, conjurant les Saints *de s'unir* à la divine Vierge pour leur obtenir avec elle les grâces qu'ils leur demandaient. Telle enfin la supplique offerte à Marie par le savant Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris : « Gardez-vous le silence? C'est vainement que nous crierons vers Dieu ; nos voix suppliantes seront de nul effet devant lui, si la vôtre les contredit; plus encore, si la vôtre ne les appuie pas » (1).

Il n'y a plus rien, non plus, d'étonnant dans cette conclusion, posée par un docte religieux de l'ordre des Clercs réguliers, ministres des infirmes, à savoir que les Saints ne prient jamais sans la Mère de Dieu. Car « toutes les grâces, sans exception, nous étant accordées par la médiation de Marie », joindre leurs voix à la sienne, c'est se conformer à l'ordre providentiellement établi.

Et pourquoi ne le feraient-ils pas au ciel, eux qui l'ont fait tant de fois sur la terre ? Ne sont-ils pas plus près de la sainte Vierge, plus aimés d'elle; et Marie n'est-elle pas toujours *la Médiatrice* auprès du *Mé-*

---

(1) Gulhielm. Alvern., *de Rhetorica divina*, c. 18, t. II, p. 242.
(2) J.-B. Novatus... *De Eminentia Deip. V. Mariae*, c. 11, q. 3. t. II, p. 384, sq.

diateur? Pesez bien ce terme : *la Médiatrice*, et non pas *une médiatrice*. De même donc qu'il faut nécessairement aller à Dieu par le Médiateur, est-ce merveille qu'il faille passer aussi par la mère pour arriver au Fils? Voyez d'ailleurs comment l'Église, invoquant le patronage des Saints, s'adresse tout d'abord à Marie, afin que la scène dont fut témoin sa naissance au Cénacle se renouvelle tous les jours : les Apôtres et les disciples de Jésus priant, mais groupés autour de Marie (1).

Écoutez plutôt ces prières du canon de la messe (2).

« Dans la communion et faisant mémoire, avant tout, de la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ... et de tous les Saints, nous vous conjurons de nous accorder par leurs prières et leurs mérites le rempart universel de votre protection. » Et ensuite : « Délivrez-nous, nous vous en prions, Seigneur, de tous les maux passés, présents et futurs; et par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse toujours Vierge Marie, Mère de Dieu, avec les bienheureux Apôtres Pierre et Paul et André, et tous les Saints, donnez-nous la paix...». C'était le même ordre, au commencement de la messe, dans la confession des péchés; le même encore dans l'oraison qui suit l'ablution des doigts, avant les collectes; ce sera le même partout ailleurs : grande leçon pratique où nous apprenons la place que tient perpétuellement Marie dans les vœux offerts à Dieu pour les hommes.

---

(1) Act. I, 14.

(2) Communicantes et memoriam venerantes, imprimis gloriosae semper Virginis Mariae Genetricis Dei et D. N. J. C.; sed et beatorum Apostolorum ac martyrum... omniumque sanctorum; quorum precibus meritisque concedas ut in omnibus protectionis tuae muniamur auxilio. *Infra Actionem.*

Ce qui ne veut pas dire toutefois qu'il ne nous est jamais loisible d'invoquer les Saints du ciel, sans prier en même temps leur mère et la nôtre. Non; à moins qu'on ne doive jamais, non plus, recourir à leur assistance, sans aller explicitement et directement au Sauveur. Les amis de Dieu connaissent l'ordre de la prière. De même qu'ils ne prient jamais pour nous, sans appuyer leurs suffrages sur l'intervention des mérites de Jésus-Christ, ils n'oublieront pas de recourir au Médiateur par la médiatrice; et c'est bien ainsi que nous l'entendons, puisque nous leur demandons si souvent d'intercéder pour nous auprès d'elle (1).

Prenons un autre argument de ceux que l'on oppose contre *la pieuse croyance*. La preuve que nous ne recevons ni ne devons attendre toute grâce de l'intercession de Marie, c'est que l'Église et Jésus-Christ lui-même nous ont mis sur les lèvres des prières où elle n'est pas même nommée. Si vous en doutez, lisez le Notre Père ; lisez les antiques oraisons du Missel romain.

A Dieu ne plaise que je condamne les prières où nous allons directement soit à Jésus-Christ, soit au Père des miséricordes, sans passer immédiatement par

---

(1) « Quand nous prions les autres Saints, nous n'employons aucun d'eux comme avocat auprès d'un autre ; car ils sont tous du même ordre. Mais s'il s'agit de la bienheureuse Vierge, nous les prenons tous pour intercesseurs auprès d'elle, puisqu'elle est pour tous la Reine, la Souveraine » et la Mère. Suarez, *De Myster. vitae Christi*, D. XXIII, s. 3, § *Ex his sequitur*.

Sicut munus et decus universalis et primarii Mediatoris quod in Christo est, postulat ut nemo prorsus aliquid obtineat a Deo, nisi per merita et intercessionem Christi, ita munus et decus universalis et secundariae mediatricis (quod inesse B. V. probavimus), postulare videtur ut licet ipsa nihil obtineat nisi per Christum, alii tamen quidquid a Deo obtinent, per beatam Virginem obtineant tanquam per mediatricem secundariam ad primarium Mediatorem Christum. P. Benedict. Plazza, *Vindiciae devotionis*... P. II, C. 5, n. 5, p. 295.

Marie. Je concède avec Suarez qu'il est parfois convenable et profitable de le faire (1); mais je n'en répéterai pas moins, à propos de cette nouvelle objection, la remarque déjà faite au sujet des premières. Elle dépasse le but. En effet, il serait aisé de trouver aussi des prières ecclésiastiques où Jésus-Christ, le grand Médiateur, n'est pas nommé. Faudrait-il donc en conclure qu'on peut se passer de sa médiation? Non, répondra-t-on, sans aucun doute : car ces prières ne vont pas sans d'autres où nous nous réclamons des mérites de Jésus-Christ pour faire agréer tous nos vœux; et, de plus, ce qui n'est pas exprimé formellement, est sous-entendu, d'après la nature et l'ordre même de la prière. — Et moi je retourne la réponse avec un droit égal. Vous avez récité le *Pater*, et dans ce *Pater* il n'est pas question de la bienheureuse Vierge; mais voici venir l'*Ave Maria*, comme pour supplier Marie de présenter elle-même et de faire agréer l'oraison du Seigneur, sortie de notre cœur et de notre bouche. Nous l'avons déjà constaté, l'invocation de la Mère de Dieu, dans la pratique de l'Église, avoisine partout les prières offertes à Dieu. Du reste, s'il est des exceptions à la règle, pourquoi ne pas dire ce que nos adversaires répondaient tout à l'heure : à savoir que ce qui n'est pas formellement dans les mots est naturellement sous-entendu dans les choses. Pourquoi, valable pour le Médiateur, la réponse ne le serait-elle plus pour la médiatrice?

N'omettons aucune difficulté. Voilà donc comment on raisonne encore. S'il n'est aucune prière où Marie

(1) Suarez, *De mysteriis vitae Christi*, D. XXIII, S. 3 : *Dices. Nonne major*, etc.

n'intervienne, aucune grâce qui ne relève de son intercession, qu'est-il besoin de l'invoquer directement? Adressons-nous aux autres Saints, adressons-nous immédiatement soit à Jésus-Christ, soit à la sainte Trinité tout entière ; Marie n'en priera pas moins pour nous, et nous n'en serons pas moins sûrement exaucés.

Réponse. Je n'ai pas dit qu'une prière ne peut être exaucée, à moins qu'elle ne soit explicitement confiée par nous à Marie ; mais je n'accorde pas, non plus, qu'il soit indifférent de prier par elle (1). Un auteur que j'ai cité plus d'une fois, Eadmer, en a fait la remarque : « Le secours dans les dangers nous arrive parfois avec plus de promptitude et d'abondance à l'invocation du nom de Marie que si nous avions seulement imploré celui de son Unique, le Seigneur Jésus. Non pas certes qu'elle le dépasse ni en grandeur ni en puissance : car ce n'est pas à lui d'être grand ou puissant par elle, mais à elle de l'être par lui... D'où vient donc cela? De ce que les mérites de la mère obtiennent pour nous du cœur de Dieu ce que ne mériterait pas notre faible prière. Et n'est-ce pas là ce qui se passe tous les jours ? Tel

(1) On ne sait peut-être pas assez qu'il a trois manières de prier par Marie. Quand je lui dis l'*Ave Maria*, c'est la première manière ; et combien elle est excellente, puisque je me la rends d'abord favorable en lui rappelant les plus beaux de ses privilèges, avant de réclamer son intercession. Ce sera la seconde, si je récite le Pater ou toute autre prière semblable en son honneur. Alors, en effet, je lui remets la supplique que je veux faire agréer pour qu'elle la présente elle-même et l'appuie de sa maternelle autorité. Enfin, je la prie d'une troisième manière, quand, m'adressant à quelque saint du ciel, je lui offre des invocations et des hommages où c'est Marie qui est louée et implorée, ses *Ave Maria*, par exemple, ou le *Salve, Regina*. Dans ce dernier cas, en effet, que fais-je autre chose que prendre le saint pour intermédiaire et pour médiateur auprès de la médiatrice ? Et ce faisant, je l'honore lui-même, puisque je reconnais par là combien il est aimé d'elle et digne d'en être écouté.

suppliant qui verrait sa demande rejetée, s'il la présentait par lui-même, la fait accepter en la mettant sous le patronage d'un protecteur qu'il sait devoir être favorablement accueilli » (1).

D'accord, me dira-t-on peut-être ; mais vous oubliez que, d'après vous, les suffrages de Marie ne font jamais défaut, alors même qu'on va directement à Dieu. — Non, je ne l'oublie pas ; mais je sais aussi que Jésus-Christ veut que sa mère soit honorée dans ses privilèges, et fait de cet honneur une condition de ses grâces de choix. Or, le serait-elle comme elle doit l'être, s'il nous était loisible d'obtenir son assistance, sans la lui demander, tout aussi bien qu'en la priant? Ne pas la prier, ne serait-ce pas conséquemment la négliger, l'oublier, la priver de tout hommage? Je sais qu'il en est de Marie comme de toute mère; d'autant plus prompte à courir au secours de ses enfants, qu'ils réclament plus instamment son aide. Je sais que sa prodigalité miséricordieuse est le fruit de sa charité ; or, la charité, bien qu'elle s'étende universellement à toutes les créatures de Dieu, mesure pourtant ses manifestations effectives sur l'union plus ou moins grande, plus ou moins actuelle, qui relie le bienfaiteur et les obligés. Or, la prière est un des moyens les plus efficaces que nous ayons de nous unir au canal des grâces, à la Vierge Marie. Je sais enfin que la dévotion et la confiance sont pour une très grande part dans l'efficacité de la prière, et que rien n'alimente ni celle-ci ni celle-là comme le recours humble et filial à cette Mère de miséricorde.

Aussi bien, les plus grands serviteurs de Dieu, à

---

(1) Eadmer, *De excellentia B. M. V.*, c. 6. P. L. CLIX, 470.

l'heure même où, comblés des faveurs célestes, ils semblent avoir atteint les sommets de la perfection, se recommandent-ils assidûment à la Vierge bénie. Je n'en donnerai qu'un exemple entre mille. Dans le *Livret* où saint Ignace, arrivé presque au terme de sa carrière, consignait jour par jour les grâces insignes qu'il recevait de la divine bonté, il parle à chaque page du Médiateur et de la médiatrice, allant de la mère au Fils, et du Fils au Père, sans jamais séparer ceux que les décrets éternels ont si étroitement unis. C'est d'ailleurs la voie qu'il avait enseignée dans ses *Exercices spirituels*, où, presque toujours, il fait demander les grâces les plus singulières au moyen de trois *colloques*, le premier à Notre Dame, le second à Notre Seigneur Jésus-Christ, et le troisième à Dieu le Père (1).

Suivons les opposants dans leurs autres objections. Ils demandent comment la Sainte Vierge participe avec son Fils à la dispensation de tous les bienfaits célestes, quand Dieu nous en accorde, sans que nous l'ayons *aucunement* priée d'intercéder en notre faveur.

Ici encore l'objection porte trop loin : car il y a des grâces faites à qui ne les a pas demandées par Notre Seigneur; et ce fait ne donne à personne le droit d'inférer que la médiation du Christ n'est pas universelle, sans exception ni réserve pour aucun don de Dieu. Pour que le raisonnement eût quelque force, il faudrait, avant tout, prouver que les bienfaits de Dieu ne préviennent pas toute prière aussi bien que tout mérite; c'est-à-dire démontrer la vérité du Sémipéla-

(1) Voir surtout les Contemplations de la seconde semaine.

gianisme. De même donc que la grâce, au moins celle de prier, doit précéder pour chacun de nous la prière, ainsi Marie n'attend pas nos supplications pour remplir à notre égard sa fonction de médiatrice. Serait-elle une mère, la mère parfaite, si, pour venir au secours de ses fils, il lui fallait toujours avoir entendu des cris de détresse poussés vers elle? Certes, ce n'est pas ainsi que le Sauveur en agit avec les hommes. Bon Pasteur, il part à la recherche de la brebis égarée, qui ne l'a pas encore appelé de ses bêlements plaintifs.

La Mère de miséricorde imite le Père des miséricordes, elle qui n'est ce qu'elle est que pour faire miséricorde. Aussi bien, les Pères nous affirment-ils qu'elle nous aide sans même en être priée, *etiam non rogata*. Belle expression que saint Anselme a fait entrer dans ses prières à la Vierge (1), Dante, le grand poète théologien, dans ses vers (2), et Léon XIII, dans ses Encycliques sur la dévotion du Rosaire (3).

C'est encore un bonheur pour moi de pouvoir mettre ces idées sous le patronage de notre illustre Pontife. « Dans la récitation du Rosaire, écrit-il à propos de cette dévotion, on commence tout d'abord, comme il

---

(1) « Sans vous ni piété, ni bonté; n'êtes-vous pas la mère de la vertu, de toute vertu? .. Sans votre assistance, je suis un rien qui retourne au néant. Secourez-moi, et ne me refusez pas à moi seul, un bienfait que vous accordez à tous, sans même en être priée, *etiam non rogata* ». S. Anselm., *Oral.* 47 P. L. CLVIII, 945.

(2) La tua benignita non pur soccorre
A chi demanda, ma molte fiate
Liberamente el dimandar precorre.

Votre bonté ne se contente pas d'assister qui l'implore, souvent elle devance libéralement jusqu'à la prière.

(Dante, *Parad.*, XXXIII, 19-21).

(3) Leo XIII, Encycl. *Magnae Dei Matris* (7 sept. 1892).

convient, par se tourner vers le Père, au moyen de l'oraison dominicale ; puis, après l'avoir invoqué par les plus excellentes demandes, la voix suppliante, du trône de la divine majesté se retourne vers Marie, conformément à cette loi de la miséricorde et de la prière formulée par saint Bernardin de Sienne : — Toute grâce accordée à ce monde y arrive par trois degrés parfaitement ordonnés : du Père au Christ, du Christ à la Vierge et de la Vierge à nous.

« Or, en parcourant ces degrés de nature différente, nous nous arrêtons plus volontiers, en quelque sorte, et plus longuement sur le dernier. Telle est, en effet, la composition du Rosaire que nous répétons par séries de dix *Ave* la salutation angélique. C'est comme pour trouver l'assurance de gravir les deux autres degrés, c'est-à-dire d'aller à Jésus-Christ et par Jésus-Christ jusqu'au Père. Et puis, notre prière est si imparfaite et si faible qu'elle a besoin d'un appui qui la soutienne et lui donne la confiance nécessaire. Voilà pourquoi nous répétons si souvent les mêmes salutations à Marie, la conjurant de prier Dieu pour nous et de parler en notre nom. Nos voix trouveront d'autant plus faveur et crédit auprès de Dieu qu'elles pourront mieux se recommander des prières de la Vierge, de cette vierge à qui lui-même adresse cette invitation si pleine d'amour : Que votre voix résonne à mes oreilles, car votre voix est douce (1). Et c'est aussi la raison pour laquelle nous lui rappelons tant de fois les titres glorieux qui lui méritent d'être exaucée.

« En elle nous saluons celle qui a trouvé grâce devant Dieu, et grâce avec une telle plénitude que son abon-

(1) Cant. II, 24.

dance se déverse sur tous les hommes ; celle à qui le Seigneur s'est attaché par la plus étroite et la plus indissoluble union ; celle qui, bénie par-dessus toutes les femmes, a remplacé la malédiction par la bénédiction, ce fruit béni de ses entrailles, en qui seront bénies toutes les nations. En elle enfin nous invoquons la *Mère de Dieu*, c'est-à-dire, une vierge investie d'une dignité si haute que sa prière peut certainement tout obtenir pour nous pécheurs, soit pendant la vie, soit à l'heure de notre mort » (1).

Passons à l'autre chef de difficultés, je veux dire à celles qui s'attaquent plus spécialement aux témoignages. Ici je trouve une double manière d'en rejeter la valeur et l'autorité. Premièrement, disent nos contradicteurs, en attribuant toutes les grâces à la médiation de Marie, les Saints n'ont prétendu qu'une chose, c'est que nous les avons reçues par elle *médiatement*, en ce sens qu'elle nous a donné l'auteur de la grâce, et dans ce don toute grâce.

Oui, la Mère de Dieu, nous donnant Jésus, nous a tout donné en lui et avec lui, je l'accorde. Plusieurs textes des Pères parfois allégués dans cette controverse ne signifient, *directement* au moins, que cela, je l'accorde encore ; et voilà pourquoi je me suis abstenu soigneusement d'en faire usage, bien que plusieurs puissent indirectement, et, par conséquence, confirmer notre conclusion. Mais il en est une foule d'autres dont il est impossible d'atténuer ainsi la portée, puisqu'ils parlent expressément de la distribution des grâces et de la médiation perpétuelle d'intercession.

Les adversaires de la pieuse opinion l'ont eux-

(1) Leo XIII, Encycl. *Jucunda semper* (8 sept. 1894).

mêmes senti : car ils cherchent une seconde réponse. Ce sont là, prétendent-ils, des exagérations, des hyperboles, respectables sans doute, mais qu'il ne faut pas trop presser. Que veulent les Saints, quand ils emploient semblables formules ? Une seule chose, affirmer et mettre en relief la puissante intercession de la Mère de Dieu, l'incroyable étendue de sa médiation.

Déjà, si je ne me trompe, saint Alphonse de Liguori, dans les pages qui précèdent, a victorieusement refuté ces idées. Inutile de nous y attarder plus longtemps. A ceux que la réponse n'aurait pas satisfaits, nous dirons simplement : Montrez-nous des textes, même un seul texte, où ces mêmes saints confessent l'exagération de langage qu'on leur attribue; ce qu'ils ne feront jamais, et pour cause.

Repoussés de ce côté, les opposants se rejettent d'un autre. Oui, nous l'avouons, il y a des auteurs recommandables par leur piété, des saints même, à tenir cette conclusion. Mais ce sont là des questions qu'il faut résoudre par les témoignages de l'*antiquité*. Or, aucun des anciens Pères n'enseigna jamais de Marie qu'elle est par son intercession l'organe *universel*, même secondaire et subordonné, de la distribution des grâces. On nous cite saint Athanase, saint Grégoire de Néocésarée, saint Épiphane et saint Augustin; comme si la critique littéraire, devenue plus attentive et mieux renseignée, ne démontrait pas avec évidence que ces homélies et discours sont des œuvres *supposées*, de date relativement récente.

Il y a du vrai et du faux dans cette réponse. Du vrai : car les ouvrages signalés comme apocryphes le sont en effet. Par *eux-mêmes* ils ne prouvent donc pas

l'antiquité absolue de la pieuse croyance; encore qu'ils la montrent existante à l'époque lointaine de leur composition. Mais il y a du faux, et cela suffit pour ôter toute sa force à l'objection. Il est faux que les meilleurs partisans de la *pieuse croyance* se soient appuyés, ou du moins, principalement appuyés sur ces ouvrages, comme sur des textes authentiques, et j'ai conscience de n'en avoir pas allégué même un seul. Il est faux que l'antiquité soit muette sur le privilège en question. Si nous n'avons pas pour les premiers siècles de témoignages explicites, les affirmations implicites ne font nullement défaut. Qu'on se rappelle en particulier les magnifiques séries d'autorités invoquées dans ce chapitre et dans d'autres écrits avant lui; comment, en particulier, tout ce que la foi catholique affirme de la médiation du Fils, les Pères, et des plus anciens, l'attribuent secondairement à la médiation de la mère. Or, encore une fois, quand il s'agit de Jésus-Christ, la médiation ne porte pas seulement sur l'acquisition des grâces, mais encore sur leur perpétuelle dispensation. Le sacerdoce de notre Pontife embrasse également ces deux fonctions, l'une accomplie sur le Calvaire, l'autre perpétuellement poursuivie dans les hauteurs du ciel. De quel droit voudrait-on restreindre la médiation universelle de la bienheureuse mère à la première fonction, quand les mêmes termes doivent être pris dans toute leur étendue, lorsqu'ils s'appliquent au Sauveur ?

Il est faux encore que l'affirmation *très explicite* de la *pieuse croyance* soit de date récente. Saint Jean Damascène, saint Germain de Constantinople, les hymmes des *Ménées*, saint Bernard même sont-ils donc d'hier? Il est faux enfin qu'une doctrine doive être rejetée

par le seul fait qu'on ne la trouve pas *expressément* professée dans les premiers âges de l'Église, si, par ailleurs, elle est conforme aux principes alors admis; si, plus tard, elle a conquis l'assentiment général et toujours croissant que nous avons constaté dans la question présente. Est-ce donc qu'il n'y aurait plus de progrès dans l'intelligence des vérités révélées; ou bien, ce progrès serait-il banni des points qui touchent aux privilèges, au culte de la Vierge, notre mère? Personne ne l'oserait dire. Donc, cet appel à l'antiquité, loin d'infirmer les bases de la pieuse croyance, irait plutôt à les affermir.

Il est une dernière objection, que je n'ai pas trouvée dans les auteurs et qui mérite pourtant d'être étudiée. Elle se rapporte aux grâces sacramentelles, c'est-à-dire aux grâces qui sont l'effet des sacrements. Lors même que Marie par son intercession concourrait à nous obtenir toutes les autres, elle pourrait n'avoir aucune part dans celles-ci puisque ce n'est ni son sang qui donne aux sacrements leur efficacité, ni ses ministres qui nous les appliquent. Réponse. Il est vrai, les sacrements ne tirent pas leur efficacité du sang de Marie; mais le sang d'où coule cette vertu sanctifiante a été pris de son sang, et elle a participé au mystère qui l'a versée dans les sacrements. Il est vrai encore, les sacrements ne sont pas appliqués en son nom, par ses ministres; mais la grâce de les recevoir n'est pas indépendante de son intercession; mais ces ministres, encore qu'ils ne soient pas siens, représentent le souverain Prêtre au nom duquel ces sacrements sont administrés, et ce Prêtre elle nous l'a librement donné; mais les dispositions sans lesquelles les sacrements ne seraient pour nous d'aucun

profit, nous en sommes encore redevables à ses prières. De là vient qu'on l'invoque avant de les recevoir, afin d'en retirer les fruits qu'ils sont appelés à produire. J'en prends à témoin ce passage de l'antique liturgie de saint Jean Chrysostôme : « Par l'intercession de l'immaculée Marie, Mère de Dieu, notre Souveraine et toujours Vierge, faites-moi digne de recevoir dignement le Don immaculé, pour la rémission de mes péchés et la vie éternelle. » Que faut-il de plus pour que les grâces sacramentelles nous soient aussi conférées par la médiation de la Mère des hommes?

Arrivé à la conclusion de cette longue étude, je ne dirai pas que ce que nous avons appelé du nom de *pieuse croyance* est une doctrine obligatoire, encore moins qu'elle est un dogme de foi. Dès le principe, nous avons protesté contre une semblable prétention. Mais telle est la gravité des arguments par lesquels on peut la soutenir, tels les rapports harmonieux qu'elle présente avec des vérités indiscutables, tels aussi le nombre toujours croissant et l'autorité des témoignages, telle enfin la faiblesse des objections qu'on lui oppose, qu'il me paraît extrêmement raisonnable et souverainement doux de l'admettre.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

Le fait et les raisons providentielles de la maternité spirituelle de Marie.

CHAPITRE PREMIER

Plan de *revanche* divine. — La première et la seconde Ève : l'une mère des morts, et l'autre, mère des vivants. — Doctrine des plus anciens Pères, universelle dans l'Eglise, attestant d'une manière authentique, par cette antithèse entre les deux mères, la maternité *spirituelle* de Marie..... 3

CHAPITRE II

La maternité de grâce dans la Mère de Dieu, basée sur son rôle de nouvelle Eve. — Le Protévangile (Gen., III, 14, sqq.). — Comment Jésus-Christ le Réparateur et ses membres y sont prédits comme étant, Lui selon la chair, eux selon l'esprit, la *descendance de la Femme*, c'est-à-dire de la Vierge Marie. 26

CHAPITRE III

Convenances de la maternité spirituelle de Marie : — convenances du côté des trois personnes de la Trinité ; — convenances aussi du côté des hommes à racheter et à sanctifier... 50

CHAPITRE IV

De l'usage du nom de *mère* donné par les chrétiens à Marie. — Comment ce nom, connu dès la plus haute antiquité, se rencontre en tous genres de monuments, — y compris les Actes

des SS. PP. et les prières liturgiques. — Combien profonde en est la signification; combien essentielle à l'existence même de la bienheureuse Vierge..... 69

LIVRE II

Les bases de la maternité spirituelle.

CHAPITRE PREMIER

Du principe fondamental de la maternité spirituelle de Marie. — Ce qui l'a faite Mère des hommes, c'est qu'elle est pour eux, après Jésus-Christ et par Jésus-Christ, la source de la vie surnaturelle; — en d'autres termes, c'est qu'elle nous a donné le Verbe fait chair, notre salut et notre vie..... 89

CHAPITRE II

Trois raisons pour lesquelles la bienheureuse Vierge nous enfanta par sa maternité divine à la vie de la grâce. — Première raison fondée sur le *mérite* de cette maternité; seconde raison tirée de son consentement à l'Incarnation; troisième raison venant de sa coopération prochaine à l'immolation de la victime au Calvaire. — Le mérite de la maternité divine; mérite non pas de *condignité,* mais de suprême convenance ou de *congruité* 108

CHAPITRE III

Le consentement donné par la bienheureuse Vierge à l'Incarnation du Fils de Dieu. — Comment il était requis pour l'accomplissement du mystère; — et comment cette nécessité ne mettait pas en péril la réalisation du plan divin..... 128

CHAPITRE IV

Encore sur le consentement de la bienheureuse Vierge à l'union de la nature humaine avec le Fils de Dieu. — Des raisons pour lesquelles ce consentement fut nécessaire; — et comment il concourut plus pleinement à faire du Christ, principe de notre vie spirituelle, le *don* de Marie 152

LIVRE III

Marie au Calvaire.

CHAPITRE PREMIER

Développement des principaux motifs qui demandaient que la sainte Vierge participât *de fait* à la Passion de son Fils, pour que sa maternité de grâce eût son dernier complément. 171

CHAPITRE II

Comment la Vierge bénie monte au Calvaire, — et comment, debout au pied de la croix, d'un même cœur et d'une même volonté avec son Fils et le Père, elle offre la sainte victime pour le salut et la vie du monde..... 197

CHAPITRE III

Marie communiant sur le Calvaire à toutes les douleurs du Crucifié. — Sa Compassion féconde et son martyre.. 213

CHAPITRE IV

Que le complément de la maternité spirituelle sort, en toute vérité, de l'offrande faite au Calvaire par la Mère des douleurs, et de sa Compassion..... 233

LIVRE IV

Promulgation de la maternité de grâce.

CHAPITRE PREMIER

Universalité des témoignages attestant la réalité de cette promulgation..... 247

CHAPITRE II

Retour sur les témoignages attestant la proclamation de la maternité de Marie, faite par le Sauveur au Calvaire. — Comment ils ont une force probante ; — et comment la considération du texte évangélique confirme ce que nous ont dit les témoignages..... 275

CHAPITRE III

Opportunité de la promulgation de la maternité spirituelle de la Vierge Marie, faite au Calvaire par le Rédempteur mourant. 294

CHAPITRE IV

De la vertu des paroles de Notre Seigneur; et quels effets elles ont produit — soit dans la bienheureuse Vierge, — soit dans le disciple bien-aimé, — soit enfin dans ceux dont il était le représentant..... 306

CHAPITRE V

Du sens précis qu'il faut attribuer aux paroles de la promulgation. — Est-ce un sens spirituel et typique? — Est-ce un sens littéral, et lequel?..... 318

LIVRE V

Marie dans l'exercice actuel des fonctions de la maternité de grâce.

CHAPITRE PREMIER

La bienheureuse Vierge, après avoir coopéré avec le Sauveur à nous préparer en lui et par lui les principes de la vie divine, coopère encore, dépendamment de lui, à l'application du sang rédempteur, c'est à-dire à l'actuelle distribution des grâces.— Démonstration par la raison théologique, — et par l'autorité des Saintes Écritures..... 341

CHAPITRE II

Où la coopération universelle de la Sainte Vierge à la distribution des grâces acquises au Calvaire est confirmée par le témoignage de la Liturgie, des Pères, des docteurs et des pontifes, en Orient tout aussi bien qu'en Occident..... 369

CHAPITRE III

Comment la bienheureuse Vierge Marie resta présente au milieu de l'Église naissante, après l'Ascension de son Fils, pour exer-

cer *sensiblement* les fonctions de la maternité spirituelle, qu'elle doit remplir *invisiblement* jusqu'à la fin des siècles, et montrer par là que les fonctions de cette maternité ne s'arrêtaient pas au Calvaire..... 387

CHAPITRE IV

De la manière dont la Sainte Vierge exerce actuellement ses fonctions maternelles.— Triple causalité : causalité efficiente, causalité d'intercession, causalité de mérite. — Réponses à quelques objections..... 405

LIVRE VI

Comment rien ne manque à la Sainte Vierge des conditions les plus aptes à la continuation de son rôle maternel.

CHAPITRE PREMIER

Son amour ineffable pour les hommes, — les sources où il s'alimente, — et comment il s'active dans la béatitude, au lieu de s'endormir..... 433

CHAPITRE II

La miséricorde de la B. Vierge. — Comment cette miséricorde découle naturellement de son amour. — Du titre de Mère de miséricorde, et des raisons sur lesquelles il est fondé. — Doctrine consolante des Docteurs et des Saints..... 442

CHAPITRE III

De la connaissance qui nous rend présents à nos protecteurs du ciel avec toutes nos nécessités, nos louanges et nos prières. — Comment ils nous voient dans la lumière même de Dieu par l'acte de la vision béatifique, — et comment la Sainte Vierge l'emporte incomparablement en ce point sur tous les élus. — Solution de quelques difficultés..... 464

CHAPITRE IV

Puissance d'intercession de la Mère de Dieu, notre mère. — Les témoignages des Pères, des anciens auteurs ecclésiastiques et des Saints touchant cette puissance. — Résumé des formules qui l'attestent et des titres sur lesquels ils la font reposer. — Explication des termes où l'on a cru voir de l'exagération. 487

LIVRE VII

Conséquences ressortant des deux derniers livres. — Règne miséricordieux de Marie. — Excellence et vérité de sa médiation.

CHAPITRE PREMIER

Comment Dieu, partageant son empire, a retenu pour lui la justice, et remis la miséricorde aux mains de sa mère. — Explication et légitimité de la formule traditionnelle exprimant cette espèce de partage..... 519

CHAPITRE II

Marie médiatrice. — Ce qu'est sa médiation par rapport à celle de Jésus-Christ ; — ce qu'elle est par rapport à la médiation des autres saints. — Comment elle l'emporte en efficacité sur les prières de toute créature : universelle quant aux grâces, quant aux personnes, quant à l'espace et quant à la durée. — Comment, enfin, Jésus-Christ étant l'unique Médiateur de Dieu et des hommes, sa mère est, en un certain sens, la seule médiatrice après lui..... 532

CHAPITRE III

Que toutes les grâces, sans exception, nous viennent par l'intercession de Marie. — Etat de la question. — Preuves intrinsèques. — Quelques séries de témoignages où la conclusion paraît implicitement renfermée..... 561

CHAPITRE IV

Que toutes les grâces, sans exception, nous viennent par la médiation de Marie. — Remarques préliminaires. — Témoignages *explicites* et sans nombre en faveur de cette pieuse opinion. — Controverses des dix-septième et dix-huitième siècles. — Eclaircissements et solution des principales difficultés. 578

Poitiers. — Imprimerie BLAIS et ROY, 7, rue Victor-Hugo, 7.

3 5282 00168 7121

STACKS r BT601.T4x vol. 1 pt.2
Terrien, J. B.
La Mere de Dieu et la mere des hommes
3 5282 00168 7121